12.18.29

LIBRARY OF THE THEOLOGICAL SEMINARY

PRINCETON, N. J.

Division BR 95

Section .L33

v. 3

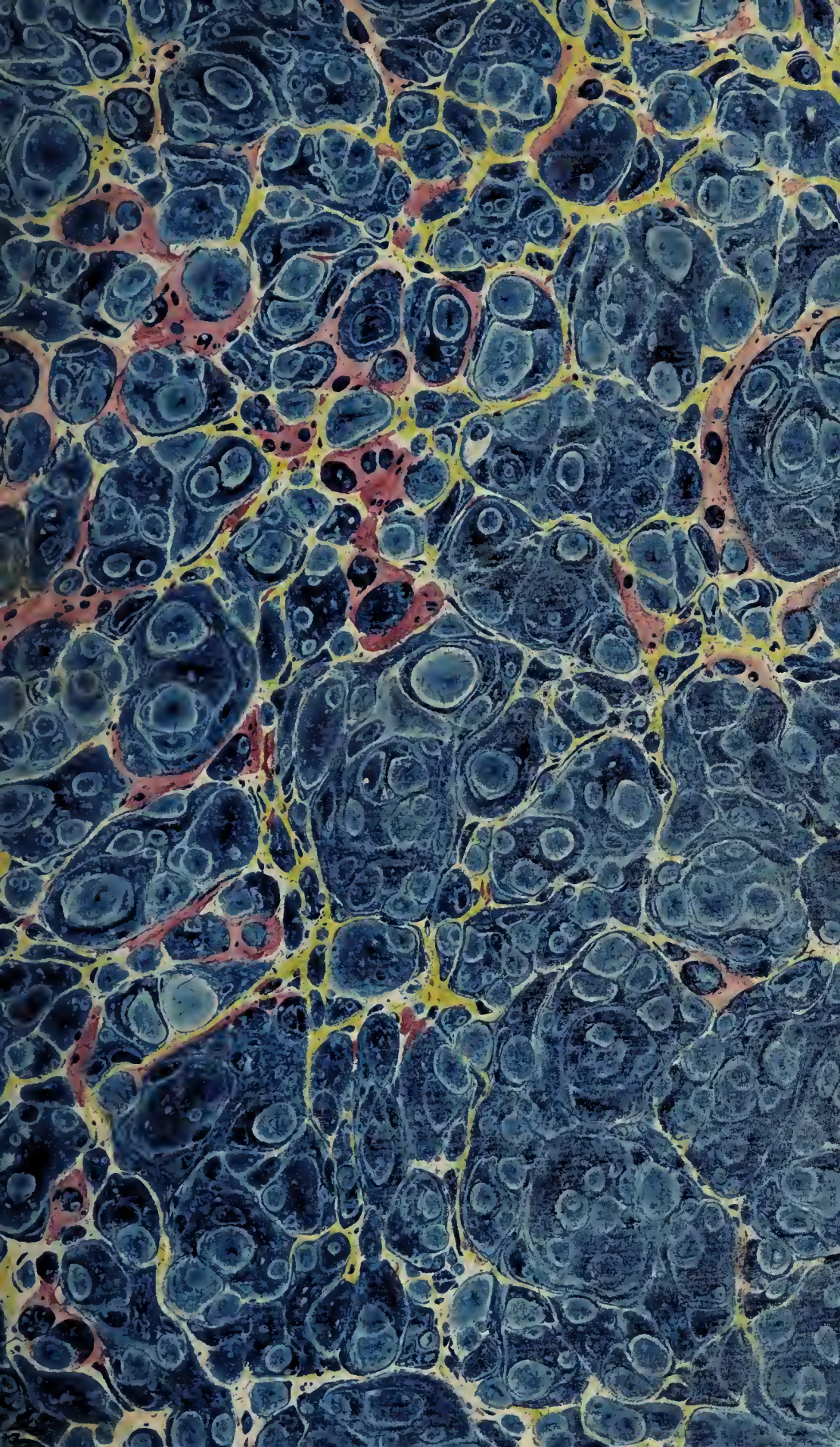

DICTIONNAIRE

HISTORIQUE

DES CULTES RELIGIEUX.

TOME TROISIÈME.

Digitized by the Internet Archive
in 2018 with funding from
Princeton Theological Seminary Library

https://archive.org/details/dictionnairehist03lacr

DICTIONNAIRE

HISTORIQUE

DES CULTES RELIGIEUX

ÉTABLIS DANS LE MONDE,

DEPUIS SON ORIGINE JUSQU'A PRÉSENT.

LIBRARY OF PRINCETON
DEC 18 1929
THEOLOGICAL SEMINARY

NOUVELLE ÉDITION,

Augmentée des articles Congrégations religieuses, Malte (Chevaliers de), Philosophie moderne, Théophilanthropes, etc. etc.

ET ORNÉE DE GRAVURES.

J. Fr. de Lacroix

TOME TROISIÈME.

A VERSAILLES,
DE L'IMPRIMERIE DE J.-A. LEBEL,
IMPRIMEUR DU ROI.
1821.

DICTIONNAIRE

DES

CULTES RELIGIEUX.

JAÇ

JABAJAHIS : hérétiques mahométans, qui nient la prescience de Dieu, et qui soutiennent qu'il gouverne le monde selon les occasions, sans avoir su de toute éternité ce qui devoit arriver ; et qu'il en a acquis la connoissance, comme font les hommes, par l'usage et par l'expérience.

JABARIS *ou* GIABARIS : sectaires mahométans, qui, selon Ricaut, soutiennent que l'homme n'a aucun pouvoir, ni sur sa volonté, ni sur ses actions ; mais qu'il est absolument conduit par un agent supérieur, et que Dieu, exerçant une puissance absolue sur ses créatures, les destine à être heureuses ou malheureuses, selon qu'il le trouve à propos. Quand il s'agit d'expliquer cette opinion, ils disent que l'homme est tellement forcé et nécessité à faire tout ce qu'il fait, que la liberté de faire bien ou de faire mal ne dépend pas de lui ; mais que Dieu produit en lui ses actions, comme il fait, dans les créatures inanimées et dans les plantes, le principe de leur vie et de leur être. Cette doctrine de la prédestination est universellement reçue en Turquie et dans la plupart des pays mahométans.

JAÇA. C'est sous ce nom que les habitans de l'île de Ceylan adorent le diable. On verra, dans le cours

de cet ouvrage, que cet être malfaisant, auquel on donne le nom de *diable*, reçoit les hommages de presque tous les peuples idolâtres; tandis que l'Etre suprême, dont ils ont tous une idée, reste toujours sans honneurs. Nous en avons déjà indiqué la raison. Les esprits foibles et grossiers sont moins frappés de l'espérance du bien que de la crainte du mal. Il y a des fêtes instituées en l'honneur du diable dans l'île de Ceylan. Les habitans lui bâtissent une cabane qu'ils décorent de feuillages et de guirlandes de fleurs. Pour meubler cette cabane, ils emploient plusieurs des ornemens qui sont dans les pagodes. Au milieu, ils dressent une table couverte de toutes sortes de mets; et, pendant que le diable est supposé manger, on lui donne un concert, dont le principal instrument est un tambour: on le réjouit par des chants et des danses. Après la fête, on distribue à la canaille les mets qui ont été offerts au diable.

JACCO : pontife japonais, qui est comme le lieutenant du daïri. C'est à lui qu'on s'adresse pour obtenir les dispenses. Toutes les querelles qui s'élèvent sur la religion sont portées à son tribunal; et ses jugemens sont sans appel. Il examine les nouvelles sectes; et il n'y a que celles qui sont munies de son approbation qui puissent subsister dans l'Empire. En un mot, il exerce toute l'autorité, dont l'indolent daïri n'a que l'ombre.

JACOB. *Voyez* Israel.

JACOBINS : surnom donné aux religieux de l'ordre de S. Dominique, parce qu'ils s'établirent à Paris, dans la rue S. Jacques. *Voyez* Dominicains, et, au Supplément, Congrégations religieuses.

JACOBITES : hérétiques répandus dans la Syrie, qui suivent la doctrine d'Eutychès et de Dioscore, et n'admettent en Jésus-Christ qu'une seule nature. Un fameux évêque de leur parti, nommé *Jacques*, qui

florissoit dans le sixième siècle, leur a donné le nom de *Jacobites*. « Si l'on comprend sous le nom des Ja-
» cobites, dit le P. Richard Simon, tous les Mono-
» physites du Levant (du grec μόνος, *seul*, et φύσις, *na-*
» *ture*), c'est-à-dire, ceux à qui l'on attribue l'hérésie
» de ne reconnoître qu'une nature en Jésus-Christ, il
» est certain que cette secte est fort étendue; car elle
» comprend les Arméniens, les Coptites et les Abys-
» sins. Mais ceux qui s'appellent proprement *Jaco-*
» *bites* sont en très-petit nombre, et ils habitent prin-
» cipalement la Syrie et la Mésopotamie. Ils ne sont
» tout au plus que quarante ou quarante-cinq mille
» familles. Il y a de la division parmi eux touchant
» la doctrine; car les uns sont latinisés, et les autres
» demeurent toujours séparés de l'Eglise romaine. »
Les Jacobites proprement dits sont distingués des autres Monophysites par certains usages et par quelques opinions particulières. Par exemple, avant de baptiser les enfans, ils ont coutume de leur imprimer le signe de la croix sur le bras, et même sur le visage. Ils sont persuadés que les saints ne jouiront de la vue de Dieu qu'après le jugement dernier, et soutiennent que les anges sont composés de deux substances, le feu et la lumière.

JADDÈSES. C'est le nom que les insulaires de Ceylan donnent aux prêtres du troisième ordre, qui sont spécialement consacrés au culte des esprits ou génies. Les temples où ils exercent leurs fonctions ne sont proprement que des maisons bâties à leurs dépens, sur les murs desquelles ils font représenter des armes de toute espèce, telles que des épées, des hallebardes, des boucliers, avec diverses sortes de figures. Ces maisons se nomment *jacco*, ce qui signifie *maison du diable*. Le jaddèse, pour se préparer à célébrer la fête de son temple, ne fait pas d'autre cérémonie que de se raser la barbe avec soin.

JAGARNAT. Le dieu Vistnou est adoré sous ce nom par les Indiens, dans la ville de Jarganats, située dans le golfe de Bengale, où il a un temple superbe. « Il s'y fait tous les ans, dit le voyageur Ber-
» nier, une fête qui dure huit à neuf jours; et il s'y
» trouve quelquefois plus de cent cinquante mille pé-
» lerins. On fait une superbe machine de bois, ornée
» de toutes sortes de figures extraordinaires..... On la
» pose sur quatorze ou seize roues, comme pourroient
» être celles des affuts de canon, que cinquante per-
» sonnes, plus ou moins, tirent et font rouler. Sur le
» milieu est posé en évidence Jagarnat, richement
» orné et paré, qu'on transporte d'un temple dans un
» autre. » Souvent des dévots, enflammés d'un saint zèle pour la gloire de Jagarnat, se jettent sous les roues du chariot, et s'y font écraser. Si l'on en croit le rapport du même Bernier, c'est une jeune fille encore parée de sa virginité, qui consulte l'oracle de Jagarnat. On la conduit au temple en triomphe, comme une épouse destinée à ce dieu : on la fait entrer dans le sanctuaire de Jagarnat; puis on la charge, en qualité d'épouse, de demander à son mari, au nom de tous les habitans du canton, si la récolte sera abondante, si le pays ne sera point désolé par quelque fléau, et autres choses qui intéressent le bien public. La jeune fille et le dieu restent seuls : du moins il n'y a qu'un prêtre pour servir d'interprète à Jagarnat, qui ne nuit pas, comme on peut croire, à la consommation du mariage. Le lendemain on demande avec empressement à la nouvelle déesse quelles sont les réponses de son époux; et on la conduit en procession à côté de Jagarnat.

JAGUES *ou* Jagas. *Voyez* Giagas.

JAMIS. Ce mot en arabe signifie *royal*. C'est le nom que les Mahométans donnent aux mosquées bâties par les empereurs, qui leur ont assigné des revenus consi-

dérables. Ces mosquées ont dans leur enceinte des écoles ou académies, dont les mudéris sont chargés d'enseigner les lois et l'Alcoran. On fait à ces maîtres une pension annuelle, proportionnée aux revenus du jami. C'est de ces écoles que le grand-seigneur tire les mollaks.

JAMMABOS : hermites du Japon. Leur nom signifie à la lettre *soldats des montagnes*, parce que le principal objet de leur institut est de combattre pour la cause des dieux et pour le soutien de la religion. On peut donner une autre raison de ce nom, qui est que les principaux exercices de ces hermites consistent à franchir des montagnes escarpées, avec beaucoup de peines et de fatigues. Leur fondateur, qui vivoit il y a onze cent cinquante ans, peut être regardé comme le premier instituteur de la vie hérémitique au Japon. Son goût pour la solitude ne fut pas inutile à sa patrie. En allant ainsi de déserts en déserts, il découvrit des chemins nouveaux, qu'on avoit jusqu'alors regardés comme absolument impraticables. Ses disciples se divisèrent dans la suite, et formèrent deux ordres. Un de ces ordres étoit obligé, par un des principaux points de sa règle, de faire un pélerinage à la montagne de Fikoosan, qui est bordée de tous les côtés par d'affreux précipices. Il falloit, avant que d'entreprendre ce pélerinage, avoir la conscience bien nette ; car, si un pélerin souillé de quelque crime eût osé approcher de cette montagne, le diable se seroit emparé de lui sur-le-champ. L'autre ordre de jammabos avoit pour règle de visiter chaque année le tombeau de son fondateur, situé sur une montagne escarpée et environnée d'abîmes. Ce pélerinage n'étoit pas moins critique ni moins dangereux que l'autre, et, lorsqu'on s'y engageoit avant d'avoir purifié sa conscience, on étoit poussé dans les précipices par une force invisible, ou frappé de quelque maladie su-

bite. Ceux qui avoient heureusement achevé leur pélerinage se rendoient à Méaco, et faisoient au général de leur ordre un présent proportionné à leurs facultés. C'étoit assez ordinairement le produit des aumônes qu'ils avoient amassées sur la route. Le général, par reconnoissance, leur conféroit quelque titre d'honneur. Mais ces fameux pélerinages sont presque abolis aujourd'hui, et l'ordre des jammabos est entièrement déchu de son ancienne ferveur. Au lieu de s'occuper à grimper sur les montagnes, comme leur règle le prescrit, ils ne font plus que mendier aux environs de quelque temple, en chantant avec emphase les louanges du dieu auquel il est consacré. Ils tiennent en main un bâton avec une pomme de cuivre, et quatre anneaux de même métal, qu'ils agitent avec grand fracas. Ils soufflent aussi dans une coquille qui ressemble à une trompette, et dont le son est à peu près le même. Ils sont accompagnés de leurs enfans qui importunent les passans par leurs cris. Ils étourdissent les dévots avec cet attirail bruyant, et les forcent à donner, quand ce ne seroit que pour se délivrer d'un pareil tintamarre. Les jammabos sont toujours armés d'un sabre. Ils ont le cou environné d'une bande d'étoffe en manière d'écharpe, d'où pendent des franges plus ou moins longues, selon la qualité de ceux qui les portent. Ils ont sur les épaules une besace qui contient leur argent, avec un habit et un livre. Les sandales qu'ils ont aux pieds sont faites avec de la paille ou des queues de fleurs de lotos.

Les hermites se mêlent aussi d'exercer la médecine; et le peuple a d'autant plus de confiance dans leur art, que ce ne sont point des remèdes naturels qu'ils emploient pour la guérison des maladies. Voici comment ils y procèdent. Pendant que le malade fait un rapport fidèle de tout ce qu'il sent, le jammabos trace sur un papier certains caractères analogues au tempé-

rament du malade et à la qualité de la maladie dont il est attaqué. Il place ensuite cette espèce de mémoire sur l'autel de sa divinité favorite, et pratique certaines cérémonies mystérieuses, qui, selon lui, sont capables de donner à ce papier une vertu médicinale; après quoi il broie ce papier, et en forme plusieurs petites pilules qu'il prescrit au malade de prendre tous les matins à jeun. L'usage de ces pilules exige quelque préparation : il faut, avant de les prendre, que le malade boive un verre d'eau de rivière ou de source; et le jammabos a soin de marquer si c'est au nord ou au sud que l'on doit puiser cette eau. Les jammabos sont les médecins des maladies désespérées; et l'on n'a guère recours à leurs pilules que lorsque tout autre remède s'est trouvé sans effet. Les hermites, comme tous les autres moines du Japon, sont fort adonnés aux sortiléges et à la magie. Le P. Crasset, dans son histoire de l'Eglise du Japon, dit qu'ils sont de très-bonne intelligence avec les démons, et qu'il n'est pas croyable combien ils en ont à leur service, jusque-là qu'ils s'en servent comme de valets. Ils ont une manière de joindre la main, à laquelle ils attribuent une grande vertu, et qu'ils regardent comme un charme des plus puissans. Ce prétendu charme consiste à joindre les mains de façon que le doigt du milieu d'une main se joigne perpendiculairement à celui de l'autre main, tandis que les autres doigts sont croisés. Les jammabos affectent de ne communiquer à personne leurs secrets magiques, afin de mettre à contribution la curiosité des simples qui seroient tentés de les apprendre. Ce n'est qu'à prix d'argent qu'on peut être initié à leurs mystères. Mais, pour donner plus de poids à leurs chimères, ils exigent de leurs disciples des préparations capables de rebuter tout autre esprit que celui d'un superstitieux. Il est défendu au novice de manger rien qui ait eu vie,

pendant un certain espace de temps. Le riz et les herbes doivent être son unique nourriture. Il faut qu'il prenne le bain sept fois le jour, dans l'eau froide, et se tienne à genou de façon qu'il soit assis sur ses talons; et, ce qu'il y a de plus incommode, c'est qu'il doit quitter et reprendre cette situation sept cent quatre-vingts fois par jour. Il faut aussi qu'il observe, en se relevant, de frapper des mains au-dessus de sa tête. C'est pendant ce temps d'épreuve que le novice fait connoissance avec le diable, qui s'offre souvent à ses yeux sous diverses figures.

On lit dans Nieuhof, auteur de la Collection d'Ambassades au Japon, qu'il faut que les jammabos soient parvenus à l'âge de trente ans, avant d'avoir commerce avec le diable.

JANNANINS : c'est ainsi que les Quojas, peuples de l'intérieur de la Guinée, appellent les esprits des morts. Ils pensent que ces esprits prennent un soin particulier de leurs parens et de leurs amis, et les protègent dans les occasions périlleuses. Un Nègre qui a eu le bonheur d'éviter quelque accident fâcheux ne manque pas de se rendre sur la tombe du jannanin son protecteur. Il conduit avec lui tous les parens et les amis de ce jannanin; il déclare en leur présence le bien qu'il en a reçu; et, pour témoigner sa reconnoissance, il immole une vache à l'esprit bienfaisant, et lui présente des offrandes de riz et de vin de palmier. La cérémonie se termine par des chants et des danses, que forment tous les assistans autour de la tombe du jannanin. S'il arrive qu'un Quoja soit outragé, il va dans les bois où résident ces esprits, il les invoque à grands cris, et les prie de le venger. Dans les circonstances critiques, dans les entreprises importantes, ces peuples implorent et consultent les jannanins. Quand le commerce languit, et qu'il n'aborde point sur les côtes de vaisseaux européens, ils

demandent sérieusement aux esprits si ces vaisseaux doivent bientôt arriver; s'il est survenu quelque obstacle qui retarde leur marche. Enfin, les jannanins sont beaucoup plus honorés chez ces peuples que l'Etre suprême. Ils ne commencent jamais leurs repas sans leur avoir rendu des hommages. Dans chaque village il y a un bois sacré, que l'on regarde comme le séjour de ces esprits. Trois fois l'année on a coutume d'y porter des vivres et des provisions. L'entrée de ce bois est absolument interdite aux femmes, aux enfans et aux esclaves.

Une femme accusée d'adultère par son mari ne peut être condamnée, à moins qu'il ne se trouve d'autres témoins qui constatent son crime. Pour se tirer d'affaire, elle n'a qu'à jurer par Belli-Paaro qu'elle est innocente : on la croit sur son serment. Mais si, après qu'elle a juré, l'on découvre qu'elle étoit véritablement coupable, son mari la conduit le soir sur la place publique, où le conseil est assemblé pour la juger. Un des plus anciens du conseil commence par lui faire les plus vifs reproches sur son infidélité et sa mauvaise conduite. Il lui annonce qu'elle va être la proie des jannanins, ou esprits. Il invoque ensuite ces esprits, et les invite à punir cette femme coupable; après quoi on lui bande les yeux, et, dans cet état, elle demeure quelque temps plus morte que vive, attendant à chaque moment les jannanins qui doivent l'emporter. Lorsque l'on juge à propos de faire cesser sa frayeur, plusieurs personnes poussent autour d'elle des cris perçans qu'elle ne manque pas d'attribuer aux jannanins, et lui annoncent que, malgré la grandeur de son crime, on lui en accorde le pardon, parce que c'est la première fois qu'elle l'a commis. Les mêmes personnes, contrefaisant toujours les jannanins, lui imposent, pour sa pénitence, quelques exercices de mortification, tels que des jeûnes;

lui enjoignent d'être à l'avenir plus fidèle à son époux, et lui recommandent sur cet article une circonspection si grande, qu'ils lui défendent même de prendre entre ses bras un enfant mâle, et de toucher l'habit d'un homme. Ainsi l'on peut dire que, chez les Quojas, une femme infidèle en est quitte la première fois pour la peur, usage bien contraire aux idées de la plupart des peuples orientaux. Mais si la crainte et la honte ne sont pas capables de retenir la femme dans son devoir, et qu'elle se rende coupable une seconde fois du même crime, le bellimo, ou grand-prêtre des Quojas, accompagné de ses ministres, nommés *saggonos*, et de plusieurs officiers subalternes, portant des espèces de cresselles qu'ils font craquer avec un bruit horrible, se transporte dès le matin au logis de la coupable, la fait arrêter par ses satellites, et conduire sur la place publique, dont on lui fait faire trois fois le tour au son des bruyantes cresselles. Il n'y a que ceux qui sont enrôlés dans la confrérie de Belli, qui aient le droit d'assister à cette cérémonie. Après avoir ainsi promené cette femme, on la conduit dans un bois consacré aux jannanins, et l'on fait accroire au peuple qu'elle est emportée par ces esprits. Ce qu'il y a de constant, c'est qu'elle disparoît pour toujours. Le voyageur Barbot pense, avec assez de fondement, qu'on fait mourir la coupable dans ce bois, et qu'on l'y enterre.

JANSÉNISME : systême sur la grâce, ainsi nommé de Corneille Jansénius, évêque d'Ypres, qui en est regardé comme le premier auteur. Ce prélat fameux, né à Leerdam en Hollande, en 1585, de parens catholiques ; principal du collége de Sainte-Pulchérie, à Louvain, en 1617; docteur en théologie en 1619 ; nommé professeur d'Ecriture sainte par le roi d'Espagne, et enfin évêque d'Ypres en 1635, fit, pendant tout le cours de sa vie, une étude profonde et réflé-

chie des ouvrages de saint Augustin; et, d'après les connoissances qu'il avoit puisées dans cette étude, il composa le célèbre ouvrage intitulé : *Augustinus*. Son dessein avoit été de donner dans ce livre un précis du systême de S. Augustin sur la grâce et sur le libre arbitre, afin de l'opposer à la doctrine de Molina et de ses sectateurs. Comme il n'y a rien de plus aisé que de se tromper dans une matière aussi délicate, Jansénius, avant de mourir, soumit son ouvrage au jugement du saint siége, et finit ses jours en héros chrétien, l'an 1638, ayant gagné le mal dont il mourut, en visitant ses diocésains assiégés de la peste.

Le livre de Jansénius ne tarda pas à faire beaucoup de bruit dans l'université de Louvain. Les Jésuites s'empressèrent de le réfuter. La guerre s'alluma de part et d'autre, et l'on vit paroître une foule d'écrits polémiques sur cette matière. Le pape Urbain VIII, voulant appaiser ces querelles, interdit la lecture du livre de Jansénius et des écrits des Jésuites sur cette matière, ajoutant cependant qu'on trouvoit dans le livre de Jansénius des propositions déjà condamnées par ses prédécesseurs. La défense du Pape ne put calmer les esprits qui étoient trop échauffés. La querelle devint de jour en jour plus vive. La France y prit part, et il s'éleva dans ce royaume de grands troubles à cette occasion. Enfin quatre-vingt-cinq évêques français, ayant extrait du livre de Jansénius cinq propositions, qui contenoient toute sa doctrine, les déférèrent au pape Innocent X. Ce pontife condamna les propositions, reconnoissant, dans sa bulle du 1.er de juin 1653, que ces propositions étoient dans le livre de Jansénius. La bulle du Pape fut reçue par le clergé de France, qui dressa, en 1655, un formulaire pour la condamnation des cinq propositions de Jansénius. Les sectateurs de Jansénius, se trouvant entre l'alternative d'abandonner leur chef, ou de désobéir à l'Eglise,

crurent se tirer de cet embarras, en déclarant qu'ils souscrivoient à la condamnation que le saint Siége avoit faite des propositions, mais que la doctrine qu'elles contenoient n'étoit point celle de Jansénius. M. Arnaud, et avec lui soixante-douze docteurs de Sorbonne, ayant refusé de souscrire à la censure de ces propositions, comme étant de Jansénius, furent exclus de la faculté de théologie, le 16 d'octobre 1656. Le pape Alexandre VII, ne voulant plus laisser aucun subterfuge aux partisans de Jansénius, publia une bulle, par laquelle il déclaroit expressément que les cinq propositions étoient de Jansénius, et condamnées dans le sens de l'auteur. Le formulaire que le clergé avoit dressé pour la condamnation de Jansénius, fut proposé à signer à tous les ecclésiastiques, religieux et religieuses de France; et le Roi lui-même en ordonna la signature par une déclaration expresse. Cette signature du formulaire fut la source d'une infinité de contestations, de chicanes, de subtilités et de disputes frivoles sur la distinction du fait et du droit. Le pape Clément XI voulut les terminer par sa bulle du 15 de juillet 1705; mais l'événement a fait voir qu'il n'y avoit pas réussi. *Voyez* Baïus.

JANUS : faux dieu des Romains. On prétend qu'il fut le premier qui poliça les peuples de l'Italie, leur apprit à vivre en société, et leur donna des lois. Il fit bâtir sur une montagne une ville à laquelle il donna le nom de *Janicule.* Saturne, chassé de son trône par son fils Jupiter, étant venu aborder en Italie, Janus lui fit l'accueil le plus favorable. Le dieu, reconnoissant, lui accorda le don de se ressouvenir du passé et de prévoir l'avenir; privilége qui donna occasion de représenter ce prince avec deux têtes, pour marquer qu'il voyoit devant et derrière. Janus, après sa mort, fut mis au rang des dieux. Romulus éleva en son honneur un temple fameux, dont les portes étoient tou-

jours ouvertes en temps de guerre, et fermées en temps de paix. Ces portes étoient au nombre de douze, et répondoient aux douze mois de l'année. On représentoit quelquefois ce dieu avec quatre visages, qui désignoient les quatre saisons. Janus étoit proprement le dieu de l'année, et présidoit particulièrement au commencement et à la fin. Il avoit aussi inspection sur les chemins; c'est pourquoi on le représentoit avec un bâton à la main. On lui mettoit en main une clef, parce qu'il avoit appris le premier aux hommes à construire des maisons et des portes, pour leur sûreté et leur commodité. Ovide, en parlant de Janus, s'exprime ainsi :

Jane biceps, anni tacitè labentis origo,
Solus de Superis qui tua terga vides.

« Janus à deux têtes, origine de l'année qui s'écoule » en silence, seul de tous les dieux qui peux voir » derrière toi. »

Quelques-uns ont prétendu que Janus étoit le même que le patriarche Noé; qu'on donnoit deux têtes à Janus, pour marquer qu'il avoit vu le monde avant et après le déluge; qu'il portoit une clef, parce qu'il avoit, en quelque sorte, ouvert le monde après le déluge; qu'il présidoit au commencement de l'année, parce qu'il avoit vu la fin de l'ancien monde et le commencement du nouveau. Enfin, ils ont remarqué que le mot *jajin*, qui, en hébreu, signifie *vin*, avoit donné lieu d'appeler Noé *Janus*, parce qu'il avoit planté la vigne.

JASION : demi-dieu des anciens, fils de Jupiter et d'Electre. Les poètes disent que Cérès, ayant un jour rencontré le jeune Jasion endormi dans la campagne, fut si charmée de sa beauté, qu'elle s'assit auprès de lui, et le réveilla par ses caresses. Elle en eut un fils nommé *Plutus*, qui fut le dieu des richesses.

« Heureux Jasion ! s'écrie un berger amoureux, » dans la troisième idille de Théocrite, qui, dans les » bras de Cérès, as goûté des plaisirs ineffables et » mystérieux, qui doivent être cachés aux profanes ! »

JASO : déesse du paganisme, fille d'Esculape, qui étoit invoquée, comme son père, pour la guérison des maladies. Les Latins lui donnoient le nom de *Méditrine*, de *mederi*, qui signifie *guérir*.

JAYMO-SÉJÉNON : fête que l'on célèbre au Pégu en l'honneur d'une idole du pays. Le Roi et la Reine assistent à cette fête, montés sur un char magnifique.

JÉBISE, *ou* Jébisu : divinité japonaise, qui a du rapport au Neptune des anciens Païens. Les Japonais racontent que ce Jébise, ayant offensé le fameux Tensio-Dac-Sin, son frère, celui-ci l'exila, pour le punir, dans une certaine île. Les Grecs et les Romains disent la même chose de leur Neptune. Jébise est représenté sur un rocher au bord de la mer : il tient d'une main une ligne, de l'autre un poisson. Cette divinité est particulièrement adorée par les pêcheurs et par les négocians.

JÉHOVA *ou* Jéhovah : nom propre de Dieu, dans la langue hébraïque. Dieu se donne lui-même ce nom dans plusieurs endroits de l'Ecriture. Il exprime son être et sa substance ; car la plupart des étymologistes conviennent que le mot *Jéhova* signifie *celui qui est*. M. Pluche dit que le mot *Jéhov*, dans l'usage primitif, signifioit *le Père de la vie, l'Etre suprême*.

JÉKIRE ; esprit malin que les Japonais s'imaginent être l'auteur de toutes les maladies. Pour le chasser, ils ont recours aux prières, et répètent particulièrement l'oraison jaculatoire qu'ils nomment *Namanda*. (*Voyez* Namanda.) Kempfer rapporte qu'aux environs d'une ville où la fièvre maligne faisoit d'affreux ravages, il rencontra une barque remplie de pénitens

qui se tuoient à crier le Namanda, pour chasser de la ville l'esprit malin qui la désoloit.

JEMMA-O. Xaca, dont la secte est très-répandue dans le Japon, enseigne que, dans le lieu du supplice que les méchans vont habiter après leur mort, il y a un juge sévère, nommé *Jemma-o*, qui règle la rigueur et la durée des châtimens, selon les crimes d'un chacun. Il a devant les yeux un grand miroir qui lui représente fidèlement les actions les plus secrètes des hommes. Il n'y a que l'intercession d'Amida qui puisse fléchir ce juge inexorable ; et les prêtres ont grand soin d'inculquer au peuple que si, par leurs offrandes, ils peuvent gagner la protection d'Amida, les prières de ce dieu puissant peuvent soulager les maux de leurs parens qui souffrent dans les enfers, et même les faire sortir de cet horrible lieu. La pagode de Jemma-o est située dans un bois, à quelque distance de la ville de Méaco. Ce dieu redoutable y est représenté ayant à ses côtés deux grands diables plus hideux encore que lui, dont l'un est occupé à écrire les mauvaises actions des hommes, tandis que l'autre semble les lui dicter. On voit sur les murailles du temple d'effrayans tableaux des tourmens destinés dans les enfers aux ames des méchans. Les peuples accourent en foule dans cette pagode. C'est la crainte, plutôt que la dévotion, qui les y conduit. Il n'y a personne qui, par ses dons et ses hommages, ne tâche de se rendre favorable le terrible Jemma-o.

JÈNE : divinité japonaise, à laquelle on attribue un empire particulier sur les ames des vieillards et des gens mariés. On a coutume de le représenter avec quatre visages et quatre bras, dont chaque main porte quelque attribut symbolique. On voit dans une de ses mains un sceptre, au bout duquel est un soleil, qui peut-être désigne, comme chez les Egyptiens, le gouvernement de la Providence. Il tient dans une autre

main une couronne de fleurs. La troisième est armée d'une espèce de verge : la quatrième porte une cassolette remplie de parfums.

JÉRÉMIE : l'un des quatre grands prophètes de l'ancien Testament, qui, par un privilége particulier, fut sanctifié dès le sein de sa mère. Dieu le choisit pour annoncer aux Juifs les malheurs terribles qui devoient être la punition de leurs désordres. Ce triste ministère exposa Jérémie aux persécutions et aux mauvais traitemens de ce peuple obstiné et endurci dans ses crimes. Il fut mis plusieurs fois en prison ; mais, ne relâchant rien de son zèle et de sa généreuse liberté, on le jeta dans une fosse remplie de boue et d'ordure. Il y fût mort sans doute martyr de son zèle ; mais Dieu, qui le réservoit pour l'entier accomplissement de son dessein, permit qu'un favori du roi Sédécias, touché de la triste situation du prophète, obtînt son élargissement. Les maux que Jérémie avoit prédits arrivèrent enfin. Jérusalem fut prise par les Babyloniens, et les Juifs furent emmenés captifs à Babylone. Il n'en resta que fort peu dans la Judée, et Jérémie fut de ce nombre. Il fit de vains efforts pour engager les Juifs qu'on avoit laissés dans leur patrie à ne pas l'abandonner ; ils se réfugièrent malgré lui dans l'Egypte, et le forcèrent de les suivre. Jérémie, voyant qu'ils se livroient aveuglément à l'idolâtrie des Egyptiens, leur fit de vifs reproches, dont ils furent si irrités qu'ils le lapidèrent dans la ville de Taphné, 590 ans avant Jésus-Christ.

S. Jérôme dit que le style de Jérémie est simple et peu élevé : cependant il n'y a guère de poésie plus sublime et plus forte que celle des Lamentations de ce prophète, que l'on chante dans l'Eglise pendant la semaine sainte. Il y peint, avec les couleurs les plus vives, et les figures les plus frappantes, la désolation de Jérusalem, et les malheurs du peuple de Dieu.

Jérémie

Jérémie est honoré comme saint dans l'Eglise; et son culte est particulièrement célèbre à Venise, où il y a une église érigée sous l'invocation de ce saint prophète.

JÉROME (*saint*), Père et docteur de l'Eglise, est l'auteur de la traduction de l'Ecriture sainte connue sous le nom de *Vulgate*, et déclarée authentique par le concile de Trente. Il n'y a que la traduction des Psaumes qui ne soit pas de lui. On en a conservé l'ancienne version Vulgate appelée *italique*, et faite sur le grec. Il en est de même de la traduction de l'ancien Testament, qu'il n'a fait que retoucher et corriger.

JÉRONIMITES, *ou* Hermites de S. Jerôme. On compte quatre sociétés différentes, qui portent le nom de *S. Jérôme*. La première et la plus considérable est celle des Jéronimites d'Espagne, fondée, en 1370, par le B. Thomas de Sienne, profès du tiers-ordre de S. François, qui, par humilité, se faisoit nommer *Thomaduccio*, c'est-à-dire, *le petit Thomas*. Il rassembla dans le monastère de Lupiana plusieurs hermites qui étoient sous sa direction, et leur donna le nom de *Jéronimites*, parce qu'ils se proposèrent pour modèle la vie que S. Jérôme avoit menée dans sa solitude de Bethléem. Leur institut fut approuvé, en 1373, par le pape Grégoire XI, qui leur donna la règle de S. Augustin. L'ordre des Jéronimites s'étendit considérablement en Espagne, et acquit un grand nombre de monastères. Les deux plus célèbres sont celui de S. Laurent de l'Escurial, et celui de S. Juste; le premier, par le vaste et magnifique palais de l'Escurial, bâti avec tant de dépenses par les rois d'Espagne; le second, par la retraite de l'empereur Charles-Quint, lequel y fixa son séjour après son abdication, et y termina sa vie.

Il y a en Lombardie une seconde congrégation de Jéronimites, à laquelle on a quelquefois donné le

nom de *S. Isidore*. Loup d'Olmédo, son instituteur, fut d'abord général des Jéronimites d'Espagne. Ne trouvant pas la règle de son ordre assez austère, il y voulut ajouter de nouvelles pratiques, qui furent rejetées par les religieux. Cette résistance lui donna occasion de quitter son ordre, en 1424, avec la permission du pape Martin V. Il se retira dans les montagnes de Gazalla, au diocèse de Séville, accompagné de quelques disciples imitateurs de son zèle et de sa ferveur. Il fonda six monastères dans ces montagnes. Etant passé en Italie, il en acquit encore plusieurs autres. Il leur donna à tous une règle qu'il avoit dressée lui-même sur les écrits de S. Jérôme. Le pape Martin V approuva cette règle. Cependant elle ne subsista pas long-temps, et l'on reprit celle de S. Augustin. Les monastères que Loup d'Olmédo avoit fondés en Espagne furent réunis à la première congrégation des Jéronimites. Ceux d'Italie, au nombre de dix-sept, formèrent la nouvelle congrégation, dite de *l'Observance* ou *de Lombardie*.

Pierre Gambacosti, connu sous le nom de *Pierre de Pise*, institua une troisième société de Jéronimites, à Monte-Bello dans l'Ombrie, l'an 1380. Ce saint homme commença d'abord par s'associer avec quelques personnes animées du même esprit que lui, et mena avec elles une vie si austère que plusieurs accusèrent ces hermites d'être sorciers, prétendant que les austérités qu'ils pratiquoient étoient au-dessus des forces humaines. Cette accusation, quoique dépourvue de sens et de raison, parut solide et importante aux inquisiteurs, qui se disposoient à procéder contre ces hermites magiciens, lorsque Pierre de Pise obtint de Martin V une approbation qui arrêta leurs poursuites. Ces religieux furent appelés *Hermites de S. Jérôme de la congrégation du B. Pierre de Pise*. Ils retranchèrent depuis beaucoup de choses de leur première

austérité; et, les papes leur ayant été favorables, ils s'étendirent considérablement en Italie. Ils y ont aujourd'hui quarante maisons.

La quatrième congrégation des Jéronimites fut établie sous le nom de *Société de S. Jérôme*, par le B. Charles de Monte-Graneli, l'an 1360, et approuvée par le pape Innocent VII, en 1406. Eugène IV donna à ces nouveaux religieux la règle de S. Augustin; et, comme leur plus ancien monastère étoit situé dans la ville de Fiésoli, il voulut que leur ordre fût nommé *Société de S. Jérôme de Fiésoli*. Le pape Clément IX supprima cette congrégation en 1668.

JÉSIVOD. C'est ainsi que les Juifs modernes appellent les académies où les rabbins s'assemblent avec leurs disciples pour disputer sur des matières de religion. C'est ordinairement après la prière du matin que commencent ces disputes, qu'on dit être plus bruyantes qu'instructives. Le mot de *jésivod* signifie à la lettre *sessio*, parce que dans ce lieu les écoliers sont assis.

JÉSUATES : religieux que S. Jean Colombin institua en Italie, en 1363, et qui furent approuvés par le pape Urbain V, en 1367. Ils furent nommés *Jésuates* parce qu'ils répétoient sans cesse le saint nom de Jésus. En 1492 le pape Alexandre VI leur donna le nom de *Jésuates de S. Jérôme*. Aucun de ces religieux, pendant l'espace de deux cents ans, ne fut élevé au sacerdoce. Uniquement occupés à exercer les œuvres de charité, tantôt ils composoient des remèdes qu'ils distribuoient ensuite *gratis* aux pauvres malades; tantôt ils alloient servir dans les hôpitaux. Plusieurs d'entr'eux s'amusant à distiller, et faisant même trafic d'eau-de-vie, le vulgaire en prit occasion de les nommer les *Pères de l'eau-de-vie*. En 1426, le B. Jean de Tossignan, prieur d'une de leurs maisons, leur avoit donné des constitutions. Ils n'avoient eu

jusqu'alors d'autre règle que leur ferveur et leur dévotion. Ils commencèrent, en 1606, à prendre les ordres sacrés, et à réciter le grand office, conformément à la permission que leur accorda le pape Paul V. Ils furent depuis nommés *Clercs apostoliques*. En 1640, ils joignirent à leurs constitutions la règle de S. Augustin. Quoique les grandes austérités de ces religieux, leur vie pénitente et mortifiée fussent d'une grande édification pour l'Eglise, cependant la république de Venise, ayant dessein d'employer leurs biens aux frais de la guerre contre les Turcs, qui avoient mis le siége devant Candie, demanda au pape Clément IX la suppression de cet ordre, et le pontife ne jugea pas à propos de la refuser. Cependant il conserva les couvens de filles de cet ordre, qui subsistent encore en plusieurs endroits de l'Italie. Les Jésuates n'ont jamais eu aucun établissement hors d'Italie, si l'on en excepte un monastère fondé à Toulouse, en 1425.

JÉSUITES : religieux appelés par le concile de Trente *Clercs réguliers de la Compagnie de Jésus*, et plus connus sous le nom de *Jésuites*, furent institués, en 1534, par un gentilhomme espagnol, nommé *Ignace de Loyola*. Le pape Paul III approuva cette société, en 1539, et plusieurs autres pontifes lui accordèrent ensuite de grands priviléges. Elle étoit gouvernée par un général perpétuel, et qui résidoit à Rome. On distinguoit dans cette société trois degrés différens, celui des profès, celui des coadjuteurs, et celui des écoliers approuvés. Il y avoit deux sortes de profès : les premiers, qu'on appeloit *profès* de quatre vœux, joignoient aux trois vœux ordinaires de religion un quatrième vœu d'obéissance au Pape, pour ce qui concernoit les missions. Les seconds ne faisoient que les trois vœux, de pauvreté, de chasteté et d'obéissance. Il y avoit aussi deux sortes de coadjuteurs : les uns chargés des fonctions spirituelles, les

autres du soin du temporel. Les uns et les autres faisoient les trois vœux de religion. Mais, ce qui les distinguoit des profès des trois vœux, c'est que leurs vœux, quoique publics, n'étoient pas solennels, comme ceux des profès, mais simples. Les écoliers approuvés n'avoient encore proprement aucun degré dans la société : c'étoient les élèves. Ils étoient cependant engagés par les trois vœux de religion ; mais ces vœux étoient simples, et faits en présence des gens de la maison seulement. Le général pouvoit les en dispenser pour de justes raisons. Les principales fonctions des Jésuites étoient les missions, la prédication, la confession, l'instruction de la jeunesse dans les colléges. De grands talens et de grandes intrigues distinguèrent presque toujours cette société fameuse, et lui attirèrent d'une part beaucoup d'envieux, et de l'autre beaucoup d'ennemis. En France, les Jésuites furent chassés de Paris sous Henri IV, et rappelés bientôt après par ce bon prince, qui les craignoit plus qu'il ne les aimoit. Tout-puissans sous Louis XIV, ils abusèrent souvent de leur crédit, et mirent le comble à la haine qu'on leur portoit depuis long-temps. Nous les avons vus, chassés successivement du Portugal, de l'Espagne et de la France, et enfin détruits et supprimés totalement par le bref du pape Clément XIV, en date du 21 juillet 1773.

JÉSUITESSES : religieuses établies autrefois en Italie et en Flandre, dont les maisons avoient le titre de colléges. Elles suivoient la règle des Jésuites : c'est pourquoi elles furent appelées *Jésuitesses*. Ces religieuses faisoient, entre les mains de leurs supérieures, les trois vœux ordinaires de pauvreté, de chasteté et d'obéissance ; mais elles ne s'engageoient point à garder la clôture. Elles sortoient librement, et s'ingéroient même dans le ministère de la prédication. Cet ordre, que le saint Siége n'a jamais approuvé, fut fondé par

deux filles anglaises, nommées *Warda* et *Tuittia*, qui, se trouvant en Flandre, furent engagées par les Jésuites de cette province à entreprendre cet établissement. Le but de ces Jésuites étoit de former une colonie de filles qu'ils enverroient, comme autant de missionnaires, travailler à la conversion des Anglais, et dont ils espéroient d'autant plus de fruit, que de pareils prédicateurs seroient moins suspects et s'insinueroient plus aisément dans les esprits. Cet ordre devint bientôt fort nombreux; mais il fut supprimé en 1631 par le pape Urbain VIII.

JÉSUMI. C'est ainsi que les Japonais appellent une cérémonie qui se pratique chaque année dans leur empire, et dont le but est d'inspirer de l'horreur pour le christianisme, et d'empêcher qu'il ne se glisse de nouveau dans la nation. Voici en quoi elle consiste. Des inquisiteurs, chargés de cette fonction, se transportent dans les différentes villes, visitent exactement chaque maison, et tiennent un compte exact de tous ceux qui les habitent. Après cette formalité, ils font comparoître tous ceux dont les noms sont inscrits sur leurs registres, hommes, femmes, enfans, vieillards, et les forcent tous, l'un après l'autre, de marcher sur un crucifix et sur une image de la sainte Vierge, afin de montrer, par cette action, qu'ils ont en horreur le christianisme. Les inquisiteurs eux-mêmes pratiquent la même chose après tous les autres. Ils envoient au gouverneur de la province une liste fidèle de tous les membres de chaque famille qui ont pratiqué cette cérémonie, à laquelle l'un de ces officiers applique son sceau. Kempfer dit que cet usage ne s'observe qu'à Nangazaqui, dans le district d'Omura et dans la province de Bungo, parce que la religion chrétienne avoit fait plus de progrès dans ces endroits que partout ailleurs. C'est par le même principe de défiance et de haine contre le christianisme, que les Japonais ob-

servent de si près les négocians hollandais, que le commerce attire dans leur pays, et ne leur permettent pas de donner la moindre marque extérieure de leur religion.

JÉSUS, *c'est-à-dire*, Sauveur. 1. C'est le nom du Fils de Dieu fait homme, qui fut conçu dans le sein d'une vierge, par l'opération du Saint-Esprit, le 25 de mars, et vint au monde le 25 décembre, l'an 4710 de la période Julienne, sous le consulat de Calvisius Sabinus et de L. Passienus, dans une étable de la petite ville de Bethléem, où Joseph et Marie étoient allés pour se faire inscrire, conformément à l'ordre d'Auguste. Les pasteurs du voisinage, avertis par un ange, vinrent les premiers lui rendre leurs hommages. Une étoile miraculeuse conduisit jusqu'à son étable trois mages de l'Orient. Il fut circoncis huit jours après sa naissance, selon la loi des Juifs. Le roi Hérode voulut le faire périr dans le berceau; mais Joseph et Marie le conduisirent en Egypte, pour le dérober à la fureur de ce prince. Après la mort d'Hérode, il revint à Nazareth, et y demeura jusqu'à l'âge de vingt-neuf ans, dans l'obscurité et dans la retraite. Nous ne savons rien de cette partie de sa vie, sinon qu'il étoit soumis à ses parens, et qu'il croissoit en sagesse, en âge et en grâce devant Dieu et devant les hommes. Jésus entroit dans sa trentième année, lorsqu'il commença à paroître en public, et à prêcher la loi nouvelle qu'il venoit apporter aux hommes. Il se choisit douze apôtres, pour être premiers dépositaires de sa doctrine, et pour l'aider à la communiquer aux autres. Les miracles qu'il opéra eurent tous pour objet le bien de l'humanité. Les vertus qu'il fit éclater prouvèrent encore mieux que des miracles sa divinité et la vérité de sa mission. Après avoir employé trois ans à instruire les hommes et à leur faire du bien, il fut arrêté comme

un criminel, tourmenté par diverses sortes de supplices, et enfin crucifié. Nous n'entrerons pas ici dans un plus grand détail sur la vie de Jésus-Christ : les Chrétiens ont les Evangiles, où ils peuvent s'en instruire beaucoup mieux que dans aucun autre livre.

2. Les Nègres mahométans qui habitent les deux bords de la rivière de Gambie croient que Jésus-Christ fut un grand prophète, suivant en cela l'exemple des autres Mahométans. Ils conviennent même qu'il a opéré un grand nombre de prodiges et de miracles; mais ils ne le regardent point comme un Dieu; et le mystère de l'incarnation leur paroît absurde et inconcevable, parce qu'il leur semble supposer que la Divinité peut s'unir charnellement à une femme. Ils donnent à Jésus-Christ le nom de *Nale*, et appellent sa mère *Marie*, comme les Catholiques.

3. Selon les habitans de Madagascar, Jésus-Christ, envoyé de Dieu sur la terre, est né de la vierge Marie, qui le mit au monde sans douleur, et demeura vierge après l'avoir enfanté. Ils le regardent comme un grand prophète, et reconnoissent même qu'il étoit Dieu et homme. Ils croient qu'il fut crucifié par les Juifs; mais ils ajoutent que Dieu voulut le dérober à la mort, et mit en sa place le corps d'un malfaiteur.

Ordre de Jésus-Christ. Le pape Jean XXII institua sous ce nom un ordre de chevalerie, dans la ville d'Avignon, l'an 1320. La marque distinctive des chevaliers étoit une croix d'or émaillée de rouge, enfermée dans une autre croix patée d'or.

Congrégation des Prêtres du bon Jésus, instituée à Ravennes, en 1326, par Séraphin de Fermo, chanoine régulier de S. Sauveur, dans l'église de S. Jean de Latran. Les prêtres de cette congrégation vivent en communauté, et ne peuvent rien posséder en propre. La prédication, la confession, l'instruction de la jeu-

nesse, telles sont leurs principales fonctions. Ils sont vêtus de noir, ont les cheveux très-courts, et la tête couverte d'un bonnet rond.

Jésus et Marie : ordre de chevalerie, institué à Rome sous le pontificat de Paul V. Les chevaliers étoient distingués par une croix bleu-céleste, au milieu de laquelle les noms de *Jésus* et de *Marie* étoient tracés. Les jours de cérémonie, ils paroissoient vêtus de blanc. Leur institut étoit de combattre les ennemis de l'état ecclésiastique, et ils étoient obligés d'entretenir, pour cet effet, un cheval et un homme armé. Il falloit faire preuve de noblesse pour être admis dans l'ordre : cependant on passoit par-dessus cette règle en faveur de gens riches, pourvu qu'ils fondassent une commenderie de deux cents écus pour le moins, dont on leur laissoit la jouissance pendant leur vie, mais qui, après leur mort, appartenoit à l'ordre.

Filles de l'enfant Jésus : société de filles, qui fut établie à Rome, en 1661, par Anne Morony, native de Lucques. Le nombre de ces filles est fixé à trente-trois, en l'honneur des trente-trois années que Jésus-Christ a passées sur la terre.

Compagnie de Jésus. Voyez Jésuites.

JEUDI SAINT : le quatrième jour de la dernière semaine de carême, chez les Catholiques, ainsi nommé parce qu'il est consacré spécialement à la mémoire des souffrances de Jésus-Christ, et de l'institution du saint sacrement de l'autel. Il est d'usage, ce jour-là, de se dispenser le plus qu'on peut de dire des messes privées, sinon il faut les dire avant l'office divin. Tout le clergé doit tâcher de communier de la main de son supérieur, pour mieux représenter la cène que le Seigneur fit avec ses apôtres. Les autels doivent être revêtus de paremens blancs; les croix de même. La messe doit aussi se célébrer en blanc : sans doute que ces ornemens blancs sont un signe de la pureté

avec laquelle tout Chrétien doit s'approcher de la sainte table. Tout l'office de ce jour est annoncé au son des bruyantes cresselles. On ne sonne les cloches qu'à la messe seulement, au *Gloria in Excelsis.* Après la messe, le célébrant va porter le saint sacrement au tombeau. Le soir, on dépouille les autels, on lave les pieds aux pauvres, on bénit les huiles; et, à Rome, le Pape prononce la fameuse bulle *In cœnâ Domini;* ce que n'a pas cru devoir faire le sage Clément XIV, plus éclairé que ses prédécesseurs sur l'usage légitime des armes spirituelles, et sur les égards dus à la majesté des souverains.

JEUNE : retranchement dans la qualité et dans la quantité de la nourriture ordinaire, fait avec l'intention d'expier ses péchés, de mortifier son corps, et d'élever plus aisément son esprit à Dieu. 1. Le jeûne, chez les anciens Juifs, « ne consistoit pas seulement à manger plus tard, dit l'abbé Fleury, mais à s'affliger en toute manière. Ils passoient le jour entier sans boire ni manger jusqu'à la nuit.... Ils demeuroient en silence dans la cendre et le cilice, et donnoient toutes les autres marques d'afflictions. Les jeûnes publics étoient annoncés au son de la trompette, comme les fêtes. Tout le peuple s'assembloit, à Jérusalem, dans le temple; aux autres villes, dans la place publique. On faisoit des lectures de la loi, et les vieillards les plus vénérables exhortoient le peuple à reconnoître leurs péchés, et à en faire pénitence. On ne faisoit point de noces ces jours-là, et même les maris se séparoient de leurs femmes. »

2. « Les (premiers) Chrétiens, continue le même auteur, jeûnoient plus souvent que les Juifs; mais la manière de jeûner étoit à peu près la même, renfermant les mêmes marques naturelles d'affliction. L'essentiel étoit de ne manger qu'une fois le jour, vers le soir, c'est-à-dire, ne faire qu'un souper, s'abstenir du

vin et des viandes les plus délicates et les plus nourrissantes, et passer la journée dans la retraite et la prière.... On croyoit rompre le jeûne, en buvant hors le repas.... Dans les premiers temps, on ne comptoit pour jeûnes d'obligation, dans la loi nouvelle, que ceux qui précédoient la Pâque, c'est-à-dire, le carême. L'Eglise les observoit en mémoire de la passion de Jésus-Christ.... Il y avoit d'autres jeûnes qui n'étoient que de dévotion ; le mercredi de chaque semaine; les jeûnes commandés par les évêques, pour les besoins extraordinaires des églises; ceux que chacun s'imposoit par sa dévotion particulière. Le jeûne du mercredi et du vendredi, autrement des quatrième et sixième féries, se nommoit *station ;* nom tiré des stations ordinaires, et appliqué souvent aux autres jeûnes de dévotion....

» Ces jeûnes étoient différens, et l'on en comptoit de trois sortes : les jeûnes de stations, qui ne duroient que jusqu'à none, en sorte que l'on mangeoit à trois heures après midi : on les nommoit aussi *demi-jeûnes ;* le jeûne de carême, qui duroit jusqu'à vêpres, c'est-à-dire, environ six heures du soir et le coucher du soleil ; le jeûne double ou renforcé, *superpositio*, dans lequel on passoit un jour entier sans manger. On jeûnoit ainsi le samedi saint : quelques-uns y joignoient le vendredi. D'autres passoient trois jours, d'autres quatre, d'autres tous les six jours de la semaine sainte sans prendre de nourriture....

» Je sais que l'on est aujourd'hui peu touché de ces exemples. On croit que ces anciennes austérités ne sont plus praticables. La nature, dit-on, est affoiblie depuis tant de siècles; on ne vit plus si long-temps ; les corps ne sont plus si robustes. Mais je demanderois volontiers des preuves de ce changement; car il n'est point ici question des temps héroïques de la Grèce, ni de la vie des patriarches, ou des hommes

d'avant le déluge : il s'agit du temps des premiers empereurs romains, et des auteurs grecs et latins les plus connus. Que l'on y cherche tant que l'on voudra, on ne trouvera point que la vie des hommes soit accourcie depuis seize cents ans. Dès-lors, et long-temps devant, elle étoit bornée à soixante-dix ou quatre-vingts ans. Dans les premiers siècles du christianisme, quoiqu'il y eût encore quelques Grecs et quelques Romains qui pratiquassent les exercices de la gymnastique, pour se faire de bons corps, il y en avoit encore plus qui s'affoiblissoient par les débauches, particulièrement par celles qui ruinent le plus la santé, et qui font qu'aujourd'hui plusieurs d'entre les Lévantins vieillissent de si bonne heure. Cependant, de ces débauchés d'Egypte et de Syrie sont venus les plus grands jeûneurs; et ces grands jeûneurs ont vécu plus long-temps que les autres hommes.

3. » Le relâchement des fidèles a depuis forcé l'Eglise de permettre quelques adoucissemens dans la pratique du jeûne. Du temps de S. Bernard, tout le monde sans distinction jeûnoit encore, en carême, jusqu'au soir. Mais, du temps de S. Thomas, c'est-à-dire, il y a quatre cent cinquante ans, on commençoit à manger à none, c'est-à-dire, sur les trois heures. On a depuis avancé l'heure du repas jusqu'à midi, et l'on a permis la collation le soir. » *Voyez* Collation.

4. Les Grecs sont les plus grands jeûneurs de toute la chrétienté, et le jeûne leur paroît être l'œuvre la plus méritoire et la plus importante de toute la religion. Ils ont dans l'année quatre grands jeûnes, dont trois sont aussi longs que notre carême. Le premier commence le 15 de novembre, et finit à Noël; le second est une préparation à la Pâque, et répond à notre carême; le troisième dure depuis la Pentecôte jusqu'à la fête de S. Pierre et de S. Paul;

le quatrième, qui commence le 1.er d'août, est institué en l'honneur de l'Assomption de la sainte Vierge, qu'ils célèbrent comme nous le 15 de ce mois. Ce dernier jeûne, beaucoup moins long que les autres, est celui que l'on observe avec plus de rigueur. Les moines alors ne se permettent pas même l'usage de l'huile. Les Grecs ont dans l'année plusieurs autres jours de jeûne et d'abstinence, dont il seroit trop long de faire l'énumération. Tous ces jeûnes sont pratiqués avec la plus grande fidélité par des hommes qui regardent l'infraction du jeûne comme un crime aussi grand que l'adultère et le vol. Ils ont sur cet article une doctrine si outrée, qu'il n'y a, selon eux, aucune raison qui puisse exempter du jeûne, ni aucune puissance qui puisse en accorder la dispense; et ils laisseroient plutôt périr un malade que de lui donner un bouillon gras, les jours de jeûne et d'abstinence.

Chez nous, le vendredi et le samedi sont des jours où il n'est pas permis de manger de viande; chez les Grecs, c'est le mercredi et le vendredi. Spon, voyageur et médecin, a compté cent trente jours dans l'année, dans lesquels il est permis aux Grecs de manger de la viande : tous les autres jours sont consacrés à la pénitence.

La dévotion outrée ne va guère sans abus. Ces Grecs, si austères dans leurs jeûnes, se livrent à tous les excès de l'intempérance, lorsque les fêtes qui terminent les jeûnes sont arrivées; et, ce qu'il y a de plus déplorable, ces excès sont permis et approuvés chez ces grands partisans de l'abstinence et de la sobriété chrétienne.

5. Les Abyssins ont quatre carêmes; le grand, qui est de cinquante jours; celui de S. Pierre et de saint Paul, qui dure environ quarante jours : le troisième, institué pour célébrer la fête de l'Assomption, n'est

que de quinze jours; et le quatrième, qui est celui de l'avent, est de trois semaines. Pendant tout le temps de leurs carêmes, ils ne commencent à manger qu'après que le soleil est couché, et peuvent prolonger leur repas jusqu'à minuit. Les œufs, le beurre, le fromage, leur sont alors interdits. Outre les temps prescrits, tous les mercredis et vendredis sont des jours destinés au jeûne. Ces jours-là, ils ne manquent jamais de faire leurs prières avant de prendre de la nourriture; et ils sont si scrupuleux sur cet article, que les paysans et les ouvriers abandonnent même leur travail, afin de pouvoir s'acquitter de ce pieux devoir. La vieillesse et la maladie ne sont point chez eux une raison suffisante de se dispenser du jeûne; ils y obligent même les enfans de dix ans.

Les moines enchérissent encore sur cette austérité. Quelques-uns ne mangent qu'une fois en deux jours; et, ce qui est presque incroyable, d'autres passent à jeun la semaine entière, et ne prennent de nourriture que le dimanche. Plusieurs passent ainsi principalement la semaine sainte.

6. Le jeûne est observé chez les Coptes avec la plus grande rigueur. Leur carême dure cinquante-cinq jours, et leur avent quarante-trois. Pendant tout ce temps, la viande, le poisson, les œufs, leur sont interdits. Ils ne mangent ni beurre ni huile; et l'eau est leur unique boisson. Ils demeurent la plus grande partie du jour sans prendre aucune nourriture; et ce n'est qu'un peu avant le coucher du soleil qu'ils font le seul repas qui leur soit permis. Les malades, et ceux même qui sont menacés d'une mort prochaine, ne sont point exempts de la loi rigoureuse du jeûne; et l'on n'en dispense pas les enfans au-dessus de dix ans. On remarque que les Coptes regardent le samedi comme un jour de joie, dont la solennité ne doit point être troublée par

l'austérité du jeûne. Ils prétendent qu'il est défendu par les saints canons de jeûner ce jour-là.

7. Les jeûnes que la loi prescrit aux Juifs modernes sont presque tous institués en mémoire de quelque triste événement de l'histoire de leurs pères. C'est pourquoi il est d'usage que, le matin des jours de jeûne, on lise le récit du malheur pour lequel il a été ordonné. Le plus célèbre de tous ces jeûnes est celui que les Juifs observent le 9 du mois d'au, ou d'août, en mémoire de l'embrasement du temple par Nabuchodonosor, et depuis, à pareil jour, par Titus. Le jeûne commence la veille, une heure avant le coucher du soleil. Depuis ce temps, ils ne prennent aucune nourriture jusqu'au soir du lendemain, lorsque les étoiles commencent à paroître. Pendant ce jeûne, ils restent sans souliers, assis par terre, lisent les Lamentations de Jérémie, les Livres de Job, ou quelques autres livres capables d'entretenir leur tristesse. Le sabbat qui suit ce jeûne est appelé *néchama*, ou *consolation*. On lit alors dans la synagogue ces paroles du prophète Isaïe : « Consolez-vous, con-» solez-vous, mon peuple, etc. » qui flattent les Juifs de la douce espérance de voir un jour rebâtir Jérusalem et le temple. En général tous les jeûnes des Juifs commencent le soir, et ils restent sans manger jusqu'au soir du lendemain. Si quelque dévot, outre les jeûnes prescrits, veut s'en imposer un particulier, il dit, avant que le soleil se couche : « J'entreprends » de jeûner demain. » Cette formule est une espèce de vœu par lequel il s'engage à jeûner.

8. Le jeûne des Turcs consiste à ne manger quoi que ce soit, depuis le lever jusqu'au coucher du soleil. « Le jeûne, dit le catéchisme musulman, consiste à réprimer et à vaincre ses passions et ses appétits sensuels, c'est-à-dire, à s'abstenir du boire, du

manger, et de l'usage des femmes. Si une mouche ou un moucheron vous entroit dans le gosier, si vous vous faisiez saigner ou appliquer des ventouses, cela ne feroit aucun tort à votre jeûne, non plus que de vous oindre d'huile, ou de vous mettre du surmé (1) aux yeux. Il est aussi permis de mâcher du pain pour un enfant qui en a absolument besoin ; mais il faut le rendre entièrement sans en rien avaler, autrement vous commettriez un péché. . . . Le jeûne est rompu en mangeant de la pierre, de la terre, de la toile ou du papier. . . Quand quelqu'un, suivant ses passions, rompt son jeûne en mangeant, ou en ayant commerce avec une femme, il doit, pour réparer sa faute, faire un repas à soixante pauvres, ou jeûner soixante jours, ou donner la liberté à un esclave, pour satisfaire à la justice divine. Il choisira une de ces trois pénitences, outre laquelle il jeûnera un jour, pendant lequel il fera plus de prières qu'à l'ordinaire. » *Voyez* RAMADAN.

9. « De toutes les religions connues, au rapport » de M. Anquetil du Perron, celle des Parses (Parsis » ou Guèbres) est peut-être la seule dans laquelle » le jeûne ne soit ni méritoire, ni même permis. Le » Parse, au contraire, croit honorer Ormusd, en » se nourrissant bien, parce que le corps frais et vi- » goureux rend l'ame plus forte contre les mauvais » génies ; parce que l'homme, sentant moins de be- » soins, lit la parole avec plus d'attention, a plus » de courage pour faire de bonnes œuvres ; en con- » séquence, plusieurs esprits célestes sont chargés » spécialement de veiller au bien-être de l'homme. » Rameschné, Kharom, Khordad et Amerdad lui » donnent l'abondance et les plaisirs ; et c'est ce der-

(1) Préparation d'antimoine, dont les Orientaux se peignent les sourcils en noir.

» nier

» nier ized (bon génie) qui produit dans les fruits » le goût et la saveur qui portent à les employer à » l'usage pour lequel Ormusd les a créés. »

10. Les talapoins de Siam jeûnent pendant tout le temps que dure le débordement annuel (1) de la principale rivière du pays. Leur manière de jeûner est particulière, et consiste à ne rien manger depuis midi. Il leur est seulement permis de mâcher du bétel. Les Siamois, sobres par nature et par nécessité, ne sont pas fort effrayés d'un long jeûne. Leurs talapoins prennent plaisir à se distinguer par des tours de force dans ce genre, qui paroissent à peine croyables. Mais tous leurs efforts n'approchent pas de l'héroïsme d'un certain talapoin que les Siamois citent avec raison comme un modèle plus admirable sans doute qu'imitable. Ils racontent sérieusement que ce fameux personnage jeûna pendant l'espace de cent sept jours, sans prendre absolument aucune nourriture. Il est vrai que, pour rendre croyable un fait aussi surprenant, ils y font entrer de la magie. Ils disent qu'en soufflant sur l'herbe des champs avec certaines paroles mystérieuses, on peut aisément s'en nourrir; opinion aussi absurde que le jeûne de cent sept jours.

11. Un jeune sauvage iroquois ou canadien, avant de partir pour sa première chasse, s'y prépare par un jeûne rigoureux de trois jours. Pendant ce temps de pénitence, il se barbouille le visage de noir, en l'honneur du grand esprit. « Il choisit, dans chaque espèce » de bêtes fauves, un morceau qu'il lui consacre, et » qui est si saint qu'aucun autre sauvage que le » chasseur n'ose y toucher, pas même pour appaiser » sa faim. » *Voyez* Abstinence.

JEUNESSE : divinité que les Romains avoient cou-

(1) Ce débordement arrive au mois de mars. Le pays est alors couvert d'eau à cent vingt milles à la ronde : c'est à ce débordement que le royaume doit sa fertilité.

tume d'invoquer lorsqu'ils faisoient quitter à leurs enfans la robe prétexte. Les Grecs donnoient à cette divinité le nom d'*Hébé*.

JEUX. Chez les Grecs et chez les Romains, les jeux et les spectacles faisoient une partie considérable de la religion. Comme l'idée de fête emporte toujours celle de plaisir et de réjouissance, les anciens, pour rendre leurs fêtes plus solennelles, avoient institué des divertissemens publics, destinés à honorer leurs dieux et à augmenter le concours du peuple. Ces jeux n'étoient donc, à proprement parler, que de véritables fêtes. Ils portoient ordinairement le nom du dieu en l'honneur duquel ils étoient institués, ou du lieu où ils se célébroient. Il y avoit aussi plusieurs sortes de jeux purement civils ou militaires, dont l'unique but étoit de récréer l'esprit ou d'exercer le corps : nous ne parlerons que de ceux qui avoient rapport à la religion, et nous commencerons par les jeux des Grecs.

Jeux Isthmiques, ainsi appelés parce qu'on les célébroit dans l'isthme de Corinthe, furent institués par Thésée, en l'honneur de Neptune. Après la ruine de Corinthe, ils furent continués par les habitans de Sycione. Ces jeux revenoient tous les trois ans. Les exercices ordinaires étoient la course, la musique et le pugilat. Il y avoit des prix pour ceux qui, dans ces différens combats, l'emportoient sur leurs rivaux. Les vainqueurs furent d'abord couronnés de pin, et ensuite d'ache. Ces jeux, comme tous les autres, commençoient et finissoient par des sacrifices.

Jeux Néméens. On les célébroit, tous les trois ans, dans la forêt de Némée, en l'honneur d'Hercule, qui avoit autrefois tué le lion formidable qui ravageoit cette forêt. D'autres disent que ces jeux étoient consacrés à Jupiter. Plusieurs prétendent que les jeux néméens n'étoient que des jeux funèbres, institués en l'honneur d'Archemore, fils de Lycurgue, roi de Né-

mée. Ils disent que les Argiens allant au siége de Thèbes, s'étant trouvés dans une extrême disette d'eau, la nourrice du jeune Archemore le mit sur une plante d'ache, pendant qu'elle alla montrer aux chefs de l'armée une fontaine qu'elle seule connoissoit. Pendant l'absence de sa nourrice, le jeune prince fut mordu d'un serpent, et mourut. Ce fut en mémoire de cet accident que les Argiens instituèrent les jeux néméens. Ce qui a pu faire regarder ces jeux comme funèbres, c'est que les juges établis pour distribuer les prix aux vainqueurs avoient des habits de deuil. La couronne des vainqueurs fut d'abord d'olivier, et ensuite d'ache.

Jeux Olympiques. Hercule les institua en l'honneur de Jupiter Olympien. On les célébroit dans la ville d'Olympie, en Elide. C'étoient les jeux les plus solennels et les plus pompeux de toute la Grèce. Ils revenoient tous les cinq ans, et servoient d'époque à la chronologie des Grecs, qui comptoient les années de leur histoire par olympiades, c'est-à-dire, par des espaces de cinq ans. Les exercices ordinaires de ces jeux étoient la course, le javelot, la lutte, le palet, le saut, et la course de chevaux. Le prix des vainqueurs étoit une couronne d'olivier. L'estime et les applaudissemens de la Grèce entière, rassemblée à ces jeux, donnoient une grande valeur à cette couronne. Les Eléens, qui présidoient à ces jeux, instituèrent, en la trente-septième olympiade, des exercices particuliers aux enfans. Ils leur permirent, l'olympiade suivante, les cinq grands exercices; mais ce nouvel établissement ne dura pas long-temps.

Jeux Pythiens ou *Pythiques.* Ils furent institués en l'honneur d'Apollon, pour célébrer la victoire que ce dieu avoit remportée sur le serpent Python. Les exercices des jeux pythiens ne consistèrent d'abord qu'en combats de chant et de musique; on y ajouta

depuis les exercices du corps, ordinaires aux autres jeux. On les célébroit à Delphes, tous les quatre ans. Les vainqueurs étoient couronnés de laurier, et décorés du nom de *Pythionites*. Pindare nous apprend qu'on leur donna dans la suite des couronnes d'or.

Disons maintenant quelque chose des jeux qui étoient en usage chez les Romains.

Jeux Apollinaires. Tite-Live rapporte qu'un fameux devin, nommé *Marc*, ayant laissé un écrit dans lequel il conseilloit au peuple romain d'instituer des jeux en l'honneur d'Apollon, assurant que, par ce moyen, il obtiendroit la victoire sur tous ses ennemis, le sénat, informé du contenu de cet écrit, commit aux décemvirs le soin d'instituer ces jeux. Les décemvirs consultèrent à cet effet les livres de sibylles, qui leur indiquèrent les cérémonies qu'il falloit observer dans les jeux apollinaires. Ils furent célébrés, pour la première fois, l'an de Rome 542. On y sacrifia un bœuf et deux chèvres, dont les cornes étoient dorées. On immola aussi une vache en l'honneur de Latone. Les assistans étoient couronnés de laurier. Il y avoit des tables dressées dans les rues et devant les portes des maisons, où chacun s'égayoit par la bonne chère. Pendant qu'ils étoient ainsi plongés dans les plaisirs, ils reçurent avis que l'ennemi s'avançoit pour les surprendre. Aussitôt, abandonnant les festins, ils volent à sa rencontre. Apollon lui-même, s'il faut en croire Macrobe, combattit du ciel en faveur des Romains, et accabla leurs ennemis d'une grêle de traits. Les Romains balancèrent quelque temps s'ils acheveroient la célébration des jeux; ils craignoient que l'ennemi ne revînt à la charge; mais, ayant aperçu un vieillard, nommé *C. Pomponius*, qui dansoit au son d'une flûte, ils en tirèrent un présage favorable, et, bannissant toute crainte, ils continuèrent leurs jeux; de là vint le proverbe : « Tout va bien, puisque le vieillard

» danse. » Rome ayant été affligée, en 545, d'une peste violente, on crut la faire cesser en assignant un jour fixé pour la célébration des jeux apollinaires, qui jusqu'alors n'avoient été célébrés que lorsqu'il avoit plu au préteur. Il fut arrêté que le 6 de juillet de chaque année seroit consacré à ces jeux.

Jeux Capitolins. M. Furius Camillus ayant défait les Gaulois qui assiégeoient le Capitole, et les ayant forcés de prendre la fuite, fut d'avis qu'en mémoire de ces heureux succès, qu'il attribuoit à la protection de Jupiter, on instituât des jeux en l'honneur de ce dieu, qui seroient nommés *Capitolins.* Le sénat se rendit à cet avis, et nomma des personnes choisies pour régler tout ce qui concernoit ces jeux. On marque à l'année 364 de la fondation de Rome l'époque de l'institution de ces jeux, qui étoient célébrés tous les cinq ans.

Jeux Céréaux, ou *de Cérès.* On les célébroit à Rome, dans le grand cirque, pendant l'espace de huit jours. Les dames romaines, vêtues de blanc, et tenant en main un flambeau, couroient çà et là, pour imiter le voyage qu'on prétend que fit Cérès pour chercher sa fille. Les Romains, aussi habillés de blanc, étoient simples spectateurs de cette cérémonie.

Jeux Consuales. Voyez Consuales.

Jeux de Castor et de Pollux. Ils furent institués par le sénat, pour l'accomplissement d'un vœu fait par le dictateur A. Posthumius. Ce général, se trouvant dans une position critique, promit, s'il remportoit la victoire, de faire célébrer à Rome des jeux solennels en l'honneur de Castor et de Pollux. Lorsqu'il fut rentré triomphant dans Rome, le sénat, instruit de son vœu, porta un décret par lequel il étoit ordonné de célébrer tous les ans des jeux en l'honneur de Castor et de Pollux, pendant l'espace de huit jours. La principale cérémonie de ces jeux con-

sistoit dans une procession magnifique et pompeuse, où les magistrats de Rome, portant les statues des dieux, étoient suivis des légions qui marchoient en ordre de bataille.

Jeux Floraux. Voyez FLORAUX.

Jeux Martiaux, ou de *Mars.* Ils étoient célébrés dans le cirque, en l'honneur du dieu de la guerre. Les exercices ordinaires de ces jeux étoient des courses à cheval et des combats d'hommes contre les bêtes. Ce fut dans ces jeux que Germanicus donna un exemple mémorable de son adresse et de son courage, en terrassant deux cents lions.

Jeux Mégalésiens : du grec μέγας, *grand.* Ils furent institués à Rome en l'honneur de Cybèle, appelée la *grande déesse*, l'an 550 de la fondation de Rome, le 12 d'avril, jour auquel la statue de cette déesse, qu'on avoit envoyé chercher à Pessinunte, en Phrygie, fit son entrée dans Rome, et fut reçue par Scipion Nasica, le plus vertueux des Romains de ce temps-là. Pendant les jeux mégalésiens, les dames romaines formoient des danses religieuses devant l'autel de Cybèle. Ces danses étoient suivies de festins; mais, contre la coutume des fêtes, la frugalité et la modestie y régnoient. Les esclaves étoient exclus de ces cérémonies, et les magistrats y assistoient vêtus de robes de pourpre. Les prêtres de Cybèle, qu'on nomme *galles*, couroient alors de tous côtés, portant la statue de la déesse, et faisant leurs sauts et contorsions ordinaires. *Voyez* GALLES.

Jeux Séculaires. Ils furent ainsi nommés parce qu'on ne les célébroit ordinairement qu'au bout de cent ans. L'on conservoit depuis long-temps à Rome un oracle fameux de la sibylle, qui étoit à peu près conçu en ces termes : « Romain, souviens-toi d'offrir aux dieux des » sacrifices, tous les cent ans, dans le champ que le » Tibre arrose. Immole des chèvres et des moutons en

» l'honneur des Parques, pendant les ténèbres de la » nuit. N'oublie pas dans tes sacrifices la déesse Lucine, » qui préside aux accouchemens : égorge un porc et » une truie noire en l'honneur de la terre, qui est » la nourrice du genre humain. Sacrifie sur l'autel de » Jupiter des bœufs blancs; sur ceux de Junon et » d'Apollon, une jeune vache; et que ces sacrifices » se fassent pendant le jour; les dieux du ciel n'aiment » pas les sacrifices nocturnes. Que de jeunes garçons et » de jeunes filles, partagés en deux chœurs, chantent » dans les temples des hymnes sacrés en l'honneur des » dieux; mais songe qu'il ne faut employer à cet exer- » cice que des enfans dont les père et mère soient » encore vivans. Si tu observes fidèlement ces céré- » monies, l'Italie deviendra la maîtresse de tout l'u- » nivers. » On n'avoit point encore pensé à mettre en pratique cette ordonnance, lorsqu'une peste, dont Rome fut affligée, l'année même de l'expulsion de Tarquin, engagea le consul Valérius Publicola à ordonner la célébration des jeux séculaires, conformément à l'oracle de la sibylle. Les premiers furent célébrés l'an 245 de la fondation de Rome; les seconds, l'an 305; les troisièmes, l'an 505; les quatrièmes, l'an 608. Les cinquièmes furent célébrés, par l'ordre d'Auguste, l'an 737, dix-sept ans avant la naissance de Jésus-Christ. On voit par là que ces jeux n'étoient pas célébrés exactement tous les cent ans; il y a même entre les seconds et les troisièmes un intervalle de deux cents ans. Le héraut qui proclamoit ces jeux invitoit tous les citoyens à assister à des jeux qu'ils n'avoient jamais vus, et qu'ils ne verroient jamais. Quelque temps avant la cérémonie, les quindécemvirs avoient soin de distribuer au peuple des flambeaux, du soufre et du bitume, qui servoient aux lustrations qui devoient précéder cette fête. Au jour marqué, le peuple alloit en foule dans les temples

d'Apollon et de Diane, et offroit à ces divinités du froment, de l'orge et des fèves. On faisoit ensuite de nombreux sacrifices à Jupiter, à Junon, à Latone, à ses enfans Apollon et Diane, à Cérès, à Pluton, à Proserpine, à Lucine et aux Parques. Ces sacrifices se faisoient dans le champ de Mars, sur le bord du Tibre, et dans les temples. Ils étoient suivis d'une procession solennelle de tous les ordres de l'Etat. Les magistrats y paroissoient avec les marques de leur dignité. Le sénat y marchoit en corps. Le peuple suivoit, vêtu de blanc, couronné de fleurs, ayant en main des palmes. Pendant cette procession, les statues des dieux étoient exposées sur des coussins et des lits de parade, à la porte des temples et dans les carrefours. Chacun, en passant, leur rendoit ses hommages. Deux chœurs, composés de jeunes garçons et de jeunes filles, chantoient alternativement un hymne, en l'honneur d'Apollon et de Diane, qu'on appeloit l'*hymne séculaire*. Cet hymne étoit ordinairement l'ouvrage de quelque fameux poète. Celui qui fut chanté aux jeux séculaires du temps d'Auguste, avoit été composé par Horace. La fête duroit trois jours, pendant lesquels on représentoit au théâtre des comédies. On s'exerçoit, dans le cirque, à la lutte, à la course à pied, à cheval et sur des charriots, et à divers autres jeux. L'amphithéâtre offroit des combats de gladiateurs et de bêtes sauvages. Les prêtres, appelés *saliens*, dansoient leur danse sacrée. En un mot, tout concouroit à rendre la célébration de ces jeux pompeuse et solennelle. Lorsque la cérémonie étoit achevée, on en marquoit l'époque sur des registres; et, pour en mieux conserver la mémoire, on la gravoit sur le marbre. Ces jeux se continuèrent, chez les Romains, jusqu'à ce que les empereurs, ayant embrassé le christianisme, jugèrent à propos de les abolir.

Jeux funèbres. C'étoient ordinairement des combats de gladiateurs qui s'entr'égorgeoient auprès du bûcher des illustres Romains. On prétendoit honorer leurs mânes par cette cérémonie barbare. On en attribue l'institution à Junius Brutus, libérateur de Rome; et ce n'est pas l'action qui fait le plus d'honneur à cet illustre consul : on y reconnoît son caractère dur et féroce. Cette coutume, si contraire à l'humanité, se soutint dans les siècles les plus polis de Rome, et ne fut abolie que l'an 500 de J. C. par un prince ostrogoth, que les Romains traitoient sans doute de barbare, par le grand Théodoric.

JOACHIMITES : hérétiques qui parurent vers la fin du douzième siècle, et qui furent ainsi nommés parce qu'ils avoient pour chef Joachim, abbé de Flore, en Calabre. Cet abbé avança des erreurs grossières, concernant le mystère de la sainte Trinité. Il prétendit que le Père, le Fils et le Saint-Esprit faisoient un seul être, non parce qu'ils existoient dans une substance commune, mais parce qu'ils étoient aussi étroitement unis de consentement et de volonté que s'ils n'eussent formé qu'un seul être. Il allégua, pour appuyer son sentiment, quelques passages de l'Ecriture, dans lesquels Jésus-Christ dit à ses disciples que sa volonté est qu'ils ne fassent qu'un, comme son Père et lui ne font qu'un. Cette doctrine de l'abbé Joachim, qui n'étoit qu'un véritable tri-théïsme, fut condamnée dans le concile de Latran. Ses disciples n'adoptèrent point son systême sur la Trinité; mais ils s'engagèrent dans d'autres erreurs non moins dangereuses. L'abbé Joachim, homme d'une vie extrêmement austère et retirée, ne fut pas assez en garde contre cet amour-propre qui séduit souvent les plus fervens solitaires. Dans le haut degré de perfection où il se croyoit parvenu, il regardoit avec mépris ceux qui se bornoient à la pratique des

préceptes de l'Evangile. Il prétendit que ces préceptes seuls n'étoient pas suffisans pour le salut, et qu'il falloit, pour être sauvé, se faire hermite, et embrasser la vie contemplative. Il s'avança jusqu'à dire que la loi nouvelle n'étoit pas une loi parfaite ; qu'elle seroit suivie d'une autre plus relevée et plus sublime, qui seroit la loi de l'Esprit, et qui formeroit la troisième et dernière époque de la religion. Les Joachimites, pleins de respect et d'admiration pour la prétendue sainteté de leur maître, recueillirent précieusement ses maximes et sa morale, dans un livre qu'ils voulurent faire passer pour cette loi de l'Esprit, plus parfaite que celle de Jésus-Christ. Ils donnèrent à ce livre le nom d'*Evangile éternel.* Ils publièrent que c'étoit le seul qu'on devoit désormais observer, et qu'au lieu d'imiter Jésus-Christ, c'étoit l'abbé Joachim qu'il falloit prendre pour modèle. L'*Evangile éternel,* tout rempli qu'il étoit d'absurdités et d'extravagances, fut cependant approuvé par plusieurs religieux. En 1254 quelques-uns eurent la témérité de vouloir l'enseigner dans l'université de Paris, mais en 1260 il fut publiquement condamné par le pape Alexandre IV et par le concile d'Arles.

JOB : célèbre patriarche dont l'Ecriture vante la patience, dans le livre qui porte son nom. Il étoit, selon les uns, de la famille de Nachor, frère d'Abraham ; selon les autres, il descendoit d'Esaü. Il habitoit le pays de Hus, entre l'Idumée et l'Arabie, et y tenoit le premier rang. Dieu l'avoit comblé de biens et de prospérités. Sept fils et trois filles étoient le soutien de sa maison. Ses immenses troupeaux couvroient la campagne. Une multitude prodigieuse de domestiques étoient toujours prêts à exécuter ses ordres. Job, au milieu de tous ces biens, se souvenoit toujours qu'il les devoit à la bonté de Dieu. Il étoit simple et juste, élevoit ses enfans dans la crainte du

Seigneur, et faisoit du bien à tout le monde. Les enfans de Dieu s'étant un jour assemblés autour de son trône, Satan se trouva parmi eux. « D'où viens-tu, lui » dit le Seigneur? — J'ai fait le tour de la terre, ré- » pondit Satan. — N'as-tu pas vu, reprit le Seigneur, » mon serviteur Job, qui n'a point de pareil sur la » terre, homme simple, droit, craignant Dieu, et s'é- » loignant du mal? — Ce n'est pas en vain que Job » craint le Seigneur, repartit Satan. Ne l'avez-vous » pas comblé de biens? n'avez-vous pas répandu votre » bénédiction sur tout ce qui l'environne? Mais éten- » dez un peu la main sur lui; ôtez-lui ce qu'il possède: » bientôt il vous maudira. — Dispose de tous ses biens » comme tu voudras, dit Dieu à Satan; mais ne touche » pas à sa personne. » Un jour que les enfans de Job étoient rassemblés dans la maison de leur aîné, où ils faisoient un festin, un des gens de ce patriarche vint lui dire: « Vos bœufs labouroient, vos ânesses pais- » soient auprès d'eux, les Sabéens sont venus fondre » dessus, et les ont tous enlevés; ils ont tué tous ceux » qui les gardoient, et je me suis échappé seul pour » vous apporter cette nouvelle. » Il parloit encore, lorsqu'un autre vint, et dit: « Le feu du ciel a frappé » vos brebis et vos bergers; et je me suis sauvé seul. » A peine achevoit-il de parler qu'un troisième survint: « Trois troupes de Chaldéens, dit-il, se sont jetées » sur vos chameaux, et les ont emmenés, après avoir » tué leurs gardiens. » Job, accablé de ces fâcheuses nouvelles, vit entrer un quatrième messager, qui lui dit: « Vos enfans faisoient un festin dans la maison » de leur aîné; tout-à-coup il s'est élevé un ouragan » terrible qui a renversé l'édifice: tous vos enfans » ont été écrasés sous les ruines. » Alors Job se leva, déchira ses vêtemens; et, se prosternant la face contre terre: « Dieu m'a donné tous ces biens, dit-il; Dieu » me les a ôtés. Que son saint nom soit béni! » Satan

reparut encore devant le trône de Dieu, qui lui dit : « Tu vois que Job conserve son innocence, malgré la » perte de ses biens. — L'homme, répondit Satan, » donnera toujours peau pour peau; rien ne lui est » plus cher que sa personne : mais frappez Job dans » son corps, et vous verrez sa vertu se démentir. — Je » te permets encore cette épreuve, repartit Dieu; mais » je te défends de lui ôter la vie. » Satan aussitôt couvrit le corps de Job d'un ulcère affreux, qui s'étendoit depuis le sommet de la tête jusqu'à la plante des pieds. Job, devenu un objet d'horreur pour tout le monde, fut obligé de se retirer sur un fumier; et là, il racloit avec un test de pot le pus qui sortoit de sa plaie. Pour comble de maux, sa femme, dont il eût pu attendre quelque consolation, vint insulter à sa douleur, et se moquer de la patience qu'il témoignoit. Dans cet état, Job reçut la visite de trois de ses amis, qui, sur la nouvelle de sa disgrâce, étoient venus, disoient-ils, pour le consoler; mais ils ne firent en effet qu'aigrir sa peine. Ils entreprirent de lui ôter le seul bien qui lui restoit, le témoignage d'une bonne conscience; et, dans plusieurs longs discours, ils essayèrent de lui prouver que, puisqu'il étoit malheureux, il falloit qu'il fût coupable. Job les réfuta avec force, et leur soutint que Dieu, pour éprouver la vertu des justes, leur envoyoit quelquefois des disgrâces. Dieu lui-même confondit les amis de Job, et déclara que la droiture ne régnoit pas dans leurs discours comme dans ceux de son serviteur Job. Il voulut ensuite récompenser ce saint homme de la patience héroïque qu'il avoit témoignée dans son affliction. Il le guérit parfaitement, et lui rendit le double de ses biens. Job vécut encore, dans le sein de la prospérité, l'espace de cent quarante ans, et vit les enfans de ses enfans jusqu'à la quatrième génération.

Quelques-uns ont regardé l'histoire de Job comme

une fiction morale ; mais l'opinion commune des Pères de l'Eglise est que Job est un personnage réel, qui a véritablement éprouvé tout ce qui est rapporté dans l'Ecriture. Mais, en convenant que le fond de la narration est vrai, ils ne nient pas qu'elle ne soit beaucoup ornée et embellie. S. Augustin, S. Chrysostôme, S. Grégoire, et plusieurs autres, pensent que, parmi les discours rapportés dans le livre de Job, ceux qui sont dans la bouche de Job sont d'une autorité divine, et qu'il faut croire tout ce qu'ils contiennent ; mais ils jugent que les discours de ses amis, employés à soutenir une mauvaise cause, ne sont pas également dignes de foi. On ignore quel est le véritable auteur du livre de Job. Origène, S. Grégoire le Grand, et quelques autres, l'attribuent à Job lui-même. Les rabbins pensent qu'il a été composé par Moyse ; ce qui n'est pas probable, car le style du livre de Job est bien différent de celui des livres qui sont reconnus pour être de Moyse. On peut opposer la même raison à ceux qui prétendent que Salomon est l'auteur du livre de Job. Quoi qu'il en soit, cet ouvrage est plein de figures vives et hardies, de grandes images et d'expressions poétiques. S. Jérôme assure qu'il est écrit en vers, à l'exception des deux premiers chapitres, et de la fin du dernier. Il n'est pas aisé d'en juger aujourd'hui. Mais, quand même il ne le seroit pas, il n'en est pas moins un véritable poème, par rapport aux idées et au style, qui sont l'ame de la poésie.

JOEL : l'un des douze petits prophètes de l'ancien Testament. On ne sait pas précisément de quelle tribu il étoit. Les uns le font naître dans la tribu de Gad ; les autres, dans celle de Ruben. On n'a rien de plus certain sur le temps auquel il a prophétisé. On croit que ce fut vers l'an du monde 3246. Il fait mention, dans ses prophéties, de la captivité de Baby-

lone, du jugement dernier, et de la descente du Saint-Esprit sur les apôtres.

JONAS : l'un des douze petits prophètes de l'ancien Testament, né dans une ville de la tribu de Zabulon, nommée *Geth-Epher*. Il eut pour père le prophète Amathi. Les traditions des Hébreux le font fils de cette veuve de Sarepta qu'Elisée ressuscita; mais ce sentiment n'est appuyé sur aucune preuve solide. Quoi qu'il en soit, Jonas commença de prophétiser vers l'an du monde 3211, dans le temps que Jéroboam II régnoit en Israël, et qu'Osias étoit roi de Juda. Il avoit passé dans ce ministère l'espace de plus de cinquante ans, lorsque Dieu le choisit pour aller annoncer aux habitans de Ninive les terribles châtimens qu'il préparoit à leurs crimes. Jonas fut rebelle à la voix de Dieu; et, loin d'aller à Ninive, comme il lui étoit ordonné, il s'embarqua pour se rendre à Tharsis. Pendant le voyage, il s'éleva une si horrible tempête, que les matelots furent obligés de jeter dans la mer toute la charge du vaisseau. Après avoir épuisé cette ressource, l'orage continuant toujours avec la même violence, ils résolurent de sacrifier un d'entr'eux au courroux céleste, dans l'espérance de l'appaiser par ce sacrifice. On employa le sort pour choisir la victime; et Dieu permit que le sort tombât sur Jonas, qui étoit en effet la cause de la tempête. Il en étoit convaincu en lui-même, et il l'avoua aux matelots, les priant de le précipiter dans la mer; ce qu'ils n'eurent pas plutôt fait que la mer devint calme et tranquille. Jonas ne fut point englouti dans les flots; il tomba dans la gueule d'un énorme poisson, qui le conserva dans son corps pendant trois jours, au bout desquels il le rejeta sur le rivage. Dieu ordonna une seconde fois à Jonas d'aller à Ninive. Le prophète, devenu sage par sa disgrâce, obéit aussitôt. Etant ar-

rivé à Ninive, il commença de crier : « Encore qua-
» rante jours, et Ninive sera détruite. » Les Ninivites, frappés de ces terribles menaces, s'humilièrent devant le Seigneur. Ils eurent recours au jeûne et à la pénitence. Le roi de Ninive descendit de son trône, se dépouilla de ses vêtemens, et, se couvrant d'un sac, se coucha sur la cendre. Dieu fut touché du repentir des Ninivites, et leur pardonna. Le prophète fut irrité de ce que Dieu n'accomplissoit pas la menace qu'il avoit annoncée de sa part aux habitans de Ninive. Il craignoit sans doute qu'on ne le regardât comme un faux prophète, et se plaignit au Seigneur de ce qu'il l'exposoit à un tel affront. Il sortit de Ninive plein de dépit, et se retira sur une colline, à l'orient de la ville. Il s'y fit un ombrage sous lequel il se reposa, en attendant quel seroit le sort de Ninive. Dieu fit croître un lierre qui monta sur la tête de Jonas, et le défendit encore davantage des ardeurs du soleil. Jonas vit avec la plus grande joie ce lierre s'élever; mais Dieu fit naître un ver, la nuit suivante, qui piqua le lierre, et le fit sécher. Jonas, se trouvant le lendemain incommodé du soleil, regretta le lierre qui lui servoit d'ombrage; et son regret fut si vif, qu'il souhaita la mort. « Quoi ! lui dit le Seigneur,
» tu t'affliges à un tel excès de la perte d'un lierre qui
» n'est pas ton ouvrage, qui ne t'a coûté ni peines ni
» soins, qu'une nuit a vu naître, qu'une nuit a vu
» périr, et tu ne veux pas que j'aie pitié de Ninive,
» cette grande ville où il y a plus de cent vingt mille
» innocens, qui ne savent pas la différence qu'il y a
» entre la main droite et la main gauche? »

JONC-HACHIPUR, c'est-à-dire, *jour de pardon.* Les Juifs modernes célèbrent ce pardon le 10 du mois de tisri, ou de septembre, qui est le premier mois de leur année. Ils jeûnent rigoureusement pendant tout le jour, et ne se permettent aucun travail. Les Juifs

pratiquoient autrefois, la veille de cette fête, une certaine cérémonie qui consistoit à se frapper trois fois la tête avec un coq vivant, en disant à chaque fois : « Que cet animal soit immolé en ma place ! » Cette cérémonie, qu'on appeloit *capara*, c'est-à-dire, *expiation*, est aujourd'hui abolie au Levant et en Italie, comme étant une vaine superstition. Ils mangent beaucoup la veille de cette fête, pour se préparer au jeûne du lendemain. Les plus fervens prennent le bain, et se font appliquer les trente-neuf coups de fouet appelés *malchut*. Ceux qui n'ont pas la conscience bien nette sur l'article du bien d'autrui font alors les restitutions nécessaires. Les ennemis se réconcilient, et chacun se prépare à la cérémonie. Plusieurs vont à la synagogue habillés de blanc, ou revêtus d'habits mortuaires ; ce qui se pratique aussi à la fête du nouvel an. Ce qui est particulier à la fête du pardon, c'est que plusieurs vont sans souliers à la synagogue. L'office est à peu près le même ce jour-là qu'à la fête du nouvel an.

JONGLEURS : c'est le nom qu'on donne aux prêtres des peuples de la baie de Hudson, du Mississipi, du Canada, etc. Ces prêtres sont aussi médecins et sorciers. Celui qui se destine à la profession de jongleur commence par « s'enfermer neuf jours dans » une cabane, sans manger, et avec de l'eau seule- » ment. Là, ayant à sa main une espèce de gourde » remplie de cailloux, dont il fait un bruit continuel, » il invoque l'esprit, le prie de lui parler, de le rece- » voir médecin ; et cela avec des cris, des hurlemens, » des contorsions et des secousses de corps épouvan- » tables, jusqu'à se mettre hors d'haleine, et écumer » d'une manière affreuse. Ce manége, qui n'est in- » terrompu que par quelques momens de sommeil, » auquel il succombe, étant fini au bout de neuf » jours, il sort de sa cabane..... en se vantant d'avoir

» été

» été en conversation avec l'esprit, et d'avoir reçu de » lui le don de guérir les maladies, de chasser les » orages, et de changer les temps. » Ce détail est tiré d'une *Relation de la Louisianne.*

Lorsqu'il y a quelqu'un de malade, les parens font avertir un jongleur, qui ne manque pas de venir promptement, armé d'un bâton au haut duquel il y a une gourde, et portant un sac qui contient ses remèdes. Il trouve, en arrivant, un festin préparé pour lui. Après s'être bien régalé, il agite sa gourde, qui est remplie de petits cailloux. Au son de cette musique, il commence à danser avec tous les assistans, en chantant des chansons où il exalte la vertu de ses remèdes. Il examine ensuite le malade, et fait plusieurs tours autour de son lit, accompagnés de postures et de contorsions ridicules. Cependant tous ceux qui sont dans la maison chantent et crient tous ensemble d'une manière à étourdir ceux mêmes qui se portent bien. Après tout ce tintamarre, le jongleur, d'un ton d'oracle, décide que telle partie du corps du malade est ensorcelée, et que le sort est fort difficile à lever; cependant il ne désespère pas de le guérir. Après quelques momens d'une sérieuse réflexion, il déclare qu'il vient de trouver un moyen infaillible pour lui rendre la santé, et procède en conséquence à cette cure. Il tourmente le pauvre malade par plusieurs remèdes violens, qui le guérissent quelquefois, et plus souvent le font mourir. Quoi qu'il arrive, le jongleur n'y perd rien, parce qu'on le paie d'avance. Il ne manque jamais de raisons pour excuser l'impuissance de son art, lorsque le malade meurt: et il faut qu'il soit ingénieux sur cet article; car il court risque de la vie, s'il ne prouve pas qu'une puissance supérieure a causé la mort du malade.

Voici une autre cérémonie que pratiquent les jongleurs pour la guérison des malades. Arrivé dans la

cabane, le jongleur fait étendre le malade à terre, sur la peau de quelque animal, et lui tâte tout le corps, jusqu'à ce qu'il ait trouvé la partie qu'il prétend être ensorcelée. Il applique sur cette partie une peau de chevreuil, pliée en plusieurs plis. Il commence ensuite ses conjurations accompagnées des contorsions et des hurlemens ordinaires. Il suce la peau du malade, se jette sur lui comme un furieux, et le presse avec violence pour faire sortir le charme qui cause la maladie. Après avoir fait ce manége pendant un certain temps, le jongleur fait voir aux assistans le charme qu'il assure être sorti du corps du malade, quoiqu'il l'ait pris subtilement dans un endroit où il l'avoit caché.

Quelquefois ces impitoyables charlatans font passer leurs malades au travers des flammes, ou les plongent tout nus dans l'eau ou dans la neige, malgré la rigueur de l'hiver. Quelquefois ils ordonnent pour la guérison du malade certaines danses infâmes, où les filles se prostituent. C'est M. de la Poterie qui rapporte ces particularités.

Ils ont pour leurs remèdes une espèce de consécration. La cérémonie consiste à étendre les remèdes sur une peau, et à danser à l'entour pendant une nuit toute entière.

Les Illinois et les peuples du Sud ont des jongleurs fort habiles dans leur art. Ils sont extraordinairement redoutés, parce qu'on est persuadé qu'ils peuvent tuer un homme, quoiqu'il soit fort éloigné. Ces fourbes font une figure d'homme, qui représente leur ennemi, et décochent une flèche dans le cœur de cet homme en peinture : puis ils font accroire au peuple que l'homme représenté par cette figure a reçu effectivement la flèche dans le cœur, quoiqu'éloigné de l'endroit de plus de deux cents lieues. Ils se vantent aussi de pouvoir former un caillou dans le corps d'une personne; et, pour cet effet, ils prennent un caillou sur

lequel ils font plusieurs conjurations. Après la cérémonie, il s'en trouve un pareil dans le corps de la personne, si l'on veut les en croire. Ils vendent aux jeunes gens des charmes capables de leur procurer une heureuse chasse, de les rendre invulnérables et invincibles à la guerre.

JOSAPHAT (*vallée de*). On lit dans le chapitre troisième de la prophétie de Joël : « J'assemblerai » tous les peuples, et je les conduirai dans la vallée de » Josaphat. Là, j'entrerai en jugement avec eux, au » sujet de mon peuple, et d'Israël, mon héritage, qu'ils » ont dispersé parmi les nations, et dont ils ont par- » tagé le territoire..... Que les peuples se lèvent, et » se rendent dans la vallée de Josaphat. C'est là que » je m'asseoirai pour juger toutes les nations rassem- » blées autour de moi. » C'est sur ce fondement que S. Jérôme a pensé que le jugement dernier se feroit dans la vallée de Josaphat; mais il n'y a là-dessus rien de certain.

JOSEPH (S.), époux de la sainte Vierge. L'Ecriture ne nous apprend rien de la vie et des actions de ce grand saint. Le fameux Gerson proposa d'établir une fête en l'honneur de sa conception immaculée; mais cette pieuse dévotion n'a pas été reçue.

JOSÉPINS. C'est le nom de certains hérétiques, dont la secte étoit une branche de celle des Vaudois. Ils condamnoient l'acte du mariage, et prétendoient qu'on ne devoit se marier que spirituellement; ce qui n'empêchoit pas qu'ils ne se livrassent à toutes sortes d'infamies. Ils furent appelés *Josépins* parce qu'ils avoient pour chef un certain Joseph.

JOSUÉ, successeur de Moyse dans la charge de conducteur du peuple d'Israël, étoit de la tribu d'Ephraïm, et son père se nommoit *Nun*. De tous les Juifs qui étoient sortis de l'Egypte, Josué et Caleb furent les seuls auxquels Dieu accorda le privilége

d'entrer dans la terre promise. Ce fut par le bras de Josué que Dieu extermina les peuples et les rois de Chanaan. Le plus mémorable exploit de ce chef du peuple juif est la victoire qu'il remporta sur cinq rois ligués ensemble. Après la bataille il poursuivit les fuyards, et, voyant le soleil prêt à finir sa course, il lui ordonna de s'arrêter. Cet astre obéit à la voix de Josué, et fit éclater sa lumière pendant douze heures au-delà du terme de sa carrière. Le livre de l'ancien Testament qui porte le nom de *Josué* contient l'histoire de la conquête de la terre promise, et de la distribution qui en fut faite au peuple juif. Quelques écrivains ont cru que ce livre n'étoit pas de Josué; mais le sentiment le plus commun est qu'il en est l'auteur.

JOU. C'est le nom que donnoient autrefois les Gaulois à Jupiter. Ce dieu avoit une montagne dans les Alpes, qui lui étoit consacrée, et qu'on appeloit le mont *Jou*. Dans toutes les provinces méridionales de la France, on appelle encore le jeudi, *di-jou*, c'est-à-dire, *le jour de Jupiter*. *Jou*, en langage celtique, signifie *jeune*.

JOUANAS. C'est le nom des prêtres de la Floride. Leurs fonctions ne sont pas bornées au seul culte religieux; ils exercent aussi la médecine, comme tous les prêtres américains. Ils se mêlent aussi de gouvernement et de politique; et les paraoustis, ou princes du pays, n'agissent que par l'avis des jouanas. Ils affectent un extérieur grave et modeste, et se distinguent par une grande austérité de vie. Ceux qui désirent d'être admis dans l'ordre des jouanas doivent s'y préparer par un noviciat de trois ans, pendant lequel ils pratiquent chaque jour les exercices les plus rigoureux de la pénitence. L'habillement de ces prêtres consiste dans un manteau ou une longue robe composée de plusieurs bandes inégales de peaux : ce vê-

tement est attaché avec une ceinture, à laquelle pend un sac rempli de médicamens, de plantes et d'herbes salutaires. Leur coiffure est communément un bonnet de peau terminé en pointe : souvent ils se contentent de s'entourer la tête de plumes. Lorsqu'après avoir essayé sur un malade tous les médicamens, ils s'aperçoivent qu'il ne guérit point, ils le font étendre à la porte de sa cabane, et observent de lui tourner le visage du côté de l'orient. Alors ils adressent au soleil une fervente prière, et le supplient de délivrer le malade des douleurs qu'il souffre. Lorsque le paraousti est près de marcher à l'ennemi, il ne manque jamais de consulter un des jouanas, pour savoir quel sera le succès de son expédition. Le prêtre magicien trace un cercle, au milieu duquel il s'enferme. C'est là que, feignant de s'entretenir avec le dieu Toya, il s'agite d'une manière extraordinaire, roule les yeux, se tord les membres, et fait tous les gestes du frénétique le plus furieux. Après s'être ainsi donné la torture pendant quelque temps, il reprend ses esprits, et révèle au paraousti ce qu'il a appris dans son entretien avec Toya.

Un des principaux emplois des jouanas est aussi de maudire l'ennemi. Lorsque les Floridiens sont de retour de quelque expédition militaire, ils suspendent à des perches les bras et les jambes de ceux auxquels ils ont ôté la vie dans le combat, et s'assemblent autour de ces monumens de leur valeur, pour se réjouir et chanter leurs exploits. Alors un jouana s'avance au milieu de l'assemblée, et prononce des imprécations terribles contre l'ennemi, tenant en main une petite idole. Pendant cette cérémonie, trois hommes sont à genoux à ses pieds. L'un d'eux donne en cadence des coups de massue sur une pierre ; les autres chantent, et s'accompagnent du son de leurs calebasses.

JOVINIANISTES : hérétiques du quatrième siècle. Ils soutenoient que, parmi les bienheureux, l'un n'étoit pas plus heureux que l'autre ; que tous jouissoient également de la vue de Dieu, leur suprême félicité. Ils croyoient tous les péchés égaux, disant qu'attaquant tous une grandeur infinie, ils devoient être d'une énormité infinie, et, en conséquence, égaux, puisqu'il étoit ridicule d'admettre un infini plus grand qu'un autre infini. Le mariage leur paroissoit un état aussi parfait devant Dieu que la virginité et le veuvage. Le baptême, selon eux, rendoit l'homme impeccable : aussi regardoient-ils comme une simplicité de jeûner et de s'abstenir, en certains jours, de certaines viandes, par esprit de pénitence. Ce qui mit le comble à l'impiété de leurs dogmes, c'est qu'ils osèrent nier que Jésus-Christ fût né d'une vierge. Jovinien, moine de Milan, fut l'auteur de cette secte.

JUBÉ : lieu élevé dans les églises, qui sépare le chœur d'avec la nef, et où l'on chante l'évangile dans les messes solennelles. Le nom de *jubé* lui vient de ces mots de l'office, *Jube, Domine, bene dicere,* parce que l'on chantoit autrefois les leçons de matines au jubé.

JUBILAIRES. C'est le nom que l'on donne, dans quelques chapitres, aux chanoines qui ont assisté régulièrement aux offices pendant tout le temps qu'exigent les statuts capitulaires.

JUBILÉ. 1. L'institution du jubilé dans l'Eglise catholique peut être rapportée à l'année 1300. Sous le pontificat de Boniface, vers la fin de l'année 1200, le peuple disoit hautement que c'étoit un ancien usage de l'Eglise, que chaque centième année on gagnât une indulgence plénière, en visitant l'église de S. Pierre. Boniface, informé des bruits qui couroient, fit chercher dans les anciens livres; mais l'on n'y trouva rien qui autorisât cette opinion. Il interrogea un vieillard

âgé de cent sept ans, qui lui répondit, en présence de plusieurs témoins : « Je me souviens qu'à l'autre cen-
» tième année, mon père, qui étoit laboureur, vint
» à Rome, et y demeura, pour gagner l'indulgence,
» jusqu'à ce qu'il eût consommé les vivres qu'il avoit
» apportés. Il me recommanda d'y venir la prochaine
» centième année, si j'étois encore en vie; ce qu'il ne
» croyoit pas. » Sur le témoignage de ce vieillard, Boniface fit publier une bulle qui portoit que ceux qui visiteroient, en l'année 1300, et tous les cent ans ensuite, les basiliques de S. Pierre et de S. Paul, après s'être confessés de leurs péchés, gagneroient une indulgence plénière; mais dans cette bulle il n'étoit point fait mention du jubilé. Le pape Clément VI donna le premier à cette institution le nom de *jubilé*, et en abrégea le terme, en ordonnant qu'elle fût célébrée tous les cinquante ans. Divers papes en ont depuis changé l'époque. Sixte IV et Paul II l'ont fixée à vingt-cinq ans; ce qui n'empêche pas que chaque pape ne célèbre l'année de son exaltation au pontificat par un jubilé universel, avec cette différence cependant qu'on n'ouvre point les portes saintes pour ce dernier jubilé.

« Le Pape, dit l'auteur du *Tableau de la Cour de*
» *Rome*, intime le jubilé universel, dans la capitale
» de la chrétienté, par une bulle qu'il fait publier le
» jour de l'Ascension de l'année précédente, quand
» il donne la bénédiction solennelle. Un sous-diacre
» apostolique commence à publier ce jubilé, devant
» toute la cour romaine, par la lecture de la bulle, qui
» est en latin; et un autre sous-diacre la lit à haute
» voix devant le peuple, en italien. Incontinent après,
» les douze trompettes ordinaires du Pape commen-
» cent des fanfares; et, quelques momens ensuite,
» douze veneurs sonnent de leurs cors d'argent, avec
» une espèce de concert qui s'accorde avec les trom-

» pettes, et en même temps, le château Saint-Ange » fait une décharge de toute son artillerie. Le quatrième dimanche de l'avent, les sous-diacres apostoliques publient une autre fois la bulle du jubilé; » et, les trois jours qui précèdent immédiatement les » fêtes de Noël, les cloches de la ville annoncent de » toutes parts une solennité dont l'ouverture se doit » faire le lendemain. Le vingt-quatrième jour du mois » de décembre, tout le clergé séculier et régulier s'assemble au palais apostolique, et de là s'en va en » procession à S. Pierre du Vatican; mais le clergé, » étant arrivé dans la grande place qui est devant » S. Pierre, trouve les portes de cette église fermées, » et toutes les entrées du portique occupées par des » gardes qui empêchent la foule d'entrer. Le Pape, » les cardinaux et les évêques, revêtus de leurs paremens de damas blanc, et la mitre en tête, » s'assemblent à la chapelle de Sixte, où Sa Sainteté » entonne le *Veni, Creator*, tenant à la main un cierge » allumé. Tous les cardinaux, en ayant de même, » sortent chacun en son rang, et vont sous le portique » des Suisses, où le Pape nomme trois d'entr'eux légats *à latere*, pour aller faire l'ouverture de la porte » de S. Jean de Latran, de sainte Marie Majeure, et » de S. Paul hors des murs. » Pour lui, il se réserve le soin d'ouvrir la porte de S. Pierre; ce qu'il fait avec les cérémonies suivantes. Armé d'un marteau d'or, qui lui a été présenté par le prince du trône, il heurte à la porte sainte, à trois reprises différentes, disant à chaque fois : *Aperite mihi portas justitiæ;* « Ouvrez-moi les portes de justice. » Le clergé, qui le suit, lui répond par ces paroles : « C'est ici la » porte de l'Eternel; les justes y entreront. » Sa Sainteté va s'asseoir ensuite sur un trône dressé au milieu du grand portique, pendant que les maîtres maçons abattent le mur qui ferme la porte sainte, et en

mettent les débris à quartier. La porte est ensuite nettoyée et lavée avec de l'eau bénite par les pénitenciers de S. Pierre ; après quoi le Pape vient se mettre à genoux devant cette porte sainte, entonne le *Te Deum*, puis se relève, et entre dans l'église, où l'on dit les premières vêpres. Dès que l'ouverture de la porte de S. Pierre est faite, les cardinaux nommés pour cet office vont faire la même cérémonie aux trois autres églises dont on vient de parler. Le lendemain, après la messe du jour, Sa Sainteté monte à la grande loge de S. Pierre, qu'on appelle *la loge de la bénédiction*, et donne une bénédiction solennelle au peuple, en forme de jubilé.

Le pape Boniface VIII s'étoit contenté d'ordonner aux fidèles qui vouloient gagner l'indulgence du jubilé, de visiter les deux basiliques de S. Pierre et de S. Paul. Clément VI et Urbain VI y joignirent chacun une église, S. Jean de Latran et Sainte-Marie Majeure. L'usage s'introduisit depuis de visiter encore celle de S. Laurent hors des murs. On entra aussi, en passant, dans les églises de S. Sébastien et de Sainte-Croix, qui se rencontroient sur le chemin ; ce qui forma le nombre de sept églises, que les pélerins s'imposoient l'obligation de visiter.

Une des grandes dévotions du jubilé est de monter à genoux la *scala sancta*, l'échelle sainte. On donne ce nom à vingt-huit degrés, qui sont les mêmes, à ce qu'on prétend, qui furent honorés par les pas de Jésus-Christ, lorsqu'il monta à la maison de Pilate ou de Caïphe. Il s'y conserve même une goutte de sang de notre Sauveur, couverte d'une grille de cuivre. Cette échelle sainte conduit à une chapelle nommée le *sancta sanctorum*, ou le *saint des saints*. Les pélerins, après s'être traînés à genoux jusque sur le dernier degré, récitent une prière, et entrent ensuite dans le saint des saints : les femmes restent à la porte

et regardent seulement la chapelle à travers une grille de fer.

Le jubilé attiroit autrefois à Rome une foule incroyable de pélerins, qui s'y rendoient de tous les pays de la chrétienté. Les infirmes et les vieillards y arrivoient portés dans des litières. Au premier jubilé, sous Boniface VIII, on remarqua un Savoyard, âgé de plus de cent ans, qui étoit porté comme en triomphe par ses enfans. Quoique ce genre de dévotion soit aujourd'hui beaucoup moins accrédité, il y a toujours à Rome, pendant le temps du jubilé, un certain nombre de pélerins. Les prélats et les seigneurs les plus distingués de Rome leur lavent humblement les pieds. Le Pape lui-même, et les cardinaux, à son exemple, ne dédaignent pas de les servir à table. Ils ne s'en retournent jamais sans être munis de chapelets, de médailles et d'*agnus*, que le saint Père leur fait distribuer libéralement, et, ce qui est plus précieux, sans avoir obtenu la rémission entière de leurs péchés, par le moyen d'un coup de baguette que les pénitenciers leur donnent.

L'année du jubilé étant révolue, le souverain Pontife, après avoir officié solennellement aux premières vêpres de la veille de Noël, dans l'église de S. Pierre, entonne une antienne qui commence par ces paroles: *Cum jucunditate exibitis;* « Vous sortirez avec joie. » Aussitôt tous les assistans sortent avec empressement par la porte sainte. Le Pape, après avoir béni les pierres et le ciment destinés à murer cette porte, pose lui-même la première pierre, sous laquelle on a soin d'enfouir quelques médailles, pour perpétuer le souvenir de cette cérémonie. Les maîtres maçons achèvent l'ouvrage, et murent la porte, au milieu de laquelle ils enchâssent une croix de cuivre. Toute la cérémonie se termine par une bénédiction solennelle que le Pape donne au peuple. Quelques auteurs ont

trouvé beaucoup de rapport entre le jubilé des Catholiques et les jeux séculaires des anciens Romains. Pour en juger, *voyez* Jeux Séculaires.

2. En 1617, les Luthériens célébrèrent le jubilé de leur réforme; et ils ont continué depuis. Voici quelles sont les principales cérémonies de cette fête, qui dure ordinairement plusieurs jours. Les citoyens les plus distingués de la ville se rendent dès le matin à l'hôtel de ville, revêtus de manteaux noirs; et de là ils vont processionnellement à la principale église du lieu. Ils rencontrent en chemin le clergé et les colléges qui se joignent à eux, et forment une procession régulière et nombreuse. On arrive en bon ordre à l'église, qui, ce jour-là, est jonchée de fleurs et parée de ses plus beaux ornemens. Bientôt elle retentit du chant des psaumes et des cantiques d'allégresse, dans lesquels on célèbre le triomphe de Luther et de la réforme, la défaite du Pape et de l'Eglise romaine. Les instrumens se joignent aux voix, et forment une harmonie complette. A ces chants de victoire succède un prêche, ou sermon, dont le sujet est l'établissement du luthéranisme.

3. Chez les Juifs, chaque cinquantième année étoit célébrée par un jubilé qui rétablissoit toutes choses dans leur premier état. Cette année étoit annoncée solennellement au son des trompettes. Les esclaves qui avoient refusé la liberté qui leur étoit offerte l'année sabbatique devenoient libres, lorsque l'année du jubilé arrivoit. Les terres qui avoient été aliénées revenoient à leurs premiers maîtres; toutes les dettes étoient remises, et tous les travaux de l'agriculture interrompus. Les productions de la terre étoient abandonnées aux pauvres. L'institution du jubilé avoit pour but de rappeler aux Israélites le souvenir de la servitude d'Egypte, d'empêcher que les pauvres ne fussent opprimés et retenus dans un éternel esclavage,

et que les riches ne s'emparassent de toutes les terres. Cette solennité, ainsi que celle de l'année sabbatique, paroissent avoir quelque rapport avec les saturnales des Romains. Quelques-uns pensent que les Israélites avoient coutume de compter par jubilés, comme les Grecs faisoient par olympiades, et les Romains par lustres. Ce sentiment paroît assez vraisemblable. L'année du jubilé, ainsi que l'année sabbatique, commençoient vers le mois de septembre, et finissoient de même; en sorte qu'avant l'hiver on pouvoit faire les semailles, et préparer la récolte de l'année suivante.

4. Les habitans du royaume de Laos, en Asie, ont une espèce de jubilé, tous les ans, au mois d'avril, pendant lequel les prêtres distribuent des indulgences plénières. On expose alors la statue de Xaca, qui est la principale divinité du pays. Elle est placée sur un autel fort élevé, au milieu d'une vaste cour. Cependant, si l'on en croit un voyageur, l'idole de Xaca est placée au milieu du temple, dans une tour haute de cent coudées, percée d'un grand nombre de fenêtres, au travers desquelles on voit la statue. Autour du dieu Xaca sont suspendues un grand nombre de feuilles d'or très-fin, que le moindre souffle agite, et qui, se choquant les unes contre les autres, rendent un son très-agréable, et forment une espèce de carillon doux et harmonieux. Le même voyageur rapporte que le grand autel de ce temple est décoré de deux colonnes d'or massif, hautes de dix coudées, et grosses à proportion. Les talapoins environnent la tour dans laquelle est renfermée la statue de Xaca, et reçoivent les offrandes de toute espèce que le peuple apporte à l'envi en l'honneur de la divinité. Toutes ces offrandes restent suspendues dans le temple, à l'exception de celles que les talapoins détournent pour leurs usages. Pour attirer un plus grand concours de peuple, ces moines rusés ont soin d'orner

magnifiquement les cours et les portiques du temple. Ils y font représenter des farces, et réciter des vers en l'honneur de Xaca. Des musiciens égaient la fête par des concerts, et font danser le peuple au son des instrumens. Cette fête dure pendant tout le mois d'avril. Chaque jour, un des talapoins fait un sermon au peuple ; et, pour la clôture de ce jubilé, le plus éloquent des talapoins prononce un discours pompeux et bien travaillé, dans lequel il récapitule tout ce que ses confrères ont dit pendant le cours du mois.

5. Les Mexicains avoient une espèce de jubilé, qu'ils célébroient de quatre en quatre ans. C'étoit une fête très-solennelle, pendant laquelle ils s'imaginoient recevoir le pardon général de tous leurs péchés. Les cérémonies étoient à peu près les mêmes que celles de la fête de Tescalipuca, dieu de la pénitence. (*Voyez* Tescalipuca.) Ce qu'il y avoit de particulier à la fête du jubilé, c'est que plusieurs jeunes gens, des plus lestes et des plus vigoureux, se défioient mutuellement à la course. Il s'agissoit de monter, sans reprendre haleine, au sommet d'une montagne très-rapide, sur laquelle étoit bâti le temple de Tescalipuca. Celui qui y parvenoit le premier emportoit le prix : il recevoit les plus grands honneurs, et, entr'autres priviléges, on lui permettoit d'emporter les viandes sacrées qui avoient été servies devant l'idole, et auxquelles les prêtres seuls avoient le droit de toucher.

JUDAÏSME, *ou* Religion judaïque. Ce fut pendant long-temps la seule véritable religion qu'il y eût sur la terre. Dieu en dicta lui-même tous les points à Moyse, qui les écrivit dans le livre des Nombres, du Lévitique et du Deutéronome. Cette loi n'étoit qu'une préparation à la loi nouvelle, et tiroit toute sa force des mérites du Sauveur qui devoit venir sur la terre.

1. M. l'abbé Fleury, parlant de la religion des Juifs, dit qu'il y avoit certaines vérités qui leur étoient

révélées clairement, tandis que d'autres étoient encore obscures, quoiqu'elles fussent déjà révélées. « Ce qu'ils connoissoient distinctement, continue-t-il, étoit qu'il n'y a qu'un seul Dieu; qu'il a créé le ciel et la terre; qu'il gouverne tout par sa providence....; qu'il voit tout, jusqu'au secret des cœurs; qu'il meut intérieurement les volontés, et les tourne comme il lui plaît; que tous les hommes naissent en péché, et sont naturellement enclins au mal; que toutefois ils peuvent bien faire avec le secours de Dieu; qu'ils sont libres, et ont le choix de faire bien ou mal; que Dieu est très-juste, et punit ou récompense selon le mérite; qu'il est plein de miséricorde, et pardonne à ceux qui ont un regret sincère de leurs péchés; qu'il juge toutes les actions des hommes après leur mort: d'où il suit que l'ame est immortelle, et qu'il y a une autre vie. Ils connoissoient encore que Dieu, par sa pure bonté, les avoit choisis entre tous les hommes pour être son peuple fidèle; que d'entr'eux, de la tribu de Juda, et de la race de David, devoit naître un Sauveur qui les délivreroit de tous leurs maux, et attireroit toutes les nations à la connoissance du vrai Dieu..... Tous les Israélites étoient instruits de cette doctrine; jusqu'aux femmes et aux esclaves, tous étoient dans les mêmes sentimens.

Les vérités qui leur étoient enseignées plus obscurément étoient qu'en Dieu il y a trois personnes, le Père, le Fils et le Saint-Esprit; que le Sauveur qu'ils attendoient seroit Dieu et Fils de Dieu; qu'il seroit Dieu et homme tout ensemble; que Dieu ne donnoit aux hommes sa grâce et le secours nécessaire pour acquérir sa loi, que par le Sauveur, et en vue de ses mérites; qu'il souffriroit la mort pour expier les péchés des hommes; que son règne seroit tout spirituel; que tous les hommes ressusciteront; que dans l'autre vie sera la véritable récompense des bons, et la véri-

table punition des méchans. Tout cela est enseigné dans les écritures de l'ancien Testament, mais non pas si clairement que tout le peuple le connût.

Ce qui regarde les cérémonies extérieures et les coutumes religieuses des Juifs se trouvera, dans le cours de cet ouvrage, rangé sous les articles propres à chaque chose.

2. On peut renfermer toute la doctrine des Juifs modernes en treize principaux articles de foi, qui ont été recueillis par le rabbin Léon de Modène.

I. Qu'il y a un Dieu créateur de toutes choses, premier principe de tous les êtres, qui peut subsister sans aucune partie de l'univers, mais sans lequel rien ne peut subsister.

II. Que Dieu est un et indivisible, mais d'une unité différente de toutes les autres unités.

III. Que Dieu est incorporel, et qu'il n'a aucune qualité corporelle possible et qui se puisse imaginer.

IV. Que Dieu est de toute éternité, et que tout ce qui est, excepté lui, a eu commencement avec le temps.

V. Qu'on ne doit adorer et servir que Dieu seul; et que l'on ne doit adorer ni servir pas un autre, soit comme médiateur, ou comme intercesseur.

VI. Qu'il y a eu et qu'il peut y avoir encore des prophètes disposés à recevoir les inspirations de Dieu.

VII. Que Moyse a été plus grand prophète que tout autre, et que le degré de prophétie dont Dieu l'a honoré étoit singulier, et fort au-dessus de celui qu'il a donné aux autres prophètes.

VIII. Que la loi que Moyse a laissée est toute de Dieu, et ne renferme pas une syllabe qui soit purement de Moyse.

IX. Que cette loi est immuable, et qu'on n'y peut rien ajouter ni retrancher.

X. Que Dieu connoît toutes nos actions, et en dispose à son gré.

XI. Que Dieu récompense ceux qui observent sa loi, et châtie ceux qui la violent.

XII. Qu'il viendra un Messie qui sera d'un bien plus grand mérite que tous les rois qui auront été dans tout le monde avant lui. Qu'encore qu'il tarde à venir, il ne faut point douter de sa venue, ni se prescrire un temps où elle doive être, et encore moins le tirer de l'Ecriture.

XIII. Que tous les morts ressusciteront à la fin des temps, et qu'ensuite Dieu fera un jugement universel de tous les humains en corps et en ame.

3. Le judaïsme a été long-temps la religion dominante des Abyssins. On prétend qu'il y fut introduit par la reine de Saba : voici ce qu'en disent les Annales d'Abyssinie, qui sont regardées dans le pays comme un livre sacré.

« Une grande et puissante reine, nommée *Azed* ou *Maqueda*, qui régnoit en Ethiopie, ayant appris, d'un marchand qui s'appeloit *Tamorin*, la grande puissance et la sagesse de Salomon, désira de le connoître par elle-même, et fit le voyage de Jérusalem, accompagnée d'un grand nombre de princes et seigneurs éthiopiens, et faisant porter avec elle d'immenses trésors. Salomon instruisit cette princesse dans la connoissance du vrai Dieu. A son retour, elle accoucha d'un fils dont Salomon étoit le père, auquel elle donna le nom de *Ménichélec*, et ensuite celui de *David*. Elle le fit partir pour Jérusalem, pour voir Salomon son père, qui le fit élever et sacrer roi d'Ethiopie, dans le temple, par les souverains sacrificateurs Ozadoc et Joas. Lorsqu'il fut parfaitement instruit de la loi de Moyse, qu'il devoit faire observer dans ses Etats, Salomon lui donna plusieurs des premiers-nés d'Israël, pour l'accompagner et le servir en Ethiopie ; des officiers

ciers et des domestiques de la tribu de Juda, avec un grand-prêtre, des lévites et des docteurs de la loi. »

Les empereurs d'Abyssinie portent encore aujourd'hui les armes de Juda, et prennent le nom de *roi d'Israël.*

Les Abyssins ont des espèces de lévites, ou des chantres juifs, qu'ils nomment *depféras,* qui sont fort considérés, quoiqu'ils n'aient aucun des ordres sacrés. Ils dansent et chantent à tous les offices, et s'accompagnent avec des tambourins. Comme ils se prétendent descendus des Juifs, ils disent qu'ils imitent par leurs chants et leurs danses la gaîté et l'harmonie des fêtes qu'on célébroit autrefois dans le temple de Jérusalem. Ils allèguent l'exemple de David, qui dansa devant l'arche, quoique leurs ridicules postures ne ressemblent guère à la danse grave et majestueuse du prophète, et que le bruit de leurs tambours soit fort inférieur aux sons divins que le monarque juif tiroit de sa harpe sacrée. Cependant, malgré l'indécence de leurs mascarades et la grossièreté de leur musique, les Abyssins sont tellement infatués de leurs depféras, qu'on a vu des princes et des grands seigneurs se faire un honneur de frapper sur leurs tambourins, et battre la mesure lorsqu'ils chantoient. Les chants et la danse des depféras sont d'une longueur assommante. Aux fêtes solennelles, depuis les premiers rayons de l'aurore jusqu'à midi, ils continuent ce violent exercice; et toutefois ils ne paroissent nullement fatigués, ni même enroués. Leur supérieur se nomme *barcaguyta :* c'est lui qui est chargé du soin d'entretenir les pavillons qui servent d'églises au camp de l'Empereur.

4. Les habitans de la côte de Malemboule, qui est une dépendance de l'île de Madagascar, et en général tous les peuples du voisinage, qui prennent le nom de *Zafe-Ibrahim,* ou descendans d'Abraham, n'ont

d'autre culte que certaines pratiques imitées des Juifs, dont on les croit descendus. Ils observent avec la plus grande exactitude le repos du sabbat, et s'imaginent même que, s'ils travailloient ce jour-là, ils seroient blessés ou attaqués de quelque maladie. Ils ne reconnoissent ni Jésus-Christ ni Mahomet, ils n'ont même qu'une idée très-vague de Dieu; mais ils ont une grande vénération pour Noé, Abraham, Moyse et David. Ils sont circoncis; mais au reste ils n'observent aucune pratique de religion. Ils ne connoissent ni le jeûne ni la prière; ils n'ont pas même de temple; ils font seulement quelques sacrifices. Ces peuples ont outré la superstition naturelle aux Juifs. Ils se feroient un grand scrupule de manger de la chair d'une bête ou de quelque gibier qu'ils sauroient avoir été tué par un Chrétien ou par quelque habitant de la côte méridionale. Ils se laisseroient plutôt mourir de faim que de toucher à un tel mets. Ils regardent comme maudits les enfans qui naissent le mardi, le jeudi et le vendredi, et les exposent impitoyablement dans les bois. *Voyez* Juifs.

JUDITH, sainte veuve juive, de la tribu de Siméon, voyant la ville de Béthulie réduite à l'extrémité par Holopherne, général des armées de Nabuchodonosor, roi d'Assirie, se para de ses plus magnifiques habits, et se rendit au camp de ce général. Holopherne, frappé de la beauté de Judith, la reçut avec la plus grande joie; il l'invita un soir à souper avec lui; et, dans ce repas, il s'enivra d'amour et de vin. Lorsque l'ivresse lui eut entièrement ôté l'usage de ses sens, on le mit sur son lit, et on le laissa seul avec Judith, qui, saisissant le cimeterre d'Holopherne, lui en trancha la tête. Après ce coup hardi, elle retourna triomphante à Béthulie. Le lendemain, les Assyriens, voyant leur général mort, prirent la fuite.

On trouvera un plus long détail sur cet exploit mémorable de Judith, dans le livre de l'ancien Testament qui porte le nom de cette illustre veuve. Ce livre fut d'abord écrit en langage chaldaïque; ce qui pourroit faire conjecturer qu'il fut composé pendant la captivité de Babylone. Les savans ne sont pas d'accord sur le véritable auteur du Livre de Judith. Les uns l'attribuent au grand prêtre Eliachim ou Joachim : d'autres veulent qu'il ait été composé par Josué, fils de Josedech, compagnon de Zorobabel. Quoi qu'il en soit, l'original de cet ouvrage ne subsiste plus. Nous en avons une version grecque, et une version latine faite par saint Jérôme sur le chaldaïque.

JUGEMENT DERNIER : l'un des principaux articles de la foi catholique. 1. Il est certain, et Jésus-Christ lui-même nous l'apprend dans les divines Ecritures, qu'à la fin du monde tous les hommes ressusciteront pour être jugés selon leurs œuvres. Le paradis sera le partage des justes, et l'enfer celui des méchans. On appelle ce jugement *dernier* ou *universel*, parce qu'il ne sera suivi d'aucun autre, et qu'il confirmera le jugement particulier que chaque homme subit au sortir de cette vie. *Voyez* PARADIS, ENFER, FIN DU MONDE, *et* RÉSURRECTION.

2. Les Turcs, comme les Chrétiens, admettent deux sortes de jugement; celui qui se fait après la mort, et le jugement universel. Il y a cependant, selon eux, une différence pour le jugement particulier. Dieu ne prend pas la peine d'y présider, dit la Sonna; il en donne la commission aux ministres de ses volontés. Aussitôt que le corps est mis dans le tombeau, deux anges terribles, Moukir et Nakir, l'examinent sur sa foi, sur ses œuvres, etc., et le punissent cruellement, s'il ne répond pas à ce redoutable examen.

Quant à l'ame, un ange de la mort vient la recevoir à sa sortie du corps, avec la plus grande politesse, si elle animoit un des croyans, et très-grossièrement, si c'est l'ame d'un Infidèle. Ils distinguent trois classes de fidèles musulmans; celle des prophètes, dont les ames sont conduites en triomphe dans le séjour des heureux, par d'autres anges qui n'ont que cette fonction; celle des martyrs, qui vont se reposer dans le jabot de certains animaux verts, qui se nourrissent des fruits de l'arbre de vie; dans la troisième classe, enfin, sont les ames de ceux sur l'état desquels les sentimens sont partagés.

Le jugement dernier se fera, disent-ils, à la fin des siècles, après la résurrection générale, soit des hommes, soit des bêtes. Lorsque la trompette les aura rassemblés des extrémités de la terre, ils attendront cinquante mille ans, dans la vallée de Syrie, jusqu'à ce qu'il plaise à Dieu de décider de leur sort. Pendant ce temps les membres des bons Musulmans, qu'ils auront eu soin de bien laver avant la prière, brilleront avec gloire; mais les Infidèles seront prosternés contre terre, muets, sourds et aveugles. Leurs parties honteuses seront noires et difformes. Lorsque le fatal moment sera venu, l'examen de chacun des hommes ne durera pas au-delà du temps qu'il faut pour traire une brebis ou deux chamelles.

La balance dans laquelle Dieu pesera les actions des hommes sera tenue par l'ange Gabriel : elle sera d'une si prodigieuse grandeur, que les bassins, dont l'un sera suspendu sur le paradis, et l'autre sur l'enfer, pourroient contenir les cieux et la terre. Quand les brutes auront été jugées à leur tour, et que Dieu leur aura permis de se venger les unes sur les autres, elles retourneront en poussière.

3. Les anciens Perses admettoient une espèce de

jugement universel à la fin du monde ; et leurs idées sur cet article avoient assez de rapport avec la doctrine du christianisme. Ils disoient qu'Oromazdes, ou l'Etre suprême, après avoir laissé Arimanes, ou le démon, tourmenter les hommes pendant un certain temps, détruiroit l'univers, et rappelleroit tous les hommes à la vie; que les gens de bien recevroient la récompense de leurs vertus, et les méchans la peine de leurs crimes ; et que deux anges seroient commis pour présider au supplice de ces derniers. Ils pensoient qu'après avoir expié leurs péchés pendant un certain temps, les méchans seroient aussi admis dans la compagnie des bienheureux; mais que, pour les distinguer, ils porteroient au front une marque noire, et seroient à une plus grande distance que les autres de l'Etre suprême.

4. Selon les Parsis ou Guèbres, les ames, au sortir des corps, sont obligées, pour se rendre en l'autre monde, de passer sur un pont sous lequel coule un torrent dont les eaux sont noires et froides, et qui « est étendu sur le dos de la gehenne ; » ce sont les termes qu'emploie un auteur arabe, en parlant de ce pont. Au bout de ce pont sont postés deux anges qui attendent les ames au passage, pour les juger. Un de ces anges tient en main une balance destinée à peser les œuvres de tous ceux qui se présentent. Lorsque ces œuvres se trouvent trop légères, l'ange examinateur en rend compte à Dieu, qui condamne le malheureux à être précipité dans le torrent; sentence qui s'exécute à l'instant. Ceux dont les œuvres font un poids convenable dans la balance ont la liberté de passer le pont, pour se rendre dans le séjour de délices que l'Etre suprême a destiné pour les gens de bien.

5. Quelques habitans de la Côte-d'Or, en Afrique, paroissent avoir une idée vague du jugement dernier. Ils prétendent qu'après leur mort ils seront transportés

sur une rivière célèbre, qu'ils nomment *Bosmanque*, qui coule dans l'intérieur de leur pays. Là, ils seront obligés de rendre compte à l'idole de toutes les actions qu'ils auront commises pendant leur vie. S'ils ont été fidèles à observer les devoirs de leur religion, ils passeront la rivière, et viendront aborder dans un séjour délicieux, où tous les plaisirs leur seront permis; mais si, par leur négligence, ils se sont attiré la colère de la fétiche, ils seront précipités dans les eaux, et y resteront engloutis pour jamais.

6. Les Nègres de la Guinée prétendent que, bien avant dans l'intérieur de leur pays habite un fétichère, ou prêtre de fétiche, doué d'un pouvoir surnaturel, qui dispose à son gré des élémens et des saisons, lit dans l'avenir, pénètre dans les plus secrètes pensées, et guérit d'un seul mot les maladies les plus opiniâtres. Ils sont persuadés qu'après leur mort ils seront présentés devant cet homme divin, qui leur fera subir un examen rigoureux. S'ils ont mené une vie criminelle, le juge prendra un gros bâton, placé tout exprès devant sa porte, et leur en appuiera quelques coups, qui les feront mourir une seconde fois; mais, si leur conduite a été irréprochable, le prêtre les enverra dans un séjour délicieux, jouir de la félicité qu'ils auront méritée.

JUGES (*les*). C'est le titre d'un des livres de l'ancien Testament, qui comprend l'histoire de la nation juive, pendant le temps qu'elle fut gouvernée par des magistrats qui portoient le nom de *juges*. On voit, particulièrement dans ce livre, l'ingratitude et la légèreté des Juifs, qui, à peine établis dans la terre promise, oublient les bienfaits du Dieu qui les y a conduits, et s'abandonnent à l'idolâtrie. Dieu les en punit, en les soumettant au joug des incirconcis; et, lorsqu'ils ont assez expié leur faute, il leur suscite quelque brave guerrier qui les délivre de la servi-

tude. A peine délivrés, ils retombent dans l'idolâtrie : Dieu les punit de nouveau, et leur pardonne ensuite. Cette alternative de crimes, de châtimens, de pardons, fait également éclater et la bonté de Dieu et la méchanceté naturelle des Juifs.

JUGURES : Tartares idolâtres, qui ne croient qu'un Dieu, mais qui rendent un culte aux images de leurs parens et de leurs grands hommes.

JUHLES. Les Lapons s'imaginent qu'il y a dans les élémens, et principalement dans l'air, un grand nombre d'esprits aériens dispersés, qu'ils nomment *Juhles*, et auxquels ils rendent une sorte de culte religieux. Ils célèbrent en leur honneur une espèce de fête, la veille et le jour de Noël. Ils se préparent à cette fête par un jeûne, ou du moins par une abstinence de viande. La veille et le jour de la fête, ils réservent quelques morceaux de ce qu'ils mangent, et les jettent dans un coffre de bois de bouleau. Ils suspendent ce coffre à un arbre, derrière leurs cabanes, afin que les juhles, qui errent dans les montagnes et les forêts, puissent prendre les morceaux qui sont dans ce coffre, et s'en nourrir.

JUIBAS : prêtresses de l'île Formose, en Asie. (Dans ce pays, il n'y a que les femmes qui puissent être élevées à la dignité sacerdotale.) Leurs fonctions consistent à immoler aux dieux des pourceaux, à leur offrir du riz grillé, des têtes de cerf, et à faire quelques libations en leur honneur. Après le sacrifice, la prêtresse a coutume de faire au peuple assemblé un sermon pathétique, accompagné de grands cris et de contorsions ridicules. Dans la chaleur de l'action, l'esprit divin s'empare de la prêtresse : on voit ses yeux rouler dans sa tête ; elle pousse d'horribles hurlemens, et se traîne dans la poussière; elle ne se relève que lorsque la divinité cesse de l'agiter. Quelque temps après, toutes les prêtresses montent sur le toi

de la pagode, et, se plaçant aux deux extrémités, adressent aux dieux des prières. Après quoi, elles quittent le foible vêtement qui couvre les parties les plus secrètes de leur corps, se donnent quelques coups sur ces endroits, et prennent le bain en présence de tous les spectateurs, qui boivent et s'enivrent pendant cette indécente cérémonie. Les juibas prétendent aussi avoir connoissance de l'avenir : elles se vantent de pouvoir prédire la pluie et le beau temps, et de chasser les démons; fonctions que l'on voit partout exercées par les ministres de la religion.

JUIFS : peuple choisi de Dieu pour être le dépositaire de sa loi, de ses prophéties, et de la véritable religion, dans un temps où l'on croit que toute la terre étoit ensevelie dans les ténèbres de l'idolâtrie. 1. Le patriarche Abraham, célèbre par sa foi et par son obéissance aux ordres de Dieu, fut la tige de cette nation privilégiée. Les douze enfans de Jacob, son petit-fils, formèrent les douze tribus des Juifs. Ce peuple, après avoir long-temps gémi sous la cruelle servitude des Egyptiens, en fut délivré par la puissance de Dieu, qui prodigua les miracles en sa faveur. La mer ouvrit un passage à la fuite des Juifs. Etant entrés dans le désert, sous la conduite de Moyse, une colonne de feu guida leurs pas. Ils furent nourris par la manne qui tomboit du ciel chaque jour. Ce fut dans le désert que Dieu, par le ministère de Moyse, leur intima la loi et la religion qu'ils devoient suivre. Après un voyage de quarante ans, ils arrivèrent dans le pays de Chanaan, que Dieu leur avoit destiné. Ils exterminèrent les peuples qui l'habitoient, ayant à leur tête Josué, successeur de Moyse. Ils partagèrent ensuite leurs conquêtes. Chaque tribu eut une portion de la terre promise; et le peuple juif commença à former un corps de nation. Il fut d'abord gouverné par des magistrats appelés *juges;* il voulut ensuite

avoir des rois, et Saül fut le premier. Au commencement du règne de Roboam, fils de Salomon, le peuple juif se partagea en deux royaumes. Dix tribus choisirent Jéroboam pour roi, et formèrent le royaume d'Israël. Les deux autres tribus, de Juda et de Benjamin, restèrent fidèles à Roboam, et formèrent le royaume de Juda. La ville de Samarie fut le siége du royaume d'Israël, et Jérusalem, celui du royaume de Juda. L'impiété et l'idolâtrie furent presque héréditaires parmi les rois d'Israël, et hâtèrent la perte de ce royaume, qui fut détruit par Salmanazar. Les dix tribus furent transportées à Ninive, et dispersées parmi les Gentils. Le royaume de Juda subsista plus long-temps; mais les crimes de ses habitans attirèrent enfin la colère céleste. Jérusalem fut prise trois fois par Nabuchodonosor, roi des Chaldéens, d'abord sous le règne de Joachim, puis sous celui de Jéchonias, et enfin sous le règne de Sédécias. Ce prince, après avoir vu sa capitale renversée, le temple réduit en cendres, fut emmené captif à Babylone, avec presque tout son peuple. Les Juifs gémissoient dans la servitude depuis soixante-dix ans, lorsque Cyrus les renvoya dans leur patrie, et leur permit de rétablir le temple.

La Judée ne put jamais recouvrer cette gloire et cette indépendance dont elle avoit joui sous ses premiers rois. Elle fut presque toujours assujettie au joug des Gentils; d'abord soumise aux rois de Perse, puis à Alexandre et à ses successeurs. Elle fut la triste victime des cruautés et des persécutions d'Antiochus Epiphanes; mais elle parut se relever sous les Machabées, ou Asmonéens, dont la valeur triompha heureusement des efforts des rois de Syrie. Les guerriers de cette illustre famille régnèrent pendant cent trente ans sur les Juifs; mais des brouilleries et des querelles

intestines firent passer la couronne de la famille des Asmonéens dans celle d'Hérode.

La Judée avoit dès-lors subi le joug des Romains, à l'exemple des autres peuples du monde, et ses rois n'étoient plus que de vils esclaves de Rome. Ce fut sous le règne d'Hérode, et sous l'empire d'Auguste, que le Messie tant de fois promis aux Juifs, ce libérateur qui devoit rendre à Jérusalem sa première splendeur, vint au monde dans la ville de Bethléem. Les traits sous lesquels il parut le firent méconnoître des Juifs grossiers et charnels, qui attendoient un Messie conquérant, dans tout l'éclat de la gloire mondaine. Ils s'endurcirent contre ses miracles, rejetèrent ses instructions, et en vinrent à un tel excès de malice et de rage, qu'ils firent souffrir une mort cruelle à celui qui étoit venu leur apporter la lumière et la vie. *Voyez* la suite et la punition de ce déicide, à l'article Dispersion des Juifs.

La légèreté, l'ingratitude, la grossièreté, le penchant à l'idolâtrie, l'opiniâtreté et la cruauté; tels sont les principaux traits qui caractérisent les Juifs, et sous lesquels leur histoire les représente. Nous ne dirons rien de l'usure : on sait que ce vice héréditaire les a distingués dans tous les temps, et les distingue encore chez toutes les nations de l'univers.

2. Les Juifs établis à la Chine ont mêlé à leurs coutumes particulières quelques pratiques chinoises, sans doute pour paroître moins odieux aux naturels du pays, et s'y faire supporter. Ils ont, comme les Chinois, une salle dédiée à leurs ancêtres et à leurs grands hommes. C'est là qu'ils leur rendent des honneurs, selon la coutume du pays. Il y a cependant quelque différence. Au lieu des tableaux où les Chinois inscrivent les noms de leurs ancêtres, les Juifs ont des cassolettes plus ou moins grandes, selon le mérite et

la qualité de chacun de leurs grands hommes. Il n'y a d'exception que pour ceux d'entr'eux qui ont été mandarins. Ceux-là ont chacun un tableau particulier, sur lequel sont écrits leur nom et le degré de leur mandarinat. Le P. Gozani, missionnaire jésuite, rapporte un trait singulier de ces Juifs. Dans un entretien qu'il eut avec eux, il leur parla de Jésus-Christ; mais il fut bien surpris, lorsqu'ils lui dirent qu'ils ne connoissoient point d'autre Jésus que le fils de Sirach, dont il est fait mention dans leur Bible, et que le Jésus dont il leur parloit leur étoit absolument inconnu.

JUMALA : divinité qui étoit autrefois adorée par les Scriffinnes, aujourd'hui Lapons danois, par les Finlandais et par les Lapons ordinaires. Ils la représentoient ordinairement sous une figure humaine. Elle avoit une couronne sur la tête : une espèce d'autel lui servoit de siége. La divinité étoit d'un bois fort grossièrement travaillé. Les offrandes qu'on lui apportoit étoient mises dans une tasse placée sur ses genoux.

JUNON : fille de Saturne et de Rhéa, selon les poètes, sœur et femme de Jupiter, reine du ciel, et la principale déesse du paganisme. Jupiter, son frère, en étant devenu amoureux, essaya d'abord de la séduire et de la tromper, comme il fit depuis tant d'autres femmes; et, pour cet effet, il se métamorphosa en coucou. Si ce projet lui eût réussi, il se seroit sans doute épargné bien des tracasseries et des querelles qui troublèrent dans la suite son ménage; mais Junon découvrit la ruse, et jura qu'elle n'accorderoit jamais aucune faveur à Jupiter qu'en tout honneur, c'est-à-dire, qu'après le mariage. Jupiter, ne consultant que son amour, épousa sa sœur Junon, et ne tarda pas à s'en repentir. Junon étoit d'un orgueil et d'une fierté insupportables, naturellement méchante, implacable dans sa haine et dans sa ven-

geance. Ces défauts étoient accompagnés d'une extrême jalousie. Un époux d'une humeur aussi galante que Jupiter ne pouvoit pas être fort tranquille avec une femme de ce caractère : aussi l'olympe retentissoit-il chaque jour des querelles de ces illustres époux, et des injures grossières qu'ils se prodiguoient mutuellement, au rapport d'Homère. Junon, ardente et infatigable, étoit sans cesse en campagne pour découvrir les intrigues de son mari. Ne pouvant se venger sur lui, elle déchargeoit sa rage sur ses infortunées maîtresses, et sur les enfans qu'elles mettoient au monde. Elle changea Calysto en ourse, persécuta Io, causa, par son artifice, la perte de Sémélé. Hercule, né du commerce de Jupiter avec Alcmène, fut pendant tout le cours de sa vie l'objet de la haine constante de Junon, qui fit tous ses efforts pour le faire périr. Elle étoit d'autant plus irritée du mépris que Jupiter lui témoignoit, qu'elle se croyoit d'une beauté parfaite et supérieure à celle des autres déesses. Elle prétendit que la pomme d'or que la Discorde jeta aux noces de Thétis et de Pélée lui appartenoit de droit, comme à la plus belle. Pallas et Vénus la lui disputèrent ; et ce fut la déesse de la beauté, c'est-à-dire, Vénus, qui remporta cette pomme, au jugement équitable du troyen Pâris. Junon fut si indignée contre le juge, qu'elle poursuivit sans relâche son pays et toute sa race. Sa haine ne fut point assouvie par la ruine de Troie; elle poursuivit sur les flots Enée et le reste des Troyens, et ne cessa de traverser l'établissement de leur nouvel empire en Italie.

Junon, voyant qu'elle faisoit de vains efforts pour regagner le cœur de son époux, se retira dans l'île de Samos, et ne voulut plus retourner dans l'olympe. Jupiter, pour lui faire abandonner cette retraite, usa de stratagême. Il placa sur un char une figure de bois magnifiquement habillée, et fit promener ce char de

tous côtés, tandis que des gens crioient que c'étoit Platée, fille d'Asope, que Jupiter alloit épouser. Junon n'eut pas plutôt appris cette nouvelle qu'elle sortit de son île, et s'avança vers le charriot où étoit sa prétendue rivale. Aveuglée par sa colère, elle lui donna un grand coup qui la mit en pièces. Elle reconnut alors la ruse de Jupiter, et ne put s'empêcher d'en rire. Elle se réconcilia ensuite avec son époux; mais la paix ne fut pas de longue durée. Junon, voyant que son mari ne changeoit point de conduite, entra dans une ligue que les dieux avoient formée contre lui, pour le chasser du trône. Jupiter, après avoir vaincu les dieux et dissipé la ligue, résolut de punir la trahison de son épouse. Il lui lia les mains derrière le dos avec une chaîne d'or, la suspendit en l'air, et lui attacha sous les pieds deux enclumes, par le moyen d'une paire de mules d'aimant, que fournit de bon cœur son fils Vulcain, irrité que sa mère l'avoit mis au monde si laid. Les dieux firent de vains efforts pour la délier. La pauvre Junon eût sans doute resté longtemps dans cette triste situation, si Vulcain ne l'eût délivrée, à condition qu'on lui donneroit Vénus en mariage. Les poètes disent que Junon donna la naissance au dieu Mars, sans avoir commerce avec aucun homme, et par le simple attouchement d'une fleur que lui indiqua la déesse Flore. Elle se vengea par là de Jupiter, qui, sans son secours, avoit donné le jour à Pallas. Ils racontent aussi que Junon avoit coutume de se laver tous les ans dans une fontaine dont l'eau avoit l'admirable propriété de faire recouvrer la virginité perdue. Le paon étoit l'oiseau favori de Junon. On la représentoit toujours montée sur un char traîné par des paons. On dit qu'elle avoit attaché à la queue de cet oiseau les cent yeux d'Argus, ce terrible surveillant qu'elle avoit mis auprès d'Io, maîtresse de Jupiter, et qui fut endormi et tué par Mercure.

Du temps de Lucien, il y avoit dans la Syrie une ville spécialement consacrée à Junon, et qu'on appeloit, pour cette raison, *la ville sacrée*. Elle étoit surtout célèbre par un temple fameux, objet de la vénération de tous les peuples voisins, et dédié à la grande déesse de Syrie. Lucien, auteur judicieux, et Syrien de nation, a fait des recherches curieuses sur cette déesse, sur son temple, sur les cérémonies qui s'y pratiquoient, et sur les fêtes qu'on y célébroit. Il avoit été témoin oculaire d'une partie des choses qu'il raconte. Il avoit appris les autres des plus anciens prêtres du temple. Nous allons traduire très-librement ce qu'il dit à ce sujet, dans son *Traité de la Déesse de Syrie*. Après avoir fait une courte énumération des principaux temples qui se trouvoient dans la Syrie : « Il n'y en a point, conclut-il, qui soit plus respectable ni plus auguste que celui que l'on voit dans la ville sacrée. On admire dans ce temple des ouvrages rares et précieux, des offrandes vénérables par leur antiquité, des statues dignes des dieux qu'elles représentent, et qui annoncent, d'une manière sensible, la présence de la divinité; car on les voit suer et se mouvoir. Elles rendent même des oracles; et souvent, le temple étant fermé, on y entend de grands cris. Ce temple l'emporte encore par ses richesses sur tous ceux que je connois. En effet, les Arabes, les Phéniciens, les Babyloniens, les peuples de Cilicie, de Cappadoce et d'Assyrie, y apportent à l'envi des offrandes. J'ai entré dans le lieu sacré où l'on garde les trésors du temple; j'y ai vu un nombre prodigieux de riches habits, et des monceaux d'or et d'argent. Pour ce qui regarde les fêtes et les assemblées, il n'y a point de temple où l'on en célèbre un si grand nombre. J'ai recherché avec le plus grand soin combien il y avoit d'années que ce temple étoit construit, et quelle étoit la déesse qui y étoit honorée. Voici les réponses que m'ont

faites les gens les plus instruits que j'ai consultés : les unes sont mystérieuses et sacrées, les autres claires et probables; quelques-unes sont fabuleuses; plusieurs sont conformes aux idées des barbares : il y en a qui s'accordent avec les opinions des Grecs. Je les rapporte toutes, quoique je ne les approuve pas.

» Et d'abord un grand nombre de personnes attribuent la fondation du temple à ce Deucalion de Scythie, qui seul se sauva du déluge, avec sa femme et une couple de chaque espèce d'animaux, par le moyen d'une arche où il s'enferma avec tout son monde. Au bout de quelque temps, il se fit, dans le pays qu'habitent aujourd'hui les peuples de la ville sacrée, une prodigieuse ouverture qui absorba toutes les eaux qui couvroient la terre. Alors Deucalion, en mémoire de cet événement, éleva sur cette même ouverture un temple dédié à Junon. J'ai vu cette ouverture, qui est en effet sous le temple : j'ignore si elle a été grande autrefois; ce que je sais, c'est qu'elle est actuellement fort petite. Ceux qui racontent cette histoire apportent pour preuve une cérémonie qui se pratique dans le temple deux fois par an. Une grande multitude de personnes de Syrie, d'Arabie, et d'au-delà de l'Euphrate, vont à la mer, et en rapportent de l'eau qu'elles répandent dans le temple : cette eau tombe dans l'ouverture dont j'ai parlé, qui, quoique fort petite, la reçoit cependant toute. Ils prétendent que Deucalion a institué cette cérémonie en mémoire du déluge et de la manière dont il finit.

» D'autres veulent que le temple de la ville sacrée soit l'ouvrage de Sémiramis, cette fameuse reine de Babylone, et qu'elle l'ait consacré, non pas à Junon, mais à sa mère Dercéto. J'ai vu en Phénicie la statue de Dercéto; sa forme est extraordinaire : elle est moitié femme et moitié poisson; au lieu que la déesse de Syrie est femme depuis la tête jusqu'aux pieds. Ils

manquent d'ailleurs de bonnes raisons pour prouver leur sentiment. De ce que les habitans de la ville sacrée s'abstiennent de poisson et ne mangent jamais de colombe, ils veulent conclure que Sémiramis a bâti le temple, et que Dercéto en est la déesse, parce que Sémiramis, dans sa vieillesse, fut changée en colombe, et que Dercéto a la forme d'un poisson. Pour moi, quand j'accorderois que c'est Sémiramis qui a fait construire le temple, je nierois toujours qu'il soit consacré à Dercéto ; car il y a beaucoup de gens, parmi les Egyptiens, qui s'abstiennent de poisson, et cependant ce n'est pas pour l'amour de Dercéto. Voici une autre opinion que je tiens d'un homme sage et instruit. Selon lui, Cybèle est la déesse qu'on honore dans ce temple, et ce temple est l'ouvrage d'Atis, ce jeune Lydien qui passe pour l'instituteur du culte de Cybèle. Ce malheureux jeune homme, après avoir été privé de la moitié de son existence, par le ressentiment de Cybèle, prit un habit de femme, et parcourut divers pays, racontant sa triste aventure, et faisant des sacrifices à Cybèle. Etant arrivé en Syrie, et les habitans d'au-delà de l'Euphrate ne voulant recevoir ni lui ni ses sacrifices, il s'arrêta dans la ville sacrée, et y bâtit le temple en question. On pourroit croire, à plusieurs signes, que la déesse de Syrie n'est autre que Cybèle; car elle est représentée portée sur des lions, tenant en main un tambour, et ayant une tour sur la tête. Les Lydiens donnent les mêmes attributs à Cybèle. L'auteur de ce sentiment ajoutoit encore que les prêtres du temple, qu'on appelle *galles*, se faisoient eunuques, pour imiter Atis et honorer Cybèle, et non pas pour l'amour de Junon.

» Ce discours me parut spécieux; mais il ne me persuada pas ; car je rapporterai bientôt une autre raison de cette mutilation, qui semble plus digne de foi. Je préférerois l'opinion de ceux qui disent avec les Grecs,

Grecs, que Junon est la déesse, et Bacchus le fondateur du temple. En effet, Bacchus, allant en Ethiopie, passa par la Syrie. D'ailleurs, on trouve dans le temple plusieurs signes auxquels on peut reconnoître que c'est l'ouvrage de Bacchus : tels sont les riches habits à la mode des Barbares, les pierreries des Indes, les cornes d'éléphant que Bacchus apporta d'Ethiopie. On voit aussi dans le vestibule deux Priapes d'une grosseur extraordinaire, qui portent cette inscription : « Bacchus a consacré ces Priapes à Junon, sa marâtre. » Cela pourroit suffire. Ajoutons encore que les Priapes font partie du culte que les Grecs rendent à Bacchus; que, dans les fêtes de ce dieu, on porte en procession de petits hommes de bois qui ont un membre viril fort grand : or, la même chose se retrouve dans le temple de la déesse de Syrie. A droite, on voit un petit homme d'airain assis, qui est remarquable par la grandeur de son membre viril; cela suffit pour ce qui regarde les premiers fondateurs du temple. Parlons maintenant de l'édifice, tel qu'il subsiste aujourd'hui; car le temps n'a pas respecté celui qui avoit été construit par Bacchus. Ce temple que l'on voit présentement est l'ouvrage de Stratonice, femme d'un roi d'Assyrie.

» Cette Stratonice me paroît être la même que celle qui inspira une passion si violente à son beau-fils Antiochus. Ce jeune prince, possédé d'un amour qui lui paroissoit illégitime, tomba malade par la violence qu'il se faisoit pour le cacher. Son visage étoit couvert d'une pâleur mortelle; ses forces s'affoiblissoient tous les jours. Il dépérissoit à vue d'œil, sans qu'on pût découvrir quelle étoit la cause de son mal; mais son médecin reconnut à ses yeux languissans, à sa voix entre-coupée et à la pâleur de son teint, qu'il étoit amoureux; et, pour découvrir quelle étoit la cause de son amour, il employa ce stratagême. Il fit venir

dans la chambre du malade toutes les femmes du palais. Pendant qu'elles passoient en revue auprès du lit du prince, le médecin suivoit les mouvemens de son pouls. Aux approches de toutes les autres femmes, il fut fort tranquille; mais, lorsque Stratonice s'avança, alors il commença à changer de couleur: son corps fut baigné d'une sueur soudaine; tous ses membres étoient agités d'un tremblement violent; et son cœur palpitoit d'une force extraordinaire. Le médecin ne douta plus qu'il ne fût amoureux de Stratonice, et s'occupa dès-lors des moyens de le guérir. Il fit venir le père du jeune prince, qui étoit extrêmement inquiet sur la santé de son fils, et lui dit : « Un amour » insensé cause la maladie de votre fils, et je n'y vois » point de remède. Il est amoureux de ma femme, et » je ne me sens pas disposé à la lui céder. » Alors le père affligé commença à le supplier de ne pas perdre son fils. « Il est plus malheureux que coupable, lui » dit-il; il n'est pas le maître de la passion qui le » tourmente : vous, médecin, destiné à conserver la » vie, voudriez-vous la faire perdre à mon fils, et cou- » vrir de cet opprobre l'art salutaire de la médecine? » Voudriez-vous, par une vaine jalousie, remplir tout » mon royaume du plus funeste deuil? » Ainsi parloit ce père abusé. Le médecin, poussant toujours la feinte, lui répondit : « Quoi! vous voulez donc me » ravir ma femme, et faire violence à un médecin » dont la personne est sacrée? Mettez-vous à ma » place, vous qui me faites une pareille proposition; » que feriez-vous, si votre fils étoit amoureux de Stra- » tonice? — Je la céderois, reprit le père, pour sauver » les jours de mon fils; et, pour le cœur d'un père, » la perte d'un fils est bien plus sensible que celle » d'une femme. — Cessez donc de me tourmenter, » répliqua le médecin; c'est de votre femme qu'An- » tiochus est amoureux. J'ai usé de cette feinte pour

» découvrir vos sentimens. » Séleucus ne put s'en dédire. Il céda à son fils Stratonice et l'empire, et se retira au-dessus de l'Euphrate, où il bâtit la ville de Séleucie. Qu'on nous passe cette anecdote qui s'est rencontrée en chemin, et reprenons notre sujet.

» Cette Stratonice donc, étant encore épouse de Séleucus, vit ou crut voir en songe la déesse Junon, qui lui ordonnoit de réparer son temple qui tomboit en ruine dans la ville sacrée, et qui la menaçoit des derniers malheurs, si elle n'obéissoit. Malgré ces menaces, elle n'eut aucun égard à la vision ; mais une maladie violente, dont elle fut saisie tout-à-coup, la rendit plus docile. Elle raconta le songe qu'elle avoit eu à son mari; et, de son consentement, elle promit d'accomplir les ordres de Junon. A peine eut-elle fait cette promesse, qu'elle recouvra la santé. Séleucus fit aussitôt préparer tout ce qui étoit nécessaire pour le voyage de la Reine et pour l'accomplissement de son vœu. Il choisit, pour l'accompagner, et pour diriger l'entreprise, un jeune homme d'une figure charmante, nommé *Combabe*, qui étoit un de ses plus chers favoris. « Combabe, lui dit-il, je connois votre » probité, votre sagesse et votre attachement à mon » service; je vais les mettre à l'épreuve. Je vous ai » choisi pour être le chef de l'escorte qui doit con- » duire la Reine dans la ville sacrée. Je vous confie » les trésors que je destine pour la construction du » temple; et, ce qui m'est plus cher que tous les tré- » sors, je vous confie ma femme. Soyez son guide, son » conseiller et son ministre dans l'exécution de son » entreprise. Partez, et soyez sûr qu'à votre retour » je saurai reconnoître en roi les services que vous » m'aurez rendus. » Combabe, qui connoissoit le caractère défiant et jaloux de Séleucus, se jeta à ses pieds, et le conjura de ne point le charger d'un emploi qui étoit au-dessus de ses forces. Ce fut en vain :

Séleucus persista dans son premier dessein. Combabe, ne pouvant obtenir autre chose, demanda sept jours de délai pour se préparer à ce voyage; ce qui lui fut accordé. Il retourna chez lui, pénétré de douleur; et, se jetant la face contre terre: « Malheureux que » je suis! s'écrie-t-il : que la confiance du Roi » m'est aujourd'hui funeste! Voyage infortuné, dont » je prévois l'issue! Je suis jeune, je vais accompagner » une femme aimable : je suis perdu, si je n'éloigne » de moi tout soupçon. Il faut que je sacrifie la moitié » de mon être, pour conserver l'autre. » En disant ces paroles, il se retranche du nombre des hommes; et, renfermant dans une urne les marques sanglantes de son sexe, avec du miel, de la myrrhe et d'autres parfums, il ferme le vase, y appose son cachet, et songe ensuite à guérir sa plaie. Le jour de son départ, il va trouver le Roi, et, lui présentant cette urne, en présence de plusieurs courtisans : « Seigneur, lui » dit-il, ce que j'avois de plus cher et de plus précieux » est contenu dans cette urne. Avant de m'éloigner » de ces lieux, souffrez que je la confie à la garde de » Votre Majesté. Veillez, je vous en conjure, sur ce » dépôt que j'estime autant que moi-même, et qu'à » mon retour je le retrouve en entier. » Le Roi reçut le vase, le cacheta de nouveau avec son anneau, et le confia aux gardes du trésor. Combabe, après avoir ainsi pourvu à sa sûreté, partit avec la Reine. Arrivé à la ville sacrée, il poussa l'ouvrage avec tant de diligence que le temple de Junon fut rebâti dans l'espace de trois ans. Dans cet intervalle, ce que Combabe avoit appréhendé arriva. Stratonice, voyant tous les jours un jeune homme si aimable, conçut un violent amour pour lui. Les habitans de la ville sacrée disent que ce fut Junon qui lui inspira cet amour, pour la punir du mépris qu'elle avoit d'abord témoigné pour ses ordres, et en même temps afin de faire éclater la

probité de Combabe, qu'elle favorisoit spécialement. Quoi qu'il en soit, Stratonice ne fut bientôt plus maîtresse de sa passion : sa langue et ses larmes la trahissoient à chaque instant. Cent fois le jour elle faisoit venir Combabe dans son appartement. Combabe étoit tout pour elle : elle vouloit à tous momens lui déclarer son amour; mais la honte la retenoit encore. Enfin, pour vaincre sa pudeur, elle s'enivra; et, dans cet état d'oubli de soi-même, elle alla trouver Combabe, embrassa ses genoux, lui avoua sa passion, et le pressa d'y répondre. Combabe se défendit d'une pareille proposition, et lui représenta vivement l'indécence de sa conduite; mais la Reine, enhardie par le premier pas, menaça de se tuer, s'il résistoit plus long-temps. Alors Combabe se vit obligé de lui apprendre les précautions qu'il avoit prises, et la mit à portée de juger, par ses yeux, de la vérité de son réeit. Ce spectacle appaisa un peu la fureur de Stratonice, mais ne la guérit pas de son amour. Depuis ce moment, elle restoit sans cesse auprès de Combabe. Le plaisir de le voir et de lui parler suppléoit à celui qu'elle ne pouvoit obtenir. Cette espèce d'amour subsiste encore dans la ville sacrée. Il y a des femmes qui deviennent amoureuses des prêtres du temple, quoiqu'ils soient eunuques. Les prêtres conçoivent aussi de l'amour pour certaines femmes, et personne ne s'avise d'en être jaloux. Cet amour est une chose sacrée. Cependant Séleucus apprit ce qui se passoit dans la ville sacrée. Il fut irrité de l'infidélité de sa femme, et plus encore de la perfidie de Combabe. Aussitôt il le rappela, et, dès qu'il fut de retour, le fit jeter dans les fers. Quelque temps après il donna ordre qu'on le lui amenât. Les courtisans qui s'étoient trouvés avec le Roi lorsque Combabe prit congé de ce prince étoient alors présens. Séleucus lui reprocha devant eux, dans les termes les plus vifs, son infidélité envers son prince,

son impiété envers la déesse, et enfin l'adultère honteux qu'il avoit commis. Tous les assistans se joignirent au Roi pour condamner le vertueux Combabe, qui, d'un front serein, écoutoit tous ces reproches sans répondre un seul mot. Il ne daigna pas même démentir certains calomniateurs effrontés, qui soutenoient avoir vu de leurs propres yeux son commerce illégitime avec la Reine. Sur les dépositions de tant d'accusateurs, Combabe fut condamné à mort, et conduit au lieu du supplice. Ce fut alors qu'il commença à rompre le silence, et qu'il redemanda hautement le dépôt qu'il avoit mis entre les mains du Roi en partant, disant que ce prince ne le faisoit mourir qu'afin de se l'approprier. Séleucus, pour le confondre, se fit apporter l'urne que Combabe lui avoit confiée, et la lui remit. Combabe lève les cachets, et l'ouvre en présence des spectateurs. « Voilà, dit-il, en montrant » au Roi sa triste dépouille, voilà à quelles extrémités » je me suis porté contre moi-même, pour éviter le » soupçon du crime qu'on m'impute. Je prévoyois, » en partant, ce qui arrive aujourd'hui; et j'ai voulu, » aux dépens de mon existence, laisser à mon maître » cette preuve funeste, mais convaincante, de ma fi- » délité et de mon innocence. » Le Roi, saisi d'étonnement, de douleur et de joie, embrasse tendrement Combabe, et, les larmes aux yeux: « Cher ami, lui » dit-il, pourquoi as-tu été si barbare envers toi- » même? Ton zèle t'a emporté trop loin; je le con- » damne en l'admirant. O malheureux, qui as souffert » une opération si cruelle! Malheureux moi-même, » qui ai vu un si triste objet! Ah! je n'avois pas besoin » d'une si forte preuve; mais, puisque ce malheur est » irréparable, tu seras du moins vengé par la mort » des traîtres qui t'ont accusé. Je te comblerai de » biens et de richesses. A toute heure tu seras admis » en ma présence, quand même je serois occupé alors

» aux fonctions secrètes de l'hymen. » Le Roi accomplit exactement toutes ses promesses. Combabe ayant désiré de retourner à la ville sacrée, pour achever le temple qu'il avoit laissé imparfait, demeura dans cette ville le reste de ses jours, avec la permission du Roi. On lui érigea dans le temple une statue d'airain, qui fut faite par Hermoclès le Rhodien. Cette statue a la figure d'une femme, mais elle est habillée en homme. On dit que les plus chers amis de Combabe, pour le consoler un peu de sa disgrâce, voulurent la partager, et se mutilèrent eux-mêmes dans le temple. Quelques-uns pensent que ce fut Junon qui leur inspira ce dessein, afin de donner des pareils à son favori Combabe. Quoi qu'il en soit, c'est encore aujourd'hui un usage assez commun que plusieurs dévots se mutilent dans le temple; mais, après l'opération, ils s'habillent en femmes, et ne s'occupent plus qu'aux travaux de femmes. On en rapporte la raison suivante.

» Dans une fête solennelle, une femme étrangère ayant eu occasion de voir Combabe, à qui son accident n'avoit rien ôté de sa beauté, conçut un violent amour pour ce jeune homme. Ayant ensuite appris qu'il étoit eunuque, elle se tua de désespoir. Pour prévenir désormais de pareils inconvéniens, Combabe s'habilla en femme; et c'est à son exemple que les galles, prêtres du temple, portent des habits de femmes.

» Essayons maintenant de donner au lecteur quelque idée de la structure et des ornemens de ce fameux temple de la déesse de Syrie. Il est bâti sur une colline, au milieu de la ville, et tourné vers l'orient. L'architecture est d'ordre ionique. On voit dans le vestibule ces deux priapes dont nous avons parlé, et qui ont trois cents aunes de hauteur. Tous les ans, il y a un homme qui monte sur un de ces priapes. Les uns disent que c'est pour converser de plus près avec

les dieux ; les autres, que c'est pour imiter ce qui arriva au temps du déluge, lorsque les hommes, pour se sauver, montèrent sur les arbres et sur les plus hautes montagnes : pour moi, je pense que cette cérémonie se fait en l'honneur de Bacchus, et pour imiter les hommes de bois que les Grecs ont coutume de mettre sur les Priapes qu'ils consacrent à Bacchus. Voici la manière dont on monte sur ees Priapes. Une même corde environne le Priape et l'homme : celui-ci, appuyant l'extrémité de ses pieds sur de petits morceaux de bois qui s'avancent sur la surface du Priape, monte ainsi jusqu'au haut, soulevant en même temps avec lui la corde, comme un cocher soulève les rênes de ses chevaux. Arrivé sur le sommet, il jette en bas une autre corde, par le moyen de laquelle il attire à lui tout ce qui lui est nécessaire, comme du bois, des habits et des vases. Il s'arrange ensuite, et fait en quelque sorte son nid sur ce Priape; car il doit y demeurer pendant l'espace de sept jours. Une foule de dévots viennent apporter des offrandes et se recommander aux prières de celui qui est au haut du Priape. Un homme, qui se tient au bas, reçoit leurs présens, et crie leurs noms à celui qui est en haut : celui-ci se met aussitôt en prières, et recommande aux dieux chacun de ceux qui ont apporté des offrandes. Pendant sa prière, il sonne une cloche qui rend un son aigu et perçant. Il lui est expressément défendu de s'endormir; et, s'il se laissoit aller au sommeil, un scorpion monteroit aussitôt, et l'éveilleroit d'une étrange manière. J'ignore quel est le mystère de ce scorpion : il me semble que la crainte de tomber est suffisante pour tenir cet homme éveillé.

» Les portes et le toit de cet auguste édifice brillent de l'éclat de l'or. Ce précieux métal est prodigué dans l'intérieur du temple. L'air qu'on y respire est chargé de tous les parfums de l'Arabie. Long-temps

avant d'entrer dans le temple on sent une odeur délicieuse; et les habits la conservent long-temps après qu'on en est sorti. Le temple est divisé en deux parties. La première, qui est la plus vaste, est pour le peuple : l'autre est une espèce d'escalier, où l'on monte par quelques degrés, et dont l'entrée n'est permise qu'aux seuls prêtres. On voit dans ce sanctuaire les statues d'or de Jupiter et de Junon. Jupiter est assis sur des taureaux : Junon est montée sur des lions. D'une main elle tient un sceptre, de l'autre une quenouille. Sa tête est couronnée de rayons, et surmontée d'une tour. Elle a pour ceinture cet admirable ceste que les poètes attribuent à Vénus. Elle est couverte d'un grand nombre de pierres précieuses, parmi lesquelles il y en a une bien remarquable. Elle jette pendant la nuit une lumière si vive que tout le temple en est éclairé; mais le jour lui fait perdre son éclat. Ce qu'on admire particulièrement dans cette statue de Junon, c'est que, de quelque côté que vous l'envisagiez, elle vous regarde toujours. Entre Jupiter et Junon il y a une autre statue d'or. On ne sait qui elle représente, car elle est accompagnée d'attributs qui conviennent à plusieurs divinités différentes. Les uns veulent que ce soit Bacchus; les autres, Deucalion. Une colombe d'or, placée sur sa tête, a fait croire à quelques-uns que c'étoit Sémiramis. A gauche, en entrant dans le temple, on voit le trône du soleil; mais on y cherche en vain sa figure. Les habitans de la ville sacrée ne représentent par des statues que les divinités que l'on ne peut pas voir, et trouvent ridicule que l'on veuille imiter la figure du soleil et de la lune, qui chaque jour sont présens à nos yeux. On trouve ensuite la statue d'Apollon. (*Voyez*, à l'article Apollon, quelques particularités sur cette statue et sur les oracles qu'elle rend.) Voici, au sujet de cette statue, un fait dont j'ai été témoin

oculaire. Pendant que les prêtres la portoient sur leurs épaules, elle s'élevoit tout-à-coup en l'air, et avançoit sans être soutenue. Après la statue d'Apollon on rencontre celles d'Atlas, de Mercure et de Lucine. Voilà ce qu'il y a de particulier dans l'intérieur du temple. En dehors on voit un grand autel d'airain, sur lequel il y a une infinité de petites statues d'airain, qui représentent divers personnages illustres. On remarque celle de Sémiramis, qui semble montrer le temple de la main. Voici la raison de cette attitude. Sémiramis, enivrée de sa grandeur, avoit ordonné à ses sujets de l'adorer préférablement à toutes les déesses, et même à Junon. Elle fut obéie; mais son orgueil fut puni par des maladies cruelles et par des disgrâces de toute espèce. Elle reconnut alors sa faute, et, pour l'expier, elle fit faire cette statue, où elle est représentée montrant le temple de Junon, comme pour avertir les peuples que c'est à cette déesse que les honneurs divins sont dus. Les autres statues n'ont rien de remarquable. Dans le parvis du temple paissent un grand nombre de bœufs, de chevaux, d'ours et de lions, qui semblent avoir perdu leur férocité naturelle, et qu'on regarde comme des animaux sacrés. Le temple est desservi par un nombre prodigieux de prêtres, qui sont vêtus de blanc. On élit chaque année un nouveau grand-prêtre, qui est distingué des autres par une robe de pourpre et une tiare d'or. On offre deux sacrifices par jour, l'un à Jupiter, l'autre à Junon. On sacrifie à Jupiter, en silence; mais le sacrifice offert à Junon est accompagné du son des flûtes et d'un concert de plusieurs voix. Non loin du temple est un lac où l'on nourrit un grand nombre de poissons, parmi lesquels il y en a de prodigieusement gros. Ils ont chacun leur nom, et ils viennent quand on les appelle : ce lac est très-profond. On voit au milieu un autel

de pierre, qui, au premier coup-d'œil, paroît flotter et être porté sur la surface de l'eau. Le vulgaire le croit ainsi; pour moi, je pense qu'il y a dessous une grande colonne qui le soutient. Cet autel est toujours couronné et parfumé. Chaque jour il y a des dévots qui vont à la nage y faire leurs prières, et qui le parent de guirlandes. On célèbre sur ce lac plusieurs fêtes; et alors on y transporte les statues qui sont dans le temple. Celle de Junon entre la première dans le lac; car on est persuadé que, si Jupiter apercevoit le premier les poissons, ils mourroient tous sur-le-champ. La plus solennelle de toutes les fêtes que l'on célèbre dans la ville sacrée est celle qu'on appelle *le bûcher*, ou, selon d'autres, *le flambeau :* voici en quoi elle consiste. Au commencement du printemps, on coupe un grand nombre d'arbres que l'on entasse dans le parvis du temple. On attache à ces arbres des chèvres, des brebis, des oiseaux, et plusieurs autres animaux vivans. On y mêle des étoffes précieuses, et divers ouvrages d'or et d'argent : puis on promène autour de ce bûcher les statues des dieux; ensuite on y met le feu, et tout ce qui le compose est réduit en cendres. Cette fête attire dans la ville sacrée un concours prodigieux de peuples, qui viennent de la Syrie et des pays voisins. (Lucien parle ensuite des galles, sorte d'hommes qui sont consacrés au service du temple. *Voyez* GALLES.)

» Un étranger que la dévotion amène dans la ville sacrée doit d'abord se raser la tête et les sourcils. Il immole ensuite une brebis, et se régale de la chair. Il réserve seulement les pieds et la tête avec la toison; après quoi, il se met à genoux sur la toison, pose sur sa tête les pieds et la tête de la victime; et, dans cet état, il prie les dieux d'agréer ce premier sacrifice, promettant de leur en offrir un plus considérable le lendemain. Lorsqu'il s'en retourne, il faut qu'il couche

sur la dure pendant tout le voyage, jusqu'à ce qu'il soit arrivé chez lui. Il y a dans la ville sacrée des hôtes chargés de recevoir les pélerins de telle ville en particulier, quoique communément ils ne les connoissent pas.

» Ce n'est pas l'usage, dans la ville sacrée, qu'on immole les victimes dans le temple. On présente l'animal à l'autel, on le ramène ensuite chez soi, et là on l'égorge. Quelquefois, après qu'on a couronné les victimes, on les précipite du haut du vestibule du temple, et elles meurent de cette chûte. Il y a des dévots fanatiques qui immolent de cette manière leurs propres enfans, excepté qu'ils les précipitent enfermés dans un sac. Ils joignent à cette action dénaturée des invectives non moins barbares contre ces créatures innocentes, en disant qu'ils ne les regardent plus comme leurs enfans, mais comme des bêtes.

» Les habitans de la ville sacrée ont coutume de se faire imprimer des marques avec un fer chaud, les unes sur la paume de la main, les autres sur le cou, comme une marque de leur dévouement à la grande déesse.

» Les jeunes gens, avant de se marier, se coupent la barbe et les cheveux, les enferment dans un vase d'or ou d'argent, sur lequel ils gravent leur nom; puis ils les déposent, comme une offrande, dans le temple de Junon. J'ai pratiqué autrefois cette cérémonie dans ma jeunesse; mes cheveux et mon nom sont encore dans le temple. »

JUNONALES : fêtes que les Romains célébroient en l'honneur de Junon : voici quelle en fut l'origine. Des prodiges effrayans qui parurent en Italie donnèrent occasion aux pontifes d'ordonner une procession de vingt-sept jeunes filles, qui devoient marcher divisées en trois bandes, en chantant un cantique composé en l'honneur des dieux par le poète Livius. Ces filles,

pour se conformer aux ordres des pontifes, se rassemblèrent dans le temple de Jupiter *Stator*, et là commencèrent à apprendre par cœur le cantique qu'elles devoient chanter. Pendant qu'elles étoient occupées à cet exercice, le temple de Junon fut frappé de la foudre. Ce nouveau prodige inquiéta les esprits. On consulta les devins, qui répondirent qu'il falloit que les dames romaines essayassent d'appaiser la déesse Junon par des offrandes et des sacrifices. En conséquence, les dames romaines se cotisèrent entr'elles, et firent une somme d'argent assez considérable, qu'elles employèrent à acheter un bassin d'or pour être offert dans le temple de Junon sur le mont Aventin. Le jour marqué par les décemvirs pour la cérémonie, on introduisit dans la ville, par la porte Carmentale, deux vaches blanches, qu'on avoit fait venir du temple d'Apollon. On portoit ensuite deux statues de Junon faites de bois de cyprès; après quoi, l'on voyoit venir vingt-sept filles couvertes de longues robes, et chantant un hymne en l'honneur de Junon. Elles étoient suivies des décemvirs, dont la robe étoit bordée de pourpre, et qui avoient sur la tête une couronne de laurier. La procession s'arrêta dans la grande place de Rome. Les filles y formèrent une danse religieuse, réglant leurs pas sur le chant de l'hymne sacré; puis on se remit en marche, et l'on se rendit au temple, dans lequel les statues de cyprès furent placées honorablement; et grand nombre de victimes furent sacrifiées à Junon par la main des décemvirs.

JUPITER. C'est le nom que donnoient les anciens Païens au maître des dieux et des hommes. Les poètes disent qu'il naquit de Saturne et de Rhéa. Saturne, averti par l'oracle qu'il seroit un jour détrôné par son fils, avoit coutume de dévorer tous ses enfans mâles. Rhéa, ayant mis au monde Jupiter et Junon, ne mon-

tra que Junon à son époux, et cacha le petit Jupiter. Son éducation fut confiée aux Corybantes, qui faisoient un bruit continuel, en frappant sur des tambours, afin que Saturne n'entendît pas les cris de leur nourrisson. Lorsque Jupiter fut devenu grand, il accomplit l'oracle rendu à son père; car il le chassa du trône, et partagea son empire avec ses deux frères, Pluton et Neptune. Il prit pour lui le ciel : Neptune eut la mer, et Pluton les enfers. Ce partage étant fait, il épousa sans scrupule sa sœur Junon, et en eut un grand nombre d'enfans qui peuplèrent le ciel. Mais il ne s'en tint pas à sa femme.

Jamais dieu ne fut plus galant ni plus volage. Les déesses et les mortelles éprouvèrent tour à tour ses amoureux caprices. Il se montroit aux déesses dans tout l'éclat de sa gloire; mais, pour tromper les simples mortelles, il n'y avoit point de forme sous laquelle il ne se déguisât. L'ancienne mythologie est pleine de ses métamorphoses. Sous la figure d'un satyre, il surprit la belle Antiope : sous celle d'un taureau, il enleva Europe, fille d'Agénor, roi de Phénicie. Déguisé en cygne, il trompa Léda, fille de Tindare. Il prit la forme de Diane pour triompher de la nymphe Calysto. Il se glissa dans la tour de Diane, métamorphosé en pluie d'or. Il se changea en aigle pour enlever le beau Ganimède, dont il fit son échanson. Mais le plus plaisant de tous ces déguisemens est celui qu'il mit en usage pour se procurer les faveurs d'Alcmène, épouse d'Amphytrion, roi de Thèbes. Cette princesse, sage, vertueuse et prudente, n'étoit pas aisée à tromper. Jupiter choisit le temps où Amphytrion étoit occupé à une guerre importante. Il prit la forme de ce prince, et vint trouver Alcmène, feignant que l'impatience de la voir l'avoit fait quitter le camp pour quelques instans. Alcmène, sensible à cet empressement si rare dans un époux, accabla de

caresses son mari prétendu. La nuit que Jupiter passa avec elle fut prolongée par la puissance de ce Dieu, qui avoit sans doute en amour une force divine, puisqu'une nuit entière étoit trop courte pour lui. Ce fut dans les plaisirs de cette longue nuit que le fameux Hercule reçut la naissance.

Jupiter n'étoit pas toujours occupé d'intrigues galantes. Lucien nous le représente fort embarrassé à remplir les fonctions de sa dignité, courant d'un bout à l'autre de l'Olympe pour lancer la foudre sur les scélérats dont la terre est remplie, et ne pouvant avec tous ses efforts en exterminer entièrement la race. Les tracasseries et les persécutions de la jalouse Junon lui faisoient quelquefois passer de fâcheux momens. Il eut une guerre importante à soutenir contre les dieux, qui s'étoient ligués ensemble pour se soustraire à sa domination; mais il se comporta, dans cette occasion, avec tant de vigueur, qu'il triompha des efforts réunis de ces rebelles, et les contraignit de s'enfuir en Egypte. Il les poursuivit sous la forme d'un bélier. Il fut aidé dans cette expédition par le géant OEgéon, qui avoit cent bras. Quelque temps après, Jupiter courut un péril encore plus grand. Les enfans de la terre, fiers de leur taille gigantesque, entreprirent d'escalader le ciel. Ils entassèrent plusieurs montagnes les unes sur les autres; mais Jupiter les foudroya, et les écrasa sous ces mêmes montagnes qu'ils avoient entassées pour le chasser du ciel.

Les poètes représentent Jupiter assis sur un trône éclatant, et plus élevé que ceux des autres dieux, ébranlant tout l'Olympe d'un seul signe de sa tête. Homère fait ainsi parler Jupiter aux autres dieux qui refusoient de lui obéir : « Suspendez, leur dit-il, au » sommet de l'Olympe une chaîne qui descende jus- » qu'aux enfers : placez-vous tous à l'extrémité de » cette chaîne, et tirez-la de toutes vos forces, pour

» tâcher de m'entrainer : moi seul, j'enleverai d'un
» doigt l'Olympe, la terre, les enfers, et vous tous
» suspendus à la chaîne. Jugez par ce trait combien
» ma puissance est supérieure à la vôtre, et craignez
» de me désobéir. »

Jupiter, selon quelques mythologistes, n'est autre chose que le ciel ou l'air : d'autres disent que c'est le soleil. Quoi qu'il en soit, on voyoit autrefois dans l'île de Crète le tombeau de ce prétendu dieu. Il est probable que ce fut un roi de Crète, qui fut adoré après sa mort comme un dieu, à cause de ses belles actions. Tzetzès remarque que le nom de *Jupiter* étoit autrefois commun à tous les rois de cette île, comme celui de *Ptolémée* aux rois d'Egypte, celui d'*Antiochus* aux rois de Syrie, celui de *César* aux empereurs romains. Si l'on en croit Varron, on comptoit jusqu'à trois cents Jupiters, dont on avoit réuni tous les traits pour n'en faire qu'un seul. M. Pluche prétend que le Jupiter des Grecs et des Romains n'étoit autre chose que l'Osiris des Egyptiens. L'aigle étoit l'oiseau favori de Jupiter, et sa monture ordinaire. On représentoit ce dieu tenant de la main gauche un sceptre, et de la droite un foudre. Le chêne lui étoit consacré, parce qu'à l'exemple de Saturne il apprit aux hommes à se nourrir de glands.

Ce dieu étoit aussi adoré chez les Gaulois, qui le représentoient tenant une lance d'une main, et la foudre de l'autre, la poitrine et les bras découverts, ainsi qu'on le voit en quelque bas-reliefs. Ils lui environnoient quelquefois la tête d'une couronne radiale, et lui donnoient le nom de *Jou*, ou *Jovis*, qui est d'origine celtique. Ils lui donnoient aussi le nom de *Taran*, c'est-à-dire, en langue celtique, *qui lance la foudre*.

JURIDICTION ECCLÉSIASTIQUE : pouvoir confié par Jésus-Christ aux apôtres et à leurs successeurs, en

vertu

en vertu duquel tout ce qu'ils lient sur la terre est lié dans le ciel, tout ce qu'ils délient est également délié. Ce pouvoir est purement spirituel, et ne peut s'étendre à aucune chose temporelle. Il réside dans la personne du Pape, des évêques et de leurs représentans. Les prélats ont une autre sorte de juridiction, qui consiste à terminer, par la voie contentieuse, des différends entre les ecclésiastiques et les laïques, en certains cas. Cette juridiction n'est que de droit humain; et c'est des princes que les prélats la tiennent. On distingue ordinairement quatre degrés dans la juridiction ecclésiastique. L'official de l'évêque est le premier : de là on appelle à l'official de l'archevêque, de l'archevêque au primat, du primat au Pape. *Voyez* quelles sont en France les bornes de la juridiction contentieuse du Pape et des évêques, à l'article Libertés de l'Eglise Gallicane.

JUSTIFICATION. C'est le nom que donnent les théologiens au changement intérieur qui se fait dans l'homme, lorsque, de l'état du péché, il passe à celui de la grâce, et que, d'ennemi de Dieu qu'il étoit, il devient son ami. La justification se fait par l'application des mérites de Jésus-Christ. Elle consiste non-seulement dans la rémission des péchés, mais aussi dans la sanctification et le renouvellement de l'homme intérieur, par la réception de la grâce et des dons qui l'accompagnent.

JUTURNE : nymphe du fleuve *Numicus*, honorée comme une divinité chez les anciens Latins. Virgile la fait sœur de Turnus. Il dit que Jupiter, lui ayant ravi sa virginité, lui accorda l'immortalité, pour la dédommager de cette perte. La vérité est qu'il y avoit dans le *Latium* une fontaine appelée autrefois *Juturne* (1), et aujourd'hui *Tréglio*, dont les eaux étoient très-salutaires.

(1) C'est-à-dire, *adjutrice*, du mot latin *juvare*, aider.

KAABA (*la*) [1]. Au milieu d'un espace que renferme le temple de la Mecque, s'élève un édifice carré, d'environ quinze pieds, un peu plus haut qu'il n'est long et large. On ne voit de ce bâtiment qu'une étoffe de soie noire, dont les murailles sont entièrement couvertes, à l'exception de la plate-forme, qui sert de couverture à cette maison, et qui est d'or coulé en table : elle sert à recevoir les eaux du ciel, qui n'en verse que très-rarement dans ce climat. C'est là ce bâtiment célèbre chez les Musulmans, qui le mettent au-dessus de tous les édifices que les maîtres du monde ont élevés avec tant de travaux et de dépenses. « Abraham, disent-ils, construisit cette maisonnette dans le temps de ses persécutions, Dieu lui ayant révélé qu'il avoit choisi ce lieu de toute éternité, pour y placer sa bénédiction. C'est ce même bâtiment dont Ismaël hérita de son père. On y montre encore son tombeau. Enfin, c'est la sainte maison, connue sous le nom de *kaaba*, ou *de maison carrée*, vers laquelle tous les Mahométans adressent leurs vœux et leurs prières. Cette kaaba, au reste, n'est construite que de pierres du pays, assemblées et liées par un simple mortier de terre rouge, que le temps a durci. Le jour n'y entre que par le côté oriental, où est une ouverture en forme de porte. Cette porte est fermée par deux battans d'or massif, attachés à la muraille par des gonds et des pentures de même métal. Le seuil est d'une seule pierre, sur laquelle tous les pélerins viennent humilier leur front. La porte de la kaaba s'ouvre rarement, parce que l'intérieur ne renferme rien qui puisse augmenter la dévotion des pélerins. On n'y voit que de l'or, qui couvre les deux

[1] *Mœurs et usages des Turcs.*

planchers d'en-haut et d'en-bas, aussi bien que les murailles. » *Voyez* Kéblah *et* Pélerinage.

KADARIS, différens de Kadris, dont on peut voir l'article ci-après, est le nom de certains sectaires mahométans, qui sont entièrement opposés aux jabaris. Ceux-là nient absolument les décrets de la Providence divine et la prédestination. Ils soutiennent que l'homme est un agent libre, et qu'il dépend de sa volonté, comme d'un principe certain, de faire de bonnes ou de mauvaises actions. Cette opinion des kadaris est tout-à-fait rejetée par les Mahométans, comme hérétique et contraire aux principes de leur religion.

KADÉZADÉLITES : autre nom d'une secte particulière de Mahométans. Les Kadézadélites observent, dans les funérailles des morts, des cérémonies qui s'éloignent de l'usage commun, comme de crier dans l'oreille du mort : « Qu'il se souvienne qu'il n'y a » qu'un Dieu, et que son prophète n'est qu'un. » Ils récitent aussi pour les morts des prières particulières. C'est presque la seule chose en quoi ils diffèrent des autres Mahométans.

KADRIS : sorte de religieux turcs, dont toute la dévotion consiste à se déchirer le corps à coups de fouet. Ils vont tout nus, comme des corybantes, en se frappant avec des lanières, jusqu'à ce qu'ils soient tout couverts de sang, et répétant sans cesse le mot *hai*, qui veut dire *vivant*, un des attributs de Dieu. Quelquefois, semblables à des chiens enragés, ils tombent par terre, la bouche pleine d'écume, et le corps dégouttant de sueur. Le fameux visir Kiuperli, trouvant de l'indécence dans ces sortes d'exercices, supprima l'ordre; mais à peine fut-il mort qu'on le rétablit.

Tous ceux qui veulent faire le noviciat dans cet ordre reçoivent, en y entrant, un petit fouet de bois

de saule verd, du poids de quatre cents dragmes. Ils le portent toujours pendu à leur ceinture, et règlent le poids de leur nourriture à celui de ce fouet; en sorte que la sportule diminue à proportion que le bois se sèche et qu'il devient plus léger.

Chaque kadris est obligé de faire une retraite de quarante jours, une fois dans l'année. Il s'enferme alors dans une petite cellule, et n'est visible pour qui que ce soit. Ces moines ont la permission de s'enivrer de vin, d'eau-de-vie et d'opium, pour être en état de soutenir leur danse ridicule pendant un jour entier. Ils ont d'ordinaire l'esprit fort subtil, sont grands sophistes et grands hypocrites. On leur permet de sortir du couvent pour se marier : alors ils changent d'habits, et, pour se faire connoître, ils y mettent des boutons noirs. Les religieux de la Compagnie de Jésus avoient, dit-on, pris cet usage des kadris ; car, comme l'on sait, il y avoit des Jésuites de toute robe et de tout état.

Le fondateur de cet ordre de religieux mahométans s'appeloit *Abdul-Kadri*, et c'est de lui qu'ils ont pris leur nom. Il étoit, dit-on, grand jurisconsulte et grand philosophe. Entre plusieurs prétendus miracles que les kadris racontent de leur maître, nous choisissons le suivant. Etant près d'arriver à Babylone, où il avoit dessein de s'établir, les dévots et les santons de cette ville allèrent au-devant de lui. Un d'eux tenoit à la main un plat rempli d'eau, voulant lui faire entendre que, comme ce plat étoit plein jusqu'au bord, et que l'on n'y pouvoit rien ajouter, leur ville étoit si pleine d'hommes savans et religieux, qu'elle n'en pouvoit contenir davantage, et qu'il n'y avoit point de place pour lui. Le subtil sophiste, sans rien répondre à cet hiéroglyphe, par lequel ils prétendoient se dispenser du droit de l'hospitalité, leva d'abord les mains au ciel, et, se baissant ensuite, il

ramassa une feuille de rose qui étoit à terre, et la mit dans le plat où étoit l'eau, leur faisant voir qu'elle y trouvoit sa place, quoiqu'il fût plein. Ce trait parut si ingénieux aux Babyloniens, qu'ils regardèrent Abdul-Kadri comme un miracle de sagesse, et le menèrent en triomphe dans leur ville, où ils le firent supérieur de tous leurs ordres religieux.

KALENDRIS, *ou* Kalenderis, *ou* Calenders : sorte de derviches ou religieux turcs, ainsi nommés d'un certain santon appelé *Kalenderi*, leur fondateur. Ses disciples nous le représentent comme un excellent médecin et savant philosophe, qui possédoit des vertus surnaturelles, par le moyen desquelles il faisoit des miracles de la plus grande authenticité. C'étoit, disent-ils, un de ces hermites que l'on appelle en arabe *abdal*. Il alloit la tête nue et le corps plein de plaies. Il n'avoit point de chemise, ni d'autre habit pour se couvrir, que la peau d'une bête sauvage sur les épaules. Il avoit à sa ceinture quelques pierres bien polies, et à ses bras, au lieu de diamans et de rubis, des pierres fausses, qui jetoient beaucoup d'éclat. Il chantoit sans cesse des sonnets en arabe, sur des airs qui leur convenoient admirablement bien; de sorte qu'il passoit pour un autre David. Mais, quelque sage et honnête que fût ce santon, ses disciples ne lui ressemblent guère. Ils aiment la joie et le plaisir, et bannissent autant qu'ils peuvent la mélancolie et la tristesse. Ils vivent sans soucis, sans passions, sans embarras d'esprit, et disent d'ordinaire entr'eux : « Aujourd'hui est » à nous; demain est à lui : qui sait s'il en jouira ? » D'après cette maxime, ils ne perdent aucune occasion de se donner du plaisir, et passent tout leur temps à manger et à boire. Pour satisfaire leur gourmandise, ils vendent les pierres de leurs ceintures, leurs bracelets et leurs pendans d'oreilles. Quand ils sont chez des personnes riches, ils s'accommodent à leur hu-

meur, et se rendent agréables à tous ceux de la maison par leurs contes et leurs plaisanteries, afin qu'on leur fasse bonne chère. Ils croient la taverne aussi sainte que la mosquée, et pensent aussi bien servir Dieu dans la débauche, et en se servant, comme ils disent, librement de ses créatures, que les autres en jeûnant et en se mortifiant.

KALIFE. *Voyez* Calife.

KALLEKA, Kalki, *ou* Kalli : noms synonymes d'une déesse adorée par les Gentous, et dont la fête tombe le dernier jour de la lune de septembre. Elle tire son nom de l'habit qu'elle porte ordinairement, lequel est noir, d'où vient qu'on l'appelle souvent la déesse noire; car les Indiens appellent l'encre *kalli*. Son culte est célèbre, particulièrement à Kalli-Ghat, à environ trois milles de Calcutha, où elle a une ancienne pagode, sur le bord d'un petit ruisseau, que les bramines disent être la source du Gange. On adore les parties de la déesse, de même que celles de quelques saints modernes, dans plusieurs endroits de l'Indostan; ses yeux, à Kalli-Ghat; sa tête, à Banaras; sa main, à Bindoubound, et les autres dans divers autres endroits. On prétend qu'elle naquit tout armée de l'œil de Drougah, dans le temps qu'elle étoit vivement pressée par les tyrans de la terre. On observera en passant, dit M. Holwel, que, dans tout le Devonshire, en Angleterre, le mot *kalli* signifie noir ou enfumé. Je laisse au lecteur à deviner, ajoute-t-il, comment la même combinaison de lettres peut avoir fourni la même idée à deux peuples aussi éloignés.

KAMAËTZMA : divinité honorée chez les Indiens, et qui, selon les bramines, est femme d'Ixora, un de leurs principaux dieux. Kamaëtzma est la Pomone des Indiens : elle préside aux fruits; et, le jour de sa fête, on remplit sa pagode de tout ce que les vergers ont de plus rare en chaque espèce. Le peuple s'ima-

gine que la divinité mange tous ces fruits; et ce qui contribue à fortifier cette opinion, c'est la fourberie des prêtres, qui est tout-à-fait semblable à celle des ministres de Bel, que Daniel confondit avec tant d'adresse. La fête de Kamaëtzma étant finie, on ferme à l'entrée de la nuit son temple, qui est encore tout plein des fruits offerts pendant la journée : on n'y laisse qu'un jeune enfant couronné de fleurs. Pendant la nuit, les prêtres s'introduisent dans la pagode par une issue souterraine qu'eux seuls connoissent; ils emportent tous les fruits; et, le lendemain, on est tout surpris de ne retrouver dans la pagode que l'enfant couronné de fleurs.

KAMISSIINO : espèce d'habit de cérémonie que les Japonais de la secte des sintos mettent par-dessus leurs autres vêtemens, lorsqu'ils vont visiter les pagodes. *Voyez* Sintos.

KARI-CHANG. C'est ainsi que les habitans de l'île Formose appellent un temps d'abstinence et de dévotion, qui a quelque rapport avec notre carême. Le kari-chang est composé de vingt-sept articles, qu'ils doivent observer exactement, sous peine d'être châtiés sévèrement, s'ils y manquent. Entr'autres choses, il leur est défendu, pendant ce temps, de se marier, et même d'avoir commerce avec leurs femmes, quand ils en ont. Ils ne peuvent ni vendre des peaux, ni semer, ni forger des armes. Il ne leur est pas permis de faire quelque chose de neuf, de tuer des cochons, de nommer un enfant nouveau-né; ils ne peuvent pas même entreprendre de voyage, si c'est le premier qu'ils aient jamais fait. Les Formosans prétendent que ces lois leur ont été imposées par un de leurs compatriotes, qui, se voyant exposé au mépris public, parce qu'il étoit naturellement difforme et hideux, conjura les dieux de l'admettre dans le ciel, la première fois qu'il recevroit quelque insulte. Ses vœux furent en-

tendus. Ce Formosan, qui avoit à peine une figure d'homme, devint un dieu redoutable, et ne tarda pas à se venger des railleries de ses compatriotes. Il descendit dans l'île Formose, et leur apporta les vingt-sept articles qui composent le kari-chang, et leur fit les plus terribles menaces, s'ils en négligeoient un seul.

KARTIK : divinité des Gentous ou Indiens, dont la fête, appelée *Kartik-Poujah*, tombe le dernier jour de la lune d'octobre. Ce dieu passe pour être le fils cadet de Moïsour, ou Sieb, et de Drougah. Il est adoré ce jour-là par ceux qui n'ont point d'enfans, et les hommes et les femmes jeûnent en son honneur. Le mot *kartik* signifie consécration, et de là vient que ce dieu passe pour être le gardien invisible et le surintendant des pagodes. Ce mot signifie aussi quelquefois sainteté, et l'on a donné son nom au mois d'octobre, parce que c'est dans ce mois-là que l'on consacre les pagodes (1).

KASMILLE : divinité du paganisme, adorée autrefois chez les Samothraces. Ces peuples lui attribuoient les mêmes fonctions que les Grecs et les Romains donnoient à Mercure.

KÉBLAH, *ou* Kébleh. Les Turcs appellent ainsi la partie du monde vers laquelle ils se tournent en faisant leurs prières, et l'action même de se tourner vers un point fixe. Ils avoient coutume de se tourner autrefois vers le temple de Jérusalem; mais c'est à présent vers celui de la Mecque. Ce temple s'appelle *kaaba*, ou *maison carrée*. « Dieu, dit l'Alcoran, a » établi la kaaba, qui est la maison sacrée, pour être » la station des hommes. » La manière dont Mahomet reçut ce prétendu commandement est marquée au même endroit de l'Alcoran; car, ayant cessé de se tourner vers le temple de Jérusalem, comme il avoit

(1) M. Holwel.

accoutumé de faire auparavant, et roulant ses yeux en regardant vers le ciel, comme s'il cherchoit quelque point pour se fixer, Dieu lui parla ainsi : « Nous » voyons que tu tournes la face vers le ciel; c'est » pourquoi nous te fixerons une kéblah qui te plaise. » Tourne-toi donc vers le temple sacré, etc. (1). » Ils donnent aussi le nom de *kéblah* à un certain autel qu'ils ont dans toutes leurs mosquées, et qui regarde toujours le temple de la Mecque.

KÉRAMIENS : sectaires mahométans, ainsi nommés parce qu'ils eurent pour chef Mohammed-Ben-Kéram. Les Kéramiens étoient, parmi les Musulmans, ce que les Anthropomorphites furent parmi les Chrétiens. Ils prirent à la lettre les métaphores dont Mahomet a fait usage dans l'Alcoran, en parlant de Dieu, et s'imaginèrent que cet être spirituel avoit en effet des yeux, des pieds, des mains, et les autres sens qu'on lui prête dans le style figuré.

KESSABIENS : nom d'une secte de Mahométans, qui soutenoient que Mahomet-Ben-Hanefah, fils d'Ali, mais d'une autre femme que Fatime, n'étoit point encore mort; qu'il devoit reparoître un jour et régner avec gloire sur les Musulmans.

KHUMANO-GOO : sorte d'épreuve en usage au Japon. On appelle *goo* un papier auquel les jammabos ont appliqué leur cachet, et qui est rempli de caractères magiques, de figures de corbeaux et d'autres oiseaux. On prétend que ce papier est un préservatif assuré contre la puissance des esprits malins; et les Japonais ont soin d'en acheter des jammabos, pour les exposer à l'entrée de leurs maisons. Mais, parmi ces goos, ceux qui ont la plus grande vertu viennent d'un certain endroit nommé *Khumano;* ce qui fait qu'on les appelle *khumano-goos*. Lorsque quelqu'un est accusé d'un crime, et qu'il n'y a pas de preuves

(1) Vie de *Mahomet*, par M. *Gagnier*.

suffisantes pour le condamner, on le force de boire une certaine quantité d'eau dans laquelle on met un morceau de khumano-goo. Si l'accusé est innocent, cette boisson ne produit sur lui aucun effet; mais, s'il est coupable, il se sent attaqué d'une colique violente, qui lui cause d'horribles douleurs, et le force à faire l'aveu de son crime.

KHUTUKTU. C'est le nom que les Tartares Mongols donnent à celui qui tient parmi eux la place du dalaï-lama, ou grand lama du Thibet. Ces peuples étant trop éloignés du lieu de la résidence de ce chef souverain de la religion des Tartares, le grand lama leur envoie, pour les gouverner, des subdélégués auxquels il communique sa divinité. Le Khûtûktû jouit des mêmes honneurs et des mêmes priviléges que le dalaï-lama qu'il représente. Il est adoré comme un dieu, et servi par des prêtres qu'on nomme *lamas*. Les Mongols lui attribuent aussi l'immortalité. Ils avouent qu'il disparoît quelquefois, mais qu'il reparoît un instant après sous la figure d'un jeune enfant. Ce dieu visible fait sa résidence ordinaire à Khûkhû-Hotûn. Le P. Gerbillon, Jésuite, eut occasion de le voir en 1688, et nous a laissé quelques particularités curieuses sur la personne de cet imposteur. Sa figure, dit-il, n'avoit rien de divin. Il avoit le visage long et la physionomie fort plate. Il étoit placé sur une estrade au fond d'un temple, et assis sur deux grands coussins, l'un de brocard, l'autre de satin jaune. A ses côtés étoient suspendues plusieurs lampes; mais il n'y en avoit qu'une seule d'allumée. Il étoit revêtu d'un vaste manteau de damas jaune, qui lui enveloppoit tout le corps depuis la tête jusqu'aux pieds. Ce manteau étoit bordé d'une espèce de galon de soie, de diverses couleurs, de la largeur de trois ou quatre doigts, et ressembloit assez aux chapes de nos prêtres. Le prétendu dieu avoit la tête nue et les cheveux frisés. Le

P. Gerbillon fut aussi témoin de la manière dont il reçut les ambassadeurs de l'empereur de la Chine. Le Khûtûktû se leva pour les recevoir. Lorsqu'ils s'approchèrent de lui, ils jetèrent leurs bonnets à terre, et se prosternèrent trois fois, frappant la terre du front; puis ils allèrent chacun à leur tour se mettre à genoux à ses pieds. Il leur mit la main sur la tête, et leur fit toucher son chapelet. Les ambassadeurs, avant de s'éloigner, réitérèrent leurs adorations. Alors le dieu commença par s'asseoir; puis les ambassadeurs s'assirent à ses côtés sur des estrades préparées exprès. Tous les gens de leur suite vinrent également adorer le Khûtûktû, qui leur imposa les mains, et leur fit toucher le chapelet. On servit ensuite du thé. Le dieu ayant avancé le bras pour prendre une coupe de porcelaine, le P. Gerbillon remarqua qu'il avoit le corps enveloppé d'écharpes rouges et jaunes, et les bras nus jusqu'aux épaules. Après qu'on eut pris le thé, on entra en conversation. Le dieu daigna à peine lâcher cinq ou six mots; mais il observa tout le monde attentivement, et quelquefois on le vit sourire. Lorsque les ambassadeurs se levèrent et prirent congé de lui, il resta assis, et ne répondit à leurs respects par aucune marque de civilité. Le Jésuite ajoute qu'il n'y avoit aucune statue dans le temple où résidoit le Khûtûktû. Il remarqua seulement des figures de divinités peintes sur les murailles. Il vit dans une chambre voisine un enfant de sept ou huit ans, vêtu et assis de la même manière que le Khûtûktû, et à côté duquel il y avoit une lampe allumée : c'étoit sans doute celui qu'on destinoit à lui succéder. Ce Khûtûktû, qui, dans son origine, n'étoit que le vice-gérent, ou le lieutenant du grand lama, chez les Tartares Kalmoucks et Mongols, enivré par les honneurs qu'on lui rendoit, et oubliant qu'il ne devoit sa puissance qu'au grand lama, s'est révolté contre son maître, et s'est établi

lui-même chef souverain de la religion de tous ces peuples. Aujourd'hui il ne le cède point au grand lama lui-même en puissance et en autorité. Il se montre rarement au peuple; et, lorsqu'il paroît, c'est avec une pompe et une magnificence dignes de sa prétendue divinité. Le son de divers instrumens de musique accompagne sa marche. Il arrive à une tente superbement tapissée de velours de la Chine; il s'assied, les jambes croisées, sur une espèce de trône dressé exprès pour lui. Ses lamas, ou prêtres, sont assis au-dessous de lui sur plusieurs coussins. A sa droite on voit sa sœur, qui, par un privilége particulier, exerce les fonctions de lama, et qui, comme les autres prêtres, a la tête rasée. Dans les Notes sur l'Histoire généalogique des Tartares, on trouve une description un peu différente de cette cérémonie. L'auteur rapporte qu'aux deux côtés du Khûtûktû « on voit deux figures qui représentent la divinité; qu'ensuite les autres lamas sont assis des deux côtés, à terre, sur des carreaux, depuis l'endroit où le grand-pontife est assis, jusqu'à l'entrée du pavillon; qu'en cette situation ils tiennent un livre à la main, dans lequel ils lisent tout bas. » Le même auteur ajoute : « Dès que le Khûtûktû est assis, les instrumens cessent; tout le peuple, assemblé devant le pavillon, se prosterne, et fait des exclamations à la gloire de la divinité, et à la louange du Khûtûktû. » Les lamas encensent le prétendu dieu, les idoles qui sont à côté de lui, et tous les assistans, avec des encensoirs où brûlent des herbes odoriférantes. Ils vont ensuite déposer leurs encensoirs au pied du Khûtûktû; après quoi, le plus distingué d'entre les lamas présente au dieu prétendu, et aux idoles qui l'accompagnent, des offrandes de lait, de miel, de thé et d'eau-de-vie : toutes ces choses sont coutenues dans des tasses de porcelaine. Le Khûtûktû et les idoles reçoivent chacun sept de ces

tasses. Pendant ces cérémonies, les assistans font éclater leur joie et leur dévotion, en criant souvent : « Le » Khûtûktû est un paradis brillant ! » Le pontife, après avoir seulement touché du bord des lèvres les liqueurs qui ont été servies devant lui, ordonne qu'on les partage entre les chefs des tribus, et s'en retourne dans son palais. Les Tartares sont persuadés que ce pontife, à chaque nouvelle lune, reprend toute la fraîcheur de la première jeunesse. Pour entretenir le peuple dans cette opinion, le Khûtûktû, pendant le cours du mois, observe de ne point se raser, et de se donner un air vieux et hideux. La veille du premier jour de la nouvelle lune, il fait secrètement sa barbe avec le plus grand soin; il cache les sillons de l'âge avec du blanc et du rouge; il joint à toutes ces précautions une parure avantageuse et recherchée. Dans cet état, il se montre aux yeux du peuple, frais et vermeil comme un jeune homme de vingt ans.

KINGS : nom générique des principaux ouvrages qui traitent de la morale et de la religion chinoise. « La passion des Chinois pour le nombre cinq, dit le » savant *M. de Paw* (1), est telle, qu'ils ont voulu à » tout prix avoir cinq livres canoniques, pour les » égaler aux cinq élémens ou aux cinq manitous, » qui, suivant eux, président aux différentes parties » du ciel, sous les auspices du génie suprême. » Nous emprunterons du même auteur ce que nous allons dire de ces cinq livres fameux. Le premier porte le nom d'*Y-King*, le plus ancien monument des Chinois, et qui n'est autre chose que la table des sorts. Il renferme soixante-quatre marques composées de lignes droites, dont les unes sont brisées, et les autres entières. Or, celui qui consulte le sort prend en main quarante-neuf baguettes, et les jette à terre au hasard. Alors on observe en quoi leur position fortuite cor-

(1) *Recherches philosophiques sur les Egyptiens et les Chinois.*

respond aux marques de l'Y-King, et on en augure bien ou mal, suivant de certains points dont on est d'accord; et c'est Confucius qui a prescrit le plus de règles pour ce genre de sortilége, ce qui a fait un tort infini à sa réputation aux yeux de tous les véritables philosophes, et même de ceux qui peuvent lire sans préjugés et sans prévention l'histoire de la Chine. M. Leibnitz a cru voir dans la table de l'Y-King les élémens de l'arithmétique binaire; mais il n'y est non plus question de l'arithmétique binaire que de l'algèbre; et le terme grimoire eût été ici appliqué beaucoup plus heureusement par M. Leibnitz, qui étoit en correspondance, comme on sait, avec les Jésuites de Paris, et surtout avec le P. Bouvet. Cependant ces religieux lui ont laissé ignorer que les Chinois n'emploient leur Y-King qu'à des sortiléges très-répréhensibles.

Après l'Y-King, ou la table des sorts, quelques-uns font suivre immédiatement, dans l'ordre des livres canoniques, le *Chou-King*, qui n'est pas un ouvrage original, complet et suivi; mais un recueil imparfait de quelques traits d'histoire, de quelques lieux communs de morale, et de différentes superstitions. On ne connoît point le véritable compilateur de cette pièce, qui mériteroit bien mieux le nom de rapsodie, que ne l'ont mérité l'Iliade et l'Odissée; mais on voit clairement qu'il vivoit dans des temps très-postérieurs aux événemens dont il parle. On dit même que le Chou-King n'a été rédigé que dans le siècle où écrivoit Hérodote, et il sera toujours impossible de savoir ce que le rédacteur y a ajouté de son chef, et ce qu'il en a retranché. Comme ensuite ce livre fut brûlé et rétabli, il ne peut manquer d'être suspect, à plusieurs égards, aux yeux des plus habiles critiques de l'Europe.... Il seroit très-difficile de donner au lecteur une idée de la manière bizarre dont on a traité, dans

le Chou-King, quelques objets relatifs à la physique. On y voit non-seulement paroître les cinq éléments chinois; mais le compilateur prétend encore que chacun de ces élémens a un goût particulier : de sorte que, selon lui, tout ce qui brûle est amer; tout ce qui se sème et se recueille, ajoute-t-il, est doux; et c'est dommage que, pour le prouver, il n'ait point cité la moutarde ou la coloquinte.... La physique de l'histoire naturelle sont les deux points contre lesquels les livres canoniques des anciens peuples de l'Asie ont le plus grossièrement péché; mais ce qu'on lit dans le Chou-King sur les sortiléges est diamétralement opposé à la saine raison, et nous nous contenterons d'en citer ici un passage.

Si les grands, les ministres et le peuple disent d'une manière, et que vous soyez d'un avis contraire, mais conforme aux indices de la tortue et du chi, votre avis réussira.

Si vous voyez les grands et les ministres d'accord avec la tortue et le chi, quoique vous et le peuple soyez d'un avis contraire, tout réussira également.

Si le peuple, la tortue et le chi sont d'accord, quoique vous, les grands et les ministres, soyez d'un sentiment opposé, vous réussirez en dedans, et échouerez au dehors.

Si la tortue et le chi sont contraires à l'avis des hommes, ce sera un bien de ne rien entreprendre : il n'en résulteroit que du mal.

La première idée que la lecture de ce passage fait naître, c'est que le compilateur du Chou-King étoit un Chinois en délire. Mais il faut considérer que la mauvaise coutume d'interroger l'oracle de Delphes sur toutes sortes d'affaires publiques et privées n'a point empêché les Grecs de devenir une nation policée et florissante : or, il en est de même par rapport aux superstitions dont on vient de parler. Elles n'ont

empêché ni les cultivateurs de la Chine de labourer leurs terres, ni les artisans de la Chine de poursuivre leurs métiers; et, quand il y a eu dans ce pays des princes éclairés et des ministres habiles, ils n'ont non plus été dupes de la tortue que le sénat romain n'étoit dupe des poulets sacrés, ou l'aréopage et le collége des Amphictyons, de la Pythie.

Il seroit superflu de vouloir entrer dans de grands détails sur les autres kings, ou les autres livres canoniques. Celui qu'on appelle *Tchun-Tsieou*, ou *le printemps et l'automne*, qu'on attribue sans preuve à Confucius, n'est qu'une simple chronique des petits rois de Lou; et il peut y avoir eu à la Chine jusqu'à cent vingt royaumes semblables, que la discorde, à laquelle rien ne résiste, a anéantis dans des flots de sang : car ces Etats se faisoient sans cesse la guerre, à peu près comme les Aymans ou les hordes tartares; et alors les mœurs des Chinois ne différoient en rien des mœurs scythiques, puisqu'on y voyoit des princes mêmes boire dans des crânes humains dont on avoit enlevé la chevelure, suivant la barbare coutume qu'Hérodote a décrite, et qui ressemble parfaitement à celle des sauvages du nord de l'Amérique.

Quant au *Chi-King*, c'est un recueil de vers; et on y trouve, de l'aveu même des Jésuites, plusieurs pièces mauvaises, extravagantes et impies. Il se peut très-bien que l'impiété de ces poésies chinoises ne soit pas aussi grande que les missionnaires l'ont cru; mais, ce qu'il y a de réellement bizarre dans le Chi-King, c'est une ode qui traite de la perte du genre humain, et où l'on attribue ce prétendu malheur à une femme : ensuite on y annonce la destruction du monde comme très-prochaine. Il n'y a pas ici de milieu : ou cette pièce a été fabriquée dans des temps fort postérieurs, suivant des idées rabbiniques; ou l'auteur n'a compris dans le genre humain que la seule nation chinoise, et

et la femme dont il parle doit être la maîtresse de quelque mauvais prince, qui, par foiblesse pour elle, aura mis les magistrats aux petites-maisons, les imbécilles dans les tribunaux, et les fripons dans les emplois. Il est fort ordinaire aux écrivains chinois de faire des plaintes sur les malheurs sans nombre, et non sans exemples, dont l'Etat a été accablé par l'aveugle passion de quelques empereurs; et l'on voit une seconde ode sur cette matière, dans le Chi-King même, où l'on décrit les affreux désordres occasionnés par Pao-ssé, la maîtresse d'Yeou, prince dévoué à l'exécration de tous les siècles, et qu'on appelle ordinairement le roi des ténèbres. Au reste, cela n'empêche point que le Chi-King ne soit un ouvrage très-suspect, non-seulement par rapport aux articles que les Jésuites de Pékin ont rejetés, mais même par rapport à la totalité du recueil; et il faut en dire autant du *Li-Ki*.

KINIAN-SUDDAR, c'est-à-dire, *acquisition de l'étoffe* : espèce de serment qui est en usage parmi les Juifs, et qui consiste à toucher l'habit ou le mouchoir des témoins qui assistent à un marché ou à une convention. Les deux parties déclarent, par cette cérémonie, qu'ils tiennent la convention pour conclue et valable. Les notaires n'ont pas plus d'autorité qu'un simple témoin dans toutes les affaires de commerce, de même que pour les contrats, les testamens, les mariages, les divorces. Pour que tous ces actes soient valides, il faut qu'ils soient faits en présence de trois témoins.

KIO, *ou* Foke-Kio, c'est-à-dire, *le livre des fleurs excellentes*. Ce livre, qui contient la doctrine de Xaca, est fort respecté au Japon. Xaca avoit laissé les principaux articles de sa doctrine tracés de sa propre main sur des feuilles d'arbres. Deux de ses disciples les plus zélés recueillirent avec grand soin

ces précieux manuscrits, dont ils formèrent le livre que les Japonais nomment *Kio* ou *Foke-Kio*. Cet ouvrage valut aux deux compilateurs les honneurs divins. Ils sont représentés dans les temples de Xaca, l'un à la droite, l'autre à la gauche de leur maître.

KISSEN : un des dieux des Gentous, dont la fête se célèbre dans la pleine lune d'octobre, et dure jusqu'au dix-septième jour de la lune. Cette fête est universellement observée, surtout à Bindoubund, en mémoire de l'événement miraculeux qu'on dit être arrivé dans le voisinage de cette ville. Plusieurs jeunes filles étant à célébrer la descente de Kissen, le dieu s'apparut au milieu d'elles, et leur proposa de danser ; ce qu'elles refusèrent de faire, disant qu'elles étoient en trop grand nombre pour danser avec lui. Pour lever cette difficulté, le dieu se divisa en autant de Kissens qu'il y avoit de filles, au moyen de quoi ils dansèrent une danse ronde, dont on voit la représentation dans plusieurs pagodes. Kissen est représenté dans le centre du cercle, dans une attitude dégagée, accompagné des nymples Nandi et Bringhi (la joie et les passe-temps), qui lui offrent des fleurs et des fruits (1).

KISTNERAPPAN. C'est le nom que les Indiens gentils donnent au dieu de l'eau. Lorsqu'un malade est sur le point de mourir, ils lui mettent de l'eau dans la main, et prient Kistnerappan d'offrir lui-même à l'Être souverain le malade au moment de sa mort, purifié de toutes ses souillures.

KIWASA : une des principales idoles des habitans de la Virginie. Elle a souvent une pipe à la bouche; et, pour en imposer au peuple, un prêtre, adroitement posté derrière l'idole, fait en sorte qu'elle paroisse fumer réellement. Plusieurs de ces idolâtres ont dans leurs maisons de petits oratoires consacrés

(1) M. Holwel.

à Kiwasa. C'est là qu'ils lui rendent chaque jour des hommages, et qu'ils le consultent dans toutes leurs entreprises importantes. Cette prétendue divinité rend des oracles fameux dans son temple. Les prêtres l'évoquent par le moyen de certaines paroles mystérieuses. A leur voix, Kiwasa paroît au milieu de l'air, sous une figure humaine, avec un air noble et majestueux. Une touffe de cheveux lui couvre le côté gauche de la tête, et lui descend jusqu'aux pieds. Il fait quelques tours dans le temple, témoignant une grande agitation : quelque temps après il devient plus tranquille. Il ordonne que tous les prêtres se rendent en sa présence, et, lorsqu'ils sont tous assemblés, il leur donne sa réponse; après quoi il prend congé d'eux, et s'élève rapidement dans les airs. Les Virginiens regardent comme autant d'inspirations particulières de Kiwasa tous les caprices et toutes les fantaisies qui leur passent; et cette idée leur fait commettre une infinité d'actions extravagantes.

KOBODAY : instituteur d'un ordre de moines au Japon, dont le couvent sert d'asile aux criminels. On lui rend les honneurs divins; et plusieurs lampes sont allumées jour et nuit devant son idole.

KOLLOK : nom d'une fête qu'on a coutume de célébrer au Pégu, pays situé dans la presqu'île au-delà du Gange. Le peuple s'assemble en foule, et alors on choisit un certain nombre de femmes pour former une danse mystérieuse à l'honneur des dieux de la terre; mais, le plus souvent, on prend, pour danser, des hermaphrodites, qui sont en très-grand nombre dans le pays. Ces hommes amphibies s'agitent violemment, en faisant mille contorsions affreuses, et continuent cet exercice jusqu'à ce qu'épuisés de fatigue, ils perdent haleine, et tombent en défaillance. Alors ils sont ravis dans une espèce d'extase,

et l'on s'imagine que les dieux leur parlent et leur communiquent des secrets importans. Lorsqu'ils ont repris leurs sens, ils révèlent aux assistans ce qu'ils ont appris dans leur entretien avec les dieux, et leurs discours sont écoutés comme autant d'oracles.

KOMOS. Les Abyssins ont dans chacune de leurs églises un officier, qu'ils nomment *komos*, qui est chargé du soin de régir le temporel de cette église, et de connoître des différends qui surviennent entre les clercs.

KOPPUHS. C'est ainsi que l'on nomme, dans l'île de Ceylan, les prêtres du second ordre. Ils sont vêtus comme les laïques, et même, lorsqu'ils exercent leurs fonctions dans le temple, ils ne sont distingués du peuple que par du linge blanc et une propreté plus grande. Ils prennent toujours le bain avant de s'approcher de l'autel. On leur assigne pour leur subsistance une portion de terres qui appartiennent au temple qu'ils desservent. Mais, comme ce revenu est ordinairement fort médiocre, ils emploient à différens travaux lucratifs le temps que les fonctions de leur état leur laissent libre; en cela beaucoup plus estimables que ces prêtres fainéans des pays voisins, qui ne s'occupent qu'à duper les dévots crédules, pour tirer de leur bourse de quoi subsister à l'aise. Les fonctions des koppuhs se réduisent à offrir à l'idole du riz bouilli et d'autres mets, qui, après avoir resté quelque temps exposés sur l'autel, servent à nourrir les différens officiers du temple, tels que les tambours, les joueurs de flûte, etc.

KUON-IN-PUSA. Les Chinois donnent ce nom à une de leurs prétendues divinités. Ils sont persuadés que, de mille lieues, elle voit les besoins et entend les prières de ceux qui l'invoquent; et c'est ce qu'exprime le nom de *Kuon-in-Pusa*.

KYNIRADES *ou* Cynirades. Cynire, roi de Chy-

pre, aveuglé par une passion insensée pour une de ses maîtresses, en voulut faire une divinité : il ordonna à tous ses sujets de l'adorer sous le nom de *Vénus*, et confia le soin de ce culte à des prêtres qu'il choisit dans sa propre famille, et qui, pour cette raison, furent appelés *kynirades* ou *cynirades*.

KYRIE, *ELEISON*. Ces mots grecs, qui signifient *Seigneur, ayez pitié de nous*, se récitent ou se chantent au commencement de la messe. C'est depuis le pape S. Grégoire que l'usage de chanter le *Kyrie* à la messe a commencé de s'observer universellement dans l'Eglise. On fit même des reproches à ce pontife de ce qu'il vouloit introduire dans l'Eglise de Rome la langue, les prières et les usages des Grecs. A Milan on dit trois fois le *Kyrie*, après le *Gloria in excelsis*, trois fois après l'évangile, et trois fois à la fin de la messe, sans dire *Christe*, *eleïson*. Dans quelques Eglises, on ajoutoit le mot ἡμας qui signifie *nous*; ce qui rendoit le sens complet : Κύριε, ἐλεησόν ἡμᾶς : « Seigneur, ayez » pitié de nous. »

LABARUM : enseigne militaire, et monogramme de Jésus-Christ. C'est à ce second titre que nous croyons devoir lui donner place dans cet ouvrage. L'an 312 de l'ère chrétienne, l'empereur Constantin le Grand étant en guerre contre le tyran Maxence, « comme ses forces, dit M. l'abbé Fleury, étoient moindres que celles de son adversaire, il crut avoir besoin d'un secours supérieur, et pensa à quelle divinité il s'adresseroit. Il considéra que les empereurs de son temps, qui avoient été zélés pour l'idolâtrie et la multitude des dieux, avoient péri misérablement, et que son père Constance, qui avoit honoré toute sa vie le seul Dieu souverain, en avoit reçu des marques sensibles de protection. Il résolut donc de s'attacher à ce grand Dieu, et se mit à le prier instamment de se faire connoître à lui, et d'étendre sur lui sa main favorable. L'empereur Constantin prioit ainsi de toute son affection, quand, vers le midi, le soleil commençant à baisser, comme il marchoit par la campagne avec des troupes, il vit dans le ciel, au-dessus du soleil, une croix lumineuse, et une inscription où on lisoit ces mots : « Ceci te fera vaincre. » Il fut étrangement surpris de cette vision, et les troupes qui l'accompagnoient, et qui virent la même chose, ne furent pas moins étonnées. L'Empereur, long-temps après, racontoit cette merveille, et assuroit avec serment l'avoir vue de ses yeux, en présence d'Eusèbe, évêque de Césarée, qui en a écrit l'histoire.

» Constantin fut occupé le reste du jour de cette merveille, pensant à ce qu'elle pouvoit signifier. La nuit, comme il dormoit, Jésus-Christ lui apparut avec le même signe qu'il avoit vu dans le ciel, et lui ordonna d'en faire une image, et de s'en servir contre

ses ennemis dans les combats. L'Empereur se leva avec le jour, et déclara le secret à ses amis; puis il fit venir des orfèvres et des joailliers, et, s'étant assis au milieu d'eux, leur expliqua la figure de l'enseigne qu'il vouloit faire, et leur commanda de l'exécuter avec de l'or et des pierres précieuses : en voici la forme. Un long bois, comme d'une pique, revêtu d'or, avoit une traverse en forme de croix. Au bout d'en-haut étoit attachée une couronne d'or et de pierreries, qui enfermoit le symbole du nom de *Christ*, c'est-à-dire, les deux premières lettres *chi* (X) et *ro* (P), cette dernière lettre posée au milieu du *chi*. A la traverse de la croix pendoit un petit drapeau carré, d'une étoffe très-précieuse, de pourpre tissue d'or et chargée de pierreries. Au-dessus de ce drapeau, et au-dessous de la petite croix, c'est-à-dire, du monogramme, étoit en or l'image de l'Empereur et de ses enfans : telle fut l'enseigne que fit faire Constantin. La forme n'en étoit pas nouvelle; mais on ne trouve point avant ce temps le nom de *labarum*, qu'on lui donna toujours depuis. L'Empereur en fit faire de semblables pour toutes ses troupes. Lui-même portoit sur son casque la croix ou le monogramme de *Christ*: ses soldats le portoient sur leurs écus, et les médailles des empereurs chrétiens en sont pleines. L'Empereur choisit ensuite cinquante hommes des plus braves et des plus pieux de ses gardes, qui eurent la charge de porter le *labarum* tour à tour. »

Constantin ne tarda pas à remporter la victoire sur le tyran Maxence. En reconnoissance, il fit non-seulement cesser les persécutions contre les Chrétiens; il donna les édits les plus favorables pour l'exercice de leur religion; lui-même embrassa le christianisme; et son règne, l'un des plus glorieux qu'on eût vus jusqu'alors, fut, à proprement parler, le règne de Jésus-Christ et de son Eglise.

LACHÉSIS, du grec λαγχάνω *je tire au sort:* l'une des trois Parques divinisées par les anciens, et qui présidoient à la destinée des hommes. L'emploi particulier de Lachésis étoit de tenir le fuseau de la vie.

LACTURCE *ou* LACTUCINE (1); déesse des anciens Romains, laquelle présidoit aux fromens, lorsqu'ils sont encore dans leur première sève, et qu'ils s'amollissent en forme de lait.

LAIS. *Voyez* FRÈRES.

LALLUS : divinité des anciens Romains, qui présidoit aux mots enfantins et aux chansons dont les nourrices se servent pour divertir ou endormir leurs nourrissons.

LAMA (*le grand*). *Voyez* DALAI-LAMA.

C'est aussi le nom des ministres et prêtres de ce prétendu dieu. Le jaune est leur couleur favorite. Leurs chapeaux, leurs robes, leurs ceintures, et jusqu'à leurs chapelets, tout est jaune. Ils se rasent le visage et la tête. La continence et la chasteté sont les vertus principales que leur règle leur recommande. Ils sont aussi obligés de prier continuellement : c'est pourquoi on les voit sans cesse rouler entre leurs doigts les grains de leurs chapelets.

Les lamas ont trois préceptes principaux, qui sont la base de leur doctrine. Ces préceptes sont d'honorer Dieu, de n'offenser personne, et de rendre à chacun ce qui lui appartient.

Pendant leurs prières, ils ont coutume de tourner un instrument cylindrique sur son cube.

LAMENTATIONS DE JÉRÉMIE. C'est une partie des ouvrages de ce prophète, à laquelle on a donné ce nom parce qu'il y déplore les malheurs de Jérusalem, et les tristes effets de la colère de Dieu sur son peuple. On a coutume de les chanter dans l'Eglise catholique, pendant la semaine sainte, à l'office de

(1) Du latin *lac*, lait.

ténèbres ; et rien n'est sans doute plus capable de remplir le cœur d'une sainte tristesse et d'une componction salutaire. Ces lamentations sont pleines de la poésie la plus riche et la plus pathétique, et présentent à chaque verset les images les plus vives et les plus touchantes. Les Juifs ne placent point les lamentations de Jérémie parmi les ouvrages des prophètes, mais parmi ceux des agiographes.

LAMPADAIRE (1) : officier de l'église de Constantinople. C'étoit lui qui étoit chargé du soin du luminaire de l'église. Lorsque le patriarche, l'Empereur et l'Impératrice étoient à l'église, ou marchoient en procession, le lampadaire portoit devant eux un bougeoir. C'est peut-être de là que nos évêques ont pris la coutume de se faire porter un bougeoir, lorsqu'ils officient.

LAMPADOPHORIES. Les Athéniens appeloient ainsi les fêtes dans lesquelles ils avoient coutume d'allumer des torches et des flambeaux pour éclairer les sacrifices et les jeux. Ces fêtes étoient particulièrement celles de Minerve, de Vulcain et de Prométhée.

LAMPÉTIENS : hérétiques ainsi nommés de Lampétius, leur chef. Ils rejetoient les vœux de religion, particulièrement celui d'obéissance, et renouveloient plusieurs opinions erronées des Aériens. *Voyez* AÉRIENS.

LAMPTÉRIES, du grec λάμπω, *je brille :* fêtes que les Grecs avoient coutume de célébrer en l'honneur de Bacchus, immédiatement après les vendanges. Ils faisoient alors de grandes illuminations pendant la nuit, et versoient du vin à tous les passans.

LAO-TUN, LAO-KUN, *ou* LI-LAO-KUN : chef d'une secte fort accréditée à la Chine, qu'on appelle *Fae-tse,* dont les principes ont beaucoup de rapport avec ceux d'Epicure. Il naquit environ 600 ans avant Jésus-

(1) Du latin *lampas*, flambeau.

Christ, sous le règne de l'empereur Tinga. Ses sectateurs ont débité des fables extravagantes sur sa naissance. Ils disent qu'il fut créé par le ciel, qu'il demeura pendant l'espace de quatre-vingt-un ans renfermé dans le sein de sa mère, qu'il lui fit enfin une ouverture au côté gauche, par laquelle il sortit. Lao-kun lui-même essaya, de son vivant, de persuader au peuple ce conte extravagant, fondé, à ce qu'on prétend, sur ce que le nombre neuf, qu'il regardoit comme le plus parfait de tous les nombres, étant multiplié neuf fois, donne le nombre de quatre-vingt-un. La doctrine de ce sectaire étoit aussi absurde que sa naissance. Il prétendoit que Dieu avoit un corps, que l'ame étoit mortelle, et que l'homme devoit chercher dans la volupté son bonheur suprême. Cependant, à ces dogmes insensés et pernicieux il mêloit quelques opinions plus saines. Il reconnoissoit une raison suprême, absolument dégagée de la matière, qui avoit créé le ciel et la terre, et qui donnoit l'ame à toute la nature. Il disoit que cette raison, qu'il appeloit *tao*, avoit produit un, qu'un avoit produit deux, et que deux avoit produit toutes choses. Le P. le Comte, missionnaire à la Chine, a cru reconnoître dans cette sentence une idée imparfaite de la Trinité. Lao-kun traita fort raisonnablement quelques points de la morale. Sa doctrine sur le mépris des richesses, sur la fuite des honneurs, etc. est digne d'un philosophe. Le désir de prolonger ses jours lui fit embrasser avec ardeur l'étude de la chymie. Il se rendit si habile dans cette science, qu'on prétend qu'il réussit à composer un elixir précieux, capable de garantir de la mort. Ses disciples, intéressés à soutenir l'honneur de leur chef, prirent sans doute tous les soins possibles pour cacher sa mort. Il est probable qu'ils firent accroire au peuple qu'il avoit disparu. Quoi qu'il en soit, on lui décerna les honneurs divins, et les grands et les peuples lui

rendirent des hommages. Ses successeurs jouissent du titre de grand-mandarin, qui est attaché à leur qualité de chefs de la secte de Lao-kun. Ils font leur séjour ordinaire dans un superbe palais situé dans un bourg de la province de Kiang-si. Les disciples de Lao-kun, s'étant adonnés à la chymie, à l'exemple de leur maître, et dans les mêmes espérances, répandirent le goût de cette science parmi les Chinois. Les grands seigneurs et les femmes se laissèrent surtout entêter d'un art qui sembloit leur promettre une vie éternelle. Ils joignirent même aux opérations chymiques la magie et l'invocation des démons. Ces pratiques superstitieuses subsistent encore aujourd'hui parmi la plupart des mandarins. Les sectateurs de Lao-kun se donnent pour magiciens, et en imposent aux esprits foibles par des tours extraordinaires. Les peuples se rendent en foule dans l'endroit où demeure le chef de cette secte. Ils le consultent sur ce qui doit leur arriver, et lui demandent des remèdes à leurs maladies. L'imposteur leur vend bien cher des billets sur lesquels sont gravés certains caractères magiques.

Pour prouver que la mort n'est pas une chose absolument naturelle à l'homme, les disciples de Lao-kun soutenoient qu'il y avoit dans les montagnes des hommes errans, qui avoient trouvé dans la vertu de quelques simples un remède contre la mort. Ils ajoutoient que ces hommes immortels avoient inventé des secrets pour se transporter, dans un moment, dans tous les lieux qu'il leur plaisoit, et même pour monter au ciel. Plusieurs empereurs ajoutèrent foi à leurs mensonges; mais l'empereur Ching-tsou, le troisième de la dynastie des Song, fut celui qui adopta les erreurs de ces fourbes avec le plus de simplicité. Ils avoient suspendu, la nuit, un de leurs livres à la principale porte de la ville où résidoit l'Empereur, prétendant faire croire qu'il étoit tombé du ciel. Le

foible Empereur, séduit par ce prestige apparent, prit la peine d'aller à pied chercher ce livre mystérieux. Il l'emporta respectueusement dans son palais, et l'enferma dans un coffre d'or. Il n'y avoit dans ce livre que des caractères magiques, et des formules pour invoquer les esprits de ténèbres. Les sectateurs de Lao-kun rendent les honneurs divins aux démons, dont le nombre, selon leur systême, est prodigieux. Ils ont coutume de leur sacrifier trois sortes d'animaux, un cochon, un poisson et quelque volaille. Leurs sacrifices sont accompagnés d'attitudes grotesques, de contorsions effroyables, et surtout d'un bruit horrible de chaudrons et de tambours. Les peuples assistent avec beaucoup de dévotion à ces cérémonies, dans lesquelles ces imposteurs prétendent lui faire voir des choses extraordinaires.

LARAIRES. Les Romains désignoient par ce nom les temples, oratoires, ou chapelles domestiques, dédiés aux dieux lares, et à tous les dieux particuliers de la famille ou de la maison.

LARES (*dieux*). C'est le nom général que donnoient les anciens Romains aux dieux protecteurs des hommes et de la nature. Les empires, les provinces, les villes, les bourgs, les carrefours, les maisons, les chemins, les champs, les élémens, avoient chacun leurs lares. Chaque famille et chaque homme avoit les siens; et ces lares portoient le nom de la personne ou de la chose qu'ils étoient censés protéger. On disoit les *lares d'Auguste*, comme les *lares des grands chemins et des carrefours*. On leur donnoit à tous le nom commun de *præstites* (1), protecteurs. Les ames de ceux qui s'étoient distingués par leur vertu, qui avoient rendu des services signalés à la patrie, étoient regardées comme autant de dieux protecteurs. Les grands hommes de chaque famille étoient mis au nombre des

(1) Du latin *opem præstare*, secourir.

lares domestiques, et honorés comme tels. Mais on ne se bornoit pas à ces dieux nouveaux, qui n'étoient que de fantaisie, et l'on donnoit un rang parmi les lares aux dieux les plus célèbres et les plus connus. Au rapport de Macrobe, Janus étoit un des lares des chemins; Diane, nommée Ἐνόδια par Athénée, d'ἐν, *dans*, et ὁδὸς, *chemin*, avoit la même qualité; Apollon, que les Grecs appeloient Ἀγυιεὺς, d'ἀγυιὰ, *rue*, étoit, ainsi que Mercure, un dieu protecteur des rues et des carrefours, et, par conséquent, au nombre des lares. Ces divinités tutélaires étoient honorées d'un culte public et d'un culte particulier. Dans chaque maison, il y avoit une chapelle, appelée *laraire*, qui étoit consacrée aux dieux lares. Ils y étoient représentés sous la figure de petits marmousets, faits de différentes matières plus ou moins riches, selon les facultés du maître du logis. Ils étoient ordinairement revêtus d'une peau de chien, et auprès d'eux étoit placé un gros chien, symbole de la vigilance et de la fidélité avec laquelle ils étoient supposés garder la maison. On avoit soin d'orner cet oratoire, et de couronner de fleurs les petites statues. On suspendoit des lampes devant elles : on brûloit de l'encens, et l'on faisoit des libations de vin en leur honneur presque tous les jours. On n'oublioit pas aussi de leur présenter des mets qui étoient servis sur la table. En un mot, on faisoit dépendre le bonheur et la prospérité de la maison du soin qu'on auroit d'honorer ces divinités. Voilà ce qui regarde le culte particulier : on ne leur rendoit pas moins d'honneurs en public. Il y avoit plusieurs fêtes instituées en leur honneur. Macrobe fait mention d'une de ces fêtes, que l'on célébroit le 11 avant les calendes de janvier, et qu'on appeloit *la fête des petites statues*. La plus célèbre est celle que l'on célébroit dans les carrefours, et qu'on nommoit *compitalitienne*. Pendant cette fête, on suspendoit dans les

rues de petites figures de cire et de laine, et l'on conjuroit les lares de faire tomber toute leur colère sur ces vaines représentations. On leur immoloit ordinairement une truie. Mais, dans un temple qu'ils avoient à Rome dans le champ de Mars, on ne leur sacrifioit que des porcs. Ils étoient honorés dans ce temple sous le nom de *grundiles*, grognans.

Malgré le respect que l'on portoit aux dieux lares, quelques historiens nous apprennent que des parens désolés s'emportoient quelquefois contr'eux de la manière la plus outrageante, lorsque la mort leur enlevoit un fils ou un parent chéri. Ils accusoient les lares de négligence et d'ingratitude; ils rejetoient sur eux la faute du sort et de la nature, et leur reprochoient jusqu'aux moindres honneurs qu'ils leur avoient rendus. On croit communément que le nom de *lares* vient du mot toscan *lars*, qui signifie *le prince du peuple*. Les lares étoient aussi appelés PÉNATES. *Voyez cet article.*

LARVES. Les anciens poètes appeloient ainsi les ames des méchans, qu'ils supposoient errer çà et là après leur mort, sous la forme de spectres hideux, pour épouvanter les vivans. Le mot *larva* signifie proprement en latin un *masque*. La figure grotesque de ces masques, qui effrayoient les enfans, donna lieu aux poètes d'appeler *larves* ces fantômes imaginaires qui, selon leurs idées, troubloient le repos des hommes.

LAT. C'est le nom d'une idole adorée autrefois par les anciens Arabes, avant qu'ils eussent embrassé le mahométisme.

La même idole étoit l'objet du culte des Indiens, dans la ville de Soumenat. La statue du dieu Lat étoit haute de cinquante brasses, et faite d'une seule pierre. Son temple étoit d'une magnificence incroyable, et soutenu par cinquante-six colonnes d'or massif.

L'idole fut brisée, et le temple détruit par Mahmoud, fils de Sébecteghin, qui s'étoit emparé de la ville de Soumenat, et vouloit y établir le mahométisme.

Les Mahométans pensent que le nom de *lat* est corrompu de celui d'*allah*, qui, dans leur langue, signifie *Dieu*.

LATÉRAN. Les anciens Païens appeloient ainsi le dieu qui présidoit au foyer, du mot latin *later*, qui signifie *brique*, parce que le foyer est composé de briques.

LATONE, déesse du paganisme, fille de Cœus, titan, et de Phœbé, sa sœur, fut tendrement aimée de Jupiter, et porta bientôt des marques sensibles de l'amour de ce Dieu. Junon s'en aperçut, et en ressentit une si grande jalousie qu'elle n'oublia rien pour perdre sa rivale. Elle conjura la terre de ne pas permettre que Latone s'arrêtât dans aucun endroit pour faire ses couches. La malheureuse Latone erra longtemps sur la terre, sans pouvoir trouver une place. Neptune eut enfin pitié de son embarras. Si l'on étoit en droit de chercher de la raison dans les poètes, on demanderoit pourquoi Jupiter, qu'Homère nous représente comme plus puissant que tous les dieux ensemble, abandonne ainsi sa maîtresse enceinte au ressentiment de sa femme, et laisse à son frère Neptune le soin de la secourir? Quoi qu'il en soit, Neptune fixa, en faveur de Latone, l'île de Délos, qui jusqu'alors avoit été flottante dans la mer, et, la faisant surnager au-dessus des eaux, l'offrit comme un asile à la déesse persécutée. Ce fut dans cette île que Latone mit au monde Apollon et Diane, à l'ombre d'un palmier. Loin de tout secours, dans ce lieu solitaire, elle accoucha le mieux qu'elle put, et mit ses enfans nouveaux-nés sous les feuilles de ce palmier. Le courroux de Junon poursuivit Latone jusque dans l'île de Délos: elle fut obligée de quitter cette retraite, portant dans

son sein ses deux enfans, et de s'enfuir de pays en pays. Un jour qu'elle erroit dans les campagnes de la Lycie, pendant les grandes chaleurs de l'été, accablée de fatigue et de soif, elle s'arrêta sur le bord d'un marais, et conjura humblement des paysans qui étoient occupés à couper des joncs, de lui permettre d'y puiser un peu d'eau pour étancher sa soif; mais ces paysans sans pitié lui refusèrent cette grâce. « Eh! pourquoi » voulez-vous m'interdire l'usage de cette eau, leur » dit Latone? La nature n'a-t-elle pas voulu que l'eau » fût commune comme l'air et la lumière? Je ne veux » qu'étancher un peu la soif qui me brûle. Vous en » êtes témoins, ma bouche desséchée peut à peine » proférer quelques paroles, et mon gosier aride re- » fuse le passage à ma voix. Si ma prière, si mon » besoin pressant ne peuvent vous émouvoir, voyez » ces deux enfans qui vous tendent les bras. » Ce discours pathétique ne fit aucune impression sur les paysans : ils renvoyèrent avec mépris la malheureuse Latone, et troublèrent même l'eau du marais, afin qu'il ne lui fût plus possible d'en boire, et accompagnèrent cette action de mille injures qu'ils vomirent contre elle. La déesse, outrée de colère, les métamorphosa en grenouilles, animaux importuns, qui, dans leurs croassemens, semblent toujours insulter les passans. Latone se vengea plus cruellement, et avec beaucoup moins de raison, de Niobé, fille de Tantale, qui, fière de sa nombreuse famille, se voyant entourée de sept fils et d'autant de filles, avoit osé se préférer à Latone. La déesse outragée porta ses plaintes à Apollon et à Diane, qui percèrent à coups de flèches, l'un les garçons, l'autre les filles de Niobé. La mère désespérée se laissa tellement engourdir par la douleur, que tous ses membres se roidirent, et qu'elle devint un vrai rocher. Voilà tout ce que les poètes racontent à peu près au sujet de Latone.

LATRIE,

LATRIE, du grec λατρεύω, *j'adore*. Les théologiens appellent ainsi le culte qui est dû à Dieu, à cause de ses perfections infinies.

LAUDES : seconde partie de l'office du Bréviaire, qui suit immédiatement matines. Les laudes étoient autrefois ce que nous appelons *matines* : on les disoit au point du jour ; c'étoit proprement l'office du matin. Ce que nous nommons *matines* s'appeloit *nocturnes*, et se récitoit pendant la nuit.

L'office de laudes est ainsi nommé parce que les psaumes qui le composent sont particulièrement des cantiques de louange.

LAURENTALES : fêtes que les Romains avoient coutume de célébrer tous les ans le dixième jour avant les calendes de janvier, en l'honneur d'Acca Laurentia, femme du berger Faustulus, qui avoit trouvé les jeunes princes Rémus et Romulus exposés sur les bords du Tibre, et les avoit alaités.

LAVABO : 1. partie de la messe entre l'offertoire et la préface, qui est ainsi appelée parce que le prêtre se lave alors les mains, en récitant le psaume *Lavabo inter innocentes manus meas* : « Je laverai » mes mains avec les justes. » On appelle aussi *lavabo* le linge avec lequel le prêtre s'essuie les mains, et le carton placé au côté droit de l'autel, sur lequel est imprimé le psaume *Lavabo*.

2. Voici quelle est chez les Grecs la cérémonie du *lavabo*. L'archevêque, revêtu d'une robe violette, se rend à l'église, accompagné de douze papas, ou prêtres des plus anciens. L'heure marquée pour la cérémonie, les douze prêtres qui sont choisis pour représenter les douze apôtres, se rangent par ordre, revêtus chacun d'une robe de couleur différente. Un d'eux, le plus vénérable par son âge, représente S. Pierre, et se place le premier à droite. Il y a aussi un de ces prêtres choisis pour représenter Judas. Il a commu-

nément la barbe rousse, selon le préjugé vulgaire, qui attribue à Judas une barbe de cette couleur. Le prélat, ceint d'une serviette, et tenant en main un bassin plein d'eau, représente Jésus-Christ. Il se met en devoir de laver les pieds à ses apôtres, et commence par S. Pierre. Celui-ci, confus de voir son maître humilié devant lui, s'écrie : « Seigneur, vous » ne me laverez point les pieds. » Mais le prélat le rend plus docile par ces paroles : « Si je ne vous lave, » vous n'aurez point de part avec moi. » Lorsque le tour de celui qui représente Judas est arrivé, le prélat demeure quelque temps immobile devant lui, comme pour lui donner le temps de se repentir du dessein parricide qu'il a formé, mais enfin il passe outre, et achève la cérémonie.

LAVEMENT DES PIEDS. Cette cérémonie se fait, chez les Catholiques, le jeudi saint. Les papes et les rois ne dédaignent pas d'en faire les fonctions : voici comme des auteurs modernes nous rapportent qu'elle se fait à Rome. « Le Pape et les cardinaux s'étant rendus à la salle ducale, où se fait la cérémonie de laver les pieds, les cardinaux diacres assistans mettent à Sa Sainteté l'étole violette, la chape rouge et la mitre simple. Toutes les Eminences comparoissent en chapes violettes. Sa Sainteté met dans l'encensoir trois cuillers pleines d'aromates, et bénit le cardinal diacre, qui doit chanter l'évangile *Ante diem festum Paschæ,* tiré du chap. 13 de l'évangile selon S. Jean. Après que tout cela est chanté, un sous-diacre apostolique vient donner à baiser le livre de l'Evangile au Pape, et le cardinal diacre lui présente trois fois le parfum de son encensoir. Ensuite un chœur de musiciens entonne le verset qui commence par ces paroles : *Mandatum novum do vobis :* « Je vous » donne un nouveau commandement. » Le Pape, entendant chanter ces paroles, ôte sa chape, et, pre-

nant un tablier, lave les pieds à treize pauvres prêtres étrangers, qui sont assis sur un banc élevé, et vêtus d'un habit de camelot blanc, avec une espèce de capuchon qui leur vient jusqu'à la moitié du bras. On dit à la cour du Pape que c'est là un habit à l'apostolique. Ces prêtres ont la jambe droite nue, et bien savonnée avant que de venir la présenter découverte : c'est celle-là que le Pape leur lave; après quoi, il leur fait donner par son trésorier à chacun deux médailles, l'une d'or, et l'autre d'argent, qui pèsent une once la pièce; et le majordome leur donne une serviette avec laquelle le doyen des cardinaux, ou un des plus anciens évêques du collége apostolique, leur essuie les pieds. Ensuite le Pape retourne à sa chaire, ôte son tablier, se lave les mains dans l'eau, qui lui est versée par le plus noble laïque de la compagnie, et se les essuie avec la serviette que lui présente le premier cardinal évêque. Cela étant fait, le Pape reprend sa chape et sa mitre, puis dit l'Oraison Dominicale et plusieurs autres prières en latin. Quand elles sont finies, il s'en va à la chambre du lit des paremens, sur lequel ayant mis tous ses habits pontificaux, il se retire dans son appartement, où les cardinaux l'accompagnent. Les treize prêtres qui ont eu les pieds lavés, et auxquels on donne ce jour-là le nom d'*apôtres*, sont, une heure après, conduits dans une belle chambre du Vatican. On donne à ces treize prêtres un dîner très-magnifique dans cette salle. Le Pape s'y trouve lorsqu'ils s'asseyent à table, et leur présente à chacun le premier plat, et, quelque temps après, leur verse le premier verre de vin, en leur parlant familièrement sur diverses matières, à l'occasion desquelles il leur accorde plusieurs grands priviléges; après quoi il se retire. Le prédicateur ordinaire du Pape commence alors à faire un sermon dans la même

salle, pendant que ces treize prêtres achèvent de dîner. Au défaut du Pape, le cardinal doyen fait, en présence de tout le clergé apostolique, la fonction de laver les pieds aux treize prêtres. La cérémonie finit par un beau festin que le saint Père donne aux cardinaux, et le festin est suivi d'une musique excellente. » En France, en Espagne, et généralement chez tous les souverains catholiques, ce sont des enfans choisis et visités par leurs premiers médecins, qu'on prend pour le lavement des pieds, et l'on a grand soin de les leur laver d'avance. Leurs Majestés lavent ensuite elles-mêmes les pieds des jeunes apôtres, et leur servent les premiers mets au repas qui suit la cérémonie. Elles leur font ensuite une distribution d'argent, de pain et d'habits; après quoi, le grand aumônier dit les grâces, et donne la bénédiction. En France, dans plusieurs églises, surtout dans les campagnes, on ne distribue pas seulement aux treize pauvres du pain et du vin, on en donne encore à tout le peuple.

LAVERNE. Les Romains, peu contens d'avoir mis les voleurs sous la protection d'un dieu particulier, qui étoit Mercure, leur donnèrent aussi une déesse. Laverne présidoit aux larcins, et prenoit soin des larrons, qu'on appeloit de son nom *laverniones*. Elle avoit un temple nommé *Lavernale*, situé dans l'endroit le plus sombre et le plus solitaire d'un bois voisin de Rome. Il n'étoit pas sûr d'y aller en pélerinage; car le bois étoit toujours infesté d'une troupe de brigands qui, pour honorer la déesse, s'occupoient à détrousser les pélerins. Ils consacroient une partie des dépouilles à leur protectrice Laverne, qui étoit représentée sous la figure d'une femme sans tête.

Horace parle de cette divinité dans une de ses épîtres. Il introduit un scélérat qui prie la déesse Laverne; et voici sa prière : « O belle Laverne ! accorde-

» moi le don de pouvoir tromper les hommes, de
» paroître juste et saint à leurs yeux; cache mes crimes
» dans les ténèbres; enveloppe mes fourberies d'un
» nuage épais. »

LAXIMI. Les Indiens donnent ce nom à la femme de Vistnou, un de leurs principaux dieux. Ils disent que cette femme n'a point d'essence qui lui soit propre; qu'elle est en même temps vache, cheval, montagne, or, argent, en un mot, tout ce qu'on peut s'imaginer. Ils portent le nom de cette femme attaché au cou ou au bras, comme un préservatif assuré contre toutes sortes d'accidens.

LAZARE (*ordre de S.*). Cet ordre militaire fut institué dans le temps des croisades. Les chevaliers s'engageoient à loger les pélerins qui venoient à la Terre sainte, à leur servir de guides, et à les défendre contre les insultes des Mahométans. Tant que les Chrétiens conservèrent leur établissement dans la Terre sainte, cet ordre fut très-florissant. Les papes et les princes le comblèrent à l'envi de priviléges et de présens; mais la décadence des Chrétiens en Orient entraîna celle des chevaliers de S. Lazare. Leurs services devenant inutiles, on commença à les mépriser. Le roi Louis VII, dit *le Jeune*, leur accorda pour résidence, en 1154, la terre de Boigni. Les chevaliers de Malte firent dans la suite de vains efforts pour obtenir que cet ordre fût supprimé et réuni au leur. Les chevaliers de S. Lazare, quoique peu considérés, subsistèrent toujours. Ils parurent se relever sous le règne de Henri IV, par les soins de Philibert Nérestan, qui fut nommé grand-maître de l'ordre, en 1608; mais ce ne fut que sous Louis XIV qu'ils achevèrent de recouvrer leur ancien lustre. Les chevaliers de S. Lazare ont la liberté de se marier; ils pouvoient jadis avoir des pensions sur des bénéfices consistoriaux. Ils portent la croix de l'ordre, attachée à un ruban de

couleur amaranthe. En 1757, Louis XV nomma grand-maître de S. Lazare Mgr le duc de Berri, fils de France; et, en attendant que ce prince eût l'âge nécessaire pour gouverner l'ordre par lui-même, il en confia l'administration au comte de S. Florentin. Le Roi fit aussi, la même année, de nouveaux réglemens, dont les principaux étoient qu'aucun chevalier ne seroit admis dans l'ordre, qu'après avoir fait preuve de la religion catholique et de quatre degrés de noblesse paternelle; que le nombre des chevaliers seroit fixé à cent; qu'on n'en recevroit aucun qui n'eût l'âge de trente, ou au moins de vingt-cinq ans accomplis.

LÉCANOMANTIE, du grec λεκάνη, *bassin*, et μαντεία, *divination* : sorte de divination autrefois en usage chez les Païens; voici en quoi elle consistoit. On remplissoit un bassin d'eau, et l'on y mettoit ensuite des pierres précieuses, des lames d'or et d'argent, gravées de certains caractères. On offroit le tout aux démons, en leur demandant ce qu'on vouloit savoir. Les démons faisoient entendre leur réponse par le moyen d'une voix basse qui paroissoit sortir du fond de l'eau, et qui étoit à peu près semblable au sifflement d'un serpent.

LEÇON. On donne ce nom à des extraits de la Bible, des SS. Pères, ou de l'histoire d'un saint, que l'on a coutume de lire à chaque nocturne de l'office de matines.

LECTEUR : le second des quatre ordres mineurs. 1. L'évêque, en conférant cet ordre, fait toucher à l'ordinand le livre des saintes Ecritures, en lui disant : « Recevez ce livre, et ne manquez pas de lire aux fi-
» dèles la parole de Dieu; car, si vous vous acquittez
» fidèlement de ce ministère, vous aurez part avec
» ceux qui auront, au commencement, administré
» avec fruit cette divine parole. » Les lecteurs étoient autrefois chargés de lire dans l'église les saintes Ecri-

tures, les actes des martyrs, les homélies des Pères, et les lettres que les évêques écrivoient aux églises; de chanter les leçons; de bénir le pain et les fruits nouveaux. Ils devoient aussi prendre soin d'instruire les catéchumènes et les enfans des fidèles.

2. Le lecteur, dans l'Eglise grecque, est un officier chargé de lire la sainte Ecriture au peuple, les jours de grandes fêtes. L'office de lecteur est le premier degré pour parvenir à la prêtrise. Il a une ordination particulière, dont voici les cérémonies. Celui qui doit être ordonné lecteur paroît devant le prélat ordinant, revêtu d'un habit de clerc ou de moine, selon son état. L'ordinant fait d'abord sur lui trois signes de croix, après quoi on lui fait la tonsure cléricale. Il reçoit ensuite une espèce de chasuble appelée *phœnobium*. Le prélat lui fait encore trois signes de croix sur la tête, qui sont suivis de l'imposition des mains et d'une prière. Il finit par lui mettre en mains le livre des saintes Ecritures, dans lequel le nouveau lecteur lit quelques versets.

LECTICAIRE: titre d'office dans l'Eglise grecque. Les fonctions des lecticaires consistoient à emporter les corps de ceux qui étoient morts, afin de les enterrer. La voiture sur laquelle ils les transportoient étoit appelée en latin *lectica*, d'où ils ont pris leur nom.

LECTISTERNE: cérémonie religieuse, que les Romains avoient coutume de pratiquer dans les grandes solennités, ou dans les temps de calamités publiques. On dressoit dans les temples des lits magnifiques sur lesquels on étendoit les statues des dieux. On appuyoit leurs têtes sur des coussins, et là, on leur présentoit les mets les plus exquis. Dans toute la ville, les maisons étoient ouvertes à tous venans. Il y avoit partout des tables dressées et couvertes de toutes sortes de mets: toute personne y étoit admise et bien traitée. Tous les ennemis oublioient alors leurs querelles, et se

réconcilioient. L'on mettoit tous les prisonniers en liberté. Ce fut l'an 335 de la fondation de Rome, que le premier lectisterne fut pratiqué dans cette ville, par l'ordre des décemvirs.

LECTURE DES LIVRES SAINTS. 1. Les Parsis ou Guèbres observent, en lisant leurs livres sacrés, une certaine cadence ou modulation qu'ils paroissent avoir imitée des Juifs.

2. Les insulaires de Formose, en Asie, ont des assemblées où l'on lit à haute voix les livres qui contiennent les pratiques de leur religion. Pendant cette lecture, ils ont un genou en terre, et tiennent le bras droit élevé vers le ciel.

LÉGAT. Ce titre se donne aux prélats envoyés par le Pape pour présider en sa place aux conciles généraux; aux vicaires apostoliques perpétuels, établis dans les royaumes : tels étoient en France les archevêques d'Arles et de Reims, qui se qualifient encore de légats-nés du saint Siége. On nomme aussi *légats* des vicaires apostoliques délégués pour assembler des synodes en divers pays, et pour y réformer la discipline. Les gouverneurs des provinces de l'Etat ecclésiastique sont aussi des légats. Enfin les ambassadeurs extraordinaires que Sa Sainteté envoie dans les cours étrangères, portent le titre de légat *à latere*. Ces légats ont une certaine juridiction dans les lieux de leur légation, mais elle est bien restreinte en France. *Voyez* LIBERTÉS DE L'EGLISE GALLICANE.

LÉGENDE. On donnoit anciennement ce nom à un livre d'église, qui contenoit les leçons que l'on devoit lire pendant l'office divin. On a aussi appelé *légendes* les vies des saints et des martyrs.

Légende dorée. C'est une compilation des vies des saints, faite par Jacques Varase ou de Voragine.

LÉMURES. Les Romains appeloient ainsi les ombres et les fantômes des morts, qu'ils s'imaginoient er-

rer pendant la nuit, pour effrayer et tourmenter les vivans.

LÉMURIES : fêtes que les Romains avoient coutume de célébrer le neuvième jour de mai, en l'honneur de ces prétendus spectres et fantômes qu'ils appeloient *lémures*. La nuit étoit le temps destiné à cette fête, parce que les lémures étoient supposés ne paroître que pendant la nuit. On ne les célébroit point dans les temples, qui étoient alors fermés, mais dans les maisons particulières; parce que le but de la fête étoit d'obtenir que les lémures ne troublassent point le repos des maisons. Pour cet effet, chacun offroit chez soi des sacrifices à ces fantômes nocturnes. Vers l'heure de minuit, le maître de la maison jetoit des fèves dans le feu qui brûloit sur l'autel, persuadé que la fumée qui en sortoit étoit efficace pour chasser les mauvais génies. Il faisoit ensuite un geste de la main, comme pour repousser quelqu'un; après quoi il se lavoit les mains dans de l'eau de fontaine, et prenoit des fèves qu'il mettoit d'abord dans sa bouche; puis il les jetoit derrière lui, en disant : « Je me dé» livre par ces fèves, moi et les miens. » La cérémonie finissoit par un grand tintamarre de poêles, de chaudrons et de tous les instrumens de cuisine, sur lesquels tous les gens de la maison frappoient, en criant aux lémures de s'en aller et de laisser la maison en paix.

Quelques mythologistes attribuent à Romulus l'institution des Lémuries. Ils prétendent que, pour se délivrer de l'ombre importune de son frère Rémus, qui venoit chaque nuit lui reprocher son crime, il institua une fête, qu'il nomma d'abord *Remuria*, et qui par corruption fut dans la suite appelée *Lemuria*.

LÉONTIQUES : sacrifices que les Perses offroient autrefois au soleil. Ils furent ainsi nommés parce que le soleil étoit représenté chez eux avec une tête de

lion environnée de rayons. On les appeloit aussi *mithriaques*, de *mithra*, nom du soleil chez les Perses. Les prêtres qui offroient les sacrifices appelés *léontiques* étoient nommés *lions*.

LÉTHÉ. C'est le nom que donnent les anciens poètes à l'un des fleuves des enfers, appelé autrement *le fleuve d'oubli*, parce que ceux qui buvoient de ses eaux perdoient tout-à-coup la mémoire de ce qu'ils avoient vu et connu. Ce qui a pu faire imaginer que le Léthé étoit un fleuve des enfers, c'est qu'il y avoit en Afrique un fleuve du même nom, qui, dans son cours, rencontroit un gouffre où il se précipitoit, et couloit ensuite sous la terre l'espace de quelques milles. Quant à la propriété qu'on lui attribuoit, il en faut rapporter l'origine à la signification du mot grec λήθη, qui veut dire *oubli*.

LETTRÉS (*secte des*) : la plus noble et la plus distinguée des sectes des Chinois, dont Confucius est regardé comme le fondateur, ou du moins comme le restaurateur. On prétend que cette secte adore un Etre suprême, éternel et tout-puissant, sous le nom de *Chang-ti*, qui signifie *roi d'en-haut*, ou *maître du ciel*; mais leur conduite fait voir que cet Etre suprême n'est pas la seule divinité qu'ils reconnoissent, puisqu'ils rendent les honneurs divins aux ames de leurs ancêtres, et font des sacrifices aux génies tutélaires. Une accusation plus grave intentée contr'eux est celle d'athéisme. Plusieurs veulent que, par ce nom de *Chang-ti*, ou de *maître du ciel*, ils n'entendent en effet que le ciel même, matériel et visible. Quoiqu'ils aient souvent déclaré que leurs hommages s'adressoient à cet esprit supérieur qui règne dans le ciel, on a toujours soupçonné quelques équivoques dans leur doctrine. Mais, lorsqu'on examine de près la chose, on est plus porté à les croire idolâtres qu'athées. Cependant il y a quelques sectateurs de Confu-

cius, qui se distinguent des autres par des opinions qui pourroient avec assez de raison les faire regarder comme athées, si l'obscurité impénétrable de leur systême permettoit de porter un jugement certain. « Ces » nouveaux philosophes, dit le P. Le Gobien, ne re- » connoissent dans la nature que la nature même, » qu'ils définissent le principe du mouvement et du » repos. Ils disent que c'est la raison par excellence » qui produit l'ordre dans les différentes parties de l'u- » nivers, et qui cause tous les changemens qu'on y » remarque. Ils ajoutent que, si nous considérons le » monde comme un grand édifice où les hommes et » les animaux sont placés, la nature en est le sommet » et le faîte ; pour nous faire comprendre qu'il n'y a » rien de plus élevé, et que, comme le faîte assemble » et soutient toutes les parties qui composent le toit » du bâtiment ; de même la nature unit ensemble et » conserve toutes les parties de cet univers. Ils dis- » tinguent (continue le P. Le Gobien) la matière en » deux espèces : l'une est parfaite, subtile, agissante, » c'est-à-dire, dans un mouvement continuel ; l'autre » est grossière, imparfaite et en repos. L'une et l'autre » est, selon eux, éternelle, inréée, infiniment éten- » due, et en quelque manière toute-puissante, quoi- » que sans discernement et sans liberté. Du mélange de » ces deux matières naissent cinq élémens, qui, par leur » union et leur température, font la nature particu- » lière et la différence de tous les corps. De là viennent » les vicissitudes continuelles des parties de l'univers, » le mouvement des astres, le repos de la terre, la fé- » condité ou la stérilité des campagnes. Ils ajoutent » que cette matière, toujours occupée au gouverne- » ment de l'univers, est néanmoins aveugle dans ses » actions les plus réglées, qui n'ont d'autre fin que » celle que nous leur donnons, et qui, par conséquent, » ne sont utiles qu'autant que nous savons en faire un

» bon usage. » Ce systême fut adopté vers le commencement du quinzième siècle, par une nouvelle secte qu'on peut regarder comme une réforme de la secte des lettrés, et qui devint la secte dominante de la cour des mandarins et des savans. Voici quelle en fut l'origine.

L'empereur Yong-lo, qui régnoit alors, voyant que les sectes de Lao-kun et de Fo avoient depuis plusieurs siècles introduit dans l'Empire un nombre prodigieux d'idolâtries et de superstitions grossières, donna ordre à quarante-deux docteurs, choisis entre les plus habiles, de faire un extrait des plus saines maximes répandues dans les anciens auteurs, et d'en former un corps de religion et de doctrine. Ces docteurs, dans l'exécution de cet ouvrage, s'attachèrent moins à remplir les bonnes intentions de l'Empereur, qu'à trouver dans les auteurs anciens de quoi justifier les préjugés dont ils étoient déjà imbus. Ils donnèrent des sens détournés aux plus saines maximes, et, par des interprétations forcées, parvinrent à les défigurer. Ils parlèrent des perfections du Dieu suprême, en apparence comme les anciens; mais en effet ils insinuèrent avec beaucoup d'art que ce Dieu n'étoit pas un être qui eût une existence particulière; qu'il n'étoit pas distingué de la nature même; que c'étoit un principe de vie et d'activité, qui, par une vertu naturelle, produisoit, disposoit et conservoit toutes les parties de l'univers. Ils se jetèrent dans une espèce de spinosisme, en débitant que Dieu, qu'ils nommoient *Chang-ti*, ou *empereur souverain*, étoit une ame répandue dans la matière, laquelle y opéroit tous les changemens nécessaires, et en attribuant à la nature toutes les qualités que les anciens philosophes chinois avoient reconnues dans l'Etre suprême. Cette doctrine fut bien plus goûtée que ne l'avoit été celle de Confucius, qui ne subsistoit plus alors que chez un petit nombre de

ses disciples. Elle flatta surtout l'esprit des grands, qui, naturellement orgueilleux, préfèrent toujours la doctrine qui les asservit le moins. Ils ne trouvèrent dans les nouvelles opinions qu'un systême, au lieu d'un culte, et ne manquèrent pas d'adopter avec avidité des spéculations qui sembloient les dispenser de toute espèce de religion. Ils aimèrent mieux être athées qu'idolâtres; et même, pour se justifier de l'accusation d'athéisme, ils enveloppèrent leurs dogmes de tant de subtilités et de mystères, que les plus clair-voyans y furent trompés. Il seroit ennuyeux et inutile de discuter ici si les lettrés de la Chine sont véritablement athées. Si quelque chose peut les disculper de ce reproche, il semble que ce sont les honneurs excessifs qu'ils rendent aux ames de leurs ancêtres, ainsi qu'aux grands hommes, qui sont, à proprement parler, leurs véritables dieux, quoiqu'ils prétendent ne leur rendre que des honneurs politiques. Quoi qu'il en soit, l'Empereur protégea cette nouvelle secte de lettrés, et l'admit à la Cour. Il prit même la résolution de détruire les autres sectes; mais on lui représenta qu'il étoit dangereux d'ôter au peuple les idoles dont il étoit si fort entêté, et que le nombre des idolâtres étoit trop grand pour qu'on pût espérer d'exterminer entièrement l'idolâtrie. Ainsi la Cour se borna seulement à condamner toutes les autres sectes comme des hérésies; vaine cérémonie qui se pratique encore tous les ans à Pékin, sans que le peuple en témoigne moins de fureur pour ses absurdes divinités.

Cette secte, si fameuse à la Chine, est aussi très-répandue dans le Tonquin. On remarque cependant quelque différence entre les opinions des lettrés tonquinois et celles des lettrés chinois. Les premiers pensent qu'il y a dans les hommes et les animaux une matière subtile qui s'évanouit et se perd dans les airs, lorsque la mort dissout les différentes parties du corps.

Ils mettent au nombre des élémens les bois et les métaux, et n'y comprennent point l'air. Ils rendent les honneurs divins aux sept planètes et aux cinq élémens qu'ils admettent. Ils ont quatre dieux principaux qu'ils adorent, mais dont on ne nous apprend ni les noms ni les fonctions. Tavernier dit que les femmes de cette secte sont fort dévotes à une certaine déesse nommée *Satibana*. En général, les voyageurs et les relations ont si fort embrouillé la doctrine de ces lettrés, qu'il est difficile de dire sur ce sujet rien de clair et de certain. Cette secte est, comme à la Chine, dominante à la Cour et parmi les grands.

LÉVANE : divinité du paganisme. Pour comprendre quel étoit son emploi, il faut savoir que, chez les anciens, aussitôt qu'un enfant étoit né, la sage-femme le mettoit à terre. Si le père avoit dessein de se charger de son éducation, il levoit l'enfant de terre, et le prenoit entre ses bras; sinon on exposoit l'enfant : or, Lévane présidoit à l'action du père qui levoit l'enfant de terre.

LÉVIATHAN. C'est le nom d'un monstre marin, ou d'un grand poisson, dont il est fait mention dans l'Ecriture, au livre XL de Job. Plusieurs pensent qu'il est employé allégoriquement pour désigner le démon.

LÉVITES : ministres employés au service des autels, chez les Juifs. Ils étoient appelés *lévites* parce qu'ils étoient de la tribu de Lévi, que Dieu avoit choisie entre toutes les autres pour les fonctions du sacerdoce. Il avoit particulièrement distingué dans cette tribu la famille d'Aaron ; et c'étoit dans cette famille que l'on choisissoit le grand sacrificateur et les prêtres. Les autres familles étoient destinées au simple emploi de lévites, et ne pouvoient exercer que les offices subalternes. Moyse dit que Dieu prit les lévites à la place des premiers-nés d'Israël, qui devoient lui être consacrés de droit, mais qu'il permettoit qu'on

rachetât. Lorsque l'on consacroit les lévites, on les arrosoit avec de l'eau où l'on avoit détrempé des cendres de la vache rousse. (*Voyez* Purification.) On leur rasoit tout le corps, et on lavoit tous leurs habits : ensuite le peuple les présentoit au souverain sacrificateur, et mettoit les mains sur leur tête, comme cela se pratiquoit à l'égard des victimes qu'on offroit au Seigneur. Lors de la première consécration des lévites, Moyse les prit les uns après les autres, et les éleva en l'air, leur faisant faire certains mouvemens d'agitation vers les quatre parties du monde, comme il se pratiquoit lorsqu'on offroit au Seigneur certaine partie des victimes. Moyse ne leur assigna point d'habillement particulier : ils étoient vêtus comme le commun des Israélites. Ils étoient partagés en trois familles principales; et ces familles étoient subdivisées en vingt-quatre classes qui se succédoient tour à tour. Les fonctions des lévites étoient d'assister les prêtres, de préparer la fleur de farine, les gâteaux, le vin, l'huile, et tout ce qui servoit aux sacrifices ; de chanter et de jouer des instrumens de musique dans les fêtes solennelles ; de monter la garde autour du temple. Le roi Salomon permit à ceux qui remplissoient la fonction de chantres de porter une robe ou surplis de fin lin, dans le temps qu'ils exerçoient leur office, et le roi Agrippa étendit ce privilége à tous les autres lévites, l'an 62 de Jésus-Christ. Dans le partage de la terre promise, on n'avoit assigné aucune portion à la tribu de Lévi ; mais, dans le partage des autres tribus, on avoit choisi quarante-huit villes dont on lui avoit cédé la propriété. Il y en avoit treize pour les prêtres, et trente-cinq pour les lévites. Ces villes avoient plusieurs droits, priviléges et immunités. (*Voyez* Asile, Villes de Réfuge, au Supplément, et Dîmes.)

LÉVITIQUE : livre canonique de l'ancien Testament, dont Moyse est l'auteur, et qui est le troisième

du Pentateuque. Il est nommé *Lévitique* parce que tout ce qui concerne le ministère des lévites y est amplement détaillé. Moyse traite dans ce livre des cérémonies de la religion judaïque, des différentes sortes de sacrifices, de la distinction entre les animaux purs et impurs, des diverses fêtes, de l'année jubilaire: On y trouve l'histoire de ce qui est arrivé au peuple de Dieu pendant l'espace d'un mois et demi.

Lévitiques : sorte d'hérétiques qui suivoient les erreurs des Gnostiques et des Nicolaïtes.

LIBANOMANTIE, du grec λίβανος, *encens*, et μαντεία, *divination* : sorte de divination en usage chez les anciens Païens, laquelle se pratiquoit par l'inspection de l'encens que l'on brûloit à l'honneur des dieux.

LIBATION : 1. cérémonie religieuse pratiquée autrefois chez les anciens Païens, non-seulement dans les sacrifices, mais en plusieurs autres circonstances, et dans toutes les occasions où l'on croyoit avoir besoin du secours des dieux. Cette cérémonie consistoit à épancher, en l'honneur des dieux, du vin, du lait, ou quelqu'autre liqueur, après en avoir goûté. Les coupes dont on se servoit pour les libations étoient ordinairement couronnées de fleurs.

2. Les Mingréliens et les Géorgiens, Chrétiens schismatiques du Levant, ne commencent jamais leur repas qu'ils n'aient fait sur la table une libation de vin. Cette libation est accompagnée d'une prière à Dieu, et d'une salutation réciproque entre tous les convives.

3. Les Jékutzes, peuples de la Sibérie, ont coutume de célébrer, chaque printemps, une fête dont la principale cérémonie consiste à répandre la liqueur dont ils boivent ordinairement sur un grand feu qu'ils allument exprès, et qu'ils ont grand soin de ne pas laisser éteindre pendant tout le temps de la fête. Ils observent aussi de ne point boire pendant cette solennité.

4. Les habitans de Jedso, pays voisin du Japon, sont grands buveurs; et, comme leur pays est froid, ils ont coutume de se rassembler pour boire auprès du feu. On rapporte qu'en buvant, ils jettent, en divers endroits du feu, quelques gouttes de la liqueur qu'ils boivent. Cette espèce de libation est presque la seule marque apparente de religion que l'on connoisse de ces peuples. Il est vrai que les relations que nous avons de ce pays n'ont été composées que par des matelots hollandais, plus attentifs aux objets de leur commerce qu'aux coutumes religieuses des peuples.

LIBELLATIQUES. On appeloit ainsi, dans la primitive Eglise, les lâches Chrétiens, qui, dans les temps de persécution, employoient auprès des magistrats l'argent ou la faveur pour obtenir des billets qui attestassent qu'ils avoient obéi aux ordres de l'Empereur, et sacrifié aux idoles. Ces billets étoient appelés *libelli*, c'est pourquoi l'on nommoit *libellatiques* ceux qui en faisoient usage. Quoiqu'ils n'eussent pas renoncé publiquement à la foi, on les regardoit cependant comme des apostats, parce qu'en prenant de tels billets, ils s'avouoient tacitement idolâtres; et, lorsqu'ils vouloient rentrer dans le sein de l'Eglise, on ne les y recevoit qu'après une longue et rigoureuse pénitence.

LIBENTINE : divinité des anciens Romains, qui présidoit aux plaisirs, et qui, selon Scaliger et Lambin, n'étoit pas distinguée de Vénus. Son nom est dérivé du latin *libet* ou *lubet*, qui signifie *il plaît, il est agréable.*

LIBER : surnom que les anciens donnoient à Bacchus, parce que le vin délivre l'esprit de soucis et d'inquiétudes. On appeloit *libérales* des fêtes instituées en son honneur.

LIBERTÉ : divinité adorée autrefois chez les Grecs et chez les Romains. Ces derniers lui avoient bâti un temple dans leur ville ; et l'on peut dire que, jusqu'au

temps d'Auguste, elle fut pour eux la plus chère de toutes les divinités. Elle étoit représentée sous la figure d'une femme revêtue d'une robe blanche, avec un sceptre dans la main droite, un bonnet dans la gauche. Auprès d'elle étoit un chat, avec un joug rompu.

LIBERTÉS DE L'EGLISE GALLICANE. Les anciens canons qui composoient autrefois le droit ecclésiastique, les réglemens faits dans les conciles français, et adoptés par la nation, forment ce qu'on appelle *les libertés de l'Eglise gallicane;* libertés qui ne consistent pas dans des priviléges ni des exceptions, mais dans le droit commun à toutes les Eglises. Ce droit, éteint et presque aboli dans la plupart des Eglises du monde chrétien, par la fourberie de l'auteur des fausses décrétales, et par l'ambition des papes, se conserve dans toute sa pureté dans l'Eglise gallicane, qui s'est toujours opposée courageusement aux abus que Rome a voulu introduire. Les libertés de l'Eglise gallicane sont fondées sur un principe incontestable, qui est que le ministère ecclésiastique est purement spirituel; que l'Eglise n'a point de juridiction coactive; que son autorité ne s'étend que sur les ames; et que Jésus-Christ n'a communiqué aux apôtres que le pouvoir de remettre ou de retenir les péchés, d'instruire, de baptiser, et non celui de contraindre et de punir ceux qui ne voudroient pas les écouter. D'après cette idée, l'Eglise gallicane restreint, 1.° dans de justes bornes l'autorité que les papes ont voulu s'attribuer; 2.° elle règle les droits des évêques; et 3.° marque jusqu'où s'étend le pouvoir des princes séculiers dans les choses qui concernent la religion. Nous allons donner une exposition abrégée de ses maximes sur ces trois articles importans.

I. Le Pape est, sans contredit, le premier des évêques de toute l'Eglise, en dignité et en juridiction. Il tient cette distinction de Jésus-Christ. Elle est donc de

droit divin ; mais l'exercice de son pouvoir doit être réglé par les canons des conciles généraux auxquels il est soumis. Il est le premier fondement, mais non pas le seul de l'Eglise. Jacques et Jean, et même tous les apôtres, dont les évêques sont successeurs, sont aussi appelés par S. Paul *les colonnes* (1) et *les fondemens de l'Eglise* (2). Le régime de l'Eglise n'est donc pas purement monarchique ; mais il est tempéré par l'aristocratie ; car Pierre est le seul à qui Jésus-Christ ait dit en particulier : « Vous êtes Pierre, et sur cette » pierre je bâtirai mon Eglise. Paissez mes agneaux ; » paissez mes brebis. Tout ce que vous aurez lié sur » la terre sera lié dans le ciel, etc.... Je vous donnerai » les clefs du royaume des cieux. » En même temps il prêchoit à tous l'humilité et l'abaissement volontaire. Il disoit (3) que celui d'entr'eux qui voudroit être le premier seroit le dernier de tous. Ce sont eux qui jugent, qui décident, et jamais Pierre seul : il exécute lui-même les ordres du collége apostolique.

Le Pape ne peut donc pas être appelé *l'évêque universel*, dans le sens qu'il peut juger de la foi et de la discipline d'une manière irrévocable, comme le prétendent les Ultramontains. On rejette les décrets des papes, où se trouvent insérés les mots *de motu proprio*, « de notre propre mouvement, » et ceux-ci : *Mandamus ac præcipimus omnibus archiepiscopis et episcopis :* « Nous mandons et commandons à tous les » archevêques et évêques, etc. » Le Pape ne peut soustraire personne à l'autorité des ordinaires ; et, si l'on a laissé subsister les exemptions des religieux mendians, c'est qu'on a présumé qu'elles étoient faites du consentement des évêques et du Roi. Ces exemptions furent même abolies par l'ordonnance d'Orléans, en 1560, à l'exception de celle des chefs d'ordres ; mais cette ordonnance n'a point été exécutée. On ne

(1) *Galat. II*, 9. — (2) *Ephes. II*, 20. — (3) *Marc*, *IX*, 14.

souffre point que le Pape juge à Rome aucune cause qui intéresse les Français, pas même celles qui concernent les réguliers exempts : on nomme à cet effet des juges français, qui les décident sur les lieux. Le droit d'unir les bénéfices n'appartenoit point au Pape; du moins il ne pouvoit l'exercer sans le consentement du Roi et des ministres.

On a toujours cru en France, et avec raison, que l'autorité du concile étoit supérieure à celle du Pape. Les papes l'ont cru eux-mêmes pendant plusieurs siècles, et l'Histoire ecclésiastique nous offre une infinité d'exemples de papes qui demandent la convocation d'un concile, pour terminer des affaires qu'ils connoissent n'être point de leur compétence. Le pape Jules I renvoie au concile le jugement de S. Athanase. Libère demande à l'empereur Constance qu'il fasse rassembler un concile, pour terminer les troubles de l'arianisme. Innocent I déclare qu'un concile est nécessaire pour juger la cause de S. Chrysostôme, etc. Les conciles ont souvent demandé compte aux papes de l'usage de leur autorité; ils les ont cités à leur tribunal. Simmaque fut jugé dans un concile d'Italie, et renvoyé absous. Le sixième concile général condamna Honorius, comme favorisant l'hérésie. Un concile de Rome déposa Jean XII. Ce ne fut que vers le temps du concile de Pise que les papes commencèrent à prétendre qu'ils étoient supérieurs au concile. Cette prétention fut solennellement condamnée dans le concile de Constance, en 1414. Il fut déclaré, dans la quatrième session, que toute personne, de quelque état et dignité qu'elle fût, étoit tenue d'obéir au concile, en ce qui concernoit la foi, l'extirpation du schisme, et la réformation générale de l'Eglise de Dieu, dans le chef et dans les membres. Le même concile déposa Jean XXIII, qui se soumit à ce jugement. Le concile de Bâle, quelques années après, confirma

les décrets de celui de Constance, touchant la supériorité du concile, et procéda contre le pape Eugène IV, qui vouloit le dissoudre, ou du moins le transférer. Ces deux conciles sont œcuméniques. Il s'ensuit qu'on peut légitimement appeler au concile des jugemens rendus par le Pape, à moins que l'Eglise dispersée ne les approuve. Les conciles de Constance et de Bâle semblent restreindre les cas où l'on peut appeler au concile, à tout ce qui concerne la foi et la réformation de l'Eglise, et ce qui peut produire un schisme. Le Pape est obligé de se conformer aux canons faits par les conciles généraux. Les règles, disoit Célestin I, doivent nous dominer; et nous ne devons point dominer les règles. Les papes promettoient autrefois solennellement, dans la cérémonie de leur intronisation, d'avoir pour les conciles généraux le même respect que pour les saints Evangiles, et de ne jamais déroger à leurs ordonnances. Les papes conséquemment ne peuvent se dispenser de l'observation des canons des conciles généraux, sans cause légitime, hors les cas où la dispense est permise, et où tout autre évêque pourroit l'accorder.

On a toujours soutenu en France que le Pape pouvoit errer dans la foi : en effet, on ne trouve rien qui prouve cette infaillibilité, que les pontifes romains veulent faire regarder comme un des priviléges de leur siége. Plusieurs conciles ont revu et examiné de nouveau des choses déjà examinées par les papes, sans que ces papes l'aient trouvé mauvais. S. Cyprien et les évêques d'Afrique rejetèrent la décision du pape Etienne, qui portoit qu'il ne falloit point rebaptiser ceux qui rentroient dans le sein de l'Eglise après avoir renoncé à leurs erreurs; et ces évêques ne furent point réputés hérétiques ni schismatiques, pendant tout le temps que cette décision ne fut pas censée confirmée par les Eglises. Cependant il n'y a jamais eu de papes

qui aient soutenu des erreurs. S'il s'en est trouvé qui aient paru pour quelques momens favoriser des hérétiques, ç'a toujours été sur de faux exposés; et bientôt, mieux informés, ils ont rendu hommage à la vérité : tels furent les papes Libère et Honorius.

La France, sans disputer au Pape le droit de confirmer les ordres religieux, ne reconnoît que ceux qui ont, outre l'approbation du Pape, le consentement du Roi et des évêques. On ne reçoit point en France les bulles de canonisation qui viennent de Rome, qu'elles n'aient été examinées et approuvées par les évêques, et que les magistrats ne soient assurés qu'elles ne contiennent rien de contraire aux droits du Roi et aux usages du royaume.

Le Pape peut reprendre les évêques, lorsqu'il s'aperçoit qu'ils causent du scandale à l'Eglise ; et, quoiqu'il n'ait pas le pouvoir de les corriger par lui-même, il est autorisé à les faire corriger par ceux qui en ont le droit ; mais chaque évêque a aussi la même inspection sur ses collègues, en vertu de la maxime des Pères, qui dit que l'épiscopat est un, et que tous les évêques sont chargés du même troupeau. Quoiqu'il y ait dans l'Eglise plusieurs pasteurs, on a vu plusieurs saints évêques étendre leurs soins hors de leurs diocèses, lorsque les besoins de l'Eglise le requéroient.

Nous rejetons, avec toute l'antiquité, la doctrine pernicieuse qui attribue au Pape des droits chimériques sur le temporel des rois. Nous soutenons que les souverains ne peuvent être déposés par le Pape, sous quelque prétexte que ce soit ; que leurs sujets ne peuvent être absous du serment de fidélité. Il est ordonné aux professeurs de théologie d'enseigner cette vérité dans leurs écoles, et défendu que personne soit admis aux degrés, qu'il ne l'ait soutenue dans ses thèses. Ces précautions sont d'autant plus nécessaires, que la cour de Rome conserve toujours ses prétentions ;

les fait enseigner dans les écoles par ses partisans, et les renouveloit tous les ans, avant Clément XIV, par la publication de la bulle *In cœnâ Domini*. Bien loin que le Pape puisse déposer un souverain, nous n'accordons pas même ce pouvoir au concile général, en qui réside l'autorité suprême de l'Eglise; et, pour cette raison, nous rejetons plusieurs conciles tenus en Occident, qui ont entrepris sur la juridiction temporelle, et passé les bornes de leur pouvoir. Nous pensons qu'il ne convient pas que les princes soient excommuniés, à cause du grand danger qui en résulte pour l'Eglise : c'est le sentiment formel de S. Augustin. Nous regardons comme nulles les excommunications lancées contre les princes : celles de Boniface VIII contre Philippe le Bel n'eurent aucun effet. Le parlement déclara nulle l'excommunication lancée contre Henri IV par Grégoire XIV, ordonna prise de corps contre le nonce *Landriano*, qui en étoit le porteur, promit dix mille écus à celui qui le lui livreroit mort ou vif, et défendit à tous les sujets du Roi d'aller ni d'envoyer à Rome pour bénéfices ou dispenses. L'Eglise de France adopta autrefois un canon du douzième concile de Tolède, qui portoit que, si le prince recevoit un excommunié en sa grâce, ou l'admettoit à sa table, les évêques et le peuple seroient aussi obligés de le recevoir en la communion de l'Eglise. Elle pense que les magistrats et autres officiers publics ne peuvent être excommuniés pour ce qui regarde l'exercice de leurs charges et offices; qu'un royaume ne doit pas être mis en interdit, parce que cette censure générale enveloppe l'innocent avec le coupable. Le parlement a toujours annulé de pareilles sentences.

C'est une maxime généralement reçue parmi nous, que le Pape ne peut rien commander de ce qui concerne les choses temporelles, et qu'on n'est point tenu d'obéir aux ordres qu'il donne dans cette matière;

ainsi le Pape ne peut légitimer des bâtards pour les rendre capables de succéder : tout ce qu'il peut faire, c'est de les rendre habiles à recevoir les ordres. Il en est de même de la restitution contre l'infamie. On ne disputeroit pas au Pape le pouvoir de faire élever aux ordres un homme noté d'infamie ; mais il ne pourroit rendre le même homme capable de posséder quelque charge civile. Par la même raison, il ne lui seroit pas permis de remettre l'amende honorable adjugée à un laïque contre un clerc, quand même elle auroit été prononcée par un juge ecclésiastique. Il n'a pareillement aucun pouvoir sur les testamens des citoyens, ni sur leur exécution. Il ne peut proroger le temps donné aux exécuteurs testamentaires pour s'acquitter de leur commission. Il ne peut faire aucun changement dans les dispositions du testateur, ni convertir les legs, quand même ils seroient pieux. Cette commutation ne pourroit avoir lieu que dans le cas où il seroit impossible d'accomplir formellement la volonté du défunt ; et il faudroit alors que la commutation équivalût à ce que le testateur auroit ordonné. Il faudroit en outre le consentement exprès des gens du Roi. Le Pape ne peut déroger à aucune de nos lois et coutumes sur les testamens et les successions, par rapport aux ecclésiastiques et aux religieux. Il ne pouvoit accorder de dispenses à l'effet de posséder des biens, contre les statuts et usages du royaume. Les dispenses accordées à des religieux mendians, pour posséder des immeubles, ont été déclarées nulles et abusives.

Les nonces du Pape, qui, dans plusieurs pays, ont une espèce de juridiction, n'en ont aucune en France. Lorsqu'ils ont entrepris de faire quelque acte d'autorité, le parlement s'y est opposé fortement. Si l'on permet aux légats que le Pape envoie extraordinairement l'exercice d'une certaine juridiction concernant les choses qui sont du ressort de Rome, il faut que ces

légats ne soient venus qu'à la prière, ou du moins du consentement du Roi : il faut qu'ils prêtent un serment par écrit de n'exercer leurs fonctions qu'autant qu'il plaira au Roi, et conformément aux usages de l'Eglise gallicane. Il faut qu'en sortant de France ils laissent leurs registres, leurs sceaux, et les deniers provenans de leurs expéditions, pour être employés en œuvres pies. Le vice-légat du Pape, à Avignon, ne pouvoit exercer ses fonctions hors du comtat Venaissin, sur les terres de l'obéissance du Roi, qu'après s'être engagé par serment à ne rien entreprendre sur la juridiction séculière, et à ne rien faire contre les libertés de l'Eglise gallicane. Les comtes Palatins créés par le Pape, et dont l'autorité étoit autrefois si étendue, n'exerçent en France aucune des fonctions de leur dignité. Il en est de même des notaires apostoliques de la création du Pape. Il leur est défendu d'instrumenter en France, même dans les affaires ecclésiastiques, depuis que le Roi a créé lui-même, pour cet usage, des notaires apostoliques. Tout ce qui concerne les droits, prééminences et priviléges de la couronne de France, est regardé comme hors de la compétence du Pape. L'autorité qu'il avoit sur les bénéfices, il ne la tenoit que du consentement du Roi et de l'Eglise gallicane. (Pour ce qui concerne les bénéfices, *voyez les articles* Concordat, Gradués, Indult, Pragmatique-Sanction, et, dans le Supplément, les mots Annates et Concordat nouveau.)

Enfin, on n'a jamais admis en France le droit que les papes s'attribuent, de mettre des impositions sur le clergé. Si quelquefois ils en ont usé, ce n'a été que du consentement du Roi et de la nation. On voit, dans notre histoire, que de pareilles levées ont souvent été défendues, et même que le Roi a fait arrêter les sommes que les ministres du Pape avoient recueillies. Voilà quelles sont les bornes que les libertés de l'E-

glise gallicane mettent à l'autorité des papes : voyons maintenant comment elles établissent les droits des évêques.

II. Le sentiment de l'Eglise gallicane est que les évêques tiennent leur mission immédiatement de Jésus-Christ; qu'ils peuvent, indépendamment de tout autre, faire, chacun dans leurs diocèses, ce que le Pape fait dans le sien; qu'ils sont établis par Jésus-Christ pour être les docteurs de l'Eglise, et qu'ils sont, avec leur clergé, les juges naturels de toutes les questions concernant la foi, qui peuvent s'élever dans leurs diocèses, et qu'ils peuvent, dans les conciles provinciaux ou nationaux, condamner les hérésies, sans consulter les papes. Nous croyons même qu'il appartient spécialement aux évêques français de connoître des questions touchant la foi, qui s'élèvent en France : nous regarderions comme contraire à nos libertés que le Pape entreprît de les juger à Rome; et, si le cas arrivoit, les décrets du Pontife ne seroient reçus qu'après avoir été examinés par les évêques. Tout ce qui concerne la discipline de chaque Eglise est aussi du ressort des évêques, qui ne doivent pas souffrir que de pareilles questions soient portées au tribunal du Pape. Ils peuvent absoudre les fidèles de leurs diocèses de tous les cas qu'il a plu au Pape de se réserver sans fondement. Le pouvoir d'excommunier est aussi un des droits attachés à l'épiscopat. C'est aux évêques qu'il appartient de punir les pécheurs scandaleux qui se trouvent dans leurs diocèses. Le Pape ne peut excommunier aucun de leurs diocésains, ni absoudre celui qu'ils auroient excommunié. C'est aux conciles nationaux qu'est réservé le pouvoir de juger les évêques, de les déposer ou de les rétablir sur leurs siéges. Ces conciles doivent être composés de douze évêques; et, si la province ne peut fournir ce nombre, l'évêque accusé choisit, dans les provinces

voisines, des évêques pour le rendre complet. On souffre que l'évêque condamné interjette appel au saint Siége; mais on ne permet pas au Pape de faire venir à Rome les parties : il faut qu'il nomme des commissaires français qui examinent l'affaire sur les lieux, et sous l'autorité du prince. Telles sont les prérogatives attachées à la dignité d'évêque ; d'où l'on peut conclure que les évêques ne sont pas, comme le prétendent les Ultramontains, les simples vicaires et subdélégués du Pape, mais qu'ils sont, comme lui, les successeurs des apôtres et les chefs de l'Eglise. Passons à ce qui concerne la juridiction séculière dans les choses qui ont quelque rapport à la religion.

III. Il fut un temps où les ecclésiastiques, dans la France même, allèrent bien au-delà des pouvoirs qu'on leur avoit accordés, et usurpèrent une partie de l'autorité séculière. Il n'y avoit presque point d'affaires dont les officiaux des évêques ne s'attribuassent alors la connoissance, sous prétexte que la religion s'y trouvoit mêlée. On a réformé cet abus. Les juges d'Eglise ne connoissent plus que des affaires purement spirituelles, telles que les sacremens, les vœux de religion, l'office divin, la discipline ecclésiastique ; et, dans ces cas mêmes, toutes les fois qu'il y a trouble de l'ordre public, les juges séculiers en connoissent. La plupart des contestations qui naissent au sujet du mariage sont aussi portées à leur tribunal, parce que le mariage est un acte civil, qui a des rapports intimes avec la société. Les différends entre les ecclésiastiques sont du ressort du juge d'Eglise, lorsque les cas sont légers, ou qu'il s'agit de crimes purement ecclésiastiques, c'est-à-dire, de contraventions à la discipline ; mais les crimes atroces appartiennent aux juges séculiers, qui en connoissent conjointement avec les juges d'Eglise. Les matières bénéficiales, celles qui concernoient la possession des dîmes ecclésiastiques, la quotité de

la dîme au fonds, la portion congrue des curés, étoient soumises aux juges séculiers. Eux seuls ont droit d'infliger des peines civiles et corporelles aux hérétiques; de connoître des crimes d'adultère, de sacrilége, d'usure, dont l'Eglise se réservoit autrefois la connoissance. Lorsque les évêques, prêtres et autres clercs violent les lois de l'Etat, et troublent l'ordre de la société, ils sont justiciables de l'autorité séculière, et soumis aux peines décernées, en pareil cas, contre tout citoyen. Aucun ecclésiastique ne peut sortir du royaume, sans la permission du Roi, sous quelque prétexte que ce soit, quand même il seroit mandé par le Pape. Il ne peut aussi, sans le consentement exprès du Roi, accepter aucune dignité de la cour de Rome. Aucun étranger ne pouvoit posséder de bénéfices dans le royaume, à moins qu'il n'eût obtenu des lettres de naturalisation. Les bénéficiers étrangers qui avoient quelque portion de leurs bénéfices située dans le royaume, étoient obligés d'y établir des vicaires français, sous peine de saisie de leur temporel. En conséquence de cette règle, lorsqu'un Français étoit nommé au cardinalat, ses bénéfices en France vaquoient de droit, parce que, devenu membre d'une cour étrangère, il étoit réputé étranger. Les supérieurs des monastères et communautés religieuses qui étoient situées en France devoient aussi être français. Les ordres religieux dont les généraux étoient à Rome devoient être gouvernés par un vicaire général résidant en France, et revêtu de la même autorité que le général : ainsi le portoient les ordonnances.

Les princes, en qualité de chefs de la société, sont les protecteurs-nés de la religion. Tout ce qui est extérieur dans le ministère ecclésiastique est soumis à leur autorité. Eusèbe donne à Constantin le titre d'évêque universel. Les princes n'ont pas le droit de décider les questions sur la doctrine; mais, lorsque ces

questions excitent des disputes funestes au repos de l'Etat, ils peuvent les interdire, et imposer silence à leurs sujets, jusqu'à ce qu'elles soient décidées. Ils peuvent en ordonner et en procurer la décision. Ils ont le droit de convoquer des conciles nationaux, de proposer aux évêques assemblés les objets qui doivent être la matière de leurs délibérations, de régler la forme dans laquelle ils doivent procéder, et de veiller à ce qu'ils ne s'écartent point des règles que Jésus-Christ leur a prescrites. Il leur appartient d'examiner les décisions de ces conciles, qui ne peuvent acquérir force de loi dans leurs Etats, que de leur consentement et de leur autorité. Tout ce qui concerne la discipline ecclésiastique est de leur ressort. Si un évêque a lancé l'excommunication contre quelque citoyen, les magistrats ont droit d'examiner si l'excommunication est légitime, et de décider sur l'abus, s'il y a appel. C'est à eux de punir les refus publics de prières, de sacremens et de sépulture, faits à ceux qui n'ont pas été excommuniés juridiquement, ou qui ne sont point hérétiques ou pécheurs publics notoirement. Les évêques, de leur autorité privée, ne peuvent décerner des monitoires contenant menaces d'excommunication, pour cause purement temporelle ; et, s'ils le font, ils sont sujets à l'animadversion des juges séculiers. Nos rois ont réglé et prescrit l'ordre de l'office divin en plusieurs Eglises. Ils sont même en droit de connoître des changemens que l'on fait aux prières et aux rits qui sont en usage, parce que de pareils changemens peuvent quelquefois altérer la paix et l'union de la société. Les fêtes ne peuvent aussi s'établir sans l'autorité du souverain, parce qu'elles emportent avec elles la cessation de tout travail. Les jeûnes extraordinaires ne doivent pas être ordonnés sans sa permission : il peut en ordonner lui-même. Les prélats ont besoin de son consentement pour ac-

corder des dispenses générales. Le parlement défendit, en 1552, la publication d'une bulle du Pape, qui permettoit l'usage des œufs, du beurre et du fromage, pendant le carême, dans les provinces ruinées par la guerre. Ce n'est qu'à la sollicitation des officiers publics que les archevêques ou évêques de France peuvent donner dispense générale de quelque partie de l'abstinence du carême, et ordonner des prières publiques extraordinaires, parce que les officiers publics sont juges des besoins de la nation. Les translations de reliques, qui occasionnent ordinairement un grand concours de peuple; les pélerinages, qui ont le même effet, et, en outre, donnent lieu aux sujets d'entretenir commerce avec des royaumes suspects; les indulgences, moyens dont la cupidité a souvent abusé; les confréries, associations qui peuvent intéresser l'Etat; en un mot, toutes les pratiques extérieures du culte religieux, ne peuvent avoir lieu que du consentement et de l'aveu des chefs de la société. On a toujours reconnu le pouvoir législatif des princes dans l'Eglise. Ils l'ont exercé sans obstacle. Il n'y a aucune partie du ministère et des fonctions extérieures et publiques des ecclésiastiques, sur lesquelles les empereurs romains et les rois de France n'aient fait quelque loi. Plusieurs papes ont déclaré ouvertement qu'ils recevoient ces lois avec respect et avec soumission.

Les biens ecclésiastiques dépendent du prince et de l'Etat, c'est pourquoi il étoit défendu, en France, à toute communauté de faire aucune acquisition d'immeubles, par quelque voie que ce fût, sans une permission particulière du prince à cet effet. Les bénéficiers ne pouvoient faire couper les bois de haute futaïe, dépendans de leurs bénéfices, sans la permission du prince et des officiers qu'il avoit commis à la conservation des bois dans le royaume; permission qui ne s'accordoit que pour des raisons très-importantes,

comme pour réédifier des bâtimens nécessaires. Si, les réparations payées, il restoit quelque chose du prix de la vente, on devoit porter l'excédent au trésor royal, ou l'employer en acquisitions. Les ecclésiastiques ne pouvoient aliéner les biens qui faisoient partie de leurs bénéfices, sans l'autorité du Roi. Les réparations nécessaires pour l'entretien de ces biens regardoient les magistrats, qui devoient les ordonner quand ils le jugoient à propos, et décider les procès qui concernoient ces réparations.

L'état ecclésiastique n'ôte pas la qualité de citoyen. Les gens d'Eglise, exempts d'exposer leurs vies pour la défense de la patrie, ne doivent pas s'exempter des contributions publiques; et, dans les différens besoins de l'Etat, le clergé de France a toujours contribué. En 1534, François I se voyant menacé d'une guerre dangereuse, et faisant réflexion que le peuple et la noblesse, déjà surchargés, n'étoient pas en état de fournir aux frais de l'armement publie, fit une ordonnance qui portoit que le temporel de toutes les Eglises du royaume seroit saisi et régi par des commissaires; que le tiers des revenus des chapitres, colléges et communautés, et la moitié des biens des archevêques, évêques, abbés, prieurs et couvens, appartiendroient au Roi. Le clergé, effrayé de cet arrêt, offrit de payer au Roi la valeur de trois décimes, et obtint main-levée de la saisie. On n'a jamais reçu en France la bulle de Boniface VIII, qui défend aux princes, sous peine d'excommunication, de faire des levées sur les biens du clergé, et prononce la même peine contre les ecclésiastiques qui contribueront volontairement. (Pour ce qui concerne les droits des régales, *voyez l'article* Régale.)

Telles sont les maximes qui forment ce que nous appelons *les libertés de l'Eglise gallicane;* maximes qui assurent à tous les membres de cette Eglise la pos-

session paisible de tous leurs droits, et dont l'observation est de la dernière importance pour le maintien du bon ordre dans la société, et du repos public de l'Etat. *Voyez*, au Supplément, CONCORDAT.

LIBERTINS : secte de fanatiques qui se répandirent dans la Hollande et dans le Brabant, en 1525. Un nommé *Quintin*, picard de nation, et tailleur d'habits de profession, étoit le chef de cette secte. Ses disciples furent nommés *Libertins*, parce que les dogmes grossiers qu'ils publioient paroissoient uniquement faits pour favoriser ouvertement le libertinage. Ils enseignoient, entr'autres choses, que l'homme ne faisoit rien de lui-même; que c'étoit Dieu qui faisoit tout en lui; que, par conséquent, rien n'étoit péché; que l'innocence consistoit à vivre sans remords et sans scrupule; la pénitence, à soutenir qu'on n'avoit rien fait de mal; que l'ame périssoit avec le corps, et autres dogmes de cette nature.

LIBITINE : déesse du paganisme, qui présidoit aux funérailles. Elle avoit un temple à Rome, où l'on alloit acheter tout ce qui servoit aux obsèques. Ceux qui débitoient cette funeste marchandise s'appeloient *libitinaires*. L'argent qu'on leur donnoit en paiement se nommoit *libitine*, ainsi que l'espèce de lit sur lequel on portoit les morts. La porte de la ville par où passoit le convoi avoit aussi le nom de *Libitine*. Plusieurs pensent que Libitine est la même que Proserpine; et, si l'on considère les fonctions attribuées à ces deux divinités, ce sentiment pourroit paroître assez probable. Plutarque en propose un autre beaucoup plus raffiné. Il prétend que la déesse Libitine n'est pas distinguée de Vénus; et, sans s'arrêter à la preuve frivole qu'il pourroit tirer du nom de *Libitine*, le mot latin *libitum* ou *libido* signifiant *plaisir*, il allègue une raison fort ingénieuse de la coutume des Romains, qui attribuoient à la déesse des plaisirs de

si

si tristes fonctions. Ils vouloient, dit-il, faire souvenir les hommes combien le commencement de la vie est proche de la fin, puisque la même déesse qui nous procure la vie préside à notre mort.

LIGUE (*la*), autrement nommée *la sainte Union*. C'étoit une faction des Catholiques de France, pour arrêter le fanatisme des partisans de Calvin, déjà trop formidables au Roi et au royaume. L'Angleterre venoit d'éprouver le plus affreux changement dans la religion. Du vivant même de Luther, on avoit vu ses partisans dans la Souabe se refuser à toute espèce de gouvernement, souffler partout l'esprit de révolte, attaquer, par la force des armes, l'autorité de leurs princes légitimes, se livrer aux affreux désordres qu'entraîne l'anarchie, oser tout, et tout justifier par la liberté évangélique, grossièrement entendue. Malgré les édits et les arrêts, les Calvinistes étoient déjà parvenus à inonder toute la France. Ils n'étoient pas moins ennemis de tout gouvernement monarchique que les prosélytes de Luther. Ils avoient tous également conjuré la perte de la religion ancienne. La crainte d'éprouver les changemens d'une partie de l'Allemagne et de l'Angleterre arma le zèle des Catholiques de France, pour s'opposer à des sectaires sans mission. Mais ce zèle ne fut rien moins qu'épuré dans les chefs de la Ligue. Les ducs de la maison de Guise ne perdirent que trop de vue les intérêts de la religion et de l'Etat, pour s'occuper de leur fortune. Ils pensèrent trop qu'à la faveur d'une révolution ils deviendroient plus grands. Ils devinrent eux-mêmes les ennemis de l'Etat, par conséquent de la religion, en feignant de s'armer pour l'un et pour l'autre. Tant il est vrai que la divine Providence, pour punir les peuples, permet quelquefois qu'ils soient placés entre deux fléaux également funestes et inévitables !

La France fumoit encore du sang des Calvinistes

égorgés le 25 d'août 1572, jour affreux, qui devroit être effacé de nos annales. Cependant, malgré les horreurs de cette sanglante tragédie, le parti protestant sembloit renaître de ses cendres. Les Calvinistes, animés par le désespoir, aussi nombreux et plus redoutables que jamais, paroissoient en état de tirer vengeance des cruautés qu'on avoit exercées contr'eux. Ils avoient des chefs habiles et puissans, entr'autres, le roi de Navarre et le prince de Condé. Ce fut pour exterminer ce parti formidable, que le cardinal de Lorraine, étant au concile de Trente, en 1576, forma le projet d'une ligue des Catholiques contre les Protestans. Ce projet fut approuvé par l'assemblée, dès le moment qu'il le proposa; mais il ne fut exécuté que dix ou douze ans après. Son neveu, Henri de Lorraine, duc de Guise, fut nommé chef de cette ligue. Le roi d'Espagne y entra, dans l'espérance de profiter des troubles qu'il prévoyoit qu'elle exciteroit en France; et le Pape, qui la regardoit comme le plus sûr moyen d'exterminer l'hérésie, s'en déclara le protecteur. Le seigneur d'Humières, gouverneur de Péronne, dressa dix-huit articles qui furent comme le formulaire de la Ligue. Ils portoient, en substance, qu'on n'entreprendroit rien qui fût contraire à l'obéissance due au Roi (article qui fut très-mal observé); que l'on combattroit pour maintenir l'exercice de la religion catholique dans le royaume; que les nobles serviroient en personne, ou fourniroient des gens armés en leur place; que les ecclésiastiques et le tiers-état contribueroient aux dépenses de la Ligue. La plupart des seigneurs et des gentilshommes du royaume entrèrent avec joie dans un parti qui favorisoit leur humeur inquiète et turbulente. Le Roi ne tarda pas à s'apercevoir que la Ligue étoit plus formée contre lui que contre les Calvinistes. Malheureusement il ne donnoit lui-même que trop de prise à ses ennemis, par sa

mollesse honteuse, et plus par ses indécentes momeries, où il sembloit se jouer de la religion. Pour prévenir les suites de la mauvaise volonté des Ligueurs, il voulut se mettre à leur tête, et se fit déclarer chef de la Ligue; mais il fut bientôt dégoûté de cette charge. La résistance des Calvinistes le rebuta. Guerrier infatigable dans sa jeunesse, il n'aimoit plus que le repos et l'oisiveté. Il ne chercha qu'à s'accommoder avec l'ennemi, et permit aux Huguenots, en 1578, le libre exercice de leur religion. Peu de temps après il s'unit étroitement avec le roi de Navarre, afin de s'en faire un appui, si les Ligueurs entreprenoient quelque chose contre son autorité. Cette union avec un prince hérétique fournit un beau prétexte à la Ligue de se déchaîner contre le Roi.

Il s'éleva dans le même temps une nouvelle faction dans Paris, dont le premier auteur fut un bourgeois de cette ville, nommé *La Roche-Blond.* Ce fanatique, ayant assemblé un grand nombre de séditieux et de mécontens, en forma un corps dont il distribua les chefs, au nombre de quarante, dans les seize quartiers de Paris; c'est pourquoi cette faction fut appelée *les Seize.* Elle se joignit à la Ligue, et la rendit encore plus redoutable. Le grand projet de ces rebelles étoit d'empêcher qu'après la mort de Henri III, qui n'avoit point d'enfans, la Couronne ne tombât au roi de Navarre, à qui elle appartenoit par le droit de la naissance, mais qui étoit hérétique : ils destinoient le trône au cardinal de Bourbon. Mais, en attendant, ils ne laissoient pas tranquille le malheureux Henri III : ils le pressèrent si vivement, qu'ils le forcèrent à révoquer tous les édits faits en faveur des Protestans, et à défendre l'exercice de la religion réformée. Ce nouvel édit irrita les Protestans, qui prirent les armes. Sixte V excommunia leurs chefs, le roi de Navarre et le prince de Condé. Il les déclara inhabiles à succéder à quelque

principauté que ce fût. Le roi de Navarre fit afficher dans Rome sa protestation à cette bulle, qu'il craignoit beaucoup moins que les armes des Ligueurs. Quelque temps après, le duc de Guise défit une puissante armée que les princes protestans avoient envoyée au secours des Huguenots. Cette victoire rendit la Ligue encore plus formidable à Henri, qui, pour lui ôter tout prétexte de l'inquiéter, porta un édit qui fut appelé *l'Edit de Réunion*, par lequel il excluoit de la Couronne tout prince hérétique.

Cet édit, qui devoit appaiser ceux qui n'étoient entrés dans la Ligue que par un motif de religion, ne produisit aucun effet sur le duc de Guise, qui n'avoit jamais écouté que son ambition. La condescendance du Roi ne servit qu'à le rendre plus fier. Enivré des hommages et des applaudissemens qu'il recevoit d'une multitude séditieuse, il insultoit ouvertement au Roi. Il lui faisoit sentir en toute occasion sa foiblesse, et régnoit à Paris en monarque. Le foible Henri ne put se délivrer de la tyrannie de ce sujet insolent, qu'en le faisant assassiner lâchement aux Etats de Blois, avec son frère le cardinal. Cet assassinat, loin d'intimider les Ligueurs, ne fit qu'enflammer leur rage. Ils ne gardèrent plus de mesures. Ils arrachèrent à nombre de docteurs une décision qui portoit que tout Français pouvoit, en sûreté de conscience, manquer à la fidélité qu'il avoit jurée à son prince, et qu'il pouvoit prendre les armes contre lui, pour la défense de la religion catholique; décision que la Sorbonne désavoua. La plupart des membres du parlement préférèrent de renoncer à leurs charges, plutôt que d'autoriser la fureur effrénée des Ligueurs. Le duc de Mayenne, frère et successeur du duc de Guise, moins impétueux, mais plus sage et plus dangereux encore que lui, joignoit aux motifs de l'ambition ceux de la vengeance. Le Roi, voyant l'orage prêt à l'accabler,

se vit contraint de nouveau de recourir au roi de Navarre. Ce fut pour ses ennemis un nouveau prétexte pour le perdre. On ne le regardoit déjà plus que comme l'ennemi de la religion. La décision de la Sorbonne, quoique désavouée, produisoit toujours son effet, et faisoit fermenter dans tous les cœurs le levain du fanatisme et de la rebellion. Un Dominicain simple et crédule, séduit par les exhortations artificieuses des Ligueurs, prenant pour des ordres du ciel les chimères d'une imagination égarée, et envisageant dans un abominable parricide la palme du martyre, osa porter sur son roi ses mains sacriléges, et assassiner l'oint du Seigneur, en 1589.

Le duc de Mayenne se hâta de faire proclamer roi de France le cardinal de Bourbon, tandis que le roi de Navarre se disposoit à soutenir ses droits par les armes. Henri, après avoir gagné sur les Ligueurs la célèbre bataille d'Ivry, en 1590, vint mettre le siége devant la ville de Paris. Jamais le fanatisme n'a peut-être donné de scène plus déplorable. Un peuple, aveuglé par les Ligueurs, prêtres, religieux et laïques, s'obstine à souffrir tout ce que la guerre et la famine peuvent rassembler de plus affreux. Des milliers de citoyens, pâles, défigurés, se laissent consumer par une mort lente et douloureuse, plutôt que de reconnoître pour maître un roi qui l'est par sa naissance, et qui mérite de l'être par ses vertus; un roi qui, dans des sujets révoltés voyant encore des enfans, cherche à leur faire passer des secours, et à soulager les maux qu'ils ont mérités par leur obstination. Qu'on se représente, au milieu de cette grande ville désolée, sur ce théâtre d'horreur, une troupe de prêtres et de moines, jouant une farce impie et sacrilége, se promenant tranquillement au milieu des spectres et des cadavres, le casque sur le froc, la cuirasse sur le scapulaire. Qu'on se figure, à la tête de cette abominable

procession, un successeur des apôtres, l'évêque de Senlis, distribuant ses bénédictions aux mourans, dirigeant leurs yeux à demi éteints sur les images de Jésus-Christ et de Marie, peintes sur la bannière qu'on porte devant lui; contribuant à entretenir ces malheureux dans la révolte jusqu'au dernier soupir; et l'on aura une juste idée des maux que peut produire un zèle aveugle et inconsidéré.

Après la mort du cardinal de Bourbon, le duc de Mayenne fit assembler les Etats, forcé par les Ligueurs, qui vouloient élire un nouveau roi. Il fit tous ses efforts pour empêcher cette élection; non qu'il voulût rendre la France à son roi légitime, mais parce qu'il voyoit que les suffrages ne seroient pas pour lui. Le roi d'Espagne demandoit la Couronne pour l'infante Isabelle, sa fille, proposant de la marier à un prince français, à condition que son gendre et sa fille seroient reconnus roi et reine de France, solidairement. Le duc de Mayenne fit accepter une conférence qui se tint à Surêne, entre les Catholiques du parti de Henri et ceux de la Ligue. L'archevêque de Bourges y fit valoir les droits du Roi, et déclara qu'il n'y avoit plus de prétexte pour ne le pas reconnoître, puisque ce prince étoit résolu d'abjurer le calvinisme. Le légat du Pape fit voir alors clairement que, sous prétexte de servir la religion, il ne servoit que l'Espagne; car il s'opposa vivement à ce que Henri IV fût reconnu roi, avant qu'il eût reçu l'absolution de Rome; et peut-être que le parti du roi d'Espagne eût prévalu, si la généreuse fermeté du parlement n'eût dérobé la France à une domination étrangère, par un arrêt qui maintenoit la loi Salique dans toute sa vigueur. Enfin, malgré toutes les cabales de la cour d'Espagne, Henri IV fut reconnu de ses sujets, après avoir fait abjuration, au mois de juillet 1593, entre les mains de Renaud de Beaune, archevêque de Bourges.

LILIT. Ainsi se nommoit la première femme d'Adam, selon les fables des Juifs modernes. Cette femme, disent-ils, voulant faire la maîtresse, et refusant de se soumettre à Adam, l'abandonna, et s'en alla dans l'air, par un secret de magie. On la prend pour un spectre de nuit, ennemi de l'accouchement et des enfans nouveaux-nés. Plusieurs Juifs modernes, entêtés de cette superstition, ont coutume de mettre aux quatre coins de la chambre où la femme est en couches, de petits billets sur lesquels sont tracés les noms d'*Adam* et d'*Eve*, avec ces mots : « Lilit, hors » d'ici. »

LIMBES. 1. C'est le lieu où l'Eglise croit que les patriarches, les prophètes et les autres saints de l'ancien Testament, attendoient la venue du Messie, qui devoit leur ouvrir les portes du ciel. Jésus-Christ y descendit après sa mort. Il les en retira, et les conduisit avec lui en triomphe dans la gloire éternelle. On donne aussi le nom de *Limbes* au lieu où l'on pense que vont les ames des enfans morts sans baptême, qui sont exclus pour toujours de la vue de Dieu.

2. Près d'un des chemins qui conduisent à Jédo, ville capitale du Japon, on voit un lac que l'on appelle *Fakone*. Les Japonais placent dans ce lac une espèce de limbe habité par tous les enfans qui sont morts avant d'être parvenus à l'âge de sept ans. Ils sont persuadés que les ames de ces enfans subissent en ce lieu divers supplices, dont elles ne peuvent être délivrées que par les libéralités des vivans et les prières des bonzes. Ces prêtres imposteurs montrent hardiment l'endroit où ils prétendent que ces enfans sont tourmentés; et, pour le faire remarquer, on y a élevé un monceau de pierres, en forme de pyramide. Sur les bords du lac, on trouve une grande multitude de petites chapelles de bois. C'est là que les prêtres récitent le Namanda, lorsqu'ils ont été payés pour cela.

Lorsqu'un dévot vient pieusement leur apporter son offrande pour le soulagement des défunts, le bonze lui donne un certain papier sur lequel on lit les noms de plusieurs dieux et demi-dieux du pays : le dévot, après avoir reçu humblement, et tête nue, ce divin papier, l'attache à une pierre, et le jette dans le lac, persuadé que les défunts sont soulagés à mesure que les noms tracés sur le papier s'effacent par l'action de l'eau.

LIMENTIN (1) : divinité des anciens Païens, qui présidoit au seuil de la porte.

LIMYRE : fontaine de Lycie, célèbre par les oracles qu'elle rendoit. On se rendoit sur le bord de la fontaine : on jetoit quelque nourriture aux poissons qui y étoient en grand nombre. Si les poissons mangeoient avidement ce qui leur étoit présenté, c'étoit un présage heureux ; mais, s'ils refusoient de manger, et s'ils repoussoient la nourriture avec leurs queues, c'étoit un très-fâcheux augure.

LINGAM. Les Indiens donnent ce nom à une représentation infâme de leur dieu Ixora, qu'on ne peut mieux comparer qu'au Priape des anciens. On raconte différemment l'origine de ce culte honteux. On a dit, à l'article d'Ixora, que ce dieu, ayant enlevé à des bramines plusieurs belles femmes avec lesquelles ils vivoient, ces religieux prononcèrent tant de malédictions contre les parties naturelles d'Ixora, que le dieu en perdit l'usage. Ce fut à cette occasion qu'il déclara qu'il exauceroit ceux qui honoreroient ces mêmes parties, que les bramines avoient maudites; et plusieurs prétendent que telle est l'origine du Lingam. D'autres disent qu'un jour qu'Ixora s'acquittoit avec sa femme des fonctions matrimoniales, un dévot vint lui rendre visite. C'étoit fort mal prendre son temps : aussi la porte lui fut-elle refusée. Cependant il s'obs-

(1) Du latin *limen*, seuil de la porte.

tina à vouloir entrer; et, voyant qu'on persistoit à ne lui pas ouvrir, il s'emporta en invectives contre Ixora. Le dieu l'entendit, et lui en fit des reproches; mais le dévot lui témoigna beaucoup de regret de sa faute, et lui demanda que ceux qui adoreroient Ixora sous la figure du Lingam fussent plus favorisés que ceux qui le serviroient sous la figure humaine; ce qui lui fut accordé. Quoi qu'il en soit, la plupart des auteurs nous apprennent que le Lingam n'est pas seulement la représentation des parties naturelles de l'homme, comme le Priape des anciens, mais qu'on y joint encore celles de la femme, et qu'on les représente dans l'état de leur union naturelle. Il y a plusieurs sectes particulièrement consacrées à cette honteuse divinité. Ceux qui les composent portent au cou la figure du Lingam. Il y a dans le royaume de Canara certains religieux de cette secte, qui demeurent continuellement dans les pagodes, et sont absolument nus. Lorsqu'ils vont dans les rues, ils sonnent une clochette : à ce signal, plusieurs femmes, même des plus qualifiées, et jusqu'à des reines, accourent avec empressement, et touchent dévotement les parties naturelles de ces religieux, en l'honneur d'Ixora.

Quelques Indiens racontent que le membre viril d'Ixora étoit d'une grandeur si prodigieuse, qu'il touchoit à son front; que, par cette raison, ne pouvant pas avoir commerce avec sa femme, il fut obligé de le couper en douze parties qui donnèrent l'être à toutes les créatures vivantes. C'est d'après cette idée qu'ils ont déifié les parties naturelles de ce dieu, comme le principe de la vie des hommes et des animaux; et, quand même ils n'auroient pas forgé cette histoire, ils ont pu regarder les parties de la génération comme quelque chose de divin, en voyant que tous les animaux étoient produits par la conjonction des deux sexes.

Dans le royaume de Canara, et aux environs de Goa, les Indiens conduisent les nouvelles mariées dans le temple de leur Priape, et lui offrent les prémices de ces jeunes femmes, comme une offrande digne de lui.

LITANIES : du grec λιτανεία, *supplication*. 1. Dans la primitive Eglise, on donnoit ce nom aux processions. Il désigne aujourd'hui certaines prières que l'Eglise chante ou récite en l'honneur de Dieu, de la sainte Vierge, ou des saints. Dans le seizième siècle, le *Kyrie, eleïson* étoit appelé litanies. On nomme encore aujourd'hui litanies les Rogations, parce que, dans les processions que l'on fait pendant ces jours, on chante les litanies des saints. D'ailleurs le mot de litanies, selon son étymologie, exprime proprement la même chose que celui de rogations. *Voyez* ROGATIONS.

2. On chante dans les Eglises luthériennes celles des litanies qui ont pour objet Dieu et Jésus-Christ. On choisit, pour les entonner, de jeunes écoliers qui font l'office d'enfans de chœur. La règle est de chanter ces litanies immédiatement après le sermon, tous les mercredis et vendredis. Les Turcs et autres Mahométans ont aussi des litanies qu'ils récitent en l'honneur de leur faux prophète.

LITES, du grec λιτή, *prière* : divinités païennes, filles de Jupiter, selon les poètes, et dont la fonction étoit de présenter au tribunal de leur père les vœux et les prières des hommes.

LITURGIE. Ce mot, qui signifie en grec *sacrifice*, est employé, dans un sens plus strict, pour désigner le sacrifice extérieur pratiqué dans la religion chrétienne, les prières et les règles prescrites pour la célébration de ce saint sacrifice. Dans l'Eglise latine, on se sert communément du nom de *messe*, au lieu de

celui de *liturgie*, qui est plus particulier à l'Eglise grecque.

1. Les Grecs ont quatre liturgies : la première, composée par l'apôtre S. Jacques, dont on ne fait usage que le jour de la fête de ce saint, qui tombe au 23 d'octobre. La raison pour laquelle on ne se sert pas plus fréquemment de cette liturgie est qu'elle est extrêmement longue, et dure cinq heures. S. Basile en fit une autre, qui n'est que l'abrégé de la première, et qui cependant fut encore trouvée trop longue; c'est pourquoi on ne l'emploie qu'à certains jours de l'année, qui sont les vigiles de Noël et de l'Epiphanie; tous les dimanches de carême, excepté celui des Rameaux, le jeudi saint, les jours de saint Basile et de l'Exaltation de la sainte Croix. S. Chrysostôme entreprit à son tour d'abréger la liturgie de S. Basile, et en fit une troisième plus commode, dont l'usage est aussi le plus fréquent et le plus ordinaire dans l'Eglise grecque. A la réserve des jours que nous venons de marquer, on lit, pendant toute l'année, la liturgie de S. Chrysostôme. S. Grégoire a fait aussi un recueil de prières pour servir de préparation à la communion, que l'on joint toujours aux liturgies de S. Basile et de S. Chrysostôme, et qui peut passer pour une quatrième liturgie. On donne à cette dernière le nom de *préconsacrée*.

Ce qu'il y a de plus remarquable dans la liturgie de S. Chrysostôme, c'est la cérémonie préparatoire, qui se fait à la prothèse. C'est un petit autel, situé à gauche en entrant dans le sanctuaire, qui sert à préparer le sacrifice qu'on doit offrir sur le grand autel. Le prêtre s'y rend, revêtu de ses habits sacerdotaux, et accompagné d'un diacre, qui met sur cet autel le pain et le vin, avec le calice et la patène. Le prêtre prend le pain, et le perce en croix, en plusieurs endroits, avec un couteau, en récitant divers passages

de l'Ecriture, qui ont rapport à la passion de Notre-Seigneur. Le diacre met ensuite dans le calice le vin et l'eau; puis le prêtre prend tour-à-tour plusieurs autres pains, qu'il élève en l'air, et qu'il met à côté du premier. Ces pains sont regardés comme la portion de la sainte Vierge, de S. Jean-Baptiste, et de plusieurs autres saints. Le prêtre, en élevant chaque pain, nomme le saint auquel il est destiné. Après avoir mis à part la portion des saints, le prêtre offre encore un certain nombre d'autres pains, d'abord pour son évêque, ensuite pour plusieurs prêtres et diacres, pour ceux qui ont fondé l'église où il célèbre, en un mot, pour tous ceux qui sont recommandés au saint sacrifice. Cette cérémonie est suivie de plusieurs prières et encensemens, dont il seroit trop long de donner le détail. On transporte ensuite les saints dons, ou les espèces de la prothèse, au grand autel; et cette translation se fait avec beaucoup de pompe. Les Grecs se prosternent devant ce pain, qui n'est pas encore consacré, et lui rendent les mêmes hommages qu'au corps même de Jésus-Christ. Cette dévotion a donné lieu à plusieurs accusations contr'eux; mais ce sont des hommages anticipés. Pendant qu'on transporte les saints dons, on chante l'hymne appelée *chérubique*. (*Voyez* Chérubique.) Nous ne croyons pas devoir nous engager dans le labyrinthe des cérémonies qui composent la liturgie de S. Chrysostôme; ce détail ennuieroit le lecteur, sans l'instruire. Ce sont de ces choses qu'on ne peut connoître qu'en les voyant pratiquer, et non pas en les lisant dans une description. Si cependant on désiroit quelque chose de plus circonstancié sur cette matière, on peut consulter les remarques de Habert sur le pontifical des Grecs.

2. Les Goths et les Suèves habitans de l'Espagne, après avoir embrassé la religion chrétienne, se servoient d'une liturgie connue sous les différens noms

d'*Officium Gothicum*, *Toletanum et Mosarabicum*, qu'on suppose avoir été compilée par Isidore, alors évêque d'Hispal ou Séville. Le concile de Tolède avoit confirmé cette liturgie : cependant on voulut les obliger à la quitter, pour adopter la liturgie romaine. Les Goths s'y opposèrent vivement, et envoyèrent des députés au concile de Mantoue, pour se plaindre de cette innovation. La chose ayant été examinée dans le concile, on a débité qu'on avoit réglé que le mérite des deux liturgies seroit décidé par un duel. Deux champions entrèrent en lice, l'un défenseur de la liturgie des Goths, l'autre de la liturgie romaine; mais ce dernier fut vaincu. Malgré ce désavantage, les partisans de la liturgie romaine ne voulurent point céder, et demandèrent qu'on eût recours à une autre épreuve. On choisit celle du feu, qui ne fut pas plus favorable que la première à la liturgie romaine; car elle fut consumée par les flammes, tandis que la liturgie gothique se conserva saine et entière. Ce prodige n'empêcha cependant pas qu'elle ne fût abolie.

3. Luther, qui soutenoit que la messe n'étoit pas un sacrifice, qui appeloit le canon de la messe un recueil de lacunes bourbeuses, fit de grands changemens dans la liturgie des Catholiques. Il conserva les *Introïts* des dimanches, des fêtes de Noël, de Pâque et de la Pentecôte, le *Kyrie, eleïson, le Gloria in excelsis*, la plupart des collectes du dimanche, l'épître, le graduel, le Symbole de Nicée; mais il rejeta l'offertoire, comme une abomination. Il ordonna qu'on ne mît que du vin dans le calice, fondé sur ce que le prophète Isaïe reproche aux Juifs que leur boisson est mêlée d'eau; qu'après avoir préparé le vin et le pain, le ministre récitât la préface, et ensuite prononçât les paroles dont Jésus-Christ s'est servi dans la Cène; et que le chœur, immédiatement après, chantât le *Sanctus*, et *Benedictus qui venit;*

prières qui seroient suivies de l'élévation du pain et du calice, et de l'Oraison Dominicale. Il recommanda qu'aussitôt après le *Pater* on dît le *Pax Domini*, qu'il regardoit comme une absolution publique des péchés des communians. Il défendit que l'on rompît l'hostie, et que l'on en mît une portion dans le calice. Il régla que le ministre, après s'être communié, communieroit le peuple; que, pendant la communion, on chanteroit l'*Agnus Dei*; que la communion seroit suivie du *Quod ore sumpsimus*; et, qu'au lieu de terminer la messe par l'*Ite, Missa est*, on chanteroit *Benedicamus Domino* avec l'*Alleluia* en musique.

C'est ainsi que Luther fit célébrer la messe dans l'église de Wirtemberg; mais les autres Eglises luthériennes ont bien changé depuis leur liturgie. Elles ne se sont pas même accordées entr'elles sur ces changemens; et il n'y a peut-être pas deux pays luthériens où l'on dise la messe de la même manière. C'est le propre de l'hérésie de n'avoir point de consistance, et de se laisser aller au vent de toutes sortes de doctrines.

LIVRES CANONIQUES. Pour ce qui concerne la religion chrétienne, *voyez* les articles BIBLE, CANONIQUES (*livres*), et TESTAMENT (*ancien et nouveau*).

1. Les Chinois ont des livres canoniques presqu'aussi anciens que leur monarchie, qui contiennent la doctrine de leurs premiers philosophes, et pour lesquels ils ont un extrême respect. Un de ces livres, qui porte pour titre *Chou-king*, nous appprend les idées que les anciens Chinois avoient de l'Etre suprême, qu'ils nommoient *Tien*; terme qui signifie *ciel*, ou le *seigneur du ciel*. Le *Tien*, dit le Chou-king, est le père du peuple, le seul puissant. Il connoît les choses les plus cachées, et perce dans les plus secrets replis du cœur humain. Il dispose à son gré des événemens. Il aime la vertu, punit le vice, et dépouille les rois de leur

autorité, lorsqu'ils en abusent. Cet Etre suprême manifeste sa colère par des prodiges et des phénomènes, afin que les hommes, avertis par ces présages, s'efforcent de détourner les fléaux dont ils sont menacés. C'est le *Tien* qui inspire toutes les saintes pensées. Il est la source de la bonté, de la perfection et de l'ordre. Il sait conduire les hommes à des fins sages et justes, sans nuire à leur liberté; et, pour les récompenser comme pour les punir, il se sert ordinairement du ministère des hommes. Voilà un léger échantillon de la doctrine qui est contenue dans les anciens livres des Chinois, qui sont d'ailleurs fort délabrés, et la plupart inintelligibles, comme on l'a fait voir à l'article Kings.

2. Les livres qui contiennent la religion des Siamois sont composés dans une langue que l'on appelle *balie*, que le peuple n'entend point, et qui est la langue savante du pays. Il n'y a guère que les talapoins, ou moines de Siam, qui la sachent. Peut-être ce langage mystérieux et inconnu contribue-t-il au respect profond que les Siamois ont pour les livres qui renferment leur doctrine. « Ils n'osent nous expliquer leur loi, » dit le P. Tachard, de crainte que, s'exposant à » notre raillerie, nous ne commettions quelque irré- » vérence, et que le péché ne leur soit imputé. Ils » nous reprochent souvent que la manière.... dont » nous lisons les livres sacrés n'est pas assez respec- » tueuse. » Cependant il s'en faut bien que les livres des Siamois, qui sont si respectés, aient autant d'autorité que les nôtres; car ils sont sans date et sans nom d'auteur, et ne méritent pas plus de croyance que ces traditions dont l'origine est inconnue. Ils sont composés de feuilles d'arbres, enfilées par un bout, sur lesquelles sont écrits des contes absurdes et extravagans. On lit, par exemple, dans un de ces livres qu'on nomme *Virak*, et qu'on attribue à Sommonacodom

lui-même, « qu'un certain éléphant avoit trois têtes; » que chacune de ces têtes avoit sept dents; chaque » dent, sept étangs; chaque étang, sept fleurs; chaque » fleur, sept feuilles; chaque feuille, sept tours, et » chaque tour, sept autres choses, etc. »

LOCUTIUS (*Aïus-*). Quelque temps avant la prise de Rome par les Gaulois, un plébéïen crut entendre une voix, pendant la nuit, qui lui ordonnoit d'avertir les magistrats que les Gaulois approchoient. Cet homme, que Tite-Live nomme *Cæditius*, obéit sur-le-champ, et fit part aux consuls de ce qu'il avoit entendu; mais on ne fit aucune attention à son rapport, parce qu'il venoit de la part d'un homme obscur. Mais, après l'événement, lorsque, par la valeur de Camille, les Romains se virent délivrés des Gaulois, ils reconnurent que Cæditius avoit raison, et attribuèrent à quelque dieu protecteur de Rome cet avertissement dont ils avoient si mal profité. En conséquence, ils bâtirent un temple en l'honneur de ce dieu quelconque, auquel ils donnèrent le nom d'*Aïus-Locutius*, composé de deux mots latins, *aio*, *je dis*, et *loquor*, *je parle*.

LOI : sous ce nom général sont comprises la loi naturelle, la loi divine positive, et les lois humaines. Nous ne parlons ici que de la loi naturelle et de la loi divine.

La loi naturelle est une émanation de cette loi éternelle, qui est dans Dieu la règle primitive de toutes choses : c'est ce flambeau intérieur de la conscience, qui nous sert à discerner le bien d'avec le mal; c'est cette voix secrète qui nous avertit de ne pas commettre le crime, et qui nous le reproche après l'avoir commis : c'est ce sentiment intime qui ne nous trompe jamais, quand nous le consultons sincèrement, par le secours duquel nous connoissons le juste et l'injuste, ce qui est honnête et ce qui ne l'est pas. La loi naturelle

turelle est la première religion de tous les hommes. Ils apportent, en naissant, ses préceptes gravés dans leurs cœurs en caractères ineffaçables; mais elle est bien insuffisante, tant pour éclairer l'esprit, que pour guérir et fortifier la volonté. L'homme ne peut remplir tous les devoirs qu'elle prescrit, sans les secours surnaturels de Dieu, fruits des mérites de Jésus-Christ, qui ne sont refusés à personne : c'est par leur vertu que l'homme privé des lumières de la révélation, peut observer la loi naturelle dans sa totalité, et par-là obtenir les secours néeessaires pour le salut. C'est le sentiment commun des théologiens, que Dieu feroit plutôt un miracle que de laisser mourir dans l'ignorance des choses nécessaires au salut celui qui auroit fidèlement observé la loi naturelle. Corneille en est un exemple frappant dans les Actes des Apôtres.

Les principaux préceptes de la loi naturelle sont de croire qu'il y a un Dieu, d'honorer son père et sa mère, de ne pas tuer, de ne pas dérober, de ne jamais rendre un faux témoignage, en un mot, de ne pas faire aux autres ce qu'on ne voudroit pas qu'on nous fît à nous-mêmes. Ces préceptes sont d'une nécessité absolue ; et Dieu lui-même ne pourroit pas nous en dispenser, sans se contredire.

Pour ce qui regarde la loi divine, elle est contenue dans l'ancien Testament et dans le nouveau. (*Voyez* TESTAMENT.)

Loi ancienne. On appelle ainsi la loi que Dieu donna à Moyse, sur la montagne de Sinaï, au milieu des foudres et des éclairs, et que Moyse nous a transmise dans l'Exode, le Lévitique, les Nombres et le Deutéronome. Les prêtres lisoient au peuple cette loi, tous les sept ans, à la fête des Tabernacles, et chaque roi des Juifs étoit obligé d'en écrire une copie de sa propre main. On trouvera dans le cours de cet ouvrage

les principaux préceptes de cette loi, chacun à leur article.

LOUQUO. Les Caraïbes nomment ainsi le premier homme. Ils le regardent comme le créateur des poissons, et sont persuadés que, trois jours après sa mort, il ressuscita et s'éleva vers le ciel.

LUCARIES, Lucéries, *ou* Lucariennes (1): fêtes que les Romains avoient coutume de célébrer dans un bois situé entre le Tibre et le chemin appelé *via Salaria*, la voie Salarienne, en mémoire de ce qu'ayant été autrefois mis en déroute et poursuivis par les Gaulois, ils s'étoient retirés et cachés dans ce bois.

LUCIFÉRIENS: schismatiques du quatrième siécle. Ils étoient ainsi appelés du nom de *Lucifer*, évêque de Cagliari, en Sardaigne. Les Ariens l'avoient eu pour un de leurs plus grands adversaires. Sa haine excessive pour ces hérétiques l'avoit porté à soutenir qu'on devoit refuser de les recevoir dans l'Eglise, lors même qu'ils demandoient à y revenir. Les évêques catholiques ne furent point de son avis. Lucifer, par une sévérité mal placée, ne voulut point s'en départir. Il se sépara d'eux, et donna ainsi lieu au schisme des Luciférien; ils devinrent par la suite hérétiques. On les accusa d'enseigner que nos ames étoient corporelles, et qu'elles étoient engendrées comme les corps.

LUCINE : divinité des anciens Romains, qui présidoit aux accouchemens et à la naissance des enfans. Les poètes lui donnent l'épithète de *chaste*. Lucine n'est proprement qu'un surnom que l'on applique tantôt à Diane, tantôt à Junon, mais plus communément à cette dernière.

LUKI : la déesse des grains, chez les Gentous. Elle est représentée, dans les pagodes, couronnée d'épis, et entourée d'une plante qui porte du fruit, laquelle

(1) Du latin *lucus*, bois.

passe par ses deux mains, et dont la racine est sous ses pieds. Cette déesse, de même que toutes les divinités supérieures des Gentous, est environnée d'un serpent. On célèbre deux fêtes en l'honneur de Luki. La première tombe le premier jeudi du mois de décembre, où l'on fait la nouvelle récolte. On remercie cette déesse bienfaisante de tous les biens qu'on a reçus pendant l'année. On passe le jour dans le jeûne (1) et la prière, et à se purifier dans le Gange, et la nuit en festins et en réjouissances. La seconde fête tombe le dernier jour de décembre, où l'on adore de nouveau la déesse de la même manière qu'on vient de dire, excepté qu'on ne jeûne point. On distribue ce jour-là du pain aux pauvres, selon les facultés d'un chacun.

LUMINAIRE. On comprend, sous ce nom, les torches et les cierges que l'on allume dans l'Eglise pour le service divin. Plusieurs passages des saints Pères nous apprennent que cet usage est fort ancien. *Voyez* CIERGE.

LUNE (*la*) est un des premiers objets de l'idolâtrie des hommes. Elle a long-temps partagé leurs hommages avec le soleil. 1. Les Egyptiens l'honorèrent sous le nom d'*Isis*, les autres Orientaux sous différens noms, tels qu'*Uranie, Astarté, Baaltide, Vénus,* etc. Les Grecs et les Romains adorèrent aussi la lune, qu'ils supposoient sœur de *Phœbus,* ou du soleil. C'étoit la même qu'ils honoroient comme déesse de la chasse, sous le nom de *Diane;* mais la déesse de la chasse étoit supposée chaste, au lieu que la lune a fourni matière aux contes galans des poètes. Ils disent

(1) Nous avons dit à l'article JEÛNE, d'après M. Anquetil du Perron, que cette mortification n'étoit nullement méritoire chez les Gentous. M. Holwel, au contraire, parle souvent de jeûnes dans les fêtes de ce peuple. Il est étonnant de trouver une pareille contradiction dans deux écrivains également estimables.

qu'en faisant sa ronde dans le silence de la nuit, elle aperçut un jeune berger, nommé *Endymion*, endormi dans les campagnes de Carie, et que, charmée de sa rare beauté, elle descendit auprès de lui, manége qu'elle continua depuis, toutes les nuits. *Voyez* IDOLATRIE.

2. Les habitans de Charan ou Charres, dans la Mésopotamie, donnoient à la lune le sexe masculin, et l'adoroient sous le nom de *Lunus*. Ils étoient persuadés que c'étoit le sort de ceux qui faisoient la lune femelle d'être toute leur vie esclaves des femmes; qu'au contraire, ceux qui faisoient cet astre mâle conservoient toujours l'empire que la nature a donné aux hommes sur les femmes.

3. Les Péruviens regardoient la lune comme la sœur et la femme du soleil, et comme la mère de leurs Incas. Ils l'appeloient *la mère universelle de toutes choses*, et avoient pour elle la plus grande vénération. Cependant ils ne lui ont jamais bâti de temple particulier, ni offert de sacrifices; et Garcilasso de la Véga prétend que le respect qu'ils avoient pour cet astre n'a jamais été jusqu'à l'idolâtrie : ce qui doit paroître surprenant, si l'on considère quels honneurs les mêmes peuples rendoient au soleil, son époux.

4. La lune est la divinité des Nicobarins, habitans de Java, si l'on en croit le rapport des Jésuites missionnaires.

5. Elle est regardée par les Hottentots comme une divinité, et comme l'image visible de l'Etre suprême qu'ils ne voient pas. Ils l'appellent *Gounja*, et lui font des offrandes qui consistent dans du lait et de la viande. Ils pratiquent, en l'honneur de cet astre, des cérémonies extravagantes. Ils chantent, ils dansent, ils se roulent par terre, et passent souvent des nuits entières dans cet exercice, en criant de toute leur

force : *Mutschi asle !* c'est-à-dire : « Je vous salue ; » soyez la bien-venue ! » Ils répètent aussi fréquemment ces mots : *Chera chari ounquâ*, qui signifient : « Accordez-nous de la pâture pour notre bétail, et » du lait en abondance. » *Voyez* Fente de la Lune, prétendu miracle du faux apôtre des Musulmans.

Nouvelle Lune. Les Juifs modernes célèbrent comme une fête le commencement de la nouvelle lune ; cependant ils n'interrompent point leurs travaux ni leurs affaires ; il n'y a que les femmes qui ne font rien ce jour-là. Le soir qui suit le renouvellement de la lune, les Juifs, dès qu'ils aperçoivent le croissant, se rassemblent pour faire une prière à Dieu, dans laquelle ils le qualifient de créateur des planètes, et de restaurateur de la nouvelle lune. Ils font aussi dans cette prière une commémoration de David, et, lorsqu'elle est finie, ils se saluent avant de se séparer.

LUPERCAL : lieu de l'ancienne Rome, situé sur le mont Palatin. Il étoit particulièrement consacré au culte de Pan, dieu des bergers. On le nommoit *Lupercal* parce que c'étoit dans ce lieu que les luperques, prêtres de Pan, offroient des sacrifices à ce dieu.

LUPERCALES : fêtes qui se célébroient à Rome, en l'honneur du dieu Pan, le 15 des calendes de mars, et dont les cérémonies étoient indécentes et licencieuses. Les prêtres du dieu, nommés *luperques*, couroient tout nus par la ville, armés d'un fouet de peau de bouc, dont ils frappoient tous ceux qu'ils rencontroient. Les femmes se mettoient à portée de recevoir des coups de ce fouet, parce qu'elles étoient persuadées que c'étoit un moyen sûr pour devenir fécondes. Cette fête extravagante s'est conservée à Rome long-temps après l'établissement du christianisme. Le pape Gélase réussit enfin à l'abolir en 496.

On prétend que les Lupercales furent instituées en Arcadie, par le roi Evandre, long-temps avant la fon-

dation de Rome. En effet, on les célébroit déjà en Italie, dans le temps que Romulus et Rémus n'étoient encore que des bergers. Ce fut pendant qu'ils solennisoient les Lupercales, que des voleurs enlevèrent leurs troupeaux; et l'histoire nous apprend qu'ils coururent après les voleurs, leur ravirent leur proie, et montrèrent dans cette occasion un courage au-dessus de leur condition.

LUPERQUES. C'est le nom que donnoient les Romains aux prêtres du dieu Pan. Evandre, roi d'Arcadie, les avoit institués long-temps avant la fondation de Rome. Ces prêtres n'étoient, dans leur origine, que des bergers, lesquels, à certains jours, s'assembloient pour célébrer la fête de Pan, dieu des troupeaux et des bergers. Les luperques devinrent dans la suite considérables à Rome. Ils étoient divisés en trois colléges ou compagnies. On appeloit la première *les Fabius*, la seconde *les Quintilius*, et la troisième *les Jules*.

LUSTRATION : cérémonie expiatoire par laquelle les anciens Païens purifioient les victimes avant de les immoler, et toutes les personnes qui assistoient au sacrifice. 1. Ce n'étoit pas seulement dans les sacrifices que l'on faisoit usage des lustrations, on les employoit encore en plusieurs autres circonstances. Par exemple, on faisoit des lustrations sur un enfant, neuf jours après sa naissance, si c'étoit un garçon, et huit jours, si c'étoit une fille; et le jour auquel on pratiquoit cette cérémonie s'appeloit *dies lustricus*, « jour lus- » tral. » Lorsqu'une personne avoit contracté une souillure légale, lorsqu'un lieu avoit été souillé par quelque impureté, l'on avoit recours aux lustrations. On employoit communément, dans ces cérémonies, le feu, et une certaine eau appelée EAU LUSTRALE. *Voyez cet article.*

Les purifications appelées *fébrues*, que les Romains

pratiquoient dans le mois de février, étoient de véritables lustrations. *Voyez* Februes.

2. On peut regarder comme une lustration une cérémonie superstitieuse que les Grecs pratiquent à l'égard des morts. Plusieurs prêtres prennent chacun un papier qu'ils ont trempé dans l'huile sainte : ils allument ce papier, et le font brûler sur le corps du défunt. Ils attribuent à cette pratique une si grande vertu, que plusieurs pensent qu'elle est même suffisante pour délivrer de l'enfer un pécheur déjà condamné.

LUTHER (*Martin*), fameux hérétique allemand, né à Isleb, dans le comté de Mansfeld, le 10 de novembre 1483. Ses parens portoient le nom de *Lother*, qu'il changea depuis pour prendre celui de *Luther*. Ils lui firent faire ses études, qu'il finit entièrement à l'âge de vingt ans, en passant maître ès-arts. Il s'agissoit alors de prendre un état, et Luther fut près de deux ans incertain sur celui qu'il devoit choisir. Un accident fatal, arrivé sous ses yeux à un de ses amis, vint enfin le décider. Il se promenoit un jour avec cet ami aux environs d'Erford, où il résidoit alors, lorsqu'un coup de foudre le réduisit en cendres à ses côtés. Cette mort singulière toucha si sensiblement Luther, qu'il fit vœu à l'instant de se faire religieux. Il l'accomplit bientôt après, et entra dans l'ordre des hermites de S. Augustin qui étoient à Erford. Il fut ordonné prêtre à vingt-quatre ans. Son mérite, ses bonnes mœurs, sa régularité, dont il se démentit bien dans la suite, lui attirèrent la confiance de ceux de son institut. On le chargea de plusieurs commissions très-importantes, dont il s'acquitta avec toute la prudence possible. Dès qu'il eut pris le bonnet de docteur, il fut fait professeur à Wittemberg, où il se fit admirer par ses rares talens. Il haïssoit la théologie scolastique, et il se fit un plaisir de mortifier

ceux qui l'étudioient. Il soutint contr'eux des thèses où il les combattoit, sur le libre arbitre, sur les bonnes œuvres, sur les traditions humaines. Jusque-là cependant on ne pouvoit point lui reprocher de s'être écarté de la doctrine de l'Eglise. Il ne tarda pas long-temps à le faire : voici quelle en fut l'occasion. Le pape Léon X, ayant besoin d'argent pour rétablir l'Eglise de S. Pierre à Rome, fit, à cet effet, prêcher des indulgences, qu'on vendoit, ou plutôt dont on faisoit un trafic honteux. On les avoit affermées, comme on affermeroit des terres, au plus offrant; et les fermiers n'épargnoient rien pour retirer l'intérêt de leur argent. Les prédicateurs qu'ils avoient à leurs gages exagéroient le prix de ces indulgences, jusque-là que le petit peuple, les esprits foibles, et surtout les femmes, s'étoient laissé persuader qu'avec ces indulgences qu'ils achetoient, ils étoient assurés de leur salut : que, dès qu'ils les avoient obtenues dans l'intention de délivrer des ames du purgatoire, leur délivrance étoit à l'instant aussi prompte que certaine; aussi chacun couroit-il après ces indulgences avec le dernier empressement.

Un abus si énorme arma le zèle de gens plus éclairés, qui déclamèrent hautement contre. Luther fut un de ceux qui se déchaînèrent le plus. Jean Stanpiz, vicaire général de son ordre, en Allemagne, peut-être moins par zèle que par jalousie contre les Dominicains qu'on avoit chargés de prêcher les indulgences, privilége dont avoient joui jusqu'alors les Augustins, l'avoit chargé de décrier ces prédicateurs. Luther ne s'acquitta que trop bien de sa commission. Ses discours avoient beaucoup de poids. Il passoit pour le plus savant, non-seulement des religieux de son ordre, mais même des docteurs de l'université de Wittemberg. Il ne se contenta pas d'attaquer l'abus des indulgences, il attaqua les indulgences mêmes,

qu'il soutenoit n'être bonnes qu'à faire de lâches Chrétiens, qui voudroient s'exempter de faire de bonnes œuvres, et des fruits d'une véritable pénitence. Il alla même jusqu'à les dire de nulle valeur, et jusqu'à nier que les papes eussent le pouvoir d'en donner. Des sentimens si hardis, que Luther n'avoit d'abord proposés que comme des doutes, et qu'il défendit ensuite comme des vérités incontestables, ne pouvoient manquer d'allumer contre lui la colère et le juste ressentiment de la cour de Rome. Elle le menaça de tous ses foudres, s'il ne se rétractoit. Le parti de Luther étoit déjà nombreux. Plusieurs princes puissans, qui trouvoient leur compte dans la réforme, s'en étoient déclarés les protecteurs et les appuis. La gloire d'être chef d'un si brillant et si redoutable parti avoit déjà chatouillé le cœur de Luther. Il brava les foudres de Rome. L'excommunication lancée contre lui par le Pape, l'an 1520, ne fit que le rendre plus intraitable. Il se déchaîna plus que jamais contre l'Eglise. Ses écrits avoient infecté déjà presque tout le Nord du poison de sa doctrine. Il essuya néanmoins quelques traverses. Il fut quelque temps obligé de se cacher dans un château, où un seigneur qui le protégeoit l'avoit retiré : Luther l'appeloit *son île de Pathmos*, parce que ce fut là qu'il composa presque tous ses écrits, qu'il avoit la vanité de comparer à l'Apocalypse de S. Jean. L'orgueil n'étoit pas le seul défaut de cet hérésiarque; il étoit encore extrêmement dissolu dans ses mœurs. Environ quatre ans après son excommunication, il avoit quitté l'habit monastique, et il osa se marier avec une religieuse qu'il avoit débauchée, et dont il eut trois enfans. A son exemple, quantité de religieux, de religieuses, de prêtres, renoncèrent à la continence pour se marier. Luther mourut le 18 février 1546, âgé de soixante-trois ans.

LUTHÉRANISME, *ou* Doctrine de Luther. Selon cet hérétique, tout se fait par nécessité. Le libre arbitre n'est qu'une chimère. A l'en croire, la foi seule suffit pour nous sauver. Cette foi consiste à avoir une confiance entière aux mérites de la mort du Sauveur. Avoir de la foi, c'est croire que, Jésus-Christ ayant souffert pour nos péchés, il ne nous reste plus rien à faire pour les expier : aussi soutenoit-il qu'avec cette foi nos péchés ne nous seroient point imputés; qu'un fidèle plein de foi ne pouvoit être damné, quand même il le voudroit; qu'il n'y avoit d'autres péchés que le manque de foi ; que, dans l'état de ce péché qu'il appelle *péché mortel*, toutes nos œuvres sont des œuvres de mort, jusqu'à nos bonnes actions; qu'ainsi les vertus des philosophes païens, qui n'avoient point été éclairés du flambeau de la foi, devoient être mises au rang des vices. Il nioit l'infaillibilité des conciles, prétendant qu'ils pouvoient errer, et que leurs décisions ne pouvoient avoir force de loi. Il rejetoit la subordination, de tout temps établie entre les prêtres et les évêques, et vouloit entr'eux une parfaite égalité. Les commandemens de Dieu lui paroissoient absolument impossibles. Il ne regardoit les préceptes stricts de l'Evangile que comme de simples exhortations qu'il étoit libre à chacun de suivre ou de ne point suivre; et les jeûnes de l'Eglise, l'abstinence des viandes, les vœux monastiques, le célibat des personnes consacrées à Dieu, que comme des choses nullement obligatoires, et entièrement en notre disposition. Il n'admettoit que deux sacremens, le baptême et l'Eucharistie; encore soutenoit-il que le baptême n'efface point le péché, et que, dans l'Eucharistie, il n'y a point, après la consécration, de transsubstantiation, c'est-à-dire, de changement d'une substance en une autre. Il avouoit que Jésus-Christ y étoit réellement présent; mais il nioit qu'alors il ne restât

plus ni de pain ni de vin. Il vouloit que les deux substances y fussent en même temps. Il n'admettoit la présence réelle que dans le moment de la communion. Il combattoit la pénitence, la confession, et surtout la manière dont elle se pratique dans l'Eglise. Il rejetoit les indulgences, le purgatoire, les images, et la messe, qu'il ne croyoit pas un sacrifice, ni un sacrifice propitiatoire pour nous.

LUTHÉRIENS, *ou* SECTATEURS DE LUTHER. On en distingue de plusieurs sortes, savoir, les Luthériens relâchés, les Luthériens rigides, et les Luthéro-Zuingliens. Les Luthériens relâchés sont ceux qui n'admettent qu'une partie des dogmes de Luther, comme, par exemple, la permission de communier sous les deux espèces, et celle de se marier, pour les prêtres : mais, du reste, ils se conforment assez exactement au reste de l'Eglise. Les Luthériens rigides sont, au contraire, ceux qui suivent en tout, et avec le dernier scrupule, la doctrine de Luther. Les Luthériens et les Zuingliens n'étoient point du même sentiment; mais peu s'en falloit. On appelle *Luthéro-Zuingliens* ceux qui voulurent accorder ensemble ces deux sectes, et trouver un parti mitoyen pour les réunir.

MABOÏA. C'est le nom que donnent les Caribes ou Caraïbes, habitans des îles Antilles, dans l'Amérique, à un mauvais principe auquel ils rendent des hommages. C'est à lui que ces peuples attribuent tous les malheurs qui leur arrivent, tous les événemens sinistres, les tempêtes, les tonnerres, les éclipses, les maladies, etc. Ils prétendent qu'il leur apparoît souvent sous des formes hideuses, et les accable de coups. Pour détourner la colère de cet esprit malfaisant, les Caraïbes font de petites figures qui ressemblent à celle que Maboïa a prise pour les visiter, et s'imaginent être en sûreté, en les portant attachées au cou. Souvent ils se font volontairement plus de mal que Maboïa ne pourroit leur en faire; car ils se coupent la chair en son honneur avec des couteaux, et s'exténuent par de longs jeûnes.

MACCHABÉES (*les*). On appelle ainsi deux livres canoniques de l'ancien Testament, qui contiennent l'histoire des Juifs, depuis la fin du règne de Séleucus Philopator, jusqu'à la fin de celui d'Antiochus Soter; ce qui forme un espace de quarante-cinq ans. On ignore quel est l'auteur de ces livres. Quelques-uns attribuent, sans fondement, le premier à Jean Hyrcan, et le second à Jason Cyrénien. Les livres des Macchabées ne se trouvent point dans le canon des Juifs qui fut dressé du temps d'Esdras, long-temps avant les Macchabées. Les protestans les rejettent, comme apocryphes. On a donné à ces livres le nom de *Macchabées*, parce que les actions héroïques de Judas Macchabée et de ses frères y sont rapportées. On prétend que le surnom de Macchabées, que portoient ces princes, étoit formé de quelques-unes des lettres de ces mots, *Mica moca be elim*, *Jéhova!* qui signi-

fient : « Qui d'entre les dieux est semblable à toi, ô » Dieu ! » et qui étoient tracés sur les étendards du fameux Judas Asmonée.

MACÉDONIENS : hérétiques du quatrième siècle, dont le chef Macédonius nioit la divinité du S.-Esprit. On les appelle aussi Pneumatomaques.

MACHICOT : titre d'office dans l'église de Notre-Dame de Paris. Le machicot est au-dessous des bénéficiers; mais il a le pas sur les chantres gagés. On dérive ce nom des mots latins *à mansione in choro*, d'où l'on prononça d'abord *mansicor*, puis *mansicort*, et enfin *machicot*.

MAGES : prêtres des anciens Perses. Zoroastre, ayant établi sa réforme dans la Perse, leur fit porter le nom de *Hyrbad* ou *Harbood*. Les mages des Parsis ou Guèbres ne se rasent que les joues, et portent leur barbe fort longue au menton. Ils n'ont presque point de moustaches. Leur tête est couverte d'un grand bonnet, qui a la forme d'un cône, et qui leur descend jusque sur les épaules. Ils ont ordinairement les cheveux fort longs, et ils ne les coupent jamais que lorsqu'ils portent le deuil. Autrefois leurs bonnets se croisoient par devant sur la bouche. Ils se la couvrent aujourd'hui avec un morceau d'étoffe carré. La ceinture dont ils se servent pour attacher leur robe, qu'on nomme *sudra*, a quatre nœuds, qui désignent quatre choses différentes : le premier nœud les avertit qu'il n'y a qu'un seul Dieu; le second, que la religion des mages est la seule véritable; le troisième, que Zoroastre est un prophète envoyé de Dieu; le quatrième, qu'ils doivent toujours se tenir prêts à faire de bonnes œuvres. Cette ceinture n'est pas particulière aux mages, les laïques doivent aussi la porter. C'est ordinairement vers l'âge de douze à quinze ans qu'ils commencent à la prendre. Les Guèbres trouvent, dans cette divine ceinture, une source abondante de béné-

dictions, et un rempart assuré contre les attaques de l'esprit malin. S'il leur arrive de la perdre, c'est le plus grand malheur dont ils puissent être affligés. Jusqu'à ce que le mage leur en ait donné une autre, ils n'osent faire aucune action; ils ne diroient pas même une parole, et ne voudroient pas faire un pas, persuadés que tout ce qu'ils feroient sans leur ceinture tourneroit à mal. Le Sadder, un de leurs livres sacrés, excommunie celui qui, à l'âge de quinze ans, n'auroit pas encore reçu la ceinture, et défend à toute personne de donner à ce profane du pain et de l'eau. Revenons aux mages. Ils sont distribués dans les différens pyrées, où ils exercent le culte religieux. Ils vivent des dîmes et de quelques contributions volontaires que le peuple s'impose. Par exemple, tous les Guèbres ont coutume d'éteindre leur feu, chaque année, le vingt-cinq d'avril, et en achètent de nouveau à leur prêtre. La rétribution qu'ils lui donnent peut monter à la valeur de neuf ou dix sous de notre monnaie. Les mages peuvent se marier; le sacerdoce est même concentré dans leurs familles. Il n'y a que les fils de mages qui puissent l'être eux-mêmes; mais, s'ils se sont trompés dans leur choix, et que la femme qu'ils ont prise soit stérile, ils peuvent en épouser une autre, dans le pieux dessein d'augmenter le nombre des fidèles; mais il est nécessaire que la femme stérile y consente, sans quoi le mage est obligé de la garder. *Voyez* Sudra.

Mages de Cappadoce. C'est ainsi qu'on a appelé des hérétiques qui s'élevèrent parmi les anciens Perses, et corrompirent la pureté de leur culte. L'hommage que les Perses rendoient au feu étoit purement civil; ces mages y mêlèrent un culte entièrement religieux. Ils construisirent en l'honneur du feu des temples appelés *pyrées*. Ils firent des images qui représentoient cet élément, les portèrent en procession, et leur offri-

rent des sacrifices. Ils se servoient d'un maillet de bois pour assommer les victimes qu'ils leur sacrifioient. Leurs temples ou pyrées n'étoient qu'une vaste enceinte, au milieu de laquelle il y avoit une espèce d'autel ou de foyer, où les prêtres ou mages entretenoient un feu continuel, avec une grande quantité de cendres. C'étoit devant ce feu qu'ils récitoient leurs prières, et pratiquoient les exercices de leur religion. Ils avoient la tête couverte d'une mitre qui avoit de larges cordons, qui leur cachoient la bouche et presque tout le visage. Ils avoient en main une poignée de verges. Ces mages, contre la coutume des Perses, enterroient leurs morts.

MAGICIENS : ceux qui se mêlent de MAGIE. *Voyez cet article* ci-après.

« 1. Les magiciens ou devins (de la Virginie), dit » un auteur né dans le pays même, coupent leurs che- » veux ras, et ne laissent qu'une crête (depuis le haut » du front jusqu'à la nuque du cou). Ils portent sur » l'oreille la peau d'un oiseau dont le plumage est ob- » scur, et ils se barbouillent avec de la suie ou quel- » qu'autre chose de cette nature, de même que les » prêtres. Par modestie, ils pendent à leur ceinture la » peau d'une loutre, dont ils font passer la queue entre » leurs jambes. Ils y attachent aussi une poche qui » s'appuie sur la cuisse, et dont le dessus est orné de » quelques longues franges ou aiguillettes.... Ils tra- » vaillent à s'attirer (le respect du peuple) par la ma- » nière effroyable dont ils se barbouillent tout le corps, » par la singularité de leurs habits, et par l'arrange- » ment de leurs cheveux... Le devin est l'associé du » prêtre, non-seulement à l'égard des fraudes, mais » aussi pour les profits qui en reviennent; et quelque- » fois ils officient l'un pour l'autre. » Ces magiciens affectent une vie solitaire et retirée, et leur langage est obscur et sentencieux. Le peuple crédule fait tous

les frais de leur subsistance, et leur attribue un pouvoir presque universel. Si la sécheresse désole le pays, c'est de leurs conjurations que l'on attend la pluie. Si quelqu'un a égaré quelque chose de précieux, il court au devin. Les malades ont plus de confiance dans leur grimoire que dans tous les remèdes naturels. Enfin ce n'est qu'avec leur consentement qu'on ose entreprendre la guerre et conclure la paix. Lorsqu'il s'élève quelque tempête considérable, ces fourbes vont sur le bord de l'eau, invoquent l'esprit qui y fait son séjour, par des cris et des hurlemens affreux; et, par forme d'offrande, ils jettent dans l'eau du tabac, du cuivre, ou quelqu'autre chose de cette nature.

2. Les Tonquinois s'imaginent que les ames des méchans deviennent, après leur mort, des esprits malfaisans, et que les ames des gens vertueux deviennent des esprits bienfaisans. Ils attribuent toutes leurs disgrâces et leurs maladies aux esprits malfaisans de leur famille; car ils pensent, comme les Siamois, que les morts ne se mêlent que de leurs parens, et ne font ni bien ni mal aux étrangers. Dans ces occasions on appelle un magicien, qui consulte ses livres, pour voir si la maladie, ou telle autre calamité en question, est véritablement causée par l'ame de quelque mauvais sujet de la famille. Si, après ses conjurations ordinaires, il trouve qu'elle est indubitablement la cause de la maladie, il emploie toutes les ressources de son art, pour tâcher de se saisir de cet esprit malfaisant; et, lorsqu'il s'en est emparé, il le constitue prisonnier dans une bouteille, et le retient captif jusqu'à ce que le malade soit mort ou guéri. Alors il délivre l'ame prisonnière, en brisant la bouteille.

MAGIE : art d'opérer des choses surprenantes et merveilleuses, soit par le secours de la nature, soit par le

le secours de l'art, soit par le secours du diable : de là vient la distinction de *magie naturelle*, *magie artificielle*, et *magie noire* ou *diabolique*. Du premier genre pourroit être la guérison de l'aveugle Tobie, par le moyen du cœur, du fiel et du foie d'un poisson qui étoit sorti du Tigre pour dévorer son fils; mais c'est plutôt un miracle de la puissance de Dieu. Du second genre sont les oiseaux d'or de l'empereur Léon, qui chantoient; les oiseaux d'argent de Boëce, qui chantoient et voloient, etc. Enfin, du troisième genre sont les évocations des esprits, et autres prodiges de cette espèce, qui ne peuvent se faire sans l'entremise du diable; et ce n'est que de ce dernier genre que nous parlons ici.

Nous n'ignorons pas que certains philosophes prétendent que cette magie noire est un art absolument chimérique; que les contes de sorciers et ceux de fées sont au même rang; que tous les prodiges des magiciens n'ont été opérés que par des moyens physiques ignorés de la multitude; mais nous croyons qu'il y a, sur cet article comme sur plusieurs autres, un milieu à tenir entre l'incrédulité excessive et la trop grande crédulité. Il est vrai, et nous avouons que, dans des siècles d'ignorance et de barbarie, on a beaucoup exagéré et multiplié les merveilles opérées par les magiciens; qu'on a regardé bien des effets naturels comme des œuvres de la magie; et qu'on a souvent donné le nom de *magiciens* à des gens qui n'étoient qu'habiles et industrieux; mais, après avoir bien pesé les autorités de part et d'autre, on est forcé de convenir que, non-seulement il peut y avoir, mais qu'il y a eu des gens qui, par des moyens criminels, ont opéré des choses au-dessus des forces de l'art et de la nature. Le seul témoignage de l'Ecriture pourroit nous suffire pour le prouver. Elle appelle les magiciens de Pharaon malfaisans, *malefici*, et dit que ce

fut par des enchantemens égyptiens qu'ils changèrent leurs baguettes en serpens, et l'eau du fleuve en sang. Ce qu'on lit au 28e chapitre du 1er liv. des Rois est curieux et décisif. Il s'agit d'une évocation; et c'est particulièrement sur ce point que les philosophes dont nous parlons sont incrédules. « Saül, prêt à livrer ba-
» taille aux Philistins, consulte le Seigneur sur l'évé-
» nement, et n'en reçoit point de réponse. Désespéré
» de ce silence, il dit à ses gens : Cherchez-moi une
» devineresse : je l'irai consulter, et je saurai, par son
» moyen, ce que le Seigneur s'obstine à me cacher.
» Ses gens lui dirent : Il y a une devineresse dans
» Endor. Saül se déguise, et, accompagné seulement
» de deux hommes, il va trouver la devineresse, et
» lui dit : Employez pour moi les secrets de votre art,
» et faites-moi venir celui que je vous nommerai.
» — Vous savez, lui répondit la devineresse, que Saül
» a banni d'Israël tous les magiciens et devins : pour-
» quoi me tendez-vous des piéges, afin que la loi me
» fasse mourir ? Saül lui jura par le Seigneur qu'elle
» ne courroit aucun risque. Alors elle lui demanda :
» Qui ferai-je venir ? — Saül répondit : Samuël. La de-
» vineresse n'eut pas plutôt vu Samuël, qu'elle s'écria,
» en se tournant vers le Roi : Vous m'avez trompée;
» vous êtes Saül. — Ne craignez rien, lui dit le Roi, et
» dites-moi seulement ce que vous avez vu. — J'ai vu,
» répondit la devineresse, des dieux, c'est-à-dire, des
» esprits, s'élever du sein de la terre. — Quelle est
» la forme de celui que vous voyez, demanda Saül ?
» — Un vieillard s'élève, revêtu d'un manteau, ré-
» pondit la devineresse. Saül connut à ce portrait
» que c'étoit Samuël. Il se prosterna le visage contre
» terre, et l'adora. » Samuël parle ensuite à Saül, et lui annonce sa défaite et sa mort.

Les esprits forts objectent que les métamorphoses opérées par les magiciens de Pharaon pouvoient être

l'effet de quelque secret naturel qui fascinoit les yeux, et faisoit voir les objets différens de ce qu'ils étoient; que l'évocation de la Pythonisse n'étoit probablement qu'une fourberie adroitement conduite, dans laquelle le diable n'avoit aucune part; et que l'oracle prétendu de Samuël n'étoit qu'une conjecture heureusement tirée de l'état présent de l'armée de Saül; que l'Ecriture condamne les sorciers et les devins, plutôt comme des imposteurs qui favorisoient la superstition et la curiosité téméraire du peuple, que comme des hommes qui avoient commerce avec le diable; que les magiciens dont elle parle n'avoient pas plus de communication avec l'enfer, que nos diseurs de bonne aventure et nos Bohémiens, qui ne sont évidemment que des fourbes, dont la crédulité du peuple fait toute la magie; que l'Ecriture s'accommode souvent aux idées populaires; qu'elle dit que la Pythonisse évoquoit les ombres, comme elle dit que le soleil s'arrêta, parce que c'étoit la croyance commune; et que, de même qu'aucun philosophe ne croit que le soleil tourne autour de la terre, ainsi aucun philosophe ne doit croire qu'il se fasse en effet des traités réels avec le diable, ni que les esprits des morts viennent prédire aux vivans l'avenir qu'ils ne connoissent pas eux-mêmes; qu'il n'est pas probable que Dieu eût voulu se servir du ministère d'une devineresse pour faire rendre par Samuël un véritable oracle; que c'eût été accréditer la profession de gens infâmes et proscrits, et entretenir la superstition criminelle du peuple. De ces objections, ils concluent que la magie diabolique n'est en effet qu'une chimère.

Les traits de l'Ecriture que nous avons rapportés sont sans doute la meilleure réfutation qu'on puisse faire de ces raisonnemens orgueilleux, qu'il suffit d'examiner un peu pour en sentir le foible.

A l'autorité de l'Ecriture on peut joindre celle de

Si Isidore, évêque de Séville, qui dit expressément que les magiciens entretiennent commerce avec les démons, et apprennent d'eux les moyens de nuire aux hommes. On dit communément que le parlement de Paris ne reconnoissoit point de magiciens ni de sorciers; cependant plusieurs auteurs citent des arrêts de ce parlement, rendus contre des magiciens. Bodin, dans sa *Démonomanie*, parle de la mère d'un certain Jean Harvillier, qui fut condamnée, comme sorcière, à être brûlée vive, en 1548; d'une autre magicienne, nommée *Barbe Doré*, qui fut condamnée, comme telle, au même supplice, le 11 de janvier 1578. On en pourroit rapporter plusieurs autres.

Corneille Agrippa, qui parle de la magie avec connoissance de cause, puisqu'il l'avoit exercée, dit, dans son *Traité de la Vanité des Sciences*, que tous ceux qui s'adonnent à la magie seront condamnés à brûler dans les flammes éternelles, avec Simon le Magicien.

Lucien, dans son Dialogue intitulé *Philopseudès*, ou *l'Ami du mensonge*, nous apprend combien les philosophes les plus célèbres de son temps étoient entêtés des prestiges de la magie, et des prétendus miracles qui s'opèrent par le moyen de cet art frivole. La manière fine et agréable dont il se moque de la crédulité de ces hommes superstitieux, les traits curieux, la bonne plaisanterie et la saine critique qui sont répandus dans cet ouvrage, nous engagent à en donner un extrait au lecteur, avec d'autant plus de raison, qu'à la honte de notre siècle, la plupart des railleries de Lucien peuvent encore avoir leur application, sinon parmi les philosophes de nos jours, du moins parmi le peuple et les gens peu instruits.

« Etant allé voir, dit Lucien, déguisé sous le nom de Tychiade, un des plus considérables citoyens d'Athènes, nommé *Eucratès*, alors malade de la goutte, je trouvai rassemblés autour de lui un grand nombre

de philosophes fameux par leur sagesse et par leurs profondes connoissances : Cléodème le Péripatéticien, Dinomaque le Stoïcien, Ion, ce grand homme qui se flatte d'être le seul qui ait pénétré le sens caché de la philosophie de Platon, et qui puisse en interpréter aux autres les oracles. Voyez quels personnages je vous nomme, les chefs de chaque secte, la plus fine fleur de la philosophie. Leur maintien étoit sévère et composé : leur visage, à force d'être sérieux, étoit presque terrible. Avec eux étoit le médecin Antigonus, appelé pour dire son avis sur la maladie d'Eucratès. Le malade me fit asseoir auprès de son lit, et affecta de me parler d'un ton foible et languissant, quoiqu'avant que d'entrer je l'eusse entendu disputer avec chaleur, et crier d'une voix de tonnerre. Pour moi, évitant avec grand soin de heurter les pieds du malade, je pris la place qu'il me marquoit, après lui avoir fait les complimens ordinaires en pareille circonstance.

» On reprit la conversation que mon arrivée avoit interrompue : elle rouloit sur les différens secrets qu'on peut employer avec succès pour la guérison de la goutte. Cléodème, qui parloit lorsque j'étois entré, continua donc ainsi son discours : « Levez de terre avec la main gauche la dent d'une belette tuée de la manière dont je viens de vous l'expliquer; renfermez-la dans la peau d'un lion nouvellement écorché, et mettez-la autour des jambes du malade : la douleur s'appaisera sur-le-champ. — Ce n'est pas dans la peau d'un lion, répartit Dinomaque, mais dans celle d'une biche qu'il faut envelopper la dent, observant que la biche n'ait point été accouplée avec aucun mâle. C'est ainsi que je l'ai entendu dire, et cela me paroît bien plus probable ; car la biche est agile, et a beaucoup de force et de souplesse dans les pieds : le lion est, il est vrai, un animal extrêmement fort et vigoureux; je ne nie pas que sa graisse, sa patte droite, et

les poils qui s'avancent en droite ligne des deux côtés de sa gueule, ne puissent avoir une grande vertu quand on sait en faire usage, en y joignant les paroles propres à chaque chose; mais toutes ces parties n'ont aucun rapport à la goutte. — Je croyois autrefois comme vous, reprit Cléodème, que c'étoit de la peau d'une biche qu'il falloit se servir, à cause de la légèreté naturelle de cet animal; mais un homme de Libye, expert dans ces matières, m'a détrompé, et m'a appris que les lions étoient plus agiles à la course que les biches, puisqu'ils venoient à bout de les attraper dans les forêts. »

» Toute l'assemblée applaudit à Cléodème et au Libyen. Alors, prenant la parole : « Etes-vous donc assez simples, leur dis-je, pour croire que de pareilles recettes aient quelque vertu, et qu'une dent de belette suspendue extérieurement puisse guérir un mal intérieur ? » Mon interrogation excita la risée de tous les assistans. Ils me regardèrent comme un homme entièrement neuf, qui ne savoit pas les choses les plus communes, et dont personne ne doutoit. Il n'y eut que le médecin Antigonus qui me parut charmé de la question que je venois de faire. Les remèdes que l'on proposoit diminuoient son crédit. Il vouloit traiter Eucratès selon les règles de l'art : il lui défendoit le vin, lui ordonnoit de ne manger que des légumes, et de modérer le ton bruyant de sa voix. Eucratès préféroit à ce régime rigoureux les recettes plus commodes de ses amis. « Quoi ! vous ne croyez pas, me dit Cléodème en souriant et d'un air ironique, que le remède que je propose puisse être de quelque utilité ? — Non certes, répondis-je aussitôt. Jamais on ne me persuadera que des choses appliquées extérieurement, et qui n'ont aucun rapport avec les choses qui produisent intérieurement la maladie, puissent opérer une guérison, par le secours de quel-

ques paroles mystérieuses et de quelques charmes frivoles; non pas même quand on enfermeroit seize belettes toutes entières dans la peau du lion de Némée. — Mais vous êtes simple, répartit Dinomaque. Quoi! vous ignorez la vertu de ces secrets? Vous ne savez donc pas les recettes que l'on a pour guérir les fièvres périodiques, pour charmer les serpens, etc.; recettes qui sont connues de toutes les vieilles, et dont elles font usage tous les jours? Que si leurs secrets réussissent, pourquoi ne voulez-vous pas que celui de Cléodème ait la même vertu? — Vous supposez ce qui est en question, lui répondis-je. Je nie toutes les cures de vos vieilles; et, si vous ne me donnez des raisons solides, qui m'expliquent pourquoi la fièvre, ou quelqu'autre maladie, épouvantée par quelque nom mystique ou par quelque mot étranger, prend fuite et abandonne le corps de l'homme, tout ce que vous venez de dire se réduit encore à de véritables contes de vieilles. — Mais, reprit Dinomaque, puisque vous niez que des noms sacrés puissent chasser les maladies, vous nierez donc aussi l'existence des dieux? — Non, non, repris-je alors; ne confondons point les choses : rien n'empêche qu'il n'y ait des dieux, et que tous vos discours ne soient des fables. J'honore les dieux : je respecte les secours qu'ils ont donnés aux hommes par le moyen de la médecine. Esculape et ses descendans donnoient aux malades des remèdes salutaires; mais ils ne se servoient, pour les guérir, ni de lions, ni de belettes. »

« Laissez cet entêté, dit alors Ion; je vais vous rapporter un fait surprenant, qui suffira pour le confondre. Je n'avois encore que quatorze ans, lorsqu'on vint annoncer à mon père qu'un de ses esclaves, nommé *Midas*, avoit été mordu à la jambe par une vipère, en travaillant à la vigne, et qu'il souffroit des douleurs extraordinaires. Nous vîmes bientôt le pauvre Midas

lui-même, que ses compagnons rapportoient sur une civière, pâle, livide, enflé, et à demi-mort. Mon père se désoloit de la perte d'un esclave qui étoit robuste et laborieux, lorsqu'un de ses amis lui dit : Ne vous affligez point; je vais vous amener un Chaldéen de ma connoissance, qui le guérira sûrement. Il sortit aussitôt, et amena le Chaldéen, qui chassa le venin du corps de Midas, avec je ne sais quel charme, et par le secours d'une petite pierre du tombeau d'une jeune vierge, qu'il lui attacha au pied. La guérison fut si subite et si parfaite, que, l'instant d'après, Midas se leva gaiment, et, chargeant sur son dos la civière sur laquelle on l'avoit rapporté, s'en retourna vers sa vigne. Le même Chaldéen fit encore plusieurs autres prodiges. Etant un matin dans un champ, il prononça sept noms sacrés, qu'il lut dans un vieux livre, fit trois fois le tour du champ, le purifia avec du soufre et un flambeau, et donna ordre à tous les serpens du lieu de venir à lui. Aussitôt, aspics, serpens, vipères, accoururent en foule, attirés par la force de ses enchantemens. Il n'y eut qu'un vieux serpent qui, accablé par les années, resta dans sa retraite, et n'obéit point. Le Chaldéen s'en aperçut, et dit : Ils ne sont pas tous ici. Alors il dépêcha le plus jeune serpent, avec ordre d'amener son vieux camarade ; ce qui fut exécuté. Lorsqu'ils furent tous rassemblés, le magicien ne fit que souffler sur eux : aussitôt ils crevèrent tous. »

» Dites-moi, dis-je alors au conteur, ce jeune serpent, qui fut envoyé comme un ambassadeur vers le vieillard, lui donnoit-il la main dans la route? ou le vieillard s'appuyoit-il sur un bâton? — Vous plaisantez, me dit Cléodème ; je n'en suis pas surpris : j'étois autrefois aussi incrédule que vous; mais, depuis que j'ai vu un étranger, né dans les pays hyperboréens, voler en l'air, se promener sur les eaux, et marcher lentement au milieu des flammes, je me suis rendu à

l'évidence. — Quoi! lui répliquai-je, vous avez vu un Hyberboréen voler et marcher sur les eaux? — Oui, de mes propres yeux, me répondit-il; et je lui ai vu faire bien d'autres choses. Il rendoit les femmes amoureuses, chassoit les démons, ressuscitoit les morts, et faisoit descendre la lune. Je vais vous rapporter un de ses prodiges, dont j'ai même été témoin.

» J'enseignois la philosophie à un jeune homme nommé *Glaucias*, plein d'esprit et de pénétration, qui avoit déjà fait de grands progrès, et qui eût été bien plus loin, si l'amour ne l'eût détourné de l'étude. Glaucias étoit éperdûment amoureux d'une fille, nommée *Chrysis*, qui étoit sous la garde d'un père sévère. Il me découvrit sa passion, et me demanda du secours. Touché de son état, je lui amenai cet Hyperboréen, auquel il donna une somme d'argent, avec promesse du triple, s'il lui faisoit avoir Chrysis. L'Hyperboréen attendit, pour opérer, que la lune fût dans son croissant; car c'est le temps favorable. Alors il creusa une grande fosse dans la cour du logis, et, vers minuit, il évoqua devant nous l'ombre d'Anaxiclès, père de Glaucias, qui étoit mort depuis sept mois. Le vieillard s'emporta en invectives contre son fils, et contre sa passion imprudente; mais il se radoucit enfin, et lui permit de suivre son penchant. Le magicien nous fit voir ensuite Hécate, amenant avec elle le chien Cerbère; après quoi, il fit descendre la lune. Nous vîmes avec surprise cet astre prendre d'abord la forme d'une femme, ensuite celle d'une belle vache, et enfin celle d'une petite chienne. Après nous avoir montré ces objets, l'Hyperboréen fit avec de la terre un petit Cupidon, auquel il dit : « Va-t-en, et nous amène Chrysis. » Le Cupidon partit. Peu de temps après, nous entendîmes frapper à la porte : c'étoit Chrysis elle-même. Elle entre; elle se jette au cou de Glaucias, et lui donne toutes les marques du plus violent

amour. Elle demeura avec lui jusqu'au point du jour : alors elle se retira chez son père. La lune remonta au ciel, Hécate s'enfonça sous la terre, et tout rentra dans l'ordre naturel. Si vous aviez vu de pareils prodiges, ajouta-t-il en m'apostrophant, douteriez-vous de la puissance des charmes? — Non certes, répondis-je; mais mon incrédulité est excusable, puisque je n'ai jamais rien vu de semblable. Au reste, je connois cette Chrysis dont vous parlez : c'est une personne qui ne rebute aucun amant. Il étoit inutile d'employer, pour la faire venir, le messager de terre, le magicien, la lune, et tout cet attirail de spectres : avec vingt dragmes vous l'auriez fait aller jusque dans les pays hyperborées. Elle se prête admirablement à cette dernière sorte d'enchantement. Bien différente de ces spectres, que le son de l'airain ou du fer fait fuir, Chrysis accourt dès qu'elle entend le son de l'argent. Je ris aussi de la simplicité de votre magicien, qui, pouvant inspirer de l'amour pour lui aux femmes les plus riches, et faire par ce moyen une fortune brillante, s'amuse à rendre les femmes amoureuses des autres, pour un gain modique. »

« Vous ne voulez rien croire, me dit Ion; mais que direz-vous de ceux qui chassent les démons? C'est cependant une chose vulgaire. Tout le monde connoît ce Syrien fameux, né dans la Palestine, qui délivre les possédés. Pendant qu'ils font leurs contorsions ordinaires, et se remplissent la bouche d'écume, il interroge le démon qui les agite, et lui demande comment il est entré dans leur corps? Le démon répond tantôt en grec, tantôt dans une autre langue, et ce Syrien, par ses conjurations et par ses menaces, le force à prendre la fuite. J'ai vu moi-même un démon noir et enfumé, qui sortoit du corps d'un de ces malheureux. — Je n'en suis pas surpris, répondis-je, puisque vous voyez bien les idées dont votre maître

Platon donne la description; idées dont la forme est si subtile, qu'elle échappe aux foibles yeux de nous autres gens vulgaires. »...

« Hé quoi! dit Eucratès, Ion est-il le seul qui ait vu des démons? Pour moi j'en ai vu, non pas une fois, mais mille. Dans les commencemens, ce spectacle me troubloit : aujourd'hui j'y suis si accoutumé, que j'y fais à peine attention, depuis surtout qu'un Arabe m'a donné un certain anneau de fer, et m'a enseigné une formule qui consiste en plusieurs mots mystérieux. Vous avez sans doute vu, dans le vestibule de ma maison, une statue couronnée de guirlandes, et couverte de feuilles d'or : hé bien! cette statue descend toutes les nuits de dessus sa base, et se promène par toute la maison. Mes gens la rencontrent souvent qui chante : elle ne fait de mal à personne; il n'y a qu'à passer son chemin, sans lui rien dire. A chaque nouvelle lune, tous ceux de la maison ont coutume de lui faire une offrande, qui consiste en quelques oboles. Plusieurs ont été guéris, par son moyen, de maladies dangereuses; et, par reconnoissance, ils lui ont fait des présens qu'ils ont attachés avec de la cire à quelque partie de son corps. Une nuit, un de mes esclaves eut l'audace de lui dérober toutes ces offrandes; mais sa témérité ne resta pas impunie. Le malheureux ne put jamais retrouver son lit : il erra dans la maison pendant toute la nuit, comme un insensé; et on le trouva, le lendemain matin, tenant encore en main ce qu'il avoit volé. Je lui fis donner les étrivières; et la statue vint, en outre, toutes les nuits, le déchirer à coups de fouet, avec tant de violence, que ce malheureux en mourut peu de jours après. »

« J'ai aussi chez moi, dit le médecin Antigonus, une statue d'airain, qui représente Hippocrate, et qui est de la hauteur d'une coudée. Elle a coutume de courir dans la maison toutes les nuits; et, lorsque

nous différons le sacrifice que nous avons coutume de lui offrir tous les ans, elle renverse les meubles, brise tout ce qu'elle rencontre, et fait un horrible dégât dans la maison. »

« Ecoutez, reprit Eucratès : voici quelque chose de plus surprenant, que j'ai vu moi-même il y a cinq ans, et dont je pourrois produire plusieurs témoins. Dans le temps des vendanges, me promenant un jour dans la campagne, vers l'heure de midi, je m'enfonçai dans un bois en rêvant. Tout-à-coup j'entends des chiens aboyer : je m'imagine que c'est mon fils qui s'amuse à chasser, lorsque je sens la terre trembler, et je vois approcher, avec un bruit égal à celui du tonnerre, une femme d'une taille gigantesque, tenant de la main gauche un flambeau, de la droite une épée longue de vingt coudées, ayant des pieds de dragons, un visage de Gorgone, des serpens pour cheveux et pour collier. »

» En faisant ce récit, Eucratès montroit les poils de son bras, qui se dressoient d'horreur. Ion, Dinomaque et Cléodème, le corps penché, la bouche béante, l'écoutoient avec une attention puérile, et sembloient adorer intérieurement ce colosse monstrueux, cette femme gigantesque avec ses serpens. Hélas! disois-je en moi-même, voilà des vieillards, des philosophes, faits pour instruire la jeunesse, qui ne diffèrent des enfans que par la barbe et par les cheveux blancs. Ils se laissent bercer comme eux de fables surannées et de contes ridicules.

» Saisi d'horreur à ce spectacle, continua Eucratès, je tournai en dedans de ma main le chaton de l'anneau que l'Arabe m'avoit donné. Cette femme terrible frappa la terre de ses pieds de dragons : il se fit tout-à-coup une grande ouverture où elle se précipita. Pour moi, saisissant un arbre voisin, j'avançai ma tête sur l'ouverture, et je vis tout ce qui se passoit

dans les enfers : j'y reconnus même quelques-uns de mes amis, et surtout mon père, qui étoit encore vêtu des mêmes habits qu'il avoit lorsque nous l'avons enseveli. Lorsque j'eus tout vu, l'ouverture se referma. Mes esclaves, qui me cherchoient, survinrent avant même qu'elle fût refermée, entr'autres Pyrrhias, qui peut rendre témoignage de la vérité que je raconte. Ecoute, Pyrrhias, dit-il : ne te souviens-tu pas de cette ouverture par où l'on voit l'enfer ? — Par Jupiter ! rien n'est plus vrai, répondit Pyrrhias ; j'ai même entendu Cerbère aboyer, et j'ai vu briller les flambeaux des furies. » Je ris beaucoup de ce témoin, qui ajoutoit au récit de son maître les circonstances de l'aboiement et des flambeaux ; mais je gardai le silence.

« La même chose m'est arrivée à peu près, dit Cléodème. Il n'y a pas encore long-temps, j'avois une fièvre violente, et l'on m'avoit laissé seul par l'ordre du médecin : c'étoit Antigonus lui-même. Il espéroit que je pourrois peut-être reposer ; mais il ne me fut pas possible. Ce fut alors que je vis un jeune homme extrêmement beau, vêtu de blanc, qui me fit lever, et, me prenant par la main, me conduisit par une ouverture jusqu'aux enfers, où je vis Tantale, Sisyphe et les autres. Je fus conduit au tribunal de Pluton, qui étoit occupé à visiter ses registres mortuaires, afin de voir quels étoient ceux qui avoient rempli le terme prescrit. Il ne m'eut pas plutôt envisagé, qu'il entra en colère contre le jeune homme qui m'avoit conduit. Celui que vous me présentez, lui dit-il, n'a pas encore achevé son temps : qu'il s'en retourne ; mais amenez-moi promptement le serrurier Démyle, qui a déjà passé les bornes marquées par les destins. Je m'en revins bien joyeux dans mon lit. Ce voyage m'avoit guéri de la fièvre. Quand on revint près de moi, on me trouva en bonne santé. Alors j'annonçai que le

serrurier Démyle, qui étoit notre voisin, pouvoit se disposer à partir pour l'autre monde. Il étoit malade en effet; et, quelques jours après, nous apprîmes sa mort. »

« Qu'y a-t-il d'étonnant à cela, dit Antigonus? Je connois un homme qui est ressuscité vingt jours après ses obsèques. Je l'ai traité avant sa mort et après sa résurrection. — Et comment se peut-il faire, lui demandai-je, qu'un corps ait pu résister vingt jours à la corruption? » En disant ces paroles, je vis entrer les enfans d'Eucratès, qui revenoient de leurs exercices. Le plus jeune étoit âgé de quinze ans. Après nous avoir salués, ils s'assirent auprès de leur père, et l'on m'apporta un autre siége. Alors Eucratès montrant ses enfans : « Ainsi puissent-ils faire mon bonheur, dit-il, comme ce que je vais vous raconter est véritable! On sait combien j'aimois leur mère d'heureuse mémoire. Je l'ai fait assez voir à sa mort, en brûlant avec elle tous les ornemens et toutes les parures qu'elle avoit aimés pendant sa vie. Sept jours après ses funérailles, étant assis dans la place où je suis, et lisant, pour me consoler, le Traité de Platon sur l'immortalité de l'ame, je vis entrer ma femme, qui vint se placer où est mon fils cadet (le jeune homme trembloit et pâlissoit à ce récit) : aussitôt je l'embrasse et je commence à pleurer; mais elle, au lieu de me consoler, me reprocha amèrement que j'avois manqué de brûler, avec le reste de ses ajustemens, une de ses pantoufles brodées d'or, qu'elle nous dit être sous un coffre. Nous n'en savions rien : nous la croyions perdue. Je lui promis de la satisfaire sur ce point, lorsqu'un malheureux petit chien, qui étoit auprès de moi, commença d'aboyer, et fit disparoître ma chère femme. Nous trouvâmes en effet la pantoufle sous le coffre, et nous la brûlâmes. Oseriez-vous nier de pareils faits, ajouta-t-il, en m'adressant la parole? »

» L'arrivée du Pythagoricien Arignote me sauva l'embarras de la réponse. A la vue d'un homme si célèbre et si respecté pour sa prudence et pour sa doctrine, je commençai à respirer. Voilà, me disois-je à moi-même, un puissant défenseur qui me survient : cet homme vénérable va fermer la bouche à ces conteurs de prodiges, et venger la vérité outragée. Arignote s'étant assis, et ayant demandé des nouvelles de la santé d'Eucratès, s'informa du sujet de la conversation, et dit qu'il ne vouloit pas l'interrompre. « Nous en étions à persuader à cette tête de fer, dit Eucratès en me montrant, qu'on voit souvent des démons, des spectres et des fantômes ; que les ames des morts errent sur la terre, et apparoissent quelquefois. » Je baissai les yeux, et je rougis, par respect pour Arignote. Alors, cet homme respectable, prenant la parole : « Peut-être, dit-il, n'a-t-il pas tout-à-fait tort. Il prétend sans doute que les ames de ceux qui sont morts naturellement ne sont point errantes; qu'il n'y a que les ames de ceux qui ont fini leurs jours par une mort violente. — Non, répondit Dinomaque, il ne fait point cette distinction. — Comment ! me dit Arignote, en jetant sur moi un regard d'indignation, vous niez absolument les apparitions des démons et des fantômes, dont il n'y a presque personne qui n'ait été témoin ? — Pardonnez-moi, lui répondis-je ; je ne crois rien, parce que je n'ai rien vu. — Eh bien ! reprit Arignote, si vous allez jamais à Corinthe, faites-vous montrer la maison d'Eubatidas, et demandez à voir l'endroit dont le Pythagoricien Arignote a chassé un démon. » Les assistans s'empressèrent de lui demander un détail plus long de cette histoire, et il continua.

« La maison étoit occupée par un spectre horrible, qui ne permettoit à personne d'y habiter ; j'en eus avis, et je m'y rendis, malgré les remontrances de mon

hôte, muni d'un seul Egyptien. J'entre seul à la lueur d'une lampe; je m'assieds à terre, dans un vaste appartement, et je commence à lire. Il étoit alors environ minuit. Le spectre vient. Il croyoit avoir à faire à un homme ordinaire, tels que ceux qu'il avoit déjà chassés plusieurs fois. Il pensoit m'épouvanter par sa seule figure, qui étoit en effet des plus effroyables. Il me livra divers assauts, prit différentes formes : je le vis tantôt en chien, tantôt en taureau, tantôt en lion. Pour moi, n'ayant d'autres armes que mon livre égyptien, j'y lus plusieurs formules victorieuses qui repoussèrent le spectre, et le forcèrent de se retirer dans un coin de la maison. Je remarquai bien l'endroit où il s'enfonçoit : je sortis ensuite, et revins trouver mon hôte, qui me croyoit déjà mort. Je lui annonçai qu'on pouvoit désormais habiter la maison sans crainte. Je l'y conduisis le lendemain, avec plusieurs autres personnes, et je fis creuser dans l'endroit où j'avois observé que le démon s'étoit retiré; et l'on y trouva un cadavre dont la chair étoit toute rongée, et dont il ne restoit plus que les os. »

» Dès qu'Arignote eut fini son récit, tous les assistans jetèrent les yeux sur moi. Ils triomphoient, et me croyoient accablé par l'autorité d'Arignote, cet homme qui avoit une si grande réputation de sagesse. Ils s'attendoient que j'allois enfin me rendre : mais, sans respect pour les cheveux blancs et pour la renommée du Pythagoricien, je répliquai hardiment : « Quoi ! vous Arignote, vous ma seule espérance, vous que je regardois comme le défenseur de la vérité, vous nous parlez aussi de spectres et de fantômes, et vous n'avez pas de honte d'adopter et de débiter des contes ridicules? — Mais, répondit Arignote, si vous ne voulez croire ni aucun des assistans, ni moi, nommez-nous donc quelqu'un que vous jugiez digne de foi, et auquel on puisse s'en rapporter sur ces matières. — Eh bien ! répartis-je, je vous nommerai le philosophe

philosophe d'Abdère, le sage Démocrite. Il s'étoit retiré hors de la ville, au milieu des tombeaux, et là il passoit les jours et les nuits dans l'étude de la vérité. Des jeunes gens essayèrent de lui faire peur. Ils se revêtirent d'habits lugubres, se couvrirent le visage de masques qui ressembloient à des têtes de morts; et, dans cet équipage, ils allèrent pendant la nuit sauter autour de lui, et faire mille contorsions. Démocrite, qui étoit alors occupé à écrire, fut si peu effrayé de cette mascarade, qu'il daigna à peine regarder ces prétendus fantômes, et, sans discontinuer son ouvrage, se contenta de leur dire : Finissez ce badinage; tant il étoit persuadé que les ames, une fois sorties de leurs corps, ne reparoissent plus sur la terre. — Que faut-il conclure de ce discours? dit Eucratès : que Démocrite n'étoit guère sage, s'il pensoit ainsi. Je vais opposer à l'autorité de Démocrite une aventure qui m'est arrivée à moi-même, et qui est bien capable de convaincre les plus incrédules.

» Mon père m'envoya en Egypte, dans ma jeunesse, pour m'instruire. Etant dans ce pays, l'envie me prit d'aller consulter la fameuse statue de Memnon, qui rendoit des oracles, lorsqu'elle étoit frappée par les rayons du soleil levant. Pendant mon voyage, je fis connoissance avec un sage de Memphis, qui étoit instruit de tous les mystères des Egyptiens. La déesse Isis lui avoit appris la magie, et il avoit passé vingt-trois ans dans des antres souterrains, appliqué à l'exercice de son art. — Je sais de qui vous voulez parler, dit Arignote; c'est de Pancrate, mon maître. Il a la tête rasée, porte un habit de lin, parle très-bien grec. Sa taille est fort grande, son nez camus, ses lèvres avancées, ses jambes fort minces. — C'est lui-même, reprit Eucratès. Je n'eus pas d'abord une grande opinion de son savoir; mais, lorsque je le vis prodiguer les miracles, monter sur le dos des croco-

diles, badiner avec les animaux les plus féroces, qui le flattoient de la queue, je conçus pour cet homme extraordinaire une vénération profonde, et je tâchai de m'insinuer dans ses bonnes grâces. J'y réussis; et nous devînmes si amis, qu'il me persuada de laisser tous mes gens à Memphis, et d'achever la route seul avec lui, m'assurant que nous ne manquerions pas de monde pour nous servir. En effet, lorsque nous arrivions dans quelque hôtellerie, mon homme prenoit le gond d'une porte, une solive, un balai, ou quelqu'autre chose de cette nature : il l'habilloit, et, par la vertu de quelques paroles, il lui donnoit une figure humaine et du mouvement; puis il lui donnoit ses ordres comme à un esclave. Cette machine animée les exécutoit fidèlement : elle alloit puiser de l'eau, préparoit les repas, nous servoit à table. Lorsqu'on n'avoit plus besoin de son ministère, l'Egyptien lui rendoit sa première forme, par le moyen de quelques autres paroles. Charmé d'un secret si utile, je le pressai en vain de me l'apprendre : il n'y voulut point consentir. Mais un jour, caché dans un coin à son insu, j'entendis les paroles magiques qu'il prononçoit pour opérer cette métamorphose, et je les retins dans le dessein d'en faire usage. Le lendemain, je saisis un moment qu'il étoit sorti : je pris une solive, je l'habillai, et prononçai les paroles que j'avois entendues : je lui ordonnai ensuite de puiser de l'eau; elle obéit. Lorsqu'il y en eut assez, je lui commandai de finir, et de reprendre sa première forme; mais je ne savois pas les paroles qu'il falloit employer pour cela : elle ne m'écouta point, et continua de puiser l'eau, tant qu'enfin la maison en fut remplie. Irrité de l'obstination de la solive, je pris une hache, et la coupai en deux. Mais cet expédient ne fit qu'augmenter mon embarras; au lieu d'un puiseur d'eau, j'en eus deux qui travailloient sans relâche. Sur ces

entrefaites, le magicien arriva; et, voyant aussitôt de quoi il s'agissoit, il remit les deux morceaux de la solive dans leur état naturel; puis il disparut sans me rien dire, et je ne l'ai jamais revu depuis. »

« Ainsi, vous pourriez donc encore, lui dit Dinomaque, faire un homme d'une solive? — Oui, sans doute, répondit Eucratès; mais je ne pourrois pas lui rendre sa première forme. Dès que je lui aurois commandé une chose, il ne cesseroit jamais de la faire, et il me seroit beaucoup plus inutile. Alors, perdant patience, je m'écriai : « Cessez donc, vieillards imprudens, de raconter de pareilles absurdités; respectez du moins ces jeunes gens, et ne les remplissez pas de vaines terreurs qui les accompagneront le reste de leur vie, et les feront trembler au moindre bruit. » Eucratès ne répondit à ces reproches qu'en s'embarquant dans une nouvelle narration au sujet des oracles. Je ne jugeai pas à propos d'en attendre la fin; et, voyant que ma présence les gênoit depuis long-temps, je me retirai, au milieu du récit, et les délivrai d'un censeur importun. »

2. Les peuples du Nord, particulièrement les Lapons, s'imaginent qu'il y a des magiciens qui ont un empire absolu sur le vent qui souffloit lorsqu'ils sont venus au monde : de là il arrive que chaque vent dépend d'un magicien, qui peut le faire souffler ou l'appaiser quand il lui plaît. Cette opinion ridicule a donné lieu au commerce du vent, qui se fait spécialement en Norwège, dans la Laponie septentrionale, et sur les côtes du golfe Bothnique. Les passagers et les matelots vont trouver les magiciens qui font profession de vendre le vent, et achètent fort cher celui qui leur est favorable. Le magicien, après avoir reçu son paiement, donne à l'acheteur un cordon où il a formé trois nœuds. Lorsque le voyageur dénoue le premier nœud, un vent favorable com-

mence à souffler : s'il dénoue le second nœud, la force du vent s'augmente considérablement ; et, s'il vient jusqu'au troisième, alors il s'élève une furieuse tempête, capable de submerger le vaisseau. Les mêmes magiciens peuvent aussi, dit-on, par la force de leurs enchantemens, arrêter un vaisseau au milieu de sa course ; mais le charme est aisé à détruire. Lorsqu'un vaisseau se trouve ainsi arrêté, on n'a qu'à le frotter avec le sang que fait couler la maladie périodique du sexe : ils commencent aussitôt à voguer avec la même liberté qu'auparavant. C'est au lecteur à juger lequel est le plus croyable, de l'enchantement qui peut arrêter le cours d'un vaisseau, ou du remède singulier qui détruit cet enchantement. On prétend que les magiciens lapons se servent aussi de certains dards, par le moyen desquels ils peuvent causer toutes sortes de maux aux personnes à qui ils veulent nuire. Celui contre lequel ils lancent le dard magique se sent aussitôt attaqué de quelque maladie dangereuse ; ou bien il lui arrive quelque disgrâce, quelque perte de biens ; ou la mortalité se met sur ses troupeaux.

Les Lapons sont, de tous les peuples, les plus entêtés de la sorcellerie. Quelques auteurs vantent beaucoup leur habilité surprenante dans cet art. Ils disent que, par la force de leurs enchantemens, ils rendent un homme immobile et incapable d'agir, font tomber la pluie, et opèrent divers autres prodiges, dont le lecteur croira ce qu'il voudra. Scheffer rapporte « que » des familles entières ont des démons certains, et » différens des démons des autres familles,... con- » traires et opposés les uns des autres; qu'outre cela, » chaque Lapon, en son particulier, a ses démons » familiers et domestiques, quelquefois deux, trois » et plus, pour se défendre contre les entreprises des » démons de son ennemi. » Ces démons daignent quelquefois se communiquer à ceux qu'ils jugent dignes

d'une si grande faveur; et Scheffer nous apprend encore en quoi consiste cette communication. C'est, nous dit-il, « une certaine maladie, durant laquelle » le démon représente des images, et procure des » visions, par lesquelles on apprend, autant que l'âge » peut le permettre, ce qui appartient à cet art. Ceux » qui tombent pour la seconde fois dans cette maladie » ont bien plus de visions qu'en la précédente; ... et, » s'il leur arrive d'avoir, pour la troisième fois, cette » maladie, toutes les visions... leur sont, en cette » occasion, montrées à découvert; et ils sont si savans » qu'ils peuvent, sans se servir du tambour, voir dis- » tinctement les choses les plus éloignées. » Il n'est pas nécessaire de faire remarquer au lecteur pénétrant que ces prétendues visions ne sont que les écarts d'un cerveau dérangé par la mélancolie, à laquelle les Lapons sont naturellement fort sujets. *Voyez* TAMBOUR MAGIQUE.

Il y a chez eux des sorcières qui se vantent de pouvoir augmenter le froid. Elles prétendent devoir ce privilége à la froide constellation sous laquelle elles sont nées : voici quelle est la cérémonie qu'elles emploient. Elles pétrissent avec de la neige une petite statue; puis, mâchant de l'écorce d'aune, elles en frottent la tête de cette figure de neige, et lui crachent de cette même écorce au visage, sur les mains et sur les pieds. Scheffer dit « qu'elles en usent en- » core autrement, en mâchant cette écorce d'aune, » et la crachant ensuite dans les chemins par où elles » passent, ou bien sur les bords, à droite et à gau- » che de ces chemins. » Les Lapons ont aussi des secrets pour tempérer la rigueur du froid. « Ils » prennent, dit Scheffer, la peau d'un ours, et l'ex- » posent à l'air pendant la nuit. Le Lapon, sitôt qu'il » est levé, prend des verges et fouette cette peau... » Ils s'imaginent que le temps s'adoucit par ces

» coups;... à quoi sans doute ils ajoutent quelques » paroles magiques... Pour ce même effet, ils cou- » pent aussi en petites pièces la peau d'un faon, et » jettent ces pièces dans le feu, en récitant une cer- » taine prière. »

Lorsqu'un Lapon commence à s'appliquer à la magie, et à faire connoissance avec le démon, celui-ci apprend au candidat une certaine chanson, qu'on appelle *la chanson du magicien*. Lorsqu'un magicien veut évoquer le démon, il chante cette chanson : l'esprit malin se rend aussitôt à ses ordres.

3. Les habitans du Tonquin n'attribuent guères leurs maladies aux causes naturelles. Leur caractère superstitieux les engage à chercher toujours la source de leurs maladies dans le ressentiment de quelque diable, ou dans l'effet de quelque charme qu'un magicien ennemi aura jeté sur eux. Ce qui contribue beaucoup à les entretenir dans cette opinion ridicule, c'est qu'ils n'ont presque point d'autres médecins que des sorciers, qui, lorsqu'ils sont appelés auprès d'un malade, ne manquent jamais de dire que c'est le diable qui est l'auteur de la maladie. En conséquence de cette décision, on offre des sacrifices à cet esprit malfaisant, pour tâcher d'appaiser son courroux; mais, si l'on s'aperçoit que les voies de la douceur ne produisent aucun effet sur ce diable obstiné, on a recours à la violence. Tous les amis du malade se rassemblent, assiégent la maison, les armes à la main, pour en chasser un hôte si méchant.

Il y a dans le même pays des femmes qui se mêlent de magie, qui se vantent de vivre familièrement avec les diables, et de savoir au juste quel est, dans l'autre vie, le sort des ames des défunts. Lorsque les crédules Tonquinois viennent les consulter sur l'état de leurs ancêtres dans l'autre monde, elles frappent sur un tambour, dont le son a la vertu d'évoquer les

ames. Cette évocation se fait ordinairement dans l'obscurité, pour donner un air plus lugubre à la cérémonie, et en même temps pour couvrir la fourberie de la magicienne; car cette vieille Mégère, en déguisant sa voix, et prenant un ton tel qu'on se figure que doit avoir l'ame d'un mort, fait accroire au consultant, à la faveur des ténèbres, que c'est l'ame de son parent qui lui parle.

4. Dans l'île d'Amboine, l'une des Moluques, il y a certaines familles qui ont le privilége spécial et exclusif de pouvoir exercer la magie. Les magiciens de ce pays se servent, dans leurs enchantemens, de certaines statues de bois, qui représentent, selon leur caprice, la personne à laquelle ils veulent nuire. Ils donnent des coups à cette statue, et s'imaginent que celui qui est l'objet de leurs sortiléges les reçoit en même temps. Les peuples d'Amboine sont si crédules et si supersticieux, qu'ils pensent que les guerriers intrépides et courageux ont de certains secrets pour se rendre invulnérables.

5. Les Talapoins du royaume de Laos passent pour de grands magiciens; et, par leurs prestiges, ils savent si bien en imposer au peuple, qu'on les regarde comme revêtus d'un pouvoir surnaturel. Ces moines ont l'art d'apprivoiser des éléphans sauvages, par le moyen d'un emplâtre qu'ils appliquent sur le dos ou sur la croupe d'une femelle. Les mâles la suivent jusque dans la ville, et sont doux et traitables tant que l'emplâtre reste sur le dos de la femelle; mais, aussitôt qu'on l'ôte, ils reprennent leur naturel farouche. Les Talapoins se font un gros revenu de leurs sortiléges. Ils ensorcellent les gens, et se font ensuite payer bien cher pour lever le charme prétendu. C'est surtout sur les riches qu'ils jettent leurs sorts; ceux mêmes qui leur font du bien n'en sont pas exempts. Ces moines insatiables les ensorcellent comme les au-

tres, afin d'en tirer un plus grand profit. Ce n'est pas seulement pour détruire les enchantemens qu'on a recours à eux : on les appele encore pour toute sorte de maladies; et les remèdes qu'ils emploient sont plaisans et singuliers. Ils envoient au malade un de leurs vieux habits, dans lequel ils prétendent qu'il y a une vertu secrète, capable de guérir les maux les plus enracinés. Le peuple, persuadé que tout ce qui touche aux Talapoins participe à cette vertu, leur envoie souvent des habits tout neufs, afin qu'ils les portent pendant quelques jours; mais les Talapoins gardent pour eux l'habit neuf, et renvoient en la place quelques-uns de leurs haillons, alléguant qu'ils ont une vertu bien plus grande, parce qu'ils ont été portés bien plus long-temps. Soit que le malade guérisse ou non, ils se font toujours bien payer : ils ne font pas même de grâce aux pauvres, et les forcent à leur donner autant de riz qu'ils pèsent. *Voyez* Malépice, Nécromancie, Sortilége.

MAGNIFICAT : cantique d'actions de grâces, que prononça la sainte Vierge dans son entrevue avec Elisabeth sa cousine, et qui commence par ces paroles : *Magnificat anima mea Dominum* : « Mon ame » glorifie le Seigneur. » On a coutume de chanter ce cantique à l'office de vêpres.

MAHOMET, faux prophète, législateur et souverain des Arabes, naquit de parens pauvres, mais nobles, l'an du monde 6163, et de la naissance de Jésus-Christ 578. Les auteurs arabes le font descendre en droite ligne d'Ismaël, fils du patriarche Abraham. Son père, nommé *Abdo'llah*, étoit païen : sa mère étoit Juive, et s'appeloit *Aménah*. Il les perdit de bonne heure l'un et l'autre, aussi bien qu'Abdo'l-Motalleb, son grand-père, qui s'étoit chargé de sa tutèle; et ce fut Abu-Taleb, son oncle, qui prit soin de son éducation. A quatorze ans il fit ses premières armes,

dans une guerre que ses compatriotes, les Koraïschites, eurent à soutenir contre les Kénanites. Lorsqu'il eut atteint sa vingt-cinquième année, une certaine Khadigia, veuve d'un riche marchand arabe, le choisit pour être son facteur, et l'envoya en Syrie, pour y vendre ses marchandises, et en racheter de nouvelles. Ce fut dans ce voyage qu'il lia, dit-on, connoissance avec un moine Nestorien, nommé *Félix* ou *Bohaira*, d'autres disent *Sergius*, et un hérétique Jacobite, appelé *Batiras*; et que, de concert avec eux, il compila son Alcoran. A son retour de Syrie, Khadigia, sa maîtresse, se prit pour lui d'une forte passion, et l'épousa. Mahomet étoit naturellement sombre et rêveur. Cette disposition de caractère lui fit chercher la retraite et la solitude, et lui suggéra probablement alors, ou le plan de législation qu'il exécuta depuis, ou simplement les moyens d'exécuter ce plan, s'il est vrai qu'il l'eût formé dans son voyage de Syrie. Doué d'une éloquence singulière, il n'eut pas de peine à persuader à sa femme qu'il avoit un commerce intime avec le ciel, et que Dieu l'avoit choisi, parmi tous les enfans d'Ismaël, pour abolir le culte des idoles, et pour donner une loi nouvelle aux hommes. Ali, cousin de Mahomet, et quelques autres de ses parens, flattés de la sorte de considération qu'ils alloient acquérir par ce nouveau systême, ne manquèrent pas de l'autoriser, d'abord par leurs discours, ensuite par la force et par la violence. Ils furent chassés et proscrits par les magistrats de la Mecque, ville de l'Arabie heureuse, leur patrie commune, et se réfugièrent à Médine. L'amour du pillage et de la nouveauté ayant rassemblé sous leurs drapeaux un grand nombre de brigands et de gens sans aveu, le faux prophète se vit en état d'exercer, les armes à la main, sa prétendue mission. En même temps qu'il passoit au fil de l'épée ceux qui opposoient la moindre

résistance, il attiroit les autres par les promesses flatteuses d'une éternité de plaisirs sensuels, les plus propres à enflammer l'imagination orientale, tels que la jouissance des filles les plus aimables, la possession des trésors les plus précieux, l'agrément des bosquets les plus frais, les eaux des fontaines les plus pures, les plus limpides. Dans un pays aride, sec, sablonneux, comme l'Arabie, ces images riantes ne pouvoient faire que de fortes impressions parmi le peuple : aussi les progrès de la nouvelle doctrine furent-ils des plus rapides. Mahomet continua de porter le fer et la flamme dans les pays qu'il vouloit soumettre à ses dogmes; et cette voie lui réussit. Il vint à bout de frayer à ses successeurs la route aux plus vastes conquêtes. Cet heureux imposteur mourut à Médine, dans la soixante-treizième année de son âge, c'est-à-dire, en l'an de Jésus-Christ 632 ou 633.

MAHOMÉTISME, *ou* Religion de Mahomet. Pour se faire bientôt des prosélytes, l'apôtre des Arabes ne trouva pas de plus sûr moyen que d'établir la divinité de sa religion. En politique habile, il imagina de faire descendre l'Alcoran du trône de Dieu, d'où l'ange Gabriel venoit une fois l'année pour lui révéler les points de foi qu'il avoit omis l'année précédente. Cet ange Gabriel étoit un pigeon qu'il avoit appris à venir becqueter des grains de riz dans son oreille.

Le fondement de cette religion consiste à croire, 1.° l'unité de Dieu, son éternité, son indivisibilité; et 2.° la mission de Mahomet. C'est à ces deux points que se réduit la foi des Mahométans. Le premier renferme les articles suivans : croire en Dieu, aux anges, aux Ecritures, aux prophètes, la résurrection, le jour du jugement, les décrets de Dieu, et la prédestination absolue pour le bien et pour le mal. Le second a pour objet les préceptes qui regardent la pratique : ce sont la prière, les ablutions, le zacat,

ou zacao, le jeûne du ramadan, et le pélerinage de la Mecque. *Voyez tous ces articles séparés.*

La religion mahométane a fait de grands progrès en Afrique. Les peuples de cette partie du monde, naturellement voluptueux et efféminés, ont reçu avec avidité une doctrine qui flatte les sens et favorise les passions; mais ils en ont retranché toutes les pratiques austères et gênantes que Mahomet y avoit introduites. Ils n'observent point les jeûnes, les ablutions, les fréquentes prières prescrites par la loi du prophète. Ils boivent du vin, et mangent sans scrupule de la chair de porc. Ils ne sont pas même fort réguliers à observer le ramadan, ou le carême; mais ils célèbrent avec une licence effrénée le bairam, espèce de pâque qui suit le ramadan. C'est la seule fête mahométane qu'ils aient conservée.

Plusieurs Nègres, qui habitent les pays intérieurs de la Guinée, suivent la religion de Mahomet; mais leur ignorance et leur mauvais naturel ont beaucoup altéré cette doctrine. Tout leur mahométisme consiste à observer le bairam, le ramadan, la circoncision, et à croire un seul Dieu. Ceux qui habitent les deux bords de la rivière de Gambie n'invoquent point Mahomet, quoiqu'ils ajoutent foi à la mission de ce faux prophète. Ils n'ont point de mosquées : ils font leurs exercices de dévotion dans la campagne, quelquefois sous un arbre qui leur donne de l'ombrage.

MALÉFICE. Nous emprunterons cet article du *Traité des Superstitions,* par M. Thiers. Le maléfice, y est-il dit, a tant de connexion avec la magie, que les Latins nomment ordinairement magiciens ceux qui usent de maléfices. Quoique ce nom signifie en général toutes sortes de crimes et de dommages, et que l'on appelle *malfaiteurs* tous ceux qui commettent de mauvaises actions, quelles qu'elles puissent être, cependant la magie est appelée absolument *ma-*

léfice; et les magiciens sont appelés simplement malfaiteurs, à cause de la grandeur et de l'énormité de leurs crimes. Le cardinal Tolet définit le maléfice, un art de nuire aux autres par la puissance du démon. Mais, de quelque manière que l'on nuise aux autres, cela ne se fait que par le maléfice somnifique, par le maléfice amoureux, ou par le maléfice ennemi, qui sont les trois espèces de maléfices que l'on distingue d'ordinaire. Le maléfice somnifique se fait par le moyen de certains breuvages, de certaines herbes, de certaines drogues, de certains charmes, et de certaines pratiques dont les sorciers se servent pour endormir les hommes et les bêtes, afin de pouvoir ensuite plus facilement empoisonner, tuer, voler, commettre des impuretés, ou enlever des enfans pour faire des sortiléges. Le maléfice amoureux, ou philtre, est tout ce qui se dit, tout ce qui se fait, et tout ce qui se donne par la suggestion du démon, afin de faire aimer. Telle est la pratique de certaines femmes et de certaines filles, qui, pour obliger leurs galans, lorsqu'ils sont refroidis dans leur amour, de les aimer comme auparavant, et, encore davantage, leur font manger du gâteau où elles ont mis des ordures que je ne veux pas nommer. Le maléfice ennemi est tout ce qui cause, tout ce qui peut causer, et tout ce qui est employé pour causer quelque dommage aux biens de l'esprit, à ceux du corps, et à ceux de la fortune, lorsque cela se fait en vertu d'un pacte avec les démons; car, si le pacte ne s'y rencontre, ce qui cause du dommage est bien un mal à la vérité, mais ce n'est pas un maléfice. Ainsi ceux qui donnent aux moutons des boutons emmiellés et empoisonnés, qu'on appelle communément des *gobbes*, afin de les faire mourir, sont véritablement des empoisonneurs; mais ils ne sont pas toujours des sorciers, parce qu'il arrive souvent que ceux qui pré-

parent ce poison, aussi bien que ceux qui le donnent, n'ont aucune société expresse ni tacite avec le démon, pour cet effet. Ainsi les Borgia étoient de véritables empoisonneurs, parce qu'ils avoient empoisonné ou fait empoisonner deux bouteilles de vin qu'ils avoient destinées pour les cardinaux auxquels ils donnoient à manger; mais on n'a pas dû les accuser de magie pour cela, d'autant que le poison qu'ils avoient mêlé ou fait mêler avec le vin étoit naturel. Au lieu que les habitans de la vallée Messalcina, dans la Suisse, étoient non-seulement de véritables empoisonneurs, mais aussi de véritables sorciers et de véritables malfaiteurs, puisque, par l'entremise du démon, ils se servoient de maléfices pour donner des maladies aux hommes et aux bêtes, et même pour les faire mourir, ainsi que le rapporte le docteur Jussano, dans la vie de S. Charles Borromée.

Ce qui a trompé quelques théologiens, quelques canonistes, et quelques jurisconsultes, qui soutiennent qu'il est permis d'ôter un maléfice par un autre maléfice, est qu'ils se sont imaginés, comme en effet il y a apparence que cela soit ainsi, que, par la loi *Eorum*, qui est du grand Constantin, il est permis de se servir de maléfice à bonne fin et à bonne intention. Mais ils devoient considérer que cette loi a été expressément révoquée par la constitution LXV de l'empereur Léon, *Qui propter temulentorum*, et, par conséquent, qu'on n'y doit avoir aucun égard. Joint que Constantin n'étoit pas si bon théologien qu'il étoit bon catholique après sa conversion, et que ses lois ne sont pas toujours des règles de conscience... il y a bien des gens qui ne se soucient guère de quelle façon ils soient délivrés des maux qui les travaillent, pourvu qu'ils le soient, et qui ne font nulle difficulté, lorsqu'ils ont des chevaux, des vaches, des bœufs, des moutons ou d'autres animaux malades, de faire

venir chez eux des sorciers et des empoisonneurs qu'ils connoissent pour tels, ou du moins qu'ils savent passer pour tels, de leur donner de l'argent, et de leur faire bonne chère, afin qu'ils ôtent le maléfice qu'ils croient que l'on a jeté sur ces animaux. Ils ne considèrent pas que le démon ne perd jamais rien, et que, si le sorcier ou l'empoisonneur qui est le funeste exécuteur de ses ordres ôte le maléfice à un homme, il le donne à un autre homme ou à une femme; que, s'il l'ôte à un vieillard, il le donne à un jeune homme ou à un jeune enfant; que, s'il l'ôte au maître ou à la maîtresse du logis, il le donne au serviteur ou à la servante, ou bien il est lui-même en danger de sa vie; que, s'il l'ôte à un animal, il le donne à un autre animal; enfin, que s'il guérit le corps, il tue l'ame.

Bodin rapporte les preuves de cette vérité, dans sa *Démonomanie*, lorsqu'il dit : « On tient que, si les sor-
» ciers guérissent un homme maléficié, il faut qu'ils
» donnent le sort à un autre. Cela est vulgaire par la
» confession de plusieurs sorciers. Et, de fait, j'ai vu
» un sorcier d'Auvergne, prisonnier à Paris l'an 1569,
» qui guérissoit les chevaux et les hommes quelquefois,
» et fut trouvé saisi d'un grand livre plein de poils de
» chevaux, vaches et autres bêtes de toutes couleurs;
» et, quand il avoit jeté le sort pour faire mourir
» quelque cheval, on venoit à lui, et le guérissoit en
» lui apportant du poil, et donnoit le sort à un autre,
» et ne prenoit point d'argent : car autrement, comme
» il disoit, il n'eût point guéri. Aussi étoit-il habillé
» d'une vieille saye de mille pièces. Un jour, ayant
» donné le sort au cheval d'un gentilhomme, on vint
» à lui : il le guérit, et donna le sort à son homme.
» On vint à lui pour guérir aussi l'homme : il
» fit réponse qu'on demandât au gentilhomme le-
» quel il aimoit mieux perdre, son homme ou son
» cheval? Le gentilhomme se trouva bien empêché;

» et, cependant qu'il délibéroit, son homme mourut,
» et le sorcier fut pris. Et faut noter que le diable
» veut toujours gagner au change, tellement que, si
» le sorcier ôte le sort à un cheval, il le donnera à
» un autre cheval qui vaudra mieux : et s'il guérit
» une femme, la maladie tombera sur un homme ;
» s'il guérit un vieillard, la maladie tombera sur un
» jeune garçon; et si le sorcier ne donne le sort à
» un autre, il est en danger de sa vie. Bref, si le dia-
» ble guérit le corps, il tue l'ame. J'en réciterai deux
» exemples. L'un que j'ai entendu de M. Fournier,
» conseiller d'Orléans, d'un nommé Hulin Petit, mar-
» chand de bois d'Orléans, lequel, étant ensorcelé à
» la mort, envoya quérir un qui se disoit guérir de
» toutes maladies, suspect toutefois d'être grand sor-
» cier, pour le guérir, lequel fit réponse qu'il ne
» pouvoit le guérir, s'il ne donnoit la maladie à son
» fils qui étoit encore à la mamelle. Le père consen-
» tit le parricide de son fils, qui fait bien à noter
» pour connoître la malice de satan. La nourrice,
» ayant entendu cela, s'enfuit avec son fils, pen-
» dant que le sorcier touchoit le père pour le guérir.
» Après l'avoir touché, le père se trouva guéri. Mais
» ce sorcier demanda où étoit le fils, et, ne le trou-
» vant point, il commença à s'écrier : *Je suis mort!*
» *où est l'enfant?* Ne l'ayant point trouvé, il s'en va;
» mais il n'eut pas mis les pieds hors de la porte,
» que le diable le tua soudain. Il devint aussi noir que
» si on l'eût noirci de propos délibéré. J'ai sçu aussi
» qu'au jugement d'une sorcière, qui étoit accusée
» d'avoir ensorcelé sa voisine en la ville de Nantes, les
» juges lui commandèrent de toucher celle qui étoit
» ensorcelée, chose qui est ordinaire aux juges d'Alle-
» magne; et même, en la chambre impériale, cela se
» fait souvent. Elle n'en voulut rien faire : on la con-
» traignit; elle s'écria : *Je suis morte!* Elle fut con-

» damnée d'être brûlée morte. Je tiens l'histoire d'un » des juges qui assista au jugement. J'ai encore ap» pris, à Tolose, qu'un écolier du parlement de Bor» deaux, voyant son ami travaillé d'une fièvre quarte » à l'extrémité, lui dit *qu'il donnât la fièvre à un » de ses ennemis.* Il fit réponse *qu'il n'avoit point » d'ennemis. Donnez-la donc*, dit-il, *à votre servi» teur.* Le malade en fit conscience. Enfin le sorcier » lui-dit : *Donnez-la moi.* Le malade répondit : *Je le » veux bien.* La fièvre prend le sorcier, qui en mou» rut, et le malade en réchappa. »

Lors donc qu'un Chrétien est affligé de quelque maléfice, soit en sa personne, soit en ses proches, soit en ses biens, il faut qu'il ait particulièrement recours aux remèdes divins et ecclésiastiques, qui seuls se peuvent pratiquer sans danger et sans péché; qui sont toujours utiles aux ames bien disposées, sans jamais nuire aux corps, et qui souvent nous délivrent ou nous préservent des maléfices et des autres maux auxquels notre vie est si sujette. Tels sont la foi vive et animée de la charité, l'usage légitime des sacremens, que nous pouvons recevoir dans l'état où nous nous trouvons, les prières des gens de bien en la piété desquels nous avons confiance, les exorcismes et les prières de l'Eglise, etc., etc. *Voyez* MAGIE, SORTILÉGE.

MALKUT. C'est ainsi que les Juifs modernes appellent une flagellation qui est en usage parmi eux, quoique la loi ne les y oblige pas. Il est recommandé aux juges, dans le Deutéronome, chapitre XXV, verset 2, lorsqu'ils trouveront qu'un coupable mérite d'être fustigé, de le faire étendre et fouetter en leur présence, mesurant le nombre des coups à la qualité de la faute, de manière cependant qu'ils ne fassent jamais donner plus de quarante coups. C'est sans doute sur ce passage que la flagellation des Juifs est fondée. Pour ce qui regarde les cérémonies de cette flagella-

tion,

tion, les Juifs dévots se rendent mutuellement ce pieux office, et sont tour-à-tour flagellés et flagellans. Celui qui doit être flagellé s'étend par terre, ayant le visage tourné vers le nord, et le dos vers le midi; mais il observe de ne jamais se tourner d'orient en occident, parce que ces endroits-là sont spécialement consacrés par la présence de Dieu. Dans cet état, il fait une humble confession de tous ses pechés, et se donne de grands coups sur la poitrine, tandis que son compagnon fait pleuvoir sur son dos les coups de nerf de bœuf, en récitant le trente-huitième verset du Psaume LXXVIII, et accompagnant chaque mot d'un coup de fouet. Ce verset est composé de treize mots. En le récitant trois fois, le flagellant donne trente-neuf coups; nombre fixé par les Juifs, pour ne point aller au-delà de ce que l'Ecriture prescrit. Il se couche ensuite par terre, à son tour, et reçoit le même service qu'il vient de rendre à son compagnon.

MALTE (*Chevaliers de*) (1).

MAMAKUN: espèce de bracelets que les insulaires des Molucques portent toujours comme des préservatifs contre les piéges des esprits malins. Ces bracelets sont de verre ou de quelqu'autre matière plus riche. Les Molucquois s'en servent aussi pour connoître le succès d'une guerre qu'ils sont sur le point d'entreprendre. Pendant la nouvelle lune, ils immolent une poule dans le sang de laquelle ils trempent ces bracelets. Lorsqu'ils les en retirent, ils examinent attentivement quelle est leur couleur, et jugent par là de ce qu'ils ont à craindre ou bien à espérer.

MAMANIVA: idole des Indiens, qu'ils représentent sous une figure monstrueuse et difforme. On voit sa pagode près de Surate. Les dévots qui s'y rendent pour l'adorer reçoivent sur le front une certaine mar-

(1) Cet article ayant été omis dans les premières éditions, *voyez* le Supplément, au mot MALTE.

que, qu'un prêtre leur fait avec du vermillon, dans l'idée que les esprits malins, dès qu'ils aperçoivent cette marque, sont épouvantés et prennent la fuite.

MAMMONA : fausse divinité des Syriens, qui présidoit aux richesses.

MAN. C'est le nom d'une divinité des anciens Germains. *Man* signifie *homme* en tudesque et en allemand. Les Allemands prétendent être descendus de Man, et en avoir pris le nom.

MANA : fausse divinité adorée autrefois chez les Romains, et qui présidoit aux accouchemens.

MANES. 1. Les anciens donnoient ce nom aux ames des morts, qu'ils supposoient errer çà et là, comme des ombres légères, et auxquelles ils rendoient une espèce de culte religieux. Ils célébroient tous les ans, en leur honneur, une fête qui étoit aussi appelée *Mânes,* dont voici les principales cérémonies. Chaque famille s'assembloit sur le tombeau du mort qu'elle vouloit honorer. On faisoit une petite fosse dans laquelle on répandoit, en forme de libations, du vin, de l'huile, du lait ou du miel. On égorgeoit des victimes dont on faisoit couler le sang dans la même fosse. On faisoit ensuite rôtir les chairs, et les assistans les mangeoient, assis autour de la fosse, en s'entretenant des vertus du mort qu'ils regrettoient. Les liqueurs qu'on avoit jetées dans la fosse s'imbiboient dans la terre, et disparoissoient; ce qui leur donnoit lieu de croire que le mort les avoit trouvées de son goût, et les avoit bues avidement. Mais « il y avoit, » dit M. Pluche, un inconvénient à la cérémonie; » c'est que les ombres ne vinssent en foule prendre » part à cette effusion, dont elles étoient si avides, et » ne laissassent rien à l'ombre chérie pour qui étoit » la fête. On y remédia. Les parens faisoient deux » fosses : l'une, où ils jetoient du vin, du miel, de » l'eau et de la farine, pour occuper le gros des morts;

» l'autre, où ils versoient le sang de la victime qu'on » vouloit manger en famille. Ils s'asseyoient sur le » bord de cette dernière; et, ayant leur épée auprès » d'eux, ils écartoient par la vue de cet instrument le » commun des morts.... Au contraire, ils invitoient » nommément le mort qu'on vouloit fêter..... On le » prioit de s'approcher. Les morts, ne voyant pas là » de sûreté pour eux, s'attroupoient par essaims au- » tour de la première fosse dont l'accès étoit libre, et » abandonnoient honnêtement l'autre à l'ame privi- » légiée, qui avoit droit sur l'oblation. » Après que le mort s'étoit bien régalé, il falloit qu'il répondît aux questions que lui faisoient ses parens sur les affaires de la famille. On étoit persuadé que, dépouillé des foiblesses de l'humanité, il devoit avoir des lumières bien plus saines, et des vues beaucoup plus justes que celles des hommes vivans. On ne doutoit point d'ailleurs qu'il ne dût encore prendre un vif intérêt aux affaires d'une famille dont il recevoit tant d'honneurs. Dans cette confiance, on lui demandoit conseil sur la manière dont il falloit se comporter dans telle et telle circonstance. « Les questions des vivans, dit l'auteur » déjà cité, étoient distinctes et faciles à entendre. » Les réponses.... n'étoient ni si promptes, ni si faciles » à démêler. Mais les prêtres, qui avoient appris..... » à entendre la voix des dieux, les réponses des pla- » nètes, le langage des oiseaux, des serpens, et des » instrumens les plus muets, parvinrent aisément à » entendre les morts, et à être leurs interprètes. Ils » en firent un art dont l'article le plus nécessaire, » comme le plus conforme à l'état des morts, étoit » le silence et les ténèbres. Ils se retiroient dans des » antres profonds; ils jeûnoient et se couchoient sur » des peaux de bêtes immolées. A leur réveil, ou » après une veille plus propre à leur troubler le cer- » veau qu'à leur révéler les choses cachées, ils don-

» noient pour réponse la pensée ou le songe qui les
» avoit le plus frappés, ou bien ils ouvroient certains
» livres destinés pour cet usage, et les premières pa-
» roles qui se présentoient à l'ouverture étoient jus-
» tement la prédilection attendue; ou bien le prêtre,
» quelquefois le particulier qui venoit consulter, avoit
» soin, au sortir de l'antre, de prêter l'oreille aux
» premières paroles qu'il seroit possible d'entendre,
» de quelque part qu'elles vinssent : elles lui tenoient
» lieu de réponses..... Souvent, au lieu des moyens
» précédens, on employoit les sorts, c'est-à-dire,
» nombre de billets chargés de mots à l'aventure, ou
» de vers, soit connus, soit fabriqués nouvellement.
» Ces billets jetés dans une urne, le tout étoit bien
» remué, et le premier qu'on en tiroit étoit grave-
» ment délivré à la famille affligée, comme un moyen
» de la tranquilliser. »

2. Les Lapons rendent une espèce de culte religieux aux mânes, c'est-à-dire, aux ames des morts. Ce culte est l'effet de la crainte que ces ames leur inspirent; car ils s'imaginent que, jusqu'à ce qu'elles soient entrées dans de nouveaux corps, elles errent parmi les vivans, cherchant à nuire au premier qu'elles rencontrent. Pour détourner l'effet de leur humeur malfaisante, les Lapons leur offrent des sacrifices. Les victimes qui leur sont destinées sont marquées par un fil noir qu'on leur attache aux cornes, et qui passe par l'oreille droite. Ces sacrifices sont toujours suivis d'un festin dans lequel on mange la chair de la victime, à l'exception d'une partie du cœur et du poumon. On partage ces parties, chacune en trois portions différentes. On trempe de petites broches de bois dans le sang de la victime, et on les enfonce dans ces six petits morceaux de chair : on les enfouit ensuite dans la terre, avec les os et tout ce qui reste de la victime.

MANÈS : hérésiarque fameux du troisième siècle

de l'Eglise. Son véritable nom étoit *Coubric*. D'esclave qu'il étoit, il devint fils adoptif d'une riche veuve, qui le fit instruire dans les sciences des Perses. Il y fit des progrès considérables. Après la mort de la veuve, il changea son nom de *Coubric* en celui de *Manès*, qui signifie *conversation* en langue persane, parce qu'il se vantoit d'exceller dans la dialectique. Il fit usage de ce talent pour faire connoître et accréditer sa pernicieuse doctrine des deux principes. (*Voyez* MANICHÉISME.) Il porta l'impudence jusqu'à se dire le Paraclet; et il prétendoit appuyer sa mission par des miracles. Le fils du roi de Perse étant tombé dangereusement malade, et les médecins désespérant de le sauver, on fit appeler Manès, qui s'étoit vanté d'obtenir la guérison du prince par ses prières. Les médecins furent congédiés. Manès pria : l'enfant mourut. On mit l'imposteur en prison, mais il trouva moyen de s'échapper, et s'enfuit en Mésopotamie. Il continua de répandre avec succès le poison de sa doctrine, quoique souvent confondu par les docteurs catholiques. La crainte d'être lapidé par les fidèles d'un petit bourg nommé *Diodoride* l'ayant obligé de prendre la fuite, il tomba entre les mains des gardes du roi de Perse, qui le cherchoient de tous côtés. Il fut aussitôt conduit au Roi, qui lui reprocha ses mensonges et la mort de son fils, et qui le condamna, suivant la coutume des Perses, à être écorché avec une pointe de roseau.

MANGO-CAPAC, premier Inca du Pérou, fondateur et législateur de cet empire, établit parmi les Péruviens le culte du soleil. Ces peuples avant lui n'avoient aucune forme constante de religion. Chacun avoit ses dieux et ses génies particuliers, selon son caprice et sa fantaisie. Tous les objets que leur offroit la nature, les animaux, les arbres, les plantes, les pierres même, recevoient souvent leurs hommages.

Selon la barbare coutume des Américains, ils offroient à ces dieux imaginaires des victimes humaines, et quelquefois leurs propres enfans. En un mot, ils étoient plongés dans l'idolâtrie la plus grossière et la plus féroce, lorsque Mango-capac entreprit de les instruire, de les civiliser, et de substituer à ce culte honteux et insensé une religion plus noble et plus relevée. Pour réussir dans ce grand dessein, il conçut qu'il falloit frapper l'esprit crédule et superstitieux de ces peuples par quelque mensonge adroit, qui lui attirât du respect. Il leur fit donc accroire que sa femme et lui étoient enfans du soleil, et que leur père leur avoit ordonné de descendre du ciel sur la terre pour y établir son culte. Pour soutenir cette brillante généalogie, il se présenta aux Péruviens dans l'équipage le plus superbe et le plus magnifique. Il leur fit voir une verge d'or, et leur persuada que c'étoit un présent du soleil; que, par le moyen de cette verge, ils étoient venus jusqu'à eux sans danger ni sans obstacle; qu'à leur arrivée dans la vallée de Cusco, elle s'étoit enfoncée d'elle-même dans la terre, pour marquer que c'étoit dans cet endroit que le soleil vouloit qu'ils établissent le siége de leur empire. Tous ces prodiges entraînèrent les Péruviens. Les prédications de Mango-capac et de sa femme procurèrent au soleil un grand nombre d'adorateurs. Le nouveau missionnaire ne songeoit aux intérêts du soleil que pour mieux établir les siens. Tous les prosélytes qu'il faisoit étoient pour lui autant de sujets d'autant plus fidèles et plus dévoués, qu'ils voyoient dans leur prince le fils de leur dieu. Ce fut par leur moyen que Mango-capac fonda ce fameux empire des Incas du Pérou. Il soutint et affermit par la force des armes ce nouvel Etat, fruit de sa politique; et, lorsqu'il s'en vit paisible possesseur, il acheva d'extirper les anciennes superstitions, et ordonna à tous ses sujets d'adorer le

soleil. Il régla lui-même les rits et les cérémonies du culte qu'on devoit rendre à cet astre. Ses soins ne se bornèrent pas à la religion. Il fonda sur des lois sages et utiles le gouvernement civil et politique de son empire. Les grands avantages qu'il procura à ses sujets achevèrent de les convaincre qu'il étoit fils du soleil, et envoyé du ciel sur la terre pour faire leur bonheur. Après sa mort, les peuples reconnoissans lui rendirent les honneurs divins. *Voyez* INCAS.

MANICHÉISME : doctrine de Manès. « Elle roulait, dit M. l'abbé Fleury, sur la distinction de » deux principes : le *bon*, qu'il nommoit *prince de la* » *lumière*, et le *mauvais*, qu'il nommoit *prince des* » *ténèbres*; et il ne prenoit pas ces mots de *lumière* » et de *ténèbres* par métaphore, mais au pied de la » lettre ; car il ne reconnoissoit rien que de corporel. » Le monde avoit été fait du mélange de ces deux natures du bien et du mal. Il y avoit cinq élémens de » la nation des ténèbres : la fumée, les ténèbres, le » feu, l'eau et le vent. Dans la fumée étoient nés les » animaux à deux pieds, et les hommes mêmes ; dans » les ténèbres, les serpens ; dans le feu, les animaux » à quatre pieds ; dans l'eau, les poissons ; dans l'air, » les oiseaux. Pour combattre ces cinq élémens, Dieu » en avoit envoyé cinq autres de sa substance ; et, » dans le combat, ils s'étoient mêlés, savoir, l'air à » la fumée, la lumière aux ténèbres, le bon feu au » mauvais, la bonne eau à la mauvaise, le bon vent » au mauvais. Le soleil et la lune étoient deux vaisseaux voguans dans le ciel comme en une grande » mer ; le soleil, composé du bon feu, la lune, de la » bonne eau. C'est ainsi qu'ils (les Manichéens) expliquoient la Trinité divine : le Père habitoit dans une » lumière reculée, le Fils dans le soleil, la Sagesse » dans la lune, le Saint-Esprit dans l'air : ainsi, le » Fils n'étoit qu'une partie de la substance du Père.

» Dans ces deux vaisseaux, le soleil et la lune étoient
» de jeunes garçons et de jeunes filles d'une excellente
» beauté, qu'ils appeloient *les vertus saintes*. Les
» princes des ténèbres, qui étoient aussi des deux
» sexes, en devenoient amoureux; et de ces amours
» suivoient des effets merveilleux, entr'autres la pluie.

» En chaque homme il y avoit deux ames, l'une
» bonne, qui venoit du bon principe, et qui étoit
» une partie de sa substance, corporelle comme lui.
» L'autre ame étoit une partie du mauvais principe.
» Les ames des fidèles, c'est-à-dire, des Manichéens,
» étoient purgées par les élémens, et portées dans la
» lune, d'où elles passoient dans le soleil, qui les rap-
» portoit à Dieu, pour y être réunies. Les ames de
» ceux qui n'avoient pas reçu sa doctrine étoient en-
» voyées en enfer, pour être tourmentées un temps
» par les démons, à proportion de leurs crimes. Etant
» ainsi purgées, elles étoient renvoyées dans des corps
» d'autres hommes, de bêtes ou de plantes; et, si
» elles ne se corrigeoient point, elles étoient enfin
» jetées dans le grand feu. Ainsi tout le mystère de
» la rédemption consistoit à détacher les particules de
» la Divinité des corps mauvais où elles étoient en-
» gagées, pour les réunir à leur principe. Toutefois
» il n'étoit pas permis de séparer les ames; et celui
» qui le faisoit devoit souffrir la même peine. Celui
» qui avoit tué un animal devoit être changé au
» même animal. Celui qui avoit arraché ou coupé
» une plante devoit être changé en la même plante.
» Ils ne laissoient pas d'en manger, quand d'autres
» les avoient cueilliès. Quand donc on donnoit un
» pain à un Manichéen, il disoit : Retirez-vous un
» peu, que je fasse ma bénédiction. Alors il prenoit
» le pain, et disoit : Je ne t'ai pas fait, et le jetoit
» en haut, maudissant celui qui l'avoit fait; puis il
» ajoutoit : Je ne t'ai pas semé : que celui qui t'a semé

» soit semé lui-même. Je ne t'ai pas moissonné : que » celui qui t'a moissonné soit moissonné lui-même. » Je ne t'ai pas fait cuire : que celui qui t'a fait cuire » soit cuit lui-même. Après ces protestations, il en » mangeoit en sûreté. En haine de la chair, qui étoit » du mauvais principe, il falloit empêcher la géné- » ration, et, par conséquent, le mariage. Il ne falloit » point donner l'aumône, ni honorer les reliques des » saints, ce qu'ils traitoient d'idolâtrie, ni croire que » Jésus-Christ se fût incarné, et qu'il eût véritable- » ment souffert. » Voilà le principal de la doctrine de Manès.

MANIE : déesse des anciens Païens, qu'ils supposoient être la mère des lares et des mânes.

Ils appeloient aussi *manies* certaines figures hideuses, dont les nourrices se servoient pour épouvanter les enfans.

MANIPA : divinité adorée par les Tartares, principalement par les peuples du Tranchucth. On la représente ordinairement avec neuf têtes disposées en forme de pyramides. C'est une divinité sanguinaire, si l'on en juge par les sacrifices qu'on lui offre. Dans certains jours de l'année, Manipa inspire une fureur religieuse à un jeune homme qu'on nomme *Plust* ou *Buth*. Il court de côté et d'autre comme un possédé, armé d'un arc et de plusieurs flèches qu'il décoche sur tous ceux qui ont le malheur de se rencontrer sur son passage. Les ministres de la déesse relèvent les corps de ceux que Buth a tués, les portent dans le temple, et les offrent à Manipa, comme des victimes qui lui sont agréables.

MANIPULE : petite bande d'étoffe, large de trois à quatre pouces, et faite en forme de petite étole, que les prêtres, diacres et sous-diacres, portent au bras gauche, lorsqu'ils officient. Ce n'étoit anciennement qu'un mouchoir que les prêtres de la primitive Eglise

portoient au bras, pour s'en servir à essuyer les larmes que les péchés du peuple leur arrachoient continuellement. En plusieurs endroits, on appelle *fanon* ce que nous nommons *manipule*. Les Grecs et les Maronites ont un manipule à chaque bras.

MANITOU. Les habitans de la baie de Hudson, et la plupart des sauvages de l'Amérique septentrionale, appellent ainsi un certain esprit qu'ils s'imaginent être renfermé dans toutes les créatures vivantes, et même inanimées. Chacun de ces sauvages choisit pour son manitou le premier objet qui frappe ses sens, et l'honore comme sa divinité tutélaire. Les Illinois, dit le P. Marest, exposent leurs manitous dans leurs cabanes, et ils leur font des sacrifices de chiens et d'autres animaux. Les guerriers les portent dans une natte, et les invoquent sans cesse pour remporter la victoire sur leurs ennemis. Les charlatans ont pareillement recours à leurs manitous, etc. On peut mettre ces manitous au rang des fétiches et des mokisses.

MANNE : nourriture miraculeuse que Dieu fit tomber dans le désert, pendant quarante ans, pour nourrir le peuple juif. A peine sortis de l'Egypte, les Israélites commencèrent à murmurer contre Moyse et Aaron, leurs conducteurs, qui les avoient amenés, disoient-ils, dans cette solitude pour les faire mourir de faim. Ils regrettoient l'Egypte, où ils étoient assis auprès des marmites pleines de viandes, et avoient du pain en abondance. Le Seigneur entendit leurs murmures, et leur fit dire, par la bouche de Moyse, qu'il leur enverroit, le soir même, de la viande, et, le lendemain, du pain. En effet, il leur vint, ce soir-là même, une grande quantité de cailles; et, le lendemain, dès la pointe du jour, tous les environs du camp furent couverts d'une rosée qui, se consolidant, parut sur la terre comme une espèce de gelée. A cette

vue, les enfans d'Israël exprimèrent leur étonnement par ce mot, *Man-hu?* qui signifie, en hébreu, *qu'est-ce que cela?* « C'est, leur répondit Moyse, le pain » que le Seigneur vous a promis. Que chacun de vous » en prenne autant qu'il est nécessaire pour se nour- » rir pendant toute la journée; mais qu'il n'en réserve » point pour le lendemain. » Ceux qui, malgré les ordres de Moyse, en voulurent faire des provisions, les trouvèrent, le lendemain, gâtées et pleines de vers. Il falloit cueillir cette manne le matin, avant le lever du soleil. Cet astre, en paroissant, la faisoit fondre. Il n'en tomboit point le samedi, jour consacré. Il falloit en ramasser la veille pour deux jours; et, dans cette occasion, Dieu permettoit qu'elle se gardât jusqu'au lendemain sans se corrompre. Plusieurs savans ont recherché ce que c'étoit que cette manne, et quel goût elle avoit. Voici ce qu'en dit Moyse, au chapitre XVI de l'Exode. « Israël appela cette nourriture *manne*, parce qu'elle étoit comme une semence blanche de coriandre, et que son goût étoit pareil à celui de la fleur de farine mêlée avec du miel. Aaron, par l'ordre de Moyse, mit dans un vase une certaine quantité de manne, qu'il conserva dans le tabernacle, pour être un monument éternel de la bonté de Dieu envers son peuple, et du prodige qu'il avoit opéré en sa faveur.

MARABOUTS : prêtres mahométans, dont la secte est fort répandue dans l'Afrique. Le mot marabout, traduit littéralement, dit M. de Paw, signifie *enfant du roseau ardent*, soit parce que ces charlatans brûlent quelquefois leurs victimes avec des roseaux, soit parce qu'ils se vantent de savoir cracher du feu, ce qu'ils font en tenant des étoupes allumées sous leur robe, comme on en vit un exemple en 1731; mais ce tour est si grossier, qu'il n'y a que des Nègres qui y puissent être trompés. Les marabouts sont en grande

vénération, surtout parmi les Maures et les Arabes. On en distingue trois ordres. Les premiers habitent les bourgs, les villes et les villages. Les seconds n'ont aucune demeure fixe, et mènent une vie errante. Les derniers établissent leur séjour dans des bois sauvages et dans des déserts arides.

Les marabouts du premier ordre pensent que l'homme peut s'élever, par l'austérité de sa vie, jusqu'à la nature des anges, et que le cœur, purifié par la mortification de toute affection vicieuse, devient incapable de péché; mais ils soutiennent qu'on ne peut s'élever à ce haut degré de sainteté que par le moyen de cinquante sciences. Il est vrai qu'ils enseignent que les péchés commis avant d'avoir acquis les connoissances des vingt premières sciences ne leur sont point imputés. Un de leurs principaux dogmes est que les élémens renferment quelque chose de divin, et qu'ainsi l'on peut sans impiété adorer l'objet qui plaît le plus. Ils prétendent encore que le premier homme, nommé, selon eux, *El-Chot*, a reçu par infusion toutes les connoissances qui concernent la Divinité, et que Dieu lui a communiqué une science égale à la sienne; qu'après la mort de cet homme privilégié, les anciens, ou chefs de sa secte, au nombre de quarante, lui choisirent parmi eux un successeur, et que, celui-ci étant mort, les anciens, au nombre de sept cent soixante-cinq, en élurent un autre, également tiré de leur corps.

Ils passent les premières années dans la pratique des plus grandes austérités et des jeûnes les plus rigoureux; mais ils s'en dédommagent bien ensuite, et se livrent sans retenue aux plus infâmes débauches. On les voit errer de ville en ville, couverts de haillons, et le plus souvent à moitié nus. Ils courent comme des fous, et les honnêtes femmes qui se rencontrent sur leur passage sont ordinairement les victimes de

leur brutalité. Un de ces imposteurs, au rapport de Léon d'Afrique, étant au Grand-Caire, saisit une femme qui sortoit du bain, et la viola en présence d'une grande multitude de peuple. Les imbéciles spectateurs, loin de s'opposer à cette violence, s'imaginèrent que cette femme avoit contracté un degré particulier de sainteté par l'attouchement du marabout, et s'empressoient de baiser ses habits. Le mari, quoique très-mécontent, fut obligé de faire bonne mine, et donna même un festin magnifique au marabout, pour reconnoître la prétendue faveur qu'il avoit faite à sa femme.

Le nombre des marabouts est très-considérable dans la Nigritie. Ils y sont extrêmement redoutés, parce qu'ils ont eu l'adresse de persuader aux habitans qu'il étoit en leur pouvoir de les faire mourir lorsqu'ils voudroient. Ils possèdent des villages, et même des villes entières sur le Niger, et y vivent en forme de république. La ville qu'on regarde comme la capitale des marabouts, dans cette partie de l'Afrique, se nomme *Consoon*. Elle est grande et fort bien bâtie : les maisons sont toutes construites de pierres et couvertes de tuiles. Le P. Labat, dans sa Relation de l'Afrique, raconte que les marabouts persuadèrent à un petit prince du voisinage d'envoyer demander au chef des François dans ce pays le paiement d'un certain droit ; ils furent même assez insolens pour faire menacer de leur part cet officier de le faire périr avec sa garnison, par le moyen de leurs enchantemens. L'officier leur fit répondre que ses canons étoient à l'épreuve de leurs conjurations.

Les marabouts du second ordre se nomment *cabalistes*. Ils ne mangent point de chair, et jeûnent très-souvent. Ils se vantent d'avoir la connoissance de toutes choses, par le moyen du commerce journalier qu'ils entretiennent avec les anges. Ils ont coutume

de porter de petites tablettes carrées, sur lesquelles on voit gravés des caractères et des chiffres bizarres. Ils reconnoissent pour le premier instituteur de leurs règles un de leurs plus fameux docteurs, nommé *Beni*. C'est lui qui a composé leurs prières; et les tablettes sont de son invention. Toutes ses constitutions sont distinguées en huit parties. La première, appelée *al omba eunonorita*, ou *démonstration de la lumière*, règle leurs prières et leurs jours de jeûne. Les tablettes, leur utilité et la manière de s'en servir, sont la matière de la seconde partie, appelée *seme al mehariff*, ou *le soleil des sciences*. La troisième, qu'ils nomment *lenno al chufne*, contient une table des quatre-vingt-dix-neuf vertus qu'ils croient que le nom de Dieu renferme. Les autres parties traitent de différens sujets qui concernent leur manière de vivre.

Les marabouts du troisième ordre prennent le nom de *sunnakites*. Ils fuient le commerce des hommes, et mènent dans les bois une vie solitaire. Les herbes et les végétaux sont leur seule nourriture. Ils pratiquent la circoncision; mais ils ne se font circoncire qu'à l'âge de trente ans; ce qui n'empêche pas qu'ils ne reçoivent le baptême au nom du Dieu vivant. On remarque dans leur religion un mélange absurde et monstrueux de paganisme, de judaïsme et de christianisme. Il paroît assez probable qu'ils sont descendus de ces solitaires célèbres par leurs austérités, et connus en divers lieux de l'Afrique sous le nom de *thécopentes*.

Tous les marabouts en général sont méchans, débauchés, sans aucune teinture des arts ni des sciences. Ils ne savent que tromper un peuple ignorant et grossier, et ne sont ingénieux qu'à trouver les moyens d'en imposer à la multitude, et de conserver leur autorité.

Les marabouts arabes sont un peu moins ignorans. Ce sont eux qui expliquent l'Alcoran aux Maures, aux Nègres mahométans et aux Arabes. On remarque que, dans leurs prédications, au commencement et à la fin de chaque période, ils ont soin d'ajonter le nom de Dieu et celui de Mahomet; mais cette affectation de piété n'empêche pas qu'ils ne soient traîtres, cruels et vindicatifs. Ils témoignent un grand zèle pour la conversion des Nègres; mais ils se contentent de les engager à se faire circoncire, et se bornent à leur enseigner quelques prières et quelques cérémonies de l'Alcoran. Cependant, avec une instruction aussi superficielle, ils ont l'art de les attacher solidement à la religion mahométane; et, quoique la nation des Nègres soit naturellement fort inconstante, il est rare de voir un Nègre, une fois circoncis, renoncer à cette religion.

Ces prêtres imposteurs s'attribuent la connoissance de l'avenir, et prétendent même pouvoir faire des miracles. Ils se mêlent d'exercer la médecine; et l'on conserve encore une ordonnance contre la peste, de Sidi Mahomet Zénaka, fameux marabout, laquelle est conçue en ces termes : « Dieu tient en sa main la vie de tous les hommes, et, lorsque l'heure de la mort est arrivée, rien ne peut nous en garantir. Cependant la Providence a permis que plusieurs personnes fussent préservées et guéries de la peste, en prenant tous les matins une ou deux pilules de la composition suivante : myrrhe, deux parties; safran, une partie; aloès, deux parties; sirop de grains de myrrhe. » Dans le vrai, les marabouts n'entendent rien à la médecine. Au lieu des remèdes convenables, ils n'emploient, pour traiter la plupart des maladies, que des charmes et des sortiléges. Ils ont persuadé au peuple crédule que les maladies n'attaquent les hommes que par la vengeance des Jénounes, espèces

de créatures que les Mahométans croient tenir le milieu entre les anges et les démons. Ils conseillent donc aux malades d'appaiser d'abord la colère des Jénounes, en leur sacrifiant soit un coq, soit une brebis, soit une chèvre, selon qu'il leur plaît. Quelquefois ils enterrent le corps de la victime : souvent ils en font boire le sang aux malades; ou bien ils en brûlent les plumes, le poil, ou la laine, ou seulement le dispersent, selon les circonstances, ou plutôt selon leur caprice. C'est avec de pareils artifices que ces infâmes charlatans volent l'argent d'un peuple stupide, et abusent de son aveugle confiance.

Les Nègres mahométans, qui habitent les pays intérieurs de la Guinée, donnent aussi ce nom à leurs prêtres. Ces marabouts ne sont point distingués du peuple pour ce qui regarde l'habillement; mais leur manière de vivre est fort différente. Ils sont avares et orgueilleux. Ces vices sont tempérés par quelques bonnes qualités. Ils sont sobres et tempérans. Ils se distinguent par leur probité, et surtout par la charité qu'ils observent entr'eux. Ils ne contractent jamais d'alliance qu'avec les familles de marabouts, et tous leurs enfans mâles sont destinés à remplir les mêmes fonctions que leurs pères. Une des principales consiste dans l'instruction des enfans. Leurs écoles sont nombreuses, et le voyageur Johnson assure en avoir vu où l'on comptoit plusieurs centaines d'écoliers. Ils leur apprennent à lire et à écrire, et leur expliquent l'Alcoran. La plupart sont riches, parce qu'outre le produit de leurs gris-gris, qui est fort considérable, ils cultivent beaucoup le commerce. Ils sont presque toujours errans de pays en pays, sous prétexte qu'ils vont enseigner de tous côtés leur religion et leur morale; mais la véritable raison de ces fréquens voyages est le commerce considérable qu'ils font avec les différens peuples. Ils ont une extrême passion

passion pour l'or. Ils l'enfouissent dans la terre; et la mort, qui dépouille les autres hommes de tous leurs biens, n'enlève pas aux marabouts leurs trésors, qu'ils ont soin de faire enterrer avec eux. Ces prêtres sont extrêmement respectés, principalement parmi les Nègres du Sénégal. Ils sont persuadés que celui qui outrage un marabout est puni de mort au bout de trois jours. Les personnes de la plus grande distinction fléchissent le genou devant eux, et demandent leur bénédiction, lorsqu'ils les rencontrent en chemin. La même chose se pratique lorsqu'ils entrent dans le palais du Roi.

Le grand marabout, ou grand prêtre du royaume d'Ardra, en Afrique, a dans chaque ville une maison qui est toujours occupée par un certain nombre de femmes, qu'il y envoie tour-à-tour, sous prétexte de leur faire apprendre une danse sacrée. De vieilles duègnes, destinées à cette fonction, partagent ces femmes en plusieurs bandes. Chaque bande entre à son tour dans la salle des exercices. Les vieilles leur attachent aux jambes des morceaux de fer et des plaques de cuivre. Elles les font ensuite danser jusqu'à ce qu'elles tombent de fatigue et d'épuisement. Alors elles font place à une autre bande. On estime particulièrement les femmes qui soutiennent longtemps cet exercice sans se lasser.

MARAMBA : idole des habitans de Mayamba, dans le royaume de Loango en Afrique. Le gouverneur de la province ne marche jamais sans être précédé de cette idole. Elle est présente lorsqu'il prend ses repas : la première coupe et les premiers morceaux lui sont offerts. Les habitans l'invoquent presque dans toutes les circonstances de la vie. Si l'on soupçonne dans le pays que quelqu'un est mort ensorcelé, on force tous les voisins de jurer, par l'idole Maramba, qu'ils ne sont point les auteurs du sortilége. Si le dé-

funt est une personne d'un rang distingué, on exige le même serment de tous les citoyens de la ville. Ils se mettent à genoux, embrassent l'idole, en criant : « Je » viens m'exposer à l'épreuve, ô Maramba ! » Ils sont persuadés que le coupable doit tomber mort sur la place.

MARCELLIENS : anciens hérétiques, ainsi nommés parce qu'ils avoient pour chef un certain Marcel, d'Ancyre, qui renouveloit les erreurs des Sabelliens.

MARCIONITES : hérétiques du deuxième siècle, sectateurs de Marcion.

Marcion étoit de la province de Pont, fils d'un évêque catholique, distingué par sa vertu et son attachement à la religion chrétienne. Chassé de chez lui pour avoir corrompu une vierge, il se réfugia chez les prêtres de Rome, croyant les trouver moins inflexibles que son père. Il se trompa : il fut partout mal reçu. De dépit, il se fit chef de secte. On fixe l'époque de sa naissance à la cent quinzième année de l'ère chrétienne, sous l'empire d'Antonin. Ses partisans furent nommés, de son nom, *Marcionites*. Ils admettoient deux principes, l'un bon, l'autre mauvais. Le bon s'appeloit *l'invisible*, ou *celui qu'on ne peut définir;* le mauvais, *le créateur du monde*. L'un et l'autre avoit promis son Christ. Le bon, ou celui des Chrétiens, avoit déjà paru. Celui des Juifs, promis par le Créateur, n'étoit pas encore venu. Ils regardoient l'ancien Testament comme la production du mauvais principe. Ils faisoient de ces divinités des divinités ennemies; aussi ne croyoient-ils pas que le Christ, en descendant aux enfers, eût délivré les patriarches, ces amis du Dieu des Juifs; mais bien Caïn, les Sodomites, les Egyptiens, ses cruels ennemis.

Ils nioient la résurrection de la chair, sur ce seul fondement, qu'étant matière, elle avoit été créée par le mauvais principe, existence de la matière. En haine

de la chair, ils alloient avec joie affronter la mort, sous prétexte du martyre. Ils condamnoient le mariage, ne baptisant que ceux qui se dévouoient à la continence.

MARCOSIENS : hérétiques du deuxième siècle. Ils vivoient en solitude, faisant profession de renoncer à tout. Ils se prétendoient les seuls qui eussent pénétré la grandeur de l'Inénarrable. Ils en concluoient qu'ils avoient toute liberté de faire ce qu'ils vouloient. En conséquence, ils s'abandonnoient sans crainte à leurs passions brutales. Ils rejetoient les sacremens, soutenant que les choses incorporelles et invisibles ne se pouvoient communiquer par les choses corporelles et visibles. Marc, ce fameux magicien et hérétique du deuxième siècle, étoit leur chef. Son grand art étoit de surprendre les femmes riches par des prestiges qu'il faisoit passer pour des miracles. Il remplissoit, par exemple, un grand vase, jusqu'à le faire déborder, de la liqueur contenue à peine dans un plus petit ; et l'on s'écrioit : *O prodige!* De tous les hérétiques il n'y en eut guère de plus débauché. Sa personne, comme sa morale, étoit des plus dangereuses pour le sexe.

MARDAÏTES. Les hérétiques du Levant donnèrent autrefois aux Maronites ce nom odieux, dérivé du syriaque *marad,* qui signifie, *il s'est révolté.*

MARGUILLIER : officier chargé de l'administration des affaires temporelles d'une paroisse, et qui a soin de la fabrique et de l'œuvre. Dans quelques endroits, en Bretagne par exemple, on le nomme *trésorier.* Les grandes paroisses ont ordinairement deux marguilliers d'honneur, et deux marguilliers comptables, qui sont marchands ou bourgeois. Dans les campagnes, les marguilliers servent à l'église, et font les fonctions de bedeaux.

MARIAGE : contrat civil et politique, par lequel

un homme et une femme se joignent ensemble, et qui, dans la plupart des pays, est cimenté par les cérémonies de la religion.

1. Chez les Babyloniens, les pères ne pouvoient disposer de leurs filles, ni les marier à leur gré. L'usage étoit de rassembler, en certain temps, toutes les filles à marier, et de les vendre, dans quelque grande place, au plus offrant. Celles qui avoient quelque agrément trouvoient aisément des acheteurs; mais celles à qui la nature avoit refusé ses faveurs seroient restées filles toute leur vie, si l'on avoit attendu que quelqu'un se présentât pour les acheter. Pour remédier à cet inconvénient, on employoit l'argent provenu de la vente des belles à former une dot pour les laides. Par ce moyen, il se trouvoit toujours des gens pauvres, qui, préférant l'argent à la beauté, se chargeoient volontiers des filles les plus laides, moyennant une certaine somme; mais, avant de leur délivrer l'argent, on leur faisoit donner caution qu'ils épouseroient les filles qu'on remettoit entre leurs mains.

2. C'étoit un usage général, chez les Lydiens, de prostituer les filles, et de leur donner pour dot tout le profit qu'elles avoient fait par le trafic de leur corps. Elles continuoient ce métier autant de temps qu'il leur falloit pour amasser une somme honnête, après quoi elles choisissoient un époux à leur gré.

3. Chez les Scythes Agathyrsiens, les femmes étoient communes. Ils s'imaginoient, par ce moyen, unir les hommes plus étroitement ensemble, et prévenir les jalousies qui pourroient naître des mariages particuliers. Les Massagètes avoient la même coutume. Lorsque quelqu'un d'eux, en se promenant sur son chariot, selon leur usage, rencontroit une femme qui lui plaisoit, il la faisoit monter sur sa voiture, sans autre formalité, et suspendoit sur le devant du chariot son

carquois, afin que ce signe avertît qu'il étoit occupé à une fonction qu'il ne falloit pas troubler.

Il étoit défendu aux filles des Scythes de se marier, avant qu'elles eussent tué un ennemi de leurs propres mains.

4. Chez les anciens Bretons, plusieurs familles demeuroient sous un même toit, et les femmes s'unissoient indifféremment avec les hommes, même avec leurs propres frères. Au rapport de Diodore de Sicile, Julie, femme de l'empereur Sévère, reprochant un jour à une dame bretonne une coutume si contraire à l'honnêteté, celle-ci lui répondit : « Nous pratiquons » aux yeux de tout le monde avec des hommes libres » ce que les dames romaines pratiquent en secret » avec leurs affranchis et leurs esclaves. »

5. « Le mariage.... se contractoit, chez les Romains, » de trois manières différentes, dit l'abbé de La Bletterie, dans ses Remarques sur Tacite.... 1.° Si une » femme, du consentement de ses tuteurs, habitoit » avec un homme l'espace d'un an, sans découcher » durant trois nuits, elle tomboit, en vertu de cette » prescription, *usu*, sous la puissance du mari; au lieu » qu'elle étoit jusqu'alors restée sous celle de son père » ou de ses parens, du côté paternel. 2.° La seconde » manière de contracter un mariage conforme au » droit civil se nommoit *coemptio*. C'étoit une vente » simulée, par laquelle le futur époux et la future » épouse s'achetoient et se vendoient l'un à l'autre. » Une des formalités de cette vente, ainsi que des » autres ventes simulées qui se pratiquoient chez les » Romains,... étoit de s'y servir de quelques pièces de » monnoie, mais par pure formalité. Nous ignorons en » quoi consistoit cette formalité, de la part du mari, » aussi bien que les paroles solennelles et nécessaires » que prononçoient les contractans; mais nous savons » que la femme apportoit trois pièces de monnoie, qu'elle

» en tenoit une à la main, et la donnoit à son mari. » Elle en avoit une autre dans son soulier : elle offroit » celle-ci aux dieux lares. La troisième étoit dans une » bourse qu'elle avoit mise en dépôt dans un lieu » nommé *compitum vicinale.* Par le premier as, la » femme étoit réputée acheter son mari : par le se- » cond, elle étoit censée acheter les dieux pénates, » et la participation au culte particulier de la famille » où elle entroit. Par le troisième as, elle achetoit » l'entrée de la maison. En effet l'épouse, que l'on » conduisoit chez l'époux, séjournoit quelque temps » dans le jardin, et sans doute dans la rue, s'il n'y » avoit pas de jardin, sous une espèce de bâtiment » construit à la hâte, et que l'on abattoit dès que la » cérémonie étoit faite. C'est cet édifice que l'on ap- » peloit *compitum vicinale.* »

La troisième manière de contracter le mariage étoit la Confarréation. *Voyez cet article.*

6. Les mariages des anciens Juifs n'avoient rien qui puisse les faire regarder comme une cérémonie religieuse. C'étoit une affaire de famille, dont les prêtres ne se mêloient en aucune manière. Lorsqu'on étoit d'accord de part et d'autre, une troupe de jeunes filles, portant chacune une lampe à la main, conduisoit la mariée pendant la nuit à la maison de son époux. Nous apprenons cette particularité de la parabole des dix vierges, dans l'Evangile de S. Matthieu (1). L'Ecriture nous apprend encore qu'il y avoit un paranymphe, ou ami de l'époux, que l'époux proposoit aux convives certaines énigmes, et que, s'ils en pouvoient expliquer le sens, il leur donnoit une certaine récompense dont on étoit convenu. L'histoire de Samson en fournit un exemple. Au reste, les fêtes qui accompagnoient le mariage étoient quelquefois magnifiques, selon les circonstances et les personnes. On en peut

(1) *Chap.* 26, *v.* 1 *et suiv.*

juger par la superbe comparaison que le Psalmiste fait entre le soleil qui commence sa carrière, et l'époux qui sort de la chambre nuptiale. Les réjouissances du mariage duroient ordinairement sept jours. L'époux portoit une couronne sur sa tête; et, si l'on croit la tradition des Juifs, l'épouse en avoit une aussi. On les conduisoit avec des instrumens de musique; et les assistans portoient en main des branches de myrte et des palmes.

« (1) Lorsqu'un homme, ayant épousé une fille, ve-
» noit à s'en dégoûter, et l'accusoit, en disant qu'il
» ne l'avoit pas trouvée vierge, le père et la mère
» de la fille apportoient, pour sa justification, devant
» les juges, le linge dans lequel paroissoit le sang de
» sa virginité; et alors le mari étoit condamné à être
» battu à coups de verges, et à payer cent sicles
» d'argent au père de la fille, sans pouvoir jamais ré-
» pudier son épouse. Mais, si l'accusation du mari se
» trouvoit vraie, il renvoyoit sa femme, et elle pas-
» soit pour infâme. »

7. Chez les Juifs modernes, il est ordonné à tout particulier de se marier, et les rabbins ont fixé à dix-huit ans le terme auquel un jeune homme doit s'engager sous les lois du mariage. Celui qui attend jusqu'à vingt ans à prendre une femme est réputé être dans un état de péché. Le mariage est ordonné, afin que le précepte du Seigneur : « Croissez et multipliez, » soit accompli, et afin qu'on puisse éviter le péché de fornication. Parmi les Juifs, les oncles peuvent épouser leurs nièces. Les neveux ne peuvent pas épouser leurs tantes. Plusieurs ont de la répugnance à se marier avec une femme qui a déjà eu plusieurs époux, et ils l'appellent *tue-mari*. Une veuve, ou une femme qui a été répudiée, ne peut se remarier que trois mois après la mort de son défunt mari, afin qu'on

(1) D. *Calmet*, Histoire de l'ancien Testament.

puisse voir si elle n'est point enceinte de lui. Quand un homme, en mourant, laisse un enfant qui est encore à la mamelle, la veuve ne peut se remarier que l'enfant n'ait deux ans.

Des lois du mariage, passons aux cérémonies qui l'accompagnent. Lorsque l'époux est convenu, avec les parens de sa future, des principaux articles du mariage, il en fait dresser un acte par écrit, de concert avec eux; après quoi il rend visite à sa maîtresse, et lui touche dans la main : ce sont là les fiançailles. Dans quelques pays, le futur donne une bague à sa fiancée, et se marie sur-le-champ; mais, en Allemagne et en Italie, on ne va pas si vîte. Il y a quelquefois six mois ou un an entre les fiançailles et le mariage. Pendant tout ce temps, le futur époux est assidu auprès de son accordée, et l'on assure qu'il n'oublie jamais qu'il n'est encore qu'amant. Lorsque le jour du mariage est enfin arrivé (c'est ordinairement un mercredi ou un vendredi que l'on choisit, si c'est une fille, et un jeudi, si c'est une veuve), les fiancés se rendent, à l'heure marquée, dans une chambre où ils se placent sous un dais. Quelques musiciens les accompagnent. En certains endroits il y a des enfans qui chantent autour d'eux, tenant des flambeaux à la main. On couvre la tête des mariés du voile appelé *taled* (*voyez* Taled), puis un rabbin du lieu, ou le chantre de la synagogue, ou bien le plus proche parent, prend en main un vase rempli de vin, sur lequel il prononce une formule de bénédiction relative à la cérémonie. Il en donne ensuite à boire à l'époux et à l'épouse. L'époux met alors un anneau au doigt de son épouse, en présence de deux témoins, qui sont ordinairement deux rabbins, et lui dit : « Tu es » mon épouse, selon le rit de Moyse et d'Israël. » On lit ensuite l'acte par écrit, par lequel l'époux confesse avoir reçu la dot, et s'engage à nourrir sa femme

et à vivre en paix avec elle. On rapporte ensuite du vin dans un nouveau vase. Après plusieurs bénédictions, on en donne encore à boire aux nouveaux époux, et, en signe de joie, l'on répand à terre le reste du vin. Le vase étant vuide, l'époux le jette contre terre, et le brise, pendant que tous les assistans crient : *Maz àou!* « A la bonne heure! » Ainsi se termine la cérémonie nuptiale. Nous ne parlons point du festin, des présens que les convives font à l'épouse, et nous ne nous arrêtons que sur une circonstance singulière. Si la mariée est fille et vierge, aussitôt que le mari lui a fait perdre ce titre, il quitte le lit, et n'approche plus de sa femme qu'après un certain temps. (*Voyez* Pureté.) En quelques endroits, le nouveau marié demeure chez les parens de sa femme les sept premiers jours de son mariage, qu'il emploie à se bien divertir. Le matin du premier sabbat qui suit le mariage, les nouveaux époux se rendent à la synagogue en cérémonie. L'épouse est accompagnée des femmes de la noce, et l'époux, des hommes. On fait l'honneur à l'époux de le faire lire quelques versets du Pentateuque; honneur qu'il achète par des aumônes. Les mariés sont reconduits chez eux par le même cortége qui les avoit accompagnés à la synagogue.

Les Juifs marient quelquefois leurs enfans fort jeunes, et même avant l'âge nécessaire pour la consommation du mariage; mais ce n'est qu'à l'âge de douze ans et un jour, que leurs maris commencent à leur donner la qualité de femme. Si une fille au-dessous de dix ans, déjà veuve d'un premier mari, sans avoir cessé d'être vierge, en prend un second, du consentement de son père ou de ses frères, et que ce second mari vienne à lui déplaire, elle peut s'en délivrer sans autre cérémonie que de prendre à témoin deux personnes qu'elle ne veut point d'un tel pour son

époux. Les témoins mettent ce refus par écrit; et il vaut pour la femme autant qu'une lettre de divorce. Mais il faut qu'elle fasse cette formalité, avant d'avoir atteint l'âge de douze ans et un jour. (*Voyez* Divorce.) Si un homme vient à bout de séduire une fille, et de lui ravir son honneur, la justice l'oblige de l'épouser, si le père et la fille y consentent; mais on met à son mariage une fâcheuse clause, qui porte qu'il ne lui sera jamais permis de la répudier. Souvent aussi ces sortes d'affaires s'accommodent avec de l'argent, qui, chez les Juifs comme dans bien d'autres pays, est communément le prix de l'honneur.

8. Le mariage, chez les Catholiques, est un lien sacré et indissoluble : c'est un véritable sacrement, dont voici les principales cérémonies. Les futurs époux se rendent à l'église, et se présentent au prêtre, qui bénit un anneau, que l'époux met au quatrième doigt de la main gauche de son épouse, et une pièce de monnoie que l'époux donne à l'épouse. Le mari met ensuite la main droite dans celle de la mariée. Le prêtre leur demande s'ils consentent à s'épouser; et, sur leur réponse expresse, il leur donne la bénédiction nuptiale; puis il commence la messe. A l'Offertoire, les deux époux, tenant un cierge à la main, vont à l'offrande. Anciennement, on leur étendoit sur la tête un voile, ou un poêle. Le prêtre interrompt le sacrifice pour donner aux époux une seconde bénédiction; mais cela ne se pratique point, quand l'épouse est veuve.

Mariage de conscience. On appelle ainsi, dans l'Eglise catholique, un mariage valide et célébré en face de l'Eglise, mais que l'on tient secret, et que l'on ne déclare pas en public. Ces sortes de mariages, qui peuvent occasionner des scandales, ne sont permis que rarement, et pour des raisons de la dernière importance.

Mariage in extremis. C'est celui qu'un homme contracte avec une femme, à l'article de la mort, après avoir entretenu, pendant sa vie, un commerce illicite avec cette femme.

Il y a en Allemagne une espèce de mariage où le mari donne à sa femme la main gauche, au lieu de la droite. Les enfans qui en naissent ne portent ni le nom ni les armes de la maison, et, quoique légitimes en effet, ils sont réputés bâtards dans le for extérieur.

9. Les cérémonies nuptiales des Luthériens sont extrêmement simples. Le ministre demande aux fianeés s'ils consentent à s'unir l'un à l'autre. Après avoir répondu affirmativement, ils se prennent la main, font la cérémonie de l'anneau : ensuite le ministre dit à haute voix que, du consentement d'un tel et d'une telle, il les déclare mariés, *Au nom du Père*, etc. Ces paroles sont suivies de quelques passages de l'Ecriture relatifs au mariage, et d'une prière pour les nouveaux mariés : tel est le cérémonial réglé par Luther lui-même, et qui s'observe dans tous les pays de sa réforme. Mais, pour ce qui regarde les réjouissances et les autres cérémonies profanes qui accompagnent le mariage, elles varient selon les différens pays.

A Amsterdam, le jour du mariage, l'entrée et les environs de la maison du marié sont ornés de feuilles dorées. Lorsque les mariés sortent pour aller à l'église, une jeune fille leur jette au visage et sur la tête des poignées de ces feuilles; mais cette cérémonie ne se pratique point à l'égard d'un veuf ou d'une veuve. Les mariés sont conduits à l'église, dans une voiture que l'on nomme *slée* dans le pays. Le cheval qui la tire est galamment orné, et porte sur la tête une espèce d'aigrette.

Autrefois, en Frise, lorsque la nouvelle mariée se disposoit à entrer chez son mari, un des plus proches

parens du mari mettoit une perche ou un balai en travers de la porte, pour l'empêcher de passer. La femme levoit la jambe, et franchissoit cet obstacle; mais elle en trouvoit aussitôt un autre beaucoup plus fort. Un homme armé d'une épée nue s'offroit à ses yeux, et ne lui permettoit pas d'avancer : il falloit que la femme lui fît un présent pour obtenir la liberté du passage.

10. Dans l'Eglise grecque, ceux qui doivent être mariés viennent, à la fin de la messe, se placer devant le prêtre, le mari à droite, la femme à gauche. Le prêtre leur donne à chacun un cierge allumé, après avoir fait sur eux plusieurs signes de croix; après quoi il les encense, et, prenant deux anneaux, l'un d'or, l'autre d'argent, qui étoient sur la sainte table, il donne le premier au futur époux, le second à son épouse. Il accompagne cette action de la formule suivante : « J'unis un tel et une telle, serviteur et ser- » vante de Dieu, Au nom du Père, etc.; » paroles qu'il répète à trois reprises différentes. Puis, reprenant les anneaux, il s'en sert pour faire des signes de croix sur la tête des nouveaux époux : il les leur passe ensuite au doigt. Un paranymphe termine la cérémonie en changeant les anneaux, c'est-à-dire qu'il donne à l'époux celui qui est d'argent, et à l'épouse celui qui est d'or.

Une autre cérémonie particulière aux Grecs, dans quelques pays, c'est le couronnement des époux, qui se fait avec beaucoup d'appareil, lorsque ce sont des personnes de quelque distinction. Le prêtre, en leur mettant la couronne sur la tête, prononce ces paroles : « Un tel, serviteur de Dieu, est couronné, pour » le marier à, etc. » Il leur présente ensuite un verre rempli de vin qu'il a béni : après qu'ils l'ont bu, il leur ôte les couronnes, et leur donne sa bénédiction.

Ces cérémonies varient selon les différentes pro-

vinces. A Micone, le prêtre commence par couronner les époux de branches de vigne, garnies de rubans et de dentelles. Il leur met ensuite au doigt les anneaux; mais il ne s'en tient pas là; car il change ces anneaux, de l'un à l'autre, souvent jusqu'à plus de trente fois. « Les parrains et les marraines des nouveaux époux font tous ensemble trois tours en rond, pendant lesquels les assistans, parens, amis et voisins, leur donnent fort incivilement des coups de poing, et quelques coups de pied, selon je ne sais quelle ridicule coutume du pays. » C'est le voyageur Tournefort qui raconte ce fait, comme témoin oculaire. Il ajoute : « Après cette espèce de ballet, le papas coupa des pe-
» tits morceaux de pain, qu'il mit dans une écuelle
» avec du vin ; il en mangea le premier, en donna
» une cuillerée au marié, et une autre à la mariée....
» Tous les assistans en goûtèrent aussi. »

11. Dans l'Abyssinie, la bénédiction nuptiale se donne ordinairement à la porte de l'église. Cette coutume paroît être imitée des Juifs. Les prêtres et les diacres ont seuls le privilége de se marier dans l'église. On voit, par un passage d'un vieux poète anglois, que cet usage a subsisté autrefois en Angleterre. Chaure dit, dans son ouvrage intitulé *Femme de Bath* : « C'avoit
» été une digne femme toute sa vie. Elle avoit épousé
» cinq maris à la porte de l'église. » Un auteur nous a transmis le récit des cérémonies qui se pratiquèrent dans l'Abyssinie, à un mariage dont il a été témoin oculaire. Il y avoit une espèce de lit dressé à la porte de l'église. Le patriarche, qui officioit en personne dans cette cérémonie, fit asseoir dessus les nouveaux mariés. Il fit ensuite la procession autour d'eux, avec la croix et l'encensoir ; après quoi, étendant ses mains sur leur tête, il leur exposa, dans un petit discours, les devoirs et la sainteté du sacrement qu'ils alloient recevoir, et leur donna ensuite la bénédiction. Tous

les mariages, il est vrai, ne sont pas célébrés avec tant d'appareil; mais, en général, le clergé d'Abyssinie prodigue, dans ces occasions, les cérémonies, les encensemens et les prières. Comme le divorce est très-commun dans cet empire, lorsque les parties se marient avec l'intention sincère de rester toujours unis, ils assistent ensemble à la messe qui suit immédiatement la bénédiction. Dans ce cas, les mariages sont stables, et il n'y a guère que l'adultère qui puisse les rompre. Mais, si les époux n'ont pas dessein de former une union durable, ils se contentent de la bénédiction que leur donne ordinairement quelque prêtre obscur. Leur mariage est alors regardé comme moins valide, et plus aisé à rompre: c'est même l'opinion du clergé, contre laquelle les missionnaires européens se sont vivement récriés. On remarque qu'après la cérémonie ce n'est pas l'usage que les nouveaux époux mangent ensemble; ou du moins, si cela arrive, ils ne mangent pas les mêmes mets, et chacun fait apporter son plat de chez lui.

12. Pour le mariage des Chrétiens de S. Jean, *voyez* Chrétiens de S. Jean.

13. Chez les Turcs, le mariage est un contrat purement civil, et les imans, ou prêtres, ont la moindre part aux cérémonies qui se pratiquent en cette rencontre. Les parties contractantes, c'est-à-dire, le futur époux, avec le père, les frères et autres parens de la future (car celle-ci n'a de part à l'engagement qu'après qu'il est revêtu de toutes les formalités), se rendent, au jour marqué, chez le cadi ou magistrat civil. On convient de la dot qui doit être donnée par le futur époux au père ou au plus proche parent de la fille. De là on se rend à la mosquée, où l'iman bénit cette alliance au son des instrumens. Elle ne dure qu'autant de temps qu'il plaît au mari, le divorce étant permis, et fort commun, par conséquent, chez les Turcs.

14. A Nicaria, près de l'île de Samos, il ne faut que savoir bien nager, et être habile plongeur, pour se marier avantageusement. Lorsqu'un homme riche et distingué veut marier sa fille, il ne lui cherche point un gendre dont le rang, la fortune, le caractère lui conviennent; il la mène au bord d'une rivière. Un grand nombre de jeunes gens se dépouillent tout nus devant elle, et se plongent dans l'eau. Celui qui peut y demeurer le plus long-temps devient son mari.

15. Les bramines ne contractent jamais d'alliance que dans leur propre caste. Ils ont, sur cet article, une délicatesse extraordinaire. Il paroît que, lorsqu'ils se marient, ils ont bien peur de faire un mauvais marché; et le moindre présage qu'ils regardent comme sinistre, la vue d'un serpent, par exemple, est capable de les faire renoncer au meilleur parti, et de rompre un mariage déjà conclu.

Pour ce qui regarde leurs cérémonies nuptiales, les nouveaux mariés se jettent mutuellement trois poignées de riz sur la tête. Le père de la mariée lave les pieds au marié, et la mère de la mariée verse l'eau; puis le père met de l'eau dans la main de sa fille avec quelques pièces d'argent, et la présente à son époux, en lui disant qu'il l'abandonne désormais à sa conduite, et qu'il en est le maître. Pour conclusion, l'époux attache le *tali* au cou de son épouse. (*Voyez* Tali.) Les réjouissances nuptiales durent plusieurs jours. Le dernier jour, les nouveaux mariés se promènent en triomphe par la ville, dans un palanquin, escortés de leurs parens et de leurs amis, qui sont montés sur des chevaux ou sur des éléphans.

Dans plusieurs endroits des Indes, la superstition a introduit un usage aussi contraire à la pudeur qu'au bon sens. Les filles qui sont sur le point de se marier vont offrir leurs prémices aux idoles. La posture lascive du dieu semble annoncer qu'il se dispose à pro-

fiter de l'offrande qu'on lui présente; mais ce sont en effet les prêtres qui font, en cette occasion, les fonctions de l'idole impuissante. Cet abus est poussé si loin, qu'au rapport d'Herbert, un vieux bramine, que les années avoient rendu aussi froid que son idole, trafiquoit, avec les passans, de ces offrandes qui pour lui n'étoient plus de saison.

Du côté de la ville de Bénarez, dans les Indes, les futurs époux vont ensemble sur le bord du Gange, et entrent dans le fleuve, accompagnés d'un bramine, d'une vache et d'un veau. Le bramine couvre la vache d'une pièce de toile blanche, qui a dix ou douze aunes de long; puis il prend en main la queue de l'animal; action qu'il accompagne de certaines paroles mystérieuses. L'époux met la main sur celle du bramine : l'épouse met la sienne sur celle de son époux; et, par ce moyen, ils tiennent tous trois la queue de la vache. Sur cette queue l'on jette de l'eau qui, coulant tout le long, arrose les trois mains; après quoi le bramine unit les deux époux, en nouant ensemble les extrémités de leurs habits. Cette cérémonie est suivie d'une espèce de procession, que les nouveaux mariés font autour de la vache et du veau. Ils se retirent ensuite, et le bramine emmène la vache et le veau, qui sont pour son profit.

Une des principales cérémonies nuptiales que pratiquent les nouveaux mariés, dans le royaume de Décan, consiste à tourner sept fois, d'autres disent trois fois, autour d'un grand feu.

Les mariages des habitans du royaume de Laos, dans la presqu'île au-delà du Gange, ne sont accompagnés d'aucune pratique religieuse. Des hommes condamnés au célibat ne leur paroissent pas propres à présider aux cérémonies nuptiales : les seuls prêtres qu'ils emploient dans cette occasion sont deux vieux époux distingués par leur union constante et par la

paix

paix continuelle qui a régné dans leur ménage. Ce sont eux qui reçoivent les sermens des nouveaux mariés : cet usage paroît, à plusieurs égards, fort raisonnable; il ne rend cependant pas les époux plus constans, ni les mariages plus solides.

16. On se marie à la Chine sans se connoître, et même sans se voir. Cet usage extravagant n'est pas nouveau chez les Orientaux. Les parens de part et d'autre sont chargés de faire tous les préliminaires usités en pareil cas : il y a aussi de vieilles intrigantes, dont le métier est de faire des mariages. Elles sont ordinairement payées par les parens de la fille, pour en faire un rapport avantageux à celui qui la recherche. C'est le mari qui paie à son beau-père la dot de son épouse. Lorsqu'on est d'accord sur cet article important, on s'envoie réciproquement des présens, et l'on passe le contrat. Les astrologues choisissent un jour favorable pour la célébration des noces. La nouvelle épouse est conduite en pompe chez son mari, au jour marqué. Elle est environnée de ses parens et des domestiques de la maison de son père, qui portent des flambeaux et des torches, même en plein jour, et jouent de divers instrumens. Quelques-uns portent les armes de la famille, et brûlent des parfums : d'autres sont chargés des présens que la mariée porte à son époux. Les personnes de qualité sont ordinairement portées dans une chaise magnifique par douze hommes revêtus des livrées de la famille. Plusieurs de leurs parens à cheval environnent la chaise, qui est bien fermée de tous côtés, et dont un domestique de confiance garde la clef. L'époux, revêtu d'habits magnifiques, et environné de ses parens, attend sa femme sur la porte de sa maison. Au moment qu'elle arrive, on lui remet la clef de la porte de la chaise. Il l'ouvre en tremblant, incertain de sa destinée, et juge enfin par ses yeux s'il a fait un bon marché. Il arrive quelquefois que cette

femme qu'on lui avoit vantée lui paroît si laide, qu'il referme la chaise plus promptement qu'il ne l'avoit ouverte, et envoie la fille à ses parens, aimant mieux perdre son argent que de faire une si mauvaise acquisition. Mais on assure que ces cas sont très-rares, parce que les parentes du mari ont soin d'examiner auparavant la fille qu'il recherche, principalement lorsqu'elle est dans le bain, pour voir si dans sa personne elle n'a point quelque défaut caché; et, par ce moyen, un Chinois connoît encore mieux que nous la femme qu'il prend. Outre cela, on stipule quelquefois dans le contrat que le mari ne pourra renvoyer sa femme. Quoi qu'il en soit, la nouvelle épouse sort de la chaise, et, conduite par son époux, entre dans une salle, où tous deux rendent leurs hommages au *Tien*, c'est-à-dire, au ciel, en lui faisant quatre révérences profondes. Elle salue ensuite les parens de son mari, puis elle se joint aux autres dames qu'on a priées de la fête, et passe avec elles le reste de la journée dans la joie et dans les plaisirs. Le mari, de son côté, se réjouit avec les hommes dans un appartement séparé.

17. Dans le royaume de Tonquin, les prêtres ne se mêlent en aucune façon des mariages; et l'on ne remarque dans cette cérémonie aucun acte de religion, si ce n'est que la mariée, après avoir été conduite par ses parens dans la maison de son époux, avec les démonstrations ordinaires de joie, se rend aussitôt dans la cuisine, et fait une profonde révérence devant le foyer. Un autre usage qu'on pourroit peut-être regarder comme religieux, c'est que la nouvelle épouse se prosterne la face contre terre, pour marquer l'intention où elle est de se soumettre à son époux. On remarque que, le lendemain du mariage, l'étiquette demande que les nouveaux époux se donnent mutuellement des noms de tendresse, et se traitent réciproquement de frère et de sœur; noms consacrés par la

nature, qui valent bien ceux de mon cœur, et de ma chère. On ne parle point des festins qui accompagnent toujours les mariages. Les Tonquinois, aussi sages sur cet article que la plupart des autres peuples, font durer aussi long-temps que leurs facultés le permettent les réjouissances nuptiales, dans la crainte que ce ne soient les dernières que le mariage leur fasse goûter.

18. Dans le royaume de Siam, une fille qui n'attend pas la cérémonie du mariage pour suivre l'impulsion de la nature, n'est point, comme parmi nous, victime du déshonneur. Les Siamois ne trouvent rien de honteux dans ce commerce uniquement fondé sur le penchant mutuel des deux sexes; et les nœuds formés par l'amour leur paroissent presqu'aussi sacrés que ceux de l'hymen. Ils regardent comme une espèce de divorce l'inconstance de deux amans qui rompent ensemble. Cette opinion n'empêche pas qu'ils ne veillent avec le plus grand soin sur la conduite de leurs filles, et même ne les punissent très-sévèrement, lorsqu'ils les surprennent en faute; espèce de contradiction entre les sentimens et la conduite, qui n'est pas rare chez les différens peuples. On remarque que les Siamoises, naturellement très-fières, croiroient se déshonorer si elles accordoient leurs faveurs à un étranger. Au contraire, les Péguanes, qui sont en grand nombre à Siam, et qui ont beaucoup plus d'esprit et de vivacité que les Siamoises, préfèrent les étrangers aux Siamois. Mais c'est assez parler de ce qui n'est que le préliminaire du mariage : venons au mariage lui-même.

Les devins sont à Siam les principaux agens de cette affaire importante. Ce n'est pas assez que les deux parties s'aiment et se conviennent, il faut encore que les devins garantissent le bonheur d'une pareille union. Lorsque tout est arrangé de part et d'autre, et que la

réponse des devins est favorable, le futur époux rend trois visites à sa maîtresse, et lui porte divers présens de peu de valeur. Les parens sont présens à la dernière visite, qui n'est autre chose que la conclusion du mariage. C'est dans cette assemblée que les deux parties reçoivent leur dot, laquelle, pour l'ordinaire, est à peu près égale; car ce n'est pas la coutume, à Siam, qu'on achète sa femme. On fait ensuite la noce, qui est accompagnée des mêmes divertissemens en usage dans la plupart des pays; mais une circonstance singulière, c'est que la danse en est absolument bannie, et que le marié fait construire à ses dépens, auprès de la maison de son beau-père, une salle isolée, pour y célébrer les noces, comme si les réjouissances sacrées d'un nouveau mariage demandoient un lieu qui n'eût point été prostitué à des usages profanes. La fête étant terminée, les époux sont conduits dans un appartement séparé, mais toujours dans l'enceinte de la maison des parens de la mariée. Ils occupent ce logement pendant quelques mois, au bout desquels ils en prennent un particulier pour eux. On dit même que l'époux a coutume de demeurer dans la maison de son futur beau-père pendant les dix mois qui précèdent le mariage; usage unique, et qui peut avoir des motifs très-raisonnables.

Jusqu'ici la religion n'entre pour rien dans le mariage : il n'est pas même permis aux talapoins du pays de venir montrer leur figure triste et austère au milieu d'une fête destinée à la joie, où elle paroîtroit de fort mauvais augure. Mais, quelques jours après que le mariage est consommé, ils viennent rendre visite aux nouveaux époux, leur souhaitent l'union et la paix, et consacrent leur maison par l'aspersion d'une eau bénite, et par quelques prières qu'ils récitent. Les Siamois peuvent épouser leur cousine germaine; mais, dans un degré plus prochain de parenté, toute union

leur est défendue. Cette défense ne regarde pas le monarque, qui, par un principe d'orgueil et de fierté, n'épouse jamais que ses plus proches parentes, et ne se fait pas un scrupule de faire entrer dans son lit sa propre sœur. Pour ce qui regarde les degrés d'alliance, il est permis aux Siamois d'épouser les deux sœurs, pourvu que ce soit l'une après l'autre.

19. S'il faut en croire le récit surprenant de Rybeiro, dans son Histoire de Ceylan, les habitans de cette île étendent au-delà des justes bornes ce principe, que tous les biens doivent être communs entre frères. Dans ce pays, un homme qui prend une femme ne la possède pas lui seul; il est obligé de la partager entre ses frères, comme un bien de famille. Le seul avantage qu'on lui laisse est celui de jouir des premières faveurs de son épouse. « Mais, dit Rybeiro, les pre-
» miers jours passés, le mari n'a pas plus de privilége
» que ses frères. Lorsque la femme est seule, il peut
» la prendre; mais, si l'un des frères est avec elle, il
» ne peut pas entrer : ainsi une femme suffit pour toute
» une famille, et tout est commun entre les frères.
» Ils apportent à la maison ce qu'ils gagnent. Les
» enfans ne sont pas plus au mari qu'à ses frères : aussi
» les enfans les appellent tous leurs pères. » Le même auteur observe cependant qu'il n'y a que sept frères du mari qui puissent partager ses droits. S'il y a plus de sept frères, les autres ne peuvent toucher à la femme commune. *Knox* restreint ce nombre à deux, et dit qu'il est permis à deux frères de prendre une femme en société. Il nous donne aussi quelques détails sur les cérémonies qu'observent ces insulaires dans leurs mariages. Les nouveaux époux mangent ensemble dans le même plat, ce qui désigne l'égalité de leurs conditions; car, dans ce pays, il n'y a que les personnes du même rang et de la même profession qui puissent s'allier ensemble. Quelquefois le mari et

la femme se lient les pouces ensemble, sans doute pour marquer l'union qui doit régner entr'eux. Lorsque l'époux conduit dans sa maison son épouse, l'usage veut qu'elle marche devant, et lui derrière. Le même auteur nous décrit une autre cérémonie qui se pratique quelquefois dans les mariages. Le mari et la femme s'enveloppent tous deux de la même toile, dont ils tiennent en main chacun un bout : dans cet état, on leur répand sur la tête de l'eau qui leur arrose tout le corps.

Dans cette île, les mariages ne sont, à proprement parler, que des essais. Lorsque les conjoints s'aperçoivent que leurs humeurs ne sympathisent pas, et qu'ils ne peuvent demeurer ensemble, ils se séparent de bonne amitié et sans aucune cérémonie. S'ils ont des enfans, le père retient les garçons; la mère, les filles. Ainsi l'on voit des hommes et des femmes, qui passent ainsi leur vie à chercher un parti qui leur convienne, et meurent sans l'avoir trouvé. Les Chingulais ont un autre usage non moins singulier. Lorsqu'ils reçoivent chez eux quelqu'un de leurs intimes, après lui avoir fait la meilleure chère qu'il est possible, ils lui présentent leur femme pour dessert, et lui résignent pour quelque temps tous leurs droits sur elle. La même chose se pratique à l'égard d'un grand seigneur. Il suit nécessairement, de toutes ces coutumes, que la virginité n'est pas fort estimée dans l'île de Ceylan. Il n'est pas rare de voir des mères faire un honteux trafic de l'honneur de leurs filles, et le vendre même à vil prix. Cependant, par une contradiction assez bizarre, on punit très-sévèrement les filles qui se prostituent au public. Les femmes sont aussi regardées comme impures dans ce pays, lorsqu'elles ont l'infirmité ordinaire à leur sexe : il faut qu'elles en avertissent, afin qu'on puisse les éviter. L'horreur qu'on a pour elles est poussée si loin, qu'on n'ose

pas même s'approcher du lieu de leur demeure. Les femmes ne se reposent pas sur leurs esclaves du soin d'apprêter à manger à leurs maris; elles préparent elles-mêmes le repas de leurs propres mains, et le lui servent. En servant, elles ont la précaution de se couvrir la bouche d'un linge, dans la crainte, sans doute, que leur souffle ne gâte les mets qu'elles ont apprêtés.

20. L'intérêt n'entre pour rien dans les mariages des Nègres de la Côte-d'Or; les deux parties ne consultent que leur inclination. Lorsque les parens ont accordé leur consentement, qu'ils ne refusent jamais, à moins que la fille ne s'y oppose, l'époux emmène sa femme chez lui, sans autre cérémonie. Il lui donne un habit neuf, fait quelques petits présens aux parens, et les régale du mieux qu'il peut. Ce sont les seules dépenses qu'il ait à faire; encore a-t-il droit de s'en faire rembourser, si sa femme le quitte. Mais, s'il la répudie, tous les frais sont perdus pour lui. La nouvelle mariée a coutume de se parer les premiers jours avec beaucoup de soin : elle emprunte même des habits, si son mari n'est pas assez riche pour lui en fournir. Les mariages se font avec la même simplicité chez les Nègres de la Côte-des-Esclaves. Chez tous ces peuples, les époux n'exigent point de dot de leurs femmes, ce qui tranche bien des difficultés.

Les femmes, dans ce pays, sont chargées de tous les travaux les plus pénibles; et les hommes passent leur temps à causer, à boire et à fumer. Les riches ont cependant deux femmes qui ne sont point obligées de travailler comme les autres. La première, qui s'appelle *muliere grande*, domine sur toutes les autres, et a l'intendance du ménage. La seconde se nomme *bossum :* elle est particulièrement consacrée à l'idole qu'on honore dans la maison; et c'est ordinairement une des plus jolies. Les maris ont coutume de l'ad-

mettre dans leur lit, le jour de la semaine qu'ils sont nés. Quoique les Nègres ne soient pas fort jaloux de leurs femmes, et vendent quelquefois leurs faveurs à prix d'argent, ils veillent cependant avec beaucoup de soin sur la conduite de leur *bossum*, et ne lui permettent pas les moindres libertés. La fécondité est une vertu fort estimée dans ce pays. Une femme enceinte est honorée de toute la famille, et son mari la traite avec tous les égards possibles. Dès que sa grossesse est déclarée, on la mène sur le rivage de la mer, ou de quelque rivière. Une foule d'enfans la suivent, en lui jetant des ordures : on la lave ensuite avec soin. Les Nègres pensent que, si l'on omettoit cette ridicule cérémonie, la mère ou l'enfant, ou quelqu'un de la famille, ne tarderoit pas à perdre la vie.

Dans le pays d'Ante, sur la côte de Guinée, lorsqu'une femme est mère de dix enfans, il est d'usage qu'elle quitte son mari, et se retire dans une hute particulière, sans doute pour y prendre du repos. Sa retraite dure une année entière; et, pendant cet espace de temps, on a soin de lui fournir les choses nécessaires à la vie. Lorsque le terme est expiré, elle revient auprès de son mari reprendre ses exercices ordinaires.

21. Sur la côte de Malabar, les filles se marient dès l'âge de douze ans, et souvent beaucoup plus tôt. Contre l'usage de presque tous les Orientaux, les gens de distinction se contentent ordinairement d'une seule femme; mais la loi permet aux femmes d'avoir jusqu'à douze maris. Le premier qu'elle choisit demeure avec elle dans une maison neuve et bâtie exprès. Mais, lorsqu'elle lui donne des associés, ils conviennent alors ensemble d'habiter un certain temps avec elle, chacun à leur tour. Celui qui est de quartier pourvoit à l'entretien et à la subsistance de la femme commune. Quel empire l'usage n'exerce-t-il pas sur les hommes?

Cette communauté, qui, partout ailleurs, seroit une source continuelle de querelles et de dissensions, ne produit aucun désordre parmi ces pacifiques maris. Quand quelqu'un d'eux voit à la porte de sa femme un signe qui lui annonce qu'un de ses associés est dans la maison, il se retire tranquillement, en attendant que la place soit vacante. La seule chose qui puisse consoler les hommes de l'obligation où ils sont de partager leurs femmes avec tant de gens, c'est qu'ils peuvent les quitter sans cérémonie, lorsqu'il leur survient le moindre dégoût. Cette liberté qu'on accorde aux femmes est cause qu'on distingue assez difficilement le père d'un enfant : aussi est-il toujours rangé dans la tribu de sa mère. Parmi plusieurs avantages considérables que les femmes retirent de cet usage, un des principaux est d'être exemptes de se brûler après la mort de leurs maris, comme les autres femmes indiennes.

22. Les Hottentots ont une manière de faire l'amour, qui nous paroîtra sans doute bien grossière. Lorsque la fille qu'ils recherchent en mariage ne témoigne aucune inclination pour eux, ce n'est pas par les soins et les assiduités, mais avec de grands coups de poings, qu'ils s'efforcent de vaincre sa répugnance : le combat ne cesse point que la fille n'ait consenti à les épouser.

Dans ce pays, les veuves ne se remarient pas impunément. Chaque nouvel époux qu'elles prennent leur coûte la jointure d'un doigt, qu'elles sont obligées de se couper.

23. Les habitans du royaume d'Arracan regardent comme une fonction basse et indigne d'eux de ravir la virginité à une fille. On paie ordinairement quelques gens de la lie du peuple, pour qu'ils se chargent d'un emploi si recherché parmi nous; et, lorsqu'une fille a perdu ce joyau, qui nous paroît si précieux,

elle trouve beaucoup plus aisément un époux; car bien des gens, dans ce pays, aiment mieux épouser une fille enceinte, que de courir les risques d'en prendre une qui soit vierge. Le roi d'Arracan choisit ses femmes à peu près de la même façon que l'empereur de la Chine. On cherche dans toute l'étendue du royaume douze filles les plus belles qu'on puisse trouver, et qui soient vierges; car il paroît que le roi d'Arracan n'adopte pas l'opinion ridicule de ses sujets sur la virginité. On habille ces filles de toile de coton blanc très-fine, et, dans cet état, on les expose à l'ardeur du soleil, pendant l'espace de six heures. Lorsqu'elles sont toutes trempées de sueur, on les essuie avec leurs habits; puis on leur en fait changer. Les habits qu'elles quittent sont portés à des commissaires chargés de les sentir, et d'en examiner l'odeur. Les filles dont les habits n'exhalent aucune odeur désagréable sont conservées pour le Roi, comme étant les plus saines, et du meilleur tempérament. On dit que les femmes de ce prince apprennent l'exercice des armes, et montent la garde dans les principaux appartemens du palais.

24. Coréal, parlant des Indiens qui habitent les provinces de Darien et de Panama, dans l'Amérique méridionale, s'exprime en ces termes : « Pour les » mariages, ils n'y font pas beaucoup de façon. Toute » la recherche et toute la galanterie consistent, de » part et d'autre, à se demander : car au moins est-il » permis à une fille d'insinuer qu'elle voudroit bien » d'un tel; au lieu que, parmi nous, la règle de la » bienséance veut qu'une fille ne fasse aucune décla- » ration. Après s'être demandé et accordé, on se ma- » rie d'abord; et tous ceux qui sont invités à la cé- » rémonie des noces apportent chacun un présent. » Ces présens sont des haches et des couteaux de » pierre, du maïs, des œufs, de la volaille, des ha-

» macs, du coton, etc. Ils laissent leurs présens à » l'entrée de la cabane, et se retirent ensuite, jus- » qu'à ce que la cérémonie de faire les présens soit » achevée. Après cela, on songe à célébrer la noce, » dont voici la cérémonie. Celui qui se marie pré- » sente, à la porte de la cabane, à chacun des » convives, une calebasse pleine de chicali, qui est » la boisson ordinaire de ces Indiens. Tous ceux qui » sont de la noce boivent ainsi à la porte, même » les petits enfans ; après quoi les pères des nouveaux » mariés entrent aussi, tenant leurs enfans. Le père » du garçon fait sa harangue à l'assemblée, tenant » à la main droite l'arc et une flèche dont il présente » la pointe ; ensuite il danse, et fait diverses postures » bizarres, qui ne finissent pas qu'il ne soit accablé » de fatigue et de sueur. La danse achevée, le père du » garçon se met à genoux, et présente son fils à la » fiancée, dont le père, à genoux comme celui du » marié, tient pareillement la fiancée par la main. » Mais, avant que de se mettre à genoux, le père de » la fille danse à son tour, et fait les mêmes postures » que le premier. A peine les civilités sont-elles fi- » nies de part et d'autre, que le paranymphe du ma- » rié, avec le reste de sa suite, courent aux champs, » la hache à la main, en sautant et cabriolant, pour » abattre les arbres qui occupent le terrein où doi- » vent loger les deux conjoints ; et, tandis que les » hommes défrichent cette terre, le paranymphe de » la mariée et toute la suite y sèment des grains. »

Vafer, dans son Voyage, fait un grand éloge des bonnes qualités des Indiens de Panama. « Quoique » les femmes de l'isthme de Panama, dit-il, soient..... » employées à toutes sortes d'ouvrages... soit à la mai- » son, soit à la campagne, et qu'elles soient même » en quelque manière les esclaves de leurs maris, » cependant elles s'acquittent de leurs devoirs avec

» tant de promptitude et si gaîment, qu'il semble
» que ce soit plutôt par leur choix que par aucune
» nécessité qu'on leur ait imposée. Elles sont, en gé-
» néral, d'un bon naturel, civiles et obligeantes les
» unes envers les autres, surtout à l'égard des étran-
» gers, et prêtes à leur rendre tous les services qui
» sont dus légitimement à leurs époux (c'est outrer
» la politesse). Elles ont pour eux beaucoup de res-
» pect et de soumission; et ceux-ci ne manquent ni
» d'amitié ni de complaisance. »

25. Ecoutons encore, sur l'article du mariage, le bon homme Coréal, qui débite naïvement ses idées. « Je consens, dit-il, qu'on regarde tous les sauvages
» de l'Amérique comme fort éloignés des principes
» d'une bonne morale et de la véritable honnêteté.....
» Mais cependant les plus simples devoirs de la na-
» ture ne sont pas absolument effacés en eux. Les
» sauvages du Brésil évitent, dans leurs mariages, de
» prendre pour femme leur sœur ou leur fille : pour
» les autres degrés de parenté, on n'y prend pas
» garde parmi eux. Dès qu'un garçon est en âge d'ap-
» procher des femmes, il lui est permis de songer à
» s'en donner une. Il n'est pas question, comme en
» Europe, de savoir si l'esprit a la force de soutenir
» un ménage et le poids des affaires civiles. Autrefois,
» un jeune homme ne pouvoit se marier qu'il n'eût
» massacré quelque ennemi : aujourd'hui, celui qui
» a jeté les yeux sur quelque fille parle aux parens,
» et, si elle n'en a point, s'adresse aux amis, ou
» même aux voisins de la fille, et la leur demande
» pour femme. »

Les cérémonies nuptiales des Brésiliens n'ont rien de remarquable ; mais rien n'est plus plaisant que la farce qu'ils jouent lorsque leurs femmes sont accouchées. Au lieu d'avoir égard à l'état de foiblesse où elles se trouvent alors, et de les soigner comme il con-

vient, ils les font lever, et prennent leur place au lit. Là, ils se font traiter comme une femme nouvellement accouchée; reçoivent, en cette qualité, les visites de leurs parens et de leurs amis, et s'efforcent de persuader, par leur voix plaintive et mourante, qu'ils viennent d'essuyer une terrible crise.

MARIE : fille juive, qui demeuroit dans la ville de Nazareth, en Galilée. Quoiqu'elle fût réduite dans un état pauvre et obscur, elle étoit cependant issue du sang des rois de Juda; et sa vertu étoit encore plus illustre que sa naissance. Elle étoit fiancée avec un charpentier nommé *Joseph*, lorsque l'ange Gabriel lui apparut, et lui annonça qu'elle donneroit la naissance au Fils de Dieu. En effet, neuf mois après, Marie, sans avoir eu de commerce avec aucun homme, mit au monde un enfant qui fut nommé *Jésus*. L'Ecriture ne nous apprend rien de sa vie; et ce silence même est un grand éloge. Pendant que son fils se rendoit illustre par ses miracles, elle ne s'empressa point de partager sa gloire; mais elle l'accompagna dans les ignominies de sa mort, et parut au pied de la croix, lorsqu'il expira. (*Voyez*, à l'article Assomption, ce qui concerne sa mort.) Marie est, après Dieu, le principal objet du culte de l'Eglise catholique. Le peuple l'appelle communément *la sainte Vierge* ou *Notre-Dame*. Les théologiens, pour l'honorer, se sont épuisés en titres pompeux et en comparaisons brillantes, qu'on peut lire dans ses litanies et dans son office. Un grand nombre d'églises et de lieux de dévotion portent son nom. On trouvera les plus fameux dans cet ouvrage, ainsi que les principales fêtes instituées en son honneur.

MARNAS : fausse divinité des Syriens. Les habitans de Gaze, en Palestine, adoroient sous ce nom le Jupiter de Crète. Ce mot, en syriaque, signifie *seigneur des hommes*.

MARONITES : Chrétiens qui habitent aux environs du Mont-Liban, ainsi appelés d'un certain abbé nommé Maron, qui vivoit dans le cinquième siècle. Ils furent engagés, pendant l'espace de cinq cents ans, dans les erreurs des Monothélites, qui n'admettoient qu'une volonté et qu'une opération en Jésus-Christ. Mais enfin, par les soins des missionnaires que les papes y envoyèrent, ils abjurèrent leur hérésie, et furent réunis à l'Eglise latine. Avant leur conversion, on ne trouvoit chez eux ni décence ni régularité dans l'administration des sacremens, et dans l'exercice des cérémonies les plus essentielles de la religion. Les prêtres étoient ignorans et vicieux, comme ils le sont chez la plupart des Grecs hérétiques ou schismatiques. Mais, depuis qu'ils sont rentrés dans le sein de l'Eglise romaine, les missionnaires ont rectifié ce qu'il y avoit de plus défectueux, soit dans leur liturgie, soit dans leur manière de conférer les sacremens. Il y a un collége établi à Rome pour l'éducation des jeunes Maronites qui se destinent à l'état ecclésiastique. Plusieurs usages, qui, sans être essentiels à la religion, sont cependant ordonnés par l'Eglise latine, tels que le célibat des prêtres, la communion sous une seule espèce, se sont introduits chez les Maronites, malgré l'obstacle que sembloient y devoir apporter une longue habitude et l'exemple de tous les autres Grecs. Le patriarche des Maronites, qui réside au monastère de Canubin, sur le Mont-Liban, ne commence à exercer les fonctions de sa dignité, qu'après que le Pape a confirmé son élection. Cependant la réunion des Maronites avec l'Eglise latine n'empêche pas qu'ils n'aient conservé plusieurs usages qui leur sont particuliers. Par exemple, il semble qu'ils aient une sorte de respect pour ces magnifiques cèdres du Liban, que l'Ecriture emploie si souvent dans ses comparaisons. Le jour de la Transfiguration, ils dressent, au pied

d'un des plus gros cèdres, une espèce d'autel, avec des pierres posées les unes sur les autres; et l'on célèbre une messe solennelle sur cet autel. Ils ont beaucoup plus de vénération pour les prêtres, que n'en ont communément les Latins: du moins ils la témoignent plus ouvertement. Lorsqu'ils sont sur le point d'entreprendre quelque affaire, ils ne manquent jamais d'aller demander la bénédiction d'un prêtre, persuadés que leur entreprise ne réussiroit pas sans cela. S'ils rencontrent un prêtre dans leur chemin, ils ne le laissent point passer qu'il ne les ait bénis. Au rapport du jésuite Dandini, qui fut envoyé au Mont-Liban, en qualité de nonce, par le pape Clément VIII, il y a plusieurs prêtres maronites qui disent la messe pieds nus. « Les jours de jeûne, ils » attendent jusqu'après midi pour la dire, et, dans » le carême, jusqu'à deux ou trois heures avant le » coucher du soleil. » Il ajoute que la plupart « tiennent leurs doigts étendus, après la consécration, » comme auparavant, et touchent indifféremment » toutes sortes de choses. » Les femmes sont séparées des hommes à l'église. Elles se tiennent dans le bas, aux environs de la porte, afin de sortir promptement avant les hommes, et de se soustraire, par ce moyen, à leurs regards. Il y auroit encore plusieurs choses à réformer dans la pratique des Maronites, sur ce qui concerne le mariage. Il n'y a point, chez eux, de publications de bans, ni de registres pour marquer les noms des mariés, ainsi que le temps et le lieu de leur mariage. On n'est point obligé de s'adresser à son curé pour être marié : tout prêtre peut faire la cérémonie.

Les moines maronites sont tous de l'ordre de S. Antoine. Leur vie est fort austère, et l'usage de la viande leur est absolument interdit en tout temps, même dans leurs maladies. Ils n'exercent aucune fonction spirituelle, comme la prédication, la confession, etc.

Leur unique occupation est de labourer la terre. Ils ne sont engagés dans la vie monastique par aucun vœu exprès. Ils conservent la propriété et la jouissance de leurs biens; ils peuvent même les laisser, en mourant, à qui bon leur semble. Ils donnent l'hospitalité aux étrangers qui viennent visiter leurs monastères, et n'épargnent rien pour les bien traiter.

MARRAINE. Une fille ou femme qui tient un enfant sur les fonts de baptême est appelée sa marraine, c'est-à-dire, sa mère spirituelle, et contracte en effet avec l'enfant une sorte d'alliance. *Voyez* PARRAIN.

MARS : un des principaux dieux du paganisme, qui présidoit à la guerre. 1. Les poètes ne s'accordent pas sur sa naissance. Les uns disent qu'il étoit fils de Jupiter et de Junon; les autres attribuent à Junon toute seule l'honneur de cette production, et bâtissent à ce sujet un conte extravagant. La reine des dieux, disent-ils, jalouse de ce que son époux avoit, sans sa participation, fait sortir Minerve de son cerveau, essaya, pour s'en venger, de faire aussi quelque ouvrage de son chef, auquel Jupiter n'eût point de part. Un jour qu'elle rêvoit à l'exécution de ce projet, sans pouvoir trouver aucun moyen d'y réussir, elle s'assit désespérée auprès d'un temple de Flore. Cette déesse, l'ayant aperçue, lui demanda le sujet de son inquiétude; et, lorsqu'elle l'eut appris, elle lui promit de lui apprendre le secret qu'elle cherchoit, à condition qu'elle ne le révéleroit jamais à Jupiter. Junon lui en ayant fait serment, Flore lui dit qu'elle trouveroit dans les campagnes d'Olen une fleur qui avoit la propriété de faire concevoir sans le secours d'aucun homme; et ce fut par le moyen de cette fleur que Junon enfanta le dieu Mars. Le jeune dieu ne tarda pas à faire éclater ses inclinations guerrières. Il étoit vif, impétueux, robuste, adroit à tous les exercices du

du corps. Il ne se livroit point de combats sur la terre, qu'il ne voulût y prendre part, et qu'il ne parût dans la mêlée, déguisé sous une figure humaine. Ce fut particulièrement pendant le siége de Troye qu'il se distingua. Il favorisoit les Troyens, non par l'intérêt qu'il prenoit à ce peuple, mais par complaisance pour la déesse Vénus, dont il étoit amoureux, et qui avoit un fils parmi les Troyens. En vain Jupiter avoit défendu aux dieux de se mêler des querelles des Grecs et des Troyens : Mars étoit toujours parmi ces derniers, les animant au combat, et combattant lui-même à leur tête. Mais son ardeur impétueuse lui coûta cher. Minerve, qui protégeoit les Grecs, suscita contre lui le vaillant Diomède. Ce guerrier lança contre Mars une flèche, qui, conduite par Minerve, fit à ce dieu une blessure profonde. Mars, se sentant blessé, cria, dit Homère, aussi fort qu'auroient pu faire neuf ou dix mille hommes. Il s'éleva aussitôt vers l'Olympe, et vint porter ses plaintes à Jupiter. Il lui demanda justice de l'attentat que Minerve, par les mains de Diomède, avoit commis en sa personne, et lui reprocha sa prédilection pour cette déesse née de son cerveau. Jupiter le reçut fort mal. « Ne m'importune plus de tes lamentations, lui » dit-il, dieu perfide et inconstant. De tous les ha- » bitans de l'Olympe, tu es le plus odieux pour » moi. Tu ne te plais que dans le sang et dans le » carnage, tu ne respires que la discorde et les com- » bats, et tu n'as que trop hérité du caractère fé- » roce et intraitable de ta mère. » Jupiter, malgré sa colère, recommanda cependant à Péon de panser la blessure de Mars, qui, par les soins de cet habile médecin, fut bientôt guéri.

Tout guerrier est ordinairement galant, et sait plaire aux femmes. Mars fut aimé de la plus belle déesse de l'Olympe : Vénus lui donna la préférence sur le

blond Phœbus, qui depuis long-temps soupiroit pour elle. L'intrigue des deux amans étoit fort secrète. Vénus dépendoit d'un époux brutal, et d'autant plus jaloux que sa difformité lui donnoit sujet de l'être. Elle étoit d'ailleurs obsédée par Phœbus, dont les yeux pénétrans pouvoient éclairer les mystères les plus cachés. Lorsque Mars alloit la voir, il laissoit ordinairement à la porte en sentinelle un jeune homme, nommé *Alectrion*, qui étoit son favori, avec ordre de l'avertir dès qu'il apercevroit Phœbus; mais ce fidèle surveillant succomba un jour au sommeil. Phœbus vit le bonheur de son rival, sans en être aperçu, et courut aussitôt donner avis à Vulcain de sa disgrâce. Vulcain, outré de l'affront fait à son honneur, eut recours à une vengeance qui le déshonoroit encore davantage. Il environna de rêts presque imperceptibles le lit où reposoient tranquillement et sans défiance nos deux amans, sur la foi de la sentinelle; il se hâta ensuite d'appeler tous les dieux, pour les rendre témoins de la honte de sa femme, ou plutôt de la sienne. Les dieux rirent beaucoup; mais ce fut aux dépens de Vulcain : Ovide assure même que quelques dieux gaillards envièrent le sort du prisonnier. Mars, irrité de la négligence de son favori, le changea en coq. Cet oiseau, que les Grecs appeloient ἀλεχτρυὼν, tâche de réparer chaque jour sa faute, et ne manque jamais d'annoncer le lever du soleil. Vénus ne fut pas le seul objet des amours de Mars. Si l'on en croit les vieilles chroniques des Romains, il fut épris des charmes de Rhéa Sylvia, fille de Numitor, roi d'Albe. Cette princesse avoit été condamnée, par l'ambition de son oncle, à une virginité perpétuelle, et reléguée dans le sanctuaire de Vesta; mais cet auguste asile ne put la dérober aux désirs impétueux de Mars, qui pénétra dans sa retraite, et la rendit mère de Romulus et de Rémus. Cette fable est le

fondement de la vénération extraordinaire que les Romains avoient pour le dieu Mars. Ils le regardoient comme le père de leur fondateur; et d'ailleurs le dieu de la guerre devoit être singulièrement honoré chez un peuple tout guerrier. Entre plusieurs temples élevés en son honneur, le plus célèbre étoit celui qui lui étoit dédié sous le nom de *Mars vengeur*. Les victimes qu'on lui sacrifioit étoient des taureaux, des chevaux, et d'autres animaux féroces et guerriers. On représentoit ordinairement le dieu Mars sous la figure d'un homme d'une taille gigantesque, armé d'un casque, d'une pique et d'un bouclier.

M. Pluche prétend que le Mars des Grecs et des Romains n'étoit, dans son origine, que l'Horus des Egyptiens; et voici comment il le prouve : « La prin-
» cipale classe des Egyptiens, ou la plus nombreuse,
» étoit celle des laboureurs qui étoient chargés de la
» culture des terres, du commerce ou des échanges,
» et de la défense de l'Etat : ce dernier article les
» flattoit tout particulièrement. Les prêtres étoient
» déchargés de la milice, pour vaquer librement à
» l'étude du ciel et des lois. On ne prenoit point de
» soldats parmi les artisans; ce qui contribua à avilir
» ce corps, et donna un air de distinction à celui des
» laboureurs, qui fournissoient seuls les gardes ou les
» milices toujours subsistantes, et les levées extraor-
» dinaires. Horus (symbole du labourage) et Isis
» (emblême de la terre), étant les clefs qui annon-
» çoient les assemblées générales et les travaux com-
» muns à toutes les villes, changeoient de forme, se-
» lon l'exigence des cas..... Horus prenoit le casque
» et le bouclier, quand il falloit annoncer une levée
» ou des recrues : on le nommoit alors *Haritz*, c'est-
» à-dire, *le fort, le redoutable*. Les Syriens adoucis-
» soient ce mot, et prononçoient *Hariz* : d'autres le

» prononçoient sans aspiration, et disoient *Arès;*
» d'autres, avec une aspiration très-rude, et pronon-
» çoient *Warets*. Cette figure d'Horus en guerrier
» devint le dieu des combats. Il est évidemment l'*Asis*
» des habitans d'Edesse, l'*Hézus* des Gaulois, l'*Arès*
» des Grecs, le *Warts* ou le *Mars* des Sabins et des
» Latins. Les peuples belliqueux, surtout les Thraces,
» en firent leur divinité favorite; et ils prirent, de
» la meilleure foi du monde, ce prétendu guerrier
» pour un ancien preux de leur contrée, qui, depuis
» son apothéose, étant chargé du gouvernement des
» batailles, ne pouvoit manquer d'en user honnê-
» tement avec ses compatriotes, et de mettre en
» pièces tous leurs ennemis. »

2. Les anciens Scythes représentoient le dieu Mars sous la forme d'un vieux sabre à demi-rongé par la rouille. Ils immoloient en son honneur un de leurs ennemis, et arrosoient de son sang cette divinité meurtrière. Ils lui sacrifioient aussi, chaque année, des bœufs et des chevaux.

3. Les anciens Gaulois avoient admis le dieu Mars au nombre de leurs divinités inférieures. Ils l'adoroient sous la forme d'une épée nue, déposée sur un autel, dans un de leurs bocages. Ils avoient coutume de vouer à ce dieu les dépouilles de leurs ennemis. Ils rassembloient toutes ces dépouilles en monceaux, et les laissoient exposées dans la campagne. Malgré la grande quantité d'or et d'autres choses précieuses qui se trouvoient parmi ces dépouilles, personne n'étoit assez téméraire pour toucher à des richesses consacrées à la divinité. Ces offrandes étoient plus en sûreté en plein air, chez les Gaulois, que ne le sont parmi nous les vases d'or et d'argent dans nos églises bien fermées.

4. Les anciens habitans de Cadix, colonie gauloise, représentoient le dieu Mars environné de rayons de

lumière, parce que, dit Macrobe, le mouvement violent du sang et des esprits animaux, qui est la principale cause de la bravoure, est l'effet de la chaleur du soleil.

MARTYR : du grec μάρτυρ ou μάρτυς, *témoin*. C'est le nom que l'on donne, dans l'Eglise catholique, à ceux qui souffrent quelque supplice, ou la mort, pour la défense de la foi de Jésus-Christ. C'est par le sang des martyrs que la religion chrétienne a été cimentée. Les empereurs romains, pendant l'espace de trois cents ans, firent de vains efforts pour la détruire. On fit, par leurs ordres, dans toutes les provinces de l'Empire, un affreux carnage des Chrétiens; mais, plus on en faisoit périr, plus il en reparoissoit : on eût dit qu'ils renaissoient de leurs cendres. Enfin, la patience invincible de ces héros de Jésus-Christ triompha de la rage et de la puissance des maîtres du monde. Le christianisme, étendu et affermi par les mêmes moyens qui devoient le détruire, devint enfin la religion des empereurs; et l'Eglise de Jésus-Christ, après avoir été inondée du sang de ses enfans, vit enfin fleurir dans son sein la paix et la liberté.

Actes des Martyrs. Pendant que l'on tourmentoit les martyrs, on ne cessoit point de les interroger. Il y avoit des greffiers qui écrivoient, mot pour mot, tout ce que le juge et les patiens disoient; « et (1) il en de-
» meuroit des procès-verbaux bien plus exacts que
» tous ceux que font aujourd'hui les officiers de jus-
» tice; car, comme les anciens avoient l'art d'écrire
» par des notes abrégées, dont chacune signifioit un
» mot, ils écrivoient aussi vîte que l'on parloit, et ré-
» digeoient précisément les mêmes paroles qui avoient
» été dites, faisant parler directement les person-
» nages; au lieu que, dans nos procès-verbaux, tous
» les discours sont en tierce personne, et rédigés sui-

(1) *Fleury*, Mœurs des Chrétiens.

» vant le style du greffier. C'étoient ces procès-ver-
» baux qu'ils appeloient *actes*. Les Chrétiens étoient
» soigneux d'avoir des copies des procès faits à leurs
» frères, et les achetoient chèrement. Sur ces actes,
» et sur ce qu'ils observoient de leur côté, les pas-
» sions des martyrs étoient écrites et conservées par
» autorité publique dans les églises. » On dit que le pape S. Clément avoit établi à Rome sept notaires, dont chacun avoit cette charge en deux quartiers de la ville; et S. Cyprien, durant la persécution, recommandoit de marquer soigneusement le jour où chacun auroit fini son martyre. Plusieurs de ces actes des martyrs périrent dans la persécution de Dioclétien; et, quoiqu'Eusèbe de Césarée en eût encore ramassé un grand nombre, son recueil a été perdu. Dès le temps du pape S. Grégoire, il ne s'en trouvoit plus à Rome: on avoit seulement des catalogues de leurs noms, avec les dates de leur bienheureuse mort, c'est-à-dire, des martyrologes. Mais il s'étoit conservé d'ailleurs quelques actes des martyrs, dont les religieux Bénédictins ont donné un recueil latin, sous le nom d'*Actes choisis et sincères*.

MARTYROLOGE : catalogue qui contient les noms et la date de la mort des martyrs de la religion chrétienne. On y a aussi inséré les noms des autres saints dont l'Eglise fait commémoration. Les calendriers des églises particulières, où l'on marquoit les fêtes, ont donné lieu aux martyrologes. Le premier auteur connu, dont nous ayons des martyrologes, est Bède, qui en composa deux, l'un en prose, et l'autre en vers, au commencement du huitième siècle. Ceux que l'on attribue à Eusèbe et à S. Jérôme sont supposés. Florus, diacre de Lyon, fit, dans le neuvième siècle, un grand nombre d'additions au Martyrologe en prose de Bède, et le donna tel que nous l'avons aujourd'hui. On trouve, dans le tome v du Spicilége

de D. Luc d'Achery, un martyrologe en vers, composé vers l'an 580 par Wandalbert, moine du monastère de Prum. Canisius, dans ses Antiquités ecclésiastiques, nous a donné ceux de Raban Maure, archevêque de Mayence, et celui de Notger le Bègue, moine de S. Gal. Résuard, moine de S. Germain-des-Prés, dédia à Charles le Chauve, en 870, un martyrologe plus ample et plus exact que les précédens. On en fit depuis grand nombre d'autres, jusqu'à Baronius. Ce savant dressa un nouveau martyrologe, accompagné de notes, qui fut approuvé du pape Sixte V, et adopté par l'Eglise romaine : c'est celui qu'on appelle le *Martyrologe romain.*

MASAUPADA. Ce mot, qui signifie *mois de jeûne,* sert à désigner une espèce de carême qui est en usage parmi les Indiens, et qui dure chaque année l'espace de quarante jours. Il commence le dernier d'octobre, et finit au 10 de décembre. Pendant tout cet espace de temps, le dévot doit observer un jeûne rigoureux : du lait et des figues doivent faire sa seule nourriture. Il ne lui est pas même permis de jouir des plaisirs du mariage. Le jeûne est accompagné de plusieurs pratiques de dévotion, dont la principale consiste à tourner cent et une fois, tous les matins, autour de la pagode de Vistnou, en prononçant tout bas un des noms de ce dieu. Ceux qui veulent se distinguer par une ferveur extraordinaire, tournent jusqu'à mille et une fois autour de la pagode. Ce carême des Indiens ne revient pas tous les ans : lorsqu'on l'a pratiqué régulièrement pendant l'espace de douze ans, on en est quitte pour tout le reste de la vie.

MASSALIENS *ou* Massalins, en grec Euchitès, c'est-à-dire, *prians :* hérétiques de la fin du quatrième siècle, ainsi nommés parce qu'ils faisoient consister dans la prière seule l'essence de la religion. Il y en

eut de deux sortes, dit M. l'abbé Fleury. Les plus anciens étoient Païens, et n'avoient rien de commun avec les Chrétiens ni avec les Juifs. Quoiqu'ils reconnussent plusieurs dieux, ils n'en adoroient qu'un, qu'ils nommoient *Tout-puissant*... Ceux qui portoient le nom de Chrétiens commencèrent vers le règne de Constantin; mais leur origine étoit incertaine...S. Epiphane attribue leur erreur à l'excessive simplicité de quelques-uns, qui avoient trop pris à la lettre le précepte de Jésus-Christ, de renoncer à tout pour le suivre, vendre son bien, et le donner aux pauvres. Ils quittoient tout en effet; mais ensuite ils menoient une vie oisive et vagabonde, demandoient l'aumône, et vivoient pêle-mêle, hommes et femmes, jusqu'à coucher ainsi dans les rues pendant l'été.... Les Massaliens disoient que chaque homme avoit un démon qui le suivoit depuis sa naissance, et qui le poussoit aux mauvaises actions; que le seul moyen de le chasser de l'ame étoit la prière, et qu'elle arrachoit avec lui la racine du péché. Pour les sacremens, ils les regardoient comme des choses indifférentes. L'Eucharistie, selon eux, ne faisoit ni bien ni mal. Le baptême retranchoit les péchés, comme un rasoir, sans en ôter la racine. Ils disoient que l'on rejetoit ce démon familier, en se mouchant et en crachant; et que, quand l'homme étoit ainsi purifié, on voyoit sortir de sa bouche une truie avec ses petits cochons, et on y voyoit entrer un feu qui ne brûloit point: au moins quelques-uns leur attribuoient cette fable.

MATCHIMANITOU: esprit malfaisant, auquel les sauvages de l'Amérique septentrionale attribuent tous les maux qui leur arrivent. Ce mauvais génie n'est autre chose que la lune. Plusieurs de ces sauvages s'imaginent que les orages sont causés par l'esprit de la lune, qui s'agite au fond des eaux. Lorsqu'ils sont surpris

de la tempête, ils jettent dans la mer ce qu'ils ont de plus précieux dans leurs canots, espérant appaiser par ces offrandes l'esprit irrité de la lune.

MATÉRIALISTES. C'est le nom que l'on donne à certains philosophes qui prétendent que l'ame est une substance matérielle. Ce sentiment, qui flatte les sens et favorise le libertinage, fut autrefois soutenu par les Epicuriens; et il a depuis été renouvelé par certains prétendus esprits forts, qui sans doute ne trouvoient rien à perdre et tout à gagner, en enseignant une pareille doctrine. Quelques-uns, plus modérés, se sont contentés de dire qu'il étoit possible que Dieu élevât la matière à la faculté de penser, et que, par conséquent, on ne pouvoit assurer avec certitude que l'ame fût spirituelle : tels sont particulièrement Locke, Fabricius, et quelques autres. L'étendue et la pensée, dit M. Locke, sont deux attributs de la substance : pourquoi Dieu ne pourroit-il pas donner à-la-fois ces deux attributs à la même substance? Pour faire voir que ce raisonnement n'est qu'un sophisme, il suffit de rétorquer l'argument. La forme ronde et la forme carrée sont deux modifications de la matière : pourquoi le même morceau de matière ne pourroit-il pas être à-la-fois rond et carré? Mais on peut répondre directement à M. Locke, en lui démontrant qu'il répugne que la matière pense. L'auteur des *Mémoires pour servir à l'histoire des égaremens de l'esprit humain* nous fournira la démonstration.

« Lorsque nous réfléchissons sur nous-mêmes, dit » cet auteur, nous voyons que toutes les impressions » des objets extérieurs sur nos organes se rapprochent » vers le cerveau, et se réunissent dans le principe » pensant; en sorte que c'est ce principe qui aperçoit » les couleurs, les sons, les figures et la dureté des » corps; car le principe pensant compare ces impres- » sions; et il ne pourroit les comparer, s'il n'étoit

» pas le même principe qui aperçoit les couleurs et
» les sons. Si ce principe étoit composé de parties,
» les perceptions qu'il recevroit seroient distribuées à
» ses parties, et aucune d'elles ne verroit toutes les
» impressions que font les corps extérieurs sur les
» organes. Aucune des parties du principe pensant
» ne pourroit donc les comparer. La faculté que l'ame
» a de juger suppose donc qu'elle n'a point de par-
» ties, et qu'elle est simple. Plaçons, par exemple,
» sur un corps composé de quatre parties, l'idée d'un
» cercle : comme ce corps n'existe que par ses parties,
» il ne peut aussi apercevoir que par elles. Le corps
» composé de quatre parties ne pourroit donc aper-
» cevoir un cercle, que parce que chacune de ses par-
» ties apercevroit un quart de cercle : or, un corps
» qui a quatre parties, dont chacune apercevroit un
» quart de cercle, ne peut apercevoir un cercle, puis-
» que l'idée du cercle renferme quatre quarts de cer-
» cle, et que, dans le corps composé de quatre parties,
» il n'y en a aucune qui aperçoive les quatre quarts
» du cercle. La simplicité de l'ame est donc appuyée
» sur ses opérations mêmes; et ses opérations sont
» impossibles, si l'ame est composée de parties et
» simples et matérielles. »

Les matérialistes insistent beaucoup sur cet intime rapport qu'on aperçoit entre l'ame et le corps, entre les pensées et les sensations. Il semble, disent-ils, que l'ame croisse et se développe, qu'elle éprouve les mêmes foiblesses et les mêmes infirmités. Si les organes sont épais ou mal arrangés, les pensées sont lentes, confuses et embarrassées. Si les organes sont déliés, subtils et bien disposés, les pensées sont nettes, vives et ingénieuses. Qu'il arrive dans l'organisation un dérangement considérable, l'ame ne pense plus, et paroît avoir perdu tout son ressort. Que le sommeil appesantisse les organes, les pensées sont vagues, sans

ordre et sans suite. Ne doit-on pas conclure, de cette influence singulière de l'état du corps sur les opérations de l'ame, qu'elle n'est en effet autre chose que la disposition même des organes de notre corps? non sans doute. La seule conclusion qu'on en puisse tirer, c'est que l'ame est étroitement unie avec le corps, et que cette union est pour nous un mystère inexplicable; mais une chose que nous ne comprenons pas ne peut jamais nous autoriser à nier une vérité démontrée.

MATHURINS : religieux institués par Innocent III pour racheter les captifs, qui furent ainsi nommés parce que l'église qu'ils occupoient à Paris étoit dédiée à S. Mathurin. On les appelle autrement *Trinitaires;* et le nom de leur ordre est l'*Ordre de la sainte Trinité pour la rédemption des captifs.* On leur donna anciennement le nom de *Frères-aux-ânes,* parce que leur institut leur ordonnoit de ne jamais voyager que sur des ânes. C'est le Dictionnaire de Trévoux qui fait cette remarque. *Voyez,* au Supplément, CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES.

MATINES. C'est la première partie de l'office divin. On la récite de grand matin, quelquefois à minuit, et quelquefois la veille. La plupart des moines disent encore les matines pendant la nuit. De tout temps on les a dites à minuit, dans l'église cathédrale de Paris; et, cet ordre ayant été interrompu quelque temps, durant les troubles des Anglois, il fut ordonné au chapitre, par un arrêt du conseil d'Etat et du parlement, de reprendre au plutôt leur ancien usage; ce qui se voit dans les registres du chapitre, de l'an 1359. La plupart des églises de Paris suivoient l'exemple de la cathédrale. Edmond, professeur en l'université de Paris, et depuis archevêque de Cantorbéri, assistoit régulièrement aux matines qui se chantoient à minuit, dans l'église de S. Merri, ainsi que le rapporte Vincent de Beauvais. Nangis nous apprend que S. Louis alloit,

toutes les nuits, aux matines de la Sainte-Chapelle, qui se disoient à minuit. Le continuateur de Nangis dit que ce ne fut qu'après la bataille de Poitiers et la prise du roi Jean, que le régent ordonna de ne point sonner les cloches à Paris, pendant la nuit, de peur de tumulte et de sédition; et, pour lors, les chanoines prirent de là occasion de dire matines dès le soir. Ce n'étoit pas seulement à Paris qu'on disoit les matines à minuit, mais dans plusieurs autres endroits. A Rouen, ce ne fut que l'an 1324 que l'on fit un statut qui portoit que matines ne se diroient plus à minuit, à l'occasion d'un chanoine qui fut tué en allant à matines. On trouve un pareil statut de S. Fulbert, fait à Chartres, depuis le meurtre d'Evrard, sous-doyen, qui fut tué en allant aux matines à minuit. Les chanoines se firent dispenser par le Pape de les dire à cette heure.

A Florence, les matines se commencent toujours la nuit, mais non pas toujours à la même heure. Aux plus grands jours de l'été, c'est à minuit; en mai, à deux heures. A mesure que le soleil baisse, on les recule toujours. Dans les jours les plus courts de l'hiver, on ne les dit qu'à cinq heures.

MATSURI. Les Japonais appellent de ce nom le mélange et la combinaison des réjouissances et des cérémonies qui accompagnent une fête; telles que les danses, les processions, les spectacles, les farces et autres divertissemens. Comme les fêtes durent plusieurs jours, le Matsuri est particulièrement affecté au troisième jour, et destiné à célébrer la naissance du dieu dont on fait la fête. C'est dans ce jour que l'on réunit tous les plaisirs que l'on a goûtés séparément pendant les autres jours. On choisit une grande place, pour y représenter les jeux et les farces : au milieu l'on dresse avec des roseaux une petite hute où l'on place la statue du dieu dont on fait la fête; on la tourne du côté où se représentent les jeux; et, par une ouver-

ture pratiquée à la cabane, elle peut jouir du spectacle qui se donne en son honneur. Devant cette espèce de temple on a coutume de planter deux sapins. Autour de la place il y a des loges et des bancs pour la commodité des spectateurs. Le sujet des pièces dramatiques que l'on représente dans ces occasions est ordinairement quelque trait de l'histoire de leurs dieux, quelque exploit de leurs héros, quelquefois même une aventure galante. Tout ce spectacle est mêlé de farces et de bouffonneries. Les pantomimes font une partie considérable de ces jeux, et Kempfer assure que les Japonais réussissent assez bien dans cet art.

MATUTA : divinité du paganisme, que les anciens supposoient avoir été fille de Cadmus, la femme d'Athamas, et nourrice de Bacchus. Les Grecs l'honoroient sous le nom de *Leucothée* et sous celui d'*Ino*.

MATZOU : divinité chinoise. C'étoit, suivant quelques auteurs, une magicienne; selon d'autres, une fille dévote, nommée *Néoma*, célèbre par sa vertu, et qui même avoit fait vœu de virginité. Les Chinois l'ont mise au rang de leurs divinités, sous le nom de *Matzou*. Ils représentent ordinairement à ses côtés deux autres filles dévotes, qui soutiennent sur sa tête une espèce de dais.

MAYRS. C'est le nom que les anciens Germains donnoient à trois divinités qui présidoient aux accouchemens, et qui, comme les fées de l'ancien temps, faisoient des dons aux enfans, au moment de leur naissance.

MAYS. Autrefois les Luthériens de Dresde et de toute la Saxe avoient coutume de planter des mays dans toutes les églises, aux fêtes de l'Ascension et de la Pentecôte. Ces mays étoient de grands et de gros arbres, qui transformoient les églises en autant de

bois, dont l'ombrage servoit à couvrir plusieurs abominations : c'est ce qui engagea le roi de Pologne, électeur de Saxe, d'abolir, en 1715, cette coutume, qui dégénéroit en abus.

MÉDITRINE, du latin *mederi*, guérir : divinité du paganisme, ainsi nommée parce qu'elle présidoit aux médicamens et aux guérisons. On nommoit *Méditrinales* les fêtes qui se célébroient en son honneur.

MEGALÉSIES : fêtes que les femmes célébroient en l'honneur de Cybèle, autrement nommée *la Bonne-Déesse*. Elles revenoient tous les quatre mois. Il étoit expressément défendu à quelque homme que ce fût, d'entrer dans le lieu où les femmes étoient assemblées pour solenniser cette fête. *Voyez* Bonne-Déesse.

MÉGÈRE, du *grec* μεγαίρειν, *envier* : une de trois furies que les poètes supposent occupées à tourmenter les hommes dans les enfers.

MÉLANPADAM. C'est le nom du cinquième paradis des Indiens, qui est le plus magnifique et le plus élévé de tous. C'est dans ce lieu que l'Etre suprême, qu'ils nomment *Parabaravastu*, a établi son séjour. Il n'y a que ceux qui ont mené sur la terre une vie entièrement sainte et irréprochable, qui soient admis dans ce lieu de délices.

MELCHISÉDÉCIENS : hérétiques qui commencèrent à paroître vers la fin du deuxième siècle. Ils disoient que Jésus-Christ n'avoit été qu'un homme, mais conçu par l'opération du Saint-Esprit. Il est dit du Messie, dans l'Ecriture : « Tu es prêtre, selon l'or-» dre de Melchisédech. » Ils en concluoient que Jésus-Christ étoit inférieur à Melchisédech. D'ailleurs, ajoutoient-ils, on connoît l'origine de Jésus-Christ, et non pas celle du grand-prêtre. Ils l'appeloient le *Pontife éternel*. Ils en faisoient une vertu céleste, qui étoit pour les anges ce que Jésus-Christ étoit pour les

hommes, c'est-à-dire, leur intercesseur et leur avocat.

MELCHITES : secte de schismatiques du Levant, gouvernés par un patriarche particulier, résidant à Damas, et qui se fait nommer patriarche d'Antioche. « Les Melchites, dit le P. Richard Simon, dans son Histoire critique de la Croyance des nations du Levant, ne diffèrent presque en rien des Grecs, tant pour la créance que pour les cérémonies. » Le nom de Melchites, ou Royalistes, ne leur fut donné que parce qu'ils suivoient les sentimens communs des Grecs qui obéissoient au concile de Chalcédoine ; et, comme s'ils n'eussent eu égard en cela qu'à la volonté de l'Empereur, leurs ennemis les appelèrent Melchites, voulant marquer par là qu'ils étoient de la religion de l'Empereur. Nous appelons cependant aujourd'hui Melchites les Syriens, Coptes ou Egyptiens, et les autres nations du Levant, qui, n'étant pas de véritables Grecs, sont néanmoins de leur opinion,... à la réserve de quelques points peu importans, qui appartiennent aux cérémonies et à la discipline ecclésiastique. Les Melchites sont, en toutes choses, de véritables Grecs; ils ont même traduit en arabe l'Eucologe ou Rituel des Grecs, et la plupart de leurs autres livres d'office.

MELPOMÈNE, du grec μέλπομαι, *je chante* : l'une des neuf muses imaginées par les anciens poètes. Elle présidoit à la tragédie, et on la représentoit avec un air fier et majestueux, tenant d'une main un poignard, de l'autre des sceptres et des couronnes.

MÉMACTÉRIES : fêtes que les Grecs célébroient en l'honneur de Jupiter surnommé μαιμάκτης, c'est-à-dire, *furieux, violent*, afin d'appaiser sa colère. Le mois dans lequel ils célébroient cette fête se nommoit μαιμάκτηριων. Il répondoit à la fin de septembre et au commencement d'octobre. On approchoit alors de

l'hiver : c'est pourquoi l'on prioit Jupiter, dieu de l'air et des saisons, de modérer sa violence.

MEMENTO. On appelle ainsi la partie du canon de la messe où l'on fait commémoration des vivans et des morts, et qui commence par ce mot latin *memento*, qui signifie *souvenez-vous.*

MÉNAGYRTHES, du grec μὴν, *mois*, et ἀγυρτής, *charlatan.* Ce nom fut donné aux prêtres de Cybèle, parce que, chaque mois, ils faisoient la ronde pour recueillir les aumônes des dévots, et tâchoient de se procurer de l'argent par leurs charlataneries. *Voyez* GALLES.

MÉNANDRE : hérésiarque du premier siècle de l'Eglise. Il étoit Samaritain, comme Simon le Magicien, dont il avoit été un des principaux disciples. Il ne fut guère moins habile que lui dans l'art des prestiges. Il passoit, de son temps, pour avoir des commerces intimes avec les démons. Il se disoit envoyé du ciel, pour être le sauveur des hommes; et il ne faisoit rien moins espérer que l'immortalité sur la terre à ceux qui recevroient sa doctrine sincèrement et du fond de leurs cœurs. Si la mort survenoit à quelqu'un de ses partisans, il avoit pour prétexte que c'étoit sûrement un faux disciple que le ciel punissoit par ce moyen. Il ne craignoit pas que la mort vînt démentir ses promesses.

MENDEZ. Les Egyptiens donnoient ce nom au dieu Pan, qu'ils adoroient sous la forme d'un bouc, et qu'ils mettoient au rang de leurs huit principales divinités.

MENDIANS (*religieux*). 1. On distingue quatre ordres principaux de religieux mendians : les Carmes, les Dominicains, les Cordeliers, les Augustins; on peut y joindre les Capucins, les Récollets et les Minimes. Ces religieux sont appelés *Mendians* parce qu'ils

qu'ils doivent vivre d'aumônes, et aller quêter de porte en porte. Il paroît que l'intention des fondateurs de la plupart de ces ordres étoit qu'ils s'occupassent à quelque travail manuel, à l'exemple des premiers moines. Albert, patriarche de Jérusalem, donna, en 1209, une règle aux Carmes, dans laquelle il leur recommande particulièrement la retraite, le silence et le travail continuel. Cette intention est encore marquée plus expressément dans le testament de S. François. M. Fleury, dans son Histoire ecclésiastique, année 1226, cite ces paroles du saint fondateur des Cordeliers : « Je travaillois de mes » mains; je veux continuer de travailler, et je veux » fermement que tous les frères s'appliquent à quel- » que travail honnête, et que ceux qui ne savent pas » travailler l'apprennent. »

Le même auteur cite un passage de S. Bonaventure, qui fait voir que ce saint cherchoit à prévenir les reproches que certaines gens ont faits depuis aux religieux mendians : « Nous voulons bâtir : nous ne » nous contentons plus des pauvres et simples loge- » mens que notre règle nous prescrit... Nous sommes » à charge à tout le monde, et nous le serons encore » plus, si nous continuons. » S. Bonaventure connoissoit les moines. Ils n'ont que trop vérifié sa prédiction.

2. Il y a au Japon un ordre de mendians, qui, sans être religieux, ni assujettis à aucune règle, s'engagent par un vœu exprès à vivre pieusement des aumônes du public. Ce vœu n'est pas d'un grand mérite pour la plupart de ceux qui le font. Ce sont des gens réduits à la misère, qui, ne pouvant s'accoutumer au travail, couvrent leur paresse du voile spécieux de la dévotion. Cette pieuse fainéantise est autorisée et même consacrée par des cérémonies solennelles. On coupe publiquement les cheveux à celui qui veut s'en-

rôler dans cette confrérie de gueux, et on l'installe, en quelque sorte, dans sa nouvelle profession, par quelques prières. Il y a de ces mendians en très-grand nombre, car ce métier est très en vogue au Japon, pays où toutes les pratiques extérieures de piété, et toutes les charlataneries de la dévotion, sont très-bien reçues.

MENNONITES : disciples de Mennon, sectaire né dans la Frise, qui commença à débiter ses erreurs vers l'an 1545. Il enseignoit, entr'autres choses, qu'il n'étoit pas permis à un Chrétien de posséder aucune charge de magistrature; qu'il n'y avoit point d'autre règle de la foi que le nouveau Testament; qu'en parlant de Dieu ou des Personnes divines, il ne falloit point employer le mot de *trinité;* que Jésus-Christ n'avoit rien pris de la substance de Marie, et qu'il avoit tout tiré de celle de Dieu le Père; que les ames alloient, après la mort, dans un lieu inconnu, qui n'étoit ni le ciel ni les enfers. Les Mennonites sont appelés, dans les Provinces-Unies, *Anabaptistes.*

MERCURE. La mythologie n'offre point de dieu qui ait réuni tant de fonctions dans sa personne que Mercure; et, parmi ces fonctions, il y en a plusieurs bien peu dignes de la divinité qu'on lui attribuoit, et que la plupart de ses adorateurs auroient rougi d'exercer. 1. Mercure, fils de Jupiter et de Maïa, fut d'abord destiné par son père pour être son messager et celui de tous les autres dieux. Son esprit souple et intrigant le rendit propre aux négociations. Toutes les affaires importantes de l'Olympe lui étoient confiées. Il alloit sans cesse du ciel sur la terre, et de la terre au ciel. Pour voyager avec plus de rapidité, il avoit des ailes aux talons et à la tête. La baguette qu'il portoit toujours en main marquoit sa qualité d'ambassadeur. (*Voyez* CADUCÉE). Il étoit aussi chargé d'entretenir le bon ordre et la police dans les assemblées des dieux,

de leur marquer à chacun leur rang, d'imposer silence lorsque Jupiter vouloit parler, ou d'expliquer lui-même les volontés du maître des dieux, en qualité de son chancelier. Il avoit encore plus d'occupation sur la terre. Il présidoit aux chemins, et indiquoit la route aux voyageurs. Il assistoit aux exercices de la lutte; et les athlètes le regardoient comme leur dieu particulier. Il falloit qu'il se trouvât au barreau et dans les assemblées publiques, en qualité de dieu de l'éloquence; dans les foires et dans les marchés, comme protecteur du commerce et des marchands. Il avoit de l'emploi jusque dans les enfers : c'étoit lui qui conduisoit dans ce triste séjour les ames des morts, qu'il chassoit devant lui avec sa baguette, comme un troupeau. Il ramenoit ensuite parmi les vivans celles qui avoient rempli le terme de leur séjour dans les enfers.

Ces fonctions, quoique laborieuses et pénibles, n'avoient rien que de noble; mais il en avoit deux autres qui auroient dû le rendre bien méprisable aux yeux des Païens judicieux et sensés. La finesse de son esprit, fertile en expédiens et en ressources, avoit engagé les voleurs à le choisir pour leur protecteur; et, loin de rejeter cet emploi, il avoit même tâché de s'en rendre digne par des exploits et des coups de maître, capables de servir d'exemple et de modèle aux plus fins voleurs. Dans le temps qu'Apollon, chassé de l'Olympe, étoit réduit à garder les troupeaux du roi Admète, Mercure aborda un jour le dieu berger, et trouva le secret de lui dérober, sans qu'il s'en aperçût, la moitié de son troupeau. Apollon éclata en menaces contre le voleur; mais, pendant qu'il s'échauffoit en vain, Mercure eut encore l'adresse de lui détacher son carquois de dessus les épaules. Apollon, malgré sa colère, ne put s'empêcher de rire d'un tour si plaisant et si fin, si l'on en croit Horace, qui, dans une

ode à la louange de Mercure, n'oublie pas de relever ces deux actions mémorables. Ce ne fut pas seulement sur la terre que Mercure signala sa dextérité : l'Olympe fut aussi témoin de ses prouesses. Vénus fut dépouillée de sa ceinture par cet habile filou. Il vola l'épée de Mars, le trident de Neptune, etc., et mérita, par ces exploits, les hommages des voleurs. Quelque honteux que dût être pour un dieu le titre de voleur, Mercure en portoit un autre plus infâme encore, et qu'il ne seroit pas honnête de nommer. C'étoit lui qui servoit Jupiter dans ses intrigues galantes, qui alloit faire de sa part les déclarations d'amour, et porter les présens. Il préparoit tout pour les enlèvemens, pour les surprises. Ce fut lui qui conduisit vers le rivage de la mer les troupeaux d'Agénor, lorsque Jupiter, transformé en taureau, voulut enlever Europe. Il alla ordonner à la Nuit de prolonger sa course, pendant que Jupiter étoit dans les bras d'Alcmène : en un mot, Jupiter ne partoit jamais pour quelque expédition amoureuse, qu'il ne fût accompagné de son fidèle Mercure.

Malgré l'infamie d'un pareil emploi, Mercure étoit un des dieux les plus honorés de l'Olympe. Le rapport que ses fonctions lui donnoient avec une infinité de personnes de tous états lui procuroit un grand nombre d'adorateurs. Les marchands surtout lui rendoient un culte spécial, et ses fêtes étoient célébrées avec la plus grande solennité dans tous les lieux de commerce. Ce dieu étoit ordinairement représenté sous la figure d'un beau jeune homme, nu ou revêtu d'un manteau, avec des ailes aux pieds. Il avoit la tête couverte d'un bonnet appelé *petasus*, auquel étoient attachées des ailes. On lui mettoit souvent une bourse dans la main gauche, en qualité de dieu des marchands, et dans la droite un rameau d'olivier,

symbole de la paix, qui est si utile au commerce. Quelquefois on lui donnoit une lyre, instrument dont il étoit regardé comme l'inventeur.

L'histoire ancienne fait mention de plusieurs personnages illustres qui ont porté le nom de Mercure, et dont la fable a réuni tous les traits dans un seul. Le mercure égyptien est le plus célèbre : ses qualités éminentes lui méritèrent le surnom de *Trismégiste*, c'est-à-dire, trois fois très-grand. Il fut le ministre et le conseiller d'Osiris; et l'Egypte, sous son administration, fut heureuse et florissante.

Suivant le systême de M. Pluche, Mercure n'étoit autre chose, dans son origine, que la figure symbolique dont se servoient les anciens Egyptiens pour désigner le temps de la canicule et de la crue du Nil. Ils donnoient à cette figure le nom d'Anubis. Souvent ils lui mettoient en main une bourse, symbole des richesses que ses avertissemens salutaires avoient procurées à l'Egypte; et alors ils l'appeloient Mercure, nom qui signifie le *négociant*, l'*intrigant*, ou simplement le *commerce*. Communément Anubis tenoit en main une perche croisée, marque de la crue du Nil, et origine du caducée de Mercure. (*Voyez* Caducée.) Il avoit des ailes aux pieds, image de la promptitude avec laquelle on devoit se retirer. Voici de nouveaux rapports de Mercure avec Anubis, que M. Pluche nous fait remarquer. « Anubis étoit, comme signe, la règle des » fêtes, et l'introducteur de toutes les figures symbo- » liques qu'on montroit successivement au peuple » pendant l'année. Devenu dieu, il en fut fait l'inven- » teur et l'ordonnateur : or ces fêtes se nommoient les » *mânes*, parce que les figures qu'on y présentoit aux » assistans, étant originairement destinées à régler les » travaux du peuple, se nommoient les mânes, c'est-à- » dire, les réglemens, les signes, les enseignes... Mais les » fêtes particulières... ayant des noms propres qui les

» distinguoient, le nom général de mânes, d'enseignes
» ou d'images, demeura aux assemblées funèbres, qui
» revenoient fréquemment ; et les noms de mânes,
» d'images, de simulacres et de morts, se confondirent.
» Mercure, qui faisoit l'ouverture et la clôture des
» mânes, devint ainsi le conducteur des morts. Il con-
» duisoit les ames, la baguette haute; roi ou berger,
» il falloit suivre la troupe. Il leur ouvroit le triste
» séjour, le fermoit sans miséricorde, et tiroit la clef
» sans permettre à personne de sortir... La persuasion
» où l'on étoit qu'il avoit inventé la musique, la lyre,
» la lutte et tous les exercices qui forment le corps,
» est fondée sur ce que toutes ces choses étant insépa-
» rablement unies aux anciennes fêtes, on l'en a cru
» l'ordonnateur et l'inventeur comme des fêtes mêmes.
» En ouvrant les fêtes, il en introduisoit toutes les
» suites. »

2. Mercure étoit particulièrement adoré des Gaulois, et, dans toute l'étendue de leur pays, il avoit un grand nombre de temples magnifiques. Comme dieu des négocians et des voyageurs, ils le représentoient nu, sans sexe ni barbe, tenant un caducée, une bourse et une corne d'abondance. Quelquefois ils lui mettoient un croissant au-dessus de la tête. Ils le confondoient avec Pluton, et le regardoient comme le dieu des richesses et des régions infernales. En cette qualité, ils le représentoient avec de la barbe, tenant d'une main une espèce de sceptre, et de l'autre une bourse. Ils le revêtoient d'une sorte de vêtement impérial, semblable au *paludamentum* des Romains, qui étoit attaché sur une de ses épaules par quelque ornement. *Voyez* THEUTATÈS.

MESSE (*la*). C'est un sacrifice dans lequel Jésus-Christ lui-même, représenté par le prêtre, s'offre à son Père comme une victime d'expiation pour les péchés du peuple. Le nom de messe est dérivé du mot latin

missio, qui signifie l'action de renvoyer, de congédier, parce que, dans les premiers siècles de l'Eglise, avant de célébrer cet auguste mystère, on renvoyoit ceux qui n'étoient pas encore dignes d'y assister. Ce sacrifice est également en usage dans l'Eglise latine et dans l'Eglise grecque; mais les cérémonies, ainsi que le nom, en sont différentes chez les Chrétiens grecs. (*Voyez* Liturgie.) Il seroit superflu de donner une description des cérémonies de la messe dans l'Eglise latine, dont nous sommes tous les jours spectateurs.

1. On distingue messe basse ou petite messe; c'est celle que chaque prêtre célèbre les jours ordinaires, à voix basse, sans aucun chant ni appareil; et grand'messe ou messe solennelle, célébrée communément par le curé ou par le vicaire, accompagné d'un diacre, d'un sous-diacre, et quelquefois d'un prêtre assistant. Plusieurs des prières qui la composent sont chantées par le chœur. Le célébrant récite les autres à haute voix, à l'exception du canon. L'évangile et l'épître sont chantées par le diacre et le sous-diacre. Plusieurs cérémonies, telles que les encensemens, etc., contribuent à donner plus d'appareil à cette messe, que l'on ne célèbre ordinairement que les dimanches et les fêtes.

Messe des morts : c'est celle que l'on célèbre pour le repos de l'ame des fidèles défunts. La parure lugubre de l'autel et du ministre inspire à ceux qui assistent à ces sortes de messes une sainte et salutaire tristesse, qui dispose le cœur à la componction et à la pénitence. Il est défendu de célébrer la messe pour les morts, les dimanches et les fêtes doubles.

Messe papale : c'est celle que Sa Sainteté célèbre elle-même en personne. Elle diffère des autres messes solennelles « en deux choses qu'on observe toujours » lorsque le Pape lui-même officie (c'est l'auteur du » *Tableau de la Cour de Rome* qui parle) : la pre- » mière, c'est qu'on chante deux évangiles, l'une en

» grec, l'autre en latin; la seconde chose particulière
» en la messe papale est la communion, qui se fait en
» cette manière. Après que l'*Agnus Dei* est chanté, le
» Pape s'en va à son trône; le cardinal diacre, chargé
» de chanter l'évangile, se tient du côté de l'épître, les
» mains jointes, en sorte qu'il puisse voir le saint sa-
» crement sur l'autel; et le Pape marche vers son trône.
» Quand il y est arrivé, le diacre va prendre l'hostie
» consacrée, sur la patène couverte d'un voile; et, se
» tournant vers le peuple, il l'élève par trois fois, sa-
» voir, au milieu de l'autel, et aux deux coins. Il la
» donne après cela au sous-diacre qui la porte au Pape.
» Cependant le même diacre prend le calice où est le
» vin consacré, et, l'ayant aussi élevé trois fois comme
» l'hostie, il le porte au Pape, qui adore Jésus-Christ
» sous les deux espèces, à mesure qu'on les lui ap-
» porte; ce qu'il fait par une profonde inclination de
» la moitié du corps, en se tenant pourtant debout;
» et, quand le diacre et le sous-diacre sont tout-à-fait
» arrivés auprès de lui, ils se rangent l'un à sa droite,
» l'autre à sa gauche. Le Pape prend la grande hostie
» qui est sur la patène, et communie, en se la mettant
» lui-même dans la bouche; puis il donne deux petites
» oublies aux diacres et aux sous-diacres, qui sont à
» genoux, et qui lui baisent la main avant qu'il les leur
» donne. Cependant le diacre tient toujours le calice,
» jusqu'à ce que le cardinal évêque assistant vient en
» chape devant le trône pontifical, où le sacristain du
» Pape lui présente un chalumeau d'or, dont il plonge
» un bout dans le calice que le diacre tient; et le Pape
» dans ce moment porte sa main sur l'autre bout, et,
» baissant un peu la tête pour y appliquer les lèvres,
» il suce une partie du vin consacré, laissant le reste au
» diacre, qui reporte le calice à l'autel, où, étant ar-
» rivé, il suce aussi avec le même chalumeau une autre
» partie de ce qui est resté dans le calice, et en laisse

» quelques gouttes au sous-diacre, qui les prend sans » chalumeau, et boit ensuite ce qu'on lui verse pour » l'ablution du calice, qu'il essuie avec un purifica- » toire. Cependant le Pape donne le baiser de paix au » diacre seulement, et la communion sous l'espèce du » pain aux autres cardinaux, aux ambassadeurs, prin- » ces et prélats, et quelquefois à des particuliers qui » souhaitent la recevoir de sa main; après quoi, il » retourne à l'autel, et achève la messe avec les céré- » monies ordinaires. »

A la fin de la messe, le doyen du chapitre de l'église où le Pape officie présente à Sa Sainteté une bourse avec vingt-cinq jules de monnoie antique et cela, « pour avoir bien chanté la messe, » comme le dit le Cérémonial romain: *pro bene cantatâ missâ. Voyez* INTRONISATION.

On distingue en général dans la messe deux parties principales. La première, qui comprend les prières et les lectures que l'on fait depuis l'introït jusqu'à l'offertoire, se nommoit autrefois la messe des catéchumènes, parce qu'il leur étoit permis d'y assister. La seconde, qui s'étend depuis l'offertoire jusqu'à la fin, s'appeloit la messe des fidèles: eux seuls avoient droit d'y être présens. Avant l'offertoire, un diacre avoit soin de faire sortir les catéchumènes, les possédés, et les pénitens qui étoient privés de la communion. La formule avec laquelle il les congédioit étoit conçue en ces termes: « Les choses saintes sont pour les saints: » sortez d'ici, profanes. » *Voyez* ce qui regarde les autres parties de la messe, telles que l'*introït*, le *graduel*, l'*offertoire*, le *lavabo*, le *canon*, la *consécration*, la *communion*, etc., chacun à leur article.

Il ne faut pas oublier qu'on appelle *messe sèche* celle que l'on célèbre sur mer, parce qu'on ne se sert point de calice, de peur que l'agitation du vaisseau ne fasse répandre le vin consacré.

2. Chez les Abyssins, on ne célèbre jamais de messe basse ou particulière. Tous les jours on chante une grand'messe dans chaque église, et l'on n'en dit point d'autre pendant toute la journée. Leurs habits sacerdotaux sont d'une pauvreté peu convenable à la majesté de la religion. Ils n'ont point de ceinture ni d'étole : ils ne connoissent point l'usage du manipule. Leur chasuble est extrêmement étroite, et si longue, qu'ils en laissent traîner une demi-aune derrière eux. Une vieille tunique toute usée, que les Turcs leur vendent ordinairement, leur sert de surplis. On ne lit pas à la messe des endroits choisis de l'Evangile; mais on distribue des Evangiles, par exemple celui de S. Matthieu, en autant de parties qu'il y a de jours dans l'année; ainsi la lecture entière des quatre Evangiles les occupe pendant quatre ans. Chaque lecture est toujours terminée par un *Alleluia;* et cette joyeuse antienne n'est pas même omise dans les cérémonies lugubres des funérailles.

MESSIE. Ce nom, qui signifie en hébreu *oint et sacré* se donnoit autrefois, chez les Juifs, aux sacrificateurs, et aux rois qui avoient reçu l'onction sacrée; mais il est attribué particulièrement à Jésus-Christ, qui a été oint en qualité de Roi des rois, de Chef des Prophètes, de souverain Pontife de la loi de grâce, et de Prêtre éternel selon l'ordre de Melchisédech.

Le Messie a d'abord été annoncé au genre humain par Dieu même, aussitôt après le péché d'Adam, lorsqu'il dit au serpent qu'une femme lui écraseroit la tête. Cette prédiction fut renouvelée avec plus de clarté aux patriarches Abraham et Jacob; et Dieu dit expressément à ce dernier que ce seroit dans la tribu de Juda que ce libérateur prendroit naissance.

Pendant l'espace de quatre mille ans, les prophètes entretinrent le peuple juif dans l'espérance de ce Messie. Plusieurs lui marquèrent toutes les circonstances

de sa venue avec tant de précision, qu'il falloit que cette nation fût bien aveugle et bien grossière, pour ne pas le reconnoître lorsqu'il arriva.

C'est en vertu des mérites du Messie, que les patriarches, les prophètes et tous les saints de l'ancien Testament ont été sauvés. Quand on envisage des yeux de la foi les conquêtes de Cyrus, d'Alexandre et des Romains, on voit que ces grands événemens étoient amenés pour mettre le monde dans l'état où les prophètes annonçoient qu'il seroit à la venue du Messie.

Les Juifs, dispersés aujourd'hui dans tout le monde, attendent encore avec impatience ce Messie, venu depuis plus de dix-huit cents ans, et que leurs ancêtres ont mis à mort.

Les sentimens des docteurs juifs sont partagés sur ce qui regarde le Messie. Les uns pensent que ce sont les péchés du peuple qui retardent sa venue. Les autres disent qu'il doit venir deux Messies : l'un dans un état de pauvreté et de misère, l'autre dans un état de gloire et de splendeur. Ce dernier doit rétablir les Juifs dans leur premier état, et les venger de leurs ennemis. Enfin, il s'est trouvé quelques docteurs parmi eux, qui ont avancé que c'étoit bien en vain qu'on attendoit le Messie, puisqu'il y avoit déjà longtemps qu'il étoit venu.

Messie : déesse adorée autrefois par les anciens Romains, ainsi nommée parce qu'elle présidoit à la moisson (1).

MÉSUZA. C'est le nom que les Juifs modernes donnent à une de leurs pratiques religieuses : voici en quoi elle consiste. Ils attachent aux portes des maisons, des chambres et de tous les lieux fréquentés, un roseau ou un tuyau, dans lequel est enfermé un parchemin destiné à cet usage, sur lequel ils écrivent le quatrième verset du sixième chapitre du Deutéronome,

(1) Du latin *messis*, moisson.

qui dit : « Ecoute, Israël : le Seigneur notre Dieu est » un; » et les versets suivans jusqu'au neuvième, qui dit : « Et tu les écriras sur le seuil et sur les portes » de ta maison. » Le tuyau se met ordinairement sur le battant de la porte, du côté droit. Sur le bout du parchemin qui est roulé dans le tuyau, on trace ce mot *Sciaddai*, qui est un des noms que les Juifs donnent à Dieu. Les Juifs n'oublient jamais de toucher cet endroit lorsqu'ils entrent dans la maison, ou lorsqu'ils en sortent, et leur dévotion va jusqu'à baiser le doigt qui l'a touché.

MÉTANGISMONITES : hérétiques qui soutenoient que, dans la Trinité, le Fils étoit dans le Père comme un vase dans un autre vase; comparaison qui s'exprimoit en grec par le mot μεταγλισμος, d'où ils ont pris leur nom.

MÉTEMPSYCOSE, c'est-à-dire, transmigration des ames d'un corps en un autre : systême fameux, selon lequel les ames circulent éternellement sur la terre, en passant successivement en différens corps. On attribue communément l'invention de ce systême à Pythagore. Mais il est certain que Pythagore, qui voyagea beaucoup dans les Indes, l'emprunta lui-même des brachmanes, et qu'à son retour en Grèce il fit d'inutiles efforts pour le faire adopter par ses compatriotes. L'origine de la métempsycose se trouve détaillée dans le Shastah, l'un des livres sacrés des Gentous, dont M. Holwel fit pendant trente ans une étude particulière dans l'Inde. Le morceau suivant, traduit de l'ouvrage de ce savant Anglais, ne peut manquer de plaire au lecteur curieux. *Voyez*, avant tout, les articles Anges et Création.

1. « Les rebelles debtahs (anges) ayant encouru » la disgrâce de leur Créateur, gémirent dans l'on- » derah (les ténèbres), l'espace d'un munnuntur (de » plusieurs siècles). Pendant tout ce temps-là, Birmah,

» Bistnou et Sieb, et le reste des anges qui étoient » restés fidèles, ne cessèrent point de prier l'Eternel » de leur pardonner et de les rétablir dans leur état. » L'Eternel se laissa enfin fléchir à leurs prières; et, » bien qu'il ne pût prévoir l'effet que sa clémence » produiroit sur les coupables, comptant néanmoins » sur leur repentir, il déclara sa volonté. Il ordonna » qu'on les fît sortir de l'onderah, et qu'on les mît à » même de pouvoir travailler à leur salut, en les sou- » mettant à certaines épreuves. L'Eternel déclara ses » intentions; et, après avoir confié le gouvernement » de mahah-surgo (du ciel) à Birmah, il se retira en » lui-même, et se rendit invisible à toute l'armée cé- » leste, pendant l'espace de cinq mille ans. Ce temps » fini, il se montra de nouveau, remonta sur son trône » de lumière, et reparut dans toute sa gloire. Les » anges qui lui étoient restés fidèles célébrèrent son » retour par des chants d'allégresse.

» Après que tout le monde eut fait silence, l'Eter- » nel dit : Que le dunneahoudah (l'univers) des quinze » bobouns (planètes ou régions) d'expiation et de pu- » rification paroisse pour servir de séjour aux deb- » tahs rebelles; et il parut à l'instant. L'Eternel ajouta : » Que Bistnou, armé de ma puissance, descende dans » le dunneahoudah que je viens de créer; qu'il fasse » sortir les rebelles debtahs de l'onderah, et qu'il » les mette dans le plus bas des quinze bobouns.

» Bistnou se présenta devant le trône, et dit : Eter- » nel, j'ai fait ce que tu m'as commandé. Tous les an- » ges fidèles furent surpris en voyant les merveilles et » l'éclat du dunneahoudah que Dieu venoit de créer. » L'Eternel adressa de nouveau la parole à Bistnou, » et lui dit : Je veux former des corps pour chaque » debtah rebelle, qui leur serviront pendant un temps » de prison et de demeure. Ils y seront sujets aux maux

» naturels, à proportion des crimes qu'ils ont commis.
» Va, et ordonne-leur de se préparer pour y entrer;
» et ils t'obéiront.

» Bistnou, s'étant de nouveau présenté devant le
» trône, se prosterna, et dit : Eternel, j'ai exécuté tes
» ordres. Et les anges fidèles, étonnés des merveilles
» dont ils venoient d'entendre parler, célébrèrent les
» louanges et la miséricorde de l'Eternel par des chants.

» Après qu'ils eurent fini, l'Eternel dit encore à
» Bistnou : Les corps que je vais préparer pour loger
» les debtahs rebelles seront sujets au changement,
» à la décadence, à la mort, et se renouvelleront par
» l'effet des principes dont ils seront formés. Les deb-
» tahs coupables, enfermés dans ces corps mortels,
» subiront alternativement quatre-vingt-sept change-
» mens, ou transmigrations, et seront plus ou moins
» sujets aux suites du mal naturel et du mal moral, à
» proportion de leur péché originel, et selon que les
» actions qu'ils feront, en passant par ces formes suc-
» cessives, répondront aux pouvoirs limités que j'ac-
» corderai à chacun. Ce sera là leur état de châtiment
» et d'expiation.

» Et lorsque les debtahs rebelles auront subi ces
» quatre-vingt-sept transmigrations, ils iront, à l'aide
» de ma faveur, animer une nouvelle forme : et toi,
» Bitsnou, tu l'appelleras ghoij (la vache). Lorsque
» le corps de la ghoij viendra à mourir de vieillesse,
» le debtah coupable, par un nouvel excès de ma
» bonté, animera le corps de muhrd (l'homme) :
» j'augmenterai ses facultés intellectuelles, au point
» qu'elles étoient lorsque je le créai, et ce sera sous
» cette forme qu'il subira la plus forte épreuve.

» Les debtahs coupables regarderont la ghoij
» comme sainte et sacrée; car je leur donnerai une
» nourriture plus agréable, et les exempterai d'une

» partie des travaux auxquels je les ai condamnés. Ils
» ne mangeront ni de la chair de la ghoij, ni de celle
» d'aucun des corps mortels que je préparerai pour
» leur servir de demeure, soit qu'il rampe sur murto
» (la terre), ou qu'il nage dans jhoale (l'eau), ou
» qu'il vole dans oustmaan (l'air); ils se nourriront
» de lait de ghoij et des fruits de murto. Les corps
» mortels dans lesquels j'enfermerai les debtahs cou-
» pables sont l'ouvrage de mes mains; on ne les détruira
» point, mais on les laissera mourir de leur mort na-
» turelle. Que si quelque debtah, de dessein prémé-
» dité et par quelque violence, occasionne la dissolu-
» tion des corps animés par ses frères coupables, toi,
» Sieb, tu plongeras l'esprit qui a commis ce crime
» dans l'onderah, pendant un espace de temps, et
» tu le feras passer par quatre-vingt-neuf transmigra-
» tions, quels que soient son rang et sa qualité dans
» le temps qu'il a commis ce crime. Si un debtah est
» assez hardi pour se délivrer par violence du corps
» mortel dans lequel je l'aurai renfermé, toi, Sieb,
» tu le plongeras dans l'onderah pour toujours : il
» ne jouira plus du privilége de pouvoir se purger,
» se purifier, et expier ses fautes dans les quinze bo-
» bouns. Je distinguerai par classes et par espèces les
» corps mortels que j'ai destinés pour punir les deb-
» tahs coupables; je leur donnerai différentes formes,
» qualités et facultés. Ils s'uniront et se multiplieront
» les uns les autres dans leurs tribus et leurs espèces,
» par un penchant naturel que je leur donnerai; et, à
» l'aide de cette union naturelle, il y aura une suc-
» cession de formes dans chaque tribu et dans chaque
» espèce, afin que les transmigrations progressives
» des esprits coupables ne cessent jamais.....

» Si les debtahs profitent de la faveur que je veux
» bien leur accorder dans leurs quatre-vingt-neuf
» transmigrations de muhrd, par le repentir et les

» bonnes œuvres, toi, Bistnou, tu les recevras dans
» ton sein, et les conduiras dans le second boboun
» de châtiment et de purgation, et tu en agiras ainsi
» jusqu'à ce qu'ils aient passé progressivement par
» les huit bobouns de châtiment et de purgation :
» alors leur châtiment finira, et tu les conduiras dans
» le neuvième, et même dans le premier boboun de
» purification. Que si les debtahs rebelles ne profi-
» tent point de ma faveur, dans les quatre-vingt-neuf
» transmigrations de muhrd, selon le pouvoir que je
» leur donnerai, toi, Sieb, tu retourneras pour un
» temps dans l'onderah, et, après qu'il sera expiré,
» Bistnou ira te remplacer dans le plus bas boboun
» de châtiment et de purgation, pour y subir une se-
» conde épreuve; et ils continueront à souffrir de la
» sorte jusqu'à ce que, par leur repentir et leur per-
» sévérance dans les bonnes œuvres, durant les qua-
» tre-vingt-neuf transmigrations mortelles de muhrd,
» ils soient parvenus au neuvième boboun, et même
» au premier des sept bobouns de purification. Car
» mon décret est que les debtahs rebelles n'entrent
» point dans le mahah-surgo, ni ne voient point ma
» face, qu'ils n'aient passé par les huit bobouns de
» châtiment, et par les sept bobouns de purification.

» Les anges fidèles, ayant entendu ce que l'Eternel
» venoit de dire et d'ordonner au sujet des debtahs
» rebelles, chantèrent ses louanges, et célébrèrent
» sa puissance et sa justice. Après qu'ils eurent fini,
» l'Eternel leur parla en ces termes : Je veux conti-
» nuer mes faveurs aux debtahs rebelles, pendant un
» certain espace de temps, que je diviserai en quatre
» jognes (périodes). Dans le premier, je veux que le
» terme de leur probation dans les quatre-vingt-neuf
» transmigrations de muhrd, soit de cent mille ans.
» Dans le second, le terme de leur probation dans
» muhrd sera réduit à dix mille ans; dans le troisième,

à

» à mille ans, et dans le quatrième, à cent; et les
» anges célébrèrent par des cris de joie la miséricorde
» et l'indulgence dont Dieu usoit envers eux. Après
« qu'ils eurent fini, l'Eternel ajouta : Si, après que
» l'espace de temps que j'ai fixé pour la durée du
» dunnéahoudah, et celui que ma bonté a accordé
» pour la probation des debtahs rebelles, sera ac-
» compli par la révolution des quatre jogues, il s'en
» trouve quelqu'un qui n'ait point passé par les huit
» bobouns de châtiment et de probation, et qui ne
» soit pas entré dans le neuvième ni le premier de
» purification, toi, Sieb, armé de mon pouvoir, tu
» le précipiteras dans l'onderah pour toujours. Tu
» détruiras ensuite les huit bobouns de châtiment, de
» purgation et de probation; et ils n'existeront jamais
» plus. Et toi, Bistnou, tu conserveras encore pen-
» dant un certain temps les sept bobouns de purifi-
» cation, jusqu'à ce que les debtahs qui auront pro-
» fité de mes grâces et de ma miséricorde s'y soient
» purifiés de leurs péchés. Après qu'ils l'auront fait,
» qu'ils auront été rétablis dans leur état, et qu'ils au-
» ront été admis en ma présence, toi, Sieb, tu détruiras
» les sept bobouns de purification, et ils n'existeront
» jamais plus. Les anges fidèles tremblèrent de crainte
» en oyant ces paroles, et admirèrent la puissance de
» l'Eternel. l'Eternel ajouta : Je n'ai point retiré ma
» miséricorde de Moisasour, de Rhaboun, ni des au-
» tres chefs des debtahs rebelles. Mais, comme la soif
» du pouvoir les a enivrés, je veux augmenter celui
» qu'ils ont de faire le mal. Je leur permets d'entrer
» dans les huit bobouns de purgation et de proba-
» tion, et les debtahs coupables seront exposés aux
» mêmes tentations qui ont causé leur révolte. Mais
» ce pouvoir de faire le mal, que j'accorde au chefs
» des rebelles, aggravera leur crime et leur châti-
» ment. La résistance que les debtahs pervers oppo-

» seront à leurs tentations, me sera une forte preuve
» de la sincérité de leur douleur et de leur repentir.
» l'Eternel se tut, et les anges fidèles chantèrent des
» chants de louange et d'adoration, qui marquoient
» cependant le chagrin que leur causoit le sort de
» leurs frères. Ils s'assemblèrent, et prièrent tout
» d'une voix l'Eternel, par la bouche de Bistnou, de
» leur permettre de descendre de temps en temps
» dans les huit bobouns de châtiment et de purga-
» tion, sous une forme humaine, afin de garantir,
» par leur présence, leurs conseils et leur exemple,
» les malheureux debtahs des tentations de Moisa-
» sour et des chefs rebelles. l'Eternel y consentit,
» et les bandes célestes témoignèrent leur reconnois-
» sance par des chants d'allégresse. Après qu'ils eu-
» rent fini, l'Eternel parla de nouveau en ces termes:
» Arme-toi, Birmah, de ma gloire et de ma puis-
» sance; descends dans le plus bas boboun de châ-
» timent et de purgation, et fais savoir aux debtahs
» rebelles les paroles que j'ai proférées, et les décrets
» que j'ai prononcés contr'eux; et ordonne-leur d'en-
» trer dans les corps que j'ai préparés pour leur ser-
» vir de demeure. Birmah se présenta devant le trône
» de l'Eternel, et lui dit: J'ai fait ce que tu m'as or-
» donné. Les debtahs coupables ont été ravis de la
» grâce que tu veux bien leur faire. Ils ont reconnu
» la justice de tes décrets; ils m'ont témoigné leur
» chagrin et leur repentir, et sont entrés dans les
» corps mortels que tu leur as préparés. »

2. Comme Pythagore est celui qui enseigna le systême de la métempsycose avec le plus de réputation, il n'est pas étonnant qu'il ait passé, chez les Grecs et les Romains, pour en être l'inventeur. Ovide, au IIe livre de ses Métamorphoses, met dans la bouche du philosophe grec un discours sur la transmigration des ames, dans lequel on trouvera la philosophie

parée de tous les ornemens de la poésie la plus riche et la plus élégante. Pythagore, dit le poète latin, avoit reçu le jour dans l'île de Samos. Mais, fuyant l'aspect odieux des tyrans qui déchiroient sa patrie, il s'étoit condamné à un exil volontaire. Quoiqu'attaché à la terre par sa condition mortelle, son esprit sublime s'éleva jusqu'au ciel. Il envisagea des yeux de l'ame les objets qui échappoient aux yeux du corps; et, ne proposant, dans ses méditations profondes, que l'avantage de l'humanité, il fit part aux mortels de ses importantes découvertes, et leur annonça les vérités qu'il avoit puisées dans le commerce des dieux. Il fut le premier qui conseilla aux hommes de bannir de leur table la chair des animaux. Il s'efforça de leur inspirer de l'horreur pour cet aliment odieux; mais ses discours doctes et sensés furent rejetés par la multitude ignorante et grossière.

Cessez, mortels, leur disoit-il, de souiller vos corps par des mets détestables et criminels, tandis que la terre vous prodigue ses richesses, et vous offre une nourriture aussi agréable qu'innocente. Pour vous son sein libéral se couvre, tous les ans, d'une moisson dorée. Les arbres semblent ne se courber sous leurs fruits que pour vous les présenter. La vigne chargée de raisins vous invite à les cueillir. Les jardins sont remplis de légumes salutaires, qui, amollis par le feu, peuvent vous fournir un aliment agréable. Pour qui vos troupeaux apportent-ils chaque soir un lait délicieux? Pour qui l'abeille laborieuse compose-t-elle, avec la fleur du thym, le miel le plus doux? Voyez, parmi les animaux mêmes, ceux dont le naturel est humain et paisible: l'herbe est leur nourriture. Il n'y a que les tigres, les lions et les ours qui se plaisent à dévorer des mets ensanglantés. Barbares, vous osez renfermer dans vos entrailles les entrailles d'un être animé: vous engraissez votre corps avide de la subs-

tance d'un autre corps, et ce n'est que par la mort des animaux que vous prolongez votre coupable vie. Environnés des dons que la meilleure des mères étale à vos yeux, vous n'aimez que les affreux repas des Cyclopes; et vos dents meurtrières ne se plaisent qu'à déchirer des lambeaux de chair.

Ce n'étoit pas ainsi que vivoient les hommes dans cet âge antique que vous nommez le siècle d'or. Jamais leur bouche innocente ne fut souillée par le sang. Les fruits des arbres et les productions de la terre suffisoient à leurs besoins. Dans ces temps fortunés, l'oiseau voloit en sûreté dans les airs : le lièvre erroit sans crainte au milieu des campagnes; et l'hameçon perfide ne tendoit aucun piége au poisson crédule. Une paix profonde régnoit alors dans la nature. On n'y connoissoit ni la fraude, ni les embûches. Mais, dans les siècles suivans, lorsque les passions et les vices eurent corrompu le genre humain, les hommes firent sur les animaux l'apprentissage de la cruauté. Le premier fer qui fut ensanglanté fut teint du sang de quelque animal. Je veux qu'on ait pu sans crime ôter la vie aux animaux qui menaçoient la nôtre; mais falloit-il que leurs corps nous servissent de pâture? Le porc, qui ravageoit les moissons et détruisoit l'espérance de l'année, mérita le premier la mort; le bouc, qui rongeoit les bourgeons de la vigne, fut ensuite égorgé aux autels de Bacchus : tous deux avoient mérité leur sort. Mais quel étoit votre crime, paisibles moutons, brebis innocentes, qui portez dans votre sein un nectar délicieux, vous que nous dépouillons pour nous couvrir, vous, dont la vie nous est plus utile que la mort? Pourquoi égorger le bœuf, animal simple et bon, né pour supporter les plus pénibles travaux? Quelle horrible ingratitude! Non, le barbare ne méritoit pas de vivre, qui le premier retira de la charrue son fidèle laboureur, pour le con-

duire à la mort; qui eut la cruauté de frapper de la hache son cou usé par le joug depuis tant d'années. C'étoit peu pour les hommes de commettre de pareils crimes : ils voulurent en rendre les dieux complices. Il crurent que les immortels aimoient à voir couler le sang des animaux. Un bœuf, choisi entre les plus gras et les plus beaux du troupeau, ayant les cornes dorées et la tête ornée de bandelettes, est conduit à à l'autel. Il entend les vœux que forment les prêtres, et ne sait pas qu'ils ne doivent être exaucés qu'aux dépens de sa vie. Il voit qu'on entortille ses cornes de gerbes de blé, fruit de ses sueurs et de ses travaux; et, dans le moment qu'on l'immole, il aperçoit le fer sacré, réfléchi dans le bassin qui est placé devant lui. Il tombe, et, pendant qu'il respire encore, les prêtres cruels lui arrachent le cœur, et s'imaginent trouver dans ses entrailles palpitantes la volonté des dieux.

Quelle rage, hommes féroces, vous porte à vous nourrir de la chair de ces animaux innocens? Savez-vous quel crime vous commettez? Ecoutez-moi, et frémissez. Vous mangez, qui?... vos propres concitoyens. Dans ce moment, l'esprit divin m'anime : je le sens, et je cède à son impulsion. Les secrets les plus cachés de la nature se dévoilent à mes yeux, et ma bouche va prononcer des oracles augustes. Je vais vous annoncer des vérités long-temps cachées, et que personne avant moi n'avoit découvertes. Elevé au-dessus de la région terrestre, je plane avec joie au milieu des airs. Assis sur les nuages, je vois les foibles mortels errer ici-bas, tremblans, incertains de leur destinée, redoutant la mort à chaque moment; et, du haut de la voûte étoilée, je leur développe les décrets du destin, et leur adresse ces consolantes paroles.

O vous! hommes timides, que la mort épouvante,

savez-vous ce que vous craignez? Apprenez que le Styx et le Tartare ne sont que de vains noms, faits pour servir d'ornement aux récits fabuleux des poètes. Pensez-vous que des corps consumés par la flamme, ou rongés par les vers, puissent encore être sensibles à la douleur? Les ames ne meurent point : elles quittent seulement leur ancienne demeure, et passent dans une nouvelle habitation. Moi-même, moi, qui vous parle, je vivois du temps de la guerre de Troye, et je m'appelois *Euphorbe*. Ménélas me donna la mort d'un coup de lance; et dernièrement j'ai reconnu à Argos mon bouclier suspendu dans le temple de Junon. Tout change, et rien ne meurt. Les ames errent et circulent sans cesse d'un lieu en un autre. Sortant du corps d'une bête, elles entrent dans celui d'un homme: elles quittent le corps d'un homme pour entrer dans celui d'une bête. De même qu'une cire docile reçoit les impressions de toutes sortes de cachets, et prend mille formes différentes, sans cesser d'être la même; ainsi l'ame passe dans une infinité de corps, et reste toujours la même. Lors donc qu'un appétit aveugle et criminel vous porte à manger la chair des animaux, vous mangez vos semblables, et peut-être vos plus proches parens. Peut-être que, dans le corps de cet animal dont vous vous repaissez, étoit logée l'ame de votre frère, ou de votre père, ou de votre fils; et vous renouvelez, sans y songer, l'abominable repas de Thyeste. Laissez donc désormais vivre en paix des animaux qui peuvent être vos parens, et en qui habitent certainement des ames humaines. Tuer des animaux, c'est s'essayer au meurtre et à l'homicide. On est bien disposé à répandre le sang humain, lorsqu'on peut égorger un jeune veau sans pitié, et entendre sans émotion ses mugissemens plaintifs. Celui qui n'est point touché des bêlemens enfantins du chevreau qu'il immole, pourra être insensible aux cris du malheureux qui

lui demandera la vie; et l'homme inhumain qui tue un oiseau domestique de la même main dont il l'a nourri, tueroit peut-être, dans l'occasion, son meilleur ami. Laissez donc le bœuf labourer tranquillement la terre, et que cet animal utile ne puisse imputer sa mort qu'à la vieillesse. Contentez-vous de tondre la brebis et de traire la chèvre. Renoncez à l'usage des lacs, des filets, et de tous ces instrumens pernicieux, productions de la fraude et de la cruauté. Que l'oiseau soit libre et en sûreté dans les airs, le poisson dans les eaux, le cerf dans les forêts. Si quelques animaux menacent votre vie, tuez-les, j'y consens; mais ne les mangez pas.

Il n'est point de systême qui ait été et soit encore aussi universellement répandu que celui de la métempsycose. En effet, l'homme grossier et attaché à la terre est flatté de l'idée qu'il ne doit quitter le monde que pour y revenir. Il n'y a plus pour lui ni frayeur ni incertitude; il voit quel peut être son sort. Il n'a point devant les yeux un avenir désolant, dont il ne peut se former aucune idée. Le pis aller pour lui est d'être sur la terre dans la condition la plus misérable; et, comme il sait qu'il n'y en a point qui n'ait ses plaisirs, il n'est pas fort inquiet sur la destinée qui l'attend après sa mort.

Platon adopta le systême de Pythagore; mais il y fit quelques changemens. Il prétendit que les ames des hommes ne passoient jamais dans le corps des animaux, mais toujours dans des corps humains.

3. Les Egyptiens expliquoient ingénieusement, par la métempsycose, la raison de cette prodigieuse inégalité que l'on remarque entre les conditions et les états des hommes. Ceux qui sont misérables, disoient-ils, expient les crimes qu'ils ont commis dans leur vie précédente. Ceux qui sont dans la prospérité reçoivent la récompense des vertus qu'ils ont pratiquées

dans leur vie passée. On regarde comme une injustice des dieux de permettre que les gens de bien soient souvent malheureux et persécutés, tandis que les méchans prospèrent : on a tort. Les premiers sont justement punis pour leurs vices passés; leurs vertus présentes seront récompensées dans une autre vie. Les seconds sont récompensés de leurs vertus passées, et seront punis de leurs vices présens dans une autre vie. Les Egyptiens pensoient aussi que les hommes qui, pendant un certain nombre de transmigrations, avoient entièrement expié tout le mal qu'ils avoient pu commettre, étoient transportés dans une étoile ou dans une planète, qui leur étoit assignée pour demeure.

4. A l'exception de ce dernier article, les Indiens, les Chinois, les Siamois, presque tous les peuples de la presqu'île en-deçà et au-delà du Gange, la plupart des habitans de l'Afrique, avoient et ont encore les mêmes idées que les Egyptiens sur la métempsycose.

5. Parmi les Juifs, la plupart des pharisiens admettoient la transmigration des ames.

6. César nous apprend que les Gaulois étoient persuadés que les ames ne mouroient point ; mais qu'après leur séparation d'avec le corps, elles passoient dans un autre, et ainsi successivement. Cette doctrine leur inspiroit un courage invincible, et leur faisoit mépriser la mort dans les combats. Le systême de ces peuples étoit cependant un peu différent, sur cet article, de celui des autres nations. Ils admettoient « un » autre monde, dit un auteur moderne, où il y avoit » les mêmes rangs, les mêmes distinctions, les mêmes » plaisirs, les mêmes peines, les mêmes agrémens et » les mêmes afflictions que dans celui-ci, et où les mê- » mes corps se retrouvoient..... Ils croyoient que les » ames circuloient éternellement de ce monde-ci dans

» l'autre, et de l'autre monde dans celui-ci; c'est-à-
» dire que ce qu'on appelle la mort étoit l'entrée dans
» l'autre monde, et que ce qu'on appelle la vie en
» étoit la sortie pour revenir dans ce monde-ci; qu'a-
» près la mort l'ame passoit dans le corps de tel ou
» tel autre homme, et que l'inégalité des conditions
» et la mesure des peines et des plaisirs se régloient,
» dans l'autre monde, sur le bien ou le mal qu'on
» avoit fait dans celui-ci..... Ils disoient qu'il étoit de
» la piété envers ses parens de leur envoyer dans l'au-
» tre monde, à tout hasard, ce qui pouvoit leur être
» utile ou agréable.... (Ainsi ils) brûloient avec le mort
» ses armes, ses habits, les animaux, et même quel-
» ques-uns des esclaves qu'il avoit paru le plus chérir.
» Ils prêtoient de l'argent, dont ils ne devoient de-
» mander le remboursement que dans l'autre monde;
» et ils écrivoient et jetoient des lettres dans le bû-
» cher, pour être rendues à leurs parens et amis dé-
» funts. »

7. Les Germains, les Celtes, et tous les peuples du Nord, avoient autrefois les mêmes opinions que les Gaulois. Enfin, ce qui prouve combien le systême de la métempsycose s'est étendu, c'est que l'on a découvert qu'il étoit dominant parmi les sauvages de l'Amérique, sans qu'on sache d'où ils le tiennent, ni d'où il a pu leur être apporté.

8. Parmi les différens peuples qui admettent le systême de la métempsycose, il y en a qui pensent que ce ne sont pas les ames qui passent d'un corps dans un autre, mais seulement les opérations et les facultés de ces ames, et qu'en approchant de bien près d'un homme mourant, on attire à soi, en quelque sorte, ses vertus et ses bonnes qualités, comme ses vices et ses défauts. Cette opinion extravagante donna lieu à la barbare coutume de certains Indiens, qui, lorsqu'ils recevoient chez eux quelques étrangers distingués par

leurs vertus, par leurs talens et par la sagesse de leur conduite, les faisoient mourir impitoyablement, persuadés que toutes les belles qualités du défunt demeuroient dans l'endroit où il avoit été tué. On peut rapporter à cette idée une superstition qui régnoit autrefois dans quelques provinces de France, et dont parle Louis Guyon, dans le premier tome de ses Leçons diverses. Voici ses paroles : « Quand il y a un prêtre » tenu pour homme de bonne vie, ou autre qui sait » quelque chose plus que le commun : quand étoient » aux abois de la mort, et que peu à peu perdoient » la respiration, ils approchoient les enfans du lit où » gisoit le futur défunt, et de sa bouche; afin qu'at- » tirans de son haleine, ils participassent à ses vertus » et bonne réputation. »

9. Les Japonais de la secte de Budsdo ou de Xaca pensent que les ames des méchans, après avoir expié leurs crimes dans les enfers, pendant un certain espace de temps, reviennent sur la terre, et passent dans le corps de différens animaux dont les inclinations ont du rapport avec les vices auxquels elles ont été sujettes quand elles habitoient des corps humains. Quelque temps après, elles passent en d'autres animaux un peu plus nobles, et parviennent, par degrés, jusqu'à loger une seconde fois dans des corps humains.

A Campsana, dans le Japon, il y a un couvent de moines charitables, dont la principale occupation est de nourrir des animaux de toute espèce, qui habitent dans un bois auprès du couvent. Chaque moine est chargé, tour-à-tour, de leur distribuer la nourriture. Il sonne une petite cloche aux heures des repas. A ce son, qui leur est connu, ces animaux accourent promptement vers leur charitable pourvoyeur. Lorsqu'ils sont tous rassasiés, la même cloche leur donne le signal pour se retirer dans le bois. Cet usage est fondé sur la persuasion où ils sont que les ames des grands

hommes et des héros défunts habitent les corps de ces animaux.

10. Les habitans de la Corée, pays voisin de la Chine, ont les mêmes idées que les Chinois sur la transmigration. Comme eux, ils rendent des honneurs à Fo; et, dans tout le reste, ils ont presque la même religion et les mêmes cérémonies.

11. Les talapoins de Siam, pour convaincre le peuple de la vérité de la métempsycose, avancent effrontément en public qu'ils se souviennent des corps qu'ils ont anciennement habités, et des actions qu'ils ont faites dans ces différentes transmigrations.

12. Plusieurs Nègres des pays intérieurs de la Guinée croient que les ames de leurs parens passent dans des lézards, insectes fort communs dans leur pays. Quand ils les voient paroître autour de leur demeure, ils disent que ce sont leurs parens qui viennent faire le folgar, c'est-à-dire, se divertir et danser avec eux. Ils se feroient un grand scrupule de tuer un lézard.

D'autres, sur la Côte-d'Or, s'imaginent qu'après leur mort leurs ames seront transportées dans le pays des blancs, et passeront dans le corps de quelque blanc.

13. Quelques sauvages du Mississipi s'imaginent que leur ame, après la mort, passe dans le corps de quelque animal.

MÉTHODISTES : fanatiques qui se sont élevés en Angleterre, et ont formé une secte nouvelle, depuis environ vingt ans. Des étudians de l'université d'Oxford, s'étant entêtés, pendant le cours de leurs études, des idées d'une perfection chimérique, les ont ensuite répandues dans tous les lieux où ils ont été au sortir de l'université, et ont donné la naissance à cette secte dangereuse. Les Méthodistes sont ainsi nommés parce qu'ils prétendent avoir trouvé une méthode particulière pour parvenir sûrement à la plus haute sainteté. Ils mènent une vie fort austère, affectent un souverain

mépris pour tous les biens du monde, et outrent toutes les opinions de Calvin sur la prédestination et sur la grâce. Les Méthodistes de chaque ville se rassemblent souvent pour prier Dieu en commun, chanter des psaumes, lire l'Ecriture, et entendre les explications qu'en fait le plus habile d'entr'eux. Dans ces assemblées, ils ont coutume de se rendre compte mutuellement de l'état de leur ame, de leurs progrès dans la vie spirituelle, et de se confesser les uns aux autres. Ils y renouvellent quelquefois les scènes ridicules de nos Convulsionistes. Quelques-uns de ces fanatiques, feignant d'être agités de l'esprit de Dieu, s'avancent au milieu de l'assemblée, en poussant de grands cris, et en faisant des contorsions épouvantables. Ils sont regardés par leurs confrères comme des illuminés, et placés dans un lieu élevé, afin que tout le monde puisse les voir.

MÉTHYNE, du grec μέθυ, *vin :* divinité des anciens Païens, laquelle présidoit au vin nouveau.

MÉTROPOLE, c'est-à-dire, *ville mère.* Les Grecs appeloient ainsi les villes d'où étoient sorties des colonies pour aller s'établir dans d'autres pays. Ces colonies regardoient toujours les villes dont elles étoient sorties comme leur mère et comme la source de leur origine. Dans la suite des temps, les Romains donnèrent le nom de *métropoles* aux villes principales, ou capitales de chaque province de l'Empire; et, comme le gouvernement civil fut la règle du gouvernement ecclésiastique, les églises établies dans les villes métropoles furent aussi appelées métropoles, *églises mères ;* et leurs évêques furent nommés métropolitains.

Les Japonais ont aussi des espèces de métropoles, c'est-à-dire, des pagodes supérieures, desquelles dépendent plusieurs autres pagodes avec leur clergé.

MÉTROPOLITAIN. C'est le nom qui fut donné, dans l'Eglise grecque, aux évêques des villes métro-

poles. Ce titre est très-ancien, et se trouve employé dès le temps du concile de Nicée. Les Grecs l'ont toujours conservé; mais les Latins lui ont substitué celui de primat et ensuite d'archevêque. En Afrique, c'étoit le plus ancien évêque de chaque province qui jouissoit du titre et des prérogatives de métropolitain. On trouve, dans l'Histoire ecclésiastique, qu'il y a eu des évêques qui ont porté le nom de métropolitains, sans avoir de suffragans.

Les métropolitains ont la préséance, dans leurs provinces, sur tous les autres évêques. Ils ont droit de donner et de confirmer l'ordination aux évêques de leur province, de convoquer les conciles provinviaux et d'y présider, de veiller au maintien de la foi et de la discipline, dans toute l'étendue de la province, de juger les appels des évêques de la province; mais toutes ces prérogatives ne sont que de droit ecclésiastique.

MEULOUD (*le*). C'est le nom que donnent les Musulmans à la fête de la naissance de Mahomet. Elle n'est pas moins célèbre que celle du Bairam, quoique solennisée d'une manière toute différente. Voyez ce que nous en avons dit ailleurs (1). C'est surtout par le recueillement, par les longues prières, et par la simplicité des habits, qu'on honore en ce jour la mémoire du faux prophète. Le grand-seigneur donne lui-même l'exemple de la modestie. Il se rend le matin à la mosquée, suivi seulement de quelques pages, vêtu de drap blanc, sans dorure ni pierreries. Il assiste au panégyrique de Mahomet, accompagné du muphti, du grand visir et des bachas, qui sont comme lui très-modestement habillés. Après les prières qui suivent le panégyrique, le Sultan se retire sans cérémonie. Il rentre dans le sérail par une porte secrète, et passe tout le reste du jour dans une espèce de retraite.

(1) *Abrégé chronologique de l'Histoire Ottomanne.*

MÉVÉLÉVIS. *Voyez* Dervi.

MEZZACHULIENS : philosophes mahométans, dont les sentimens sont directement opposés à ceux des Malumigis. *Voyez cet article.*

MIAS. C'est le nom que les Japonais donnent à leurs temples ou pagodes. Il signifie proprement la demeure des camis, ou des ames immortelles. Ces mias sont ordinairement situés sur d'agréables collines. Un riant bocage, arrosé par un ruisseau, en décore l'entrée. On ne peut, disent les bonzes, choisir un lieu trop agréable pour en faire la demeure des dieux. Mais l'intérêt les fait parler plus que le zèle ; car la demeure des dieux est aussi la leur. A ne considérer que les dehors d'un mia du Japon, on le prendroit pour une belle maison de campagne. On rencontre d'abord un magnifique portail sur lequel est inscrit le nom de la divinité qui préside dans le mia; puis on se trouve dans une belle et vaste avenue de sapins, qui semble devoir conduire vers un superbe palais; mais on est bien étonné de ne voir qu'un misérable édifice de bois, fort peu élevé, qu'on a de la peine à distinguer parmi les arbres touffus qui l'entourent. Le seul ornement qu'on aperçoive dans ces temples est un miroir avec du papier blanc découpé, dont les murs et la porte sont couverts. Ils sont ordinairement environnés d'une espèce de galerie de bois.

MICHAPOUS. C'est le nom que donnent les sauvages de l'Amérique septentrionale au créateur du monde, si l'on en croit le sieur de la Poterie. Voici, selon cet auteur, comment ils arrangent le systême de la création. « Les sauvages croient et tiennent pour assuré qu'ils ont tiré leur origine des animaux, et que le dieu qui a fait le ciel s'appelle *Michapous*. Ils ont quelque idée du déluge, et croient que le commencement du monde n'est que depuis ce temps-là; que le ciel a été créé par ce Michapous, lequel en-

suite créa tous les animaux, qui se trouvèrent sur des bois flottans, dont il fit un caïeu, qui est une manière de pont sur lequel il demeura plusieurs jours sans prendre aucune nourriture. Michapous, disent-ils, prévoyant que toutes ses créatures ne pourroient subsister long-temps sur ce pont, et que son ouvrage seroit imparfait, s'il n'obvioit aux malheurs et à la faim,..... et ne se voyant alors que le maître du ciel, se trouva obligé de recourir à Michinisi, le dieu des eaux, et voulut lui emprunter de la terre pour y loger ses créatures. Celui-ci ne se trouva pas disposé à écouter la demande de Michapous, qui envoya tour-à-tour le castor, la loutre et le rat musqué, chercher de la terre au fond de la mer, sans pouvoir recouvrer que fort peu de grains de sable, et cela seulement par le moyen du dernier. » Michapous, avec ce peu de sable, travailla si heureusement qu'il parvint à élever une haute montagne. Ensuite, pour agrandir son ouvrage, il fit tourner le renard autour de la montagne; mais, le renard s'étant fatigué de ces tours, Michapous fut obligé de fabriquer le reste du globe terrestre. La dissention et la discorde s'étant mises parmi les animaux, Michapous les détruisit, et, de la corruption de leurs cadavres, fit éclore les hommes. Voilà une origine qui n'est guère noble. Un de ces nouveaux habitans rencontra un jour, dans une cabane écartée, le créateur Michapous, qui lui donna une femme pour le servir et lui donner des enfans. Michapous fit un pareil présent aux autres hommes. Il leur donna avis, en même temps, que leur vie ne devoit pas durer toujours, qu'elle finiroit après un certain nombre d'années, et qu'alors ils quitteroient la terre, et seroient transportés dans un lieu de délices et de volupté.

Les mêmes sauvages honorent Michapous par des festins solennels, où, par esprit de dévotion, ils mangent tous les mets qui sont présentés, sans en laisser la moindre chose, dussent-ils en crever. Ce seroit un signe très-fâcheux pour celui qui donne le festin, s'il restoit la moindre chose dans les plats. Après le festin, on offre les os à Michapous.

MICHÉE : le sixième des douze petits prophètes de l'ancien Testament. Il exerça son ministère dans le royaume de Juda, sous les règnes de Joathan, d'Achaz et d'Ezéchias. Sa prophétie roule particulièrement sur la captivité des douze tribus, sur la naissance du Messie à Bethléem. On y trouve aussi des invectives contre l'idolâtrie. Le style de Michée est élevé, pathétique, éloquent, et approche beaucoup de celui d'Isaïe.

MICHEL (*ordre de S.*) : ordre militaire, institué par Louis XI, à Amboise, en 1469. Le collier de cet ordre est fait de coquilles lacées l'une avec l'autre sur une chaînette d'or, d'où pend une médaille de l'archange S. Michel, ancien protecteur de la France. Cet ordre, d'abord fort illustre, devint si commun sous le règne de Henri II, que les seigneurs ne voulurent plus l'accepter. Ceux qui doivent recevoir l'ordre du Saint-Esprit prennent toujours, la veille, celui de S. Michel; c'est pourquoi ils sont appelés *chevaliers des ordres du Roi.*

MILLÉNAIRES : hérétiques qui prétendoient que Jésus-Christ devoit régner sur la terre pendant mille ans, et que, pendant ce tems, les saints jouiroient de tous les plaisirs du corps. Ils appuyoient leur opinion de plusieurs passages de l'Apocalypse, qui, en effet, pris dans un sens trop littéral, pourroient peut-être leur être favorables. Cette secte, déjà trop répandue du temps de S. Denis d'Alexandrie, enflamma le zèle de

de ce savant homme. Il la combattit, et plusieurs de ces hérétiques cédèrent à la force de ses raisons. *Voyez* Fin du monde.

MINARETS, *ou* Clochers. Ce sont, chez les Turcs, des espèces de tours dont la base a trois ou quatre toises de diamètre. Elles se terminent en pointe surmontée d'un croissant. Ces tours sont le plus souvent couvertes de plomb. Il n'y a ni cloches, ni horloges pour sonner les heures du jour; mais, dans les galeries plus ou moins répétées, on a pratiqué des espèces de niches pour y placer les imans destinés à annoncer les heures de la prière. *Voyez* Muezims, etc.

MINÉENS : hérétiques. Avant la destruction de Jérusalem, la secte des Minéens faisoit une secte particulière. C'étoit un corps de Chrétiens demi-juifs, qui gardoient encore la circoncision. Ils se réunirent bientôt après aux sectateurs de Bion, dont l'hérésie commençoit à paroître. Bion étoit d'un bourg nommé *Cacata,* au pays de Bazan. Son nom signifioit pauvre; et ses partisans faisoient profession de pauvreté. Chez eux, la pluralité des femmes étoit admise. Ils étoient même obligés de se marier avant l'âge de puberté. Selon eux, le diable avoit tout pouvoir sur le monde présent, et Jésus-Christ sur le futur. Dieu s'étoit déchargé sur eux du soin de l'univers. Jésus-Christ n'étoit pas la même personne que Jésus : Jésus-Christ étoit un ange, et le plus grand des anges; et Jésus, un homme ordinaire, né de Joseph et de Marie. Sa rare vertu l'avoit fait choisir pour fils de Dieu, par Jésus-Christ, qui étoit descendu en lui sous la forme d'une colombe.

MINERVALES : fêtes que les Romains célébroient en l'honneur de Minerve, et qui duroient cinq jours. Pendant ces fêtes on donnoit des combats de gladiateurs; on représentoit des pièces de théâtre, et les gens de lettres récitoient en public quelque ouvrage

de leur composition. Celui d'entr'eux qui avoit le mieux réussi étoit proclamé vainqueur, et recevoit un prix.

MINERVE, déesse de la sagesse et des arts, naquit d'une manière miraculeuse, si l'on en croit les poètes. Jupiter s'étant fait donner par Vulcain un coup de hache sur la tête, Minerve sortit de son cerveau toute armée. On lui proposa Vulcain pour mari; mais elle préféra le célibat à un pareil époux. Ce fut le premier trait de sagesse qu'elle fit paroître. Elle en donna bientôt après un autre beaucoup plus éclatant. Une nouvelle ville venoit de s'élever dans la Grèce; il s'agissoit de lui donner un nom. Neptune et Minerve se disputèrent cet honneur. Les dieux, ayant été pris pour juges, décidèrent que celui qui produiroit sur-le-champ la chose la plus utile donneroit son nom à la ville. Aussitôt Neptune frappe la terre de son trident, et en fait sortir un fier coursier, image de la guerre. Minerve, jugeant que la paix étoit beaucoup plus avantageuse, fit naître un olivier, qui en est le symbole. Les dieux lui adjugèrent la victoire, et la ville nouvelle fut appelée, de son nom, *Athènes*. (Ἀθήνη est le nom de Minerve en grec.)

Son aventure avec Arachné ne lui fut pas si honorable; elle démentit même, dans cette occasion, cette sagesse divine qu'on lui attribuoit. Minerve s'appliquoit aux ouvrages de tapisserie, et se piquoit d'y exceller. Ayant entendu parler d'une certaine Arachné, très-habile ouvrière dans le même genre, et qui prétendoit ne le point céder à Minerve, la déesse fut transportée d'une si furieuse jalousie qu'elle se rendit chez Arachné, et lui proposa le défi. Arachné l'accepta, et les deux rivales se mirent à l'ouvrage. Celui de Minerve se trouva d'une beauté parfaite : elle y avoit employé toute son adresse. Mais, lorsqu'elle jeta les yeux sur celui d'Arachné, elle pâlit, et s'en

trouva mal : l'envie même étoit forcée de l'admirer. Indignée de se voir, sinon vaincue, du moins égalée par une mortelle, elle brisa les fuseaux et la toile de la malheureuse Arachné, et fit ainsi disparoître le monument de sa honte. Arachné, désespérée, se pendit, et fut métamorphosée par Minerve en araignée, insecte dont l'adresse merveilleuse semble désigner l'origine.

Minerve protégea plusieurs héros, entr'autres le sage Ulysse, dont elle prit un soin particulier dans toutes ses aventures. Elle avoit un temple magnifique dans la ville qui portoit son nom, et les Athéniens l'honoroient d'un culte spécial. Elle présidoit aussi à la guerre sous le nom de Pallas. *Voyez cet article.*

Selon M. Pluche, la Minerve des Athéniens étoit la même que l'Isis égyptienne, que l'on représentoit souvent portant à la main droite l'ensuble, ou la longue pièce de bois autour de laquelle les tisserands roulent les fils de la chaîne, ou la lisse de leur toile. « Les Athéniens, dit cet auteur, faisoient grand usage des habits de lin, aussi bien que les Egyptiens leurs pères... La vue de cet instrument du métier le plus nécessaire pour eux, dans la main de la déesse imaginaire, fit dire qu'elle avoit pris soin de leur montrer l'usage du lin, la fabrique des étoffes et l'invention des arts; et le nom de Minerve, qu'on lui donna dans cette attitude, ne signifie autre chose qu'un *ensuble*, dans la langue orientale. »

MINGRÉLIENS : Chrétiens schismatiques du Levant, dont le christianisme est si défiguré par l'ignorance et la superstition, qu'on peut dire, à juste titre, qu'ils n'ont guère de Chrétiens que le nom. La plupart d'entr'eux ne sont point baptisés; et souvent leurs prêtres mêmes n'ont point reçu ce sacrement. Plusieurs de leurs évêques ne savent pas lire; et, pour couvrir leur honteuse ignorance, ils apprennent des

messes par cœur. Ils se font un certain revenu de l'ordination des prêtres, et des dispenses qu'ils leur accordent pour se marier autant de fois qu'ils voudront. Le patriarche des Mingréliens porte le titre pompeux de *Catholique;* ce qui n'empêche point qu'il ne trafique des choses sacrées, comme les ministres subalternes. Son principal revenu consiste dans un tribut qu'il lève sur les évêques qu'il ordonne; et ce tribut est de cinq cents écus pour chaque ordination. Un prêtre mingrélien, appelé auprès d'un malade, ne lui parle ni de Dieu ni de son salut. Persuadé que toutes les maladies sont causées par la colère des images, il cherche dans un livre quelle peut être l'image qui est irritée contre le malade. Lorsqu'il a fait cette découverte, il ordonne au malade d'offrir à cette image courroucée une somme d'argent, ou quelques bestiaux; et c'est toujours par ses mains que passe l'offrande avant d'être présentée à l'image.

Voici la manière dont les Mingréliens administrent le baptême. Dès qu'un enfant est né, le prêtre lui fait un signe de croix sur le front. Au bout de huit jours, il lui fait une onction avec l'huile sainte, qu'on nomme myrone. On laisse ainsi l'enfant l'espace de deux ans. Ce terme expiré, on le conduit à l'église. Le prêtre allume une bougie, et fait plusieurs lectures et prières, après lesquelles le parrain plonge l'enfant, tout nu, dans de l'eau tiède, mêlée avec de l'huile de noix. Pendant cette ablution, le prêtre ne fait ni ne dit rien; mais, lorsque l'enfant est bien lavé, il s'approche du parrain, et lui donne le vase qui renferme le myrone. Le parrain s'en sert pour faire des onctions à l'enfant sur toutes les parties du corps; puis, le remettant dans l'eau, il lui donne un morceau de pain bénit et du vin. Il observe si l'enfant témoigne de l'appétit; car c'est un signe qu'il sera d'une bonne constitution. Après toutes ces cérémonies, où le prê-

tre n'est compté pour rien, le parrain livre l'enfant à sa mère, en disant : « Vous me l'avez donné juif, et je vous le rends chrétien; » formule qu'il répète jusqu'à trois fois. Ce détail est tiré d'une relation du P. Zampy.

Les prêtres de Mingrélie ne traitent guère mieux le sacrement de l'Eucharistie que celui du baptême. Ils conservent le corps de Jésus-Christ dans un petit sac de cuir ou de toile, qu'ils portent attaché à leur ceinture : souvent même ils le donnent à porter à des laïques; et, comme le pain consacré se durcit à force d'être gardé long-temps, ils le brisent en morceaux, et le font tremper. Dans cette opération, il s'en détache un grand nombre de particules dont ils ne s'embarrassent aucunement. Les Mingréliens reçoivent rarement l'Eucharistie, même à l'article de la mort. Lorsqu'ils sont dangereusement malades, ils se la font apporter pour s'en servir à un usage profane et superstitieux, qui consiste à mettre le pain consacré dans une bouteille pleine de vin. Si le pain surnage, on juge que le malade guérira; s'il s'enfonce, c'est un arrêt de mort pour lui.

Passons à la manière dont ils célèbrent la messe. Qu'on se représente un homme tenant d'une main une bougie, de l'autre une calebasse pleine de vin, un petit pain sous le bras, un sac de cuir sur l'épaule, qui renferme les ornemens sacerdotaux; c'est l'équipage d'un prêtre mingrélien qui va dire la messe. Arrivé auprès de l'église, il commence à réciter diverses prières, frappe sur une planche de bois pour appeler le peuple, et entre ensuite dans l'église, où il s'habille, récitant toujours des prières. Il arrange lui-même l'autel, dont la parure n'est pas fort décente : qu'on en juge par la patène, qui n'est autre chose qu'un plat, et par le calice, qui est un gobelet. Nous passons les cérémonies de la messe, qui n'ont

rien de particulier. Il suffit de remarquer qu'un prêtre mingrélien, lorsqu'il ne trouve pas l'église ouverte, ne se fait point de scrupule de célébrer la messe à la porte. S'ils se trouvent trois prêtres dans la même église, ils disent la messe tous trois ensemble.

Les moines mingréliens sont grands observateurs du jeûne, jusque là que, s'il leur arrivoit de le rompre, ce seroit pour eux une raison suffisante de réitérer leur baptême. Ils ne mangent jamais de viande, et sont très-persuadés que Jésus-Christ n'en a jamais mangé, et que c'est avec du poisson qu'il a fait la cène.

Les Mingréliens célèbrent la fête des morts le lundi d'après Pâque. La principale cérémonie de cette fête consiste dans le sacrifice d'un agneau, que chaque famille fait sur le tombeau des morts qui lui appartiennent. La tête et les pieds de l'agneau sont la portion des prêtres : le reste sert au festin par lequel les parens terminent la fête. Le jour de saint Pierre, ils portent dans les sépulcres du pain, des poires et des noisettes. Les prêtres donnent leur bénédiction à ces dons funèbres. La fête de Noël est aussi accompagnée de cérémonies mortuaires; et il y en a qui immolent, ce jour-là, des pigeons sur la tombe de leurs parens.

S. George est le principal patron du pays. On lui sacrifie un bœuf, le jour de sa fête; et voici quelle est l'origine de ce sacrifice. Un incrédule, qui se moquoit de S. George et de ses miracles, dit un jour : « Si S. George est un si grand faiseur de pro-» diges, qu'il fasse trouver demain, dans ma maison, » le bœuf d'un tel. » La chose n'étoit pas aisée. Ce bœuf appartenoit à un homme qui demeuroit à plus de cent lieues de l'endroit où étoit l'incrédule. Cependant S. George alla dérober le bœuf, et le porta dans la maison du railleur, qui fut bien surpris de

le voir, le lendemain matin. Ce prodige le convertit, et il fut depuis un des prôneurs les plus zélés des miracles de S. George. On érigea une église pour conserver la mémoire de cet événement; et c'est dans cette église que se fait, tous les ans, le sacrifice du bœuf. Les prêtres, à l'imitation de saint George, dérobent un bœuf à quelqu'un des habitans. Ils le transportent, pendant la nuit, dans l'église, et font accroire au peuple que c'est S. George lui-même qui l'a volé. On immole ce bœuf avec de grandes cérémonies, et l'on envoie des pièces de la victime aux princes de Mingrélie et de Géorgie.

MINIMES : religieux institués par S. François de Paule, et approuvés par le pape Sixte V, en 1473. Leur saint fondateur, dont la principale vertu étoit l'humilité, voulut qu'ils portassent le nom de Minimes, et que, selon la signification de ce nom, ils se regardassent comme les derniers et les moindres des serviteurs de Dieu. Les Minimes furent d'abord appelés à Paris *Bons-Hommes*, soit à cause du nom de Bon-Homme, que Louis XI et Charles VIII donnoient ordinairement à S. François de Paule et à ses compagnons, soit à cause qu'ils furent établis dans le bois de Vincennes, dans un monastère de religieux de l'ordre de Grammont, que l'on appeloit Bons-Hommes. En Espagne, le petit peuple les appelle *Pères de la Victoire*, parce que Ferdinand V remporta sur les Maures une célèbre victoire qui lui avoit été prédite par S. François de Paule. Les Minimes font les trois vœux de religion, et, en outre, un quatrième, par lequel ils s'engagent à observer un carême perpétuel. Il y a aussi des religieuses de l'ordre des Minimes, qui observent, à peu de chose près, la même règle que les religieux. Il y en a onze couvens en Espagne. On n'en comptoit que deux en France. Le

premier fut établi à Abbeville, en 1621; le second à Soissons.

MINISTRE. C'est le nom que prennent les pasteurs des églises réformées. Voici les cérémonies qui se pratiquent pour la réception d'un ministre luthérien. On fait subir à celui qui se présente pour remplir cette fonction un examen rigoureux, qui roule particulièrement sur les mœurs et sur la doctrine. On le fait prêcher plusieurs fois en présence d'un certain nombre de théologiens choisis pour juger de ses talens et de sa capacité. En Saxe, il faut que le candidat prêche dans l'église qui lui est destinée; et là, il y a autant de juges que d'auditeurs. Le prêche étant fini, on s'informe de ce qu'en pensent les paroissiens. Si le prédicateur n'est pas de leur goût, il n'est pas reçu ministre. Lorsque le sujet proposé a subi heureusement toutes les épreuves, on procède à son ordination. (Qu'on nous permette ce terme, par lequel nous ne prétendons point dire que les ordinations des Protestans soient valides. Sans entrer dans cette question, nous nous en tenons au cérémonial.) Au jour marqué, il se fait, dans l'église, un grand concours de ministres, de juges ecclésiastiques et de peuple. La cérémonie commence par un prêche, après lequel toute l'assemblée fait une prière au S. Esprit, en faveur du candidat. Le surintendant, qui, chez les Luthériens, est une espèce d'évêque, s'approche de l'autel. Six ministres se rangent auprès de lui, et le récipiendaire se tient à genoux devant lui. Alors le surintendant prenant la parole : « Mes chers frères en Jésus-» Christ, dit-il aux ministres, je vous exhorte à poser » vos mains sur ce postulant, qui se présente ici pour » être reçu ministre de l'Eglise de Dieu, selon l'ancien » usage apostolique; et de concourir, avec moi, pour » le revêtir du saint ministère. » Après ce discours, il

dit, en posant les mains sur la tête du nouveau ministre : « Soyez et demeurez consacré à Dieu. » La même chose est pratiquée par les six ministres assistans. Ensuite le surintendant, parlant au nouveau ministre, dit : « Nous avons prié le S.-Esprit qu'il ré-
» pandît sur vous ses lumières et ses dons; nous osons
» espérer que nos vœux auront été entendus. C'est
» pourquoi je vous ordonne, je vous confirme, je vous
» établis, au nom de Dieu, pasteur et conducteur des
» ames, dans l'église de..... » Il finit en exhortant le nouveau pasteur à remplir exactement ses devoirs : après quoi, le ministre qui a fait le prêche administre la communion à son nouveau confrère. On chante des cantiques en actions de grâces, et chacun se retire.

Ministre est aussi le nom que portent les supérieurs des maisons des Trinitaires ou Mathurins. Il n'y a que le supérieur de la maison de Cerfroi, chef-lieu de l'ordre, qui porte le titre de prieur.

MINUTIUS : divinité du paganisme, que les anciens invoquoient pour tout ce qui concerne les petites choses, les minuties.

MIRACLES : événemens contre les lois ordinaires de la nature, et dont Dieu se sert pour faire éclater sa toute-puissance et manifester la vérité. 1. Les miracles opérés par le ministère de Moyse, et qui sont racontés dans l'ancien Testament, sont des preuves frappantes de la mission de ce législateur, et de la révélation faite au peuple juif. Les miracles de Jésus-Christ, rapportés dans le nouveau Testament, ont contribué à faire connoître sa divinité et la vérité de la religion qu'il venoit annoncer. Les apôtres ont opéré autant et plus de prodiges que Jésus-Christ même. Ils se servoient du pouvoir que Dieu leur avoit accordé sur la nature, pour frapper et subjuguer les esprits grossiers que leurs discours n'avoient pu ébranler. Les miracles étoient fréquens et communs dans les premiers temps du christianisme,

parce qu'ils étoient nécessaires pour son établissement. Aujourd'hui que la religion chrétienne est affermie, ils sont devenus extrêmement rares. Qu'est-il arrivé, depuis qu'on ne voit plus de miracles récens? On s'est attaché à examiner les anciens, et, sous prétexte que certains légendaires crédules en ont rapporté quelques uns avec trop peu de précaution, on s'est cru en droit de révoquer en doute les plus authentiques; et des écrivains téméraires ont osé attaquer ceux de Jésus-Christ même.

2. On a pu voir aux articles Fente de la Lune, Hégire et Mahométisme, que la religion la plus grossière et la plus ridicule qui soit au monde est appuyée sur de prétendus miracles. Nous en ajouterons ici quelques-uns concernant le faux prophète des Arabes.

Dans le temps que Mahomet, craignant d'être attaqué par les habitans de la Mecque, se retranchoit à Médine, et faisoit environner la ville d'un large fossé, les pionniers (1), en fouillant la terre, trouvèrent dans leur chemin un grand rocher d'une pierre très-dure. Le prophète commanda qu'on lui apportât de l'eau. Il en prit dans sa bouche; et, tandis qu'il s'en gargarisoit le palais et les cavités de ses joues enflées, il invoquoit Dieu par une prière mentale. Ensuite il jeta de l'eau sur le rocher, et dit ces paroles : « Par celui » qui m'a envoyé, que ce rocher soit tellement imbibé » de cette liqueur, qu'il se dissolve de lui-même en » un sable très-menu, sans qu'il soit besoin d'y appli- » quer le pic et le hoyau. » En même temps, tout le rocher s'amollit, de manière qu'il s'écrouloit de lui-même, avant que les bêches et les hoyaux le touchassent.

Le second miracle (2), opéré, dit-on, dans le même

(1) M. *Gagnier*, Vie de *Mahomet*. — (2) *Le même*.

temps, fut une multiplication de dattes sèches. La fille de Bashir, fils de Saad l'Ansarien, avoit été envoyée par sa mère pour ramasser des dattes qui avoient été séchées par son père. Comme elle passoit, par hasard, auprès de l'apôtre de Dieu, il lui dit : « Que » portez-vous là, ma fille ? » Elle lui apprit ce que c'étoit, et lui présenta généreusement ses dattes. Il y en avoit peut-être deux pleines mains. L'apôtre de Dieu (cette expression est toujours du docteur arabe, que traduit M. Gagnier), l'apôtre de Dieu fit étendre un ample vêtement, et les répandit dessus. Ensuite il envoya avertir les pionniers de venir dîner. Ils vinrent; et, pendant qu'ils mangeoient, les dattes se multiplièrent si fort, qu'après qu'ils en furent pleinement rassasiés, il resta de ces dattes en si grande quantité, qu'il en tomboit hors des bords du vêtement.

Le troisième miracle, continue notre savant traducteur, fut la seconde bénédiction du prophète, donnée à un repas fait par Giaber, fils d'Abdo'llah, témoin oculaire. « J'avois chez moi, dit-il, une brebis » maigre. Je dis à ma femme de cuire un tourteau de » pain d'orge, et de faire rôtir cette brebis pour l'a- » pôtre de Dieu. Or nous étions ordinairement toute » la journée dans le fossé, occupés au travail; et, » quand le soir étoit venu, nous retournions dans nos » maisons. Comme donc nous nous retirions ce soir- » là, je dis à l'apôtre de Dieu : Je vous ai préparé une » petite brebis avec un peu de pain d'orge; faites-moi » donc l'honneur de venir souper chez moi. L'apôtre » de Dieu y consentit; mais en même temps il fit » crier, par le héraut, que les gens du fossé eussent à » se rendre avec lui à la maison de Giaber, fils d'Ab- » do'llah. Quand j'entendis cela, poursuit Giaber, » je récitai ces paroles de l'Alcoran : *Nous sommes à* » *Dieu, et nous devons retourner à lui.* C'est ce que » l'on dit, quand il arrive quelque chose à quoi on ne

» s'attendoit pas. » En effet, l'intention de Giaber étoit que l'apôtre de Dieu vînt seul; mais il vint accompagné de ceux qu'il avoit fait inviter, et avec le dessein formé de les faire tous souper avec lui. Quand on eut servi la brebis, il bénit le repas en récitant la formule : « Au nom de Dieu, clément et miséricordieux! » Il mangea avec son hôte et avec une partie des conviés. Ensuite, quand ils furent rassasiés, d'autres leur succédèrent; et ainsi de suite, jusqu'à ce que tous les pionniers eussent soupé.

Voici quelques autres prétendus miracles, rapportés par le chevalier Chardin, qui les a tirés des légendes persanes. Mahomet étant à la guerre, près de donner combat, un valet de chambre, qui avoit été gagné par les ennemis pour l'empoisonner, avoit mis un scorpion dans une de ses bottes, pensant qu'il en seroit piqué, et qu'il en mourroit. Comme il prenoit la botte pour la mettre, il eut révélation du fait, et, sans s'émouvoir, il la secoua, et fit tomber le scorpion. Il ordonna en même temps à ses gens de ne mettre jamais de bottes ni de souliers sans les secouer; et c'est de là, disent les Persans, qu'est venue la coutume qu'ils ont de ne mettre jamais leurs bottes ni leurs souliers sans les secouer auparavant.

Un paysan des environs de Médine avoit plusieurs serpens dans son jardin, grands et furieux, presque autant que ceux des Indes, qui dévorent des cerfs et des personnes entières. Il ne pouvoit, quoi qu'il fît, en délivrer son jardin. Un jour qu'un de ses petits enfans avoit été tué par un de ces serpens, le pauvre jardinier alla, plein de douleur et de désespoir, se jeter aux pieds de Mahomet, pour implorer son secours. Mahomet se transporta sur le lieu, et commanda aux serpens de ne plus nuire à la famille du jardinier. L'ordre, disent-ils, fut si efficace, que, dans la suite, lorsqu'un serpent en approchoit, la bouche

et les dents lui étoient miraculeusement fermées si fort, que l'air même n'en pouvoit sortir.

Un marchand d'huile, un des plus riches habitans de Médine, entretenoit toujours plusieurs chameaux pour ses moulins d'huile. Il faut savoir que, dans les pays chauds de l'Orient, il n'y a point d'olives, et que c'est de graines fort dures qu'on tire l'huile, en les faisant moudre entre deux meules d'une extraordinaire grandeur. Or, quand l'âge et le travail avoient usé quelque chameau, tellement qu'il n'étoit plus bon à rien, l'huilier l'envoyoit à la campagne, où on l'abandonnoit. Il arriva qu'un chameau, qui avoit été ainsi mené dans un champ fort aride, durant l'hiver, revint à la ville, alla trouver Mahomet, et se plaignit à lui de l'injustice et de la cruauté de son maître. Mahomet fit venir l'huilier, le réprimanda fort, et lui ordonna qu'à l'avenir il nourriroit jusqu'à la mort les chameaux qu'il auroit usés à ses moulins.

L'enfantement de la pierre est aussi surprenant que celui de la montagne dans la fable. Un pauvre homme, ayant perdu un seul chameau qu'il avoit, faisoit des cris et des complaintes étranges. Mahomet passa par là : il eut pitié du malheur de ce pauvre homme. Il toucha une pierre, et, à l'instant, il en sortit un chameau qu'il donna à cet affligé. On voit dans presque tous ces prétendus miracles le ridicule joint à l'imposture.

3. Dans l'île de Ceylan, les prêtres, s'apercevant qu'un de leurs temples devenoit désert, que l'idole qui l'habitoit étoit tombée dans le dernier discrédit, et qu'elle étoit même l'objet des railleries du roi du pays, qui se moquoit publiquement de son impuissance et de sa foiblesse, résolurent de réparer l'honneur de la divinité dont ils étoient les ministres, par quelque coup d'éclat. Ils engagèrent le monarque railleur à se rendre dans le temple du dieu qu'il outrageoit par ses plaisan-

teries, l'assurant qu'il y verroit des preuves sensibles de sa puissance. Le Roi, bien sûr que cette épreuve tourneroit à la confusion de l'idole et de ses ministres, se rendit, en raillant, dans le temple; mais à peine y fut-il entré que, par le moyen des ressorts préparés et conduits par les prêtres, le Dieu commença de jeter feu et flammes par les yeux et par la bouche, et leva son bras, armé d'un cimeterre, comme pour frapper le monarque impie. Ce spectacle effrayant arrêta le cours des plaisanteries du Roi. Il reconnut la puissance de l'idole, et il n'en fallut pas davantage pour attirer dans le temple un prodigieux concours de dévots. Depuis ce temps, le culte de cette idole s'est toujours soutenu avec beaucoup d'éclat. Les habitans de Ceylan l'adorent comme la divinité tutélaire de leur pays, et sont persuadés que sa puissance s'étend même sur tout le monde. Ils pensent que de la conservation de cette idole dépend celle de l'univers, et qu'il ne peut jamais périr tant qu'elle subsistera. Dans tous leurs besoins, ils lui adressent des vœux et implorent son secours. Chaque habitant garde dans sa maison une petite corbeille dans laquelle il met à part tout ce qu'il a dessein d'offrir à l'idole; et, lorsque la corbeille se trouve pleine, il la porte au temple.

4. Près de la ville de Connimir, ou Consimir, dans le royaume de Carnate, l'apôtre S. Thomas fit autrefois un miracle fameux, qui fut la première cause de la persécution que lui suscitèrent les Gentils. Une femme, allant à l'église, avoit à passer une rivière qui n'avoit d'autre pont qu'un tronc d'arbre. Mais, la rivière étant alors fort enflée, le pont ne joignoit pas les deux rives, ce qui empêchoit le passage. On dit que S. Thomas, en faveur de la piété de cette femme, allongea le tronc d'arbre, et, par ce moyen, lui facilita le passage. Dans un autre endroit du même royaume, on voit la trace du pied de cet apôtre, imprimée sur une pierre. Cette

empreinte est de la longueur de seize pouces; mais on remarque que le pied est plus étroit au talon, et plus large vers les orteils, que ne le sont communément les pieds des hommes d'aujourd'hui.

5. Auprès de Taiven, ville de la Chine, on voit dans une chapelle une idole miraculeuse, qui, si l'on en croit les Chinois, dès qu'elle fut achevée par le sculpteur, s'éleva sans aucun secours étranger, et alla d'elle-même se poster dans la niche qui lui étoit destinée.

6. Les Japonais racontent que, vers l'an 518 de Jésus-Christ, une idole d'Amida se transporta d'elle-même de la Corée dans une province du Japon, et parut toute éclatante de lumière. Ce prodige contribua beaucoup à établir au Japon le culte d'Amida, lequel y étoit encore nouveau. On érigea, en l'honneur de ce dieu, un temple superbe, très-célèbre aujourd'hui dans le Japon, par les fréquens prodiges qu'on dit y avoir été opérés par la puissance d'Amida. *Voyez* Amida.

MIROB est, chez les Turcs, une sorte de niche que l'on aperçoit au fond de chaque mosquée en y entrant. C'est là que l'iman place très-dévotement la loi du prophète. Ce mirob est toujours tourné vers la Mecque, comme les Juifs tournent le Talmud vers Jérusalem. Quand les Musulmans vont à la prière, avant de se mettre en place, ils font au mirob une profonde révérence, ou une génuflexion jusqu'en terre, à la manière des Chrétiens lorsqu'ils passent devant le saint sacrement placé dans le fond du sanctuaire.

MISÉRICORDE : divinité des anciens Païens. Elle avoit, dans Athènes et dans Rome, un temple qui servoit d'asile aux criminels et aux malheureux qui s'y réfugioient.

On donne aussi, dans quelques églises, le nom de *miséricorde* à une petite avance de bois qui tient à chaque stalle des chaires du chœur, et sur laquelle on

est assis en quelque sorte, lorsque la stalle est levée.

Les Chartreux appellent *miséricorde* l'endroit de leur couvent destiné à mettre les habits.

Enfin, dans quelques monastères, on appeloit autrefois *miséricorde* une récréation de surcroit, et une mesure de vin plus grande qu'à l'ordinaire.

MISSEL : livre d'église, qui contient les différentes messes de l'année, selon les jours et les fêtes. Plusieurs diocèses et ordres religieux ont un missel particulier. Le pape Zacharie est regardé comme le premier auteur du missel. Le pape Grégoire rédigea son ouvrage, et le mit dans un meilleur ordre. Ce pontife avoit coutume d'appeler le missel, le livre des sacremens. On estime particulièrement le missel de Paris, réformé en 1736, et rédigé avec beaucoup de goût et de lumières.

MISSION : pouvoir que les évêques donnent aux ministres de l'Eglise, pour prêcher l'Evangile et administrer les sacremens.

On appelle aussi *mission* une suite de prédications, de catéchismes et de conférences extraordinaires, que font dans les villes et villages plusieurs prêtres ou religieux, par l'ordre des évêques, et avec l'agrément des curés des lieux.

Les établissemens des ministres de l'Evangile chez les Infidèles, et leurs travaux pour le salut des ames, sont aussi nommés *mission.*

Congrégation de la Mission. Cette association de prêtres, formée par S. Vincent de Paule, fut approuvée pas le pape Urbain VIII, et érigée en congrégation en 1626. Les prêtres de cette congrégation étoient appelés à Paris *Pères de saint Lazare.*

Mission de Mahomet. C'est un des points essentiels de la religion musulmane. Mahomet, dans son Alcoran, se qualifie toujours d'envoyé de Dieu, de Paraclet, ou consolateur des vrais croyans. Si l'on en croit

les

les Mahométans, Jésus-Christ, né d'une vierge qui le conçut en sentant une rose, est un grand prophète, mais inférieur à Mahomet, élu de Dieu pour faire présent aux hommes de la loi de grâce contenue dans l'Alcoran, qui lui fut apporté, en un certain nombre de cahiers, par l'ange Gabriel, député du trône de Dieu. *Voyez* MAHOMÉTISME, ALCORAN, etc.

MISSIONNAIRES. C'est le nom que l'on donne aux ecclésiastiques, séculiers ou réguliers, qui, animés d'un zèle ardent pour la gloire de Dieu, se consacrent à l'instruction des peuples, et s'occupent à prêcher la religion, soit dans leur pays, soit dans les pays étrangers.

Missionnaires de S. Joseph. On appeloit ainsi des ecclésiastiques rassemblés en communauté vers le milieu du dernier siècle, par les soins de M. Cretenet. Ils portoient aussi le nom de *Cretenistes.*

Séminaire des missions étrangères. Société de prêtres établis à Paris, dont l'institut est d'aller prêcher l'Evangile dans les pays étrangers.

MITHRA. C'étoit sous ce nom que les anciens Perses rendoient des hommages au soleil. Mithra vient de *mihr*, qui, dans la langue des anciens Persans, signifioit *amour* et *miséricorde.* Les Perses n'adoroient pas le soleil comme une divinité; mais ils se prosternoient devant cet astre, comme devant une des plus nobles créatures de l'Etre suprême, et le principal instrument des bienfaits qu'il répand sur les hommes. Les Grecs, naturellement portés à attribuer aux autres peuples leur idolâtrie, ont voulu faire passer Mithra pour le dieu des Perses; mais ce qu'ils ont avancé à ce sujet est formellement contredit par la pratique et par les déclarations expresses des Persans eux-mêmes. Les Guèbres, qui ont conservé leur culte, assurent encore aujourd'hui qu'ils saluent le soleil, et lui donnent les témoignages extérieurs du plus profond respect;

mais que leurs prières ne s'adressent jamais qu'à Dieu. Zoroastre consacra, en l'honneur de Mithra, un antre où le monde étoit représenté. Lorsque les anciens Perses étoient en guerre, leurs armées ne se mettoient jamais en marche que le soleil ne fût levé. Dès que cet astre commençoit à paroître, on donnoit le signal du départ, et l'on exposoit en même temps, sur la tente du Roi, l'image de Mithra ou du soleil, enfermée dans du cristal. Pendant la marche, on portoit à la tête des troupes des autels d'argent sur lesquels brûloit le feu sacré.

MITRE : bonnet rond, pointu, et fendu par le haut, ayant deux fanons qui pendent sur les épaules. C'étoit originairement une coiffure de femme : aujourd'hui c'est un ornement pontifical pour les évêques, les abbés réguliers, et quelques chefs de chapitres, lorsqu'ils marchent ou officient pontificalement. Dans quelques cathédrales, les chanoines portent la mitre, en vertu d'un privilége qui leur a été accordé par le Pape.

MOATAZALITES : sorte de sectaires mahométans, qui, pour ne point paroître, comme ils disent, admettre la multiplicité en Dieu, ne distinguent pas ses attributs, mais les comprennent tous dans son essence.

MOBILES (*fêtes*). On appelle ainsi les fêtes que l'on ne célèbre pas le même jour toutes les années : c'est la fête de Pâque qui détermine le jour auquel elles doivent être solennisées. *Voyez* Fêtes.

MOINES, c'est-à-dire, *solitaires*. C'est le nom que l'on donne à ceux qui, renonçant au monde et aux soins temporels, pour vaquer plus librement à la pratique des vertus chrétiennes, se sont retirés dans la solitude du cloître.

1. Les premiers moines remplirent toute l'étendue de leur nom. C'étoient des hermites qui vivoient seuls

au fond d'un désert : tel fut S. Paul, le premier instituteur de la vie hérémitique. S. Antoine, après avoir long-temps pratiqué le même genre de vie, rassembla quelques disciples dans le désert, et forma une communauté. Il fut imité par S. Hilarion, S. Pacôme et les autres fondateurs de l'état monastique. La prière et le travail des mains, telles étoient les principales occupations de ces premiers moines. Leurs cellules étoient un peu éloignées les unes des autres. Ils y demeuroient pendant tout le jour, appliqués au travail, et ne se voyoient que le soir et la nuit, aux heures de la prière. Il y avoit de ces moines qui travailloient à la campagne, et se levoient comme des ouvriers pour la moisson et les vendanges; mais les plus parfaits trouvoient que ces sortes de travaux entraînoient trop de dissipation. Ils demeuroient dans leurs cellules, où ils faisoient des paniers et des nattes de jonc, ouvrages paisibles, pendant lesquels ils pouvoient méditer la sainte Ecriture, et tenir leur esprit élevé à Dieu. Quelques-uns s'occupoient à copier des livres : en un mot, il n'y en avoit aucun qui ne s'employât à quelque travail du corps; et l'on regardoit ce point comme si nécessaire, que les Massaliens, ayant soutenu qu'on pouvoit suppléer au travail par la prière, furent traités d'hérétiques. Lorsqu'avec le prix de leurs ouvrages ils s'étoient procuré les choses nécessaires à la vie, ils distribuoient aux pauvres ce qui leur restoit; et comme leurs besoins étoient extrêmement bornés, leur superflu étoit considérable. S. Augustin dit que l'on chargeoit souvent des vaisseaux entiers des aumônes que faisoient ces moines. Leur vie, quelqu'austère qu'elle nous paroisse, n'étoit cependant point nouvelle ni extraordinaire, si l'on en excepte le célibat, le renoncement aux biens temporels et au commerce des hommes. Ils vivoient au reste en bons Chrétiens, et conservoient la pratique exacte de l'Evangile, qu'ils

voyoient se relâcher de jour en jour. Ils vivoient comme avoient vécu les Chrétiens de la primitive Eglise de Jérusalem, et ne cherchoient point à se faire admirer par un genre de vie particulier. « C'étoient » de bons laïques, vivant de leur travail en silence, et » s'exerçant à combattre les vices l'un après l'autre, » dit l'abbé Fleury. » Ils n'étoient alors engagés dans l'état monastique par aucun autre lien que celui de la ferveur et de la bonne volonté; mais on avoit un souverain mépris pour ceux qui rentroient dans le monde, sans aucune raison légitime; et l'Eglise même les mettoit en pénitence. On tiroit quelquefois de leur solitude des moines illustres par leur piété, pour les élever au sacerdoce et même à l'épiscopat. La vénération que l'on avoit pour les moines contribua beaucoup à les multiplier. Les déserts de l'Orient en furent bientôt peuplés. Il y avoit jusqu'à cinquante mille moines de la seule règle de S. Pacôme. Il est vrai qu'il étoit alors fort aisé d'établir des monastères : il ne falloit que du bois et des roseaux pour construire des cellules dans des lieux inhabités. Il n'étoit pas question de rentes ni de donations. Les moines n'étoient alors à charge à personne, dit l'abbé Fleury. Ils se rendoient même fort utiles au public par leurs aumônes. Il n'étoit pas même nécessaire, dans ces premiers temps, d'avoir la permission des évêques. Ce ne fut que lorsque les moines commencèrent à quitter leurs solitudes pour s'ingérer dans les affaires ecclésiastiques, que le concile de Chalcédoine défendit d'établir aucun monastère sans la permission de l'évêque. Cette prodigieuse multiplication des moines leur devint funeste. Les déserts se trouvant remplis, il leur fallut s'approcher des lieux habités. S. Jean Chrysostôme jugea même à propos de les introduire dans les villes pour l'édification publique; et ce changement ne put se faire sans que l'esprit de ferveur et de recueillement n'en souffrît.

Ce relâchement, qui fut d'abord presqu'insensible, devint plus considérable dans la suite ; et peut-être que, dans la décadence générale des mœurs et de la discipline des Chrétiens, les moines auroient conservé leur première ferveur, si, absolument morts au monde, ils fussent toujours restés ensevelis dans leurs déserts. Les moines, qui se trouvoient voisins des villes, se rendoient à l'église pour y participer aux saints mystères, et recevoir les instructions de l'évêque avec les autres fidèles. Ils se plaçoient tous ensemble dans un lieu séparé et destiné pour eux. Dans les monastères trop éloignés, il y avoit un prêtre et quelques diacres.

Quoique ce fût particulièrement en Orient que la vie monastique étoit florissante, il y avoit aussi des moines en Occident, même avant le temps de S. Benoît ; mais ces moines n'étoient d'aucun ordre particulier. Dans le cinquième siècle, la plupart des évêques et des prêtres des Gaules et d'Occident vivoient en moines, et en portoient l'habit. « Le vrai usage de la » vie monastique, dit l'abbé Fleury, étoit de conduire » à la plus haute perfection les ames pures qui avoient » gardé l'innocence du baptême, ou les pécheurs con- » vertis qui vouloient se purifier par la pénitence. » C'est pour cela que l'on y recevoit des personnes de » tout âge et de toute condition : de jeunes enfans, » que leurs parens y offroient pour les dérober de » bonne heure aux périls du monde, des vieillards qui » cherchoient à finir saintement leur vie, des hommes » mariés dont les femmes consentoient à mener la » même vie de leur côté. On voit des réglemens » pour toutes ces différentes personnes, dans la règle » de saint Fructueux, archevêque de Prague. Ceux » qui, pour leurs crimes, étoient obligés par les ca- » nons à des pénitences de plusieurs années, trou- » voient sans doute plus commode de les passer dans » un monastère, où l'exemple de la communauté et

» la consolation des anciens les soutenoient, que de
» mener une vie singulière au milieu des autres Chré-
» tiens : aussi le monastère devint une espèce de prison
» ou d'exil, dont on punissoit souvent les plus grands
» seigneurs, comme on voit en France, sous les deux
» premières races de nos rois, et en Orient, depuis le
» sixième siècle. »

Les reproches que l'on fait aujourd'hui à quelques moines ne doivent point retomber sur la vie monastique, qui n'est point, comme le disent bien des gens, un état de mollesse et d'oisiveté. Qu'on jette les yeux sur les premiers moines, et qu'on voie ce qu'auroit pu leur reprocher un de ces hommes qui se donnent pour philosophes, et se font une espèce de devoir de décrier les moines du dernier siècle. Il ne se fût pas élevé contre leurs vastes possessions : les ouvrages de leurs mains étoient leurs seules rentes; contre leur oisiveté : ils travailloient tout le jour; contre leur inutilité : non-seulement ils étoient utiles par leurs travaux, ils l'étoient encore par les aumônes qu'ils répandoient; contre leur vie molle et sensuelle : ils n'accordoient à leur corps que ce qui étoit nécessaire pour l'empêcher de succomber à la fatigue; enfin il ne se fût pas plaint de les voir répandus dans le monde, y former des intrigues et des cabales : ils étoient presque toujours enfermés dans leurs cellules, loin du commerce des hommes. Il ne leur eût pas même reproché la singularité de leurs vêtemens; singularité qui nous frappe aujourd'hui, parce que nous ignorons que l'extérieur des moines n'est qu'un reste des usages antiques qu'ils ont fidèlement conservés, tandis que nous en sommes prodigieusement éloignés. La tunique, la cuculle et le scapulaire étoient des habits communs aux pauvres gens, du temps de S. Benoît. La tunique étoit en usage parmi le petit peuple, même du temps d'Horace, qui lui donne l'épithète de *tunicatus*. Les paysans por-

toient la cuculle, qui étoit une espèce de capote. « Cet » habillement de tête, dit M. Fleury, devint commun à » tout le monde dans les siècles suivans; et, étant » commode pour le froid, il a duré dans notre Europe » environ deux cents ans. Non-seulement les clercs et » les gens de lettres, mais les nobles mêmes et les » courtisans, portoient des capuces et chaperons de » diverses sortes. La cuculle marquée par la règle de » S. Benoît servoit de manteau : c'est la coulle des » moines de Cîteaux : le nom même en vient, et le froc » des autres Bénédictins vient de la même origine. » S. Benoît leur donne encore un scapulaire pour le » travail. Il étoit beaucoup plus large et plus court » qu'il n'est aujourd'hui, et servoit, comme porte le » nom, à garnir les épaules pour les fardeaux, et con- » server la tunique. Il avoit son capuce comme la » cuculle, et ces deux vêtemens se portoient séparé- » ment : le scapulaire, pendant le travail; la cuculle, » à l'église ou hors de la maison..... Ne point porter » de linge paroît aujourd'hui une grande austérité; » mais l'usage du linge n'est devenu commun que » long-temps après S. Benoît : on n'en porte point en- » core en Pologne; et, par toute la Turquie, on cou- » che sans draps, à demi-vêtu. »

On ne remarque pas, parmi les moines grecs, la même diversité de fondateurs, ni de règles, que parmi ceux d'Occident. Les premiers reconnoissent tous S. Basile pour leur fondateur, et font profession de suivre sa règle.

On distingue les moines rentés, comme les Chartreux, les Bénédictins, les Bernardins, etc., d'avec ceux qui sont mendians, comme les Franciscains. Les premiers s'appellent proprement *moines*, et les autres, *religieux*. *Voyez* MENDIANS.

Dès l'an 1215, les moines s'étoient tellement multipliés en Europe, que le concile de Latran défendit

d'inventer et d'établir de nouveaux ordres religieux.

Parmi plusieurs services que les moines ont rendus à la société, un des principaux est d'avoir conservé, dans des temps de barbarie, le dépôt précieux des bonnes lettres. Pendant qu'une ignorance profonde couvroit la face de l'Europe entière, les sciences, réfugiées dans les monastères comme dans leur dernier asile, étoient encore cultivées par les moines. Ce sont eux qui nous ont transmis, par le moyen des copies, les admirables ouvrages de l'antiquité. Nous leur devons la plupart des anciennes histoires; et, quoiqu'il semble que les moines cultivent un peu moins les lettres depuis que les séculiers les cultivent davantage, cependant il se trouve encore, dans quelques congrégations, des hommes laborieux et appliqués, qui enrichissent la littérature par des productions également utiles et savantes. *Voyez*, au Supplément, CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES.

2. L'usage de prendre la discipline, si commun dans l'Europe, n'est pas inconnu aux moines abyssins. Ils ont un genre d'austérité plus propre à éteindre le feu des passions. Au milieu de l'hiver, ils plongent leur corps jusqu'au cou dans les rivières les plus froides, et restent dans cet état plusieurs heures, quelquefois même des journées entières.

On distingue en Abyssinie deux ordres de moines, qui portent le nom de leurs fondateurs. Ceux de Técia Haimanout, éthiopien d'origine, et ceux de l'abbé Eustache, égyptien. Le général des premiers se nomme *skègue*. Ce sont les abbés et les supérieurs des différens monastères de l'ordre qui le choisissent. Les autres n'ont point de supérieur général. Chaque monastère a son abbé particulier, que les moines élisent à la pluralité des voix, et qu'on appelle *abba*, ou *père*. Les supérieurs de ces deux ordres portent, pour se distinguer, un tissu de trois courroies de cuir rouge, qu'on

appelle *ashœma*. Ils l'attachent autour du cou, avec un crochet de fer ou de cuivre. Les simples moines n'ont point d'habit particulier; chacun suit en cela sa fantaisie. En général, ils sont vêtus misérablement. Ils ont une ceinture de cuir autour de leur habit. Une espèce de chapeau ou de bonnet, souvent un morceau de toile ou de drap leur couvre la tête. Quand un moine fervent désire de pratiquer des austérités plus grandes que celles qui sont en usage dans son monastère, il se retire dans le désert, et là il s'abandonne à toutes les mortifications que lui suggère son imagination échauffée. Quand il est de retour, fier des macérations extraordinaires qu'il a pratiquées, il prend ordinairement quelque signe qui le distingue des autres. Celui-là s'attache autour du cou une peau jaune et déchirée; celui-ci, par-dessus sa soutane blanche, met un manteau noir. Un autre, affectant un air plus lugubre et plus grave, prend la soutane noire comme le manteau. Les supérieurs des couvens, quand ils sortent, font porter devant eux, par quelque moine, une croix, pour marquer leur dignité.

3. Il n'y a, dans l'Eglise grecque, qu'un seul ordre de moines : c'est celui de S. Basile; mais cet ordre est prodigieusement étendu. On compte jusqu'à six mille moines sur le mont Athos. La pauvreté, l'ignorance, de grands vices joints à de grandes austérités; voilà ce qu'on trouve dans ces moines grecs, dont la plupart ne sont que des manœuvres et des artisans habillés en moines. Leur habit consiste dans une simple soutane noire, ou plutôt d'un brun foncé, attachée avec une ceinture de la même couleur. Ils ont la tête couverte d'un bonnet noir à oreilles, dont le dessus est plat. Il y a une pièce de drap noir, attachée au dedans du bonnet, qui leur tombe sur le dos.

Voici un de leurs usages les plus remarquables. Sur la fin de leur repas, avant qu'ils sortent du réfectoire,

on apporte devant le supérieur un morceau de pain dans un plat, avec une coupe pleine de vin. Le supérieur récite quelques prières sur ce pain et sur ce vin, que l'on promène ensuite autour du réfectoire. Chaque moine prend une petite portion de ce pain, et boit un peu de vin ; puis chacun se retire. *Voyez* Caloïers.

4. Il y a au Japon des couvens érigés en l'honneur d'Amida. Ils sont habités par des moines qui font un vœu capable d'effrayer la plupart des moines de l'Europe; car ils s'engagent à perdre la vie s'ils ne gardent pas la continence.

5. Il y en a d'autres que l'on dispense du célibat, et même on leur permet d'élever leurs enfans mâles dans l'intérieur du monastère.

6. On trouve dans la Corée un très-grand nombre de moines qui habitent des monastères bâtis sur des montagnes, et qui sont soumis à la juridiction de la ville la plus voisine. « Il y a tel monastère, dit le P. Martini, où l'on voit jusqu'à six cents moines, et telle ville qui en compte dans son ressort jusqu'à quatre mille. Ils sont divisés par bandes de dix à vingt, quelquefois de trente. Le plus vieux commande ; et, si quelqu'un manque à son devoir, le chef le fait châtier par d'autres moines. Si l'offense est grande, on livre le coupable au gouverneur de la ville, qui a juridiction sur le couvent. Ils doivent s'abstenir de manger tout ce qui a vie. Toute communication avec les femmes leur est absolument interdite. Ils se rasent la tête et le visage. On leur imprime sur le bras une certaine marque distinctive, qu'ils conservent toute leur vie. On reçoit dans les monastères tous ceux qui se présentent ; et chacun est libre d'en sortir et de rentrer dans le monde, quand il commence à s'ennuyer de la vie monastique. » Autant que les moines sont respectés et honorés chez la plupart des peuples idolâtres, autant sont-ils avilis et méprisés dans la Corée. Ils sont sujets à certaines

taxes et à certaines corvées; ce qui fait qu'on les regarde presque comme des esclaves. Mais leurs supérieurs, principalement lorsqu'ils sont instruits, sont fort honorés dans la nation. Ils portent le titre de moines du Roi, titre qui les rend égaux aux plus grands seigneurs du pays, et qui leur donne droit de porter sur leurs habits une certaine marque qui les distingue, et qu'on peut regarder comme une espèce d'ordre.

Quelque méprisés que soient les moines dans la Corée, on les charge cependant du soin important d'élever les enfans. Plusieurs élèves de ces moines restent auprès d'eux, et embrassent le même genre de vie. Après la mort de leurs maîtres, ils héritent de leurs biens et prennent le deuil.

MOISASOUR. C'est le nom que donne Bramah au chef d'un des ordres des anges, qui se révolta contre l'Être suprême, et entraîna dans sa révolte un grand nombre d'anges. *Voyez* Anges.

MOLINISME : systême fameux sur la grâce et le libre arbitre, dont l'auteur est Louis Molina, Jésuite espagnol. On le trouve détaillé dans son livre, qui a pour titre : *De Concordiâ Gratiæ et liberi Arbitrii;* « de » la Concorde de la Grâce et du libre Arbitre. » Molina y enseigne que toute grâce donne à l'homme un secours suffisant pour qu'actuellement et de fait il puisse opérer le bien; qu'elle met la volonté dans une espèce d'équilibre, en sorte qu'elle peut pencher du côté qu'elle veut. Il appelle grâce *suffisante* celle à laquelle l'homme résiste, quoiqu'elle lui fournisse tout ce qui est nécessaire pour faire le bien; et grâce *efficace*, celle à laquelle l'homme ne résiste pas, quoiqu'il soit en son pouvoir d'y résister. Ainsi, selon ce théologien, la grâce est versatile; et son efficacité dépend de la coopération de l'homme. Une grâce égale, donnée à deux personnes également disposées, et dans les mêmes

circonstances, peut être efficace dans l'une, et inefficace dans l'autre. Ce systême fit beaucoup de bruit lorsqu'il parut, et donna naissance à ces vives disputes sur la grâce et la prédestination, agitées avec tant de chaleur et d'animosité dans le seizième siècle. Les Dominicains s'élevèrent contre le livre de Molina, et le déférèrent à l'inquisition. L'affaire, après de grands débats, fut portée au tribunal du pape Clément VIII. Ce pontife établit, pour l'examiner, la congrégation appelée *de Auxiliis*. Les Dominicains et les Jésuites plaidèrent leur cause avec animosité, en présence des cardinaux qui composoient cette congrégation. Le pape Clément VIII étant mort pendant le cours des disputes, elles continuèrent sous son successeur Paul V. Enfin, ce pape les termina, non par un jugement définitif, mais par un ordre exprès aux deux partis de garder le silence sur ces matières, en attendant sa décision. Il fit cesser par là les disputes juridiques; mais il ne put appaiser les querelles particulières qui subsistèrent entre les deux ordres, malgré ses défenses et ses menaces.

MOLINOSISME. On appelle ainsi la doctrine pernicieuse du quiétisme, parce qu'elle fut enseignée par un prêtre espagnol, nommé *Michel Molinos*, qui se rendit célèbre à Rome, dans le dix-septième siècle, par des idées de mysticité, dont on ne connut pas d'abord tout le danger. Il fut, pendant l'espace de vingt-deux ans, un des directeurs les plus accrédités de cette ville; et même plusieurs papes l'honorèrent de leur confiance. Il est probable qu'il eût fini tranquillement ses jours, avec la réputation d'un saint, s'il n'eût eu l'imprudence de publier un livre en espagnol, qui avoit pour titre *la Conduite spirituelle*, dans lequel toutes ses opinions étoient détaillées. Ce livre fit ouvrir les yeux. On reconnut qu'il étoit plein d'erreurs d'autant plus dangereuses qu'elles faisoient servir la dévotion

de voile et d'excuse aux actions les plus infâmes. Molinos fut arrêté et mis dans les prisons de l'inquisition. On condamna soixante-huit propositions extraites de son livre, comme hérétiques, scandaleuses et blasphématoires. Ses écrits furent brûlés; et lui-même eût eu le même sort, s'il n'eût abjuré publiquement ses erreurs sur un échafaud, qui fut dressé, pour cet effet, dans l'église des Dominicains. Par égard pour le repentir qu'il témoigna, on se contenta de le condamner à une prison perpétuelle, où il fut conduit revêtu de l'habit des pénitens. Il avoit alors soixante ans. Il demeura neuf ans dans sa prison, et y mourut en 1696. (*Voyez, à l'article* Quiétisme, le détail de la doctrine de Molinos.)

MOLLAKS. C'est le nom d'une dignité ecclésiastique chez les Mahométans. Ils sont à peu près comme nos archevêques ou métropolitains en France. C'est parmi les mudéris que le grand-seigneur choisit les mollaks. Leur juridiction cependant ne se borne point aux matières ecclésiastiques; et, comme les Turcs sont persuadés que les lois civiles et canoniques viennent également de leur prophète, les mollaks sont encore, chacun dans leur département, les premiers magistrats qui connoissent de toutes sortes d'affaires civiles et criminelles. Ils parviennent souvent à la dignité de Muphti.

MOLOCH : idole des Ammonites et des Moabites. C'étoit un demi-corps humain avec une tête de veau, et qui avoit les bras étendus. Sa statue étoit d'airain et creuse en dedans : elle contenoit sept fourneaux destinés à recevoir les offrandes et les victimes que l'on présentoit à ce dieu prétendu. Au-dessous étoit une espèce de four où on allumoit un grand feu. Sur l'estomac de la statue il y avoit sept ouvertures, qui répondoient à chaque fourneau. Dans l'une de ces ouvertures on jetoit de la fleur de farine; dans l'autre,

des pigeons ou des tourterelles; dans la troisième, des agneaux ou des brebis; dans la quatrième, des béliers ou des chèvres; dans la cinquième, des veaux; dans la sixième, des taureaux; et dans la septième, des enfans que l'on immoloit à cette divinité barbare. De peur qu'on n'entendît les cris de ces malheureuses victimes, on faisoit beaucoup de bruit, pendant la cérémonie, avec des tambours et d'autres instrumens. Quelques auteurs juifs prétendent que ce n'étoit pas l'usage de jeter des enfans dans un fourneau; mais qu'on allumoit devant la statue de Moloch deux bûchers, entre lesquels on faisoit passer les enfans pour les purifier. On voit dans l'Ecriture que le culte barbare de Moloch fut souvent pratiqué parmi les Juifs.

MOMUS : dieu de la raillerie, que les poètes supposent être fils du Sommeil et de la Nuit. Son unique occupation dans l'Olympe étoit de censurer les actions des dieux et des déesses, et de se moquer de leurs défauts. Minerve, Neptune et Vulcain, ayant employé chacun toute leur industrie pour produire un ouvrage parfait, soumirent leurs productions au jugement de Momus. Minerve avoit bâti une maison, Neptune avoit fait un taureau, et Vulcain un homme. Momus, après avoir examiné ces différens ouvrages, prononça que la maison de Minerve ne lui plaisoit pas, parce qu'elle n'étoit pas mobile, et qu'on ne pourroit la transporter ailleurs, si l'on avoit un mauvais voisin; qu'il eût mieux aimé que le taureau de Neptune eût les cornes placées devant les yeux, afin qu'il pût porter des coups plus sûrs; et qu'il manquoit à l'homme de Vulcain une petite fenêtre au cœur, qui laissât voir ses plus secrètes pensées.

MONARCHIQUES : hérétiques du deuxième siècle, ainsi appelés parce qu'ils n'admettoient qu'un seul principe. Selon eux, ce principe étoit Dieu, et il n'y avoit en lui qu'une seule personne; car ils le confon-

doient avec Jésus-Christ, et n'en faisoient point deux êtres distingués entr'eux. C'étoit, à les en croire, le même Dieu qui s'étoit incarné, qui avoit souffert, qui étoit mort pour nos péchés; ce qui leur fit aussi donner le nom de *Patropatiens*.

MONASTÈRE : maison habitée par des moines ou par des religieuses. 1. Les premiers monastères, dit l'abbé Fleury, n'étoient que des « cabanes ou petites » maisons séparées, comme celles des Camaldules. » Quelquefois deux ou trois moines y logeoient en- » semble; d'où vient que l'on a long-temps nommé » *celles* les moindres monastères que nous appelons » *prieurés :* on les nommoit aussi *cases;* et l'un et l'autre » nous semblent venir des logemens des esclaves; car » les moines ont gardé ce qui convenoit aux gens les » plus pauvres et les plus méprisés.....

» Je m'imagine, ajoute M. Fleury, trouver encore » dans les monastères des vestiges de la disposition » des maisons antiques romaines, telles qu'elles sont » décrites dans Vitruve et dans Palladio. L'église, que » l'on trouve toujours la première, afin que l'entrée » en soit libre aux séculiers, semble tenir lieu de cette » première salle que les Romains appeloient *atrium.* » De là on passoit dans une cour environnée de gale- » ries couvertes, à qui l'on donnoit d'ordinaire le » nom grec de *péristyle;* et c'est justement le cloître » où l'on entre de l'église, et d'où l'on entre dans les » autres pièces; comme le chapitre, qui est l'exhèdre » des anciens; le réfectoire, qui est le *triclinium;* et le » jardin est ordinairement derrière tout le reste, » comme il l'étoit aux maisons antiques.....

» Avouons, dit plus bas le même auteur, que les » monastères sont des trésors de toutes sortes d'anti- » quités. C'est là que se sont trouvés la plupart de » ces anciens manuscrits dont on s'est servi pour éta- » blir de bonnes lettres : c'est là que se sont trouvés

» les ouvrages des Pères et les canons des conciles. On » découvre tous les jours, dans les usages écrits des » anciens monastères, des antiquités ecclésiastiques » très-curieuses : enfin la pratique la plus pure de » l'Evangile s'y est conservée, tandis qu'elle a été se » corrompant de plus en plus, dans le siècle. »

2. Le nombre des monastères est si prodigieux dans l'Abyssinie, que, lorsqu'on chante dans l'église d'un monastère, on est entendu dans une autre, quelquefois même dans plusieurs. Il est vrai que la musique du chœur fait beaucoup de fracas. Les voix, les instrumens, les tambours de basque se font entendre au loin. Les assistans, qui, pour battre la mesure, frappent la terre avec le pied ou avec leurs bourdons, augmentent encore cette bruyante harmonie. Ajoutez que chaque monastère a deux églises, l'une destinée pour les hommes, l'autre où les femmes seules peuvent entrer. On ne sait pas précisément quelle a été l'origine de la vie monastique en Abyssinie, ni dans quel temps ont été bâtis les premiers monastères. Il paroît probable que ces fameux solitaires de la Palestine et de l'Egypte, connus sous le nom d'*Esséniens* et de *Thérapeutes,* introduisirent les premiers ce genre de vie dans l'empire abyssin. Les noms et la forme des monastères confirment cette opinion. La plupart des monastères portent les noms de quelques endroits remarquables de la Palestine, comme *Debra Libanos, Debra Tabor, Debra Sinaï;* ce qui marque que leurs premiers instituteurs étoient venus de la Palestine. D'ailleurs, ces monastères ressemblent presque en tout à ceux des Esséniens et des Térapeutes, dont Joseph et Philon nous ont laissé des descriptions exactes. Ce ne sont point, comme en Europe, des bâtimens environnés de hautes murailles, mais plutôt des paroisses et de grands villages, où un moine a sa cellule, comme un particulier auroit sa maison, à une grande distance

de celle des autres. Ils n'ont pas besoin de la permission du supérieur pour sortir de leur retraite; et, hors le temps consacré à leurs exercices de piété, il leur est libre de jouir du plaisir de la promenade. Ils ne se sont pas avisés de couvrir leur paresse du voile de l'humilité : on ne les voit pas mendier un pain qu'ils peuvent se procurer par le travail. Chacun d'eux a une portion de terrain qui lui est assignée, et qu'il cultive avec le plus grand soin. Ils ne mangent point en communauté, et la frugalité de leurs repas est extrême; quelques légumes, quelques racines, fruit de leurs travaux, dont ils relèvent le goût avec un peu de sel, sont leurs mets les plus délicats. Ils ne connoissent point d'autre boisson que l'eau. Ils s'épargnent même cette nourriture si simple et si grossière, et, pendant tout le temps de leurs fréquens carêmes, ils ne mangent qu'une fois tous les deux jours. Il y a plusieurs monastères où l'on admet des hommes mariés. Il leur est même permis d'élever leurs enfans dans la vie monastique, et de partager avec eux le seul bien qu'ils aient ordinairement, leur petit jardin et leur cellule. Ces monastères ont deux églises, dont l'une est destinée pour les femmes et les filles des moines mariés. Elles sont très-exactes à s'y trouver au temps marqué, le jour comme la nuit; et l'on y célèbre le service divin de la même manière que dans l'église des hommes, excepté que les tambours et les tambourins ne s'y font point entendre. La plus extrême pauvreté règne dans ces monastères, qui n'ont rien de remarquable que le nombre des moines et l'étendue des terres dont ils sont possesseurs. Leurs églises, dont la forme est ordinairement ronde, sont couvertes de chaume, et dénuées de tous ornemens; on y voit seulement quelques peintures communes, des boiseries assez bonnes : on n'y trouve ni salles d'assemblée, ni réfectoires. Les cellules des moines

sont, comme les églises, couvertes de chaume, et n'ont d'autres meubles qu'une table, quelques chaises, et une misérable natte qui sert de lit.

Ces monastères étoient autrefois très-florissans, tant par le nombre des moines que par la grandeur des édifices. On admiroit surtout le célèbre monastère d'Hallélo ou Halléluaï, de l'ordre de l'abbé Eustathe. Il est situé dans le royaume de Tigré, sur une montagne très-élevée, et environné d'une épaisse forêt. Au pied de la vallée coule le fleuve Mareb. L'église étoit longue de quatre-vingt-dix-neuf pieds, et large de soixante-dix-huit. Les cellules des moines étoient bâties tout autour : on n'en comptoit pas moins de douze mille. Au loin, dans la campagne, étoient dispersés d'autres moines, en plus grand nombre encore, qui formoient quatre-vingt-dix petites communautés dépendantes de la grande, qui chacune avoient leur église. Ce monastère fameux étoit le lieu de la résidence du chef général de l'ordre, homme qui tenoit dans l'Etat un rang distingué. Lorsqu'une affaire pressante l'appeloit à la Cour, il s'y rendoit accompagné de cent cinquante moines montés sur des mules, et revêtus de grandes robes flottantes, qui n'avoient qu'une ouverture en haut pour passer la tête. Ce monastère a éprouvé, plus sensiblement que tous les autres, la fureur des Agaces, des Galles et des autres nations barbares, qui ont exercé de si cruels ravages dans l'Abyssinie. Il n'est plus célèbre que par ses ruines. De ce grand nombre d'églises et de cellules, il ne reste plus que de tristes masures au milieu desquelles on aperçoit à peine une petite église et une douzaine de cellules.

3. Dans la Corée, c'est le public qui fait les dépenses nécessaires pour la construction des monastères et des pagodes. Chaque citoyen y contribue selon ses facultés. Ces lieux, consacrés à la pitié et à

la religion, sont employés aux plaisirs les plus profanes. On s'y rend en foule, moins pour adorer les dieux que pour s'égayer dans les riantes promenades dont ces temples et ces couvens sont ordinairement décorés. Un autre sujet plus honteux y conduit plusieurs personnes. Auprès de ces lieux respectables demeurent ordinairement la plupart des femmes publiques, qui choisissent exprès ces endroits à cause de l'affluence et du concours de peuple qu'ils attirent.

MONASTÉRIENS. On donna ce nom aux disciples de l'hérésiarque Jean Bockeldi, surnommé *Jean de Leyden*, chef des Anabaptistes, en mémoire des profanations horribles qu'ils exercèrent dans la ville de Munster, appelée en latin *Monasterium*, dont ils s'étoient rendus maîtres.

MONDE. Nous avons rapporté ci-dessus plusieurs opinions et particularités curieuses concernant l'origine, la durée et la fin du monde que nous habitons. *Voyez* les articles Création, et Fin du Monde. Nous ajouterons encore ici quelque chose sur cette matière.

1. Les lettrés de la Chine admettent une succession de mondes qui n'a jamais été interrompue. Ils pensent que le monde présent a été précédé et sera de même suivi d'une infinité d'autres mondes, à la durée desquels ils assignent certains périodes réglés. Un célèbre docteur chinois a fait monter un de ces périodes à cent vingt-neuf mille six cents ans.

2. Les Lanjans, ou habitans du royaume de Laos, dans la presqu'île au-delà du Gange, croient qu'il y a sur la terre seize mondes différens, en y comprenant celui que nous habitons. Ces mondes sont plus élevés les uns que les autres, et, plus ils sont élevés, plus ils sont parfaits; plus ceux qui les habitent sont heureux. Au-dessus de ces seize mondes sont les cieux,

habités par des commandans, ou intelligences qui prennent soin de tout ce qui se passe parmi les hommes. Selon ces peuples, les cieux et la terre ont existé et existeront pendant toute l'éternité. Ils croient cependant que la terre est sujette à des révolutions, et se renouvelle de temps en temps, après un certain nombre d'années. Un feu descendu du ciel par un effet particulier, réduit toute la terre en eau; mais les intelligences qui habitent au sommet des cieux ne laissent pas long-temps dans cet état la terre dont ils prennent soin; ils en réunissent les parties dispersées, et la rétablissent dans sa première forme. Ils pensent que la terre a déjà subi plusieurs de ces révolutions. Depuis la dernière il s'est écoulé dix-huit mille ans. Voici comment ils racontent la manière dont la terre fut rétablie et repeuplée. Après avoir été convertie en eau, une des intelligences qui habitent les cieux, nommée *Pon-Ta-Bo-Ba-Mi-Souan*, descendit du céleste séjour, un cimeterre à la main, avec lequel il coupa une fleur qui flottoit sur l'eau. Du sein de cette fleur il vit éclore une fille parfaitement belle. Il ne put résister à ses charmes, et conçut le dessein de l'épouser, afin de repeupler la terre par cette union; mais la jeune beauté, jalouse de conserver le trésor de sa virginité, refusa toujours de consentir aux désirs de son amant. Le dieu, trop galant pour employer la violence, s'éloigna, le cœur pénétré des refus de sa cruelle; et, pour avoir du moins la consolation de regarder celle qu'il ne pouvoit posséder, il se plaça vis-à-vis d'elle, à quelque distance. Il lui lançoit des regards passionnés, interprètes de son amour; et le feu qui partoit de ses yeux étoit si violent, qu'il pénétra la jeune fille, et la rendit enceinte sans nuire à sa virginité. Bientôt sa postérité devint fort nombreuse, et il s'occupa du soin de la pourvoir. Il lui destina la terre pour héritage, et s'efforça de leur ren-

dre ce séjour agréable autant qu'utile. Il y fit croître des arbres chargés de toutes sortes de fruits; il l'orna de prairies émaillées de fleurs; il en diversifia l'aspect trop uniforme, par des montagnes, des collines et des vallées; il enrichit son sein des plus riches métaux, et l'arrosa par des rivières remplies de poissons de toute espèce. Après avoir ainsi satisfait à tous les besoins de ses enfans, il voulut retourner dans le ciel, sa demeure ordinaire; mais les autres dieux ou commandans, jugeant qu'il s'étoit déshonoré par un mariage profane, ne voulurent plus le recevoir parmi eux. Il fut obligé de rester encore long-temps sur la terre, jusqu'à ce que ses confrères, prenant pitié de sa situation, consentirent enfin à l'admettre dans le ciel.

Il y a parmi les Lanjans quelques docteurs qui enseignent que la terre s'est peuplée d'une manière différente. Ils disent qu'il s'éleva parmi les souverains du ciel une guerre très-vive, dont les femmes furent le sujet. Après plusieurs combats, les vainqueurs chassèrent du ciel les vaincus, et les envoyèrent en exil dans une grande île déserte, c'est-à-dire sur la terre, qui n'étoit alors qu'une vaste mer. Les exilés, qui conservoient encore la plus grande partie de leur puissance, firent disparoître les eaux, et rétablirent la terre dans son premier état de solidité. Ils ne tardèrent pas à s'ennuyer de ce séjour, parce qu'ils n'y trouvoient point de femmes. Désirant se procurer des compagnes capables de charmer le dégoût de leur exil, ils montèrent sur un arbre fort élevé, planté sur la plus haute montagne qu'il y eût sur la terre. De là ils appelèrent à grands cris leurs femmes, qui étoient restées dans le ciel pour être la proie des vainqueurs. Ces femmes n'eurent pas plutôt entendu la voix de leurs époux, que, malgré les efforts que firent les autres dieux pour les retenir, elles descendirent sur la

terre, et vinrent tenir compagnie aux pauvres exilés. Les femmes, étant en plus grand nombre que les hommes, eurent bientôt peuplé la terre d'une grande multitude de nouveaux habitans. Mais, au grand étonnement des dieux exilés, plusieurs des enfans de leurs femmes, qui étoient fort blanches, se trouvèrent fort noirs. Quelques démons, à leur insu, avoient aussi travaillé à la propagation de l'espèce, et leurs enfans se distinguoient par la couleur de leur père. Les exilés prirent les armes pour chasser cette noire engeance; mais leurs soins furent inutiles à certains égards : car les femmes, qui avoient eu commerce avec les démons, ne cessèrent, dans la suite, de faire des enfans noirs, quoique les pères fussent blancs. C'est ainsi que les Lanjans prétendent expliquer l'origine des noirs et des blancs.

Ils racontent encore à ce sujet une fable non moins absurde. Ils disent que les habitans du ciel, persécutés par les anges et les démons, se sauvèrent sur la terre, et se renfermèrent dans une grande pierre. Ils y furent assiégés par leurs ennemis. Les démons entourèrent la pierre de feu, afin que les anges y trouvassent un accès plus facile. Dès la première brèche que le feu fit à la pierre, les habitans du ciel en sortirent. Les uns eurent le bonheur de s'échapper sans recevoir aucune atteinte des flammes; mais les autres, moins heureux ou moins adroits, ne purent s'en tirer qu'à moitié grillés et noirs comme des charbons. Après cette aventure, les uns et les autres, pour se venger des anges et des démons, couchèrent avec leurs femmes; et il arriva que ceux qui avoient été noircis par le feu, choisirent les femmes des démons, qui étoient noires; et les autres prirent les femmes des anges, qui étoient blanches. Les anges et les démons, ayant voulu réclamer leurs femmes, furent chassés par la force des armes. Ainsi la terre se trouva peuplée de blancs et de

noirs. Ce conte extravagant, rempli d'obscurités et de contradictions, est encore mieux imaginé que ce que disent, sur le même sujet, quelques Lanjans qui ont des opinions particulières. Ils racontent qu'un buffle difforme, hideux et contrefait, enfin la plus affreuse des créatures, tomba du ciel dans la mer, où, par la force de son imagination, il conçut et enfanta une courge remplie d'hommes noirs et blancs. Ce détail d'absurdités et d'extravagances pourroit paroître insipide, s'il ne servoit à faire voir dans quels excès de folie l'esprit humain peut quelquefois s'égarer, lorsqu'il n'est pas dans la voie de la vérité.

3. Les Siamois pensent qu'il y a, dans chaque planète, un esprit ou génie qui en règle le cours. La terre, selon leurs idées, est soutenue sur les eaux, comme une espèce de navire. Un vent, dont le souffle est éternel, contient ces eaux dans un équilibre continuel. Au centre de la terre est un gouffre profond, par le moyen duquel les eaux, qui servent de base à la terre, se communiquent avec celles qui coulent sur sa surface. Ils ne reconnoissent point de créateur qui ait donné la naissance à ce vaste univers; ils croient qu'il a existé et qu'il existera toujours. « Mais, dit le » P. Tachard, quand le temps sera venu, auquel le » dieu des Siamois a prédit qu'il cesseroit de régner, » le feu du ciel, tombant sur la terre, réduira en cen- » dres tout ce qu'il y trouvera; et la terre, ainsi pu- » rifiée, sera rétablie dans son premier état. Des chan- » gemens très-considérables dans les hommes et les » animaux, même dans toute la nature, et une cor- » ruption universelle, précéderont ce renouvellement » universel. Les hommes qui, dans le temps que Dieu » vivoit sur la terre, avoient une taille de géans, et » possédoient, avec une santé parfaite, et l'innocence » des mœurs et tout ce qui se peut savoir, et toutes » les obligations de la loi; ces mêmes hommes, à me-

» sure qu'ils se sont corrompus, ont perdu ces avan-
» tages. Mais, dans le dernier temps, ils deviendront
» si foibles et si petits, qu'à peine auront-ils la hau-
» teur d'un pied. Leur vie sera très-courte en cet état.
» Leurs forces, et tous les autres avantages qu'ils pos-
» sédoient sans mesure dans l'état de perfection, se
» perdront alors entièrement; mais on les verra croî-
» tre en malice, jusqu'à ce qu'enfin, dans le dernier
» temps, ils s'abandonneront aux crimes les plus hon-
» teux. Alors, ils n'auront plus ni loi ni écritures, et,
» ensevelis dans l'ignorance la plus profonde, ils ou-
» blieront jusqu'au nom de la vertu : c'est ce qui leur
» fait dire que la fin du monde approche, parce qu'ils
» n'y trouvent plus que corruption; qu'il y a si peu
» de sincérité et de fidélité parmi les hommes, qu'ils
» semblent être arrivés au comble de la malice. » On a vu souvent des fanatiques en Europe annoncer la fin du monde, et en donner pour raison que les crimes des hommes étoient montés à leur comble. Pour ne pas nous écarter des Siamois, ils pensent que, dans les trois siècles qui précéderont immédiatement la destruction et le renouvellement du monde, on verra luire successivement six nouveaux soleils, chacun pendant cinquante ans. Leur chaleur, plus forte que celle du soleil ordinaire, viendra insensiblement à bout de tarir l'abîme inépuisable de la mer. Les arbres desséchés n'auront plus ni feuilles ni fruits. Les animaux et les hommes mêmes, consumés par ces astres dévorans, périront tous misérablement. Enfin la terre, après avoir perdu ses habitans, deviendra la proie d'un feu céleste qui dévorera ses entrailles. C'est alors qu'on ne verra plus aucune inégalité, et que les hauteurs seront aplanies. « Après ce terrible chan-
» gement, la terre, dit l'auteur cité plus haut, cou-
» verte de cendres et de poussière, sera purifiée par
» le souffle d'un vent impétueux qui enlèvera ces res-

» tes de l'embrasement du monde; après quoi, elle » exhalera une odeur si douce, qu'elle attirera du » ciel un ange femelle qui mangera de cette terre » purifiée. Ce plaisir lui coûtera cher; car, pour l'ex- » pier, elle sera obligée de demeurer ici-bas, sans » pouvoir jamais remonter au ciel. Cette intelligence » concevra, du morceau qu'elle aura mangé, douze » fils et douze filles, qui repeupleront le monde. Les » hommes qui en naîtront seront ignorans, grossiers, » ne se reconnoîtront pas d'abord eux-mêmes, et, » après s'être connus, ils ignoreront encore la loi. Ils » n'en auront la connoissance qu'après un si long es- » pace de temps, qu'on peut l'appeler, en quelque » façon, une éternité. Cet espace de temps étant » écoulé, il renaîtra un Dieu qui dissipera les ténè- » bres de l'ignorance, en enseignant aux hommes la » véritable religion, en leur faisant connoître les ver- » tus qu'il faut pratiquer et les vices qu'il faut fuir. » C'est ainsi que les Siamois pensent qu'on verra, de temps en temps, se renouveler la face du monde.

4. La plupart des lettrés du Tonquin croient que le monde est éternel.

5. Les Parsis ou Guèbres prétendent que, pour peupler plus promptement le monde nouvellement créé, Dieu permit qu'Eve, notre mère commune, mît au monde, chaque jour, deux enfans jumeaux; et que, pendant l'espace de mille ans, la mort respecta les hommes, et leur donna le temps de multiplier.

6. Les Macassards, habitans des Moluques, aujourd'hui mahométans, s'imaginoient autrefois que la terre que nous habitons étoit un enfant de la lune. Ils disoient que le ciel avoit existé de toute éternité; que le soleil et la lune y avoient toujours exercé un empire souverain; mais qu'une dispute s'étant élevée entr'eux, comme il est naturel qu'il s'en élève entre

un mari et une femme, le soleil, brutal, sans aucun égard pour sa moitié qui étoit enceinte, lui donna un coup si violent qu'il la fit accoucher avant terme. L'enfant, qui n'étoit autre que la terre que nous habitons, tomba; et, dans sa chûte, son corps s'entr'ouvrit et fit éclore plusieurs géans. Les uns choisirent la mer pour demeure, les autres la terre; et ce furent eux qui produisirent dans ces deux élémens tout ce qu'ils ont d'utile et de nuisible. Les Macassards croyoient aussi que la lune devoit enfanter encore plusieurs autres mondes; que, lorsque celui-ci auroit été réduit en cendres par le feu du soleil, il en paroîtroit un autre qui auroit le même sort, et seroit remplacé par un troisième, et ainsi successivement.

7. Les habitans de l'île d'Amboine, l'une des Moluques, se donnoient une origine beaucoup moins noble, et se croyoient redevables de leur existence à un crocodile, ou à une anguille, ou à un serpent; car il y avoit parmi eux différentes opinions sur cet article. Plusieurs s'imaginoient qu'ils étoient issus du creux d'un vieux arbre, et quelques rois de cette île font honneur de leur origine à un cocotier.

8. Les peuples du Pégu, dans la presqu'île au-delà du Gange, s'imaginent qu'il a existé successivement, de toute éternité, un nombre prodigieux de mondes, qui ont eu chacun leurs dieux particuliers, commis par l'Etre suprême pour les gouverner. Ils pensent que le monde actuellement existant a déjà été gouverné par quatre dieux différens, qui ont régné tour à tour; que le dernier de ces dieux a disparu depuis deux mille cinq cents ans, et qu'il doit en venir bientôt un cinquième, qui, après avoir gouverné pendant un certain nombre d'années, disparoîtra comme les autres. Alors le feu du ciel descendra sur la terre, et réduira tout l'univers en cendres; mais, comme le phénix, il ranaîtra de ses cendres.

9. Les Lapons s'imaginent que le monde existe de toute éternité, et qu'il n'aura jamais de fin.

MONETA, du mot latin *moneo*, j'avertis : surnom donné par les Romains à la déesse Junon, à cause d'un bon conseil qu'elle leur donna. Un tremblement de terre épouvantable s'étant fait sentir à Rome et aux environs, et les Romains, effrayés de ce prodige, ne sachant quel parti prendre, il sortit une voix du temple de Junon, qui les avertit d'immoler aux dieux une truie pleine. Les Romains se hâtèrent d'exécuter cet ordre, et le tremblement de terre cessa aussitôt.

Quelques-uns donnent au nom de *moneta* une étymologie différente. Ils prétendent qu'il signifie *monnoie*, et qu'il fut donné à Junon, parce que, pendant la guerre des Romains contre Pyrrhus, elle leur procura des secours d'argent dont ils avoient un extrême besoin.

MONITION. On appelle ainsi un avertissement donné par autorité ecclésiastique à un clerc, par lequel on lui signifie qu'il ait à corriger ses mœurs scandaleuses. On donne aussi le nom de *monition* à la publication d'un monitoire.

MONITOIRE : ordonnance ecclésiastique, qui se publie au prône des paroisses, et qui enjoint à tous les fidèles, sous peine d'excommunication, de révéler ce qu'ils savent sur certains crimes spécifiés dans le monitoire, et d'en dénoncer les auteurs, s'ils les connoissent. En France, c'étoient les juges laïques qui ordonnoient la publication des monitoires, lorsqu'ils la jugeoient nécessaire pour découvrir des faits dont on ne pouvoit avoir connoissance par aucun autre moyen. Les juges d'Eglise n'avoient pas le pouvoir de décerner des monitoires de leur autorité privée. Ils étoient obligés, à peine de saisie de leur temporel, d'en faire publier toutes les fois qu'ils en étoient requis par les magistrats.

MONOPHYSISME, du grec μόνος, *seul*, et φύσις, *nature* : hérésie des Monophysites, qui soutenoient que la nature humaine, dans Jésus-Christ, avoit été absorbée par la nature divine. Cette erreur, enseignée autrefois par Eutychès, subsiste encore chez les Jacobites.

MONOTHÉLITES, de μόνος, et de θέλω, *je veux* : hérétiques ainsi nommés, parce qu'ils ne reconnoissoient qu'une seule volonté en Jésus-Christ. Voici le raisonnement sur lequel ils appuyoient leurs opinions : il n'y a qu'une seule personne en Jésus-Christ; or, dans une seule personne, il ne peut y avoir qu'un seul principe qui veut, qui se détermine; donc il ne peut y avoir dans Jésus-Christ qu'une seule volonté. Ce raisonnement n'étoit qu'une conséquence du monophysisme. S'il n'y avoit en Jésus-Christ qu'une seule volonté, il ne devoit y avoir qu'une nature, comme l'avoit soutenu Eutychès. Les Catholiques répondoient aux Monothélites que l'unité de volonté ne dépendoit point de l'unité de personne, mais de l'unité de nature; qu'il n'y avoit en Dieu qu'une seule volonté, quoiqu'il y eût trois personnes; et que l'Eglise ayant décidé qu'il y avoit deux natures dans Jésus-Christ, il devoit y avoir aussi deux volontés. Malgré ces réfutations solides, l'opinion des Monothélites fit de grands progrès. En effet, rien n'étoit plus spécieux. Elle sembloit propre à réunir à l'Eglise les Nestoriens et les Eutychiens, et levoit en apparence toutes leurs difficultés. Les premiers soutenoient qu'il devoit y avoir deux personnes en Jésus-Christ, puisqu'il y avoit deux natures; les seconds prétendoient qu'il ne pouvoit y avoir qu'une nature en Jésus-Christ, puisqu'il n'y avoit qu'une personne. Les Monothélites entreprenoient de leur faire voir comment deux natures distinctes pouvoient ne former qu'une seule personne. Ils supposoient que la nature humaine dans Jésus-Christ, étoit tellement subordonnée à la nature di-

vine, qu'elle n'agissoit point par elle-même, mais par la volonté divine; et qu'ainsi, quoiqu'il y eût deux natures distinctes en Jésus-Christ, il n'y en avoit proprement qu'une qui agissoit, c'est-à-dire qu'il n'y avoit qu'une seule volonté et une seule opération. Par cet expédient ils sembloient concilier tous les partis. Ces belles apparences séduisirent l'empereur Héraclius, qui favorisa le monothélisme. Cyrus, patriarche d'Alexandrie, et Sergius, patriarche de Constantinople, le firent approuver dans des conciles; mais Sophrone, évêque de Damas, s'opposa vivement aux progrès de cette doctrine. L'édit que l'Empereur publia, sous le nom d'Echtèse (*voyez cet article*), en faveur du monothélisme, fut rejeté par les papes, et par tous les évêques de l'Afrique. Le type de l'empereur Constant, qui ordonnoit le silence sur cette matière, ne fut pas mieux reçu en Occident, où le pape Martin I le fit condamner. Cette condamnation aigrit l'Empereur. La division se mit entre l'Eglise et l'Empire, et enfanta un schisme. Constantin, successeur de Constant, convoqua, pour le terminer, un concile général à Constantinople, où le monothélisme fut condamné, et la doctrine contraire établie. Dans la suite, l'empereur Philippicus, fauteur des Monothélites, essaya de faire annuler le jugement de ce concile. Il fut détrôné avant d'avoir pu exécuter ses pernicieux desseins. Anastase et Théodose ne firent que se montrer sur le trône impérial; et Léon l'Isaurien, qui leur succéda, fit oublier le monothélisme, en introduisant une nouvelle hérésie, qui fut celle des Iconoclastes. Le petit nombre de partisans qui restèrent au monothélisme se confondit avec les Eutychiens.

MONTANISTES : hérétiques ainsi appelés de Montan, leur chef. C'étoit un eunuque néophyte, phrygien de nation; ce qui fit aussi appeler ses sectateurs *Cataphrygiens*. Ce ne fut guère que vers l'an 171

de Jésus-Christ, qu'il commença à prophétiser. Soit qu'il contrefît l'inspiré, soit qu'il fût en effet possédé du démon, on ne fut pas peu surpris de l'entendre tout-à-coup parler comme un homme extraordinaire. Deux femmes débauchées, mais fort riches, lui firent, par leurs largesses, beaucoup de partisans. On les a cru possédées du même esprit; au moins parloient-elles le même langage. Les disciples de Montan disoient de lui et de ses prophétesses, que Dieu les avoit envoyés sur la terre pour le salut des hommes; que, n'ayant pu les sauver, ni par ses prophètes, ni même par son incarnation, il étoit descendu en eux par le Saint-Esprit, dont ils avoient reçu toute la plénitude; privilége dont n'avoit encore joui aucun prophète. Le mariage ne passoit point, chez les Montanistes, pour un lien indissoluble; mais les secondes noces passoient pour criminelles. Leurs mœurs étoient assez austères. Ils avoient trois carêmes par an, et ne croyoient pas que l'Eglise eût assez de pouvoir pour remettre toute sorte de péchés. Peut-on croire que Tertulien, ce grand homme dont l'Eglise ne cessera jamais de regretter la perte, ait pu embrasser de pareilles erreurs!

MONT DES OLIVES, *ou* Montagne des Oliviers, ainsi nommée, à cause des oliviers dont elle est couverte. Elle a six cents pas de hauteur, et n'est éloignée de Jérusalem que de cinq stades. L'Ecriture nous apprend que Jésus-Christ alloit souvent y faire sa prière. Ce fut du sommet de cette montagne qu'il s'éleva au ciel, après sa résurrection. On prétend qu'il y laissa le vestige de son pied gauche imprimé dans le roc, et enfoncé à la profondeur de trois doigts. Sainte Hélène fit bâtir dans ce même endroit une église magnifique, dont elle ne put jamais faire couvrir le dôme, parce qu'il se trouvoit directement au-dessus de la place où étoit le vestige du pied de Jésus-Christ. On ne voit aujourd'hui que des ruines de cette église. Les Chré-

tiens ont environné le sacré vestige d'une petite bordure de pierres cimentées, afin qu'on ne marchât pas dessus. Ce vestige ne subsiste plus aujourd'hui en son entier, par la dévotion indiscrète des pélerins qui en ont enlevé des éclats pour en faire des reliques. On voit avec douleur, parmi les monumens les plus sacrés de notre religion, quelques mosquées des Mahométans, qui sont maîtres de ces lieux. La montagne des Oliviers est divisée en trois collines. Au pied de celle du milieu on aperçoit encore quelques restes du jardin de Gethsémani, consacré par la tristesse mortelle que Jésus-Christ y ressentit pendant son oraison, et arrosé par la sueur de sang qui coula de son corps. La plus basse de ces collines se nomme le *mont du Scandale*, parce que Salomon y fit ériger des autels en l'honneur des faux dieux de ses concubines.

Mont de Piété. C'est le nom que l'on donne à des banques établies pour prêter de l'argent, sans intérêt, à ceux qui se trouvent dans le besoin. Les papes ont confirmé, par leur approbation, ces établissemens charitables, entr'autres Paul II et Léon X. Il n'y a que les gens du lieu où le mont de piété est établi, qui puissent y avoir recours. On ne prête jamais que pour un temps limité, et ceux qui empruntent doivent laisser des gages équivalens à ce qu'on leur prête. S'ils ne rendent pas au terme prescrit, les gages sont vendus. Sans cette précaution, les fonds du mont de piété seroient bientôt épuisés. On exige aussi de ceux qui empruntent, qu'ils donnent quelque chose pour le paiement des frais qu'entraîne nécessairement un pareil établissement. Mais il y a des monts de piété à Bruges, à Ypres et à Lille, où l'on ne demande rien autre chose que des gages à ceux à qui l'on prête. Les infâmes extorsions des Juifs de Padoue, qui faisoient payer pour intérêt la cinquième partie du principal, donnèrent lieu au premier établissement de ce genre,

qui fut fait en 1491. On obligea ces sangsues publiques de fermer leurs banques, et on institua en leur place un bureau où l'on prêta au denier vingt.

MONT-JOIE. On appeloit autrefois de ce nom des amas de pierres que faisoient les pélerins, et sur lesquels ils plantoient des croix, aussitôt qu'ils apercevoient de loin l'église ou le lieu qui étoit l'objet de leur pélerinage. Sur le chemin de S. Jacques en Galice, il y a plusieurs de ces monts-joie, qui servent à indiquer la route. Les croix que l'on rencontre sur le chemin de Paris à S. Denis s'appellent encore aujourd'hui *les monts-joie de S. Denis.*

L'usage des monts-joie paroît avoir été imité des Païens, qui élevoient des monceaux de pierres sur les grands chemins, autour des statues de Mercure, dieu des voyageurs. Ces monceaux s'appeloient en latin *acervus Mercurii.* Salomon en parle au chapitre XXVI des Proverbes.

Mont-joie : ordre religieux et militaire, institué à Jérusalem, par le pape Alexandre III, et confirmé en 1180. La marque distinctive des chevaliers étoit une croix rouge. Ils s'engageoient à combattre contre les Infidèles, et à observer la règle de S. Basile. Le roi Alphonse le Sage les fit venir en Espagne, et employa leurs armes contre les Maures. Il récompensa libéralement leurs services par les grands revenus qu'il donna à leur ordre; mais, sous le règne de Ferdinand, il fut réuni à celui de Calatrava.

MONT-MARTRE : montagne près de Paris, ainsi nommée, parce que S. Denis et ses compagnons y souffrirent le martyre. On pense qu'il y avoit autrefois sur cette montagne un temple consacré au dieu Mars, et que près de là étoit une vaste plaine appelée le *champ de Mars,* où nos Rois de la première race se montroient à leurs sujets, une fois chaque année, le premier jour de mars ou de mai. D'autres prétendent

tendent que c'étoit Mercure que l'on adoroit sur cette montagne; que ce fut devant la statue de ce dieu que S. Denis fut conduit; et que le saint, ayant refusé de rendre hommage à cette idole, eut la tête tranchée dans le lieu même. Il y avoit sur cette montagne une abbaye de Bénédictins, fondée par Louis VI, dit *le Gros*. Le pape Eugène fit la dédicace de l'église de ce monastère, en 1146. *Voy.*, au Suppl., CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES.

MORGIS, *ou* MORGITES : nom d'une des principales sectes du mahométisme. Les Morgis sont de grands défenseurs de leur religion. Ils prétendent que l'impiété accompagnée d'une véritable croyance, ne sera jamais punie; et que la piété et les bonnes œuvres, produites par une foi fausse et erronée, ne servent de rien pour acquérir la jouissance du paradis.

MORPHÉE, de μορφὴ *figure* : fils du Sommeil et de la Nuit, tenoit le premier rang, au rapport d'Ovide, parmi les Songes qui habitoient le palais du Sommeil. Il étoit le seul d'entr'eux qui annonçât des choses vraies. Il imitoit parfaitement la taille, les traits, la démarche et le son de voix des personnes qu'il vouloit représenter. Le Sommeil se servoit toujours de son ministère, lorsqu'il avoit quelques avis à donner en songe. Il y a cependant des poètes qui ne font point de distinction entre Morphée et le Sommeil; et il paroît que l'usage étoit de prendre indifféremment l'un pour l'autre.

Si l'on en croit M. Pluche, Morphée n'étoit originairement qu'un symbole égyptien. « Quand Horus » (dieu du labourage) annonçoit aux laboureurs le » repos de l'hiver et la paix qui devoit régner dans » les familles..... on le peignoit tenant en main des » têtes de pavots, desquelles on exprime l'*opium*, li- » queur assoupissante, et propre à calmer le sang : » on le nommoit alors *Morphée*, c'est-à-dire, *le rétablissement des forces*.

MORT : séparation de l'ame d'avec le corps. 1. Les Chrétiens n'envisagent pas la mort comme une suite naturelle de la condition humaine, mais comme un châtiment terrible, et toujours subsistant, du péché du premier homme. C'est la désobéissance d'Adam qui a introduit la mort dans le monde; et, s'il eût été toujours fidèle à Dieu, ses heureux descendans n'auroient connu ni la mort, ni les maladies, qui en sont les tristes avant-coureurs.

2. Les anciens poètes faisoient de la mort une espèce de divinité. Ils la supposoient fille de la Nuit et sœur du Sommeil, et la représentoient comme un squelette armé d'une faux et de longues griffes.

3. Les habitans du royaume de Quitève, et les peuples voisins ou dépendans du Monomotapa, observent la coutume barbare de laisser mourir sans secours ceux que la vieillesse ou la maladie menacent d'une mort prochaine. Les rois eux-mêmes étoient autrefois soumis à cet usage; mais, pour conserver jusque dans ce dernier moment l'indépendance attachée à leur dignité, lorsqu'ils s'apercevoient que leur fin n'étoit pas éloignée, ils se dévouoient eux-mêmes volontairement à la mort; souvent même, lorsqu'ils avoient éprouvé quelque perte ou quelque disgrâce, lorsqu'il leur étoit survenu quelque difformité, ou seulement lorsqu'il leur étoit tombé deux dents sur le devant de la bouche, ils se nommoient un successeur, et se tuoient ensuite eux-mêmes, persuadés qu'un roi ne devoit avoir, même dans son corps, aucune imperfection. Mais, dans la suite, les rois ont bien dégénéré de cette grandeur d'ame; ils n'ont pas cru que la perte de deux dents fût une raison suffisante pour renoncer à la vie; et, pour le bien de leurs sujets, ils ont résolu de jouir du trône aussi longtemps que le permettroit la nature.

4. Chez les Hottentots, lorsqu'un vieillard décré-

pit et accablé sous le poids des ans paroît approcher de sa fin, son fils aîné ou son plus proche parent convoque tous les hommes du village, leur expose l'état du vieillard, et demande qu'on lui permette de l'éloigner du village, comme un membre inutile. Jamais on ne lui refuse cette permission. Il donne ensuite un grand repas à tous les habitans, et chacun dit adieu au pauvre vieillard. On le fait monter sur un bœuf; et tout le village l'accompagne jusqu'à une petite cabane qu'on a construite exprès dans un lieu solitaire éloigné de toute communication. C'est là que le malheureux vieillard, souvent le plus riche de son village, reste abandonné de tout le monde, avec quelques provisions qu'on lui laisse, et qui ne servent qu'à lui faire envisager la mort plus longtemps.

5. Les habitans du royaume de Congo regardent la mort comme le plus grand bien qui puisse arriver à l'homme. Ils pensent que l'ame, au sortir de cette misérable vie, est transportée dans un paradis de délices, où elle peut à son gré s'enivrer de plaisirs. Cette opinion a donné lieu à une coutume barbare, qui est en usage parmi eux. Lorsqu'ils voient qu'un malade entre dans l'agonie, ils se jettent sur lui comme des furieux, lui ferment la respiration, lui pressent la poitrine, et l'accablent de coups. Leur dessein est de le délivrer promptement des douleurs qu'il souffre, pour le faire passer à un état plus heureux.

Pères de la Mort. C'est le nom que l'on donne à des religieux établis pour assister les pestiférés ou les moribonds. On appeloit autrefois à Paris *Pères de la Mort*, les Augustins déchaussés de la Place des Victoires, connus depuis sous le nom de *Petits Pères*.

Ange de la Mort. Voyez EZRAEL.

MOSARABIQUE (*liturgie*). C'est le nom que l'on

donne à l'ancienne liturgie qui étoit en usage dans l'Eglise d'Espagne, et qui fut dressée par saint Isidore, évêque de Séville, dans le septième siècle.

MOSQUÉES. Ce sont des temples où les Musulmans s'assemblent pour prier Dieu et leur prophète. Les synagogues des Juifs et les églises chez les Chrétiens, donnent une juste idée de ces édifices. On n'y voit cependant ni autels, ni figures, ni images; car l'Alcoran le défend expressément. Mais une grande quantité de lampes, et plusieurs petits dômes soutenus de belles colonnes de marbre, et quelquefois de porphyre, en font le principal ornement. Avant d'arriver à chaque mosquée, on entre dans une grande cour ombragée de cyprès, de sycomores, et autres arbres touffus. Sous un vestibule qui est au milieu de la cour est une fontaine et plusieurs petits bassins de marbre, où les Musulmans font l'abdest avant la prière. Cette cour est environnée de cloîtres, à peu près comme étoient nos communautés religieuses, lesquels communiquent à des maisons destinées aux imans payés pour lire au peuple l'Alcoran dans la mosquée, et prier pour les ames détenues dans l'araf. (*Voyez* Araf.) On y loge encore des étudians, et de pauvres passans auxquels on distribue, tous les jours, un potage de riz, de lentilles, d'orge mondé, et, trois fois la semaine, du mouton.

Les revenus des mosquées sont immenses, surtout ceux des Jamis, ou mosquées royales. Ils absorbent la troisième partie des terres de l'Empire. Sainte Sophie de Constantinople, bâtie par l'empereur Justin, et rebâtie ensuite par Justinien, possède à elle seule des biens assez considérables pour occuper des gens dont la seule étude est de les calculer et de les mettre en ordre. Quant aux mosquées des derviches, ou celles qu'une dévotion particulière a fondées, leur revenu

consiste en legs pieux, dont ils placent l'argent à intérêt; ce qui n'est permis, chez les Turcs, que dans ces sortes de cas.

Les mosquées ne peuvent porter le nom de leurs fondateurs; ce privilége est réservé aux empereurs seuls. Ainsi, le grand Jami, bâti par Mahomet II, sur les ruines de l'église des SS. Apôtres, est appelé de son nom *Muhamédie*, tandis que la mosquée de Musatchélébi, que ce prince fit élever des dépouilles des Hongrois, après la bataille de Sémendrie, porte le nom du saint qu'on y révère d'un culte particulier.

MOTET. C'est un endroit d'un psaume, ou quelque prière mise en musique pour être chantée à l'église. Quelques étymologistes, entr'autres les auteurs du Dictionnaire de Trévoux, prétendent que le nom de *motet* lui a été donné à cause de sa briéveté, « comme si ce n'étoit qu'un mot. » Il faut cependant avouer que les répétitions éternelles de la musique rendent quelquefois ce mot bien long.

MOUTIER, ou, comme on prononçoit autrefois, *Monstier:* nom, formé du latin *monasterium*, dont on se servoit anciennement pour désigner les couvens et les monastères.

MOYSE, prophète et législateur des Juifs, naquit l'an du monde 2464, 1571 ans avant Jésus-Christ. Dieu, qui le destinoit à être auprès de son peuple l'interprète de ses volontés, le déroba miraculeusement à la mort. Le roi d'Egypte, résolu d'exterminer les Hébreux, avoit ordonné qu'on fît mourir tous leurs enfans mâles, dès qu'ils seroient nés; et cet ordre barbare s'exécutoit avec la dernière rigueur. Jocabed cacha son fils pendant l'espace de trois mois, et trompa les recherches des ministres de Pharaon; mais, désespérant de pouvoir le cacher plus longtemps, et voulant s'épargner la douleur de le voir massacrer sous ses yeux, elle l'enferma dans un ber-

ceau de jonc, et l'exposa sur le bord du Nil, au milieu des roseaux. Marie, sœur de cet enfant, ne le perdit point de vue, et, se tenant à une certaine distance, elle attendit quel seroit le sort de son frère. Dans ce moment, la fille de Pharaon, que Josèphe nomme *Termutis*, vint sur le bord du fleuve, dans le dessein de se baigner. Elle aperçut ce panier de jonc, et se le fit apporter par une de ses femmes. L'ayant examiné, elle y vit un enfant dont la beauté et les cris plaintifs la touchèrent : « C'est sans doute, » dit-elle, un des enfans de ces infortunés Hébreux. » Marie s'approcha aussitôt, et dit à la princesse : « Voulez-vous que je vous amène une femme juive » qui se chargera de nourrir cet enfant? » Termutis y consentit, et Marie se hâta d'aller chercher sa mère. « Prenez cet enfant, dit à Jocabed la fille de » Pharaon, et nourrissez-le avec soin; vous serez » bien récompensée. » Jocabed emporta son fils dans sa maison; et, lorsqu'il fut un peu grand, elle le remit entre les mains de la princesse, qui le fit élever à la cour de son père, dans toute la sagesse des Egyptiens, et lui donna le nom de *Moyse*, c'est-à-dire *sauvé des eaux*. Ayant atteint l'âge de quarante ans, Moyse quitta la cour, et alla visiter ses frères. Son cœur fut vivement touché de l'état déplorable où il les trouva. Ayant aperçu un Egyptien qui battoit cruellement un Juif; saisi d'indignation, il regarda autour de lui s'il n'y avoit point de témoins, et, ne voyant personne, il tua l'Egyptien, et cacha son corps sous le sable. Le lendemain, ayant rencontré deux Juifs qui se disputoient, il fit quelques réprimandes à celui qui lui parut avoir tort; mais le Juif lui répondit : « Qui vous a constitué juge sur nous? Voulez-» vous me tuer, comme vous avez tué hier l'Egyptien? » Ces paroles remplirent Moyse de crainte. Pharaon ne tarda pas à être instruit du meurtre de l'Egyptien. Il

voulut en punir l'auteur; et Moyse, pour se dérober à sa vengeance, s'enfuit dans la terre de Madian, et s'assit auprès d'un puits. Les sept filles de Jéthro ou Raguel, prêtre des Madianites, vinrent à ce puits pour abreuver les troupeaux de leur père. Mais, dans le même moment, arrivèrent des bergers qui les chassèrent avec violence. Moyse, indigné, se leva; et, fondant sur ces bergers insolens, il les mit en fuite, et aida aux filles de Jéthro à faire boire leurs troupeaux. De retour chez leur père, elles lui racontèrent le service que leur avoit rendu un étranger. Jéthro leur ordonna de l'aller chercher, et lui donna en mariage une de ses filles, nommée *Séphora*.

Moyse, depuis quarante ans, s'occupoit à faire paître les troupeaux de son beau-père, lorsqu'un jour, étant sur le mont Horeb, il vit un buisson tout en feu, et qui brûloit sans se consumer. Voulant s'approcher de plus près pour examiner ce prodige, il entendit une voix qui sortoit de ce buisson, et qui lui dit : « Déchausse-toi; la terre où tu marches est sainte. Je » suis le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob : j'ai vu » l'affliction de mon peuple; et c'est par ton ministère » que je veux le délivrer de la servitude des Egyptiens. » Va trouver Pharaon, et lui ordonne, de ma part, » de laisser sortir les Hébreux de ses Etats; assemble » les chefs de ta nation, et annonce-leur ce que tu » vois et ce que tu entends. — Ils ne voudront pas me » croire, répondit Moyse, et me prendront pour un » imposteur. » Alors Dieu lui dit : « Jette à terre cette » baguette que tu tiens à la main. » Moyse obéit; et sa baguette fut changée en un serpent, dont l'aspect lui fit prendre la fuite. Mais, par l'ordre de Dieu, ayant pris en main la queue de ce serpent, sa baguette reprit sa première forme. « Voilà un signe, lui dit Dieu, qui » rendra témoignage de la vérité de tes discours; mais » si les Hébreux ne veulent pas croire à celui-là, tu

» leur en feras voir un second. Mets ta main dans ton » sein. » Moyse obéit, et vit, avec étonnement, sa main couverte de lèpre. Il la remit dans son sein par l'ordre de Dieu, et la retira entièrement saine. « Si ces » deux signes, ajouta Dieu, ne peuvent convaincre les » Hébreux, prends de l'eau dans ta main, jette-la sur » la terre; l'eau se changera en sang. » Moyse ayant représenté qu'il étoit bègue et s'énonçoit difficilement, Dieu lui ordonna de prendre pour son interprète auprès du peuple, son frère Aaron, qui étoit naturellement éloquent.

Moyse étant allé trouver Pharaon pour lui signifier les ordres de Dieu, ce prince impie s'en moqua, et le renvoya durement. En vain Moyse, pour l'ébranler, changea-t-il, en sa présence, sa baguette en serpent, Pharaon ne fit aucun cas de ce prodige, parce qu'il vit ses magiciens faire la même chose. Moyse, ne pouvant vaincre sa dureté, frappa consécutivement l'Egypte de dix plaies terribles. Il changea les eaux en sang; fit éclore dans le pays une multitude infinie de grenouilles, d'insectes et de mouches; répandit la mortalité et la peste sur les bestiaux et sur les hommes; détruisit toutes les moissons par la grêle et par les morsures d'une quantité prodigieuse de sauterelles; couvrit la terre d'épaisses ténèbres, et enfin fit mourir tous les premiers-nés des hommes et des animaux. Cette dernière plaie triompha de l'opiniâtreté de Pharaon, qui ne s'opposa plus au départ des Hébreux.

Moyse conduisit le peuple de Dieu dans le désert, et y prodigua les miracles. Il corrigea l'amertume des eaux, en y jetant un morceau de bois. Il fit jaillir une source d'eau du rocher d'Horeb, en le frappant avec sa baguette. Dieu lui communiqua, sur le mont Sinaï, la loi qu'il vouloit que les Juifs observassent. Moyse s'entretint avec Dieu sur cette montagne, pendant qua-

rante jours et quarante nuits; et, lorsqu'il en descendit, sa tête parut aux Israélites environnée de rayons. Il s'occupa ensuite à faire construire le tabernacle, selon le plan que Dieu lui en avoit donné. Les murmures continuels des Juifs dans le désert, l'esprit de révolte et de sédition qui régnoit parmi ce peuple, lui donnèrent lieu de faire éclater toutes les vertus d'un sage législateur. On ne peut trop admirer la prudence avec laquelle il sut conduire et gouverner une nation inquiète et turbulente, toujours prête à se soulever. Après tant de peines et tant de travaux, il n'eut pas la consolation d'arriver dans cette Terre promise où tendoient tous ses désirs; il la vit seulement de loin, sur la montagne de Nébo, et il rendit les derniers soupirs après l'avoir vue. Ce fut ainsi que Dieu punit, dans un serviteur d'ailleurs si fidèle, un instant de foiblesse où sa foi avoit été chancelante. Les Juifs honorèrent la mémoire de leur illustre législateur par un deuil de trente jours. Il fut inhumé dans une vallée de la terre de Moab; mais le lieu de sa sépulture resta depuis inconnu, par les soins de l'archange Michel, qui empêcha le diable de le découvrir aux Israélites. Ces peuples, si portés à l'idolâtrie, n'eussent pas manqué de rendre les honneurs divins à ce grand homme. C'étoit l'intention du diable; mais, comme le rapporte S. Jude, l'archange Michel combattit cet esprit tentateur, et s'opposa à l'exécution de son pernicieux dessein. Moyse est l'auteur des cinq Livres qui composent le Pentateuque, et qui sont la Genèse, l'Exode, le Lévitique, les Nombres et le Deutéronome. (*Voyez ces différens articles.*) C'est la plus ancienne histoire que nous ayons; et, quand elle n'eût pas été inspirée de Dieu, ce seroit encore la plus précieuse et la plus digne de foi.

Les rabbins et les Cabalistes ont débité sur Moyse plusieurs fables, que nous croyons devoir rapporter,

pour faire connoître de quelle manière les écrivains juifs ont eux-mêmes défiguré leurs plus respectables histoires. Moyse, disent-ils, s'étant enfui de l'Egypte, se retira dans la terre de Madian, et s'assit auprès d'un puits. Un instant après, il vit venir Séphora, une des filles de Jéthro, et fut si charmé de sa beauté, qu'il lui proposa de la demander en mariage. Séphora lui répondit qu'il ne connoissoit pas le danger de la proposition qu'il lui faisoit; que son père avoit coutume d'ordonner à tous ses amans d'aller arracher un certain arbre qui faisoit mourir tous ceux qui en approchoient. Moyse lui demanda quel étoit cet arbre. « Il faut que vous sachiez, lui répondit Séphora, que Dieu, le soir du sixième jour de la création du monde, produisit, entre les deux vêpres du sabbat, un bâton qu'il donna au premier homme. Après la mort d'Adam, ce bâton passa successivement entre les mains d'Enoch, de Noé, de Sem, d'Abraham, d'Isaac, de Jacob et de Joseph. Ce dernier l'ayant emporté en Egypte, les Egyptiens s'en saisirent après sa mort, et le portèrent au palais de Pharaon. Mon père, qui étoit alors un des principaux magiciens du Roi, connut aussitôt la vertu de ce bâton, et s'en empara. Il l'enfonça ensuite en terre dans son jardin, et le bâton prit aussitôt racine, et se couvrit de fleurs et de fruits. Depuis ce temps, mon père ordonne à ceux qui me demandent en mariage d'aller arracher cet arbre; et ils meurent aussitôt qu'ils en approchent. » Le discours de Séphora n'effraya point Moyse; il résolut de tenter l'aventure. S'étant rendu à la maison de Jéthro, il lui demanda sa fille Séphora. Jéthro, pour toute réponse, lui proposa l'épreuve ordinaire. Moyse alla dans le jardin, arracha l'arbre, et l'apporta. Cette action causa une grande surprise à Jéthro. Il consulta son art, et connut que cet étranger devoit faire de grands maux à l'Egypte. C'est pourquoi il le fit jeter dans une fosse pro-

fonde, où il fût mort de faim, sans le secours de Séphora, qui prit soin de le nourrir secrètement pendant l'espace de sept ans, au bout desquels cette généreuse fille parla à son père de Moyse, et le pria de voir s'il étoit encore vivant. Jéthro, ne sachant pas de quelle manière il avoit été nourri, le croyoit mort depuis long-temps. Il fut étrangement étonné, lorsqu'il le trouva en vie. Ce prodige fit sur lui une telle impression, qu'il embrassa Moyse, lui demanda pardon des maux qu'il lui avoit faits, et lui donna sa fille en mariage, ne doutant plus qu'il ne fût un prophète et un ami de Dieu. Quant au bâton que Moyse avoit arraché dans le jardin de Jéthro, il s'en servit toujours depuis, comme de baguette; et ce fut par son moyen qu'il opéra tous ses prodiges.

MOYSE-MAIMONIDES, est mis au nombre des saints dont les Juifs honorent la mémoire. Sa vie est pleine de miracles et de prodiges; et sa naissance même a quelque chose d'extraordinaire. Son père, nommé *Maimon*, s'étoit engagé par vœu à vivre dans le célibat; mais, ennuyé sans doute de ce genre de vie, il s'imagina entendre en songe une voix divine qui le dispensoit de son vœu, lui permettoit de se marier, et lui indiquoit même la fille d'un certain boucher, qu'il devoit prendre pour femme. Maimon ne résista point aux ordres du ciel, qui s'accordoient trop bien avec son penchant. Il épousa la fille indiquée; et ce fut de cette union singulière que naquit Maimonides, lequel, en naissant, donna la mort à sa mère, en 1131. Le père n'attendit pas de nouveaux ordres du ciel pour se remarier; mais la seconde femme qu'il prit conçut une grande aversion pour le petit Maimonides, qui étoit lourd et stupide. Elle le maltraita si cruellement, que l'enfant s'échappa de la maison paternelle, pour se dérober à la cruauté de sa marâtre. S'étant endormi par hasard sous le toit d'une synagogue, il

se fit, pendant son sommeil, un prodigieux changement en lui : son esprit s'ouvrit tout-à-coup ; et, lorsqu'il se réveilla, il se trouva spirituel et ingénieux. Ces nouveaux talens lui donnèrent accès auprès du sultan d'Egypte, dont il devint favori, à cause de son habileté dans la médecine. Les médecins mahométans, jaloux de se voir surpassés par un Juif qu'ils méprisoient, conspirèrent sa perte, et l'obligèrent à boire du poison ; mais la science de Maimonides triompha de la force du venin. Pour se venger de ses ennemis, il les obligea à son tour de subir la même épreuve; et, par ce moyen, il en fit périr dix. Ce triomphe pensa lui coûter cher. Les autres médecins, devenus encore plus acharnés à sa perte, l'accusèrent d'avoir conspiré contre le sultan. Ce prince crédule condamna Maimonides à se couper les veines. Mais, par le prodige le plus étonnant, Maimonides eut beau se couper les veines, il n'en sortit point de sang. Cet homme extraordinaire fit des miracles jusqu'après sa mort. Lorsqu'on portoit son corps au lieu de la sépulture, le convoi fut attaqué par une troupe de brigands, qui, après avoir fait prendre la fuite à tout le monde, voulurent jeter le corps du défunt dans la mer. Mais, quelques efforts qu'ils employassent, ils ne purent jamais parvenir à le soulever seulement. Le lecteur croira ce qu'il voudra de tous ces prodiges, dont les légendes juives ne sont pas moins remplies que les nôtres.

MOZETTE. C'est le nom que l'on donne au camail des évêques. Le chaperon des Cordeliers et des Récollets s'appelle aussi *mozette*. Ce chaperon est un morceau d'étoffe de la même sorte que leur habit, qui est taillé en rond, et qui leur couvre les épaules et le devant de l'estomac.

MUBAD-MUBADAN. C'est le nom que portoit, avant la réforme de Zoroastre, le chef souverain de

la religion des anciens Perses. Ce nom signifie *évêque des évêques*. Zoroastre le changea en celui de *Desturi Destur*, qui a la même signification.

MUDÉRIS, *ou* Maîtres d'écoles. Ce sont, chez les Turcs, les professeurs de ces académies que les princes ottomans ont fait élever dans l'enceinte ou aux environs des mosquées. Ils sont chargés d'y enseigner le droit civil et le droit canon. Le mudéri de la mosquée de Soliman est le premier des mudéris, et parvient souvent à la dignité de mollak. *Voyez* Mollak, Mosquée, etc.

MUÉZIMS *ou* Crieurs. Ce sont des imans, dont le seul emploi, chez les Turcs, est d'annoncer à haute voix, du haut des minarets, les paroles du salavat, et le moment de la prière pour le peuple. Le muézim se tourne vers le midi, le septentrion, l'orient et l'occident; et il finit par ces mots : « Venez, peuple, » au lieu de tranquillité et d'intégrité; venez à l'asile » du salut. » Il répète ce signal cinq fois le jour; mais le vendredi, qui répond à notre dimanche, l'iman ajoute un sixième ezan, à cause de la solennité du jour. *Voyez* Ezan, Minarets, Iman, etc.

MUMBO-JUMBO : espèce d'idole, qui est plutôt l'ouvrage de la politique que de la superstition. Les Mandingues, Nègres de l'intérieur de la Guinée, ont imaginé cette divinité comme une espèce d'épouvantail pour faire peur à leurs femmes, et les retenir dans le devoir et dans l'obéissance. Ils leur font accroire que le Mumbo-Jumbo veille sur toutes leurs démarches, lit même dans le fond de leurs cœurs, et ne manquera pas de punir rigoureusement, non-seulement leurs moindres fautes, mais encore la seule pensée d'en commettre. Cette idole a une figure monstrueuse et terrible, propre à intimider les esprits foibles et crédules des femmes. Pendant la nuit, un Nègre caché dans cette idole, pousse des cris épouvantables; ce qui ne

contribue pas peu à rendre redoutable le Mumbo-Jumbo. Tous les hommes indistinctement ne sont pas initiés aux mystères de cette idole; la plupart n'y soupçonnent aucune fourberie, et croient, d'aussi bonne foi que leurs femmes, que le Mumbo-Jumbo est une divinité charitable qui prend soin du repos et du bonheur des maris. Cette idole est dans la plus grande vénération dans le pays, et son nom est employé dans les sermens le plus solennels. Ceux qui, par leur âge et leur prudence, paroissent dignes qu'on leur révèle le secret, jurent de ne jamais le découvrir à personne.

Ces confrères de Mumbo-Jumbo paroissent avoir quelque rapport avec nos Francs-Maçons. Malgré les précautions que l'on prend pour cacher cette fourberie, peu s'en fallut qu'elle ne fût découverte, vers l'an 1727, par la foiblesse et l'indiscrétion du roi de Jagra. Ce prince, éperdûment amoureux d'une de ses femmes, ne put se défendre de satisfaire sa curiosité sur cet article. Cette femme n'eut rien de plus pressé que de communiquer à ses compagnes une si importante découverte; et bientôt le secret fût devenu public, si les principaux seigneurs du pays, chefs de la confrérie de Mumbo-Jumbo, n'eussent promptement arrêté le mal dans sa source. Ils s'assemblèrent à la hâte, se représentèrent les grands inconvéniens auxquels ils ne manqueroient pas d'être sujets, si leurs femmes perdoient le seul frein qui fût capable de les contenir dans la soumission; et, après une mûre délibération, ils allèrent trouver le Roi, portant avec eux l'idole de Mumbo-Jumbo; et, colorant leur audace du spécieux prétexte de la religion, ils sommèrent le Roi de comparoître devant le Mumbo-Jumbo. Ce prince, naturellement foible, appréhendant une révolte, n'osa résister à l'ordre des seigneurs. Il parut devant l'idole. Un Nègre, caché dedans, lui fit des reproches sanglans sur son indiscrétion, et lui commanda d'ame-

ner ses femmes en sa présence. Il obéit. Les femmes ayant comparu, l'idole, par le ministère de son interprète invisible, les condamna à mort avec leur roi. La sentence fut exécutée sur-le-champ. Ainsi le secret demeura caché par la mort de celles à qui il avoit été révélé ; et Mumbo-Jumbo acquit encore, par ce coup d'éclat, une autorité plus grande.

MUNASICHITES. Les Turcs appellent ainsi certains philosophes qui forment une secte particulière, et qui adoptent le système de Pythagore sur la transmigration des ames. Le nom de *Munasichite* est dérivé de l'arabe *munasachat*, qui signifie *métempsycose*.

MUNKIR *et* Nékir : nom de deux anges, selon les Mahométans, dont les fonctions sont de tourmenter les réprouvés. Ces anges, disent-ils, qui ont un aspect hideux et une voix aussi terrible que le tonnerre, descendent dans le tombeau des réprouvés, aussitôt que ceux qui ont assisté à leur enterrement se sont retirés. Ils font subir au mort un interrogatoire, et le fouettent ensuite avec un fouet qui est moitié fer et moitié feu. Ils ont tiré cette idée du Talmud.

MUPHTI. C'est le nom du chef de la religion, ou souverain pontife des Mahométans. Il est encore appelé *faiseur de lois, oracle des jugemens, prélat de l'orthodoxie*, etc. Le jour de son installation, l'Empereur, dont il tient la place, le revêt d'une riche veste de martre zibeline, et lui fait présent de mille écus d'or. Il n'a d'autre pension que deux mille aspres par jour ; ce qui revient à peu près à cinq livres sterlings, ou soixante-cinq livres de notre monnoie ; mais il tire tout l'argent qu'il peut des places dépendantes des mosquées royales. Autrefois son pouvoir étoit sans bornes. Il étoit consulté par tous les sujets de l'Empire, et par le Grand-Seigneur, même dans les affaires les plus importantes. Mais aujourd'hui ce pontife ne conserve la confiance du monarque, et son crédit,

qu'en sacrifiant souvent la religion à sa politique. A peine est-il revêtu de sa nouvelle dignité, que les ambassadeurs et les résidens des cours étrangères, les agens des bachas, viennent le féliciter, et lui font un présent d'environ cinq mille écus. On fait rarement mourir un muphti. Quand il est atteint de crime d'état, on le dégrade avant de l'envoyer au supplice. Alors on le met dans un mortier de marbre gardé dans les tours de Constantinople. Il y est broyé, et ses os sont réduits en bouillie.

Amurat IV, qui imagina ce cruel genre de supplice, disoit à ce sujet : « Il faut que les têtes exemptes du » tranchant de l'épée soient broyées par le pilon. »

MURCIE : divinité adorée autrefois chez les anciens Romains. Elle est regardée comme la déesse de l'oisiveté. Les paresseux et les fainéans lui rendoient un culte particulier.

MUSA : déesse de la discrétion chez les Païens, que l'on invoquoit particulièrement pour empêcher les médisances et les mauvais propos. On l'appeloit autrement *Tacita*, c'est-à-dire *discrète*.

MUSARABES. C'est le nom que l'on donnoit autrefois en Espagne aux Chrétiens qui vivoient sous la domination des Arabes, parce que *Musa*, en arabe, signifie *Chrétien*.

MUSERINS. C'est le nom que se donnent entr'eux, chez les Mahométans, ceux qui font profession de l'athéisme, et dont la signification est : « Nous avons » le véritable secret. » Ce secret, dit Ricaut, n'est autre chose que de nier absolument la divinité; de soutenir affirmativement que c'est la nature, ou le principe intérieur de chaque individu, qui dirige le cours ordinaire de toutes les choses que nous voyons.

MUSES : déesses du paganisme, qui présidoient aux arts libéraux et aux sciences. On les supposoit filles de Jupiter et de Mnémosyne. Elles étoient au nombre

nombre de neuf, et avoient Apollon à leur tête. On leur attribuoit un grand amour pour la virginité, et on leur donnoit les épithètes de chastes et de pucelles. Leur demeure étoit particulièrement sur l'Hélicon, en Béotie, et sur le Parnasse, dans la Phocide. Tous les gens de lettres, mais principalement les poètes, les invoquoient dans leurs ouvrages, et leur demandoient qu'elles les inspirassent. Les noms des neuf muses sont *Calliope, Clio, Erato, Thalie, Melpomène, Terpsichore, Euterpe, Polymnie,* et *Uranie.* Chacune d'elles a son article particulier dans cet ouvrage.

M. Pluche explique ainsi l'origine du culte rendu aux neuf muses. Les Egytiens avoient coutume d'annoncer les néoménies, ou les premiers jours de chacun des neuf mois où l'Egypte est délivrée du débordement, par neuf figures symboliques, qu'ils appeloient *Isis*, et qui « portoient dans leurs mains des symboles » particuliers ou convenables à chacun de ces mois; » par exemple, un compas, une flûte, une trompette, » un masque, ou tel autre attribut, pour annoncer » la fête qui précédoit l'arpentage des terres inon- » dées ; celle où l'on sonnoit de la trompette ou du » cor, pour aller à une expédition de guerre ou de » chasse; celle où l'on prenoit le masque, pour re- » présenter l'ancien état du genre humain, ou quel- » qu'autre fête célèbre. Toutes ces figures ensei- » gnoient réellement aux hommes ce qu'ils avoient à » faire. On se souvenoit généralement que c'étoient- » là leurs fonctions. Mais, devenues autant de déesses, » on s'imagina qu'elles présidoient à la musique, à la » géométrie, à l'astronomie, à toutes les sciences..... » Au lieu de voir, dans les instrumens qu'elles por- » toient, les caractères particuliers des fêtes ou des » travaux de chaque mois, on y crut voir et l'on aida » à y mettre les marques spécifiques de tous les beaux » arts. On les appeloit en Egypte les *neuf muses*, c'est-

» à-dire les *neuf mois sauvés des eaux*, ou *délivrés* » *de l'inondation;* étymologie dont la justesse se trouve » démontrée par le nom de *Moyse* ou de *Mosé*, qui » signifie *sauvé des eaux.* »

MUSSAF. C'est le nom d'une prière usitée parmi les Juifs modernes, le jour du sabbat. (*Voyez* Sabbat.) Cette même prière se fait aussi le premier jour de chaque mois, et au commencement de l'année.

MUSULMANISME : religion des Musulmans.

MUSULMANS : nom que se donnent les Mahométans, et qui signifie, suivant M. Gagnier, *devoués au service de Dieu.* Le chevalier Chardin l'explique par ces mots, *arrivés au salut de Salem;* terme, ajoute-t-il, qui, dans presque toutes les langues de l'Orient, signifie *paix* et aussi *salut*, comme qui diroit *les sauvés*; en quoi ils n'entendent pas cela du salut éternel, mais de la vie temporelle. C'est qu'au commencement du mahométisme, cette religion, plus cruelle et plus sanguinaire encore qu'elle ne l'a été depuis, ne faisoit point de quartier, à la guerre, qu'à ceux qui l'embrassoient en faisant la profession accoutumée, en ces mots : « Il n'y a point d'autre Dieu que Dieu; et Ma- » homet est son prophète; » et lorsque quelqu'un, pour éviter la mort, faisoit cette profession de foi, on crioit : *Muselmoon est!* « Il est arrivé au salut! » Cela fait voir que ce terme ne signifie pas *vrai croyant*, comme la plupart des relations le portent.

MUTA, nymphe, fille du fleuve Almon, selon les poètes, ayant découvert à Junon l'intrigue de Jupiter avec une autre nymphe nommée *Juturne*, le dieu, irrité de son indiscrétion, lui coupa la langue, et donna ordre à Mercure de la conduire aux enfers. Mercure, en la conduisant, en devint amoureux et l'épousa. Muta n'en étoit pas moins belle pour avoir perdu la langue, et n'en valoit que mieux pour un mari. Ce fut à sa disgrâce qu'elle fut redevable du culte qu'on lui ren-

doit à Rome. Si elle n'avoit pas eu la langue coupée, les Romains ne se seroient peut-être jamais avisés de l'honorer comme la déesse du silence. On trouve, dans le second livre des Fastes d'Ovide, une description agréable des cérémonies qui se pratiquoient en l'honneur de la déesse Muta. « Une vieille, dit-il, accompagnée de plusieurs jeunes filles, sacrifie à la déesse du silence, et a bien de la peine à le garder elle-même. Elle prend avec trois doigts trois grains d'encens, et les met sous le seuil de la porte, dans l'endroit où un rat s'est frayé un chemin secret. Prenant ensuite sept fèves noires, elle les tourne dans sa bouche; après quoi, elle colle avec de la poix la tête d'un simulacre. Elle la pique avec une aiguille, la couvre de menthe, puis la jette dans le feu. Pendant que cette tête brûle, la vieille a soin de l'arroser par des effusions de vin. Elle donne à boire à ses compagnes une partie du vin qui reste, mais elle en boit elle-même plus que toutes les autres ensemble, jusqu'à ce qu'enivrée de cette agréable liqueur, elle s'écrie : « Nous avons enchaîné » les langues de nos ennemis, et nous n'avons plus » rien à craindre de leurs discours. » Ainsi finit cette cérémonie, dont le but est de se prémunir contre les médisans.

MYSTÈRES : cérémonies secrètes de la religion des anciens Païens. Les mystères égyptiens étoient les plus célèbres et les plus anciens. Ceux d'Eleusis, de Samothrace et de Lemnos étoient les mêmes que ceux d'Egypte. On chercheroit en vain à s'instruire de ce qui concerne ces mystères dans les auteurs qui ont écrit sur la religion des Egyptiens, tels qu'Hérodote, Diodore de Sicile, Plutarque, Platon, Porphyre. On ne trouve dans leurs ouvrages que des contes populaires, des fables extravagantes, et d'insipides allégories. Nous nous servirons donc, pour percer l'obscurité de ces cérémonies, des lumières que nous fournit

M. Pluche. L'explication qu'il donne des mystères égyptiens est également naturelle et savante.

Tant que les Egyptiens conservèrent la connoissance d'un Être suprême, qu'ils avoient reçue des premiers patriarches, et le véritable sens des figures symboliques dont ils se servoient pour désigner les fêtes, les assemblées publiques et les différens travaux de l'année, leur religion fut simple, pure, et sans aucun mystère. Mais, lorsque l'ignorance et la superstition eurent converti en autant de divinités les figures allégoriques; lorsque le peuple, infatué des nouveaux dieux qu'il s'étoit faits, eut entièrement perdu le sens primitif des symboles qu'il avoit divinisés : alors il se forma dans l'Egypte deux religions; l'une publique et suivie par la multitude, qui n'étoit qu'un amas confus de fables absurdes et d'idées monstrueuses; l'autre particulière et secrète, qui n'étoit plus connue que des prêtres. Cette seconde religion détruisoit la première. Elle enseignoit que tous les dieux n'étoient que des affiches et des symboles : elle en marquoit le vrai sens, et ramenoit les esprits au culte d'un seul Dieu. C'étoit, en un mot, la religion primitive des Egyptiens, que l'idolâtrie venoit d'étouffer, et dont les prêtres, plus sages et plus éclairés que le peuple, étoient devenus les seuls dépositaires. Il n'eût pas été sûr pour eux d'entreprendre de ravir au peuple ses divinités chimériques, et de lui faire connoître que les objets de son culte n'étoient que des allégories et des êtres de raison : la multitude les eût lapidés pour venger ses dieux. Ils se contentèrent donc de révéler la vérité à un petit nombre de personnes d'une sagesse reconnue, après leur avoir fait subir plusieurs épreuves, et jurer un secret inviolable : c'est ce qui s'appeloit être initié aux mystères. Voici quelles étoient les principales cérémonies de cette initiation.

Celui qui devoit être initié se préparoit à entrer dans

le sanctuaire de la vérité par un grand nombre de purifications et d'exercices religieux, qu'il continuoit pendant plusieurs jours. On l'introduisoit ensuite dans un lieu où régnoient une obscurité profonde et un silence effrayant. On faisoit briller à ses yeux des éclairs; on lui faisoit entendre le bruit du tonnerre, et l'on tâchoit de jeter la terreur et la consternation dans son ame, par une initiation de tout ce que la nature a de plus triste. A cette scène lugubre, succédoit le spectacle le plus pompeux et le plus magnifique : aux ténèbres les plus épaisses succédoit la clarté la plus vive. A la lueur d'une infinité de flambeaux s'avançoient quatre personnages superbement vêtus, et dont les habits étoient tout mystérieux. « Le plus brillant de » tous, et qu'on nommoit spécialement l'*hiérophante*, » ou *celui qui révèle les choses saintes*, étoit habillé » de manière à représenter le *Démiurgue*, l'Etre qui » conduit l'univers. Le second étoit le *porte-flambeau*, » et avoit rapport au soleil. Le troisième, qu'on nom- » moit l'*adorateur*, et qui se tenoit proche d'un autel, » représentoit la lune. Le quatrième, qu'on nommoit » le *sacré messager*, avoit rapport à Mercure. » Ces quatre personnages dévoiloient à l'initié le secret des mystères. Cette explication étoit appelée *autopsie*, c'est-à-dire, la *vue claire de la vérité*. Il s'agiroit maintenant de savoir sur quoi rouloient les instructions que donnoient à l'initié ces quatre personnages : c'est ce que nous trouvons dans deux passages de Cicéron, qui s'étoit lui-même fait initier aux mystères, et qui étoit assez clairvoyant pour bien démêler ce qu'ils signifioient. C'est donc ainsi qu'il s'exprime dans son Traité de la nature des dieux, en parlant des mystères d'Eleusis, qui étoient les mêmes que ceux d'Egypte. « Quand ces mystères sont expliqués et ramenés à leur vrai sens, il se trouve que c'est moins la nature des dieux qu'on nous y apprend, que la nature des choses. » On sent

que Cicéron ne parle qu'à demi-mot, et laisse seulement entrevoir ce qu'il ne lui étoit pas permis de publier. Il s'explique un peu plus clairement dans le second passage, tiré du second Livre des Lois. « Par le » secours de ces mystères, dit-il, nous avons connu les » moyens de subsister; et les leçons qu'on y donne » ont appris aux hommes, non-seulement à vivre dans » la paix et avec douceur, mais même à mourir dans » l'espérance d'un meilleur avenir. » Ce passage, quoique fort court, nous apprend tout ce que nous voulions savoir, et nous lève « non-seulement les bar- » rières, mais les derniers voiles qui fermoient l'ave- » nue des mystères : tout est enfin exposé au grand » jour. Ces pratiques n'avoient point de rapport aux » dieux, parce que ceux-ci sont venus plus tard; et » elles ne sont mystères, que parce qu'il faut trouver » des personnes sûres à qui l'on puisse dire ce que tout » cela signifioit. Anciennement on les cachoit aux au- » tres sous un secret inviolable, parce que les figures » que le peuple avoit divinisées, signifioient, dans ces » mystères, toute autre chose que des dieux; confes- » sion qui pouvoit avoir de fâcheuses suites..... » Les paroles de Cicéron sont claires; mais, comme il s'est expliqué en peu de mots, achevons d'en faire sentir toute l'étendue... en réunissant ce que Cicéron nous a appris avec les fonctions et les noms des quatre personnages (de l'autopsie).

« Le Démiurgue, ou le fabricateur du monde, qui » avoit un habit si magnifique, si mystérieux et si vé- » nérable, a rapport au cercle ailé, qui préside à tout » dans les tableaux égyptiens. C'étoit l'intelligence, » l'esprit, la source de l'être et de la beauté; celui à » qui tout obéit: c'étoit Dieu.

» Celui qui venoit ensuite étoit aussi très-brillant; » mais il n'étoit qu'en second. Il rendoit hommage » au premier, et se nommoit le *porte-lumière*. C'est

» la même chose que l'Osiris égyptien : c'est le soleil.

» Le troisième personnage, qu'on nommoit *l'assis-* » *tant de l'autel, l'adorateur,* passoit, chez les Grecs, » pour représenter la lune, parce qu'il portoit un » croissant sur la tête; mais on voit par là que ce » personnage étoit *Isis* : or nous savons qu'Isis, avec » son croissant, signifie, non la lune, mais la néo- » ménie, ou l'établissement des différentes fêtes pour » louer Dieu de toutes les productions de la terre; » et c'est pour cela même que ce troisième person- » nage se tenoit auprès d'un autel, et se nommoit » *l'adorateur*.

» Le quatrième étoit nommé *le messager des dieux,* » ou *Hermès;* ce qui répond à l'Anubis égyptien : » or cet Anubis, avec sa tête de chien et sa mesure » du Nil, accompagnée de deux serpens, n'est que » le salutaire avis que donne à temps la canicule, » de se sauver et de se procurer la subsistance par l'ob- » servation de la crue des eaux. Ainsi cette autopsie, » ou manifestation de la vérité.... se réduisoit origi- » nairement à faire entendre au peuple assemblé qua- » tre choses, qu'on n'osa plus lui dire quand il eut » converti les symboles en autant de dieux.

» 1.° On l'avertissoit de glorifier de toutes choses » l'Etre suprême, l'unique intelligence qui mène à » son gré l'univers.

» 2.° On lui annonçoit le progrès du soleil, et la » circonstance du mois, ou l'ordre de l'année.

» 3.° On lui annonçoit l'ordre des fêtes.

» 4.° On lui commandoit d'observer les jours cani- » culaires, et la crue de l'eau en Egypte, ou d'autres » circonstances qui intéressoient le labourage, selon » la nature du pays. »

Voilà donc en quoi consistoit cette autopsie, ce secret si vanté des mystères. « Cicéron en a très-bien » compris le sens et l'intention, qui étoit d'apprendre

» aux hommes à subsister, à régler leur travail, à » vivre en paix, et à espérer, en honorant Dieu, un » meilleur avenir. »

Mystères : vérités que la religion chrétienne propose à croire, et qui sont au-dessus de la portée de l'esprit humain; tels sont les mystères de la Trinité, de l'Incarnation, de l'Eucharistie. Dans la vie de Jésus-Christ, on distingue les mystères joyeux, comme sa naissance, l'adoration des mages; les mystères douloureux, comme sa passion et sa mort; les mystères glorieux, comme sa résurrection et son ascension (1).

(1) Nous croyons faire un véritable plaisir à nos lecteurs, en rapportant ici un passage très-remarquable sur l'*incompréhensibilité des mystères,* passage dans lequel les vaines objections des incrédules nous semblent victorieusement réfutées, et qui ne sauroit être cité plus à propos. Il est tiré de l'*Introduction à la Morale de la Bible,* ouvrage excellent, publié, il y a environ deux ans, par M. Chaud, et dont les journaux ont parlé avec les plus grands éloges.

« Les ennemis du christianisme argumentent surtout contre l'in- » compréhensibilité de ses mystères. Quelques-uns avouent, il est » vrai, que la morale évangélique est conforme aux lumières natu- » relles, et regardent même Jésus-Christ comme le modèle le plus » parfait qui soit offert aux hommes; mais ils n'adoptent pas le sym- » bole de la foi. La raison, disent-ils, rejette des dogmes qu'elle ne » sauroit comprendre.

» C'est un singulier travers de l'esprit humain, d'exiger que la re- » ligion, qui a pour objet l'Etre infini, ne lui propose que des » vérités accessibles à l'intelligence, des vérités palpables en quel- » que sorte et susceptibles d'une démonstration mathématique. » Dieu ne raisonne pas, ne conclut pas comme nous, et il ne » nous a point été donné de sonder la profondeur de ses conseils. » Les voies qu'il a suivies dans la manifestation de sa divinité » confondent notre imagination et nous paroissent inexplicables, » parce qu'elles tiennent aux calculs d'une sagesse dont nous ne sau- » rions mesurer la hauteur. Quelle folie à l'homme de vouloir juger » les décrets de l'éternelle Providence, selon ses vues et ses systêmes, » et de citer le Créateur au tribunal de la raison, pour lui demander » compte de sa conduite envers les créatures! Sans doute l'exercice » de nos facultés intellectuelles ne nous est point interdit; il nous » appartient de penser et de connoître : mais il est ici-bas assez d'ob- » jets dignes de nos méditations, et la nature offre un champ assez » vaste à notre avide curiosité. Pourquoi nous élancer dans les régions » de l'infini? Pourquoi ce désir superbe de comprendre l'incompré-

Anciennement on a donné le nom de mystères à certaines pièces de théâtre, qui avoient pour sujet les mystères de notre religion.

» hensible ? Les élémens du monde physique sont abandonnés aux » recherches et aux disputes des enfans des hommes : ils y peuvent » fouiller hardiment; ils peuvent discourir avec une entière liberté » sur l'essence et les propriétés des causes secondes, et assurément » les spéculations et les conquêtes de la philosophie ont de quoi flatter » l'orgueil humain. Avouons-le toutefois, malgré ses travaux et ses » efforts : que de hauteurs lui sont restées inaccessibles ! que de phé- » nomènes dont elle n'a pas rendu raison ! combien de secrets elle a » vainement tenté de découvrir ! L'homme lui-même est encore pour » l'homme un impénétrable mystère ; il ne sait ni de quelle manière » la vie et l'intelligence se communiquent à une portion de matière » organisée, ni comment la faculté pensante, par le seul fait de la » volonté, imprime au corps tous ses mouvemens. Si donc il est dans » l'univers tant de ressorts invisibles, tant d'effets inexplicables; si » nous ne pouvons pas parvenir à nous connoître nous-mêmes, ne » soyons plus étonnés que la science de l'Etre qui embrasse tous les » êtres présente quelquefois des problêmes insolubles, et ne nous » chagrinons pas de notre ignorance. Dieu qui a mis un art si mer- » veilleux dans la distribution et dans l'accord des diverses parties » du monde sensible, n'a pas moins admirablement disposé l'écono- » mie du monde moral. Il nous a donné des forces proportionnées à la » tâche que nous avons à remplir, et des lumières suffisantes pour » acquérir les connoissances qui nous sont nécessaires. Par la voix de » la religion, il nous révèle la dignité de notre origine, nous prescrit » nos devoirs, nous console dans nos misères, ranime, affermit notre » courage, et nourrit notre ame d'une espérance immortelle. Mais » lorsqu'il lui plaît de se voiler à nos yeux ; lorsque cette même reli- » gion nous enseigne des vérités mystérieuses qui ne sauroient être » approfondies, ne cherchons point, explorateurs téméraires, à fran- » chir les limites qu'elle nous trace ; adorons ces saintes obscurités, » et soumettons-nous sans murmure, au joug sacré que la foi nous » impose. Pourrions-nous d'ailleurs, foibles et bornés que nous » sommes, pourrions-nous soutenir l'éclat de la majesté divine, et » comprendre parfaitement le Tout-Puissant ? Il est plus élevé que le » firmament : le moyen de l'atteindre ? Il est plus profond que l'enfer : » comment pénétrer jusqu'à lui ? Ah ! si Dieu, tirant tout-à-coup le » rideau des mondes, nous découvroit le sanctuaire de sa gloire, et » les abîmes de son éternité, accablés à cette vue, ou plutôt hors » d'état de rien voir, de rien juger, de rien sentir, nous tomberions » le front dans la poussière, anéantis sous le poids de tant de gran- » deur ! » (*Introd. à la Morale de la Bible*, pag. 239).

On appelle encore mystères les sacremens de l'Eglise, et ils furent en effet, dans les premiers siècles du christianisme, de véritables mystères que l'on cachoit avec grand soin, non-seulement aux Infidèles, mais encore aux catéchumènes. Jamais on ne les célébroit devant eux : on n'osoit pas même raconter en leur présence ce qui s'y passoit, ni prononcer les paroles solennelles, ni même parler sur la nature du sacrement. On prenoit la même précaution dans les livres que l'on composoit sur la religion. Lorsque, dans un discours public ou dans un écrit, on étoit obligé de parler de l'Eucharistie ou de quelqu'autre mystère, on se servoit de mots couverts, dont les Chrétiens seuls entendoient le sens. Ce secret des mystères donna lieu aux Païens de débiter les calomnies les plus atroces sur les premiers Chrétiens ; et comme, dans les autres religions, la plupart des mystères cachoient des infamies, on jugeoit que les mystères des Chrétiens n'étoient pas plus innocens. « Ainsi, » dit l'abbé Fleury, se répandit cette fable, que les » Chrétiens, dans leurs assemblées nocturnes, tuoient » un enfant pour le manger, après l'avoir fait rôtir et » couvert de farine, et avoir trempé leur pain dans » son sang; ce qui venoit manifestement du mystère » de l'Eucharistie mal entendu. On disoit encore » qu'après leur repas commun, où ils mangeoient et bu- » voient avec excès, on jetoit un morceau à un chien » attaché au chandelier; que ce chien, en sautant, » renversoit la seule lampe qui les éclairoit; et qu'en- » suite, à la faveur des ténèbres, tout ce qu'ils étoient » d'hommes et de femmes se mêloient indifféremment, » comme des bêtes, selon que le hasard les assem- » bloit. Les Juifs furent les principaux auteurs de ces » calomnies; et, quelqu'absurdes qu'elles fussent, le » peuple les croyoit, et l'on étoit réduit à s'en jus-

» tifier. L'exemple des bacchanales, où, deux cents » ans auparavant, on avoit découvert des crimes si » horribles, persuadoit en général qu'il n'y avoit » point d'abomination qui ne pût s'introduire sous » prétexte de religion. »

MYTHOLOGIE, du grec μῦθος, *fable*, et λόγος, *discours*. On appelle ainsi l'histoire des dieux et des héros fabuleux de l'antiquité, l'explication des mystères de leur fausse religion, de leurs fables et métamorphoses.

NABO : divinité des Assyriens et des Chananéens, et la première après Bel, ou Baal. Elle étoit particulièrement célèbre par les oracles que l'on supposoit qu'elle rendoit; c'est ce qu'exprimoit le nom de *Nabo*, qui, dans la langue du pays, signifioit *prophétie*.

Vossius pense que *Nabo* désignoit la lune, comme *Bel* le soleil.

NAGATES. C'est le nom que les insulaires de Ceylan donnent à leurs astrologues. Quelques voyageurs crédules, entr'autres Ribeyro, vantent beaucoup le savoir de ces astrologues, qui, disent-ils, font très-souvent des prédictions dont l'événement confirme la vérité. Ils ne peuvent se persuader que ces astrologues puissent si bien rencontrer sans le secours du diable; mais on sait maintenant à quoi s'en tenir là-dessus, et tout le manége de ces prétendus prophètes n'est plus un mystère que pour les sots. Ces astrologues décident souvent du sort des enfans. S'ils déclarent qu'un astre malin a présidé à leur naissance, les pères, en qui la superstition étouffe la nature, s'imaginent rendre service à leurs enfans en leur ôtant une vie qui doit être malheureuse. Il s'en trouve cependant qui, ne pouvant se résoudre à faire périr leurs enfans, les donnent à d'autres personnes, s'imaginant que les malheurs qui les menacent dans la maison paternelle ne le suivront pas dans une maison étrangère. Si l'enfant né sous l'aspect d'une planète malheureuse est un premier-né, le père le garde ordinairement, malgré les prédictions des astrologues; ce qui fait voir que l'astrologie n'est, dans le fond, qu'un prétexte dont les pères trop chargés d'enfans se servent pour débarrasser leur maison. Ces nagates ont des registres sur lesquels sont marqués le jour et le moment de la nais-

sance de chaque personne. Ce sont eux qui enseignent dans quel temps il faut se laver la tête ; ce qui, parmi les Chingulais, est une cérémonie de religion que chacun doit faire selon le temps de sa naissance. Ils se vantent de pouvoir prédire, par l'inspection des astres, si un mariage sera heureux ou non, si une maladie est mortelle : aussi ne fait-on guère de mariages sans les avoir consultés, et, lorsqu'une personne tombe malade, on ne manque pas d'aller leur demander s'il y a quelque chose à craindre pour sa vie.

NAHUM, le septième des douze petits prophètes, exerça son ministère dans le royaume de Juda, sous le règne d'Ezéchias, ou, selon d'autres, de Manassès. Sa prophétie contient une prédiction de la ruine de Ninive.

NAÏADES, du grec νάειν, *couler* : nymphes honorées chez les anciens Païens comme autant de divinités qui présidoient aux fleuves, aux rivières et aux fontaines. Les poètes les supposoient filles du fleuve Achéloüs. On avoit coutume de les représenter avec une coquille à la main, et versant de l'eau d'une urne. Les chèvres, les agneaux, étoient les victimes ordinaires qu'on leur immoloit. On faisoit aussi en leur honneur des libations de vin, de miel et d'huile : on leur présentoit des offrandes de lait, de fruits et de fleurs.

NAÏRES : nobles Indiens, dont les personnes sont en quelque sorte consacrées par l'ignorance et par la superstition du peuple. Ils n'ont pas coutume de s'enrôler au nombre des maris; et l'amour de la propriété ne les domine pas au point qu'ils veuillent avoir des femmes en propre. Ils trouvent bien plus doux de vivre sur le commun, et leur noblesse leur donne la rare prérogative de pouvoir jouir de toutes les femmes qui leur plaisent. Les droits sacrés des maris ne peuvent l'emporter sur le privilége des Naïres.

Lorsque ceux-ci sont occupés avec une femme, ils ont la précaution de laisser leurs armes à la porte, pour n'être point troublés par la présence importune du mari. Arrive-t-il sur ces entrefaites? il voit ce signe, le respecte, et se retire. Ces Naïres sont d'un orgueil et d'une fierté que la superstition nourrit et entretient encore. Si quelqu'un d'un rang inférieur se rencontre sur leur passage, il faut qu'il se détourne et prenne un autre chemin. Il ne lui est pas permis d'envisager ces nobles orgueilleux, qui se croiroient souillés s'ils étoient abordés par un homme au-dessous d'eux, et s'en iroient promptement se purifier.

NAMANDA : nom d'une prière jaculatoire, que les dévots Japonnois profèrent souvent pour implorer le secours d'Amida, et qui consiste dans ces paroles : « Bienheureux Amida, sauvez-nous. » Les moines et les prêtres du Japon ont certains jours réglés, auxquels ils chantent solennellement le Namanda pour les morts, au son des cloches. On voit aussi des memdians, assis sur une natte au bord des grands chemins, qui frappent continuellement sur une cloche avec un marteau de bois, en récitant des Namanda pour les morts; ce qui leur attire les aumônes de tous les dévots.

NAMAZI. C'est le nom que les Turcs donnent aux prières communes, qu'ils sont obligés de faire tous les jours, pour obéir aux préceptes de la loi. Les *Namazi* doivent se faire cinq fois en vingt-quatre heures; à la pointe du jour, à midi, à quatre heures du soir, au coucher du soleil, et pendant la nuit. Les Mahometans disent que les prières qui ne sont pas faites précisément aux heures prescrites par la loi, seront un jour répétées dans l'Araf. Les trois premières sont fixes; les deux autres mobiles, selon que les jours sont plus longs ou plus courts. Par exemple, au temps de l'équinoxe, les prières du matin se font

entre cinq et six heures du matin; celles de l'après-midi, à trois heures; celles du soir, ou du soleil couchant, à six heures; enfin les prières de la nuit se disent une heure et demie après le coucher du soleil, c'est-à-dire à sept heures et demie. Mais les Dervis en ont encore d'autres pendant la nuit, auxquelles ils ne manquent jamais. *Voyez* DERVICHES.

NAPÉES, du grec νάπη, ou νάπος, *bois, colline, vallée* : nymphes honorées autrefois par les anciens Païens comme des divinités du second ordre. Elles présidoient aux bois, aux collines et aux vallées.

NARTHEX, de νάρθηξ, *férule*. Les Grecs appeloient ainsi un lieu particulier de leurs églises, destiné pour les catéchumènes, les énergumènes, et les pénitens du second et du troisième rang. Ce lieu étoit en dehors de l'église. Il étoit appelé *narthex*, parce que ceux qui l'occupoient étoient en pénitence sous la férule et sous la correction de l'Eglise.

NASSERIES. Ce nom, qui signifie, selon le P. Besson, *mauvais Chrétiens*, se donne à une secte de Lévantins répandus sur les côtes de la mer, depuis Tortose jusqu'au-delà de Laodicée, et dont la religion est une espèce de problême. Ils disent qu'ils sont turcs; mais c'est par politique, et pour éviter les persécutions des Mahométans; car ils ne croient ni à Mahomet ni à son Alcoran. On prétend qu'ils admettent le mystère de la Trinité, et qu'ils ont un Evangile qu'un vieillard leur lit. Ils observent certaines fêtes qui appartiennent au christianisme, comme Pâque, Noël, la Circoncision, l'Epiphanie. Ils s'assemblent dans une église à peu près semblable à celle des Chrétiens, et ils font entr'eux une espèce de cène, qui consiste à réciter certaines prières sur du pain et sur du vin, qu'ils partagent ensuite entre tous les assistans. Ils emploient, dans leurs sermens, les noms de S. Matthieu et de S. Simon, et rendent une sorte de culte à sainte Barbe.

Ils s'abstiennent de la chair de pourceau, et de celle de tout animal femelle. Ils sont extrêmement superstitieux, et font usage du talisman. Le larcin paroît être leur grande passion : leurs mœurs sont d'ailleurs assez réglées. Leurs femmes et leurs filles ne se couvrent point le visage, et sont plus chastes que celles qui sont voilées. Elles tueroient un étranger qui oseroit leur faire quelque proposition, si l'on en croit le P. Besson.

NATIGAY, *ou* Stogay : nom que les Tartares idolâtres donnent à leur divinité domestique et tutélaire. C'est elle qui, selon eux, rend la terre féconde, et protège leurs familles. Chaque jour, avant que le maître du logis prenne son repas, on a soin de faire manger l'idole, c'est-à-dire qu'on lui barbouille de graisse la bouche et le menton; car c'est là tout son repas. Ce dieu protecteur est marié; et sans doute que les Tartares lui donnent une femme et des enfans, afin qu'éprouvant par lui-même la tendresse paternelle, avec les sollicitudes et les embarras du ménage, il en soit plus porté à protéger et défendre leurs familles. Ils placent ordinairement ses enfans devant lui, et sa femme à sa gauche.

NATIVITAIRES. On a donné ce nom à ceux qui enseignoient que la naissance divine de Jésus-Christ avoit eu un commencement, et qui nioient l'éternité de sa filiation.

NATIVITÉ de Jésus-Christ : fête que l'Eglise célèbre en l'honneur de la naissance de Jésus-Christ. (*Voyez* Noel.)

Nativité de la sainte Vierge : fête que l'Eglise célèbre le 8 de septembre, en l'honneur de la naissance de la sainte Vierge. On attribue communément l'institution de cette fête au pape Sergius I, élevé sur le siége apostolique en 687. Plusieurs cependant prétendent qu'elle n'est pas plus ancienne que le IXe siècle.

Ce

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle n'a commencé à devenir universelle en France et en Allemagne que dans le xe siècle. Dans l'Eglise grecque, elle n'a été célébrée qu'au xiie.

Nativité de S. Jean-Baptiste : fête que l'Eglise célèbre le 24 de juin, en mémoire de la naissance de S. Jean-Baptiste, précurseur de Jésus-Christ. Cette fête est ordinairement accompagnée de réjouissances et de feux de joie : ainsi s'accomplit l'oracle de l'Ecriture, qui dit que la naissance de Jean-Baptiste sera pour un grand nombre de personnes un sujet de joie.

NAZARÉENS. On appeloit ainsi, parmi les Juifs, les hommes ou les femmes qui s'engageoient par vœu à observer, pendant un certain temps, quelques lois particulières, dont les principales étoient de s'abstenir de vin et de toute liqueur capable d'enivrer, de laisser croître leurs cheveux, et de n'assister à aucunes funérailles pendant tout le temps de leur nazaréat. Ils évitoient alors avec un soin particulier d'entrer dans une maison où il y eût un mort; car, dans ce cas, ils contractoient une souillure qui les obligeoit à recommencer de nouveau leur nazaréat. Lorsqu'ils avoient rempli leur temps, ils se présentoient à la porte du temple, offroient les sacrifices prescrits par Moyse en pareil cas : alors le prêtre leur faisoit raser la tête, jetoit leurs cheveux dans le feu qui étoit au-dessous du sacrifice, et les dégageoit absolument de leur vœu.

NÉCROLOGE, du grec νεκρὸς, *mort,* et λόγος, *discours :* registre d'une église ou d'un monastère, où l'on marque les noms des bienfaiteurs, la mort des abbés, des prieurs, des religieux, des chanoines, des dignitaires, etc.

NÉCROMANCE *ou* Nécromancie : art d'évoquer les morts et de faire plusieurs choses merveilleuses par le secours du diable. La nécromancie n'étoit pas

seulement l'art d'évoquer les morts; par son moyen on trouvoit aussi le secret de descendre tout vivant dans les enfers, pour voir ce qui s'y passoit et en consulter les habitans; et c'est de cette espèce de nécromancie dont Lucien se moque agréablement dans son dialogue intitulé Νεκρομαντεία. Cet auteur suppose que le philosophe *Ménippe*, ayant en vain cherché la vérité sur la terre, et ne trouvant partout qu'obscurités et contradictions, prit enfin le parti de descendre aux enfers pour y consulter le devin Tirésias. De retour sur la terre, il raconta à son ami *Philonide* la manière dont il étoit descendu aux enfers, et ce qu'il y avoit vu. C'est le sujet du dialogue dont Ménippe et Philonide sont les interlocuteurs.

MÉNIPPE.

..... « (1) Comme je rêvois là-dessus jour et nuit, il » me prit envie d'aller en Babylone consulter quel- » ques mages des disciples de Zoroastre, parce qu'on » disoit que, par des charmes et des sortiléges, ils ou- » vroient la porte des enfers, et faisoient entrer et » sortir qui il leur plaisoit. Mon dessein étoit de con- » sulter Tirésias, qui, étant sage et prophète tout en- » semble, me pourroit enseigner, mieux que nul » autre, quelle étoit la meilleure vie, et celle qu'un » honnête homme devoit choisir. Je fis donc marché » avec l'un d'eux, nommé *Mirthobarzanez*, qui avoit » de longs cheveux et une grande barbe blanche, et » obtins de lui, avec beaucoup de peine, qu'il voulût » être mon guide dans une entreprise si hasardeuse. » Il me prit, et me lava dans l'Euphrate un mois en- » tier, selon le cours de la lune, commençant au » lever du soleil, le visage tourné vers l'orient, et » marmottant une longue oraison, comme ces ser- » gens enroués qui parlent si vîte et si mal qu'on ne

(1) Traduction d'*Ablancourt*.

» les entend pas. Je pense toutefois qu'il invoquoit
» les démons. Après avoir fait toutes ces conjurations,
» il me cracha au nez par trois fois, et me ramena,
» sans regarder personne, par le même chemin. Ce-
» pendant il ne me donnoit à manger que du gland,
» et à boire que du lait et de l'hydromel, ou de l'eau
» du fleuve Coaspes. Nous avions la terre pour lit,
» et le ciel pour couverture. Lorsque je fus bien pré-
» paré de la sorte, il me mena, sur le minuit, aux
» bords du Tigre, et, m'ayant bien lavé et nettoyé,
» fit quelques cérémonies de purification, avec une
» torche, de l'oignon marin, et plusieurs autres choses,
» marmottant toujours cette longue oraison. Comme
» je fus bien enchanté et tournoyé, pour n'être point
» endommagé par les fantômes, il me ramena au
» logis en me faisant marcher à reculons. Le reste de
» la nuit fut employé à nous préparer au départ. Il
» mit donc une longue soutane de magicien, et m'arma
» d'une massue, d'une lyre, et d'une peau de lion, avec
» ordre, si l'on me demandoit mon nom, de ne pas
» dire *Ménippe*, mais Ulysse, Hercule, ou Orphée. Il
» croyoit que nous passerions mieux sous le nom de
» ces héros, qui sont connus dans les enfers, que sous
» le nôtre. Le jour venu, nous descendîmes à la ri-
» vière pour nous embarquer, car il avoit préparé un
» bateau et des victimes, avec les autres choses néces-
» saires pour le sacrifice. Après que nous eûmes chargé
» notre petit faix, nous entrâmes tristes et dolens,
» comme dit le poète, quittant à regret le rivage.
» Nous n'eûmes pas vogué long-temps, que nous des-
» cendîmes dans le lac où l'Euphrate se perd, et de là
» dans une terre déserte et si couverte de bois qu'on
» n'y voyoit goutte. Je mis pied à terre sous la con-
» duite du mage; et, après avoir creusé une fosse,
» nous y égorgeâmes nos victimes, et épanchâmes le
» le sang tout autour. Pendant tous ces mystères, il

» tenoit une torche allumée, et invoquoit ensemble
» tous les démons, les Peines, les Furies, la nocturne
» Hécate, et la redoutable Proserpine, entremêlant
» parmi ses discours de grands mots barbares et in-
» connus, et criant à pleine tête, et non plus entre
» ses dents comme auparavant. Tout-à-coup la forêt
» tremble par la force de l'enchantement; la terre se
» fend, et l'on entend de loin les cris du Cerbère.
» L'enfer peu à peu se découvre, avec le lac brûlant,
» le fleuve de feu, et le manoir de Pluton qui trem-
» bloit jusque sur son trône. Nous entrons par cette
» ouverture, et trouvons Rhadamante à demi-mort
» de frayeur, Cerbère aboyant et tout prêt à nous dé-
» vorer; mais je l'endormis aisément au son de ma
» lyre. Comme nous fûmes à la barque de Caron,
» nous faillîmes à ne point passer, tant elle étoit
» pleine : ce n'étoient que gens blessés, l'un à la
» jambe, l'autre à la tête, comme au retour d'un
» combat; mais aussitôt qu'il nous vit, et qu'il aperçut
» la peau de lion et la massue, s'imaginant que j'étois
» Hercule, il nous fit faire place, et nous passa à
» l'autre bord; ensuite il nous montra le chemin.
» Mithrobarzanez marchoit devant, parce qu'on ne
» voyoit goutte, et je le suivois pas à pas, le tenant
» par sa robe, tant que nous arrivâmes dans un pré
» qui étoit tout planté d'asphodèles, où nous fûmes
» incontinent environnés d'ombres murmurantes.
» Nous passons outre jusqu'au tribunal de Minos,
» qui avoit à ses côtés les démons, les Peines et les
» Furies, avec une nombreuse troupe de coupables,
» adultères, hypocrites, flatteurs, etc. Nous demeu-
» râmes là quelque temps à entendre leurs défenses;
» mais ils étoient accusés par de plaisans orateurs.
» Te souvient-il de ces ombres que font les corps lors-
» qu'ils sont opposés au soleil? Ce sont là nos accu-
» sateurs après notre mort, et les fidèles témoins de

» tout ce que nous avons fait au monde, comme ceux » qui ne nous ont point abandonnés pendant le cours » de notre vie, etc. » *Voyez* MAGIE.

NECTAR. C'est le nom que donnoient les anciens poètes à une boisson délicieuse dont ils supposoient que les dieux faisoient usage, et qui avoit la vertu de leur procurer l'immortalité.

NÉCUS : divinité adorée autrefois chez les anciens Espagnols. On croit communément que c'étoit le dieu Mars qu'ils adoroient sous ce nom. Nécus, qui signifie, en grec, *un mort, un cadavre,* est un nom qui convient assez au dieu de la guerre et des combats, qui ne se plaît que dans le carnage.

NEF. On appelle ainsi la plus grande partie d'une église, qui s'étend depuis le balustre du chœur jusqu'à la principale porte de l'église, et qui est destinée pour le commun des fidèles. Le mot de *nef* signifioit autrefois *navire.* Il est dérivé du grec ναῦς, qui a la même signification, d'où l'on fit d'abord le vieux mot français *nauf,* et ensuite *nef.*

NÈGES, *ou* CANUSIS : prêtres séculiers du Japon, qui desservent les temples ou *mias.* Ils sont distingués des laïques par une robe blanche ou jaune qu'ils mettent par-dessus leur habillement ordinaire. Ils portent un bonnet qui a la figure d'une barque, qu'ils nouent sous le menton avec des cordons de soie. Le bonnet est orné de nœuds et de franges plus ou moins longues, suivant le rang et la qualité de chaque prêtre. Les nèges se rasent le visage et laissent croître leurs cheveux. Les supérieurs, pour se distinguer, se font faire une tresse, ou bien enferment leurs cheveux sous une gaze noire. Ils ont aussi un morceau d'étoffe qui leur couvre les deux mâchoires, et qui est plus ou moins large, selon la dignité de chacun. Ces supérieurs ecclésiastiques se font remarquer par un faste profane lorsqu'ils se montrent en public. On

porte devant eux deux sabres; distinction qui n'est en usage que parmi les nobles. Ils se croiroient déshonorés s'ils s'abaissoient jusqu'à parler à un homme; et, quoique la plupart soient d'une extrême ignorance, l'extérieur froid et réservé qu'ils affectent leur donne un air de capacité qui en impose au vulgaire. Tous les ecclésiastiques du Japon sont soumis au daïri pour ce qui concerne le spirituel : dans les affaires civiles ils dépendent d'un juge particulier commis par l'Empereur, et qu'on nomme le *juge spirituel du temple.* Le clergé du Japon est extrêmement nombreux. On compte cinquante-deux mille ecclésiastiques dans la seule ville de Méaco et aux environs : aussi Méaco est-il le centre de la religion. Cette ville est au Japon ce que Rome est dans l'Europe.

NÉGORES (*secte des*). Elle reconnoît pour premier auteur un des principaux sectateurs de *Xaca*, nommé *Cambadoxi;* et c'est un disciple de Cambadoxi, qui, pour honorer particulièrement son maître, a formé cette secte. Cambadoxi étoit un bonze adonné à plusieurs crimes secrets, et fort versé dans la magie, ou plutôt dans l'art de tromper les simples. Il prétendoit avoir un empire absolu sur les démons, et faisoit accroire au peuple que, par le moyen de certaines paroles magiques, il pouvoit livrer au pouvoir de ces esprits malins ceux qu'il vouloit punir. Les bonzes ses disciples se vantent d'avoir hérité de la puissance de leur maître. Cambadoxi, s'apercevant que sa mort n'étoit pas éloignée, s'enferma dans une profonde caverne, disant qu'il vouloit prendre quelque repos dans cette retraite. Avant sa mort il promit à ses sectateurs qu'il reparoîtroit un jour sur la terre, pour se venger des ennemis de sa doctrine. « Ses disciples, dit l'auteur » de l'Histoire de l'Eglise du Japon, se sont persuadés » qu'il n'étoit pas mort, mais qu'étant las de vivre, il

» s'étoit enfermé dans cette caverne, où personne de-
» puis n'a osé entrer. On a bâti quantité de temples
» à son honneur. Cette secte est divisée en trois classes:
» la première, qui est la plus petite, s'applique au
» culte des dieux et aux cérémonies de la religion;
» l'autre fait profession de porter les armes; et la troi-
» sième s'occupe à les forger..... On raconte plusieurs
» choses de leur manière de vivre, qui est assez bi-
» zarre. Il y en a qui disent qu'ils n'ont point de su-
» périeur, et qu'ils ne peuvent conclure aucune affaire
» s'ils ne sont tous du même sentiment; et, comme
» cela est très-difficile, ils n'ont pas d'autre moyen de
» terminer leurs différends, qu'en se battant à grands
» coups de sabre : le droit décide pour les plus forts.
» D'autres disent, avec plus de vraisemblance, que
» quand une voix manque ils remettent l'assemblée
» à un autre jour, et ainsi consécutivement, jusqu'à ce
» qu'ils soient tous d'accord. D'autres assurent enfin
» qu'ils élisent pour supérieurs les deux plus anciens
» de leur communauté, et que, dans toutes leurs af-
» faires, il faut en passer par leur sentiment.... Cette
» secte est si nombreuse qu'elle peut lever, en trois
» ou quatre heures, au son d'une cloche qu'on en-
» tend de loin, une armée de trente mille hommes:
» c'est ce qui oblige les empereurs de leur faire de
» grands dons, pour l'avoir toujours prête à leur ser-
» vice. Ces négores se querellent souvent entr'eux;
» et alors ils courent les uns sur les autres, ne faisant
» point scrupule de s'entr'égorger, quoiqu'ils en fassent
» de tuer un oiseau ou un moucheron, parce que leurs
» lois le défendent. »

NEMDA. C'est le nom que donne Oléarius à un lieu de dévotion célèbre chez les Tartares Czérémisses, qui habitent aux environs du Volga. Il est spécialement consacré au culte des démons et des génies malfaisans. Les peuples d'alentour y viennent en péleri-

nage, les mains pleines de présens et d'offrandes; car ils supposent que ces esprits sont fort avides, et puniroient de mort ceux qui viendroient les honorer sans leur rien apporter.

NÉMÉSIS, de νεμεσάω, *je suis indigné :* divinité du paganisme, fille de Jupiter et de la Nécessité, ou, comme le croit Pausanias, de l'Océan et de la Nuit. Les poètes rapportent que Jupiter en étant devenu amoureux, et s'étant métamorphosé en cygne pour obtenir ses faveurs, Némésis, pour se dérober à sa poursuite, se changea en oie. C'est à cette divinité que les Païens attribuoient le soin de venger les crimes et de réprimer l'orgueil des méchans heureux. Une prospérité trop constante étoit un crime par elle-même aux yeux de cette déesse envieuse; et il faut avouer qu'il est rare et difficile d'allier avec l'innocence un bonheur continuel. Les Egyptiens plaçoient son trône dans la lune, et croyoient que de là elle portoit ses regards sur tout l'univers. On lui rendoit un culte particulier à Rhamnus, bourg de l'Attique; ce qui lui fit donner le surnom de *Rhamnusia.* Sa statue, ouvrage de l'illustre Phidias, étoit d'une seule pierre, et avoit dix coudées de hauteur. On la représentoit avec des ailes, pour marquer que la punition suit ordinairement le crime de bien près. Des bois de cerf composoient sa couronne, pour marquer que les méchans la craignoient autant que le cerf craint le chasseur. Elle tenoit dans la main gauche une branche de frêne, arbre destiné aux usages de la guerre, et dont on employoit le bois à faire des dards ou des flèches. On plaçoit ordinairement auprès d'elle une roue, symbole de la ronde qu'elle étoit supposée faire dans l'univers. Lorsque les Romains étoient près de partir pour la guerre, ils avoient coutume d'offrir un sacrifice à Némésis dans le capitole, et donnoient en son honneur un spectacle de gladiateurs.

NÉNIE, divinité des anciens Romains, présidoit aux chants lugubres qui accompagnoient ordinairement les funérailles des morts, et qui, de son nom, s'appeloient *neniæ*. Ces chants contenoient les louanges du défunt, exprimées en vers d'une certaine mesure dont Simonide est regardé comme l'inventeur. On louoit, pour les chanter, une femme qui, dans cette fonction, étoit nommée *præfica*. Elle prononçoit ces vers du ton le plus lugubre et le plus lamentable, et sa voix étoit accompagnée du son des flûtes, et du bruit des coups qu'on se donnoit en cadence sur la poitrine. La déesse Nénie avoit un temple hors de la ville de Rome, près de la porte Viminale.

NENS. Les Siamois donnent ce nom à des jeunes gens que leurs parens mettent auprès des talapoins pour recevoir leurs instructions et pour les servir. Ces jeunes gens demeurent souvent écoliers toute leur vie, et forment une espèce d'ordre composé de novices qui ne sont jamais profès. Le doyen de ces novices se nomme *taten*, et son emploi particulier est de purger le terrain du couvent des herbes inutiles qui le couvrent, fonction qui seroit un crime pour un talapoin. Il y a dans l'enceinte du couvent une salle isolée, construite avec du bambou, qui sert d'école à ces petits talapoins. Les nens, quoiqu'ils ne soient pas tout-à-fait religieux, ont cependant un genre de vie extrêmement austère. Ils sont obligés de jeûner six jours dans chaque lune; dans les autres temps, ils ne font que deux repas par jour. Toute chanson leur est interdite; il leur est même défendu d'en entendre chanter par d'autres.

NÉOMÉNIE, du grec νέος, *nouveau*, et μήνη, *lune*: fête que les anciens célébroient au retour de chaque nouvelle lune. C'est une des pratiques les plus anciennes et les plus universelles avant le déluge. « Le » soleil régloit l'année comme à présent, dit M. Pluche,

» et en fixoit tant les progrès que les bornes, en pas-
» sant d'une constellation sous une autre; mais ni le
» lieu de son lever et de son coucher, ni la durée des
» jours, ne varioient en aucun temps: c'étoit la lune
» qui, par la diversité de ses phases, régloit les assem-
» blées de religion et les affaires de la société. Après
» le dernier croissant, et lorsque la lune en conjonc-
» tion avoit cessé de paroître, les peuples montoient
» sur un lieu élevé pour en mieux apercevoir la nou-
» velle phase; après quoi l'on sacrifioit. La famille de
» Noé, qui a perpétué les sacrifices d'avant le déluge,
» communiqua aussi à ses descendans l'usage de les
» célébrer régulièrement à la nouvelle lune. Cette cou-
» tume étoit, par cette raison, la même chez les Hé-
» breux et chez tous les peuples de la terre. »

NÉOPHYTES. On donnoit ce nom, dans la primitive Eglise, à ceux qui avoient nouvellement reçu le baptême. *Voyez* Baptême.

NÉOZONZE : fête solennelle que les Persans ont coutume de célébrer au commencement de l'équinoxe du printemps, et qui dure plusieurs jours. Les grands seigneurs vont alors offrir des présens au Roi, et lui rendre des hommages. On fait aussi, pendant cette fête, des prières publiques pour la conservation des biens de la terre.

NEPTUNALES : fêtes que les Romains avoient coutume de célébrer en l'honneur de Neptune, au mois de Juillet. Pendant ces fêtes, on couronnoit de fleurs les chevaux et les mulets, et ils étoient exempts de tout travail; parce qu'on étoit persuadé que c'étoit Neptune qui avoit formé le premier cheval, et qui avoit appris aux hommes l'usage qu'on en pouvoit faire.

NEPTUNE, l'un des principaux dieux du paganisme, fut, selon les poètes, fils de Saturne et de Rhée, et frère de Jupiter et de Pluton. Dans le par-

tage de l'univers qui se fit entre les trois frères, l'empire de la mer échut à Neptune. Mécontent de son lot, et jaloux de voir régner Jupiter en maître dans le ciel, il conspira contre lui; mais il échoua dans son entreprise; et Jupiter, pour le punir, le relégua sur la terre pour un certain temps. Neptune, dans son exil, eut la consolation de trouver un compagnon de sa disgrâce : c'étoit Apollon, que Jupiter avoit aussi chassé du ciel. Ne sachant tous deux comment subsister, ils engagèrent leurs services au roi Laomédon, et lui aidèrent à bâtir la ville de Troie; mais le perfide Laomédon leur refusa la récompense promise. Neptune, indigné d'une pareille injustice, s'en vengea par une inondation subite qui renversa les murs et les édifices de la nouvelle ville. Cet exemple fait voir que les dieux, quoique bannis du séjour céleste, conservoient cependant l'empire sur les choses de leur district. L'exil de Neptune étant fini, ce dieu ne chercha plus qu'à oublier dans le sein des plaisirs ses chagrins passés. Malgré la froideur de son élément, Neptune étoit d'un tempérament amoureux. Il alloit sans cesse se promenant sur les rivages de son empire, pour découvrir quelque jeune beauté égarée dont il pût faire son profit. Il voulut imiter les métamorphoses galantes de Jupiter, et, pour surprendre quelque nymphe crédule, il se déguisoit souvent, tantôt en taureau, tantôt en bélier, tantôt en cheval ou en dauphin. Ces déguisemens lui réussirent assez bien, et les mythologistes comptent un assez grand nombre de maîtresses trompées par Neptune : Alope, Amymone, Méduse, Mélanippe, et plusieurs autres. L'amour de Neptune fut très-funeste à la plupart d'entr'elles. Alope fut tuée par son père qui s'étoit aperçu de son intrigue, et fut depuis changée en fontaine. Amymone fut métamorphosée en fleur. Méduse éprouva une métamorphose beaucoup plus triste : ses beaux che-

veux blonds se changèrent en autant de serpens affreux; sa bouche, autrefois le siége des ris et des grâces, devint une gueule effroyable, armée de dents qui ressembloient aux défenses d'un sanglier; ses pieds et ses mains se métamorphosèrent en griffes : ce n'étoit plus une belle fille; c'étoit un monstre horrible. Neptune fut la cause de son malheur, parce qu'il lui fit violence dans le temple de Minerve. La déesse punit ce sacrilége, non sur le coupable qui étoit trop puissant, mais sur l'innocente Méduse. Mélanippe n'eut pas un sort plus heureux. Après qu'elle eut mis au monde deux enfans qu'elle avoit eus de Neptune, Eole, son père, fit exposer ses enfans, et la renferma dans une étroite prison, après lui avoir fait crever les yeux. Neptune, rebuté par toutes ces aventures désagréables, résolut de se fixer, et fit choix d'Amphitrite, fille de l'Océan et de la nymphe Doris. Il ne pouvoit s'imaginer qu'un époux de sa sorte pût être refusé : cependant Amphitrite le refusa. En vain employa-t-il les caresses, les soumissions, les présens, pour fléchir le cœur obstiné de sa maîtresse : tout fut inutile. Enfin, attribuant peut-être le mauvais succès de ses poursuites à sa maladresse et à son peu d'éloquence, il confia la conduite de cette affaire à un dauphin très-habile et très-éloquent, qui réussit en effet à vaincre l'opiniâtreté d'Amphitrite, et lui persuada d'épouser Neptune. Ce dieu, ne voulant pas sans doute garder dans son empire un poisson qui avoit plus d'esprit que lui, obtint pour son mercure une place dans le ciel parmi les constellations. Neptune n'avoit pas moins d'ambition que de penchant à l'amour. On le voit par les fréquentes disputes qu'il eut avec les dieux et les déesses au sujet de certaines prérogatives honorables. Il prétendoit avoir le droit exclusif de donner son nom à toutes les nouvelles villes qui s'élevoient sur la terre; mais ce privilége étoit trop considé-

rable et d'une trop grande conséquence pour ne pas lui être disputé. Il eut avec Minerve une célèbre contestation au sujet de la ville d'Athènes. Il en eut une autre avec la même déesse au sujet de Trézène. Junon lui disputa l'honneur de nommer la ville de Mycène; et le Soleil entra en lice avec lui au sujet de Corinthe.

Neptune étoit particulièrement honoré dans la Libye et à Corinthe. Il avoit, dans l'île Athlantique, un temple magnifique, où il étoit représenté sur un char traîné par des chevaux ailés; et toutes les figures de cette représentation étoient d'or. Les victimes ordinaires que l'on sacrifioit à Neptune étoient le cheval et le taureau. Les aruspices avoient coutume de lui présenter le fiel des victimes, parce que l'amertume de ce viscère avoit du rapport avec celle de la mer. On représentoit ce dieu en diverses manières; tantôt assis, tantôt debout sur les flots; souvent sur un char traîné par des chevaux marins, environné des tritons et des néréïdes; mais toujours nu, avec une grande barbe, et un *trident* à la main, c'est-à-dire une fourche à trois dents. Pour exprimer l'abondance qu'amène la navigation, on dépeignoit quelquefois Neptune sur une mer tranquille, entre deux dauphins, ayant près de lui une proue de navire chargée de grains et de marchandises. Quelquefois, pour marquer l'empire que Neptune a sur les tempêtes et sur les monstres marins, on le représentoit assis sur les flots agités : son trident étoit planté devant lui, et un monstre, avec une tête de dragon, sembloit prêt à s'élancer sur le dieu, qui, tranquille et sans crainte, penchoit nonchalamment la tête, et paroissoit vouloir se livrer au sommeil. Homère a pris plaisir à décrire la marche de Neptune sur les eaux :

Il attèle son char, et, montant fièrement,
Lui fait fendre les flots de l'humide élément.

Dès qu'on le voit marcher sur ces liquides plaines,
D'aise on entend sauter les pesantes balaines;
L'eau frémit sous le dieu qui lui donne la loi,
Et semble avec plaisir reconnoître son roi.

M. Pluche prétend que le Neptune des Grecs et des Romains n'étoit originairement qu'une figure symbolique d'Osiris, ou du soleil, dont il explique ainsi l'emploi. « Tous les ans les Phéniciens et autres ve-
» noient aborder dans l'île du Phare, pour y enlever
» du lin, des cuirs de bœufs, les huiles de Saïs, des
» légumes, du blé, et des provisions de toute espèce.
» Le retour annuel de cette flotte étoit désigné par
» un Osiris porté sur un coursier ailé, symbole des
» vaisseaux et de leurs voiles, ou par un Osiris dans
» la main duquel on mettoit, non un sceptre, mais
» un instrument de marin, un harpon, dont on se
» sert en mer pour piquer les gros poissons que l'on
» rencontre; et, comme le blé étoit la marchan-
» dise qui occasionnoit surtout ces retours annuels,
» quand on annonçoit aux marchands égyptiens l'ar-
» rivée de cette flotte, il est croyable qu'on le faisoit
» par une affiche qui étoit un Osiris armé d'un har-
» pon, et qu'on donnoit à cette figure le nom de *Poséï-*
» *don*, ou de *Neptune :* de *Poséïdon*, qui signifie *la*
» *provision des pays maritimes;* ou de *Neptune*, qui
» signifie *l'arrivée de la flotte.* A cette nouvelle, tous
» ceux qui avoient des marchandises de débit des-
» cendoient en bateaux le long des canaux du Nil,
» et gagnoient la côte maritime, le voisinage de l'île
» du Phare où abordoit cette flotte : d'où vient que,
» dans le langage commun, *aller à la flotte* ou *aller*
» *vers la côte* étoit la même chose; et Plutarque nous
» apprend que les extrémités de l'Egypte, les côtes
» maritimes, se nommoient *neptyn* en égyptien. »

NÉQUITI : nom d'une secte établie dans le royaume de Congo en Afrique, qui tient ordinairement ses as-

semblées dans des lieux sombres et inconnus. Lorsqu'il se présente quelqu'un pour être admis dans cette société, on lui fait faire plusieurs tours sur une corde, jusqu'à ce que l'étourdissement le fasse tomber. Après sa chute, il perd la raison, et paroît ravi dans une espèce d'extase. Pendant cette aliénation, on le transporte dans l'endroit où se tient l'assemblée, et, lorsqu'il a repris ses sens, on lui fait prêter serment de fidélité à la secte. Si dans la suite il devient parjure, il est immolé par ses confrères aux dieux protecteurs de cette société.

NÉRÉE, du grec νηρὸς, *coulant :* dieu marin, fils de l'Océan et de Thétis ou de la Terre, étoit, selon les poètes, plus ancien que Neptune, et particulièrement célèbre par la profonde connoissance qu'il avoit de l'avenir. On lui attribue l'invention de l'*hydromancie*, c'est-à-dire *la divination par le moyen de l'eau.* Lorsque Pâris quitta le port de Lacédémone, emmenant avec lui la fameuse Hélène, Nérée, comme le dit Horace, fit taire les vents, pour annoncer les malheurs dont cet enlèvement devoit être suivi. On prétend que ce fut lui qui découvrit à Hercule l'endroit où étoit situé le jardin des Hespérides. Nérée demeuroit ordinairement au fond de la mer Ægée, environné de ses cinquante filles.

NÉRÉIDES, nymphes de la mer, filles de Nérée et de Doris, étoient au nombre de cinquante, selon la plupart des mythologistes. Le culte que leur rendoient les anciens Païens consistoit particulièrement en des libations de lait, d'huile et de miel, que faisoient, en leur honneur, ceux qui avoient été sauvés du naufrage. Ces libations se faisoient sur des autels dressés sur le bord de la mer.

NERGEL. C'est le nom d'une fausse divinité qui étoit adorée, sous la forme d'un coq, par les peuples que Salmanazar établit dans la Terre sainte, à la

place des dix tribus d'Israël qu'il emmena captives en Assyrie.

NESTORIENS : hérétiques. Ce fut à Antioche, vers l'an 428 de Jésus-Christ, que Nestorius, leur chef, commença à prêcher sa doctrine. Il nioit que la Vierge Marie fût mère de Jésus-Christ comme Dieu; car, disoit-il, un Dieu peut-il avoir une mère? La créature a-t-elle pu enfanter le Créateur? Marie a-t-elle pu enfanter ce qui étoit plus ancien qu'elle? A-t-elle eu la divinité en partage? Cela pourtant auroit dû être, si elle eût mis au monde un Dieu; car une vraie mère doit être de la même nature que ce qui est né d'elle. Marie n'a donc été la mère de Jésus-Christ que comme homme; elle n'a donc conçu par l'opération du Saint-Esprit, qu'un corps ordinaire auquel Jésus-Christ a bien voulu s'unir, duquel il a bien voulu faire l'instrument de notre rédemption. Plusieurs grands évêques du même temps s'élevèrent contre cette hérésie : elle fut foudroyée au concile d'Ephèse. Nestorius fut déposé, dépouillé de l'épiscopat d'Antioche, dont il avoit été pourvu, et envoyé, peu de temps après, en exil, où il mourut accablé de vieillesse, et la langue, dit-on, rongée de vers.

NÉTHINIMS. Les Juifs donnoient ce nom à une certaine classe d'hommes descendus des Gabaonites, et que Josué avoit condamnés aux emplois les plus vils et les plus pénibles du tabernacle, comme de puiser de l'eau, de couper du bois pour l'autel. Ils continuèrent dans la suite les mêmes fonctions, lorsque le temple eut été construit. Ils étoient, à proprement parler, les domestiques des lévites. Lorsque les Juifs revinrent de la captivité de Babylone, la plupart des néthinims, dont l'emploi étoit extrêmement laborieux et fatigant, aimèrent mieux rester à Babylone que de retourner à Jérusalem puiser de l'eau et couper du bois.

bois. Le petit nombre de ceux que suivirent les Juifs ne se trouva pas suffisant pour le service du temple, et le peuple fut obligé d'y suppléer. *Voyez* XYLOPHORES.

NICHILIANISTES, de *nichil*, pour *nihil*, rien. C'est le nom que l'on donna aux partisans des erreurs d'Abélard, parce qu'ils soutenoient que Jésus-Christ n'étoit rien.

NICOLAÏTES : hérétiques qui n'avoient pour fondement de leur morale impie qu'une parole mal interprétée d'un des sept premiers diacres de Jérusalem, nommé *Nicolas*. Voici ce qui y a donné lieu. Nicolas avoit une belle femme, et son amour pour elle l'avoit fait soupçonner de jalousie. Pour s'en justifier, il permit à sa femme de le quitter, et de prendre pour époux qui bon lui sembleroit, ajoutant qu'il falloit abuser de la chair : il vouloit dire qu'il falloit la mortifier. C'en fut assez pour donner prétexte à quelques-uns de violer les lois les plus sacrées du mariage. Ils formèrent un parti, dont ils firent chef Nicolas. Selon eux, il étoit permis de satisfaire ses passions, de s'abandonner aux désirs de la chair. Les liens du mariage n'étoient point respectés. Ce n'étoit chez eux que dissolution. Ils nioient que Dieu le Père fût le Créateur. Quelques-uns mêmes d'entr'eux s'étoient fait une divinité à qui ils prêtoient les actions les plus infâmes, pour autoriser les leurs. Cette secte étoit déjà en vigueur du temps de S. Pierre ; il en parle dans une de ses épîtres.

NIMÉTULAHIS : ordre religieux chez les Turcs. Il fut établi l'an 777 de l'ère mahométane. Leur fondateur étoit estimé de tout le monde par sa vertu et sa science dans l'art de la médecine. Il mangeoit, disent les docteurs arabes, de toutes les choses que Dieu a permis de manger, sans s'astreindre à aucun jeûne d'obligation. Quand il dormoit, il n'étendoit pas ses

pieds comme les bêtes qui mangent du foin dans leur étable. La crainte des jugemens de Dieu le faisoit quelquefois tomber en extase; et, dans cet état, Dieu lui manifestoit ses volontés. Les Nimétulahis s'assemblent la nuit du lundi pour prier, à l'exemple de leur fondateur. Ceux qui veulent se faire recevoir de cet ordre passent quarante jours enfermés dans une chambre, n'ayant par jour que trois onces de pain. Pendant ce temps, ils voient disent-ils, Dieu face à face, et ont souvent des révélations, fruits ordinaires de ces sortes de jeûnes excessifs. Quand le temps des prophéties et de leur solitude est expiré, les autres frères les mènent dans une prairie, où ils dansent autour d'eux. Lorsqu'au milieu de la danse, le novice a des visions, il jette son manteau par derrière, et se laisse tomber sur le visage, comme s'il avoit été frappé du tonnerre. Le supérieur arrive, qui fait pour lui quelques prières: alors le sentiment lui revient; il a les yeux rouges et enflammés, l'esprit égaré, et ressemble à un fou ou à un homme ivre. Aussitôt on inscrit sur des registres ses visions béatifiques, et il est reçu Nimétulahis.

NIREUPAN. C'est ainsi que les Siamois appellent leur paradis. Le mot de *nireupan* peut être rendu en françois par ceux d'*anéantissement*, d'*impassibilité*; ce qui suffit pour faire entendre quel est le genre de bonheur qu'on y goûte, bonheur qui consiste à ne plus rien sentir. Lorsque l'ame a mené une vie sainte et irréprochable dans tous les corps qu'elle a habités, et que les mérites qu'elle a acquis sont si grands qu'il n'y a plus aucun corps mortel assez noble pour la loger, alors elle ne reparoît plus sur la terre, et tombe dans un repos ou plutôt dans un assoupissement profond; état qui, selon les Siamois, est une félicité parfaite. Outre ce suprême paradis, les Siamois comptent neuf cieux de bonheur, situés au-dessus des étoiles, où les bons sont récompensés, mais où ils ne jouissent

pas d'un bonheur pur, et où ils sont encore agités par la crainte et par les inquiétudes; car, après un certain temps, il faut qu'ils abandonnent ces lieux fortunés, pour revenir dans ce monde.

NITOS. Les Moluquois appellent ainsi les mauvais esprits; et c'est ce que signifie dans leur langue le nom de *nito*. Il peut paroître surprenant que ces idolâtres consultent ces génies malfaisans dans toutes leurs entreprises. Les supposant méchans par leur nature, ils ne peuvent en attendre rien de bon; peut-être, en les consultant, ne prétendent-ils que leur donner simplement une marque de respect et de déférence, qui les engage du moins à ne leur point faire de mal. Quoi qu'il en soit, lorsqu'il s'agit de consulter le *Nito*, ces insulaires se rassemblent au nombre de vingt ou trente. Les uns portent un petit tambour destiné à cet usage, sur lequel ils frappent pour appeler l'esprit; d'autres allument des cierges, et marmottent quelques mots mystérieux, qu'on peut regarder comme une évocation. Le *Nito* ne peut pas résister long-temps à des conjurations si fortes. Il vient enfin; mais, ne voulant pas se faire voir aux assistans, il entre dans le corps d'un d'entr'eux, et répond par sa bouche aux questions qu'on lui fait. Celui que le Nito choisit pour son interprète est ordinairement régalé d'un bon repas, qu'on lui sert avant de l'interroger, et dont les restes sont encore un festin fort honnête pour ceux qui l'ont consulté. Chaque Moluquois consulte aussi dans sa maison le Nito en son particulier. La cérémonie de la consultation consiste à allumer quelques bougies, et à offrir quelques mets à l'esprit. On consacre aussi à ces Nitos de certaines choses que l'on conserve ensuite dans les familles, comme des préservatifs assurés contre toutes sortes d'accidens.

NOBUNANGA : empereur du Japon, qui fit lui-

même son apothéose de son vivant. Ce prince, si l'on en croit l'auteur de l'Histoire de l'Eglise du Japon, convaincu de la vérité du christianisme, s'efforçoit d'inspirer à ses sujets du mépris pour les idoles qui étoient l'objet de leur culte; mais sa conduite fit voir qu'il ne cherchoit à rabaisser les idoles, que pour s'élever lui-même au-dessus d'elles. Dans ce dessein, il donna ordre qu'on lui érigeât sur une colline, un temple vaste et magnifique dans lequel il fit transporter les idoles les plus célèbres et les plus accréditées parmi le peuple, afin que ces anciens objets de sa dévotion l'engageassent à se rendre dans le nouveau temple. Il y avoit fait placer sa statue sur un piédestal qui dominoit toutes les autres idoles; mais le peuple, attaché à ses dieux, les vengea par ses hommages, de l'affront que leur faisoit l'Empereur en s'élevant au-dessus d'eux. Le monarque irrité publia un édit par lequel il s'établissoit seul et unique dieu de son empire, et défendoit d'en adorer aucun autre. Le jour de sa naissance fut l'époque d'un culte religieux que l'on rendit à sa statue. Un nouvel édit ordonna aux Japonois de commencer ce jour-là même à rendre leurs respects au nouveau dieu. Cet édit étoit accompagné de promesses brillantes pour ses adorateurs, et de menaces terribles contre ceux qui ne reconnoîtroient pas sa divinité. La crainte, qui, selon Lucrèce, a fait les dieux, fit fléchir les Japonois tremblans devant l'idole du fier Nobunanga. Mais les honneurs divins ne purent dérober à la mort le prétendu dieu. Il se forma contre lui une conspiration dont il fut la victime. Les conjurés mirent le feu à son palais, et il périt au milieu des flammes. Quoiqu'une fin si tragique dût faire grand tort à sa divinité dans l'esprit des peuples, il est probable que son successeur eut soin que son culte ne fût pas aboli. Il s'est toujours conservé de-

puis dans le Japon, où ce prince est adoré sous le nom de *Xantai*. C'est une des divinités les plus modernes de l'Empire.

NOCES : fêtes, réjouissances et festins solennels qui accompagnent le mariage chez tous les peuples du monde. Les divertissemens usités en ces sortes d'occasions ne sont point contraires à l'esprit du christianisme, lorsque la débauche ne s'y mêle point. Ils ont même été approuvés tacitement par J.-C. qui ne dédaigna pas d'assister aux noces de Cana, et fit même un miracle éclatant en faveur des convives, en changeant l'eau en vin. Il est si naturel à de nouveaux mariés de se réjouir, que Dieu avoit défendu, dans l'ancienne loi, qu'on imposât aucune charge publique à ceux qui seroient nouvellement mariés, voulant que, pendant l'espace d'une année, on les laissât s'égayer paisiblement avec leurs nouvelles compagnes. *Voyez* Mariage.

NOCTULIUS : dieu du paganisme, qui présidoit à la nuit. On avoit coutume de le représenter sous la figure d'un jeune homme éteignant un flambeau, et ayant à ses pieds une chouette.

NOCTURNE. On appelle ainsi, dans l'Eglise catholique, une des parties qui composent l'office des matines. Il n'y a qu'un nocturne pour l'office de la férie, mais il y en a trois pour l'office double ou semi-double; et chacun de ces nocturnes contient trois psaumes et trois leçons. Cette partie de l'office est ainsi nommée, parce qu'elle se disoit autrefois et qu'elle se dit encore aujourd'hui en plusieurs endroits pendant la nuit.

NODIN, *ou* Nodot, du latin *nodus*, nœud : divinité des anciens Païens, qui présidoit aux moissons, lorsqu'elles germoient et que les chaumes commençoient à avoir des nœuds.

NODUTÉREUSE : déesse du paganisme, qui présidoit à l'action de battre le blé.

NOEL (1). « C'est un cri de joie qui se faisoit au-
» trefois aux fêtes et aux naissances publiques, comme
» aux baptêmes des princes et aux entrées des rois.
» Entre les plus grandes solennités de l'Eglise, celle
» de Noël a toujours tenu le premier rang après celles
» de Pâque et de la Pentecôte. Elle est ainsi nommée
» de *natalis*, le jour natal de Jésus-Christ, la fête de
» sa naissance. S. Augustin en parle en plusieurs en-
» droits, et dit qu'elle se célébroit le huitième avant
» les calendes de Janvier, c'est-à-dire le 25 de dé-
» cembre..... En l'Eglise d'Orient le jour n'étoit pas
» si universellement déterminé; et on commença par
» faire cette fête le 6 de Janvier, avec le baptême de
» Jésus-Christ; puis on les sépara, à l'exemple de l'E-
» glise latine. Nous avons le jeûne de la veille de
» Noël, marqué dans Théophile d'Alexandrie, en une
» année où cette veille arrivoit un dimanche, auquel
» jour il étoit défendu de jeûner. Théophile, pour ac-
» corder la joie du dimanche avec le jeûne de Noël,
» permit seulement de manger quelques dattes.....
» S. Augustin déposa un prêtre et un curé de son dio-
» cèse, pour n'avoir pas jeûné la veille de Noël.....

» A Marseille, la naissance de Jésus-Christ étoit
» annoncée par quatre choristes, la veille de Noël, et
» par l'archidiacre en chape de soie; et tout le monde
» se prosternoit, baisant la terre, pour honorer Jésus-
» Christ. Puis l'archidiacre baisoit l'Evangile du jour
» dans la tribune, en cérémonie, avec encens et lu-
» mière; et, pendant ce temps, on sonnoit la grosse
» cloche. A Constantinople, on portoit le saint Evan-
» gile de la naissance à baiser aux empereurs, dans
» leur oratoire, avec pompe et magnificence, et les

(1) Liturgie ancienne.

» chantres chantoient pour l'Empereur : *Vivat! vi-*
» *vat!*

» En quelques endroits, on faisoit quelque collation
» le soir, pour être en état de mieux soutenir les fati-
» gues de la nuit : cela dégénéra en régal... On bénissoit
» dans les familles la bûche de Noël, en versant du vin
» dessus, et disant : *Au nom du Père*... Aux matines du
» jour de Noël, les chanoines de la cathédrale de Lyon
» vont baiser l'autel, en signe d'adoration, à l'invi-
» tatoire *Christus natus est; venite, adoremus*.....

» On rapporte de quelques empereurs, comme de
» Charles IV et de Frédéric III, qu'étant à Rome, ils
» affectoient de lire la septième leçon, à cause de ces
» paroles : *Exiit edictum à Cæsare Augusto* (César
» Auguste porta un édit). Frédéric III le fit devant
» le pape Paul II, en 1468. L'empereur Sigismond
» le fit au concile de Constance, étant habillé en dia-
» cre; et cela a passé dans le cérémonial romain,
» que si l'Empereur se trouvoit à Rome ce jour-là,
» ce seroit à lui à lire cette leçon, en surplis, en chape
» et en épée.....

» L'usage des trois messes en ce jour vient de Rome.
» On les disoit à cause des trois stations qui étoient
» indiquées par les papes pour le service divin : la
» première à Sainte-Marie-Majeure, pour la nuit; la
» seconde à S. Anastase, pour le point du jour; et
» la troisième à S. Pierre, pour l'heure ordinaire des
» grandes fêtes..... C'étoit ordinairement le Pape qui
» disoit ces trois messes..... S. Léon, écrivant à Dios-
» core d'Alexandrie, lui dit que la coutume de son
» Eglise étoit de réitérer le sacrifice plusieurs fois aux
» grandes fêtes, afin que personne ne fût privé du
» fruit du sacrifice en ces jours où il y avoit un grand
» concours de peuple; et cela se pratiquoit dans toutes
» les grandes villes. S. Ildefonse, évêque de Tolède,
» en 855, marque trois messes aux jours de Noël, de

» Pâque, de Pentecôte, et à la Transfiguration. » Comme tous les prêtres et tous les peuples étoient » obligés de se trouver à l'office de la cathédrale, il » falloit bien au moins réitérer le sacrifice, autrement » la plus grande partie du peuple auroit manqué » d'assister à la messe en ces jours. C'est de là que, » dans les grandes paroisses, on dit plusieurs grandes » messes ces jours-là, et surtout le jour de Pâque, » parce qu'on n'en devoit point dire en public dans » les églises de moines, ces jours-là.

» Avant le siècle de Charlemagne, chaque prêtre, » en France, en Espagne, et à Milan même, ne » disoit, pour l'ordinaire, qu'une messe le jour de » Noël. Il n'y en a qu'une dans le Missel Mosara- » bique et dans l'ancien Ambrosien, car dans le nou- » veau il y en a trois. Dans le Missel Gothique, il n'y » en a qu'une, et Grégoire de Tours..... ne fait men- » tion, au jour de Noël, que d'une messe.....

» Quant à l'usage de manger de la viande lorsque » Noël arrive le vendredi, S. Epiphane déclare que, » de son temps, on ne jeûnoit point le jour de Noël, » quand il venoit un mercredi ou un vendredi. Ni- » eolas I, exhortant les Bulgares à l'abstinence tous » les vendredis de l'année, en excepte la fête de » Noël..... si elle arrive le vendredi..... Matthieu Pâris, » dans son Histoire d'Angleterre, en l'an 1255, parle, » comme d'un usage commun en Angleterre, de man- » ger de la viande le jour de Noël, quand il arri- » voit le vendredi..... Le Pape Honoré III, consulté » sur cela, répond à l'évêque de Prague, que l'on » peut manger de la viande le vendredi, quand la » fête de Noël s'y rencontre, si l'on n'est engagé à » une pratique contraire, par vœu ou par la pro- » fession religieuse. »

2. Les Luthériens ont conservé la fête de Noël. Dans quelques endroits, ils ont coutume d'aller à

l'église la nuit de Noël, tenant chacun une bougie à la main, qui les éclaire à lire leurs prières. Mais ils déshonorent cette fête par des festins où règne la débauche, et par des mascarades indécentes. Quelquefois on prend un enfant qu'on emmaillotte, et qu'on met dans un berceau, pour représenter N. S. La fête de Noël est particulièrement la fête des enfans : c'est alors qu'on leur donne mille petits bijoux propres à les amuser; et même on leur fait accroire que N. S. descend exprès du ciel pour apporter des jouets à ceux qui ont été bien sages.

Noels. On appelle ainsi des cantiques composés sur quelque circonstance du mystère de la Nativité de N. S. et que l'on a coutume de chanter dans le temps de l'Avent. Ce que nous avons dit à l'article Cantiques trouve ici son application.

Il seroit sans doute à souhaiter qu'on ne trouvât point dans ces noëls tant de détails bas et puérils, tant d'idées triviales et grossières, qui sont moins propres à édifier qu'à fournir matière aux railleries des impies et des libertins, qui jugent des siècles précédens par la délicatesse du nôtre.

NOÉTIENS : hérétiques du deuxième siècle. Ils avoient pour chef un certain Noétus, qui avoit été honteusement chassé de l'Eglise pour sa doctrine. Il se disoit un nouveau Moyse, et appeloit son frère Aaron. Il n'admettoit qu'une seule personne en Dieu; ce qui fit donner à ses sectateurs le nom de Monarchiques. *Voyez ce mot.*

NOMBRES (*les*) : livre canonique de l'ancien Testament, et le quatrième du Pentateuque de Moyse. Ce livre est ainsi nommé, parce qu'on y trouve rapporté le dénombrement du peuple de Dieu, fait par Moyse et par Aaron. On y voit aussi la distinction des emplois des lévites, les murmures des Juifs dégoûtés de la manne, et la punition de leur gour-

mandise; la jalousie d'Aaron et de Marie contre leur frère Moyse, etc.

NON-CONFORMISTES. On donne ce nom, en Angleterre, à ceux qui s'écartent de la discipline et des cérémonies établies dans l'Eglise anglicane, et qui pratiquent un culte différent de celui de la nation.

NONCE : envoyé du Pape vers un prince ou une nation catholique, ou qui assiste, de sa part, à une assemblée de plusieurs ambassadeurs. Les papes, qui prétendoient avoir une juridiction universelle sur tous les royaumes chrétiens, même pour le temporel, avoient soin d'y envoyer autrefois des légats pour exercer ces droits prétendus. Ces légats vouloient faire la loi aux souverains, et se mêler du gouvernement de leurs Etats. Ils appauvrissoient les églises par leur luxe et par leur avidité. Ces désordres donnèrent lieu aux princes de s'accorder à ne plus recevoir chez eux de légats. Les papes ne leur ont plus envoyé que de simples nonces, dont l'autorité est beaucoup moins étendue. Dans quelques pays ces nonces exercent une certaine juridiction; mais ils n'en ont aucune en France, où ils ne sont regardés que comme ambassadeurs d'une puissance étrangère. En 1582, l'évêque d'Arimini, nonce du Pape en France, lança une excommunication contre les Cordéliers, qui avoient appelé, comme d'abus, d'un rescrit apostolique; et depuis il leur donna l'absolution avec la baguette. Le procureur général, en étant instruit, appela, comme d'abus, de cette procédure. Le parlement, le 29 de mars, reçut l'appel du procureur-général, et ordonna que jour compétent seroit donné au nonce, pour soutenir ce que le procureur-général disoit avoir été fait et attenté contre les saints décrets, autorité du Roi, et libertés de l'Eglise gallicane. « (1) Rome ayant prétendu que l'information des vie

(1) *Libertés de l'Eglise Gallicane.*

» et mœurs des personnes nommées par le Roi aux » bénéfices consistoriaux devoit être faite par les non- » ces et autres ministres délégués du saint siége, » Henri IV s'y opposa fortement. L'assemblée des » notables, tenue à Rouen en 1596, supplia ce prince » d'ordonner que (cette information) seroit faite, » conformément à ce qui est porté par l'ordonnance » de Blois, par les archevêques et évêques de France; » et le parlement, en 1619, rendit un arrêt, qui por- » toit, que la disposition de cette ordonnance seroit » observée, sous peine d'être déchu de la nomina- » tion qui auroit été faite par le Roi auxdits béné- » fices. Mais il a, depuis long-temps, cessé de veiller » à son exécution, et il a souffert que les nonces » se missent en possession de faire ces informations, » quelque contraires qu'elles soient à nos libertés. » *Voyez* LIBERTÉS DE L'EGLISE GALLICANE.

NONDINE, de *nonus*, neuvième, et *dies*, jour : divinité adorée autrefois chez les anciens Païens, laquelle présidoit aux lustrations qu'on faisoit pour les enfans nouveaux-nés, le neuvième jour après leur naissance.

NONE : une des parties de l'office divin, et la dernière des *petites heures*, ou *heures canoniales*. Elle se dit avant vêpres, sur les trois heures après midi. On l'appelle *none*, parce qu'anciennement on la récitoit à la neuvième heure, qui répond parmi nous à trois heures après midi. C'étoit l'usage, parmi les Orientaux, de diviser les jours en douze heures égales entr'elles. Ils les prenoient depuis le lever du soleil, jusqu'à ce qu'il fût couché. J. C. dit dans l'Evangile : « N'y a-t-il pas douze heures à la journée? » Ces heures étoient plus ou moins longues, à proportion que les jours étoient plus ou moins longs. Les heures canoniales étoient tellement partagées que l'on prioit de trois heures en trois heures.

NONNE. Ce mot, que les auteurs latins ont d'abord employé pour désigner une *pénitente*, et ensuite une *religieuse*, est devenu aujourd'hui burlesque ou badin. On prétend cependant que *nonna*, dans la basse latinité, étoit un nom respectueux, qui signifioit *aïeule*.

1. NOTRE-DAME D'ATOCHA. C'est le nom d'une chapelle de Madrid, consacrée à la sainte Vierge, fameuse par la dévotion des fidèles, et par les riches présens qu'on y apporte de tous côtés. Cent lampes d'or et d'argent sont continuellement allumées dans cette chapelle, où l'on dit qu'il s'opère de fréquens miracles.

Notre-Dame de Hal : lieu célèbre en Flandres par le culte de la sainte Vierge, les fréquens pélerinages des dévots, et par les prodiges sans nombre que l'on dit y avoir été faits.

Notre-Dame de Liessé. L'on a bâti, sous ce nom, une église en l'honneur de la sainte Vierge, fameuse en Picardie par le concours des fidèles. Voici quelle en fut l'occasion. Dans le temps des croisades, une princesse d'Egypte souhaita d'avoir une image de la sainte Vierge, dont on lui avoit raconté les miracles, et communiqua son désir à trois gentilshommes picards qui étoient alors prisonniers au Caire. L'un d'eux s'engagea de satisfaire la princesse, et de lui peindre une image de la Vierge, quoiqu'il ne sût pas seulement les premiers élémens de la peinture. Il se trouva fort embarrassé, lorsqu'il se mit en disposition d'exécuter sa promesse. Désespérant d'en pouvoir venir à bout, il implora le secours de celle qu'il vouloit peindre, et s'endormit après une fervente prière. Il fut agréablement surpris, lorsqu'il se réveilla, de trouver auprès de lui une fort belle image de la sainte Vierge. Il la donna à la princesse, qui en fut très-contente. Pour abréger cette histoire, la princesse, touchée du

désir de se convertir, se sauva de l'Egypte avec les trois gentilshommes picards; et, par une faveur particulière de la sainte Vierge, ils se trouvèrent tous miraculeusement transportés à Liesse en Picardie; et, dans l'endroit où ils se trouvèrent, ils firent bâtir une église pour servir de monument de leur reconnoissance.

Notre-Dame de Lorette. (*Voyez* Pélerinage.)

Notre-Dame de Montserrat, en Catalogne. C'est un lieu très-célèbre par le culte de la sainte Vierge et par la dévotion des fidèles.

Notre-Dame des Neiges. C'est sous ce titre que fut bâtie à Rome, en l'honneur de la sainte Vierge, l'église connue aujourd'hui sous le nom de *Sainte-Marie-Majeure.* Voici quelle est l'origine de cet établissement. Un gentilhomme romain, fort avancé en âge, considérant qu'il n'avoit point d'héritier auquel il pût laisser ses biens, s'engagea par vœu à les donner à la sainte Vierge, et, de concert avec sa femme, il fit plusieurs bonnes œuvres pour savoir à quel usage la sainte Vierge désiroit que les biens fussent employés. Il fut averti en songe qu'il devoit bâtir une église sur le mont Esquilin, dans un endroit qu'il trouveroit couvert de neige. Sa femme reçut précisément le même avis; ce qui contribua beaucoup à les convaincre que c'étoit véritablement un avertissement que le Ciel lui donnoit. Il alla consulter sur ce sujet le pape Libérius, qui se trouva avoir eu aussi le même songe. Ce pontife envoya le clergé en procession au mont Esquilin. On y trouva effectivement un endroit couvert de neige, sur lequel on bâtit une église, qui fut d'abord appelée Notre-Dame des Neiges. Elle changea depuis assez souvent de nom. On l'appela la Basilique de Libérius; ensuite, la crêche de N. S. y ayant été apportée de Bethléem, on la nomma Sainte Marie *ad Præsepe;* et enfin Sainte-Marie-Majeure. On célèbre tous les ans, dans cette église, le

5 d'août, une fête solennelle en mémoire du miracle des neiges, et l'on fait tomber de la voûte, par artifice, des feuilles de jasmin blanc, qui imitent la neige.

Notre-Dame de l'O : fête instituée en Espagne, vers le milieu du septième siècle, en l'honneur de la sainte Vierge. On la solennise le 18 de décembre. Elle sert comme de préparation à la fête de Noël. Le nom de *Notre-Dame de l'O* lui a été donné à cause des antiennes qu'on chante alors à l'église, et qu'on appelle les *O*, parce qu'ils commencent tous par l'exclamation *O!*

NOVATIENS : hérétiques du troisième siècle. Ils prétendoient que l'Eglise n'avoit pas le pouvoir de remettre les grands crimes, comme d'absoudre un apostat. Ils condamnoient les secondes noces, et rebaptisoient ceux qui avoient été baptisés dans l'Eglise. Ils n'avoient d'abord commencé que par être schismatiques ; mais souvent le schisme conduit à l'hérésie. Ils donnèrent bientôt dans l'erreur. Leur schisme étoit venu de ce que Novatien, leur chef, n'avoit pu se faire élire pape à la place de S. Corneille, qui avoit été canoniquement élu. Ils furent condamnés par plusieurs conciles, et entr'autres par le premier concile général de Nicée.

NOVENDIAL. Lorsque les Romains voyoient arriver quelque prodige qui sembloit annoncer la colère des dieux, ils avoient coutume, pour détourner les malheurs dont ils se croyoient menacés, d'instituer un sacrifice solennel qu'ils appeloient *novendial*, parce qu'on le renouveloit pendant neuf jours consécutifs. Tullus Hostilius, quatrième roi de Rome, est regardé comme l'instituteur de ce sacrifice; et on dit qu'il l'institua à l'occasion d'une grêle d'une grosseur et d'une dureté prodigieuse, qui tomba sur le mont Alban, et qui fit croire qu'il avoit plu des pierres.

NOVENSILES. Les Romains donnoient ce nom aux dieux d'une nouvelle fabrique, dont l'apothéose étoit récente, et que la plupart de leurs adorateurs se souvenoient encore d'avoir vus mourir. C'est l'idée que nous donnent quelques auteurs des dieux de ce nom; mais plusieurs autres prétendent qu'il fut donné aux nouveaux dieux que Tatius apporta du pays des Sabins dans Rome, et auxquels il fit bâtir des temples dans cette ville, tels qu'étoient la Santé, la Fortune, Vesta, Hercule. Il y en a qui veulent qu'on ait appelé *novensiles* les dieux qui présidoient aux nouveautés et au renouvellement des choses. Enfin quelques-uns soutiennent que ces dieux furent ainsi nommés, parce qu'ils étoient au nombre de neuf.

NOVICIAT : temps destiné à éprouver la vocation de ceux qui se destinent à la vie religieuse. Ce temps est ordinairement d'une année, dans la plupart des communautés; il y a cependant quelques endroits où le noviciat est de deux ans. On appelle aussi *noviciat* la maison ou le lieu où l'on éprouve les novices.

NTOUPI. Les Grecs donnent ce nom aux cadavres de ceux qui sont morts excommuniés, parce qu'ils sont persuadés qu'ils ne pourrissent point jusqu'à ce que l'excommunication soit levée, mais qu'ils deviennent noirs, durs et enflés comme un ballon. Ils appuient leur opinion par le récit d'une histoire qui peut paroître curieuse. Le sultan Mahomet II, disent-ils, ayant été informé des effets merveilleux que l'excommunication produisoit sur les corps morts, voulut s'assurer plus exactement de ce qu'on lui avoit rapporté, et envoya ordre à Maxime de faire exhumer un excommunié mort depuis long-temps, pour qu'on vît en quel état seroit son cadavre. Cet ordre embarrassa le patriarche et son clergé; non qu'ils doutassent de l'effet de l'excommunication, mais ils ne savoient où trouver un cadavre d'excommunié. Enfin, après avoir bien

cherché, quelques-uns se rappelèrent qu'une veuve très-belle, ayant autrefois accusé faussement le patriarche Gennadius d'avoir voulu la corrompre, avoit été excommuniée par ce prélat, et étoit morte quarante jours après; qu'on avoit déjà exhumé une fois son corps qui s'étoit trouvé entier, et qu'on l'avoit remis en terre sans que l'excommunication eût été levée. On fit des perquisitions pour découvrir le lieu de sa sépulture, et, quand on l'eut trouvé, le patriarche en donna avis à Mahomet, qui envoya des officiers pour être présens à l'ouverture du tombeau. Le corps de la veuve fut trouvé entier, noir comme un charbon, et dur comme une pierre. Mahomet, sur le rapport de ses officiers, donna commission à quelques bachas de visiter le cadavre; de le faire transporter dans une chapelle de l'église de Pammacarista, et d'en sceller la porte avec son cachet; ce qui fut exécuté. Quelque temps après, les mêmes bachas, par l'ordre du Sultan, firent retirer le cadavre de la chapelle, et ordonnèrent au patriarche de lever l'excommunication, pour voir quel effet produiroit cette cérémonie. Le patriarche fit ce qu'on exigeoit de lui, et prononça la formule d'absolution. Les Grecs assurent que, pendant qu'il la prononçoit, on entendoit le craquement des os du cadavre, qui se relâchoient et se déboîtoient. La cérémonie de l'absolution étant finie, les bachas firent remettre le cadavre dans la même chapelle; et l'ayant visité quelques jours après, ils furent étrangement surpris de le trouver entièrement dissous et réduit en poussière. Ils firent à Mahomet un rapport exact de ce prodige; et l'on dit que ce prince ne put s'empêcher de s'écrier que la religion des Chrétiens étoit admirable. *Voyez* EXCOMMUNICATION.

NUDIPÉDALES, de *nudus*, nu, et *pes, pedis*, pied: fêtes que les Lacédémoniens célébroient autrefois, dans les temps de calamités. Elles furent ainsi nommées,

mées, parce qu'ils alloient alors nu-pieds, pour fléchir la colère des dieux par cet acte pénible et humiliant. Pendant ces fêtes, qui duroient l'espace de trente jours, ils s'abstenoient de vin, se rasoient les cheveux, et faisoient des prières continuelles. La cérémonie d'aller nu-pieds fut imitée des Grecs, des Romains, des Barbares, et même des Juifs. Ces derniers la pratiquèrent avec une grande solennité, l'an 67 de Jésus-Christ, sous l'empire de Néron, dans le temps qu'ils gémissoient sous la tyrannie du gouverneur Cestius Florus; mais leur condition n'en devint pas meilleure. On trouve plusieurs exemples dans l'Histoire ecclésiastique, qui prouvent que les Chrétiens ont autrefois pratiqué la même cérémonie.

NUIT (*la*). Les poètes en avoient fait une divinité, qu'ils supposoient être la fille aînée du Chaos, et mère d'une infinité de monstres qui assiégeoient la porte du palais de Pluton. Ils la représentoient couverte d'un grand voile parsemé d'étoiles, et se promenant sur un char au milieu des airs.

Nuit de la puissance, est une nuit de la lune de ramadam, pendant laquelle les Musulmans croient que Dieu pardonne tous les péchés à ceux qui lui en témoignent un repentir sincère.

Mahomet commence un des chapitres de l'Alcoran par ces mots : « Nous l'avons fait descendre dans la » nuit de la puissance. » Les pélerins, avant de partir pour la Mecque, doivent réciter ce chapitre à la porte de leur maison.

NYCTAGES. Ce nom fut donné à certains hérétiques qui condamnoient l'usage de veiller la nuit pour chanter les louanges de Dieu.

NYCTELIES, de νὺξ, νυκτὸς, *nuit* et τελεῖν, *sacrifier* : fêtes que les Grecs célébroient, tous les trois ans, en l'honneur de Bacchus, au commencement du printemps. Elles furent ainsi nommées, parce qu'on les

célébroit pendant la nuit. Chacun couroit alors au milieu des ténèbres, tenant d'une main un flambeau, de l'autre un broc de vin. On peut aisément juger quels désordres devoient naturellement introduire dans cette fête et l'ivresse de ceux qui la célébroient, et la licence de la nuit.

NYMPHES. C'est le nom général que donnoient les anciens Païens à certaines déesses du second ordre, qui habitoient la terre et les eaux. Parmi les nymphes de la terre étoient les *Napées*, les *Driades*, les *Hamadriades*, et les *Oréades*. Parmi les nymphes des eaux, on distinguoit les *Naïades* et les *Néréides*. Voyez ce qui concerne chaque espèce de ces nymphes à leur article particulier.

OANNÈS, divinité des Babyloniens. C'étoit un monstre qui avoit deux têtes humaines, un corps de poisson, avec deux pieds qui lui sortoient de la queue. Il avoit, disoit-on, la voix d'un homme, et sortoit de la mer Rouge, tous les matins au lever du soleil, pour venir à Babylone, où il demeuroit pendant toute la journée, conversant avec les habitans, et les instruisant dans toute sorte d'arts : le soir, il s'en retournoit à la mer. Les Babyloniens avoient érigé des statues qui représentoient ce monstre, auxquelles ils rendoient des honneurs divins; chose assez superflue, puisqu'ils pouvoient le voir et l'honorer tous les jours en personne. Si l'on en croit Seldénus, cet Oannès est le même que Dagon.

OBÉDIENCE, du latin *obedio*, j'obéis : acte que donne un supérieur ecclésiastique à un inférieur, par lequel il lui permet de se transporter dans un autre lieu.

On appelle aussi obédience l'envoi des religieux qui vont desservir un bénéfice dépendant d'un chef d'ordre, sans qu'ils en soient titulaires, et lorsqu'ils sont révocables *ad nutum*.

Autrefois on donnoit le nom d'obédience aux maisons, églises, chapelles et métairies où l'on commettoit des religieux pour les faire valoir.

On nomme pays d'obédience ceux qui ne sont pas compris dans le concordat, et où le Pape a droit de conférer les bénéfices vacans, pendant huit mois de l'année. *Voyez* BÉNÉFICE *et* CONCORDAT.

OBIT, du latin *obitus*, mort : fondation d'une messe qui doit être célébrée tous les ans, pour le repos de l'ame d'un défunt, à pareil jour de sa mort.

Obit salé : anniversaire fondé dans l'église de Notre-

Dame de Paris. On l'appelle ainsi, à cause de quelque distribution de sel qui s'y fait.

OBITUAIRE, livre d'église où l'on écrit la fondation des *obit;* c'est aussi un registre où l'on marque le nom des morts et le jour de leur sépulture, et que l'on nomme plus communément Nécrologe. *Voyez cet article.*

On appelle encore obituaire un bénéficier pourvu d'un bénéfice vacant par mort.

OBLAT, du latin *oblatus*, offert. Autrefois, lorsque dans une famille on destinoit un enfant à l'état religieux, ses parens le menoient dans quelque monastère, où ils le laissoient sous la conduite des moines. L'enfant, élevé dans toutes les pratiques de la vie religieuse, éloigné du monde et de l'air contagieux des vices, prenoit aisément l'esprit de l'état auquel il étoit voué, et n'avoit pas même l'idée d'un genre de vie plus doux que celui de religieux. Cet usage étoit excellent, dans un temps où les moines n'avoient presqu'aucun commerce avec le monde. Les enfans ainsi élevés dans les monastères étoient appelés oblats, c'est-à-dire, offerts à Dieu.

On donnoit anciennement le nom d'oblat à un séculier qui se dévouoit au service de Dieu, dans un monastère à son choix, auquel il se donnoit avec ses enfans et ses biens, et dont il devenoit le serf. Pour marque de sa servitude, on lui entouroit le cou avec les cordes des cloches de l'église, et on lui mettoit sur la tête quelques deniers, qu'il reprenoit ensuite, et qu'il plaçoit sur l'autel. Les oblats portoient un habit religieux, mais différent de celui des moines. Le premier oblat dont il soit fait mention dans l'histoire étoit un homme de qualité, qui se donna à l'abbaye de Clugny, avec sa femme, en 948. On ignore son nom; mais celui de sa femme étoit Dode.

En 1022, une femme noble, nommée Gise, se

donna au monastère de Saint-Michel, elle et tous ses descendans, et, pour marque de cet engagement, elle mit sur l'autel un denier percé et le bandeau de sa tête.

Tel étoit encore le nom d'un moine lai que le Roi mettoit autrefois dans chaque abbaye ou prieuré dépendant de sa nomination : cet oblat étoit obligé de sonner les cloches, de balayer l'église et la cour du couvent; et les religieux devoient lui donner une portion monacale. Ces sortes de places étoient ordinairement la récompense des soldats estropiés et invalides; mais, depuis l'établissement des Invalides, les pensions des oblats ont été appliquées à une partie de l'entretien de cette maison, où les défenseurs de la patrie trouvent aujourd'hui une retraite plus convenable, et une récompense plus honnête.

OBLATE : religieuse d'un ordre ou d'une congrégation fondée par sainte Françoise. Elles sont ainsi appelées, parce que la formule de leur profession est conçue en forme d'oblation. *Voyez*, au Supplément, CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES.

Oblate ou *Oblation.* On donnoit ce nom, dans l'ancienne liturgie, aux pains dont on se servoit pour le sacrifice de la messe. On distinguoit deux sortes d'oblates : celles qui étoient réservées pour la consécration, et celles que l'on distribuoit au peuple, pour l'usage commun, comme on fait aujourd'hui le pain bénit.

Oblats de saint Ambroise. Saint Charles Borromée institua, sous ce nom, une congrégation de prêtres séculiers à Milan, en 1578. Ces prêtres furent ainsi nommés, parce qu'ils s'étoient offerts à leur prélat, de leur propre mouvement, pour l'aider dans l'administration de son diocèse, et parce que leur saint fondateur les mit sous la protection de saint Ambroise. Cette congrégation fut approuvée par le

pape Grégoire XIII, et honorée de plusieurs priviléges. Les Oblats de saint Ambroise ne font point d'autre vœu que celui d'obéissance à l'archevêque. Ils s'engagent, par ce vœu, à remplir toutes les fonctions ecclésiastiques dont l'archevêque jugera à propos de les charger. Ainsi les missions, la direction des colléges, des séminaires, des retraites, la desserte des cures, en un mot, tout ce qui concerne le ministère ecclésiastique, est compris dans l'institut des prêtres de cette congrégation. C'est une pépinière d'ouvriers évangéliques, toujours prêts à travailler à quelqu'ouvrage que ce soit, dès que l'archevêque l'ordonne.

OBODAS, Obodes, *ou* Obode, roi des anciens Arabes, fut mis, après sa mort, au rang des dieux, et reçut les hommages de ses sujets, jusqu'au temps où ils embrassèrent la religion de Mahomet.

OBSÈQUES, du latin *obsequium :* déférence, bon office, derniers devoirs que l'on rend aux morts. *Voyez* Funérailles.

OBSERVANCE. On donne ce nom aux communautés religieuses où certaines règles s'observent plus étroitement. Les Cordeliers s'appellent les religieux de l'observance, de la grande, de la petite observance. Il y a une réforme de Dominicains qui s'appelle la primitive observance, ou la congrégation du saint Sacrement.

OCCASION : divinité adorée autrefois chez les anciens Romains. *Voyez* Cérus.

OCTAVE. Dans l'Eglise catholique, on donne ce nom à la huitaine dont le premier jour est une fête solennelle. Il désigne néanmoins plus particulièrement le huitième jour. On sait que les Juifs célébroient leurs grandes fêtes pendant huit jours consécutifs. Cette coutume est une de celles que les Chrétiens ont empruntées du judaïsme.

ODIN. Les Germains adoroient, sous ce nom, le dieu Mars. Ils le regardoient comme le protecteur de ceux qui étoient tués à la guerre, et s'imaginoient que c'étoit lui qui les recevoit dans le paradis nommé *Valhalla*. C'est pourquoi les amis et les parens de ceux qui périssoient dans le combat leur crioient : « Puisse Odin te recevoir ! Puisse-tu aller joindre » Odin ! » On voit par des inscriptions sépulcrales, et par des oraisons funèbres qui subsistent encore, que, dans certains pays septentrionaux, l'usage étoit de recommander à Odin les ames des morts, en ces termes : « Odin te garde, cher enfant, ami fidèle, » bon serviteur ! » Cette coutume se conserva même après l'introduction du christianisme. Nous avons un cantique funèbre, composé par quelque druide germain, et traduit en latin par Bartholin, dans lequel le roi Lodbrog, fameux par ses exploits, se félicite de ce qu'il va bientôt aller dans le magnifique palais d'Odin, boire de la bière dans les crânes de ses ennemis. « L'homme courageux, dit ce guerrier, » ne tremble point aux approches de la mort. Je » n'irai point, d'un air triste, dans le magnifique » palais d'Odin. Je vois déjà les déesses qui viennent, » de sa part, m'inviter à l'aller joindre. C'est là que, » placé au premier rang, je m'enivrerai de bière. » Les heures de la vie se sont écoulées : je mourrai » en riant. »

Quelques historiens germains prétendent qu'Odin fut autrefois un roi du Nord, fameux par sa bravoure, lequel, pour inspirer à ses sujets le mépris de la mort, se perça d'une flèche en leur présence, et mourut de sa blessure quelques momens après. On lui fit de magnifiques funérailles, et on lui rendit ensuite des honneurs divins. *Voyez* MARS.

OËLLO. C'est le nom que donnoient les Péruviens

à des femmes issues du sang de leurs Incas, qui se consacroient volontairement à la pénitence et à la retraite, et s'obligeoient, par un vœu exprès, à garder la continence. Elles vivoient chacune dans leurs maisons, comme de véritables religieuses, excepté qu'il leur étoit permis de sortir; mais elles usoient rarement de cette liberté. « Si elles sortoient quelquefois, » dit l'auteur de l'*Histoire des Incas*, ce n'étoit que » pour visiter leurs proches parentes, lorsqu'elles » étoient indisposées ou en travail d'enfant, ou lors- » qu'il étoit question de couper les cheveux à leurs » aînés, ou de leur donner un nom. La chasteté de ces » femmes, et leur honnête façon de vivre, les faisoit » regarder avec tant de vénération, qu'on les appe- » loit par excellence *Oëllo*, nom consacré dans leur » idolâtrie. Il ne falloit pas que la chasteté de ces » femmes fût feinte, car, si, contre leur vœu, on dé- » couvroit qu'il y eût de la fourberie, celle qui avoit » failli étoit brûlée toute en vie, ou jetée dans la fosse » aux lions. »

OÈS : divinité des anciens Babyloniens, qui étoit moitié homme et moitié poisson, et que l'on croit être la même que cet Oannès dont nous avons parlé.

OEUF d'Osiris. Hérodote rapporte, d'après les discours des philosophes égyptiens, qu'Osiris avoit enfermé dans un œuf douze figures pyramidales blanches, pour marquer les biens infinis dont il vouloit combler les hommes; mais que Typhon, son frère, ayant trouvé le secret d'ouvrir cet œuf, y avoit introduit secrètement douze autres pyramides noires, et que, par ce moyen, le mal s'étoit trouvé mêlé avec le bien.

OEUVRE. On appelle ainsi la fabrique, le revenu d'une paroisse, destiné à la construction ou réparation des bâtimens, et à l'entretien du service. L'œuvre

est aussi un banc placé dans la nef des paroisses, qui est destiné pour les marguilliers, et où l'on expose les reliques.

OFARAI : espèce de certificat ou d'absolution, que les prêtres du Japon donnent ou plutôt vendent aux pélerins qui sont venus visiter les temples fameux de la province d'Isie. L'ofarai n'est autre chose qu'une petite boîte de bois, fort légère et fort mince, un peu plus longue que large, au reste d'une forme à peu près quarrée. Dans cette boîte sont contenus plusieurs petits morceaux de bois, menus et longs, dont quelques-uns sont entortillés dans du papier blanc; ce qui désigne la pureté, et, en quelque sorte, la blancheur de l'ame du pélerin. Sur un côté de la boîte sont tracés en gros caractères ces mots : *Daï-Singu*, qui signifient le *Grand Dieu*. Sur le côté opposé, on lit le nom du prêtre qui donne l'ofarai, accompagné de ce mot : *taï-ju*, ou *messager des dieux;* surnom que prennent les prêtres. Le pélerin reçoit avec respect et dévotion cette précieuse boîte. Il a coutume de la mettre sous le bord de devant de son chapeau; et, pour que le poids de cette boîte n'emporte pas son chapeau, il met sous le bord de derrière une autre boîte ou quelque chose d'une égale pesanteur. Lorsqu'il est arrivé chez lui, il place respectueusement l'ofarai sur une tablette, et le conserve dans l'endroit le plus propre de sa maison. Quelquefois il fait construire exprès devant sa porte un petit auvent sous lequel il le met. Si l'on rencontre dans la rue, ou sur un chemin, un ofarai qui ait été perdu, on le ramasse avec respect, et, pour qu'il ne soit point profané, on le cache dans le creux d'un arbre. On en use ainsi à l'égard des ofarais qui se trouvent dans la maison d'un mort. On attribue à ces boîtes une grande vertu; mais, ce qui en diminue bien le prix, c'est qu'elle ne dure qu'un an. Cependant la vente de ces ofarais produit

aux prêtres des sommes immenses. Ce n'est pas seulement à Isie qu'ils ont cours ; on en débite une prodigieuse quantité dans tout l'Empire, principalement le premier jour de l'année. Ceux qui ne peuvent pas faire le voyage d'Isie, à raison de leur âge, de leur santé ou de leurs affaires; ceux même dont la dévotion n'est pas assez vive pour leur faire entreprendre cette course pénible, achètent très-cher un ofarai, qui leur communique, comme ils le pensent, tout le mérite du pélerinage. *Voyez* SANGA.

OFFERTOIRE : cérémonie de la messe, par laquelle le prêtre offre à Dieu l'hostie qu'il doit consacrer en l'élevant avec ses deux mains. Il offre de la même manière le calice, après y avoir mis du vin et de l'eau. L'offertoire est, à proprement parler, le commencement de la messe. L'élévation de l'hostie et du calice paroît être imitée des Juifs, qui élevoient en l'air une partie de la victime, pour l'offrir au Seigneur. On donne aussi le nom d'*offertoire* à une antienne que le prêtre récite avant de découvrir le calice.

OFFICE DIVIN. Nous allons extraire ce que dit sur cette matière l'auteur de la Liturgie ancienne et moderne.

« C'est un devoir si naturel à l'homme, de louer Dieu et de le prier, qu'il ne faut pas s'étonner si l'Eglise de tout temps en a fait sa principale fonction. On ne peut faire attention aux grandeurs et aux perfections divines, ni aux obligations que nous avons à Dieu, sans nous répandre en des cantiques de louange. Le Prophète nous représente les cieux et les êtres inanimés comme publiant, par leur harmonie, la gloire et la majesté de leur créateur. Les anges, selon Isaïe, ne cessent de le bénir et d'adorer sa sainteté; et Job nous assure que c'est l'exercice continuel des enfans de Dieu, de se joindre aux astres du ciel, afin de louer

la grandeur et la puissance de celui qui nous a donné l'être, et qui nous le conserve avec tant de bonté. S. Cyrille d'Alexandrie prouve que les hommes, dès le commencement du monde, ont chanté des psaumes et des cantiques à la louange de Dieu, et qu'Adam ne manqua pas de s'acquitter de ce devoir, comme l'Ecriture semble le marquer; et s'il est dit d'Enos, fils de Seth, qu'il a le premier invoqué le nom du Seigneur, cela doit s'entendre de ce qu'il a le premier commencé à établir un culte public, à assembler les hommes pour rendre leurs hommages à la souveraine majesté; c'est-à-dire qu'il a le premier institué des prières publiques, et que, depuis lui, les sacrifices se sont toujours perpétués, soit entre les particuliers, soit entre les familles, jusqu'au déluge. Noé conserva la tradition de ses pères touchant les sacrifices et les prières. Tous ses descendans, Abraham, Isaac et Jacob, gardèrent les mêmes coutumes. Nous avons le cantique que Moyse chanta avec les Israélites au passage de la mer Rouge. Marie sa sœur le chanta aussi, et fut, comme dit Zénon de Vérone, la figure de l'Eglise qui s'unit avec ses enfans pour publier les miséricordes du Seigneur, qui fait passer les fidèles, du désert de cette vie dans la gloire du ciel. C'est le plus ancien cantique qui nous soit resté de toutes les prières qu'on avoit jusqu'alors adressées à Dieu.

La manière de prier depuis David, fut réduite aux psaumes que ce roi composa. Il établit des chantres pour les chanter à certaines heures du jour. Il se levoit au milieu de la nuit, et prioit à sept différentes heures du jour, comme il le dit lui-même. Daniel prioit trois fois le jour : Esdras le faisoit quatre fois. Depuis que David eut composé ses Psaumes, et que la synagogue les eut adoptés, les Hébreux n'employoient point d'autres prières; et le Psautier leur tenoit lieu de bréviaire ou d'office divin. On les ex-

pliquoit dans les synagogues; et Jésus-Christ même en citoit dans ses prédications. Les psaumes étoient les hymnes qu'il chantoit avec ses disciples. Il ne faut donc pas s'étonner si l'Eglise, dès son établissement, se fit un devoir principal de la prière ou de l'office public. Les apôtres, après l'Ascension de Jésus-Christ, se renfermèrent avec tous les fidèles pour vaquer ensemble à la prière publique. Sur ce modèle furent formées les synagogues ou assemblées des premiers Chrétiens, qui se trouvoient dans les temples avec les évêques et le clergé pour chanter des psaumes et faire des prières. Tertullien fait souvent mention des assemblées que les Chrétiens tenoient avant le lever du soleil, chantant tous ensemble des psaumes et des cantiques à la louange de Dieu. La coutume qu'avoient les Chrétiens de s'assembler pour prier étoit si notoire, que les Païens ne manquoient jamais d'en faire mention, quand ils parloient de notre religion : on le voit dans la lettre de Pline le Jeune à l'empereur Trajan. Celse, philosophe païen, en vouloit même faire un reproche à l'Eglise, comme il paroît par Origène, qui justifie la dévotion de nos pères, qui prévenoient ordinairement le lever du soleil, pour s'assembler plus facilement, et pour prier Dieu avec plus de tranquillité.

Quant au nom qu'on a donné aux prières publiques de l'Eglise, les Latins les appellent *office*, c'est-à-dire, le devoir que chacun doit remplir. C'est en ce sens que Cicéron et S. Ambroise intitulent leurs ouvrages sur les devoirs des hommes dans la vie civile, et pour la conduite chrétienne, *De officiis*, ou *Liber Officiorum;* et l'on a donné ce nom à la prière de l'Eglise, parce qu'elle est comme une dette, ou un office dont elle s'acquitte envers Dieu, lorsqu'elle lui consacre ses prières.

D'autres l'appellent *cursus*, cours, à cause du cours

du soleil, qui règle les heures de la prière, en ce que les ecclésiastiques doivent le réciter pendant tout le cours de leur vie, comme on appelle cours de philosophie ou de théologie, ce qu'on apprend ordinairement en ces sciences durant le cours de quelques années. S. Colomban, Grégoire de Tours, Fortunat, évêque de Poitiers, et S. Boniface de Mayence, donnent à l'office divin le nom de *cours*.

Les Grec l'appellent *canon;* c'est de là qu'est venu l'usage d'appeler *canoniales* les heures qui le partagent, parce qu'elles sont instituées selon la règle des canons de l'Eglise. Jean Moschus dit qu'elles sont, pour ainsi dire, la règle et la mesure du tribut que nous devons payer à Dieu chaque jour, ainsi que les fermiers paient à leur maître certaines mesures de grains pour les terres qu'il leur a louées.

Cassien nomme l'office divin *synaxis*, assemblée, parce qu'on s'assembloit pour chanter les psaumes. Dans la règle de S. Pacôme il est appelé *collecte*, qui signifie la même chose. S. Benoît le nomme *opus Dei*, l'œuvre de Dieu, ou *agenda*, ce qu'on doit faire; parce que l'office divin est une des plus importantes actions de l'Eglise. Le concile d'Agde lui donne le nom de *messe*, parce qu'à la fin on congédioit le peuple, comme on fait encore à la fin du sacrifice.

On l'appelle présentement le bréviaire, comme qui diroit l'abrégé de nos prières, parce qu'on y trouve un précis des lectures de la Bible et des Pères, un précis des prières, des instructions et des louanges de Dieu; trois choses auxquelles on peut rapporter tout l'office divin. On loue Dieu par les psaumes et les cantiques; on s'instruit par les lectures de l'Ecriture et des saints Pères, et l'on finit l'office par la prière des versets et des collectes.

Le nombre des heures canoniales n'a pas toujours été de même dans toutes les Eglises. Nous trouvons

dans les actes, que les apôtres étoient en prière à l'heure de tierce, lorsque le Saint-Esprit descendit sur eux; que S. Pierre prioit à l'heure de sexte; qu'à l'heure de none, S. Pierre et S. Jean montoient au temple pour prier; que S. Paul et Silas prioient au milieu de la nuit. C'étoit à l'imitation des Juifs, qui partageoient le jour en quatre heures égales, auxquelles ils alloient prier au temple, c'est-à-dire à tierce, à sexte, à none et à vêpres.

L'auteur des Constitutions apostoliques prescrit la prière au matin, à tierce, à sexte, à none, au soir et au chant du coq, c'est-à-dire à minuit. S. Cyprien marque le matin et le soir, avec les heures de tierce, sexte et none. S. Basile, S. Jérôme, S. Ambroise, parlent des sept heures canoniales. Tertullien fait mention de tierce, sexte et none. L'auteur de la Lettre à la vierge Démétriade, qu'on croit être Pélage, lui prescrit de prier le matin, à tierce, à sexte, à none et au soir. S. Jérôme dans sa lettre à la dame Léta, lui marque les mêmes heures. Cassien rapporte que les moines de la Palestine et de la Mésopotamie prioient aux mêmes heures; mais que les moines d'Egypte n'avoient que deux heures destinées à la prière, savoir le matin et le soir; mais, dans la suite, ils y ajoutèrent tierce, sexte et none.

S. Epiphane témoigne que, de son temps, en Chypre, on ne prioit que le matin et le soir. Dans la suite on multiplia ces heures. S. Fructueux, évêque de Brague, dans sa règle, ordonna dix heures pour l'office divin: prime, seconde, tierce, sexte, none, la douzième heure, l'entrée de la nuit, auparavant minuit, après minuit, et le matin. S. Colomban, dans sa règle, fait mention de neuf: le commencement de la nuit, minuit, matines, prime, tierce, sexte, none, vêpres et complies. Philon, juif, parlant des Esséniens, dit qu'ils prioient seulement le matin et le soir.

On voit dans les capitulaires d'Hincmar de Reims, de l'an 853, que la récitation de l'office aux heures canoniales étoit d'obligation pour les prêtres; mais qu'ils ne pouvoient prévenir ces heures en le disant en particulier.

Office de la Vierge. Il consiste en certaines prières choisies et réglées par l'Eglise pour être récitées en l'honneur de la sainte Vierge.

Office des morts : prières qui se récitent dans l'Eglise pour le repos de l'ame des morts. Amalaire parle de l'office des morts en deux endroits de ses ouvrages. Quelques-uns croient qu'il en est l'auteur : au moins il est sûr que c'est lui qui l'a arrangé comme il est présentement. Gavantus rapporte, sur le témoignage de S. Antonin et de Démocharès, que ce fut Maurice de Sully, évêque de Paris, qui composa, vers l'an 1196, les répons de l'office des morts, et que l'Eglise de Rome les a pris du Bréviaire de Paris.

Les prières et l'office des morts se disoient autrefois avant la mort, et ont encore rapport à l'état présent où étoient les fidèles; et on les a insensiblement dits après la mort même. Plusieurs personnes ont fait dire l'office des morts dans leurs maladies; entr'autres le dernier duc de Lorraine, étant malade à Inspruck de la maladie dont il est mort, se le faisoit réciter par des Capucins.

Cet office étoit, dans son origine, pour les agonisans; en sorte qu'on le faisoit dire pour soi pendant sa vie. Il a en effet plus de rapport aux agonisans qu'à des ames déjà mortes et jugées.

OFFICIAL : juge d'Eglise commis par un prélat pour exercer la juridiction contentieuse. L'official, en vertu de sa commission, ne peut infliger que des peines canoniques, et doit avoir recours au juge royal pour les peines corporelles et afflictives. *Voyez* LIBERTÉS DE L'EGLISE GALLICANE.

Official forain. C'est celui que les évêques dont le diocèse a beaucoup d'étendue établissent hors du lieu de leur siége, en leur marquant un certain district.

OFFRANDE : sacrifice, oblation, présent que l'on fait à Dieu ou à ses saints. L'offrande, considérée comme sacrifice, ne se fait qu'à Dieu seul; mais, comme étant un présent, une simple oblation, elle peut se faire en l'honneur des saints. 1. Dans la primitive Eglise, tous les fidèles avoient coutume d'apporter chaque jour leur offrande, et de la présenter au commencement de la messe proprement dite; c'est-à-dire, après que le prêtre avoit lu l'évangile et récité le Symbole. C'étoit alors que commençoit la *messe des fidèles;* toutes les prières qui précèdent étoient appelées la *messe des catéchumènes.*

Les Païens offroient la matière du sacrifice auquel ils devoient participer. A leur exemple, les fidèles apportoient et offroient au prêtre le pain et le vin, qui sont la matière du sacrifice de la messe. L'Eglise n'étoit pas assez riche, dans les premiers temps, pour faire elle-même cette dépense. Elle avoit même besoin que les peuples prissent occasion de l'offrande, pour contribuer à l'assistance de ses ministres. Les Juifs nouvellement convertis, non plus que les Païens, n'avoient pas de peine à embrasser cette pratique, puisqu'ils l'observoient dans la religion qu'ils venoient de quitter. L'usage de porter le pain et le vin à l'offrande s'observe encore aux sacres des rois et des évêques, aux bénédictions des abbés et des abbesses, et aux messes des morts. A Milan, il y a quatre femmes vêtues de noir et de blanc, comme des religieuses, qui vont tous les jours à la porte du chœur de la cathédrale, présenter aux ecclésiastiques qui vont à l'offrande, le pain et le vin que l'on doit consacrer; et on les appelle encore *diaconesses.* On venoit autrefois tous les jours à l'offrande. Les Capitulaires des

rois

rois de France ordonnent d'y aller au moins tous les dimanches. Le second concile de Mâcon, en 585, ordonne aux hommes et aux femmes d'y venir au moins tous les dimanches, et d'y offrir du pain et du vin. Les évêques, dans leurs visites, devoient s'informer si tous les hommes et les femmes venoient à l'offrande. Si les hommes manquoient, les femmes devoient avoir soin d'y venir pour elles et pour leurs maris. S. Césaire pressoit les fidèles de venir à l'offrande, surtout quand ils communioient, leur représentant qu'il seroit honteux de communier d'un pain qu'un autre auroit offert : *Erubescere debet homo idoneus, si de alienâ oblatione communicaverit;* et c'est encore la pratique de plusieurs personnes d'aller à l'offrande les jours qu'elles doivent y communier. C'est pour cela qu'il y a des églises où l'on y va, pendant la quinzaine de Pâque, à toutes les messes basses.

Tant que l'Eglise latine s'est servie indifféremment de pain levé et de pain azyme, on prenoit du pain et du vin présentés à l'offrande, ce qui étoit nécessaire pour le sacrifice. Mais, quand l'usage du pain levé eut été aboli, celui qu'on offroit ne servit plus qu'à être distribué au peuple, comme symbole de communion, comme on fait aujourd'hui le pain bénit. Il servit encore à la nourriture des ministres de l'Eglise, ou bien on le vendit au profit des ministres ou de la fabrique. Depuis, en la place du pain, on a donné de l'argent, afin que l'Eglise se pourvût elle-même du pain azyme et du vin nécessaires pour le sacrifice. C'est de cette manière que l'offrande des peuples s'est convertie en argent. On a pourtant conservé, dans quelques églises, la coutume d'offrir des hosties et du vin dans des calices, comme à Besançon le jour des Morts, et à Milan. A Sens, dans les grands obits, on porte à l'offrande des calices avec du vin, et du pain azyme sur des patènes. En certains jours,

dans quelques autres églises où l'on offre du pain levé, on prend du vin qu'on a offert, et on en verse dans le calice du prêtre, pour la consécration.

Ceux qui vont à l'offrande portent un cierge allumé qu'ils donnent au prêtre, pour représenter que, de tout temps, les fidèles ont offert ce qui est nécessaire pour l'entretien des pasteurs et pour le service public de l'église, et, par conséquent, de quoi entretenir le luminaire. En quelques lieux, au lieu d'un cierge, on porte de l'huile à l'offrande.

Les offrandes que le peuple faisoit autrefois, étoient de deux sortes. Les uns apportoient ce qui étoit nécessaire pour le sacrifice, les autres offroient ce qui pouvoit faire subsister les ministres de l'Eglise. On ne mettoit sur l'autel que ce qui pouvoit servir au sacrifice, comme le pain, le vin et l'eau, les épis et les autres fruits nouveaux. L'huile et l'encens qu'on brûloit dans le sacrifice se mettoient aussi sur l'autel pour être bénits; mais toutes les autres choses qu'on apportoit à l'offrande, et qui étoient pour la nourriture des ministres ou des pauvres, ne se mettoient point sur l'autel : on les portoit à la maison de l'évêque; c'est ce que nous apprend le vingt-quatrième canon du quatrième concile de Carthage. Il y avoit deux temps différens pour recevoir ces deux sortes d'offrandes. On apportoit, avant la messe ou avant l'évangile, ce qui étoit destiné pour les ministres de l'autel. On offroit, après l'évangile, ce qui devoit servir au sacrifice; et, à l'offertoire, on venoit seulement apporter l'hostie avec laquelle on devoit communier.

A Laon, quand on vient à l'offrande, le célébrant dit à ceux qui offrent : *Centuplum accipietis, et vitam æternam possidebitis;* c'est-à-dire : « Vous recevrez le » centuple de ce que vous donnez, et vous posséderez » la vie éternelle. »

Le clergé et les laïques, les hommes et les femmes,

les grands et les petits venoient autrefois à l'offrande, pourvu qu'ils ne fussent pas excommuniés. On n'y admettoit point non plus les catéchumènes, les pénitens et les énergumènes, auxquels il n'étoit pas permis de participer ni d'assister aux saints mystères. Pendant qu'on chantoit l'offertoire, chacun apportoit du pain et du vin, sur des napes ou serviettes blanches. Les hommes venoient les premiers à l'offrande; ensuite les femmes. Les prêtres et les diacres venoient les derniers. Ils n'offroient que du pain, et cela devant l'autel; c'est ce qui est marqué dans l'Ordre romain : *Interim cantores cantant offertorium..... et populus dat oblationes suas, id est panem et vinum, cum fanonibus candidis, primò masculi, deinde fœminæ. Novissimi sacerdotes et diaconi offerunt, sed solum panem, et hoc ante altare.* Burchard rapporte un concile de Mayence, qui défend aux femmes, et même aux religieuses, d'aller à l'offrande, quand elles ont leurs infirmités ordinaires : *Mulieres, menstruo tempore, non offerant, nec sanctimoniales.* On ne recevoit les offrandes des laïques que hors du chœur. S. Ambroise, comme le rapporte Théodoret, reprit l'empereur Théodose d'être entré dans le chœur pour y apporter la sienne; et cet empereur s'en excusa, en disant que cela se pratiquoit ainsi à Constantinople. Le concile *in Trullo* permit seulement à l'empereur d'approcher de l'autel pour y venir faire son offrande, et le défendit à tout autre seigneur. Les moines et les solitaires venoient à l'autel présenter leur offrande. S. Jérôme le dit de lui-même dans sa lettre à Héliodore.

Les femmes ne quittoient pas leur place au temps de l'offrande. Le prêtre alloit autour de l'église recevoir leur oblation, comme l'ordonne Théodulphe d'Orléans : *Fœminæ, Missam sacerdote celebrante, nequaquàm ad altare accedant, sed locis suis stent; et ibi sacerdos earum oblationes Deo oblaturas acci-*

piat. Dans plusieurs Capitulaires, il est défendu aux laïques d'approcher de l'autel pour y faire leur offrande (1).

2. Les Parsis ou Guèbres ne peuvent rien manger qui ait eu vie, sans en porter auparavant un morceau dans quelque pyrée, en manière d'offrande; et c'est une sorte d'expiation du crime qu'il peut y avoir à ôter la vie à une créature animée pour en faire sa nourriture. Les jours de fêtes, ils sont dans l'usage de porter leurs repas dans les pyrées, et de le partager avec les pauvres.

3. Les offrandes des Tartares idolâtres consistent à présenter à leurs dieux le premier lait de leurs brebis et de leurs jumens. Avant de commencer leur repas, ils sont aussi dans l'usage d'offrir à leurs idoles un morceau de ce qu'ils vont manger.

4. Les Tartares orientaux attribuent une vertu et une sainteté particulière à une petite montagne située sur les frontières de la Chine, et couverte de branches de bouleau. Lorsque leur chemin s'adresse de ce côté-là, ils ne manquent jamais de suspendre à une de ces branches quelque partie de leur habillement, comme une chemise, un habit, un bonnet, une fourrure; et la montagne est si chargée de pareilles offrandes, qu'il n'y a point de boutique de fripier mieux garnie. Ce seroit une grande commodité pour les pauvres de pouvoir aller dans cet endroit s'habiller à peu de frais; mais, la même superstition qui fait attacher dans ce lieu ces dépouilles, empêche que personne ne les enlève.

5. On trouve dans le Recueil des Voyages au Nord, que les moines ou bonzes de la Corée offrent deux fois le jour des parfums à leurs idoles au bruit des tambours, des bassins et des chaudrons dont d'autres, moines sont armés.

(1) Cet article est tiré d'un livre intitulé : *Liturgie ancienne et moderne.*

6. Dans le royaume de Tonquin, les personnes de distinction et les gens riches ne vont jamais dans les temples, et ne donnent rien aux bonzes, pour lesquels ils ont le plus grand mépris. Ils pratiquent dans leurs maisons mêmes leurs cérémonies religieuses, et ils ont un clerc destiné pour cet office. Ce clerc se prosterne au milieu de la cour de la maison; puis il lit à haute voix la demande que son maître veut faire à la divinité : il met ensuite dans un encensoir le papier sur lequel cette demande est écrite, et le brûle avec l'encens; après quoi, il jette encore dans l'encensoir quelques petits paquets de papier doré : cette cérémonie est suivie d'un festin destiné à régaler le clerc et les autres domestiques de la maison.

7. Les offrandes que les Siamois offrent à leurs divinités passent d'abord par les mains des moines ou talapoins. Ce sont eux qui sont chargés de les présenter à l'idole. Ils mettent l'offrande sur l'autel, et ne tardent pas à la retirer : souvent ils se contentent de la tenir sur la main, et de la montrer à l'idole. On suppose que la divinité est satisfaite de la vue de cette offrande. Les talapoins, plus difficiles à contenter, s'en réservent l'usage. Quelquefois les offrandes consistent en des bougies allumées que les talapoins ont coutume de placer sur les genoux de l'idole.

8. Dans les temples des Indiens, un ministre des autels, précédé d'un joueur de flûte et d'un tambour, tenant en main une clochette, s'avance devant l'idole, et lui présente un plat rempli de riz, qui reste pendant une heure exposé à la vue du dieu. Ce terme expiré, les prêtres s'emparent de l'offrande.

9. Dans les îles Moluques, les jeunes gens ne peuvent faire usage d'aucun vêtement, ni demeurer sous un toit, qu'ils n'aient apporté au moins deux têtes de leurs ennemis. On met ces têtes, comme une espèce

d'offrande, sur une pierre sacrée, et destinée à cet usage.

10. Dans le royaume de Laos on ne fait point de sacrifice aux idoles; ce n'est point aussi l'usage à Siam. La religion de ces peuples leur défend de rien tuer. Ils se contentent de présenter à leurs dieux des fleurs, des parfums et du riz, qui est la production la plus commune du pays.

La politique des talapoins de Laos a établi des distinctions flatteuses pour ceux qui viennent présenter des offrandes en l'honneur de Xaca, afin d'exciter davantage la libéralité du peuple. Premièrement, ils ont ordonné que ceux qui apportent des offrandes au temple les portent sur leur tête, afin qu'elles soient exposées à la vue de tous les assistans assemblés en foule pour ces sortes de fêtes. Ensuite ils entrent dans le temple, comme en triomphe, au son des trompettes et de divers autres instrumens de musique : lorsqu'ils sont arrivés auprès de l'autel, ils élèvent trois fois leur offrande au-dessus de leur tête : enfin ils la remettent entre les mains des talapoins, et se retirent plus contens et plus flattés que ceux mêmes qui ont reçu leur présent.

11. Les habitans de la Floride font tous les ans, sur la fin du mois de février, une offrande solennelle au soleil; voici en quoi elle consiste. Ils remplissent d'herbes de toutes espèces la peau du plus grand cerf qu'ils aient pu tuer, de manière que cette peau ainsi enflée représente un véritable cerf. Ils la parent de guirlandes de fleurs et des différens fruits de la saison; puis ils l'attachent au haut d'un arbre, et dansent à l'entour, chantant des hymnes en l'honneur du soleil, et lui adressant diverses prières relatives à leurs besoins. Cette offerte demeure attachée à l'arbre jusqu'à ce que, l'année suivante, une autre lui succède.

12. Il n'y a guère de peuples plus religieux, et qui fassent à leurs dieux de plus fréquentes offrandes, que les peuples de la Virginie. « S'ils entreprennent un voyage, dit l'auteur de l'Histoire de la Virginie, ils brûlent du tabac (cette plante leur tient lieu d'encens).... S'ils traversent un lac ou une rivière, ils y jettent du tabac, et même ce qu'ils ont de plus précieux, pour obtenir un heureux passage de l'esprit qu'ils croient présider en ces lieux. Lorsqu'ils reviennent de la chasse, de la guerre, ou de quelque autre entreprise considérable, ils offrent une partie de leurs dépouilles, du meilleur tabac, des fourrures, des couleurs dont ils se peignent, la graisse et les meilleurs morceaux du gibier qu'ils ont pris.

OINT du Seigneur. Ce titre est donné dans l'Ecriture aux rois, aux prophètes, et aux prêtres qui avoient reçu l'onction sacrée. Il appartient plus particulièrement à Jésus-Christ, dont le nom signifie qu'il est par excellence l'oint du Seigneur.

Oints. On donna ce nom, dans le seizième siècle, à certains hérétiques sectateurs de Calvin, qui soutenoient que celui auquel les péchés avoient été une fois pardonnés ne péchoit plus.

OLYMPE : célèbre montagne de Thessalie, où les anciens Païens croyoient que Jupiter et les autres dieux faisoient leur séjour. Cette montagne se nomme aujourd'hui *Lacha*. Les anciens Païens appeloient *olympiens* leurs douze principaux dieux, parce qu'ils étoient persuadés qu'ils habitoient sur le sommet de l'Olympe. Leurs noms étoient Jupiter, Mars, Neptune, Pluton, Vulcain, Apollon, Junon, Vesta, Minerve, Cérès, Diane et Vénus. *Voyez* Jeux olympiques.

OMADIUS : divinité du paganisme, adorée autrefois par les insulaires de Chio et de Ténédos. Ces peuples avoient coutume de lui sacrifier un homme,

dont ils déchiroient les membres l'un après l'autre. C'est de cette barbare coutume que lui vint le nom d'*Omadius*, du grec ὠμὸς *crud*, et ὄδω *je plais*. On pense communément que cette divinité étoit la même que Bacchus.

OMBIASSES. C'est le nom qu'on donne aux prêtres ou docteurs des habitans de l'ile de Madagascar. Quelques exemples de la manière dont ils trompent le simple peuple feront connoître qu'ils ont poussé au plus haut degré la fourberie. S'il arrive que quelque citoyen devienne fou, les parens font venir aussitôt l'ombiasse, pour qu'il rende la raison au malade. Le prêtre leur persuade que l'esprit lui a été ravi par l'ame de son père ou de son aïeul défunt, et qu'il va le chercher au lieu de leur sépulture. Il s'y rend en effet; mais, à la faveur des ténèbres, il fait une ouverture à la maison de bois placée sur la tombe. Il applique un bonnet sur cette ouverture, évoque ensuite l'ame du père ou de l'aïeul du malade, et lui demande l'esprit de son fils. Au même instant, il ferme exactement l'ouverture, et vole à la maison du malade, criant qu'il a rattrapé l'esprit. Il met ensuite sur la tête du malade le bonnet, et assure qu'il est guéri. Sans attendre que l'événement confirme cette promesse, on lui fait un riche présent, avec lequel il se retire très-satisfait, et s'embarrassant peu du malade.

L'ascendant que les ombiasses ont su prendre sur l'esprit des peuples est même plus fort que les sentimens de la nature. Lorsqu'un enfant vient au monde, ces prêtres, qui se piquent d'être grands astrologues, observent l'astre qui préside à sa naissance. S'ils décident que l'enfant est né sous l'aspect d'une planète maligne, les parens inhumains l'exposent sans pitié. Cette coutume barbare est cause que l'île de Madagascar, si vaste et si féconde, est presque déserte.

On distingue deux ordres d'ombiasses, dont les emplois sont différens; les ombiasses *ompanorats*, et les ombiasses *omptisiquilis*. Les premiers enseignent à lire et à écrire en arabe. Ils sont médecins, et s'occupent à faire des talismans et autres charmes, qu'ils vendent le plus cher qu'ils peuvent. Ce sont les plus riches et les plus respectés. Les omptisiquilis sont des noirs ou anacandriens. Ils se mêlent de prédire l'avenir, et s'occupent à tracer des figures de géomancie avec des topases, du cristal, des pierres d'aigle, qu'ils disent leur avoir été apportées par le tonnerre, de la part de Dieu.

OMPHALOPSYQUES, du grec ὀμφαλὸς *nombril*, et ψυχὰ *ame*, c'est-à-dire, ayant l'ame au nombril. On donna ce nom à certains Quiétistes plus connus sous celui de Bogomiles, à cause de la posture où ils se mettoient pour prier.

ONCO. C'est le nom d'une pagode très-fameuse, dans le royaume de Camboye, que les peuples voisins viennent en foule visiter avec beaucoup de respect et de dévotion. La divinité y rend des oracles qui sont avidement reçus par les dévots superstitieux.

ONCTION: l'action de frotter quelque chose d'huile ou de quelqu'autre liqueur grasse. 1. L'onction d'huile étoit une des plus augustes cérémonies de l'ancienne loi. Les rois, les prophètes et les prêtres recevoient, par ce moyen, un caractère sacré, et ils étoient regardés comme les oints du Seigneur. Dans la loi nouvelle, les rois, le jour de leur sacre, reçoivent l'onction de l'huile sacrée. L'Eglise emploie cette même onction dans plusieurs de ses sacremens, tels que le baptême, la confirmation et l'extrême-onction. L'onction du baptême se fait à la tête, celle de la confirmation au front, celle de l'extrême-onction sur les parties où les cinq sens résident, et par où l'on a pu pécher. L'effet naturel des onctions sur le corps est

de le fortifier et de rendre les membres plus souples. L'effet spirituel des onctions que l'Eglise emploie, est de fortifier l'ame et de lui faciliter la pratique de la vertu.

2. « Les Arméniens, dit le P. Monier, ont pour » pratique de laver les pieds de tous ceux qui sont à » l'église. Après les avoir lavés, les prêtres les oignent » de beurre, en mémoire du parfum que la femme » pécheresse répandit sur les pieds du Sauveur. L'évê- » que le bénit devant que de commencer le lavement » des pieds, et dit en le bénissant : Seigneur, sanc- » tifiez ce beurre, afin qu'il soit un remède contre » toutes les maladies; qu'il donne la santé à l'ame et » au corps de ceux qui en reçoivent l'onction. »

3. Les Maronites du Mont-Liban ont coutume de faire aux malades une certaine onction dont voici les cérémonies. Ils mettent dans un vase plein d'huile un petit gâteau sur lequel ils ont dressé sept mèches entortillées avec de petites pailles, qu'ils allument toutes après avoir récité une épître et une évangile : puis, avec l'huile qui est dans le vase, ils font des onctions non-seulement au malade, mais encore à tous ceux qui sont dans la chambre; après quoi, ils laissent brûler le reste de l'huile.

4. Les Phéniciens et les autres anciens idolâtres étoient dans l'usage de répandre de l'huile sur les pierres qui servoient à distinguer les limites des champs, ainsi que sur celles qui étoient placées à l'entrée d'un bois sacré, ou de quelqu'autre lieu destiné à la religion.

ONDERAH : ténèbres épaisses. Les Indiens Gentous entendent par ce mot l'enfer, ou le séjour des réprouvés. *Voyez* Métempsycose.

ONDOYER : jeter de l'eau sur la tête d'un enfant, en prononçant les paroles du baptême. Cela se pratique, lorsqu'on a des raisons pour retarder les

cérémonies du baptême, dans la crainte que l'enfant ne meure dans l'intervalle. *Voyez* Baptême.

ONIROCRITIE, Oniromancie, Oniroscopie, d'ὄνειρος *songe*. Ces différens noms désignent l'art d'interpréter les songes, qui formoit une branche très-considérable de la divination des anciens. Il en est parlé dans l'Ecriture en plusieurs endroits. Joseph expliqua le songe de Pharaon; Daniel, celui de Nabuchodonosor. Il y avoit à la cour de ces deux princes plusieurs devins qui faisoient profession de cet art.

Les Grecs et les Romains ajoutoient beaucoup de foi aux songes. Ils leur attribuoient un dieu particulier, qui étoit Morphée. Un grand nombre d'oracles se rendoient par songes. *Voyez* Oracles.

ONONYCHITES, de ὄνος, *âne*, et ὄνυξ, *ongle*, c'est-à-dire, qui a des ongles ou des pieds d'âne. C'est le nom que les Païens donnoient par dérision au dieu des Chrétiens. Ils s'étoient imaginé, long-temps auparavant, que le dieu que les Juifs adoroient étoit un âne : voyant que les Chrétiens adoroient le même Dieu, ils les appelèrent par mépris *Ononychites*.

ONSAIS : prêtres et religieux de la Cochinchine, divisés en plusieurs ordres, dont les habits sont différens comme les fonctions. L'usage établi parmi quelques-uns d'entr'eux, de porter des bâtons dorés et argentés, pour marque de leur dignité, a fait croire à un missionnaire qu'il y avoit parmi les onsais une hiérarchie pareille à celle de notre clergé, et ces prêtres avec leurs bâtons, ont paru à ses yeux autant d'évêques et d'abbés crossés. Plusieurs de ces onsais exercent la médecine, et, ce qui est unique dans les gens de leur espèce, ils sont assez désintéressés pour administrer leurs remèdes *gratis*. Il y en a parmi eux dont l'emploi consiste à prendre soin des animaux délaissés et qui n'ont point d'asile.

ONUAVA : divinité adorée autrefois chez les anciens Gaulois, et qui, suivant le sentiment commun,

étoit la même que la Vénus céleste. Sa figure portoit une tête de femme, avec deux ailes déployées au-dessus, et deux larges écailles au lieu d'oreilles. Cette tête étoit environnée de deux serpens dont les queues alloient se perdre dans les deux ailes.

ONUPHIS. Les Egyptiens donnoient ce nom à un taureau consacré au soleil ou à Osiris, et dont les poils, dit-on, étoient à rebours. Cette disposition de poils leur sembloit représenter le soleil. Ils nourrissoient ce taureau avec le plus grand soin, et avoient pour lui un respect religieux.

ONYCHOMANCE *ou* Onychomancie : sorte de divination autrefois en usage chez les anciens Païens; voici en quoi elle consistoit ; on frottoit avec de l'huile et de la suie les ongles d'un enfant; on présentoit au soleil ces ongles ainsi frottés, et l'on prétendoit y voir des figures qui faisoient connoître ce qu'on avoit envie d'apprendre.

OPHIOLATRIE, du grec ὄφις *serpent*, et λατρεία, *culte, adoration. Voyez* ce qui concerne ce genre singulier d'idolâtrie, à l'article Serpent.

OPHITES : hérétiques du deuxième siècle. Ils admettoient des Nous comme les Valentiniens. L'un d'entre ces Nous, et le plus imparfait, jaloux, disoient-ils, de ce que sa mère avoit fait l'homme, résolut de le perdre, en lui apprenant des mystères qui devoient troubler son bonheur. Pour réussir, il cacha, sous la forme d'un serpent, une vertu qu'il avoit créée exprès. Ce fut cette vertu qui tenta Eve, et la porta à cueillir de l'arbre de vie la pomme fatale qui devoit lui apprendre le bien et le mal. Ce serpent, selon eux, étoit donc un dieu envoyé sur terre. Ils croyoient le tenir enfermé dans une caverne, où ils l'adoroient, et lui offroient des pains dont ils faisoient leur eucharistie, après que l'animal s'étoit veautré dessus.

OPINION. Les anciens Païens en avoient fait une divi-

nité qui prédisoit à tous les sentimens des hommes. Ils la représentoient sous la figure d'une jeune femme dont la démarche et la contenance paroissoient mal assurées, mais dont l'air et le regard étoient très-hardis.

OPINIONISTES : hérétiques qui commencèrent à dogmatiser sous le pontificat de Paul II. Ils furent ainsi nommés à cause des opinions ridicules et extravagantes qu'ils soutenoient opiniâtrément, et qu'ils vouloient faire passer pour autant de vérités incontestables. ils enseignoient, entr'autres erreurs, que la pauvreté réelle et effective, étoit la vertu la plus éminente du christianisme ; que, pour être saint, il ne suffisoit pas d'être détaché de cœur de tous les biens du monde, mais qu'il falloit n'en posséder aucun. Ils affectoient eux-mêmes cette pauvreté, et prétendoient qu'elle devoit se rencontrer dans celui qui étoit le véritable vicaire de Jésus-Christ ; d'où ils concluoient que le Pape ne l'étoit pas.

OPS : surnom que les Romains avoient donné à Cybèle, déesse de la terre, à cause des grands secours qu'on en tire pour la vie. On appeloit Opales les fêtes célébrées en son honneur. *Voyez* Cybèle.

OQUAMIRIS. On appelle ainsi les sacrifices que les Mingréliens et les Géorgiens ont coutume de pratiquer, à l'imitation des Païens et des Juifs, quoiqu'ils fassent profession d'être Chrétiens. Le prêtre fait d'abord l'offrande de la victime avec les prières accoutumées ; puis il lui applique, en cinq endroits différens du corps, une bougie allumée, et lui fait faire plusieurs tours autour de celui pour qui se fait le sacrifice ; après quoi, il l'égorge. La chair de la victime est mise sur le feu. Lorsqu'elle est cuite, on la pose sur une table auprès de laquelle il y a un brasier de feu. Celui qui a fourni la victime, ayant en main une bougie allumée, se met d'abord à genoux devant la table, et attend, dans cette posture, que

le prêtre ait achevé certaines prières. Il fait ensuite brûler de l'encens dans le feu qui est à côté de la table. Alors le prêtre lui présente un morceau de la victime, après l'avoir fait tourner plusieurs fois sur sa tête. Les assistans, qui tiennent aussi chacun une bougie, la font tourner sur la tête de celui qui est l'objet du sacrifice; puis ils les jettent dans le feu. La cérémonie finit, selon la coutume, par un festin où l'on mange la chair de la victime.

Dans le temps des vendanges, l'usage est que chaque père de famille consacre un tonneau de vin à S. George. Ce tonneau est renfermé dévotement dans la cave, et personne n'y touche. Lorsque la fête de S. George arrive, alors le père de famille se rend dans l'église dédiée à S. George, et lui porte en offrande un flacon de ce vin qui lui a été consacré. Lorsqu'il est de retour chez lui, il immole un chevreau dont il répand le sang autour du tonneau; puis, secondé de sa famille, il travaille à vider le tonneau en l'honneur du saint.

ORACLES. Les oracles peuvent être regardés comme un des points les plus importans et les plus curieux de la religion des anciens Païens. 1. Plusieurs savans ont fait des recherches sur cette matière, et leurs sentimens sont partagés. Les uns veulent que les oracles aient été réellement rendus par les démons, Dieu le permettant ainsi; les autres prétendent que les oracles n'étoient que de pures fourberies des prêtres, auxquelles les démons n'avoient aucune part. Les premiers soutiennent que les oracles ont cessé à la naissance de J. C., qui a imposé silence aux démons. Les seconds avancent que les oracles ont continué plusieurs siècles après la naissance de J. C. Sans adopter aucun sentiment, nous nous contenterons de rapporter les faits, et de citer les passages qui pourront aider le lecteur à se décider lui-même.

Pour ce qui concerne l'établissement des oracles, nous ne répéterons point ce que nous avons déjà dit aux articles *Delphes* et *Dodone* : on peut les consulter ; nous ajouterons seulement que ce fut surtout dans les pays montagneux, pleins d'antres et de cavernes, qu'on établit des oracles. La Béotie particulièrement en étoit remplie, et l'on sait que les Béotiens étoient regardés comme les peuples les plus grossiers de la Grèce. Dans les endroits où la nature n'avoit point creusé de cavernes, les prêtres y suppléoient par des sanctuaires obscurs et retirés.

Ils avoient eux seuls le privilége d'entrer. Ceux qui venoient consulter l'oracle se tenoient dans une chambre voisine, d'où ils pouvoient entendre ce qui se disoit dans le sanctuaire, mais d'où ils ne pouvoient rien voir de ce qui s'y passoit. De là vient que les anciens auteurs parlent fort diversement de la forme de leurs oracles. L'histoire fait cependant mention de deux princes qui, par un privilége spécial, ont été admis dans le sanctuaire des oracles. Alexandre, au rapport de Strabon, fut introduit par le prêtre dans le sanctuaire de Jupiter Hammon, tandis que ses courtisans restèrent en dehors. Vespasien, qui n'étoit pas alors empereur, se trouvant à Alexandrie, voulut consulter l'oracle de Sérapis, sur des choses importantes, probablement sur les projets qu'il formoit déjà pour s'élever à l'Empire. Mais, pour plus grande sûreté, il ordonna auparavant que tout le monde sortît du temple. De ce récit de Tacite, on ne fait simplement que conjecturer qu'il entra dans le sanctuaire.

Les prêtres avoient coutume d'entrer dans ces sanctuaires par des conduits souterrains qu'eux seuls connoissoient. Ruffin nous apprend que le temple de Sérapis étoit tout rempli de chemins couverts. On voit dans l'Ecriture que les prêtres de Bel avoient prati-

qué une issue secrète pour entrer, quand ils vouloient, dans son temple. Les voûtes des sanctuaires étoient faites de manière qu'elles faisoient retentir la voix, et en augmentoient considérablement la force; de là cette voix plus qu'humaine de la Pythie, qui imprimoit la frayeur et le respect dans l'ame de tous ceux qui l'entendoient. Quelquefois, au rapport de Plutarque, il sortoit du fond du sanctuaire une vapeur très-agréable, causée par les parfums qu'on y brûloit. Cette odeur, qui remplissoit le lieu où les consultans attendoient la réponse, étoit pour eux comme le signal de l'arrivée du dieu. Il y avoit des jours où il n'étoit point permis de consulter l'oracle; mais ces jours n'étoient point fixés : les prêtres s'étoient réservé le droit de les marquer arbitrairement. Ainsi, lorsqu'on venoit consulter l'oracle, on étoit souvent renvoyé, sous prétexte que le dieu n'étoit pas d'humeur de répondre; ce qui pouvoit faire soupçonner que les prêtres avoient besoin de temps pour préparer et concerter leurs réponses. Alexandre étant allé consulter l'oracle de Delphes, la prêtresse lui répondit qu'il n'étoit point alors permis de l'interroger. Mais le jeune monarque, ne se payant pas de cette raison, prit brusquement la prêtresse par le bras, et voulut la forcer d'entrer dans le temple. Alors elle s'écria : Ah! mon fils, on ne peut te résister! Alexandre prit ces paroles pour un oracle: elles en contenoient en effet un très-flatteur pour lui. Sans rien demander davantage, il s'en alla fort content.

Avant de consulter l'oracle, il étoit nécessaire d'offrir des sacrifices. Les prêtres examinoient les entrailles des victimes. S'ils vouloient gagner du temps, ils n'avoient qu'à dire qu'elles n'étoient pas heureuses : c'étoit un prétexte honnête pour différer. Les oracles les plus remarquables étoient ceux qui se rendoient sur des billets cachetés, ou bien en songe. On envoyoit au temple,

temple, dans un billet bien cacheté, la demande que l'on vouloit faire au dieu; et, sans qu'il parût que le billet eût été décacheté, le dieu, par l'organe des prêtres, rendoit la réponse. On ignore si les prêtres n'avoient point quelque secret pour décacheter les billets sans qu'on pût s'en apercevoir : ils en avoient du moins la commodité; car les billets étoient placés sur l'autel; ensuite on fermoit le temple, où les prêtres pouvoient rentrer par des issues secrètes. Quelquefois le prêtre dormoit une nuit entière couché sur le billet, et recevoit la réponse en songe. Plutarque rapporte qu'un gouverneur de Cilicie, qui avoit beaucoup de goût pour la philosophie épicurienne, et qui, par conséquent, n'étoit guère dévot, envoya consulter l'oracle de Mopsus, qui étoit à Malle. Afin d'éprouver sa science, il fit partir un de ses gens avec un billet bien cacheté, qu'il devoit remettre à l'oracle. L'envoyé, s'étant endormi dans le temple, vit en songe un homme d'une taille majestueuse, qui lui dit : *Noir*. Il s'en retourna avec cette réponse, qu'il rapporta fidèlement à l'incrédule gouverneur. Tous ses courtisans la trouvèrent fort ridicule; mais il n'en jugea pas de même. Elle étoit en effet fort juste; car il y avoit ces mots écrits sur le billet : « T'immolerai-je un bœuf blanc ou noir? » Ce n'étoit pas seulement aux billets cachetés que les oracles répondoient, mais encore aux simples pensées. Tacite, au second livre des Annales, s'exprime en ces termes : « Germanicus alla consulter Apollon de » Claros. Ce n'est point une femme qui y rend les » oracles, comme à Delphes, mais un homme qu'on » choisit dans de certaines familles, et qui est presque » toujours de Milet. Il suffit de lui dire le nombre et » les noms de ceux qui viennent le consulter : ensuite » il se retire dans une grotte; et ayant pris de l'eau » d'une source qui y est, il vous répond en vers à ce

» que vous avez dans l'esprit, quoique le plus souvent
» il soit fort ignorant. »

Ce qui diminue le merveilleux de ces sortes de faits, c'est que les prêtres avoient mille moyens de connoître ce que les consultans venoient demander à l'oracle, ou du moins de le deviner. Ils étoient les maîtres de différer leur réponse jusqu'à ce qu'ils se fussent éclaircis. Les officiers du temple, sous prétexte d'en faire voir les curiosités aux nouveaux venus, s'entretenoient avec eux et s'instruisoient adroitement de leurs affaires. Les hôteliers questionnoient leurs domestiques, et, par cette voie, les prêtres pouvoient être aisément instruits avant de répondre. Les oracles, qui se rendoient par songes, étoient aussi fort surprenans. On faisoit dormir le consultant dans le temple : le lendemain il racontoit aux prêtres les songes qu'il avoit eus, et l'explication qu'ils lui en donnoient étoit la réponse à ce qu'il étoit venu demander. Ordinairement on avoit soin de préparer par des jeûnes celui qui devoit dormir dans le temple, afin que son cerveau vide fût plus propre aux songes. Il étoit d'ailleurs assez naturel qu'ayant l'esprit frappé de dieux et d'oracles, ses songes y eussent quelque rapport. Quelquefois on le faisoit dormir sur des peaux de victimes; et l'on a soupçonné qu'elles étoient frottées de quelques drogues capables de faire impression sur le cerveau. Malgré toutes ces précautions, si l'on ne pouvoit prêter aux songes du consultant aucune interprétation passable, on lui faisoit passer une nouvelle nuit dans le temple, et cela, jusqu'à ce que ses songes pussent recevoir une explication convenable. Quelquefois c'étoient les prêtres eux-mêmes qui dormoient et qui avoient les songes; et, dans ce cas, la chose étoit assez simple.

Il y avoit dans l'Achaïe un oracle de Mercure, qui

se rendoit d'une manière fort bizarre. On alloit dire au dieu, tout bas et mystérieusement, ce qu'on vouloit lui demander. On sortoit ensuite du temple, et les premières paroles qu'on entendoit au sortir de là étoient la réponse du dieu. Cet oracle ne se rendoit jamais que le soir. Les prêtres pouvoient, dans l'obscurité, faire entendre, sans être vus, les paroles qu'ils jugeoient à propos.

Une qualité inhérente à tous les oracles étoit l'équivoque et l'ambiguité. Il n'y en avoit point qui n'eût un double sens, et qui ne pût s'accommoder à plusieurs événemens. L'histoire ancienne en fournit des exemples sans nombre. Alexandre ayant été saisi d'une maladie violente à Babylone, plusieurs de ses courtisans allèrent consulter l'oracle de Sérapis, et lui demandèrent s'il étoit expédient qu'on apportât le Roi dans son temple, afin qu'il lui rendît la santé? Sérapis répondit qu'il étoit plus avantageux pour Alexandre de rester où il étoit. Cette réponse étoit prudente : le Roi pouvoit mourir en chemin, ou dans le temple même; ce qui eût fait grand tort à l'oracle : s'il mouroit à Babylone, l'oracle pouvoit recevoir une interprétation favorable; c'est ce qui arriva en effet. Alexandre étant mort, on jugea que Sérapis avoit voulu dire qu'il étoit avantageux à Alexandre de mourir après des conquêtes qu'il ne pouvoit ni augmenter ni conserver. Macrobe nous apprend que Trajan étant sur le point de porter la guerre chez les Parthes, on lui conseilla de consulter auparavant, sur cette entreprise, l'oracle d'Héliopolis, qui étoit fort célèbre. Il n'étoit pas nécessaire de se rendre en cette ville : il suffisoit d'envoyer au temple un billet cacheté. Trajan, qui avoit plus de confiance dans ses armes que dans les oracles, voulut d'abord éprouver celui d'Héliopolis. Pour cet effet, il envoya au temple un billet bien cacheté, mais où il n'y avoit rien. Si l'oracle lui don-

noit quelque réponse, il étoit pris en défaut; mais la chose ne tourna pas ainsi. On renvoya à Trajan un autre billet bien cacheté, où devoit être la réponse de l'oracle; et dans ce billet il n'y avoit rien. Trajan conçut, par cette épreuve, un grand respect pour l'oracle d'Héliopolis. Il y envoya un autre billet par lequel il demandoit s'il acheveroit heureusement la guerre, et s'il retourneroit à Rome? Le dieu ordonna que l'on brisât en plusieurs pièces une vigne qui étoit une des offrandes de son temple, et qu'on en portât les morceaux à Trajan. Ce prince étant mort dans cette campagne, ses os furent rapportés à Rome, et les partisans des oracles ne manquèrent pas de publier que les morceaux de la vigne rompue représentoient les os de Trajan; mais il y avoit une infinité d'autres choses auxquelles la vigne rompue pouvoit également se rapporter.

Les prêtres de la déesse de Syrie avoient inventé, nous dit Apulée, une espèce d'oracle très-commode, qui convenoit à tout, et qui étoit conçu dans deux vers dont voici le sens : « Les bœufs attelés coupent la » terre, afin que les campagnes produisent leurs » fruits. » Avec le secours de ces deux vers, ils répondoient à toutes les questions qu'on leur faisoit. S'il s'agissoit d'un mariage, des bœufs attelés et des campagnes fécondes formoient un sens assez clair. Si on les consultoit sur l'achat de quelque terre, les bœufs et les campagnes venoient on ne peut pas plus à propos. Si l'on partoit pour la guerre, le joug des bœufs attelés étoit l'image de celui qu'on devoit imposer aux ennemis; ainsi du reste. Un nommé *Rutilien* étant allé demander au faux prophète Alexandre quels précepteurs il devoit donner à son fils, Alexandre répondit qu'il falloit lui donner Pythagore et Homère. On crut que l'oracle avoit voulu faire entendre, par cette réponse, qu'il falloit instruire le jeune homme

dans la philosophie et dans les belles-lettres; mais, le fils de Rutilien étant mort quelque temps après, on trouva un autre sens à l'oracle, beaucoup plus subtil, et même plus juste : on publia que l'oracle avoit prévu que le jeune homme devoit bientôt aller trouver dans les enfers Pythagore et Homère, quand il avoit recommandé de les lui donner pour précepteurs. Le premier qui imagina cette explication, fut Rutilien lui-même.

Lorsque Xerxès vint fondre sur la Grèce, l'oracle de Delphes, consulté par les Athéniens, leur répondit que Minerve, protectrice d'Athènes, faisoit tous ses efforts pour fléchir le courroux de Jupiter; que tout ce qu'elle pouvoit obtenir étoit que les Athéniens se sauvassent dans des murailles de bois; que Salamine verroit la perte de beaucoup d'enfans chers à leurs mères, soit quand Cérès seroit dispersée, soit quand elle seroit ramassée. Il eût été besoin d'un autre oracle pour expliquer celui-là. Les murailles de bois étoient les vaisseaux : cela pouvoit s'entendre; mais ces enfans chers à leurs mères, dont Salamine devoit voir la perte, seroient-ils Grecs, ou Perses? Lequel des deux peuples remporteroit la victoire? c'est ce qu'il étoit difficile de conjecturer. Un certain Œnomaüs, philosophe cynique, dont Eusèbe nous a conservé des fragmens, invective à ce sujet contre l'oracle de Delphes, d'une manière sanglante. « Beau devin, dit-il, tu ne sais point » à qui seront ces enfans dont Salamine verra la perte; » s'ils seront Grecs ou Perses. Il faut bien qu'ils soient » de l'une ou de l'autre armée; mais ne sais-tu point » du moins qu'on verra que tu ne le sais point? Tu » caches le temps de la bataille sous ces belles expres- » sions poétiques, soit quand Cérès sera dispersée, soit » quand elle sera ramassée. Tu veux nous éblouir par » ce langage pompeux; mais ne sait-on pas bien qu'il » faut qu'une bataille navale se donne au temps des

» semailles ou de la moisson? Apparemment ce ne
» sera pas en hiver. Quoi qu'il arrive, tu te tireras
» d'affaire, par le moyen de ce Jupiter que Minerve tâ-
» che d'appaiser. Si les Grecs perdent la bataille, Ju-
» piter a été inexorable : s'ils la gagnent, Jupiter s'est
» enfin laissé fléchir. Tu dis, Apollon, qu'on fuie dans
» des murs de bois : tu conseilles; tu ne devines pas.
» Moi qui ne sais point deviner, j'en eusse bien dit
» autant. J'eusse bien jugé que l'effort de la guerre
» seroit tombé sur Athènes, et que, puisque les Athé-
» niens avoient des vaisseaux, le meilleur pour eux
» étoit d'abandonner leur ville, et de se mettre tous
» sur la mer. »

On voit, par cet exemple, que les oracles n'étoient pas universellement respectés chez les Païens. En effet, trois grandes sectes de philosophes faisoient profession de regarder les oracles comme autant d'impostures propres à séduire le peuple. C'étoient les Épicuriens, les Péripatéticiens et les Cyniques. Les prêtres avoient soin d'écarter de leurs sanctuaires ces incrédules, dont l'œil clairvoyant pouvoit éclairer leurs mystères. Cet Alexandre, dont Lucien décrit les fourberies avec tant d'agrément, avoit toujours soin de faire éloigner les Épicuriens, lorsqu'il commençoit ses cérémonies. Il prenoit la même précaution à l'égard des Chrétiens; et, voyant que ces deux sortes de gens s'efforçoient de montrer la fausseté de ses oracles, il usa de stratagême pour les faire chasser du Pont, où il faisoit alors son séjour. Il déclara au peuple que le dieu dont il étoit l'interprète, étoit irrité contre les impies, dont le nombre se multiplioit chaque jour dans le Pont, et qu'il ne parleroit plus, si l'on n'en purgeoit le pays. Le peuple furieux chassa aussitôt les Épicuriens et les Chrétiens.

Hérodote rapporte qu'un Lydien, nommé *Pactias*, sujet du roi de Perse, s'étant réfugié à Cumes, ville

de Grèce, et son souverain ayant fait demander qu'on le lui livrât, les habitans de Cumes envoyèrent consulter l'oracle des Branchides, pour savoir comment ils devoient se comporter dans cette occasion. L'oracle répondit qu'il falloit livrer Pactias. Aristodicus, un des principaux citoyens de Cumes, indigné de cette réponse, qui lui paroissoit injuste et barbare, obtint qu'on enverroit à l'oracle une seconde députation, et se fit nommer parmi les députés. L'oracle, consulté une seconde fois, répondit la même chose. Aristodicus, très-mécontent, usa d'un stratagême pour faire sentir au dieu l'injustice de sa réponse. En se promenant autour du temple, il fit sortir de petits oiseaux qui y faisoient leurs nids. Aussitôt il entendit une voix qui lui crioit du fond du sanctuaire : « Détestable mortel, » quelle est ton audace de chasser de mon temple » ceux qui sont sous ma protection? — Hé! quoi, ré- » pliqua sur-le-champ Aristodicus, ne nous ordon- » nez-vous pas de chasser Pactias, qui est sous la » nôtre? Le dieu, poussé à bout, éclata en injures » contre le téméraire Aristodicus. Oui, je vous l'or- » donne, répondit-il, afin que vous, qui êtes des im- » pies, vous périssiez plus tôt, et que vous ne veniez » plus importuner les oracles sur vos affaires; » réponse extravagante, qui faisoit voir combien le dieu étoit piqué de la comparaison injurieuse d'Aristodicus. Le même historien nous fournit une autre preuve du peu de cas qu'on faisoit quelquefois des oracles. Les Athéniens étoient sur le point de déclarer la guerre aux habitans d'Égine, qui avoient fait des ravages dans l'Attique, lorsqu'ils reçurent un oracle de Delphes, qui leur défendoit de rien entreprendre contre les Éginètes, qu'au bout de trente ans. Ce terme expiré, il falloit qu'ils construisissent un temple en l'honneur d'Éaque, et commençassent ensuite la guerre, qui devoit leur être très-avantageuse. Mais, s'ils la commen-

çoient auparavant, l'oracle ne leur annonçoit que des malheurs. Les Athéniens écoutètent plutôt leur ressentiment contre les Éginètes, que les menaces de l'oracle. Ils n'accomplirent que la moitié de ce qu'il ordonnoit. Ainsi ils bâtirent le temple d'Éaque, mais ils ne jugèrent pas à propos de remettre leur vengeance après trente ans. Ils attaquèrent sur-le-champ les Eginètes; et, en dépit de l'oracle, ils remportèrent une victoire complète.

Ce qui contribuoit à diminuer la confiance que les Païens avoient dans les oracles, c'est qu'ils savoient qu'ils se laissoient corrompre quelquefois, et disoient, pour de l'argent, tout ce qu'on vouloit. Les Athéniens les plus éclairés n'ignoroient pas que les oracles de Delphes étoient vendus à Philippe; ce qui faisoit dire à Démosthènes, que la Pythie *philippisoit*. Démarate, roi de Sparte, étoit accusé par Cléomène, son collègue, de posséder injustement l'autorité royale. L'accusateur disoit que Démarate n'étoit pas vraiment le fils d'Ariston, son prédécesseur. Il alléguoit en preuve, qu'il étoit né trop peu de temps après le mariage d'Ariston, et que cette naissance précoce avoit excité les plaintes d'Ariston lui-même. Il concluoit à ce que Démarate fût dépouillé de la royauté. Cette affaire étoit fort embarrassante. On eut recours à l'oracle de Delphes; mais il avoit été corrompu par Cléomène, et il répondit que Démarate n'étoit pas fils d'Ariston. On découvrit depuis l'imposture, et la prêtresse fut punie par la perte de sa dignité. Ce fait est rapporté par Hérodote, ainsi que le suivant. Quelques Athéniens, bannis de leur patrie par le tyran Hippias, corrompirent la prêtresse de Delphes, et l'engagèrent, à force d'argent, à ordonner, de la part d'Apollon, à tous les Lacédémoniens qui viendroient la consulter, de délivrer Athènes de la tyrannie d'Hippias. La Pythie seconda si bien leur intention, que les Lacédé-

moniens, voyant que l'oracle leur répétoit toujours la même chose, et craignant de s'attirer la colère du dieu, armèrent contre Hippias, qui cependant étoit leur allié. On ne peut guère douter que l'oracle, qui déclaroit Alexandre fils de Jupiter Hammon, n'ait été imaginé par la basse flatterie des prêtres de ce dieu; et il en est de même de celui qui fut rendu à Auguste, au sujet de Livie, que ce prince avoit épousée étant grosse d'un autre. Non-seulement l'oracle approuva cette action; mais il déclara même que les mariages contractés avec des personnes déjà grosses, étoient les plus heureux.

L'Ecriture sainte ne nous apprend point que les oracles aient été rendus par les démons. Cependant on l'a cru dans les premiers temps du christianisme; plusieurs personnes le croient encore aujourd'hui. L'opinion des premiers Chrétiens sur les oracles étoit fondée sur plusieurs raisons, qui peuvent aujourd'hui ne pas paroître entièrement convaincantes à tout le monde. Premièrement, les histoires surprenantes que certains auteurs débitoient sur les oracles, pouvoient persuader aux Chrétiens qu'il falloit nécessairement que les démons s'en fussent mêlés : en voici une, entre autres, que Suidas rapporte, et qui étoit bien capable de leur faire attribuer les oracles à quelque pouvoir surnaturel. Thulis, roi d'Egypte, enflé de ses succès et enivré de sa gloire, va trouver l'oracle Sérapis, et lui dit : « Toi qui es le maître du feu, et » qui gouvernes le cours du ciel, dis-moi la vérité : y » a-t-il jamais eu, et y aura-t-il jamais quelqu'un » aussi puissant que moi? » Voici la réponse de l'oracle. « Premièrement Dieu, ensuite la Parole, » et l'Esprit avec eux, tous s'assemblant en un dont » le pouvoir ne peut finir. Sors d'ici promptement, » mortel, dont la vie est toujours incertaine. » En sortant du temple de Sérapis, Thulis est égorgé. Si

cet oracle n'est point supposé, on ne pourroit l'attribuer à la fourberie des prêtres. Où auroient-ils pris une connoissance si positive de la sainte Trinité?

Mais ceux qui ne veulent voir dans les oracles qu'un artifice adroitement ménagé, s'inscrivent en faux contre cette histoire et les autres semblables qu'on débite sur ce sujet. Ils disent que, dans un temps où l'on supposoit tant de livres, on pouvoit plus aisément supposer quelques histoires; que les auteurs de celles qu'on allègue ne sont pas des écrivains dignes de foi en tout; que l'histoire de Thulis, rapportée par Suidas, écrivain peu scrupuleux, a le même défaut que les livres de la Sibylle; qu'elle s'explique avec trop de clarté sur nos mystères; qu'elle est d'ailleurs démentie par l'Histoire, qui nous apprend que ce fut un Ptolomée qui fit venir l'oracle de Sérapis du Pont en Egypte : or ce Thulis étoit bien plus ancien que les Ptolomées. Une seconde raison qui portoit les Chrétiens à attribuer les oracles aux démons, étoit la convenance que cette opinion paroissoit avoir avec la philosophie de Platon, alors fort en vogue parmi les Chrétiens. Le platonisme est aussi rempli de génies et de démons, qui servent à entretenir le commerce entre Dieu et les hommes : quoiqu'il soit plus probable que Platon n'admettoit point de mauvais démons auxquels on pût confier le soin de tromper les hommes, ses disciples s'étoient écartés de sa doctrine sur cet article. Eusèbe cite plusieurs passages de Porphyre, qui prouvent que ce philosophe payen étoit persuadé que c'étoient les démons qui rendoient les oracles. Jamblique avoit la même opinion, et l'autorité de ces Platoniciens étoit capable d'en imposer aux Chrétiens. Mais les partisans du système opposé trouvent que l'autorité de Platon et des Platoniciens étoit bien foible, et même chimérique; que leur sentiment sur les démons pouvoit être mis au nombre des autres men-

songes qu'ils enseignoient; que Platon lui-même n'étoit peut-être pas aussi sûr de l'existence de ses démons, que les Platoniciens l'ont été depuis; que ce philosophe a mêlé, de gaîté de cœur, trop de fables dans son systême, pour qu'on ne puisse pas soupçonner que tout son systême est fabuleux. Enfin la troisième et la grande raison des Chrétiens, étoit la cessation des oracles vers le temps de la naissance de Jésus-Christ. Il est vrai qu'il en est souvent parlé, même dans les auteurs profanes. Pourquoi les oracles avoient-ils cessé précisément dans ces temps-là? les Chrétiens disoient que Jésus-Christ avoit imposé silence aux démons qui les rendoient. Cette pensée est heureuse, et devoit naturellement avoir beaucoup de cours. Elle étoit appuyée sur plusieurs oracles où les démons annonçoient la venue de Jésus-Christ et leur propre décadence; tels sont les suivans, qu'Eusèbe dit avoir tirés des écrits de Porphyre. 1.° « Gémissez, trépieds, » Apollon vous quitte; il vous quitte, forcé par une » lumière céleste; Jupiter a été, il est et il sera. O » grand Jupiter! hélas! mes fameux oracles ne sont » plus... 2.° La voix ne peut revenir à la prêtresse; elle » est déjà condamnée au silence depuis long-temps. » Faites toujours à Apollon des sacrifices dignes d'un » dieu..... 3.° Malheureux prêtre, ne m'interroge plus » sur ce divin Père, ni sur son Fils unique, ni sur l'Es- » prit, qui est l'ame de toutes choses. C'est cet Esprit » qui me chasse de ces lieux. » Suidas, Nicéphore et Cédrénus rapportent qu'Auguste, déjà vieux, alla consulter l'oracle de Delphes sur le choix d'un successeur; que le dieu se fit long-temps prier pour répondre; et qu'enfin, cédant aux importunités d'Auguste, il lui dit : « L'enfant hébreu, à qui tous les » dieux obéissent, me chasse d'ici et me renvoie dans » les enfers. Sors de ce temple sans parler. »

A cela on répond que ces oracles, par lesquels un

démon devenu muet dit lui-même qu'il est muet, ont été ou supposés par le trop de zèle des Chrétiens, ou trop aisément adoptés et sans aucun examen. On prouve par le fait qu'ils sont tous faux, puisqu'il y a des preuves que les oracles ont continué plusieurs siècles après la naissance de Jésus-Christ. Suétone, dans la vie de Néron, nous apprend que cet empereur, averti par l'oracle de Delphes de se donner de garde des soixante-treize ans, crut que cet oracle lui promettoit soixante-treize ans de vie, et ne pensa point à Galba, âgé de soixante-treize ans, qui lui ravit l'Empire. Plutarque, qui vivoit sous Trajan, nous dit que l'oracle de Delphes subsistoit encore de son temps, mais qu'il étoit un peu déchu, et réduit à une seule prêtresse, au lieu de deux ou trois qu'il avoit autrefois. Ce même oracle rendit une réponse très-célèbre au sujet de trois rivaux qui se disputoient l'Empire, après la mort des Antonins. Ces rivaux étoient Sévérus Septimus, Pescennius Niger, Clodius Albinus. La Pythie, consultée sur ces trois concurrens, répondit en vers : « Le noir est le meilleur; l'Africain est » bon; le blanc est le pire. » On lui demanda ensuite auquel des trois l'Empire demeureroit? Elle répondit : « On versera le sang du blanc et du noir : l'Africain » gouvernera le monde. » Le noir étoit Pescennius Niger; le blanc, Clodius Albinus; l'Africain, Sévère, né en Afrique. Théodoret nous apprend que l'oracle de Delphes subsistoit encore du temps de Julien l'Apostat, qui l'envoya consulter sur l'expédition qu'il méditoit contre les Perses. Depuis ce temps, il n'en est plus fait mention. Sans nous engager dans l'histoire de la durée de tous les oracles, nous remarquerons que l'historien Dion, qui n'acheva son histoire que sous l'empire d'Alexandre Sévère, 230 ans après Jésus-Christ, rapporte que, de son temps, Amphilocus étoit encore célèbre par les oracles qu'il rendoit

en songe. Zozime nous apprend que les habitans de Palmyre consultèrent, sous l'empire d'Aurélien, l'oracle de Vénus Aphacite. La forme de cet oracle étoit singulière. On jetoit dans un lac sacré des présens pour la déesse. Si elle les agréoit, ils alloient à fond: si elle les rejetoit, ils surnageoient. Licinius, au rapport de Sozomène, ayant consulté l'oracle d'Apollon de Dydime, pour savoir s'il devoit recommencer la guerre contre Constantin, on lui répondit par ces deux vers d'Homère : « Malheureux vieillard, est-ce » à toi de combattre contre les jeunes gens? tes forces » sont épuisées, et la vieillesse t'accable. »

Ces exemples suffisent pour prouver que les oracles n'ont pas cessé à la naissance de Jésus-Christ. On oppose cependant à ces autorités, des passages d'autres auteurs, qui disent que les oracles ont cessé. D'où vient cette contradiction qui se trouve quelquefois entre des écrivains du même temps? c'est qu'il arrivoit quelquefois que les oracles étoient ruinés pour un temps par certains accidens, et qu'ils gardoient le silence jusqu'à ce qu'ils eussent réparé leurs pertes. L'oracle de Delphes fut pillé plusieurs fois, et, dans les intervalles de sa ruine à son rétablissement, il se taisoit. Mais, lorsqu'il s'étoit relevé, il reprenoit aussitôt la parole. Ceux qui écrivoient dans ces intervalles de silence, assuroient qu'il ne disoit plus rien; et ceux qui écrivoient lorsqu'il étoit rétabli, soutenoient qu'il parloit aussi bien que jamais. Il est probable que les oracles se conservèrent tant que le paganisme subsista : or le dernier coup fut porté au paganisme, l'an 451 de Jésus-Christ, par les empereurs Valentinien III et Marcien, qui défendirent, sous peine de la vie, tout exercice de la religion païenne. Mais quand le paganisme n'eût pas été aboli, il est à croire que les oracles eussent enfin tombé. Depuis long-temps ils étoient bien déchus. On ne rendoit

plus les oracles en vers : c'étoit déjà une grande marque de décadence. Les prêtres, confondus par les railleries qu'on faisoit de leurs méchans vers, s'étoient réduits à la prose. Les sectes des Epicuriens, des Cyniques, leur avoient fait un tort considérable. Ces philosophes ne s'occupoient qu'à relever leurs fourberies, et à désabuser le peuple. Enfin l'insolence des prêtres, diverses aventures qui avoient révélé leur imposture, « l'obscurité, l'incertitude et la fausseté » de leurs réponses, avoient déjà décrédité les oracles, » et en auroient causé la ruine entière, quand même » le paganisme n'auroit pas dû finir. » Ce sont les paroles de M. de Fontenelle, dans son *Histoire des Oracles*, ouvrage qui nous a fourni bien des choses pour la composition de cet article. *Voyez* Delphes, Dodone, Apollon, Junon, Trophonius, Sortilége.

2. Au rapport d'Hérodote, Crésus, voulant éprouver la véracité des oracles, envoya des ambassadeurs à Delphes, dans la Phocide, à l'antre de Trophonius, au temple de Jupiter Hammon, et dans plusieurs autres lieux fameux par les oracles, avec ordre de leur proposer à tous, le même jour, la question suivante : « Que fait à présent Crésus, fils d'Alyatte, roi » de Lydie ? » Cette question n'étoit pas aisée à résoudre. Le Roi, pour mettre les oracles en défaut, avoit imaginé quelque chose qu'il croyoit impossible de deviner. En effet, qui eût jamais pu penser que, dans le moment où les ambassadeurs de Crésus consultoient les différens oracles, ce grand monarque faisoit cuire une tortue avec un agneau dans une marmite d'airain qui avoit un couvercle de même métal ? Cependant cette action, qu'on ne pouvoit pas même soupçonner, n'échappa point à la sagacité de l'oracle de Delphes. Voici quelle fut sa réponse : « Je connois » le nombre des grains de sable qui couvrent les ri- » vages de la mer ; j'ai mesuré l'immense étendue de

» ce vaste élément. J'entends le muet et celui qui ne » sait point encore parler. Mes sens sont frappés de » l'odeur d'une tortue qui est cuite dans de l'airain, » avec des chairs de brebis, airain dessus, airain des- » sous. » Crésus, étonné d'une réponse si juste, offrit à Apollon un sacrifice de trois mille bœufs. Il lui envoya cent dix-sept lingots d'or, avec un lion d'or qui pesoit cent talens, et plusieurs autres riches présens. Il chargea les ambassadeurs qui portèrent toutes ces richesses, de demander à l'oracle, en son nom, quel seroit le succès de la guerre qu'il avoit dessein d'entreprendre contre les Perses ? Apollon, peu touché des présens de Crésus, et voulant se venger de la malice de ce prince, qui avoit osé le tenter, lui fit cette réponse équivoque : « Si Crésus fait la guerre » aux Perses, il renversera un grand empire. » Crésus ne douta point que ce grand empire qu'il devoit renverser ne fût la monarchie des Perses. Il combla de nouveaux présens le temple de Delphes, et consulta une troisième fois l'oracle, pour savoir quelle seroit la durée de son empire. Le dieu répondit qu'il subsisteroit jusqu'à ce qu'on vît un mulet remplir le trône de Médée. Crésus jugea, par cette dernière réponse, que son empire seroit éternel, puisqu'il ne devoit finir que lorsqu'on verroit arriver une chose absurde et impossible. Il attaqua les Perses, dans cette confiance ; mais il fut vaincu et fait prisonnier. Il reconnut alors qu'il avoit été cruellement joué par l'oracle ; que le grand empire qu'il devoit renverser étoit le sien propre, et que le mulet occupant le trône de Médée n'étoit autre que Cyrus, né d'un père persan et d'une mère mède, comme le mulet qui naît d'un âne et d'une jument.

3. Le P. Bouchet s'exprime ainsi dans une lettre au P. Baltus. « C'est un fait dont personne ne doute aux Indes, et dont l'évidence ne permet pas de dou-

ter, que les démons rendent des oracles, et que ces malins esprits se saisissent des prêtres qui les invoquent, ou même indifféremment de quelqu'un de ceux qui assistent et qui participent à ces spectacles. Les prêtres des idoles ont des prières abominables, qu'ils adressent au démon, quand on le consulte sur quelque événement. Il met celui qu'il choisit pour en faire son organe, dans une agitation extraordinaire de tous ses membres, et lui fait tourner la tête d'une manière qui effraye. Quelquefois il lui fait verser des larmes, et le remplit de cette espèce de fureur et d'enthousiasme qui étoit autrefois, chez les Païens, comme il l'est aujourd'hui chez les Indiens, le signe de la présence du démon et le prélude de ses réponses. » Le P. Bouchet ajoute que, si l'on interroge ces possédés sur les choses qui concernent l'avenir, ils ne rendent jamais que des réponses ambiguës et équivoques.

« Quand plusieurs personnes, dit le même Jésuite, » deviennent suspectes d'un vol, et qu'on ne peut en » convaincre aucune en particulier, voici le biais » qu'on prend pour se déterminer. On écrit les noms » de tous ceux qu'on soupçonne, sur des billets par- » ticuliers, et on les dispose en forme de cercle. On » évoque ensuite le démon avec les cérémonies accou- » tumées, et on se retire, après avoir fermé et couvert » le cercle de manière que personne ne puisse y tou- » cher. On revient quelque temps après : on découvre » le cercle; et celui dont le nom se trouve hors du » rang, est censé le seul coupable. »

4. Les Tartares qu'on nomme *Daores*, et qu'on peut regarder comme une branche des Orientaux, ont coutume de se rendre, au milieu de la nuit, dans un endroit destiné à ces assemblées infernales, et tous ensemble commencent à pousser des hurlemens affreux, que le silence qui règne alors dans la nature rend

rend encore plus effrayans. Ces chants lugubres sont accompagnés du bruit d'un tambour. Pendant ce funeste concert, un de la troupe, couché par terre, attend, dans cette posture, que l'esprit divin daigne se communiquer à lui, et lui révéler les secrets les plus cachés de l'avenir; ce qui ne manque pas d'arriver; du moins ces peuples le pensent ainsi. Après un certain temps, l'homme couché par terre se relève encore tout plein du dieu qui vient de lui parler, et, pendant ce reste de fureur prophétique, il révèle aux assistans ce que la divinité lui a appris dans son extase; et ses contes les plus absurdes sont reçus comme des oracles infaillibles.

5. Les Tartares Samoïèdes consultent leurs prêtres ou magiciens d'une manière un peu brutale. Ils leur serrent le cou avec une corde, avec tant de violence, qu'ils tombent par terre à demi-morts. Cet état de souffrance leur tient lieu d'extase, et c'est alors qu'ils prédisent ce qui doit arriver. Le voyageur De Bruyn rapporte, au sujet de leurs prédictions, une circonstance bien étrange. Il assure que, pendant que ces sorciers parlent, le sang leur coule des joues, et ne s'arrête que lorsqu'ils ont achevé de rendre leurs oracles.

6. Lorsqu'un prêtre de l'île de Ceylan veut consulter ses dieux, il charge sur son dos les armes qui se trouvent dans le temple qu'il dessert. Après cette cérémonie, il est saisi tout-à-coup d'un transport extatique : la divinité s'empare de lui, et, pendant les accès de sa fureur prophétique, il prononce des oracles qui sont écoutés avec respect du peuple crédule.

Dans le même pays, lorsqu'un malade ne reçoit aucun soulagement des remèdes qu'on lui administre, et qu'on ne sait plus quels moyens employer pour procurer sa guérison, on consulte les dieux; et voici de quelle manière. On fait sur une planche, avec de

la terre, la figure du malade en demi-relief; puis tous les parens et les amis du malade se rassemblent, et font un grand festin, après lequel ils se rendent dans le lieu destiné pour la cérémonie. Ils forment un cercle autour de la chambre, laissant au milieu un grand espace vide. La lueur des flambeaux, le bruit des tambours et des autres instrumens, donnent un air de fête à cette farce ridicule. Une fille, soi-disant vierge, danse au milieu de la chambre, pendant que tous les assistans l'accompagnent par leurs chants. Après avoir fait quelques sauts, la danseuse, comme vaincue par l'esprit qui l'agite, se jette à terre, et fait toutes les contorsions d'une possédée. Sa bouche écumante, ses yeux enflammés, ne permettent pas à l'assemblée de douter qu'un génie ne se soit emparé de son corps. Dans cet état, quelqu'un des assistans l'aborde respectueusement, lui présente quelques fruits en manière d'offrande, et la prie de vouloir bien enseigner quelque remède pour guérir le malade. Quelquefois la fille, n'étant pas sûre de sa réponse, dit qu'elle ne peut parler, parce qu'il y a dans l'assemblée un de ses ennemis. On ne manque pas de le chasser aussitôt. Rybéiro remarque que c'est ordinairement quelque Chrétien. Après l'expulsion de ce prétendu ennemi, la prophétesse prononce, d'un ton d'oracle, quels sont les moyens qu'on doit employer pour la guérison du malade. Souvent l'événement fait voir sa fourberie; mais la fille alors ne manque pas de prétextes pour s'excuser, et dit que les assistans n'ont pas bien compris le sens de ses paroles. Quoi qu'il en soit, après l'oracle rendu, on fait de grands remerciemens à la prophétesse, ou plutôt au démon, qui a parlé par sa bouche. On lui consacre un arbre, au pied duquel on lui sert différens mets couronnés de fleurs.

7. Le P. Tachard rapporte que les Siamois, lorsqu'ils sont sur le point d'entreprendre quelque affaire im-

portante, vont dans une caverne qu'ils regardent comme sacrée, et offrent des sacrifices au génie ou à l'esprit qui, selon leur opinion, y fait sa demeure. Ils lui demandent quel sera le succès de leur affaire; et lorsqu'ils sont en chemin pour s'en retourner, ils observent soigneusement la première parole qu'ils entendent dire au hasard, vivement persuadés qu'elle leur fait connoître la réponse du dieu, ou plutôt que c'est sa réponse même qu'il leur fait entendre par un organe étranger.

8. Lorsqu'un Nègre de la Côte d'Or veut consulter un de ses dieux, il s'adresse au prêtre, et le prie de l'interroger en sa présence. Devant l'idole est ordinairement placé un tonneau, rempli de terre, de cheveux, d'os d'hommes et d'animaux, et de plusieurs autres ordures. Le prêtre prend environ une vingtaine de morceaux de cuir, avec quelques-uns des ingrédiens qui sont dans le tonneau, dont les uns sont d'un augure favorable, les autres d'un présage sinistre; il les attache ensemble, et en forme un faisceau, qu'il jette en l'air à diverses reprises. Lorsque les ingrédiens d'un augure favorable se rencontrent en l'air et viennent à se toucher, c'est un signe de bonheur pour le consultant. Quelquefois la manière de consulter l'idole consiste à prendre au hasard un certain nombre de noix, de les jeter à terre: on les compte alors, et le présage est heureux ou sinistre, selon que le nombre est pair ou impair.

9. Chez les peuples de Guinée, le prêtre mène au pied de l'arbre fétiche, environné de colliers de paille, ceux qui viennent le consulter. Après avoir fait ses conjurations ordinaires, il jette les yeux sur un chien noir qui se tient auprès de l'arbre. Ce chien est regardé comme le diable, et il est censé répondre au prêtre.

10. Dans le royaume de Loango, en Afrique, il y a une magicienne nommée *Ganga-Gomberi*, ordinairement prêtresse de l'idole Mokisso, que l'on con-

sulte dans le pays comme une autre Pythonisse. Elle habite une grotte souterraine, où elle rend des oracles assez semblables à ceux de Trophonius.

11. Les habitans du royaume d'Anzicko, en Afrique, consultent souvent le diable dans leurs entreprises importantes; et l'on prétend qu'il leur répond et leur indique le parti qu'ils doivent prendre.

12. Rien de plus absurde que la manière dont s'y prennent les prêtres du royaume de Bénin, pour connoître l'avenir. Ils font trois trous à un pot, frappent dessus; et, par le son qu'il rend, ils jugent de ce qui doit arriver. Cette momerie s'appelle *l'oracle de Dieu;* et le peuple vient consulter avec respect cet oracle ridicule. On ignore si le grand-prêtre de Loëbo n'a pas une façon plus noble et plus imposante de consulter la divinité; mais il est certain que, dans tout le royaume, il est respecté comme un grand prophète. Les habitans sont vivement persuadés que les secrets les plus impénétrables de l'avenir lui sont connus. Ils sont saisis d'une sainte frayeur lorsqu'ils approchent de cet homme divin. Ceux mêmes que le Roi envoie pour le consulter, ne lui touchent la main qu'avec sa permission; et le Roi lui-même, aussi simple que ses sujets, a donné à cet imposteur la propriété de la ville de Loëbo, comme une marque de son estime et de son respect pour lui.

13. Lorsqu'un habitant de la côte de Guinée veut s'éclaircir sur quelque doute, il vient auprès de l'arbre qu'il honore comme sa fétiche particulière. Au lieu de sacrifice, il lui présente quelques mets et du vin de palmier. Il appelle ensuite un prêtre, pour qu'il interroge l'arbre et lui rende sa réponse. Le prêtre élève, avec de la cendre, une espèce de pyramide, dans laquelle il enfonce un rameau arraché de l'arbre. Il prend ensuite un pot plein d'eau, dont il boit une partie; avec le reste il arrose le rameau, et

prononce ensuite quelques paroles mystérieuses. Il fait encore une seconde aspersion sur le rameau, et finit par se frotter la face avec une poignée de ces cendres élevées en pyramide. Après toute cette cérémonie, la fétiche ou le diable, est censé répondre à ce qu'on lui demande.

14. Dans la salle où le grand marabout, ou le grand-prêtre du royaume d'Ardra, en Afrique, donne audience à ceux qui viennent le consulter, on remarque une petite statue à peu près de la grandeur d'un enfant. Les habitans prétendent que c'est le diable, avec lequel le grand marabout s'entretient, et qui lui découvre l'avenir. Ils soutiennent que cette petite statue annonce l'arrivée des vaisseaux européens, six mois avant qu'ils entrent dans le port.

Les familles de ce royaume s'assemblent, deux fois l'année, pour rendre leurs hommages à leurs idoles ou fétiches, et les consulter sur l'avenir. Le prêtre leur interprète la réponse de la divinité; ce qu'il fait d'une voix très-basse. Il répand ensuite sur la fétiche quelques gouttes de liqueur. Chaque membre de la famille en fait autant. Tous commencent ensuite à boire, et s'enivrent souvent en l'honneur de la divinité.

15. Les habitans des îles Antilles assurèrent que l'arrivée des Espagnols dans leur pays, et les affreux ravages qu'ils y exercèrent, leur avoient été annoncés long-temps auparavant, par leurs démons. Pour détourner ce malheur, ils avoient redoublé leurs offrandes et leurs sacrifices; mais rien ne put empêcher l'accomplissement de la fatale prédiction.

16. Voici la manière dont les jongleurs, ou charlatans de l'Amérique septentrionale, rendent leurs oracles. Ils forment une cabane ronde, par le moyen de plusieurs perches qu'ils enfoncent dans la terre, et sur lesquelles ils étendent des peaux d'animaux. Ils

laissent à la partie supérieure de la cabane une ouverture assez large pour passer un homme. C'est dans cette cabane que le jongleur s'enferme seul, pour s'entretenir avec la divinité. Il n'y a point de moyen auquel il n'ait recours pour l'engager à lui répondre : le chant, les pleurs, les prières, les imprécations ; tout est mis en usage pour se faire entendre du grand *Matchimanitou*. Ce dieu, ne pouvant plus résister aux pressantes sollicitations du jongleur, donne enfin sa réponse. On entend alors dans la cabane un bruit sourd : une force secrète donne de violentes secousses aux perches qui la soutiennent ; les assistans sont saisis de respect et de crainte : le rusé jongleur profite de ces dispositions de l'assemblée, pour rendre ses oracles, qui sont écoutés comme sortant de la bouche de Matchimanitou lui-même.

17. Les prêtres brésiliens consultent ainsi l'oracle. Celui d'entr'eux qui doit s'entretenir avec le diable, qu'ils appellent *Agnian*, doit s'abstenir de tout commerce avec sa femme, pendant l'espace de neuf jours. Ce terme expiré, il se rend dans une cabane qu'on a construite exprès pour lui. Il commence par prendre le bain : il avale ensuite un certain breuvage, qui doit avoir été préparé par la main d'une jeune vierge : enfin il se couche dans un hamac ; et c'est là que le démon vient le trouver et répondre à ses questions.

ORAISON. Les Chrétiens appellent ainsi une prière que l'on fait à Dieu, pour lui demander des grâces, ou pour le remercier de celles qu'on a reçues.

1. On distingue l'oraison *vocale*, qui se fait de bouche, en prononçant quelques paroles; et l'oraison *mentale*, à laquelle il n'y a que le cœur et l'esprit qui aient part; l'oraison *jaculatoire*, qui consiste en des élancemens de l'ame vers Dieu, exprimés en peu de paroles, mais vives et ardentes; l'oraison *passive*, ou de quiétude, qui est un acte de foi par lequel on se met

devant Dieu pour ne faire attention qu'à sa présence, non pour le connoître, mais uniquement pour l'aimer.

Oraison dominicale. On appelle ainsi le *Pater noster,* parce que c'est la formule d'oraison que Jésus-Christ laissa à ses disciples.

Dans un sens plus étroit, l'oraison est une certaine prière propre pour l'office du jour, ou pour les commémorations des fêtes et féries.

Oraison funèbre : discours à la louange d'un mort. L'usage des oraisons funèbres est très-ancien. Il fut pratiqué chez les Grecs : on le voit par l'exemple de Périclès, qui prononça, au rapport de Thucydide, l'éloge funèbre des guerriers qui avoient péri dans un combat. Chez les Romains, Valérius Publicola fut le premier qui introduisit la coutume de louer les morts. Junius Brutus, son collègue, ayant été tué dans un combat contre les Etrusques, il fit exposer son corps aux yeux du peuple, dans le *forum ;* puis, montant sur la tribune, il prononça l'éloge de cet illustre libérateur de Rome. Depuis ce temps, on continua de rendre ce tribut légitime de louanges à tous les grands hommes, après leur mort. C'étoit ordinairement un des parens du défunt qui prononçoit l'oraison funèbre. On rendit aussi cet honneur aux dames romaines. Ce fut une récompense de la générosité avec laquelle elles offrirent leurs bijoux et leurs pierreries, pour contribuer à payer les sommes immenses que les Gaulois exigeoient de la république. Le sénat reconnoissant ordonna qu'à l'avenir les dames romaines seroient honorées après leur mort d'un éloge funèbre ; et Popilla fut la première qui jouit de ce privilége.

Aujourd'hui, les hommes et les femmes illustres par leur naissance et leur rang reçoivent le même honneur. Un orateur distingué prononce leur éloge au milieu du service, en forme de sermon.

2. Les oraisons funèbres sont fort en usage et même

prodiguées chez les Luthériens; elles font une partie essentielle des funérailles. Il n'y a si petit bourgeois dont on ne fasse l'éloge après sa mort. La matière est souvent fort stérile. Le défunt n'a quelquefois ni vertus, ni naissance, ni vices brillans que l'éloquence puisse travestir en vertus : alors le panégyriste se tire le mieux qu'il peut, à l'aide des lieux communs et de quelques mensonges. Pour faire mieux sentir jusqu'où va la profusion des éloges funèbres dans les églises luthériennes, il suffit de dire que les enfans mêmes qui meurent au berceau n'en sont pas privés.

3. Sur la Côte d'Or, en Afrique, après les obsèques d'un Nègre de qualité, un prêtre fait un discours pathétique aux assistans. Il s'étend beaucoup sur les vertus du défunt, exhorte ses auditeurs à les imiter, et à remplir exactement tous leurs devoirs. Le voyageur Barbot assista un jour à une de ces oraisons funèbres. Il rapporte que l'orateur, en terminant son discours, prit en main les mâchoires des moutons que le mort avoit sacrifiés pendant sa vie. Ces mâchoires étoient attachées ensemble, et formoient une espèce de chaîne dont le prêtre tenoit un bout, tandis que l'autre descendoit dans la fosse. Il exalta beaucoup le zèle du défunt pour les sacrifices, et engagea les assistans à suivre son exemple. Il eut le don de les persuader : la plupart, après le sermon, vinrent offrir un mouton, dont le prédicateur profita.

4. Chez les Juifs, « on composoit des cantiques, » pour servir comme d'oraisons funèbres aux per- » sonnes illustres dont la mort avoit été malheu- » reuse. » Ainsi David déplora la fin tragique de Saül par un cantique funèbre : tel est aussi celui que Jérémie composa pour le roi Josias.

ORATOIRE : petite chapelle, ou lieu particulier d'une maison où il y a quelque autel ou quelque image, et où l'on prie Dieu en particulier.

Congrégation de l'Oratoire, établie à Rome et

dans quelques autres villes de l'Italie, par S. Philippe de Néri, vers l'an 1558. Des conférences que ce pieux ecclésiastique tenoit dans sa chambre à Rome, donnèrent lieu à cette congrégation. Le grand nombre de personnes qui se rendoient à ces conférences engagea Philippe à demander aux administrateurs de l'église de S. Jérôme, un lieu où il pût tenir commodément ses pieuses assemblées. On lui accorda ce qu'il demandoit, et ses conférences commencèrent à prendre une forme plus régulière. Il arrangea en forme d'oratoire le lieu qu'on lui avoit cédé; et c'est de là que cet établissement prit son nom. En 1574, la nouvelle congrégation fut transférée dans l'église de Saint-Jean-des-Florentins, qu'elle quitta en 1583, pour aller s'établir dans l'église de la Vallicella. Philippe de Néri envoya quelques-uns de ses disciples à Naples, à San-Severino, à Fermo et à Palerme. Ils y firent des établissemens sur le modèle de celui de Rome. La congrégation de l'Oratoire se répandit insensiblement dans toute l'Italie, où elle a un grand nombre de maisons; mais la plupart ne sont point unies à celle de Rome. Elles forment entr'elles comme autant de congrégations particulières. Il n'y a que les maisons de Naples, de San-Severino et de Lanciano, qui tiennent à celle de Rome. Les membres de cette congrégation ne sont point liés par des vœux. Leur général est triennal; ce qui n'empêche pas qu'il ne puisse être continué dans sa dignité aussi long-temps qu'on le juge à propos. La congrégation de l'Oratoire, et particulièrement la maison de Rome, a produit plusieurs grands hommes, entr'autres les cardinaux Baronius et Octave Palavicini.

Congrégation de l'Oratoire de Jésus, établie en France par le cardinal Pierre de Bérulle. Cet illustre prélat s'étant retiré le jour de S. Martin 1611, dans une maison du faubourg S.-Jacques, appelée

l'*hôtel de Valois*, avec cinq ecclésiastiques, y jeta les fondemens de sa nouvelle société. En 1615, il quitta cet hôtel, sur l'emplacement duquel on bâtit le Val-de-Grâce, et alla s'établir, avec ses compagnons, à l'hôtel de Bouchage. Enfin on donna à la nouvelle congrégation la maison qu'elle occupoit dans la rue S. Honoré. Elle ne tarda pas à s'étendre dans la France et dans les Pays-Bas, où elle rendit de grands services à la religion. Les prêtres de l'Oratoire se proposent, comme un des points principaux de leur institution, d'honorer, autant qu'il est en eux, les mystères de l'enfance, de la vie et de la mort de Jésus-Christ et de la sainte Vierge. Ils instruisent la jeunesse dans les colléges; ils dirigent les jeunes ecclésiastiques dans les séminaires; ils distribuent au peuple le pain de la parole dans les chaires chrétiennes, et entreprennent des missions. On comptoit, dans la France, soixante-quinze maisons de cette congrégation, qui fut féconde en hommes illustres par la piété et par la science.

Dames de l'Oratoire: société de femmes vertueuses, établie par S. Charles Borromée, qui leur prescrivit des règles de conduite.

ORCUS. C'est un des noms que les anciens Païens donnoient au dieu des enfers. Les poètes s'en servent souvent pour désigner l'enfer même.

ORDINAIRE. On donne ce nom à l'archevêque, évêque, ou autre prélat, qui a la juridiction ecclésiastique dans un territoire, ou bien à celui qui a la collation d'un bénéfice.

Ordinaire des ordinaires : titre que prend le Pape, pour marquer sa supériorité sur les ordinaires.

Ordinaire de la Messe. On appelle ainsi les prières de la messe rangées de suite.

L'*Ordinaire* est aussi un livre qui apprend comment il faut réciter l'office divin et dire la messe.

ORDINATION : action de conférer les ordres. C'est une règle de l'Eglise, que les ordinations ne se fassent qu'aux quatre-temps ; et cette règle a été confirmée par un concile de Rome, tenu sous le pape Zacharie.

1. Les lois ecclésiastiques défendent de recevoir un ordre supérieur avant d'avoir été admis à l'ordre inférieur ; par exemple, de recevoir la prêtrise avant le diaconat ; ce qui s'appelle se faire ordonner *per saltum*. Cependant une pareille ordination ne seroit pas invalide. Le droit de conférer les ordres appartient uniquement aux évêques.

2. Chez les Arméniens schismatiques, on présente, pour être ordonnés prêtres, des enfans de dix à douze ans, à qui, pour toute étude, on a fait apprendre à lire. Ceux qui se disposent à recevoir l'ordre de la prêtrise, restent dans l'église pendant quarante jours, au bout desquels l'évêque leur confère le caractère sacerdotal, et reçoit douze sous pour chaque ordination. Après que le nouveau prêtre a dit sa première messe, il donne un grand repas, pendant lequel sa femme, qu'on nomme *la papodie*, est assise sur un escabeau, les yeux bandés, les oreilles bouchées, et la bouche fermée; sans doute pour lui apprendre qu'elle ne doit se mêler en aucune manière des fonctions sacrées que son mari doit exercer. C'est un usage reçu dans l'Eglise d'Arménie, qu'un prêtre, chaque fois qu'il doit dire la messe, passe la nuit précédente dans l'église.

ORDO : petit livre qui prescrit la manière de faire l'office chaque jour, et qui enseigne ce qu'il faut dire et observer de particulier dans la messe du jour. Ce livre, que l'on renouvelle chaque année, est autrement appelé *directoire ;* mais les ecclésiastiques lui donnent quelquefois le nom de *guid'âne*.

ORDRE : sacrement de la nouvelle loi, établi par

notre Seigneur Jésus-Christ, qui consacre à Dieu, d'une manière particulière, celui auquel il est conféré, et lui communique la puissance nécessaire pour exercer les fonctions ecclésiastiques. Pour prouver que l'Ordre est un véritable sacrement, on cite ce passage de l'Evangile de S. Jean : *Hæc cùm dixisset, insufflavit, et dixit eis : Accipite Spiritum sanctum.* « Ayant dit ces paroles, il souffla sur eux, et leur dit : » Recevez le Saint-Esprit. » Voilà les trois choses nécessaires pour établir un sacrement; l'institution de Jésus-Christ qui parle à ses apôtres; le signe extérieur, qui est le souffle; et la grâce sanctifiante, figurée par le Saint-Esprit.

1. Les ministres de l'Eglise reçoivent, par l'ordination, une double puissance, à savoir, la puissance d'ordre et la puissance de juridiction. La puissance d'ordre regarde proprement la consécration du corps de Jésus-Christ ; la puissance de juridiction a rapport uniquement à son corps mystique, qui est l'Eglise. C'est par cette dernière puissance que les pasteurs ont droit de gouverner les fidèles en ce qui concerne le spirituel. L'évêque est le ministre du sacrement de l'Ordre, parce qu'il réunit seul en sa personne la souveraineté et la plénitude du sacerdoce. Ainsi, selon la discipline présente, personne ne peut être ordonné que par son propre évêque, c'est-à-dire, celui du lieu où il est né, ou celui du lieu où il possède un bénéfice, à moins qu'il n'ait obtenu des lettres de dimissoire pour se faire ordonner par un autre évêque.

Les ordinations faites par un évêque schismatique, hérétique ou excommunié, n'en sont pas moins valides. Les Pères du premier concile de Nicée conservèrent aux Novatiens qui se réunirent à l'Eglise, les honneurs et les prérogatives de l'Ordre, qu'ils avoient reçu dans leur secte, sans en excepter même l'épiscopat. Le concile d'Ephèse admit dans le clergé ceux

qui avoient été ordonnés par les hérétiques massiliens.

2. Il y a dans l'île de Ceylan une espèce d'ordre de chevalerie, que le Roi confère à ceux qui se sont distingués par quelque belle action. Toute la cérémonie consiste à leur ceindre la tête d'un morceau d'étoffe de soie, ou d'un ruban tissu d'or.

Ordre blanc. Jacques de Vitri, dans son *Histoire occidentale*, nous apprend que l'on donnoit autrefois ce nom à l'ordre des chanoines réguliers de S. Augustin.

Ordre gris. L'auteur que nous venons de citer rapporte que les religieux de Citeaux ayant changé leur habit noir en gris, on les appeloit l'*Ordre gris.*

Ordre noir. Au rapport de Matthieu Pâris, on donnoit ce nom, dans tout l'Occident, aux religieux de l'ordre de S. Benoît.

Ordres mineurs. On en compte quatre dans l'Eglise latine, qui sont le portier, le lecteur, l'exorciste et l'acolyte. Ils sont appelés *mineurs*, parce qu'ils sont inférieurs aux ordres sacrés, qu'on nomme *majeurs.* Ils servent de préparation pour y arriver; et, selon les termes du concile de Trente, ils en sont comme les degrés. Nous donnons un article à chacun de ces ordres en particulier. On ne connoît, dans l'Eglise grecque, qu'un seul ordre mineur, qui est celui de lecteur; mais, dans l'Eglise latine, les quatre ordres mineurs ont été établis dès les premiers siècles.

Plusieurs théologiens, du nombre desquels est S. Thomas, prétendent que les ordres mineurs sont de véritables sacremens, parce qu'ils confèrent à ceux qui les reçoivent une puissance qui les met au-dessus du peuple; parce que tout ordre, soit majeur, soit mineur, imprime un caractère dans celui qui le reçoit, et que, pour cette raison, on ne le réitère jamais. Ce sentiment est confirmé par le nom d'*ordre*, que l'Eglise

donne aux mineurs. Cependant un grand nombre de théologiens très-savans, comme Maldonat, Dominique Soto, le cardinal Cajétan, ne regardent point les ordres mineurs comme des sacremens, parce qu'on ne trouve rien, ni dans l'Ecriture, ni dans aucun auteur ancien, qui prouve qu'ils aient été institués par Jésus-Christ; parce qu'on voit, dans l'*Histoire ecclésiastique*, qu'on a conféré quelquefois les ordres majeurs à des personnes qui n'avoient pas reçu les mineurs, sans qu'on les ait obligées de les recevoir ensuite; parce que les ordres mineurs ne sont pas conférés, comme les autres, par l'imposition des mains. Enfin ils disent que, s'ils ne se réitèrent pas, c'est seulement en vertu d'une loi ecclésiastique. L'Eglise au reste n'a rien décidé sur cette matière; et chacun peut suivre son opinion.

Ordres sacrés, ou *majeurs*. Anciennement il n'y en avoit que trois, l'épiscopat, la prêtrise et le diaconat; et ces trois ordres étoient les seuls qui fussent de véritables sacremens. Le sous-diaconat étoit alors au nombre des ordres mineurs. Dès les premiers siècles il a été mis au rang des ordres sacrés. Le caractère qu'impriment les ordres sacrés est ineffaçable, et l'on ne peut jamais les réitérer. Ils renferment un vœu de chasteté, et forment un empêchement dirimant pour le mariage. Dans la primitive Eglise ils ne formoient qu'un empêchement prohibitif; c'est-à-dire qu'il étoit défendu à ceux qui étoient engagés dans les ordres sacrés de se marier; mais, s'ils violoient cette défense, leur mariage, quoiqu'illicite, étoit cependant valide. Le commun des théologiens pense que c'est depuis le douzième siècle que les ordres sacrés ont commencé d'être regardés comme un empêchement dirimant pour le mariage dans l'Occident. Le troisième concile de Latran, qui se tint l'an 1179, déclara que le mariage de ceux qui seroient engagés

dans les ordres sacrés, seroit nul. On ne peut pas assurer que, dans l'Eglise grecque, les ordres sacrés aient jamais été un empêchement dirimant; mais il est du moins certain qu'ils ont été un empêchement prohibitif, jusqu'au temps de S. Epiphane, au troisième siècle.

Le mariage n'est point un obstacle aux ordres sacrés, pourvu que la femme consente que son mari entre dans l'état ecclésiastique, et qu'elle fasse le vœu simple de chasteté perpétuelle. Il y a des casuistes qui prétendent que, si la femme est encore jeune, il est nécessaire qu'elle entre dans un cloître.

Lorsque quelqu'un doit être promu aux ordres sacrés, on le publie dans sa paroisse, et l'on fait des informations sur sa vie et ses mœurs.

ORÉADES, du grec ὄρος, *montagne :* les anciens Païens appeloient ainsi les nymphes qui présidoient aux montagnes.

ORÉBITES : hérétiques sectateurs des Hussites, qui parurent dans la Bohême, vers l'an 1418, et commirent d'horribles cruautés, particulièrement envers les prêtres catholiques. Ils furent appelés *Orébites*, parce qu'ils avoient choisi le mont Oreb pour le lieu de leur retraite; de même que les Hussites furent appelés *Taborites*, parce qu'ils s'étoient retranchés dans un lieu appelé *Tabor*.

ORGIES. Servius nous apprend que les Grecs donnoient d'abord ce nom à toutes sortes de sacrifices, et qu'on l'a tiré du verbe ὀργιάζειν, qui signifie *consacrer*. Mais il fut depuis uniquement appliqué aux sacrifices de Bacchus; et alors on le fit venir d'ὀργὴ, *fureur*, parce que les fêtes de ce dieu étoient ordinairement accompagnées des fureurs et des emportemens de l'ivresse. *Voyez* Bacchanales, Triétériques.

ORGUE : instrument de musique dont on se sert dans les églises pendant l'office divin. La plupart des

historiens rapportent que la première orgue qu'on ait vue en France, fut envoyée au roi Pépin, en 757, par l'empereur Constantin Copronyme. Si l'on en croit le témoignage de Walafride Strabon, lorsque l'on commença de toucher l'orgue en France pendant le service divin, une femme, entendant pour la première fois les sons harmonieux de cet instrument, tomba dans un ravissement et dans une extase qui fut suivie de la mort.

ORIFLAMME : bannière de l'abbaye de S. Denis, faite de soie de couleur de feu, qu'on nommoit *Sandal*, qui avoit trois queues ou fanons, et qui étoit entourée de houppes de soie verte. Toutes les églises avoient de pareilles bannières; et, lorsque leurs territoires étoient menacés par l'ennemi, elles remettoient cette bannière entre les mains d'un seigneur, qui étoit leur avoué et leur défenseur, afin qu'il la fît porter à la tête des troupes qu'il avoit levées pour la défense des biens de l'Eglise. Ainsi l'oriflamme ne servit d'abord que dans les guerres où l'abbaye de S. Denis étoit intéressée. Le comte de Vexin, protecteur de ce monastère, avoit seul le droit de la faire porter. L'oriflamme ne parut dans les armées de nos rois, que lorsque Louis VI, dit *le Gros*, eut acquis le comté de Vexin. Ce prince la fit porter, pour la première fois, l'an 1124. Ses successeurs, dans toutes leurs guerres, n'oublièrent jamais l'oriflamme, qu'ils alloient recevoir avant de partir, des mains de l'abbé de S. Denis. On croit qu'elle disparut à la bataille de Rosbec, que le roi Charles VI gagna sur les Flamands, l'an 1382; car l'Histoire n'en fait depuis aucune mention. Cette bannière fut appelée *oriflamme*, à cause des flammes d'or dont elle étoit semée.

ORIGÉNISTES : hérétiques sectateurs d'Origène. Cet homme si éclairé, la lumière du troisième siècle, le fléau des hérésies des Valentiniens et des Maronites,

tes, devint lui-même un hérétique. Le trop grand jour aveugle: les trop hautes connoissances d'Origène l'égarèrent. Pénétré de l'infinie bonté de Dieu, il soutint que les peines qu'il inflige au pécheur n'étoient que des corrections paternelles, qui ne devoient pas toujours durer, et qu'ainsi sa justice ne préjudicieroit en rien à ses bontés. Le libre arbitre n'eut point de plus grand défenseur. Il l'admettoit même dans les anges, qu'il croyoit peccables, et dans les diables, qui devoient un jour cesser d'en abuser pour retourner à Dieu, qui les sauveroit comme les autres êtres spirituels; et ils devoient être tous sauvés, afin que Dieu fût tout en tout. On peut dire que ses réponses aux objections qu'on lui avoit faites sur l'inégalité du sort des anges et des hommes, et de celui de ces derniers entr'eux, sont bien moins spécieuses que ces mêmes objections. « Pourquoi, lui disoit-on, Dieu, étant le père de tous les êtres spirituels, et, par cette qualité, devant tous les aimer d'un égal amour, leur a-t-il inégalement partagé ses bienfaits? Les uns ont été faits des anges destinés à jouir éternellement du suprême bonheur. Les autres n'ont été que des hommes, destinés en naissant à être misérables. D'où vient encore, parmi ces mêmes hommes, tant de différences, soit dans la naissance, soit dans les talens, soit dans les biens? » A ces questions, où tant de grands hommes ont été obligés d'avouer leur ignorance, et d'adorer humblement la volonté de celui qui a fait tout pour le mieux, échoua toute la science d'Origène. Il tâcha d'y répondre, et ses réponses furent autant d'erreurs. Il faisoit dépendre cette inégalité entre les êtres spirituels, de leur propre mérite; et voici comme il le prouvoit. « Quand Dieu, disoit-il, créa l'univers, il créa en même temps un certain nombre d'esprits parfaitement égaux, et jouissant du libre arbitre. La plupart en ont abusé, et, selon la

gravité de leur faute, Dieu les a attachés et en attache encore tous les jours à divers corps créés exprès pour les punir; en sorte que, de purs esprits qu'ils étoient, ils sont devenus des ames, ou des anges, ou des astres, ou des hommes. Les plus coupables ont habité et habitent en ce bas monde, pour y être plus ou moins malheureux, à proportion de l'énormité de leurs anciens crimes. Jésus-Christ a été celui qui s'est toujours attaché à Dieu de la manière la plus intime : aussi a-t-il mérité de n'en être jamais séparé. »

ORMUSD, *ou* Hormizda-Choda, que les Grecs, par corruption, ont appelé *Oromazde.* C'étoit le nom que les anciens Perses donnoient au premier principe de toutes choses, et à l'Etre suprême, qui étoit le seul objet de leur culte. Ils disoient que c'étoit lui qui avoit créé d'abord la lumière et les ténèbres, et que c'étoit le mélange de ces deux choses si opposées, qui avoit produit les biens et les maux.

ORTHÉSIE, du grec ὀρθοῦν, *rectifier, diriger*: surnom que les peuples de la Thrace donnoient à la déesse Diane, parce qu'ils supposoient qu'elle secouroit les femmes en travail d'enfant, et qu'elle aidoit généralement tous les hommes dans leurs entreprises.

ORTHIE, *ou* Orthienne : surnom que les Lacédémoniens donnoient à la déesse Diane. L'autel de Diane orthienne étoit souvent arrosé du sang des jeunes Lacédémoniens, qui disputoient à qui recevroit plus courageusement des coups de fouet en l'honneur de la déesse.

ORTHODOXE. C'est le nom que l'on donne aux Catholiques dont la foi est pure et conforme à la doctrine de l'Eglise.

ORTHODOXIE : conformité à la droite et saine opinion sur tous les points de la religion.

Les Grecs appellent *orthodoxie*, une fête qu'ils ont coutume de célébrer, tous les ans, le dimanche qui

termine la première semaine de carême, en mémoire du rétablissement des saintes images après les persécutions des Iconoclastes.

OSCHOPHORIES : fêtes que les Athéniens célébroient, le 10 de Décembre, en l'honneur de Bacchus et d'Ariane. Voici à quelle occasion elles furent instituées : Minos, roi de Crète, irrité contre les Athéniens, qui avoient tué son fils Androgée, avoit mis le siége devant leur ville, et, s'en étant emparé, il les avoit condamnés à envoyer, tous les ans, dans l'île de Crète, en forme de tribut, sept jeunes garçons et sept jeunes filles, destinés à servir de proie à un monstre connu sous le nom de *Minotaure*, fruit des amours de sa femme avec un taureau. Il y avoit déjà plusieurs années que les Athéniens étoient asservis à ce tribut également cruel et humiliant, lorsque Thésée fut choisi pour être du nombre des victimes. Ce jeune prince étant arrivé en Crète, inspira de l'amour à la jeune Ariane, fille de Minos, qui lui donna un peloton de fil pour guider ses pas dans les détours tortueux du labyrinthe où le monstre étoit enfermé. Thésée tua le Minotaure, et, par le moyen du fil, sortit heureusement du labyrinthe. De retour à Athènes, il institua, en mémoire de ses heureux exploits, des fêtes qui furent appelées *Oschophories*, dans lesquelles deux jeunes garçons, des plus illustres familles d'Athènes, se déguisoient en filles, et, portant à la main des branches de vigne, alloient du temple de Bacchus à celui de Minerve, suivis de tous les jeunes gens distingués de la ville, qui portoient pareillement des branches de vigne. Le nom d'*oschophories* est dérivé du grec ὄσχη, *branche de vigne chargée de raisin*, et de φέρω, *je porte*.

OSIRIS. C'est le nom que donnoient les Egyptiens à leur principale divinité. Ils prétendoient que cet Osiris avoit été le premier de leurs rois, et qu'il étoit

fils de Saturne et de Rhée, ou de Jupiter et de Junon. Nous ne pouvons nous dispenser de donner au lecteur une idée des contes absurdes qu'ils débitoient à son sujet, et que de graves auteurs ont jugé à propos de transmettre à la postérité. Au moment de la naissance d'Osiris, disoient les Egyptiens, on entendit une voix qui prononça ces paroles : « Le seigneur de » toutes choses est venu au monde ; » ou, suivant d'autres, une jeune fille nommée *Pamyles*, allant querir de l'eau au temple de Jupiter, à Thèbes, entendit une voix qui ordonnoit d'annoncer que le grand et bienfaisant roi Osiris étoit né. On chargea cette jeune fille du soin de nourrir le jeune prince ; et elle s'en acquitta avec tout le zèle possible. Osiris, ayant atteint l'âge nubile, fut marié avec sa sœur Isis. Jamais mariage ne fut si heureux ; car les deux époux s'aimoient dès le sein de leur mère. Osiris, étant monté sur le trône, trouva les Egyptiens encore sauvages. Il s'appliqua à polir leurs mœurs, à leur apprendre les arts utiles à la vie ; à les former à la piété, à la vertu, et à toutes les qualités sociales. Plein d'un amour généreux pour l'humanité, il ne voulut pas que ses bienfaits fussent renfermés dans les bornes de l'Egypte, et il résolut de parcourir toute la terre, et d'apprendre à tous ses habitans à connoître les avantages et les ressources que la nature a donnés à l'humanité. Avant de quitter ses Etats, il en confia l'administration à sa femme Isis, dont il connoissoit la sagesse, et lui laissa pour conseil le fameux Hermès, surnommé *Trismégiste*. Le commandement général des troupes fut donné à Hercule, le plus vaillant guerrier de la nation. Après avoir mis ordre à tout, Osiris partit, et se rendit d'abord en Ethiopie. Arrivé dans cet empire, il fit hausser les bords du Nil, et creuser plusieurs canaux, afin de prévenir les inondations trop fréquentes de ce fleuve ; et d'en distri-

buer les eaux avec plus d'égalité. Il apprit aussi aux Ethiopiens l'art de cultiver la terre, et bâtit dans leur pays plusieurs villes. Il quitta ensuite l'Ethiopie, visita l'Arabie et l'Inde, et parcourut toute l'Asie. De retour en Egypte, ce grand roi fut la victime de la jalousie de son frère Typhon, qui le fit mourir, et coupa son corps en vingt-deux morceaux qu'il distribua entre les complices de son parricide.

On raconte d'une autre manière la mort d'Osiris. On dit que Typhon, ayant appris que son frère Osiris étoit sur le point de revenir en Egypte, conjura sa perte avec soixante-douze de ses amis, et prit avec eux les mesures nécessaires pour l'exécution de son projet. Il fit prendre la mesure du corps d'Osiris, et, sur cette mesure, il fit construire un coffre magnifique : puis, ayant invité Osiris à un grand festin où se trouvèrent tous les conjurés, il se fit apporter le coffre au milieu du repas. Chacun des convives en admira la richesse et la beauté; sur quoi Typhon leur dit, en riant, qu'il en feroit présent à celui dont le corps pourroit y entrer. Tous les conjurés en firent l'essai tour à tour, comme ils en étoient convenus; mais il se trouva que le coffre ne convenoit point à leur taille. Osiris en fit aussi l'épreuve, et entra sans peine dans le coffre. Il ne s'y fut pas plus tôt engagé, qu'on en ferma sur lui le couvercle. Les conjurés versèrent ensuite du plomb fondu sur le coffre, et le jetèrent dans la mer. Isis, ayant appris cette funeste nouvelle, donna toutes les marques de la plus vive douleur. Elle coupa une boucle de ses cheveux, se revêtit d'habits de deuil, et se mit à courir de tous côtés pour chercher le corps d'Osiris. Après bien des recherches et des perquisitions, elle apprit que le coffre qui renfermoit le corps de son mari, avoit été jeté par les flots de la mer sur une touffe de genêt à Biblus, et que le genêt avoit poussé tout-à-coup une

tige d'une si prodigieuse grandeur, qu'elle cachoit tout le coffre. Isis se rendit promptement à Biblus, découvrit heureusement le coffre, et l'emporta à Butus, où elle le cacha le mieux qu'il lui fut possible; ce qui n'empêcha pas que Typhon, chassant, une nuit, au clair de la lune, ne le découvrît. Ce scélérat coupa le corps d'Osiris en quatorze pièces, qu'il sema çà et là. Isis se mit une seconde fois en voyage pour chercher les membres dispersés de son époux; et, dès qu'elle en trouvoit un, elle l'enterroit au même endroit. Mais, malgré toutes ses recherches, elle ne put venir à bout de trouver les parties naturelles d'Osiris, que Typhon avoit jetées dans le Nil, et qui avoient été dévorées par certains poissons dont l'espèce a toujours été depuis en abomination parmi les Egyptiens. Isis, pour se consoler en quelque sorte de cette perte irréparable, institua un culte particulier en l'honneur de la partie du corps d'Osiris qu'elle n'avoit pu trouver. Ce n'est là qu'un abrégé très-succinct des fables impertinentes que les Egyptiens avoient imaginées sur le compte d'Osiris. Si l'on vouloit les rassembler toutes, on en feroit un volume d'absurdités et d'extravagances. Le lecteur apprendra, avec plus de plaisir, de M. Pluche, sur quel fondement les Egyptiens bâtirent toutes ces chimères.

« Les anciens Egyptiens désignoient le soleil par une figure symbolique, qu'ils nommoient *Osiris*. Ce nom, selon les anciens les plus judicieux et les plus savans, signifioit *l'inspecteur, le cocher*, ou *le conducteur, le roi, le guide, le modérateur des astres, l'ame du monde, le gouverneur de la nature*. Selon la force des termes dont il est composé, il signifioit *le gouvernement de la terre;* ce qui revient au même sens. Cette figure symbolique étoit tantôt un homme portant un sceptre, tantôt un cocher armé d'un fouet : quelquefois ce n'étoit simplement qu'un œil. Les at-

tributs de cette figure varioient souvent, selon les diverses circonstances du jour de l'année. Dans la suite des temps, le peuple superstitieux oublia le sens de cet emblême. Il prit cet homme symbolique pour un homme réel et véritable. Il regarda cet Osiris, ce roi avec son sceptre, ce modérateur des saisons, comme le premier roi de la nation égyptienne, le fondateur, le père de toutes ses colonies. Osiris, de personnage symbolique qu'il étoit auparavant, étant devenu, dans l'esprit des peuples, une personne réelle, un homme qui avoit autrefois vécu parmi eux, on fit son histoire relativement aux attributs que portoit la figure. On imagina autant de faits qu'il y avoit de pièces à expliquer dans le symbole, ou de cérémonies dans les fêtes où l'on portoit le caractère du bel astre par lequel Dieu nous distribue les secours de la vie. Diodore de Sicile et Plutarque, tout judicieux qu'ils sont, nous ont conservé ces ennuyeuses légendes. Elles ne sont guère que des contes populaires, et des puérilités dont il n'y a aucun profit à tirer. Souvent ce sont des infamies scandaleuses, et conformes aux inclinations détestables de ceux qui les ont imaginées.»

Le même M. Pluche fait voir que la plupart des dieux des anciens Païens ne sont que l'Osiris égyptien, déguisé sous un nom différent. On trouvera ces explications aux articles des différentes divinités païennes.

OSSÉNIENS : hérétiques du premier siècle de l'Eglise. *Voyez* Elcésaïtes.

OTHIN, Oden, *ou* Whoden : divinité adorée autrefois par les anciens Goths et les peuples de l'Islande. Elle présidoit à la guerre, et répondoit au Mars des Grecs et des Romains. Dans l'Edda, livre qui contient la mythologie des peuples du Nord, on donne à Othin le nom de *père des Juhles*, c'est-à-dire, des esprits élémentaires. *Voyez* Juhles.

OZÉE : le premier des douze prophètes de l'ancien

Testament qui sont appelés *petits*, parce que leurs prophéties sont plus courtes que celles des autres. Ce prophète, dont le nom signifie *sauveur*, commença d'exercer son ministère sous le règne d'Osias, vers l'an du monde 3180. Il le continua sous les rois suivans, et prophétisa pendant près d'un siècle. S. Jérôme remarque que la prophétie d'Osée est écrite d'un style pathétique, et remplie de sentences très-vives. Le prophète y prédit la destruction de la synagogue et l'établissement de l'Eglise, et déclame avec véhémence contre l'idolâtrie.

PACALES, *ou* PACALIES : du latin *pax, pacis,* paix, fêtes que les anciens Romains avoient coutume de célébrer en l'honneur de la paix, qu'ils regardoient comme une divinité.

PACHACAMAC. Les Péruviens donnoient à l'Etre suprême ce nom, qui, dans leur langue, signifie *celui qui anime le monde.* « Ce mot leur étoit en si grande » vénération, dit Garcilasso de Véga, qu'ils n'osoient » le proférer. Mais, si la nécessité les y obligeoit, ils » le prononçoient avec de grandes marques de res- » pect et de soumission; car alors ils resserroient les » épaules, ils baissoient la tête et le corps, ils levoient » les yeux vers le ciel, puis tout d'un coup ils les bais- » soient vers la terre; ils portoient les mains ouvertes » sur l'épaule droite, et donnoient des baisers à l'air. » Les plus sensés d'entre les Péruviens, quoique zélés adorateurs du soleil, avoient cependant un respect encore plus profond pour Pachacamac, qu'ils regardoient comme le premier principe de la vie et comme l'ame de l'univers. Le soleil étoit leur dieu sensible et présent; Pachacamac leur dieu invisible, inconnu. Ils invoquoient ce dernier dans tous leurs travaux. Lorsqu'ils avoient monté quelque colline escarpée, ils le remercioient « de les avoir aidés à surmonter cette fatigue... » Arrivés au sommet de la colline, ils posoient leur » fardeau, s'ils en avoient quelqu'un, et, après avoir » élevé les yeux au ciel, ils les baissoient vers la terre... » Ensuite, par une espèce d'offrande, ils se tiroient » le poil des sourcils, et, soit qu'ils en arrachassent » ou non, ils les souffloient en l'air, comme s'ils les » eussent voulu envoyer au ciel. Ils prenoient aussi » dans la bouche d'une herbe... appelée *acca,* qu'ils » jetoient en l'air, comme pour dire qu'ils offroient

» à Pachacamac ce qu'ils avoient de plus précieux. » Leur superstition alloit même jusqu'à lui offrir de » petits éclats de bois, ou des pailles, s'ils ne trou- » voient rien de meilleur, ou quelques cailloux, et, » à faute de cela, une poignée de terre. On voyoit » même de grands monceaux de ces offrandes sur le » sommet des collines. Quand ils faisoient ces cérémo- » nies, ils ne regardoient jamais le soleil, parce que » ce n'étoit pas à lui, mais à Pachacamac, que leur » adoration s'adressoit.»

PACHACAMAMA : déesse prétendue, adorée autrefois chez les anciens habitans du Pérou. On croit communément que c'étoit la terre qu'ils honoroient sous ce nom.

PACIFICATEURS. On donna ce nom aux partisans de l'Hénotique de l'empereur Zénon, parce qu'ils prétendoient que cet édit étoit propre à pacifier tous les troubles excités par la secte des Monothélites. *Voyez* Hénotique.

Les Anabaptistes prirent aussi le titre de Pacificateurs, parce qu'ils publioient que leur doctrine devoit établir sur la terre une paix universelle.

PÆAN. Les Grecs appeloient ainsi certains cantiques composés en l'honneur d'Apollon, et dont le refrain étoit : ἰὴ Παιὰν, « lance tes flèches, Pæan ! » Le surnom de *Pæan* étoit donné à Apollon, pour exprimer la force de ses traits, du mot grec παίειν, *frapper*. Dans ces cantiques, on célébroit particulièrement la fameuse victoire qu'Apollon avoit remportée sur le serpent Python. On chantoit surtout ces Pæans dans les temps de peste, parce qu'on s'imaginoit qu'Apollon lançoit alors ses traits sur les hommes. On fit ensuite de pareils cantiques en l'honneur de plusieurs dieux, même de quelques grands hommes; et quoique ils eussent changé d'objet, ils conservèrent toujours le nom de *Pæan*.

PAGANALES : fêtes que les anciens Romains avoient coutume de célébrer au mois de janvier, après les semailles. Elles furent instituées par Servius Tullius, sixième roi de Rome, et appelées *Paganales*, du latin *pagus*, bourg, village, parce qu'on ne les célébroit que dans les bourgs et dans les villages. Pendant cette fête, tous les habitans de chaque village, hommes, femmes, enfans, étoient obligés d'apporter pour offrande, à l'autel de Cérès, une pièce de monnoie; mais ces pièces étoient différentes selon l'âge, le sexe, l'état et la condition d'un chacun, et servoient à faire connoître le nombre des habitans, et à les distinguer.

PAGANISME : religion des Païens. On trouvera dans le cours de cet ouvrage tout ce qui concerne les fausses divinités, les fêtes, les sacrifices et les cérémonies du paganisme.

PAGODE. C'est le nom que l'on donne communément aux temples des peuples idolâtres, et même à leurs idoles. On prétend que ce mot est dérivé de *pogheda* ou *pokhoda*, qui, dans la langue persane, signifie *temple d'idoles* ou *idole*.

1. On voit à la Chine un nombre presque infini de pagodes. C'est la demeure des bonzes et des autres religieux : on y donne aussi l'hospitalité aux voyageurs. Dans les murailles de ces pagodes, on a pratiqué une quantité prodigieuse de petites niches, où sont placées des idoles en bas-relief. Plusieurs de ces idoles sont des divinités réelles, les autres ne sont que des symboles. L'idole principale, à laquelle est dédiée la pagode, est placée au milieu, sur un autel, et se distingue par la grandeur de sa taille. Devant cette idole, on remarque une sorte de roseau creux, qu'on nomme *bambou*, qui est fort épais et fort long. Dans ce roseau il y en a plusieurs autres petits, sur lesquels on lit différentes prédictions tracées en caractères chinois. L'autel est ordinairement peint en rouge. Les

Chinois n'emploient cette couleur que pour les choses saintes. Des cassolettes, où brûlent des parfums, sont aux deux côtés de l'autel; et devant, les prêtres placent un bassin de bois, où les dévots mettent leurs offrandes. Dans la pagode il y a plusieurs lampes allumées nuit et jour en l'honneur des morts. Voici la description de la fameuse pagode dédiée à Tican, qui est le Pluton des Chinois.

L'idole qui représente cette divinité est placée sur un autel, selon la coutume, au milieu de la pagode. Elle est toute dorée, et tient dans sa main un sceptre. Une couronne magnifique brille sur sa tête. Elle est environnée de huit autres petites idoles aussi dorées, et qui sont comme ses ministres. Aux deux côtés de l'autel, on voit deux tables. Sur chacune sont placées cinq idoles, qui représentent des juges infernaux. Ce qui le fait connoître, c'est qu'ils sont peints sur les murailles, assis sur leurs tribunaux, et exerçant leurs fonctions. Auprès d'eux sont des diables d'une forme hideuse, qui se tiennent prêts à mettre à exécution les sentences de ces juges. Le premier juge examine les hommes présentés à son tribunal, et découvre, par le moyen d'un miroir, leurs bonnes ou mauvaises actions. Ils sont ensuite conduits devant les autres juges, qui leur distribuent, selon leur mérite, les châtimens ou les récompenses. Un de ces juges est chargé des ames destinées à passer dans d'autres corps. On voit un pécheur mis avec tous ses crimes d'un côté d'une grande balance; de l'autre côté sont des livres qui renferment des prières et des pratiques de dévotion. Pour en faire voir le mérite, ces livres forment un poids équivalent à celui des crimes du pécheur, qui, par ce moyen, évite le châtiment. Sur ces murailles sont aussi représentés les divers tourmens qu'on fait souffrir aux criminels. Les uns sont précipités dans des chaudières d'huile bouillante; les autres sciés en

deux ou coupés par morceaux. Ceux-ci sont étendus sur un gril ardent, et brûlés à petit feu; ceux-là sont la proie des chiens dévorans. On remarque, au milieu de ces effrayantes peintures, un fleuve sur lequel il y a deux ponts, l'un d'or, l'autre d'argent. Ils servent de passage aux gens de bien qui vont prendre possession de la félicité qui leur est destinée. Ils portent en main des espèces de lettres ou de certificats que les prêtres leur ont donnés pour rendre témoignage de leurs bonnes œuvres, et les bonzes les conduisent dans le séjour du bonheur. Plus loin on découvre le triste séjour des diables et des serpens. On les y voit s'agiter au milieu des flammes. Cette affreuse demeure est fermée par deux portes d'airain, sur lesquelles on lit cette inscription : « Celui qui priera mille fois devant » cette idole, sera délivré de ses peines. » A l'entrée de cet horrible lieu, on a représenté un bonze qui en retire sa mère, malgré les violens efforts des diables, qui veulent la retenir: c'est un artifice des bonzes, pour faire voir qu'ils peuvent délivrer les morts des tourmens de l'enfer.

2. Dans les Indes, lorsqu'on veut construire une pagode, il y a de grandes cérémonies à observer à l'égard du terrain que l'on a choisi pour y élever ce bâtiment sacré. On commence par environner ce terrain d'une enceinte; puis on attend que l'herbe y soit devenue grande : alors on y fait entrer une vache, et on l'y laisse paître à son gré, pendant un jour et une nuit toute entière. Le lendemain, on vient reconnoître l'endroit, où l'herbe foulée témoigne que la vache y a couché. On creuse dans ce lieu, et on y enfonce une colonne de marbre, qui s'élève encore au-dessus de la terre à une certaine hauteur, et sur la colonne est placée l'idole pour laquelle on destine la pagode. Tout autour on construit l'édifice sacré.

Les Indiens ont une si grande vénération pour leurs pagodes, qu'ils se déchaussent toujours avant d'y entrer.

PAÏENS. Les idolâtres et les Gentils furent ainsi appelés, du mot latin *pagus*, bourg, village; d'où l'on forme *paganus*, païen; parce que l'empereur Constantin, ayant embrassé la religion chrétienne, porta des édits qui obligeoient tous les idolâtres de se retirer à la campagne dans les bourgs et villages, et leur défendoit tout exercice de l'idolâtrie dans l'enceinte des villes.

PAIN DES ANGES, PAIN CÉLESTE, PAIN DES JUSTES, On désigne, par ces différens noms, la sainte Eucharistie, qui est la nourriture spirituelle des fidèles.

Pain azyme, c'est-à-dire sans levain. *Voy.* AZYME.

Pain bénit. On appelle ainsi, dans l'Eglise catholique, le pain que les fidèles offrent tour à tour, chacun à leur paroisse, pour être bénit et distribué, le dimanche, à ceux qui assistent à l'office divin. On prétend que l'usage de distribuer le pain bénit a été institué, dans le dix-septième siècle, dans un concile de Nantes. Le pain bénit est un reste de ces anciennes offrandes que les premiers Chrétiens apportoient à l'église, lorsqu'ils venoient entendre la messe. (*Voyez* OFFRANDE.) On peut le regarder comme une image des anciens agapes, et surtout comme un symbole du pain eucharistique que les premiers Chrétiens recevoient toutes les fois qu'ils assistoient à la messe.

2. Les Grecs ont une vénération singulière pour le pain bénit, qu'ils regardent comme un appendice du saint sacrement de l'Eucharistie, selon l'expression de Ricaut. Ils prétendent que se sont les apôtres qui ont institué la coutume de donner le pain bénit aux fidèles. Ils lui attribuent la vertu d'expier les péchés véniels, et le portent aux malades comme un remède salutaire et pour l'ame et pour le corps.

Pain sacré. On donne ce nom à un morceau de cire, de pâte ou de terre, qui a été bénit avec de certaines cérémonies, et que l'on enchâsse dans des *Agnus Dei* ou des reliquaires.

Pain de S. Hubert, de sainte Geneviève, de S. Nicolas de Tolentin, etc. On appelle ainsi des pains bénits et sur lesquels on a invoqué le saint dont ils portent le nom. On leur attribue plusieurs propriétés, comme de guérir de la rage, de la fièvre, et d'autres maladies, à proportion que les supplians sont plus ou moins animés par la foi.

Pains de proposition, qui sont appelés, dans le texte hébreu de l'Ecriture, *les pains de la face*, parce qu'ils devoient toujours être en présence de Dieu sur la table d'or, dans le lieu saint. Ils étoient au nombre de douze, par allusion aux douze tribus d'Israël, et devoient être faits du plus pur froment, sans aucun levain. Le matin de chaque jour de sabbat, les prêtres en apportoient de frais qui étoient encore tout chauds, et remportoient les vieux, qu'ils avoient seuls le droit de manger. Les pains de proposition étoient placés sur deux rangs, chacun de six l'un sur l'autre. Il y avoit entre chaque pain de doubles platines d'or, pour les empêcher de moisir.

PAIX : 1. divinité allégorique des anciens Païens, particulièrement honorée chez les Grecs et chez les Romains, qui la supposoient fille de Jupiter et de Thémis, ou de la Justice. L'empereur Claude, ou, selon d'autres, l'impératrice Agrippine, commença à faire bâtir en l'honneur de cette prétendue déesse un temple magnifique, qui ne fut achevé que sous Vespasien. Tite et Domitien ornèrent à l'envi ce temple, et le dernier y fit transporter la plupart des vases précieux et des riches ornemens du temple de Jérusalem. Les malades imploroient spécialement le secours de cette divinité, et se faisoient porter dans son temple,

dans l'espérance d'être guéris. Les poètes, les musiciens, les peintres et autres artistes, par une précaution très-sage, avoient coutume de s'assembler dans le temple de la Paix, lorsqu'ils avoient à conférer sur les matières qui concernoient leurs professions, de peur que la discorde, assez ordinaire entre rivaux, ne vînt troubler leurs conférences. On représentoit la Paix sous la figure d'une femme parfaitement belle, dont l'air étoit doux et serein. Elle avoit sur la tête une couronne faite de branches d'olivier et de laurier mêlées ensemble. Elle tenoit d'une main un caducée, de l'autre, des épis de blé et des roses. On sait que l'olivier a toujours été le symbole de la paix, soit à cause de la douceur de l'huile qu'on exprime de son fruit, soit parce que la colombe que Noé fit sortir de l'arche lui rapporta une branche d'olivier, pour marque que la colère de Dieu étoit appaisée. Le laurier, qui formoit avec l'olivier la couronne de la Paix, marque qu'elle est le fruit le plus doux de la victoire; le caducée désigne le pouvoir de concilier les esprits et d'appaiser les querelles (*Voyez* Caducée); les épis de blé et les roses font entendre que les plaisirs et l'abondance sont les enfans de la Paix. On voit cette déesse représentée sur une médaille d'Antonin le Pieux, tenant de la main droite un rameau d'olivier, et de la gauche mettant le feu à un monceau de cuirasses et de boucliers. La Paix avoit aussi un temple à Athènes, où elle étoit représentée tenant d'une main une petite statue de Plutus, pour marquer qu'elle produit les richesses; et de l'autre, des épis de blé, symbole que nous venons d'expliquer.

La paix. On appelle ainsi le baiser de paix, que les ecclésiastiques se donnent dans les messes solennelles, après que le prêtre a récité l'oraison dominicale; ils prononcent en s'embrassant ces paroles : « Que la » paix soit avec nous. » On appelle aussi *la paix* un

instrument que le diacre donne à baiser au célébrant avant la communion, et qu'il fait ensuite baiser aux assistans. Quelques-uns croient que le pape Léon II institua l'instrument de la paix, vers l'an 1683; mais d'autres pensent que cet usage est beaucoup moins ancien. Quoi qu'il en soit, au lieu du baiser, on donne communément à baiser l'instrument de la paix. Cet instrument est d'or, d'argent ou de broderie, avec une image dévote, du crucifix ou de quelqu'autre mystère. Il y a par derrière une petite anse, pour la tenir, à laquelle est attaché un voile de la couleur de l'office du jour, pour l'essuyer.

2. Voici quelle est, à ce sujet, la pratique de l'Eglise d'Arménie, au rapport du P. le Brun. Le diacre ayant reçu « la paix du prêtre, la porte au premier » du chœur; un du chœur la porte à un des laïques; » et l'un des laïques va saluer une des femmes, qui » est ordinairement une des plus âgées : ensuite ils » s'embrassent tous, les uns les autres, sans se baiser » à la joue. Cela se fait de même dans les églises des » Arméniens catholiques, comme dans celles des » schismatiques. »

PAJONISME : doctrine de Claude Pajon, protestant célèbre par ses disputes avec le ministre Jurieu. Il étoit né à Romorentin, en 1626, d'une famille distinguée, mais engagée dans les erreurs du Calvinisme. Pajon, élevé dans la religion de ses parens, se distingua tellement à Saumur, pendant ses études, par les talens de son esprit et la régularité de sa conduite, qu'il fut élevé à la dignité de ministre, n'ayant encore que vingt-quatre ans. Le refus qu'il fit de prendre part à une querelle qu'avoit le ministre Jurieu avec un de ses confrères, fut la source et l'origine des tracasseries qu'il eut à essuyer, et lui donna lieu de former, au milieu du Calvinisme, une espèce de secte particulière. Jurieu se vengea du refus de Pajon, en l'atta-

quant sur sa doctrine. Ces deux ministres n'avoient pas les mêmes sentimens sur la manière dont le Saint-Esprit opère la conversion dans le cœur de l'homme. Jurieu accusa Pajon d'avoir, sur cette matière, des principes erronés. L'accusé fit l'apologie de sa doctrine dans le synode d'Anjou, tenu en 1667, et ses raisons persuadèrent si bien tous ceux qui composoient cette assemblée, qu'ils le déclarèrent absous, et lui permirent de continuer ses leçons à Saumur, où il avoit été appelé, l'année précédente, pour enseigner la théologie. Ce jugement ne fit qu'irriter davantage la colère de Jurieu; il ne cessa de persécuter Pajon, et forma contre lui une cabale si puissante, que le même homme qui avoit été absous au synode d'Anjou, en 1667, fut condamné dans l'académie de Saumur, en 1682. On obligea même les étudians qui voudroient prendre les degrés, de souscrire à cette condamnation. Pajon, poussé à bout, publia plusieurs écrits pour sa défense, et se forma un parti pour l'opposer à celui de Jurieu. Ses sectateurs furent appelés *Pajonistes;* et, pour distinguer sa doctrine, on la nomma *Pajonisme*. Après de grands débats, il fut enfin obligé de quitter la chaire de théologie de Saumur, et d'accepter une place de ministre à Bione, près d'Orléans.

PALATÉE, *ou* Palatua : divinité des anciens Romains, ainsi nommée, parce qu'ils supposoient qu'elle présidoit au mont Palatin, et qu'elle étoit la protectrice du palais des empereurs. Le prêtre de la déesse s'appeloit Palatual, et l'on donnoit le nom de Palatuar à la fête qui se célébroit en son honneur.

PALÉE, du grec παλαιὰ, *ancienne :* c'est le nom que l'on donna, dans le quatrième siècle, à l'une des deux églises où les Catholiques s'assembloient pendant le schisme d'Antioche.

PALÉMON : l'un des dieux marins adorés chez les Grecs. Il ne fut redevable de sa divinité qu'à son

malheur. On raconte qu'Ino, fuyant la jalousie et les fureurs de son époux Athamon, roi de Thèbes, s'enfuit avec son fils Mélicerte, et, se voyant sur le point de tomber entre les mains de son mari, qui la poursuivoit, se précipita dans la mer avec le jeune compagnon de sa fuite. Les dieux, touchés de leur malheur, les admirent au nombre des divinités de la mer; Ino, sous le nom de *Leucothée;* Mélicerte, sous celui de *Palémon.* Les Grecs attribuoient à ce dernier l'intendance des ports. C'est le même que les Romains honoroient sous le nom de Portumne. (*Voyez cet article*).

PALÈS : divinité des pasteurs chez les anciens Romains. On célébroit en son honneur, au mois d'avril, des fêtes appelées *Palilies.* Tous les ans, le 21 d'avril, les bergers allumoient de grands feux dans la campagne, et formoient à l'entour différentes danses, persuadés que, par ce moyen, ils éloignoient les loups de leurs bergeries, et préservoient leurs troupeaux des maladies contagieuses. Ce feu étoit fait avec des branches d'olivier, de pin et de laurier, des chaumes et des fèves. On y jetoit du soufre, du sang de bœuf, et des cendres de veaux brûlés. On faisoit aussi tourner les troupeaux autour de ce feu. Cette cérémonie étoit accompagnée d'offrandes pour la déesse, qui consistoient en lait, vin, millet et autres fruits de la terre. Pour terminer la fête, toute la jeunesse rustique faisoit des feux de paille, et s'exerçoit à sauter par-dessus, au son des flûtes et des tambours.

PALINOD. Voici ce que l'on rapporte sur l'origine de ce pieux établissement.

Helsin, ou Herbert, abbé de Ramèse, ayant été envoyé au Danemarck, en 1070, par Guillaume, surnommé *le Conquérant,* duc de Normandie et roi d'Angleterre, pour y conclure un traité de paix avec les peuples de ce royaume, fut accueilli, à son re-

tour, d'une violente tempête, qui le mit dans le plus pressant danger. Herbert, se voyant sur le point d'être englouti par les flots, eut recours à la sainte Vierge, et lui promit d'honorer d'un culte particulier le privilége de sa Conception immaculée, si, par son moyen, il pouvoit échapper au péril qui le menaçoit. Dès qu'il eut fait ce vœu, la tempête commença à s'appaiser, et fit bientôt place au calme et à la sérénité. Herbert, ayant heureusement abordé en Angleterre, fit au Roi le récit de la tempête qu'il avoit essuyée, du vœu qu'il avoit fait à la sainte Vierge, et du secours miraculeux qu'il en avoit reçu. Guillaume, ayant consulté là-dessus les prélats d'Angleterre, écrivit, par leurs avis, à tous les évêques de Normandie, une lettre circulaire, par laquelle il les invitoit à établir dans la province une fête en l'honneur de la Conception immaculée de la sainte Vierge. L'intention du Roi fut remplie, et la fête de la Conception commença d'être solennisée dans la Normandie; ce qui fit qu'on l'appela d'abord *la fête aux Normands*. A l'occasion de cette fête, il se forma, dans l'église de S. Jean de la ville de Rouen, une confrérie, sous le titre de *l'immaculée Conception de la sainte Vierge*, composée de plusieurs personnes des plus considérables de la ville. Cette confrérie fut approuvée par Jean de Bayeux, archevêque de Rouen. Elle étoit dirigée par un président que les confrères élisoient eux-mêmes tous les ans, et auquel ils donnoient le nom de *prince de l'association*. Cette dignité ayant été conférée, en 1489, à Pierre Daré, écuyer, sieur de Châteauroux, conseiller du Roi, et lieutenant-général de Rouen, le nouveau prince, plein de zèle pour la gloire de sa confrérie, forma le projet de l'ériger en académie, et il y réussit. Robert de Croismare, archevêque de Rouen, confirma par son approbation les nouveaux statuts qui furent dressés par les soins du sieur de Château-

roux, pour servir à la nouvelle académie. Des prix furent proposés pour ceux qui auroient composé la plus belle pièce de poésie en l'honneur de la Conception de la Vierge, et des juges éclairés furent établis pour examiner les ouvrages des concurrens. La distribution solennelle des prix se fit, pour la première fois, dans l'église de S. Jean, la même année 1489. Le nombreux concours qu'attiroit cette cérémonie, donna lieu à la translation de l'académie, qui se fit en 1515. L'église de S. Jean étoit devenue trop petite : Jacques des Homets, abbé de S. Vandrille, élu, cette année, prince de l'académie, la transféra dans le couvent des Carmes. Ce fut vers le même temps que l'on donna le nom de *Palinod* à cette académie, qu'on appeloit auparavant l'*académie de l'immaculée Conception*, ou *du Puy*. Les pièces que l'on présentoit pour les prix, étoient des chants-royaux et des ballades : sorte de poésie, qui a pour règle que le dernier vers, ou refrain, soit répété à la fin de chaque strophe, sans que le sens soit altéré; et c'est à cause de cette répétition du refrain, que l'académie fut appelée *Palinod*, du grec πάλιν, *derechef*, et ὠδὴ, *chant*, comme qui diroit *chant réitéré*, ainsi que les pièces que l'on y présentoit. Ces pièces se lisoient publiquement, sur une tribune élevée, qui fut nommée *le Puy* de la Conception. La distribution des prix se faisoit le dimanche qui suivoit la fête de l'immaculée Conception. Les vainqueurs étoient couronnés au son des timbales et des trompettes. Dans les premiers temps de l'académie, ces prix n'étoient pas fondés. Le prince, de concert avec quelques-uns des associés les plus considérables, les proposoit et en faisoit la dépense. Guillaume le Roux, seigneur de Bourghtéroulde, donna le premier un fonds fixe pour fournir aux frais de cet établissement. Ce fonds consistoit en vingt-cinq livres de rente. En 1520, le pape Léon X

donna, en faveur de l'académie des Palinods, une bulle qui confirmoit cette association, et lui accordoit les plus beaux priviléges. Les principaux étoient que l'académie des Palinods auroit la prééminence sur toutes les autres associations de la province; que les académiciens pourroient faire dresser, dans quelque endroit de leurs maisons, un autel portatif, y faire célébrer le sacrifice de la messe, et y recevoir l'Eucharistie; que tout confesseur, choisi par les académiciens auroit pouvoir de les absoudre des cas mêmes réservés au Pape, de commuer leurs vœux, et de leur donner une indulgence plénière de tous leurs péchés. Cette précieuse bulle fut malheureusement perdue, avec plusieurs autres chartes, pendant les troubles que les Calvinistes excitèrent dans le royaume. Dans ces temps malheureux, l'académie perdit tout son éclat, et fut presque abolie; mais elle se rétablit enfin vers l'an 1596, par les soins de Claude Groulard, chevalier, sieur et baron de Monville, premier président au parlement de Rouen. Cet illustre magistrat, élu, cette même année, prince de l'académie, fonda le premier prix des stances. L'année suivante, les associés, pour réparer la perte de la bulle qui contenoit leurs priviléges, présentèrent requête au parlement, pour qu'il leur fût permis de faire réimprimer un petit livre qu'ils avoient trouvé dans la bibliothèque d'un président au parlement, nommé *Pierre Monsaud*, qui contenoit la bulle de Léon X et les autres priviléges de l'académie. Par la même requête, ils demandèrent qu'il leur fût permis de jouir des priviléges qui leur étoient octroyés dans cette bulle. Le parlement leur accorda l'un et l'autre. En 1611, le second prix des stances fut fondé par Claude Groulard, sieur de Torcy, conseiller au parlement. Charles de la Roque, abbé de la Noé, conseiller au parlement, fonda les deux prix du chant-royal et de

la ballade, en 1613. Le prix de l'épigramme latine fut fondé, en 1614, par Alfonse de Butteville, prieur de S. Blaise de l'Huy, official, chantre et chanoine de Rouen, et alors prince de l'académie. La même année, Marin le Pigny, chanoine et archidiacre de Rouen, fonda le prix du sonnet. Celui de l'ode latine fut fondé, en 1624, par François de Harlai, coadjuteur de Rouen. Enfin Barthélemi Hallé, sieur d'Orgeville, chanoine de Rouen et archidiacre d'Eu, fonda celui de l'ode française, en 1627.

Le P. Mauduit de l'Oratoire, qui a fait imprimer un Recueil de poésies couronnées à l'académie des Palinods, s'exprime ainsi sur ces sortes de pièces, dans la préface de son Recueil. « On appelle, dit-il, Palinods, des combats en vers qui ont été institués en » l'honneur de la Conception immaculée de la sainte » Vierge ; et l'on y adjuge le prix à la pièce la plus » excellente en chacun des genres qui sont prescrits. » Les sujets en sont libres, à la discrétion du poète, pourvu qu'ils tombent sous la règle. On en reçoit de deux sortes. Les uns sont, lorsqu'un sujet est uniquement excepté de quelque disgrâce commune à toute son espèce, que représente le privilége de la sainte Vierge, qui, entre tous les enfans d'Adam, a été seule préservée du péché originel. Les autres sont, lorsque le contraire se forme ou se conserve par son contraire, ainsi que la sainte Vierge est sortie toute pure d'une source que le péché avoit souillée. Les chants-royaux et les ballades sont remarquables, entre les autres ouvrages, par la gêne et la difficulté qui leur est particulière. Chaque strophe finit par un refrain que l'on nomme *la ligne palinodique*, et qui leur a donné le nom de *Palinods*. La chute en doit être heureuse et aisée; mais la contrainte des rimes de même sorte, sans répétition, qu'on doit disposer dans toutes les strophes aux mêmes endroits qu'à la pre-

mière, rend ces ouvrages, et surtout le chant-royal, si difficiles, qu'on est bien-aimé des Muses, quand on se soutient jusqu'au bout sans tomber dans le galimathias..... Aussi, de cent qui auront été couronnés, à peine en trouvera-t-on deux ou trois raisonnables, parce que les juges, qui sont obligés par le fondateur à récompenser le moins mauvais, donnent souvent le prix à des ouvrages auxquels ils ne donnent pas leur estime. Ils deviennent même ennuyeux par la multitude des rimes de même sorte; et, comme les poètes choisissent toujours les plus abondantes pour remplir leurs bouts rimés, à la fin les oreilles sont aussi fatiguées des mêmes sons qui reviennent les frapper de temps en temps, que l'esprit est rebuté par la jonction bizarre des mots qui pourroient souvent l'étonner comment ils sont trouvés ensemble.

Il y a, dans quelques villes de Normandie, des prix établis pour ceux qui ont fait la plus belle pièce de vers en l'honneur de la sainte Vierge. Ces établissemens, ainsi que les pièces des concurrens se nomment aussi *Palinods* (1).

PALIQUES. C'est le nom que donnoient les anciens habitans de la Sicile à deux frères jumeaux, fils de Jupiter et de la nymphe Thalie, auxquels ils rendoient les honneurs divins. Ce fut, disoient-ils, sur les rives du fleuve Siméthus, près de la ville de Catane, en Sicile, que Jupiter rendit la nymphe Thalie mère de ces deux divinités. Thalie, redoutant avec raison les effets de la colère de Junon, si cette déesse implacable s'apercevoit qu'elle étoit enceinte, pria la Terre de la cacher dans son sein. Ses vœux furent entendus. La terre s'ouvrit, et la reçut dans ses entrailles. Ce fut dans ces abîmes souterrains que Thalie enfanta deux jumeaux. La terre s'ouvrit une

(1) Ces établissemens n'existent plus.

seconde fois, pour rendre à la lumière ces nouveaux-nés. C'est de là que leur vint le nom de *Paliques*, dérivé du grec πάλιν, qui signifie *derechef*, parce qu'ayant été conçus hors de la terre, ils y étoient revenus derechef après leur naissance. Les uns disent que l'endroit par où ils sortirent de la terre fut marqué par deux gouffres de feu. D'autres prétendent qu'il sortit de cet endroit deux petits lacs appelés, de leur nom, *Pallici*, et connus aujourd'hui sous celui de *Naffia* ou *Naphtia*.

Les Siciliens attribuèrent à ces lacs la propriété singulière de découvrir les parjures. Celui qu'on accusoit de ce crime jetoit dans le lac des tablettes où il avoit écrit ce qu'il soutenoit être véritable. Si les tablettes surnageoient, c'étoit une marque qu'elles ne contenoient rien que de vrai, et l'accusé étoit renvoyé absous; mais si elles alloient au fond de l'eau, le parjure étoit regardé comme prouvé, et l'accusé étoit puni. D'autres disent que cette épreuve se faisoit d'une manière différente. L'accusé, après avoir donné une caution, se précipitoit dans le lac : s'il pouvoit en sortir, il étoit réputé innocent; s'il se noyoit, on punissoit sa caution. Quoi qu'il en soit, le culte des dieux Paliques étoit fort accrédité dans la Sicile. L'oracle avoit même ordonné qu'on leur immolât des victimes humaines : ordre barbare, qui ne fut que trop fidèlement exécuté pendant un long espace de temps. Mais plusieurs auteurs nous apprennent que cet usage inhumain fut enfin aboli, et que les dieux Paliques se contentèrent du sang des animaux et des offrandes des fruits de la terre.

PALLADIUM. C'est le nom qu'on donnoit à une statue de bois représentant Pallas tenant dans une main un bouclier, et dans l'autre une lance, et faite de manière que la déesse, en agitant sa lance, sembloit rouler les yeux d'un air menaçant. On rapporte

que les Troyens, étant occupés à ériger un temple en l'honneur de Pallas, dans leur citadelle, cette statue tomba du ciel dans le temple qui étoit encore ouvert par en-haut. On consulta l'oracle sur cet événement; et il répondit que la ville de Troye ne tomberoit jamais au pouvoir de ses ennemis, tant qu'elle conserveroit cette statue. Les Grecs, ayant appris cette vertu du *Palladium*, envoyèrent Ulysse et Diomède, qui, s'étant glissés secrètement dans la citadelle, tuèrent les gardes, et enlevèrent le *Palladium*. Les historiens romains prétendent que cette statue fut apportée en Italie par Enée, quoique ce sentiment souffre de grandes difficultés; car, si les Grecs ont enlevé le *Palladium*, comment Enée a-t-il pu l'apporter en Italie? et, s'ils ne l'ont pas enlevé, comment Troye a-t-elle été prise? Quoi qu'il en soit, le prétendu *Palladium* étoit déposé à Rome, dans le temple de Vesta, et confié à la garde des Vestales. Les Romains étoient persuadés que leur ville seroit toujours triomphante, tant qu'elle conserveroit ce précieux dépôt. Le feu ayant pris un jour au temple de Vesta, et les flammes environnant déjà tout cet édifice, Métellus ne balança pas à se jeter au milieu de l'incendie, et sauva la statue au péril de ses jours.

PALLAS, du grec πάλλειν, *lancer*, *darder*. C'est le nom que les anciens Païens donnoient à la déesse Minerve, en qualité de déesse de la guerre. *Voyez* MINERVE.

PALLE : instrument dont les prêtres se servent pour couvrir le calice pendant la messe. C'est un quarré de carton revêtu d'une fine toile de lin bien blanche. Aux quatre coins, il y a quatre glands et quatre petites houppes, afin qu'on les prenne plus aisément. Les palles doivent être bénies avec les corporaux; et, pour avoir le privilége de les toucher,

il faut être au moins sous-diacre, ou avoir une permission de l'évêque.

PALLIUM : ornement pontifical, que les papes, les patriarches, les primats et les métropolitains portent par-dessus leurs habits pontificaux, en signe de juridiction. L'usage du *pallium* fut introduit dans l'Eglise grecque, au quatrième siècle. Les empereurs l'envoyèrent aux prélats comme une marque d'honneur. Ce *pallium* étoit une espèce de manteau impérial, qui marquoit que les prélats avoient pour le spirituel la même autorité que l'Empereur pour le temporel. Il avoit à peu près la forme de nos chapes, et descendoit jusqu'aux talons; mais il étoit fermé par devant. Il n'étoit fait que de laine, par allusion aux brebis, dont les prélats sont les pasteurs. Cette forme parut depuis trop embarrassante : le *pallium* ne fut plus qu'une espèce d'étole qui pendoit par devant et par derrière, et qui avoit, sur chacun de ses côtés, une croix d'écarlate. Les patriarches, lorsqu'ils étoient sacrés, prenoient le *pallium* sur l'autel. Lorsqu'ils confirmoient l'élection de quelqu'un de leurs métropolitains, ils lui envoyoient le *pallium*; et les métropolitains le donnoient à leurs suffragans dans la cérémonie de leur consécration; mais ni le patriarche ni les métropolitains ne donnoient jamais cet ornement, sans la permission de l'Empereur. Les prélats ne pouvoient officier pontificalement qu'ils n'eussent reçu le *pallium*. Ils ne le portoient qu'à l'autel, lorsqu'ils célébroient la messe solennelle, et même ils l'ôtoient pendant l'évangile.

L'usage du *pallium* commença plus tard dans l'Eglise latine, où il paroît que ce ne fut qu'au sixième siècle. Les papes ne le donnèrent d'abord qu'aux seuls primats et vicaires apostoliques. Le métropolitain d'Arles est le premier prélat de France qui en ait été honoré. Le pape Zacharie l'accorda à tous les

archevêques, vers le milieu du huitième siècle. On trouve que les papes ont aussi donné quelquefois le *pallium* à des évêques.

Le *pallium* que le Pape envoie aujourd'hui aux archevêques, est fait de laine blanche, et en forme de bande large de trois doigts, qui entoure les épaules comme de petites bretelles, ayant des pendans longs d'une palme, par devant et par derrière, avec de petites lames de plomb arrondies aux extrémités, couvertes de soie noire et quatre croix rouges. Ce sont deux agneaux que l'on offre, tous les ans, sur l'autel de l'église de Sainte-Agnès, à Rome, qui fournissent la laine dont on fait les *pallium*. L'offrande de ces agneaux se fait le 21 de janvier, jour de la fête de sainte Agnès. Les sous-diacres apostoliques sont chargés du soin de les élever, jusqu'à ce que le temps soit venu de les tondre. C'est dans le sépulcre des SS. apôtres que l'on conserve l'étoffe des *pallium*. La formule dont se servent les prélats pour demander au Pape cet ornement, est, *instanter, instantiùs, instantissimè*. Les archevêques ne peuvent ni sacrer les évêques, ni faire des dédicaces, ni officier pontificalement, qu'ils n'aient reçu le *pallium;* et il faut qu'ils en demandent un nouveau, s'il arrive qu'ils changent d'archevêché. Les évêques d'Autun en Bourgogne, et de Dol en Bretagne, obtiennent le *pallium* par une concession anciennement attribuée à leurs siéges. C'est aussi quelquefois une récompense personnelle pour certains évêques qui se sont signalés. Feu M. de Belsunce, évêque de Marseille, fut décoré du *pallium*, pour avoir soulagé avec un zèle apostolique les pestiférés de cette ville.

PALMES (*Dimanche des*). C'est le dimanche des Rameaux. *Voyez* Rameaux.

Congrégation de la Tour des Palmes : société religieuse, que l'on a réunie avec plusieurs autres, pour

en former l'ordre des Hermites de Saint-Augustin.

PAMMÉLÈS : surnom que l'on donnoit à Osiris, dieu des Egyptiens. Ce mot signifie *qui prend soin de tout.* On appeloit *Pamyliennes* les fêtes que l'on célébroit en l'honneur d'Osiris.

PAN. C'est le nom que donnoient les Grecs et les Romains à l'un des principaux dieux champêtres. Ils le représentoient avec une grande barbe au menton, des cornes sur la tête, des pieds de bouc, un visage rubicond et enflammé, et une flûte à la main. Son séjour favori étoit l'Arcadie et les bois du Lycée. C'est là qu'il s'amusoit à jouer de la flûte et à courir après les nymphes. Avec la figure la moins capable de plaire, Pan avoit la complexion la plus amoureuse, et il n'y avoit guère de nymphes auxquelles il ne fît sa cour. Syrinx, la plus belle des naïades de l'Arcadie, lui inspira, au rapport d'Ovide, la passion la plus violente. Un jour qu'il revenoit du Lycée, il aperçut cette nymphe charmante, qui, vêtue à la manière de Diane, couroit dans les forêts d'un pas léger. On l'eût prise pour Diane elle-même, si ce n'est que son arc n'étoit que de corne, et que celui de la déesse est d'or; mais, avec cette différence, on s'y trompoit encore. Pan l'aborde galamment, et lui déclare sa flamme. Syrinx, épouvantée de cette figure bizarre et monstrueuse, s'enfuit au plus vîte; mais elle rencontre en son chemin le fleuve Ladon, qui arrête ses pas. Elle est sur le point de tomber entre les mains de son amant. Dans cette extrémité, elle conjure les nymphes du fleuve de sauver sa virginité. Sa prière est exaucée, et, dans l'instant même, elle est métamorphosée en roseau. Pan arrive : il croit embrasser Syrinx; il n'embrasse que des roseaux. Il reconnoît son erreur, et soupire. Introduits dans les roseaux, ses soupirs y produisent un son plaintif dont il est étonné. Aussitôt il conçoit le

projet de la plus agréable invention. « Chère Sy-
» rinx, dit-il, j'aurai du moins, dans mon malheur,
» la consolation de m'entretenir toujours avec toi. »
Il dit, et, unissant avec de la cire plusieurs roseaux
d'une longueur inégale, il en forma une flûte à laquelle
il donna le nom de *Syrinx*, et dont il se servit depuis
pour chanter ses amours. Il se rendit si habile à jouer
de cet instrument, dont il étoit l'inventeur, qu'il osa
défier, avec sa flûte, la lyre d'Apollon. Midas, juge
de ce combat, décida en faveur de Pan, et reçut,
pour récompense d'un si beau jugement, une paire
d'oreilles d'âne.

Pan ne borna pas sa gloire à savoir jouer de la
flûte. Il accompagna Bacchus dans les Indes, et partagea
l'honneur de ses conquêtes. On prétend que
ce fut par son secours que les Athéniens remportèrent
la célèbre victoire de Marathon. Il se fit voir à l'armée
des Perses sous la forme d'un géant formidable,
et leur inspira une terreur soudaine, qui contribua
beaucoup à leur défaite. Plusieurs pensent que c'est
là l'origine du proverbe *terreur panique*, pour signifier
une crainte mal fondée. Les Romains célébroient
avec beaucoup de solennité, en l'honneur du dieu
Pan, les fêtes appelées *Lupercales*, dont l'usage avoit
été introduit en Italie par le roi Evandre. *Voyez* LUPERCALES.

PANATHÉNÉES : fêtes instituées à Athènes, en
l'honneur de Minerve, par Thésée. Les femmes et les
étrangers n'étoient point admis aux jeux qui accompagnoient
cette fête. On prétend que c'est parce que
les athlètes y combattoient tout nus. Cette raison
pourroit valoir à l'égard des femmes; mais, pour
ce qui concerne les étrangers, on ne voit pas pourquoi
les Athéniens auroient voulu empêcher qu'ils
vissent des athlètes nus, chose assez ordinaire dans
toute la Grèce et ailleurs. Quoi qu'il en soit, les

jeux des Panathénées, qui étoient interdits aux femmes, ne l'étoient pas aux filles; elles y paroissoient même comme actrices, car elles dansoient, à la voix, avec de jeunes garçons. Les fêtes des Panathénées étoient de deux sortes : il y avoit les grandes et les petites. On célébroit les grandes tous les cinq ans, et elles duroient l'espace de cinq jours. Le premier jour, que l'on regardoit comme celui de la naissance de Minerve, étoit destiné aux sacrifices et aux offrandes : les trois suivans étoient remplis par diverses sortes de jeux et de combats; le cinquième et dernier jour étoit le plus solennel. On faisoit par la ville une magnifique cavalcade, à la tête de laquelle on portoit la robe de Minerve, appelée en grec πέπλος, *voile*. C'étoit une robe blanche, brochée d'or, qui n'avoit point de manches, et sur laquelle on avoit brodé les actions les plus mémorables de Minerve et des autres dieux. Tous les habitans d'Athènes, sans distinction d'âge, de condition ni de sexe, se trouvoient à cette cavalcade, tenant en main une branche d'olivier, arbre consacré à Minerve. Pendant ces cinq jours, les écoles publiques étoient fermées, et c'étoit alors que les jeunes écoliers payoient à leur maître un honoraire appelé *minerval*.

Les petites Panathénées revenoient tous les ans, selon quelques-uns, et, selon d'autres, tous les trois ans. On y représentoit trois sortes de jeux. Le premier étoit une course de gens, moitié à pied, moitié à cheval, qui portoient des torches et des falots; le second étoit la lutte; le troisième, un combat entre les musiciens et les poètes, qui se disputoient le prix, chacun dans leur tâlent. Le vainqueur recevoit un vase plein d'huile, dont il falloit qu'il fît l'emploi sur-le-champ, car il ne lui étoit pas permis de l'emporter chez lui. Ces différens jeux étoient accompagnés de danses, et se terminoient par un sacrifice solen-

nel, pour lequel chaque village de l'Attique étoit obligé de fournir un bœuf.

Quelques-uns veulent que le nom de *Panathénées* ait été donné à ces fêtes, parce que Thésée les institua lorsqu'il eut réuni tous les bourgs de l'Attique en un seul corps. Le plus grand nombre pense qu'elles furent ainsi appelées, parce que tous les peuples de l'Attique se faisoient un devoir de s'y trouver, et qu'ainsi elles étoient, en quelque sorte, les Athénées de toute l'Attique.

PANDA, du latin *pandere*, ouvrir: déesse des voyageurs, chez les Romains, ainsi nommée, parce qu'on supposoit qu'elle frayoit et ouvroit, en quelque sorte, aux voyageurs, les routes difficiles et les sentiers escarpés.

On donnoit aussi le nom de *Panda* à la déesse de la paix, parce qu'elle ouvroit les portes des villes.

PANDORE, du grec πᾶν, *tout*, et δῶρον, *don*: femme singulière et miraculeuse, que les Païens supposoient être l'ouvrage de tous les dieux réunis ensemble. Ce que les poètes racontent au sujet de cette femme chimérique peut être regardé comme un de leurs systêmes pour expliquer l'origine du mal. Les dieux, disent-ils, jaloux de ce que Jupiter s'attribuoit à lui seul la gloire de former des créatures humaines, voulurent lui faire voir qu'ils étoient, aussi bien que lui, capables de créer. Ils réunirent toute leur industrie et toute leur puissance, et produisirent une femme qu'ils ornèrent de tous les dons qui étoient en leur pouvoir. Minerve lui donna la sagesse; Vénus, la beauté; Apollon, la connoissance de la musique; Mercure, l'éloquence, etc. Jupiter, irrité que les dieux eussent usurpé ses droits, en prit une vengeance assez injuste, dont tout l'effet retomba sur les hommes. Sous prétexte de faire aussi son présent à Pandore, il lui donna une boîte dans laquelle étoient

étoient renfermés tous les maux qui peuvent affliger la nature humaine. Il lui ordonna de remettre cette boîte entre les mains d'Epiméthée, frère de Prométhée, et de lui recommander, en la lui donnant, de ne point l'ouvrir. Cette défense ne fit qu'irriter la curiosité d'Epiméthée. Il ouvrit la boîte, et tous les maux en sortirent en foule pour se répandre sur la surface de la terre. L'espérance seule resta au fond de la boîte, pour servir aux hommes de consolation dans leur malheur. . .

D'autres rapportent cette fable avec des circonstances différentes. Ils disent que Pandore fut l'ouvrage du seul Vulcain, et que tous les dieux contribuèrent ensuite à sa perfection; que Jupiter, irrité de l'audace de Prométhée, qui avoit dérobé le feu du ciel pour animer les premiers hommes, se servit de Pandore pour punir ce téméraire et ses ouvrages, et qu'il envoya cette femme sur la terre, avec une boîte qui renfermoit tous les maux; que Pandore présenta d'abord la boîte à Prométhée, qui la refusa, en quoi il eut sans doute grand tort. Un homme aussi sage et aussi avisé que lui eût su modérer sa curiosité, et les maux seroient restés dans la boîte. Il est probable que la plupart des Païens s'emportoient souvent en invectives contre la fatale curiosité d'Epiméthée. Sans prétendre faire aucune comparaison de la vérité avec le mensonge, on peut en juger par les plaintes indiscrètes qui échappent souvent à quelques Chrétiens, contre la gourmandise d'Eve, et contre la foiblesse d'Adam.

PANELLIENS, de πᾶν, *tout*, et Ελλην, *Grec :* jeux, combats et fêtes, ainsi appelés, parce que toute la Grèce les célébroit en commun; de même qu'on appeloit *Panionies* des fêtes qui étoient solennisées par tous les peuples de l'Ionie réunis ensemble.

PANJANGAM : almanach des bramines, où sont

marqués les jours heureux et malheureux, et dont les Indiens se servent pour régler leur conduite. Lorsqu'ils sont sur le point d'entreprendre quelque affaire importante, ils consultent leur panjangam, et, si le jour où ils se trouvent est marqué comme malheureux, ils se garderont bien de faire aucune démarche; ce qui leur fait souvent perdre les meilleures occasions. La superstition sur cet article est poussée si loin, qu'il y a des jours qui sont marqués, dans le panjangam, heureux ou malheureux seulement pendant quelques heures. Il y a même un panjangam particulier, pour marquer quelles sont les heures du jour et de la nuit qui sont heureuses ou malheureuses.

PANTHÉON : nom d'un temple fameux, élevé par les soins de M. Agrippa, gendre d'Auguste, en l'honneur de tous les dieux. Il le fit construire d'une forme ronde, soit pour imiter celle des cieux, soit afin qu'il n'y eût point de dispute ni de jalousie pour la préséance entre les dieux qu'il y vouloit placer. Il étoit couvert de briques, et, en dehors et en dedans, revêtu de marbre de différentes couleurs. Les portes étoient de bronze : les poutres étoient enrichies de bronze doré, et le faîte du temple étoit couvert de lames d'argent, que l'empereur Constantin fit enlever, pour les transporter à Constantinople. Dans l'intérieur du temple, on avoit pratiqué un grand nombre de niches, pour y placer les statues des dieux. Parmi ces statues, on distinguoit celle de Minerve, qui étoit d'ivoire, ouvrage du fameux Phidias; celle de Vénus, qui avoit à chaque oreille une moitié de cette perle précieuse qui avoit appartenu à Cléopâtre. Cette reine prodigue avoit fait dissoudre la pareille dans du vinaigre, et l'avoit avalée : Auguste s'empara de celle qui lui restoit, et la fit couper en deux, n'en pouvant point trouver qui l'égalât. Cette perle pesoit une demi-once, et avoit été estimée dix millions

de sesterces; ce qui fait dix millions dix-huit mille cinq cent cinquante livres de notre monnoie. Quoique le Panthéon fût consacré généralement à tous les dieux, il fut cependant particulièrement dédié à Jupiter le Vengeur. Il n'y avoit point de fenêtre dans ce temple : il ne recevoit le jour que par une ouverture pratiquée au milieu de la voûte. Le Panthéon a été consacré, par le pape Boniface IV, à la sainte Vierge et à tous les saints, sous le nom de *Sainte Marie de la Rotonde.*

PAPA : terme grec, qui signifie *père.* Ce respectable nom de *père* n'étoit et n'est encore aujourd'hui donné, chez plusieurs peuples, qu'aux ministres les plus respectables de leur religion. Chez presque tous les peuples orientaux, chez les Indiens, chez les Ethiopiens, dans quelques contrées de l'Amérique, et surtout au Pérou, on appelle *papas* les grands-prêtres de la religion. Le grand-prêtre des Mexicains s'appeloit aussi *papa ;* et c'est lui qui ouvroit le sein des hommes qu'on sacrifioit aux dieux. Les évêques de la primitive Eglise avoient aussi pris le nom de *papas.* Depuis, les souverains pontifes de l'Eglise catholique se sont réservés à eux seuls le droit de le porter. Ils se font appeler *papes.*

PAPE. C'est, de droit divin, le chef de l'Eglise catholique, le successeur de S. Pierre, et le vicaire de J.-C. sur la terre. En cette qualité, il a le pas sur tous les princes chrétiens, qui lui rendent les hommages les plus profonds, et ne dédaignent pas de s'abaisser jusqu'à lui baiser les pieds, ensuite la poitrine et le visage. Les nonces et les légats du Pape passent avant tous les ambassadeurs des rois de la chrétienté. Sa puissance temporelle est peu considérable, en comparaison de celle des autres monarques; et c'est l'effet d'une providence toute particulière, d'avoir pu soutenir, sans le secours de la force, tant

de droits et de prérogatives qui rendent, à certains égards, le trône apostolique le premier trône du monde. Si le Pape est un des princes les moins puissans de l'Europe, il n'est pas un des moins riches. Tous les royaumes de la chrétienté lui paient tribut, et l'or des nations vient, par une infinité de sources, tomber dans les coffres de la chambre apostolique. Le droit des bulles pour les bénéfices consistoriaux, la béatification et la canonisation des saints, et surtout les dispenses, avec une économie admirable, contribuent à rendre le Pape un des princes les plus opulens. Aussi n'est-il pas rare de voir des papes laisser en mourant, dans leurs coffres, un grand nombre de millions, tandis que la plupart des autres princes ne laissent à leurs successeurs que des dettes à payer. Le plus glorieux et le plus contesté de tous les priviléges du Pape, c'est l'infaillibilité. Les Ultramontains prétendent que le souverain pontife règle seul la foi de l'Eglise, et que ses décisions particulières doivent être reçues comme des oracles. Mais d'autres, plus prudens, prétendent que le Pape n'est infaillible que lorsqu'il est à la tête de l'Eglise universelle assemblée en concile, ou que ses décrets ont acquis toute leur force, par le consentement tacite ou exprès des autres juges dans la foi, qui sont les évêques, dispersés chacun sur leur siége.

L'habillement ordinaire du Pape consiste dans une soutane de soie blanche, une ceinture de soie rouge avec des agraffes d'or, un rochet de fin lin, un camail de velours rouge ou de satin incarnat, des souliers de drap rouge sur lesquels est brodée une croix en or, et un bonnet rouge. Pendant le carême, l'avent et les jours de jeûne, il est revêtu d'une soutane de laine blanche, et d'un camail de drap rouge. Depuis le jeudi saint, jusqu'au samedi suivant, il porte un camail de damas blanc. Lorsqu'il célèbre la messe,

il est paré des ornemens ordinaires des prêtres, et porte la mitre. Dans les jours solennels, il paroît couvert de la tiare, et porte une calotte blanche. *Voyez* Concile, Conclave, Exaltation, Cavalcade, Couronnement, etc.

PAQUE *ou* Pasques : la plus grande des solennités chez les Juifs et chez les Chrétiens. On peut voir l'étymologie de ce mot à l'article Agneau pascal, aussi bien que l'institution de cette fête. Nous rapporterons seulement ici la manière dont les Juifs la célèbrent à présent, d'après un traité des Cérémonies Judaïques, par Léon de Modène, rabbin de Venise.

1. Le 15 du mois de Nisan, qui répond souvent à Avril, est le premier jour de la fête de Pâque, qui est la commémoration de la sortie d'Egypte, et dure une semaine : mais ceux qui sont hors de Jérusalem et de son territoire, la font durer huit jours, suivant l'ancienne coutume. Les deux premiers jours et les deux derniers de la Pâque, il est fête solennelle, et l'on ne peut, pendant ce temps-là, ni travailler, ni traiter d'affaires; ce qui s'observe presque comme le sabbat : Mais il est permis de toucher au feu, d'apprêter à manger, et de porter ce dont on a besoin d'un lieu en un autre. Pendant les quatre jours du milieu, il est seulement défendu de travailler; mais on peut manier de l'argent, et ces jours-là ne sont distingués de ceux où l'on travaille, qu'à certaines choses singulières. Pendant ces huit jours, il est défendu aux Juifs de manger, ni d'avoir chez eux du pain levé, ni aucun levain; de sorte qu'ils ne mangent que du pain sans levain, nommé *azyme*.

Pour bien observer ce précepte, ils cherchent, avec une exactitude scrupuleuse dans toute la maison, pour en ôter jusqu'aux moindres choses fermentées. Ils visitent pour cela tous les coins du logis, les coffres, les armoires; puis, ayant bien nettoyé la maison, ils

la blanchissent, et la meublent d'ustensiles de table et de cuisine tout neufs, ou de ceux qui ne servent qu'à ce jour-là. S'ils ont servi à d'autres, et qu'ils soient de métal, ce n'est qu'après les avoir fait repasser à la forge et polir, afin de ne se point servir, pendant ces huit jours-là, de rien où il y ait eu du pain levé. De là vient que, dès le soir de devant la veille de la fête, le maître du logis cherche par toute la maison, pour découvrir s'il n'y a plus de pain levé. Sur les onze heures du jour suivant, on brûle du pain, pour marquer que la défense du pain levé est commencée; et cette action est accompagnée de paroles qui déclarent qu'il n'a aucun levain en son pouvoir, qu'au moins il le croit, et a fait tout ce qu'il a pu pour n'en point avoir.

Incontinent après, ils s'appliquent à faire des azymes, qu'ils appellent *mazzod*, et en font suffisamment pour les huit jours que la fête dure. Ils prennent garde que la farine dont ils se servent n'ait point été mouillée ou échauffée, de peur qu'elle n'ait été fermentée. Ils en font des gâteaux plats et massifs, et de différentes figures, et, pour qu'ils ne lèvent point, ils les mettent aussitôt cuire dans le four. Quelques-uns sont faits avec des œufs et du sucre, pour les personnes délicates et pour les malades; mais ils sont aussi sans aucun levain.

Le 14 de Nisan, veille de la Pâque, les premiers-nés des familles ont coutume de jeûner, en mémoire de ce que, la nuit suivante, Dieu frappa tous les premiers-nés de l'Egypte. Le soir, ils vont à la prière, et, de retour au logis, ils se mettent à table, qui est préparée de jour, et aussi bien servie et parée que chacun le peut. Au lieu de la cérémonie qui s'observoit autrefois, « de manger l'agneau avec du pain » sans levain et des racines amères, etc. » ils ont, dans un plat ou dans une petite corbeille, quelques

morceaux d'agneau ou de chevreau tout préparé avec des azymes et des herbes amères, comme du céleri, de la chicorée ou des laitues, avec un petit vaisseau où il y a de la sauce : le tout en mémoire de la chaux et des briques qu'on leur faisoit faire et qu'ils mettoient en œuvre en Egypte ; et, tenant des tasses de vin, ils récitent la Hagada (1), qui contient les misères que leurs pères souffrirent en Egypte, et les merveilles que Dieu fit pour les en délivrer. Ensuite ils rendent grâces à Dieu de toutes ces faveurs, et disent plusieurs psaumes ; puis ils soupent. Après le souper, ils continuent à dire et à chanter des psaumes et des prières; puis ils s'en vont coucher. Les prières des jours suivans sont les mêmes que celles des jours de fête.

Depuis le lendemain de Pâque jusques au trente-troisième jour suivant, ils passent ce temps en tristesse, sans se marier, sans couper d'habits neufs, sans se faire les cheveux, ni témoigner aucune réjouissance publique, parce que, dans cet espace de temps, il y eut une grande mortalité parmi les disciples du rabbin Hachiba, qui étoit un grand personnage ; et comme, après la mort de plusieurs milliers d'hommes, le mal s'arrêta au trente-troisième jour de l'Homer, ils nommèrent ce jour *lag*, qui signifie *trente-trois*, en prenant les lettres pour des chiffres. On célèbre ce jour avec joie et comme une fête, et, après qu'il est passé, on quitte tout extérieur de tristesse.

2. *Pâque*, chez les Chrétiens, est la fête qu'ils célèbrent le dimanche qui suit immédiatement le quatorzième jour de la lune de mars, en mémoire de la résurrection de Jésus-Christ, c'est-à-dire de son passage de la mort à la vie, par la réunion de son ame et de son corps, que la mort avoit séparés. Cette fête dure trois jours; elle est d'autant plus solennelle pour

(1) *La narration.*

les Chrétiens, que c'est alors, c'est-à-dire dans la quinzaine de Pâque, qu'ils sont obligés d'approcher des saints mystères. On appeloit autrefois *Pâque* toutes les grandes fêtes. Celle de la Résurrection étoit la grande Pâque, et l'on disoit aussi, Pâque de la Nativité, pour dire le jour de Noël; Pâque de l'Epiphanie, de l'Ascension, de la Pentecôte.

3. Dans le temps de Pâque, un Grec qui en rencontre un autre, l'aborde et lui dit : « Jésus-Christ » est ressuscité. » L'autre répond : « Il est vraiment » ressuscité. » Le jour de Pâque, on transporte hors de l'église la figure d'un tombeau, qu'on y avoit apportée la nuit du vendredi saint, et le prêtre chante dessus des paroles qui expriment la résurrection. On rapporte ensuite dans l'église cette image du sépulcre de Jésus-Christ, dans lequel il est représenté sur une planche, d'un côté, crucifié; de l'autre, sortant du tombeau. On tourne la planche du côté où Jésus-Christ est peint sortant du tombeau : le prêtre et tous les assistans baisent cette peinture, en répétant avec de grands transports de joie : « Jésus-Christ est » ressuscité. »

4. Les Luthériens ont conservé la fête de Pâque; mais, dans quelques endroits, ils y ont mêlé des superstitions peu dignes de ces prétendus graves réformateurs. Le jour de Pâque, on a coutume de puiser de l'eau à la rivière, dès la pointe du jour. On donne à cette eau le nom d'*eau pascale*, et on lui attribue la vertu de guérir le mal des yeux, et remettre en place les membres rompus et fracassés. Un autre usage non moins ridicule, est de faire nager les chevaux dans une rivière, le jour de Pâque, avant que le soleil soit levé. On s'imagine que c'est un moyen sûr de les préserver de plusieurs sortes de maux.

PARACLET, du grec παράκλητος, *consolateur* : nom que l'Eglise catholique donne au Saint-Esprit, pour

exprimer un de ses principaux effets, qui est de consoler.

C'est aussi le nom d'une célèbre abbaye située dans le diocèse de Troyes, près de Nogent-sur-Seine. Abailard, persécuté de tous les côtés, se retira dans le lieu où est aujourd'hui cette abbaye. Il y bâtit, avec des joncs et des branches d'arbres, une petite chapelle, qu'il dédia à la sainte Trinité. Depuis, ses facultés l'ayant mis en état de la rendre plus magnifique, il la dédia au Saint-Esprit, et lui donna le nom de *Paraclet.* Les persécutions que lui suscitèrent depuis S. Norbert et S. Bernard, au sujet de cette dénomination, lui rendirent sa solitude insupportable. Il quitta le Paraclet, et y établit Héloïse, qui, dans le même temps, fut forcée de quitter le monastère d'Argenteuil. Elle fut la première abbesse du Paraclet, qui devint bientôt une abbaye considérable par les grands biens qu'on lui fit de tous côtés. Nicolas Camusat, chanoine de l'église de Troyes, a prétendu que c'étoit un usage établi au Paraclet, de faire, tous les ans, l'office en grec, le jour de la Pentecôte, en l'honneur de la grande connoissance qu'Héloïse avoit de cette langue. On a cherché à s'éclaircir de la vérité d'un fait qui seroit très-curieux, s'il étoit véritable; mais on a trouvé que les plus anciens manuscrits de l'abbaye ne faisoient aucune mention de cette coutume. *Voyez* au Supplément CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES.

On a souvent disputé, pour savoir si l'on devoit prononcer *Paraclet* ou *Paraclyt;* M. de Thiers a même composé un traité sur cette question, qu'il assure être très-ancienne. Un Grec, dit-il, vint, dans le neuvième siècle, à la cour de France, et entendit chanter, dans la chapelle du Roi, *Paraclytus Spiritus Sanctus.* Il en fut choqué, et remontra qu'il falloit prononcer *Paracletus.* Mais on n'eut point

d'égard à ses remontrances, et l'on jugea qu'il étoit plus à propos de conserver l'ancienne prononciation. M. de Thiers ajoute que la faculté de théologie de Paris condamna Erasme, en 1526, parce qu'il avoit avancé qu'il falloit écrire et prononcer *Paracletus*.

PARADIS. 1. Les Chrétiens emploient ce mot pour désigner le ciel, le séjour des élus et des saints. C'est là que la religion leur promet, après la mort, un bonheur parfait et éternel, dans la vue et dans la contemplation des perfections infinies de Dieu, s'ils ont été fidèles pendant la vie à observer les lois qu'elle leur prescrit.

Quelques Grecs pensent que les ames des justes ne jouissent pas encore de la béatitude éternelle; mais qu'elles l'attendent dans un lieu ou un état de repos, qu'ils appellent *le sein d'Abraham*. Ils prétendent que ce ne sera qu'après le jugement universel qu'elles iront dans le ciel jouir de la vue de Dieu. Mais il est de foi que les justes, incontinent après la mort, entrent dans la gloire éternelle.

Puisque nous nous proposons de faire connoître, dans cet ouvrage, les superstitions et les foiblesses des hommes en matière de religion, nous rapporterons un trait de superstition ridicule d'un inquisiteur romain, auquel le nom de *paradis* donna lieu. Un ecclésiastique italien, appelé *Romule Paradis*, qui vivoit dans le dix-septième siècle, sous le pontificat de Paul V, voulant faire imprimer à Rome un volume de poésies de sa façon, le soumit à l'examen d'un inquisiteur. Celui-ci ne trouva rien à reprendre dans l'ouvrage, que le nom de l'auteur : il jugea qu'un nom aussi respectable que celui de Paradis ne devoit pas se trouver à la tête de poésies profanes, et il exigea que l'auteur mît trois points à la place de son nom. Romule acquiesça prudemment à cette judicieuse observation de l'inquisiteur; mais il s'en ven-

gea en la divulguant. Ses amis étant venus le complimenter sur son ouvrage, et l'ayant appelé par son nom ordinaire : « De grâce, leur dit-il, ne m'appelez » plus *Paradis*, vous me feriez mettre à l'inquisi- » tion. J'ai changé de nom : je m'appelle M. *des* » *trois points*. » Bientôt toute la ville de Rome fut informée du changement qui s'étoit fait au nom de M. Paradis, et l'on rit beaucoup aux dépens de l'inquisiteur.

2. La Sonna des Turcs admet plusieurs paradis, d'or, d'argent, d'ivoire, etc. Mais le plus délicieux de tous est le *Genete-Alcoduz*, dont l'ange Gabriel tient les clefs. Des légions d'autres anges subalternes défendent l'entrée de ce jardin dont la terre est de musc, ou de la plus pure farine, mêlée de safran. Les pierres sont des rubis, des jaspes, des perles, etc. Les murailles en sont d'argent, et le tronc des arbres est d'or massif. Celui qui se trouve au milieu de ce superbe jardin, est appelé *tuba*, ou *l'arbre de vie*. De ses racines partent tous les ruisseaux de lait et de miel qui arrosent ce lieu délicieux. Les justes, ou les vrais croyans, seront tous de la taille la plus avantageuse, et de la beauté de Pégamber-Issa, ou Jésus-Christ. Mahomet, comme étant le premier prophète chéri de Dieu, les fera asseoir dans des chaises de repos éternel, revêtus d'habits de drap d'or, fond vert, enrichis de pierreries. On leur servira, sur une table longue, d'un seul diamant, les mets les plus exquis, et des fruits dont l'excellence sera au-dessus de tout ce qu'un mortel peut imaginer. Mais, avant tout, les justes se rafraîchiront à l'étang de Mahomet, et à deux fontaines, dont l'une doit les purifier de tout ce qui pourroit rester d'excrémens dans leurs intestins, et l'autre servira à les baigner, pour paroître avec plus d'éclat dans ce lieu de félicité, où les hommes se trouveront au milieu d'un jardin enchanté, om-

bragé de feuillages entre verts et jaunes, qui doivent former ces berceaux admirables, pour couvrir de leurs ombres les fortunés croyans. *Voyez* Houris.

La plume d'un Chrétien se refuse aux détails obscènes de ce paradis des Turcs. On ne peut rien dire de plus grossier, de plus indécent et de plus malhonnête que ce qu'en dit la Sonna. On peut voir ce répertoire de rêveries grossièrement charnelles, pour se convaincre combien la religion de Mahomet est éloignée de l'esprit de Dieu, de la décence et de l'honnêteté naturelle.

Suivant ces rêveries extravagantes et matérielles des doctes Musulmans, le paradis a huit portes, et l'enfer sept. Mais, en jeûnant un certain nombre de jours, on peut fermer les unes et ouvrir les autres. C'est en conséquence de cette idée, que ces sortes de jeûnes sont très-expressément ordonnés par la Sonna. Suivant d'autres docteurs musulmans, les bienheureux seront en la compagnie de certains animaux qui doivent entrer dans le paradis par une des huit portes : tels sont le chameau, le bélier d'Abraham; le mouton d'Ismaël, la vache de Moïse, le poisson de Jonas; l'âne, la fourmi de Salomon; la hupe, et le chien des Sept-Dormans. Enfin il n'y a pas de fables si absurdes, que les docteurs turcs, comme ceux des autres peuples mahométans, n'aient impudemment débitées, pour en imposer aux lecteurs ignorans, et se donner un ridicule de plus chez les gens sensés.

3. Les Talapoins du royaume de Laos font consister le bonheur dont on jouira dans le paradis dans la pluralité des femmes. Un missionnaire leur demanda un jour quelle seroit la récompense des femmes vertueuses, et s'ils la faisoient aussi consister dans la pluralité des maris? Les Talapoins ne purent pas répondre à cette question imprévue; mais, après avoir

feuilleté leurs livres et mûrement réfléchi, ils dirent qu'alors les femmes vertueuses seroient changées en hommes. Ces imposteurs persuadent aux dévots crédules, que, plus ils feront d'aumônes aux Talapoins, plus ils auront de femmes dans l'autre monde, et, par un calcul dont le produit est tout entier pour eux, ils assurent qu'un homme aura dans le paradis autant de femmes qu'on en pouroit acheter avec l'argent qu'il aura donné aux Talapoins. On conçoit que de pareils dogmes doivent être pour ces moines une source inépuisable de richesses. Ils ne s'oublient pas eux-mêmes dans la distribution des plaisirs du paradis, et, comme leur règle leur défend d'avoir en ce monde aucun commerce avec les femmes, ils prétendent être bien dédommagés dans l'autre, d'une continence qu'ils n'observent cependant guère. Ils disent qu'un Talapoin dans le paradis aura autant de femmes qu'il lui plaira, parce qu'il aura le pouvoir d'en créer de rien. Ainsi, par une doctrine absurde et scandaleuse, ils établissent le vice comme la récompense de la vertu; et les crimes qui, sur la terre, font l'opprobre et la honte des méchans, feront, dans le paradis, le bonheur et la joie des hommes vertueux.

4. Il y a des Juifs qui se forment du paradis la même idée que les Mahométans. Ils s'imaginent y trouver tous les plaisirs des sens, et surtout un grand nombre de femmes. On sait que les anciens Juifs étoient charnels et grossiers; l'Ecriture en fournit plusieurs exemples: il n'est pas étonnant qu'il se trouve encore quelques-uns de leurs descendans capables de se figurer un tel paradis.

5. Quoique le systême et la conduite des partisans de la secte des Sintos, répandue au Japon, semble n'admettre après la mort ni châtimens ni récompenses, ils reconnoissent cependant que les ames, lorsqu'elles quittent les corps qu'elles ont animés, se

transportent aux environs d'un certain lieu, qu'ils disent être placé au-dessous du trente-troisième ciel, auquel ils donnent un nom qui signifie *campagnes qui sont sous les cieux*. Ils prétendent que l'entrée de cet heureux séjour est accordée aux ames des bons, mais que celles des méchans en sont exclues pour toujours.

Xaca, fondateur d'une secte fameuse au Japon, enseigna qu'après la mort il y avoit un lieu de plaisirs éternels, destiné pour les ames des bons; mais que chacun ne goûtoit ces plaisirs qu'à proportion des vertus qu'il avoit pratiquées pendant sa vie. Il ajouta que, malgré cette inégalité, l'envie étoit inconnue dans cet heureux séjour; que chacun des habitans, satisfait de son sort et du degré de bonheur qui lui étoit assigné, se croyoit aussi heureux que son voisin.

6. Les habitans de l'île Formose croient que les gens de bien, après leur mort, passent sur un pont fort étroit, fait avec une sorte de roseau nommé *bambou*, qui les conduit dans un lieu de délices, où ils goûtent tous les plaisirs qui peuvent flatter les sens.

7. Le paradis des Parsis, ou Guèbres, rassemble tous les plaisirs que l'on peut goûter en ce monde, avec cette exception cependant, que la volupté des sens s'y trouve dégagée de la grossièreté que les hommes charnels ont coutume d'y mêler. Dans ce paradis, au rapport de Hide, il y a des filles d'une beauté si ravissante, que le bonheur suprême consiste dans leur seule vue. Ces filles ont toujours été vierges, doivent l'être toujours, et ne sont faites que pour les yeux : *Virgines non defloratæ, nec deflorandæ, sed intuendæ.*

8. La plus grande partie des Nègres de la Côte d'Or s'imaginent qu'après leur mort ils iront dans un autre monde, où ils occuperont le même rang que dans celui où ils vivent. Ils sont aussi persuadés que

toutes les choses que leurs parens sacrifieront pour honorer leurs funérailles, leur seront remises dans leur nouveau séjour.

9. Les Hottentots n'ont qu'une idée fort grossière d'une autre vie, ainsi que des peines et des récompenses qu'on doit y recevoir. L'un d'eux demanda un jour naïvement au voyageur Kolbens, s'il y avoit dans le paradis des vaches, des bœufs et des brebis.

10. Les habitans du royaume de Bénin, en Afrique, croient que le paradis est dans quelque endroit de la mer.

11. Plusieurs sauvages de Mississipi sont persuadés que, pour récompense de leur valeur et de leur probité, ils seront transplantés, après leur mort, dans un pays heureux, où la chasse sera bonne et abondante.

12. Le paradis des habitans de la Virginie consiste dans la possession de quelques misères, comme du tabac et une pipe, et dans le plaisir de chanter et de danser avec une couronne de plumes et un visage peint de diverses couleurs : tel est, selon leurs idées, le prix de la vertu et le suprême bonheur. Ce lieu de délices est situé à l'occident, derrière les montagnes; et, quelque mince que soit la félicité que l'on y goûte, ils la trouvent cependant trop grande pour le menu peuple. Il n'y a que les Wérowances, ou princes, et les prêtres, qui puissent entrer dans ce paradis.

13. Les Floridiens qui habitent aux environs des montagnes d'Apalache, croient que les ames des gens de bien s'élèvent vers les cieux après la mort, et tiennent rang parmi les étoiles.

14. Les Mexicains croyoient que le paradis étoit situé auprès du soleil. Dans ce séjour de bonheur, ceux qui avoient été tués en combattant courageusement pour la patrie, occupoient le rang le plus dis-

tingué. Après eux étoient placés ces malheureux que l'on avoit égorgés en l'honneur des dieux. Il est inutile de dire que les Mexicains, qui admettoient des récompenses après cette vie, admettoient aussi des peines; mais on ne sait rien de particulier de leurs opinions sur l'enfer.

15. Les habitans du royaume de Camboye, dans la presqu'île au-delà du Gange, comptent jusqu'à vingt-sept cieux placés les uns au-dessus des autres, et destinés à être le séjour des ames vertueuses, après leur séparation d'avec le corps. Ce qu'ils racontent de la plupart de ces cieux est assez conforme à ce que les Mahométans débitent de leur paradis. On y trouvera des jardins émaillés de fleurs, des tables couvertes de mets délicieux et de liqueurs exquises, des femmes d'une rare beauté, et en très-grand nombre. Tant de biens sont destinés, non-seulement aux ames des hommes vertueux, mais encore aux ames des bêtes, des oiseaux, des insectes et des reptiles qui, dans leur espèce, auront vécu conformément à l'instinct de la nature et à l'intention du Créateur. De cette opinion l'on peut conclure que les habitans de Camboye supposent que les bêtes, non-seulement ont une ame, mais encore une espèce de raison, quoique moins parfaite que celle des hommes.

Si ce sont les prêtres de Camboye qui ont inventé la doctrine du paradis, on peut dire qu'ils se sont bien mal servis eux-mêmes; car les lieux de délices dont nous venons de parler ne sont point faits pour eux. Ils veulent, dans l'autre monde, comme dans celui-ci, être distingués du peuple, et, pour cette raison, ils ont marqué leur place dans d'autres cieux, où tout leur bonheur consistera à être assis et à jouir du souffle rafraîchissant des zéphyrs; ce qui doit être fort agréable pour des Orientaux, naturellement paresseux, et toujours tourmentés par une excessive chaleur.

chaleur. Mais, dans le paradis des séculiers, ce plaisir-là est uni avec plusieurs autres plus flatteurs encore et plus piquans. Ceux qui seront parvenus, dans cette vie, à un degré extraordinaire de sainteté, seront transportés, après leur mort, dans le plus élevé des vingt-sept cieux où demeureront des dieux dont les corps sont ronds comme des boules, et, pour prix de leur sainteté, leurs corps deviendront semblables à ceux de ces dieux. On ne dit point quelle sera d'ailleurs la félicité dont ils jouiront : mais si, pour toute récompense de leurs austérités et de leur vie pénitente, ils n'ont que le privilége d'avoir le corps rond, une pareille doctrine n'est pas fort propre à encourager ceux des habitans de Camboye qui aspirent à la sainteté.

Paradis Terrestre : lieu délicieux, dans lequel Dieu plaça le premier homme et la première femme, et dont il les chassa, en punition de leur désobéissance. Les savans ne sont pas d'accord sur l'endroit de la terre où ce paradis étoit situé. (*Voyez* Eden.) Les recherches que l'on a faites sur cette matière ont donné lieu à plusieurs systêmes bizarres et extravagans. Il s'est trouvé des gens qui ont avancé que le Paradis Terrestre étoit situé sur le sommet d'une montagne qui s'élevoit jusque dans la haute région de l'air, et qui touchoit presque au ciel de la lune ; d'autres l'ont placé sur la superficie même de la lune. Quelques-uns ont cru qu'il étoit dans l'Amérique, ou bien dans un autre monde, dont ils ne disent pas le nom. Enfin il y en a qui l'ont mis dans le ciel, et qui ont entendu dans un sens allégorique tout ce que Moïse nous en apprend. On dispute aussi pour savoir si le Paradis Terrestre subsiste encore. Plusieurs savans croient qu'il a été détruit par le déluge : d'autres pensent qu'il est encore dans le même état où il étoit du temps d'Adam. S. Augustin dit, à ce sujet, ces

paroles remarquables : *Esse paradisum illum fides christiana non dubitat;* « La foi chrétienne ne doute » point que ce paradis n'existe. »

Les habitans de Madagascar prétendent qu'il est situé dans le soleil ou dans la lune; et, entre autres merveilles qu'ils en racontent, ils disent qu'il est arrosé par quatre rivières, dont l'une roule du lait, l'autre du vin, la troisième du miel, la quatrième de l'huile.

PARALIPOMÈNES. Ce sont deux livres de l'Ecriture sainte, qui servent de supplément à l'Histoire des Rois, comme l'exprime le nom de *Paralipomènes*, du grec παραλείπειν, *omettre*. Le premier livre contient un précis de l'histoire, depuis Adam jusqu'au retour de la captivité, et l'histoire de David jusqu'au sacre de Salomon, c'est-à-dire jusqu'à l'an du monde 2990. Le second continue l'histoire jusqu'à l'an 3468. De ces deux livres, les Juifs n'en font qu'un, auquel ils donnent le nom d'*Histoire journalière*. On ne sait pas bien précisément quel est l'auteur des Paralipomènes; cependant l'opinion la plus commune les attribue à Esdras.

PARASCEVE, du grec παρασκευή, *préparation :* c'est le nom que l'on donne, dans l'Eglise, à la sixième férie de la dernière semaine de carême, jour auquel J.-C. a consommé sur la croix le mystère de la rédemption.

Les Juifs appellent le vendredi *parasceve*, c'est-à-dire *préparation*, parce qu'ils préparent ce jour-là tout ce qui est nécessaire pour le lendemain, qui est le jour du sabbat, afin qu'ils puissent observer exactement le repos prescrit dans ce jour.

PARASCIOD, *ou* Division. Les Juifs modernes ont divisé le livre de la Loi en quarante-huit ou cinquante-deux parasciod. Ils en lisent une par semaine, et achèvent ainsi de lire tout le livre pendant le cours

de l'année (1). Le lundi et le jeudi, lorsque le livre a été déroulé sur le pupître, on invite trois personnes à lire le commencement de la *parascia* où l'on en est. Après qu'ils en ont lu chacun quelques mots, honneur qui leur coûte ordinairement quelques aumônes ou offrandes, on élève en haut le livre tout ouvert, et l'on dit à l'assemblée ce verset du Deutéronome : « Voilà la loi que Moïse a présentée aux » enfans d'Israël. » Les Juifs du Levant ont coutume de faire cette cérémonie avant la lecture. Tous prétendent que c'est Esdras lui-même qui a ordonné de prier ainsi plusieurs personnes de lire le livre de la Loi.

PARAXACTI. *Voyez* ce nom au Supplément, et l'article Bramah.

PARDON des Injures. 1. C'est un des plus sublimes préceptes de la morale chrétienne, qui nous défend de conserver dans le cœur aucun ressentiment ni aucun désir de vengeance des outrages que nous avons reçus, et qui nous ordonne de nous réconcilier avec nos ennemis, avant que de venir à l'autel présenter notre offrande. S. Pierre, dans l'Evangile, ayant demandé à J.-C. combien de fois il falloit pardonner à son frère, et si ce n'étoit pas assez de sept fois, Jésus-Christ lui répondit qu'il falloit pardonner soixante-sept fois sept fois, voulant lui faire entendre, par ce nombre indéterminé, qu'il falloit toujours pardonner.

2. Les habitans du Tonquin ont coutume de se réconcilier avec leurs ennemis sur la fin de l'année, persuadés que, s'ils commençoient l'année nouvelle avec quelque rancune sur le cœur, elle seroit malheureuse pour eux.

PARENTALES. Les anciens appeloient ainsi les devoirs funèbres que les parens rendoient à ceux de

(1) L'année des Juifs est tantôt de douze mois et tantôt de treize.

leur famille que la mort leur avoit enlevés. *Voyez* Funérailles.

PARFAITS. C'est le nom que prenoient la plupart des hérétiques qui affectoient de pratiquer quelques vertus extraordinaires, et qui s'arrogeoient le droit de réformer l'Eglise.

PARNASSE : montagne de la Phocide, qui avoit deux sommets, dont l'un étoit consacré à Bacchus, l'autre à Apollon et aux Muses. Dans le sein de cette montagne, couloient plusieurs fontaines, célèbres autrefois dans les écrits des poètes : Castalie, Hippocrène, Aganippe. Le Parnasse, ce séjour si vanté d'Apollon et des Muses, a perdu, avec son ancien nom, toute sa célébrité. On l'appelle aujourd'hui *Liacura*.

PARNASSIM, *ou* Mémunin. C'est le nom que les Juifs donnent à ceux qui sont préposés pour avoir soin de ce qui concerne la police. Ce sont eux qui sont chargés d'envoyer chaque semaine quelque secours d'argent aux pauvres de leur nation, principalement aux pauvres honteux, aux malades et aux veuves.

PAROISSE, du grec παροικία, *voisinage :* église desservie par un curé et par ses vicaires, où s'assemblent un certain nombre d'habitans pour assister au service divin, recevoir les sacremens, et s'acquitter des devoirs de la religion.

On donne le nom de *paroisse* au territoire sur lequel s'étend la juridiction spirituelle d'un curé, soit à la ville, soit à la campagne.

Les évêques doivent avoir soin qu'il y ait dans toutes les paroisses un nombre suffisant de prêtres pour les desservir : ainsi le prescrit le concile de Trente. « Dans » toutes les églises paroissiales, ou qui ont des fonts » baptismaux, dans lesquelles le peuple est si nom- » breux, qu'un seul curé ne peut suffire pour admi-

» nistrer les sacremens et faire le service divin, les » évêques, en qualité de délégués du saint siége apos- » tolique, obligeront les curés, ou autres à qui les » églises appartiennent, de prendre, pour adjoints à » leur emploi, autant de prêtres qu'il sera nécessaire » pour l'administration des sacremens et la célébra- » tion du service divin. Mais lorsque, pour la diffi- » culté et pour la distance des lieux, il se trouvera » que les paroissiens ne pourront, sans grande in- » commodité, aller à la paroisse, recevoir les sacre- » mens et assister au service divin, les évêques pour- » ront en établir de nouvelles; et il sera assigné aux » prêtres qu'il faudra préposer pour la conduite des » nouvelles paroisses, une portion suffisante, au juge- » ment de l'évêque, sur les revenus qui se trouveront » appartenir à l'église même. » *Voyez* l'art. Curé.

PARQUES : divinités du paganisme, ainsi appelées, par antiphrase, du latin *parcere, parco*, épargner, parce qu'en effet elles n'épargnoient personne. On donne d'autres étymologies de leur nom, qui sont encore moins satisfaisantes. Les Parques étoient trois sœurs qui présidoient à la naissance des hommes, et régloient leur destinée pour toute la vie. Les mythologistes ne s'accordent pas sur leur généalogie. Les uns les font naître du Destin et de la Nécessité : les autres les supposent filles de l'Erèbe et de la Nuit; quelques-uns de Jupiter et de Thémis. Quoi qu'il en soit, on les représentoit sous la forme de trois femmes extrêmement vieilles. Cette vieillesse est le symbole de l'éternité des décrets du destin. Elles étoient couronnées de gros flocons de laine blanche, mêlés de fleurs de narcisse : ces couronnes étoient nouées avec des rubans blancs. Elles étoient revêtues d'une longue robe de la même couleur. Leur occupation étoit de filer les jours des mortels. La moins âgée, nommée *Clotho*, tenoit la quenouille : *Laché-*

sis tournoit le fuseau; et *Atropos*, la plus vieille, coupoit le fil avec ses ciseaux, lorsqu'il en étoit temps. Si l'on en croit les fictions des poètes, elles filoient les jours heureux avec de la laine blanche mêlée d'or et de soie, et les jours malheureux avec de la laine noire.

Quelques philosophes nous représentent les trois Parques au milieu des sphères célestes, revêtues de robes blanches parsemées d'étoiles, ayant sur la tête des couronnes magnifiques, assises sur des trônes éclatans de lumière, et accordant leurs voix aux chants des Syrènes : Clotho chante le présent; Lachésis, le passé; Atropos, l'avenir. D'autres disoient qu'Atropos faisoit son séjour dans la sphère du soleil, d'où elle répandoit sur la terre les premiers principes de la vie; que Lachésis demeuroit sur la terre, où elle régloit nos destinées; enfin, que Clotho habitoit dans le ciel de la lune, où elle formoit les nœuds qui lient les semences éternelles.

Les Parques avoient un temple à Lacédémone. Les Sicyoniens leur immoloient des brebis noires, dans un bois sacré. Les Athéniens leur avoient aussi érigé un temple à Olympia, près d'un autel consacré à Jupiter Mœragète, c'est-à-dire conducteur des Parques. *Voyez* Clotho, Lachésis, Atropos.

PARRAIN. Les Chrétiens appellent ainsi celui qui tient un enfant sur les fonts baptismaux, et répond pour lui aux questions et aux prières qui font partie des cérémonies du baptême. L'usage des parrains est fort ancien dans l'Eglise, comme nous l'apprenons de plusieurs saints Pères, qui en font mention, entre autres, de Tertullien, de S. Chrysostôme et de S. Augustin. Mais il n'y avoit autrefois aux baptêmes des garçons qu'un parrain seul, sans marraine, et aux baptêmes des filles, qu'une marraine, sans parrain. Dans les derniers siècles, la coutume vint d'avoir plu-

sieurs parrains et plusieurs marraines pour une même personne; mais l'usage actuel est que chaque enfant que l'on baptise avec les cérémonies de l'Eglise, ait un parrain et une marraine. Un père ne peut jamais être le parrain de son enfant. Le parrain contracte avec celui ou celle qu'il tient sur les fonts de baptême une alliance spirituelle, qui est telle que, si c'est une fille, il ne lui est pas permis de l'épouser. Il en est de même avec le père et la mère de l'enfant.

PARTHÉNIE, du grec παρθένος, *vierge*. Les Grecs donnoient à Minerve ce surnom, parce qu'ils supposoient qu'elle avoit toujours conservé sa virginité. Par la même raison, le temple de cette déesse étoit appelé *parthénon*.

Junon étoit aussi nommée quelquefois *Parthénie*, parce qu'on s'imaginoit qu'en se baignant dans la fontaine de Canathos, elle recouvroit sa virginité.

PARTIBUS (évêque *in*). On appelle ainsi les évêques qui ont le titre d'un évêché situé dans les pays infidèles. C'est ce qu'expriment ces mots *in partibus*, en y ajoutant *infidelium*, qui est sous-entendu.

PARTICULARISTES : partisans de la grâce particulière. On donne ce nom à ceux qui soutiennent que Jésus-Christ a répandu son sang pour les seuls élus, et non pour tous les hommes en général.

PARVIS : place publique, qui est ordinairement devant la principale face des grandes églises. Quelques étymologistes prétendent que *parvis* est dérivé de *parvisium*, qui signifie, dans la basse latinité, un lieu de la nef où l'on instruisoit autrefois les enfans. On appeloit anciennement *paradis* ce que nous nommons aujourd'hui *parvis*.

Dans l'ancienne loi, le parvis étoit une vaste enceinte qui environnoit le tabernacle. Sa forme étoit d'un carré oblong. Elle avoit cent coudées de longueur, et cinquante de large. Elle étoit fermée par un

voile transparent, qui permettoit au peuple de voir ce qui se passoit dans le parvis. Il y avoit, du côté de l'orient, une ouverture de vingt coudées, par laquelle on y entroit. Le parvis étoit le lieu destiné à immoler les victimes. C'étoit aussi dans cet endroit qu'étoient placés l'Autel des Holocaustes et la Cuve d'Airain.

PASENDAS : secte de bramines, qui n'a point pour objet, comme les autres sectes, quelque point de morale ou de controverse, mais le plaisir et la débauche. Les Pasendas ne sont distingués des autres bramines, que par l'horrible déréglement de leurs mœurs. Leur grande occupation est de séduire les femmes; et, quand on leur représente qu'ils devroient s'en tenir à leurs femmes et respecter celles des autres, ils répondent en plaisantant : « Toutes » les femmes sont nos femmes lorsque nous en jouis- » sons. »

PASSALORYNCHITES, *ou* Pattalorynchitiens, du grec πάσσαλος *ou* πάτταλος, *clou, fermoir*, et ῥὶν, *nez* : sectaires attachés aux erreurs de Montan, qui se distinguèrent dans le deuxième siècle, par une affectation ridicule à garder le silence. Ils expliquoient à la lettre ce passage du Psalmiste : « Mettez, Seigneur, » une garde à ma bouche, et une porte de circon- » spection à mes lèvres. » C'est pourquoi ils avoient toujours le doigt sur la bouche, et poussoient même la précaution jusqu'à se boucher le nez. Ils eussent cru faire un crime, s'ils eussent proféré une seule parole; mais ils se permettoient des crimes réels, et pensoient que leur silence devoit leur tenir lieu de vertu. Il y avoit encore quelques-uns de ces visionnaires à Ancyre, en Galatie, du temps de S. Jérôme.

PASSION (*la*). Les Chrétiens désignent par ce mot les tourmens et la mort que J.-C. a voulu endurer pour la rédemption du genre humain. On donne aussi

le nom de *Passion* aux sermons sur la passion de N. S. que l'on a coutume de prêcher le vendredi saint. De même, la partie de l'Evangile qui comprend le récit des souffrances de J.-C. s'appelle *Passion*.

Semaine de la Passion. C'est celle qui précède immédiatement la semaine sainte.

Confrérie de la Passion : association qui se forma vers la fin du quatorzième siècle. Elle étoit composée de quelques bourgeois de Paris et de plusieurs pélerins, qui représentoient sur un théâtre public les mystères de la passion de N. S. et plusieurs autres sujets pieux. Les pélerinages, qui étoient alors très-fréquens, donnèrent lieu à cette confrérie. Ceux qui étoient de retour de ces pieux voyages s'attroupoient dans les rues, pour chanter les merveilles dont ils avoient été témoins. Les pélerins de la Terre Sainte chantoient la Passion de N.-S. ; ceux de S. Jacques célébroient la gloire et les miracles de l'Apôtre de l'Espagne; ceux de N. D. du Puy entonnoient les louanges de la sainte Vierge ; et ainsi des autres. La singularité de leur habillement, les coquilles et les images dont ils étoient couverts, donnoient du prix à leurs cantiques, et le peuple paroissoit prendre un grand plaisir à les entendre. C'est ce qui fit naître l'idée à quelques bourgeois de Paris de lever un théâtre, pour y représenter publiquement ces mêmes mystères dont le récit plaisoit tant dans la bouche des pélerins. Ils débutèrent au bourg de S. Maur, à deux lieues de Paris, l'an 1398, sous le règne de Charles VI, et la passion de N. S. fut le sujet de la première pièce qu'ils donnèrent. Mais, comme ils avoient hasardé cette entreprise sans la permission du Roi et des magistrats, défense leur fut faite, par le prévôt de Paris, de continuer leurs représentations. Les nouveaux acteurs obtinrent, quelque temps après, l'agrément de la Cour, et leur société fut décorée du titre

de *Confrérie de la Passion de N. S.* Le roi Charles VI, qui goûtoit fort ce spectacle, accorda aux confrères, le 4 de décembre 1402, des lettres qui les autorisoient à s'établir à Paris. Les confrères louèrent une partie de l'hôpital de la Croix de la Reine, appelé depuis *la Trinité*, et commencèrent à y donner régulièrement, tous les jours de fêtes, à l'exception cependant des fêtes solennelles, des représentations des principaux mystères de la religion, des histoires de l'ancien Testament, et des traits les plus mémorables de la vie des saints. En faveur du peuple, qui étoit passionné pour ce spectacle, on avança l'heure des vêpres en plusieurs églises. Il se forma des confréries, sur le modèle de celle de Paris, en plusieurs villes de France, telles que Rouen, Angers, le Mans, etc.

Les confrères de la Passion continuèrent leurs représentations avec le même succès, sous les règnes de Charles VII et de Louis XI; mais, pour amuser le peuple, qui commençoit à s'ennuyer des sujets sérieux, ils furent obligés d'entre-mêler les mystères de scènes profanes et bouffonnes. Ce mélange indécent du sacré et du profane n'empêcha pas que François I ne confirmât les confrères de la Passion dans tous les priviléges qui leur avoient été accordés par ses prédécesseurs. En 1539, la confrérie fut obligée de quitter l'hôpital de la Trinité, et alla s'établir à l'hôtel de Flandres, dans la rue qu'on appelle aujourd'hui *Coquillière*. François I, ayant ordonné la démolition de cet hôtel en 1543, les confrères achetèrent une partie de l'hôtel de Bourgogne, qui est aujourd'hui occupé par les comédiens italiens; mais, en même temps, survint un arrêt du parlement, qui leur défendoit de représenter aucune pièce qui eût rapport à la religion, et leur prescrivit de ne choisir pour leur spectacle que des sujets profanes. Les confrères, qui auroient cru se déshonorer en représentant des pièces

profanes, et qui regardoient peut-être leurs fonctions comme très-nobles et comme tenant à la religion, louèrent leur théâtre et leurs priviléges à une troupe de comédiens qui s'établit alors. Ils se contentèrent seulement de réserver pour eux quelques loges qui furent appelées *les loges des maîtres*. Nous avons encore quelques-unes des pièces qui furent représentées par la confrérie de la Passion. On peut en voir l'extrait dans le premier tome de l'*Histoire du Théâtre Français*.

PASTOPHORES : prêtres égyptiens, qui furent ainsi nommés, parce qu'ils étoient chargés de porter, dans les cérémonies publiques, le manteau de la déesse Vénus, que les Grecs appeloient πάστος.

PASTORAL : livre où sont contenus les prières, les cérémonies, les devoirs et les fonctions d'un évêque.

PASTORICIDES, du latin *pastor*, pasteur, et *cædo*, je tue : hérétiques du seizième siècle, auxquels on donna ce nom, parce qu'ils en vouloient particulièrement aux pasteurs de l'Eglise, et qu'ils en faisoient un horrible carnage partout où ils les rencontroient.

PASTOUREAUX : fanatiques qui exercèrent de grands ravages en France, pendant la captivité du roi S. Louis chez les Sarrasins. Ils avoient à leur tête un moine apostat, nommé *Jacob*, qui s'étoit échappé d'un couvent de l'ordre de Cîteaux en Allemagne. Ce misérable, étant venu en France, s'étoit annoncé comme envoyé de la part de Dieu, pour procurer la délivrance du roi Louis IX, retenu prisonnier chez les Infidèles. Il avoit en effet prêché une croisade à cette intention, et il avoit essayé de prouver sa mission, en débitant plusieurs révélations qu'il disoit avoir reçues de Dieu. Il s'étoit particulièrement attaché à prêcher dans les bourgs et dans les villages, et avoit fait accroire aux bergers et aux villageois, que

J.-C., qui est le bon pasteur, les avoit spécialement choisis pour être les libérateurs de leur bon roi Louis IX. Par de pareils artifices, Jacob se forma un parti nombreux, composé de paysans et de bergers, auxquels on donna, pour cette raison, le nom de *Pastoureaux*. Ce brigand établit dans sa secte des chefs qui lui étoient subordonnés, et dont l'autorité s'étendoit sur le spirituel comme sur le temporel. Ils exerçoient même les fonctions ecclésiastiques, et, pour encourager leurs soldats, ils leur accordoient l'absolution, non-seulement des péchés qu'ils avoient commis, mais de tous ceux qu'ils pourroient commettre à l'avenir. Les Pastoureaux en vouloient surtout aux prêtres et aux moines, qu'ils massacroient impitoyablement partout où ils les rencontroient. Ils disoient qu'on ne devoit attribuer qu'à leurs crimes et à leurs dissolutions les disgrâces qu'avoit éprouvées le roi Louis. Les Orléanais, ayant eu l'imprudence de leur ouvrir les portes de leur ville, les Pastoureaux y firent un horrible carnage de tous les gens d'Eglise. Ils se répandirent ensuite dans le Berri; mais les gentilshommes de cette province, s'étant réunis, tombèrent sur ces brigands, et en tuèrent une grande partie, entre Mortemer et Villeneuve. Jacob, leur général, fut du nombre des morts. Ceux d'entre les Pastoureaux qui furent assez heureux pour se sauver, trouvèrent la mort partout où ils se réfugièrent; et la France se vit par là délivrée de cette troupe de scélérats.

PATELIERS, *ou* Patiliers : hérétiques du seizième siècle, ainsi nommés, parce qu'ils disoient que le corps de J.-C. étoit dans l'Eucharistie comme la chair est dans un pâté.

PATÈNE : plaque d'or ou d'argent, sur laquelle les prêtres de l'Eglise catholique mettent la sainte hostie. Elle est un peu concave par le dedans, et cette

concavité doit être proportionnée à la grandeur de l'ouverture du calice. Lorsque la patène est d'argent, il est nécessaire que le dedans en soit entièrement doré.

PATENÔTRE. Ce mot désigne le *Pater*, ou l'oraison Dominicale, et il est composé de ces deux mots, *Pater noster* « Notre Père » qui commencent l'oraison Dominicale.

On se sert plus communément du mot de *patenôtre* pour signifier les grains de chapelet sur lesquels on récite le *Pater noster*.

Dans le style familier et badin on l'emploie pour toutes sortes de prières.

PATER-PATRATUS. C'est le nom que les Romains donnoient au chef des prêtres appelés *féciales*. Il étoit chargé du soin des cérémonies qui accompagnoient les traités. Lorsque les Romains étoient convenus avec leurs ennemis des articles de la paix, il se rendoit au lieu de la conférence, dressoit un autel, devant lequel il assommoit un pourceau d'un coup de massue; il faisoit en même temps une prière aux dieux, les suppliant de traiter comme il avoit fait ce pourceau ceux qui violeroient les premiers la paix. Une de ses fonctions étoit aussi de livrer aux ennemis les infracteurs des traités.

PATÈRE : vase qui avoit une large ouverture, dans lequel les Romains offroient aux dieux les chairs des victimes, et dont ils se servoient pour faire des libations.

PATÈRES. C'est le nom que l'on donnoit aux prêtres d'Apollon par la bouche desquels ce dieu rendoit ses oracles. On croit que ce mot vient de l'hébreu *patar*, qui signifie *interpréter*.

PATÉRINS : nom que l'on donna aux Manichéens du douzième siècle.

Les ennemis du pape Grégoire VIII donnoient aussi

le nom de *Patérins* à ceux qui soutenoient le parti de ce pontife, sans doute parce que les partisans de Grégoire, pour faire valoir leur cause, disoient qu'ils défendoient le père commun des fidèles.

PATIENCE : vertu chrétienne, qui consiste à souffrir avec fermeté et résignation tous les maux qui nous arrivent. *Voyez l'article* Job.

Les Banians, dans les Indes, ont beaucoup de patience : c'est leur principale vertu. Les plus grands outrages ne peuvent exciter leur colère. Ils doivent en partie leur humeur pacifique au grand éloignement qu'ils ont pour toute sorte de querelles, et surtout pour l'effusion du sang. Aussi entêtés qu'ils le sont du principe de la métempsycose, ils craindroient, en frappant ou blessant un inconnu, de frapper ou de blesser leur père ou leur plus proche parent, qui habite peut-être le corps de cet homme qu'ils ne connoissent pas. Il y a cependant une sorte d'outrage contre lequel tout leur phlegme pythagoricien ne manque pas d'échouer : si quelqu'un crache sur la semelle de sa pantoufle, et s'en sert pour les frapper, alors ils entrent en fureur, et se vengent s'ils le peuvent, en dépit de la métempsycose.

PATRAGALI : déesse adorée par les Indiens, et fille d'Ixora, un des principaux dieux des Indes.

Ixora s'entretenant un jour avec son frère Vistnou, il sortit du corps de ce dernier une matière, ou une influence, qui entra dans le corps d'Ixora, passa par son œil, sortit sur son front, et, tombant à terre, prit la forme d'une fille, qu'Ixora adopta et nomma *Patragali*. Cette fille, ou plutôt ce monstre, avoit huit faces et seize mains horriblement noires; ses dents étoient des défenses de sanglier; ses yeux étoient ronds et d'une grandeur prodigieuse. Des serpens entortillés autour de son corps formoient son habillement, et, pour pendans d'oreilles, elle avoit deux

éléphans : du moins c'est ainsi que les Indiens la représentent. Son premier exploit fut de combattre un fameux géant, nommé *Darida*, qui avoit osé défier son père. Ce géant avoit reçu de Brama un livre et des bracelets magiques, par le moyen desquels il paroissoit avoir, dans le combat, un grand nombre de têtes : ce qui étoit bien plus avantageux, il ne pouvoit être blessé dans aucune partie de son corps. Patragali, après avoir combattu contre ce monstre pendant l'espace de sept jours, sans aucun succès, eut recours à l'artifice. Elle envoya une femme fort adroite demander à la femme du géant le livre et les bracelets de son mari, comme si c'eût été de la part du géant lui-même. La femme du géant, croyant que c'étoit une personne envoyée par son mari, lui remit le livre et les bracelets. Par-là le géant fut privé de toute sa force, et tomba sous les coups de Patragali.

Cette fille s'en revint triomphante chez son père, qui lui donna, pour la régaler, de la viande mêlée avec du sang. Patragali ne paroissoit pas encore contente : Ixora se coupa un doigt, le mit dans le plat de sa fille, et y fit couler une grande quantité de son sang. Tout cela ne satisfit point Patragali, qui marqua son mécontentement à son père, en lui jetant au visage une chaîne d'or. Ixora s'avisa enfin, pour satisfaire sa fille, de créer deux jeunes gens, qu'il lui donna pour la servir; et ce présent la contenta. Il lui conseilla ensuite de voyager, et lui fit présent d'un vaisseau de bois de sandal, pour la porter sur toutes les mers. Patragali partit, et Ixora s'applaudit d'en être délivré. Cependant il arriva, peu de temps après, qu'un matin, qu'il dormoit tranquillement, Patragali entra brusquement dans sa chambre, renversa son lit, et repartit aussitôt. Dans son voyage, elle livra quelques combats contre des pirates qui l'attaquèrent, et les mit en fuite. Elle s'arrêta long-temps sur la côte

de Malabar, et se maria avec le fils d'un des princes du pays. Il est remarquable qu'elle ne voulut jamais permettre que son époux usât avec elle des droits de l'hymen, ne jugeant pas qu'un mortel fût digne de ses faveurs. Au reste, elle en usa bien avec lui. Le père et la mère de son mari ayant été dépouillés sur mer de toutes leurs richesses par les pirates, pour consoler son mari, elle lui fit présent des anneaux d'or qu'elle avoit aux jambes; mais ce présent lui fut bien funeste. Un orfèvre, l'ayant un jour rencontré avec ses anneaux, le conduisit dans une ville voisine, sous prétexte de les acheter; mais, dès qu'il y fut arrivé, il accusa l'époux de Patragali de les avoir volés à la reine du pays. Cette princesse, qui en effet en avoit perdu de pareils, que le perfide orfèvre lui avoit volés lui-même, ajouta foi à l'accusation, et fit empaler l'étranger sur un palmier. Patragali, n'ayant point de nouvelles de son mari, se mit en chemin pour le chercher. La plupart de ceux à qui elle s'en informa la rebutèrent : les uns lui rioient au nez, les autres ne daignoient pas lui répondre; quelques-uns, plus malins, la faisoient tomber dans des trous qu'ils avoient couverts de branches d'arbres. Patragali se contentoit de maudire ces insolens, et continuoit sa route. Etant enfin arrivée auprès du palmier qui avoit servi au supplice de son époux, elle le fit rompre par la force de ses enchantemens, et rendit la vie à son mari.

Les Indiens disent que Patragali fait particulièrement sa résidence dans le temple de Cranganos, qu'on appelle *le temple des Pélerins*. On y voit sa statue, telle que nous l'avons décrite au commencement de cet article. Il y a tout proche un grand homme de marbre, à qui les bramines donnent tous les jours des coups de marteau sur la tête. Les Malabares sont persuadés que la petite vérole est un effet de la colère de Patragali,

gali, et l'invoquent particulièrement pour cette maladie.

PATRIARCHE, du grec πατὴρ, *père*, et ἀρχὸς, *chef*: titre d'autorité qui fut autrefois donné, dans l'Eglise à certains prélats dont la juridiction s'étendoit sur plusieurs provinces, et qui avoient le pas sur tous les évêques, archevêques et primats. Ces patriarches étoient au nombre de cinq; ils occupoient les cinq grands siéges de la chrétienté, Rome, Constantinople, Alexandrie, Antioche et Jérusalem. Le patriarche de Rome a pris depuis le nom de *pape*, et le titre de patriarche n'est plus en usage que dans l'Eglise grecque. Outre les quatre grands patriarches de Constantinople, de Jérusalem, d'Alexandrie et d'Antioche, on en compte plusieurs autres, comme le patriarche des Maronites, des Jacobites, des Nestoriens et des Géorgiens. L'Eglise d'Arménie en a quatre, et celle de Russie, avant Pierre le Grand, étoit aussi gouvernée par un patriarche, dont nous dirons quelque chose, lorsque nous aurons parlé de celui de Constantinople, qui est le chef de l'Eglise grecque.

Ce patriarche prend le titre d'OEcuménique, c'est-à-dire universel. Il eut autrefois de grandes disputes avec le patriarche de Rome, sur l'article de la primauté et de la souveraineté : l'un et l'autre prétendoient être le chef de l'Eglise universelle. Mais les choses ont bien changé de face, et le patriarche de Constantinople, vil esclave des Turcs, n'est pas en état aujourd'hui de faire comparaison avec le souverain pontife de l'Eglise latine. Il est bien déchu de son ancienne splendeur : il suffit, pour en juger, de comparer les cérémonies de leur élection, telle qu'elle se fait aujourd'hui, avec celle qui se faisoit autrefois du temps des empereurs grecs. Autrefois l'Empereur choisissoit, sur trois sujets qui lui étoient présentés,

celui qui lui étoit le plus agréable : un des premiers officiers de l'Empire conduisoit par la main le nouveau patriarche en présence de l'Empereur ; ce prince le recevoit, assis sur son trône, environné de ses courtisans, et, dans tout l'éclat de la majesté impériale, il lui donnoit de sa main le bâton pastoral, en lui disant : « Selon le pouvoir que la sainte Trinité nous » a donné, vous êtes désigné archevêque et pa» triarche œcuménique de Constantinople, la nou» velle Rome ; » paroles qui étoient accompagnées des acclamations de tous les assistans. Le nouveau patriarche, après avoir reçu le bâton pastoral, alloit s'asseoir vis-à-vis de l'Empereur, sur un trône qu'on lui avoit préparé. Quelque temps après, il étoit mené en triomphe dans l'église de Sainte-Sophie, et sacré par l'archevêque d'Héraclée. L'Empereur et tous les plus grands seigneurs de l'Empire assistoient à cette cérémonie, et contribuoient, par leur magnificence, à la rendre pompeuse et solennelle.

Aujourd'hui, celui qui, par son argent et par ses intrigues à la Porte, a obtenu la dignité de patriarche, reçoit du Grand-Seigneur un cheval blanc, une crosse, et un caftan brodé. Il va ensuite dans son église patriarcale, escorté d'un grand nombre d'ecclésiastiques et de quelques officiers de la Porte, lesquels y paroissent moins pour faire honneur au patriarche, que pour veiller en maîtres sur ce qui se passe pendant la cérémonie. Il se tient quelque temps debout au milieu de l'église, sur un morceau d'étoffe où l'on a représenté un aigle. (C'est Cyrille Lucar qui rapporte cette particularité.) L'archevêque d'Héraclée revêt le nouveau patriarche des ornemens pontificaux, pendant que le peuple fait les acclamations ordinaires. Mais la joie que tous ces honneurs doivent lui causer est empoisonnée par la présence des officiers turcs, dont il est la créature, et qui lui fait sentir

vivement sa dépendance. En effet, ce n'est pas assez qu'il se soit épuisé pour acheter sa dignité, s'il veut s'y maintenir, il faut qu'il fasse sans cesse de nouveaux présens à ses protecteurs, dont l'avarice insatiable le persécute sans cesse, et qui ne l'ont pas plus tôt élevé sur le trône patriarcal, qu'ils songent à le déposer, et entrent en marché avec son successeur. Quoique riche de plus de quarante mille écus, ses revenus ne suffisent pas aux dépenses qu'il est obligé de faire pour se soutenir : il faut qu'il vende les évêchés et tous les bénéfices qui dépendent de lui, qu'il commette mille vexations et mille bassesses, pour amasser de l'argent; et très-souvent, malgré ces honteuses ressources, il a le chagrin de voir une dignité qui lui coûte si cher passer entre les mains d'un autre. Il faut remarquer que, dans le baratz, ou lettre-patente que le Sultan donne pour confirmer l'élection du patriarche, on trouve ces paroles, plusieurs fois répétées : « Selon » leurs vaines et inutiles cérémonies; » ce qui, sans doute, est fort humiliant pour le patriarche.

Malgré l'avilissement de ce chef de l'Eglise grecque, on ne laisse pas de lui rendre à l'extérieur des hommages et des respects extraordinaires, et lorsqu'on en parle, on lui donne le titre de Tout-Saint, Παναγιοτατος.

Les autres patriarches sont beaucoup plus heureux que celui de Constantinople, en ce qu'ils jouissent beaucoup plus tranquillement de leurs revenus, et sont bien moins persécutés par les Turcs, dont ils sont fort éloignés.

Les patriarches d'Alexandrie portoient autrefois le titre de pape, comme les évêques de Rome; ils le quittèrent à l'occasion des troubles excités par l'hérésie d'Eutychès, et portèrent même une loi par laquelle il étoit expressément défendu à leurs successeurs de jamais le reprendre. Aujourd'hui le pa-

triarche d'Alexandrie est le chef de tous les Chrétiens d'Egypte qui suivent l'opinion d'Eutychès, et qui sont connus sous le nom de *Coptes;* lui-même prend le titre de chef et d'évêque suprême de l'Eglise coptique, et ne croit pas être inférieur en dignité au chef de l'Eglise romaine. A ses autres qualités il ajoute celle de successeur de S. Marc. Cet évangéliste fut le premier apôtre de l'Egypte, et il est reconnu pour le fondateur et le premier évêque du siége patriarcal d'Alexandrie. Le monastère de S. Maurice est le lieu de la résidence du patriarche d'Alexandrie. Son autorité s'étend sur cent quarante évêchés, tant en Egypte, qu'en Syrie, en Nubie et en plusieurs autres pays; il a même le privilége de nommer et sacrer l'abuna, ou évêque des Abyssins.

Le plus beau droit des patriarches d'Alexandrie est l'indépendance. Ils ne sont point soumis aux caprices de leurs évêques ni du gouvernement : l'apostasie et l'hérésie sont les seules causes qui puissent les faire déposer. On a des exemples de la déposition de plusieurs patriarches qui s'étoient écartés de la doctrine d'Eutychès. Les patriarches d'Alexandrie ont encore le privilége de n'être élus que par les évêques de leur corps. Les électeurs donnent leurs suffrages de vive voix; mais, s'il s'élève quelque contestation sur la pluralité des voix, ou qu'il arrive que le nombre en soit égal, alors les évêques écrivent le nom de celui qu'ils veulent élire, sur un billet, qu'ils posent sur le grand autel avec beaucoup de cérémonies. Les laïques influent cependant beaucoup sur les élections, et quelquefois même, lorsque le sujet élu par les évêques ne leur convient pas, ils ont assez de pouvoir pour en faire élire un autre. On ne sera point surpris de leur autorité dans cette matière, si l'on considère que, dans un pays où les ecclésiastiques sont presque tous pauvres et misérables, ce sont les riches laïques qui

avancent de l'argent pour avoir la patente du gouverneur qui confirme l'élection, et qu'on nomme *Firmans*. Les nouveaux patriarches sont d'abord installés au Caire, dans l'église de S.-Macaire, ensuite à Alexandrie, dans celle de S.-Marc. Le devoir de leur dignité les oblige d'annoncer, une fois tous les ans, la parole de Dieu au clergé; mais leur ignorance et leur incapacité semblent les dispenser de cette obligation. Ils se contentent de lire au peuple, à certains jours, des homélies et des légendes.

Nous terminerons cet article par quelques particularités sur les patriarches qui gouvernoient autrefois l'Eglise de Russie. La superstition et l'ignorance des peuples avoient fait de ce patriarche une espèce de divinité, souvent redoutable aux czars; et dans un temps où la religion influoit sur tout, le pouvoir de ce prélat étoit presque sans bornes. Pour donner une idée des honneurs excessifs qu'on lui rendoit, nous allons copier la description d'une cérémonie qui étoit autrefois en usage à Moscou, telle qu'elle se trouve dans *l'Etat présent de la Russie*, par Perry. (Le dimanche des Rameaux,) « on couvroit, dit cet auteur, » un cheval d'un drap de toile blanche, qui pendoit » jusqu'à terre; on alongeoit ses oreilles avec cette » toile, comme celles d'un âne; le patriarche étoit » assis de côté sur ce cheval, comme une femme, et » avoit sur ses genoux un livre sur lequel il tenoit, » de la main gauche, un crucifix d'or; et dans la main » droite il avoit une croix d'or avec laquelle il donnoit la bénédiction au peuple. Un boyard tenoit » le cheval par la têtière, de peur d'accident, et le » Czar par les rênes, marchant à pied, et ayant en » main un rameau de palme. Les nobles marchoient » immédiatement après, avec environ cinq cents prêtres, revêtus de leurs habits différens, et suivis d'une » multitude innombrable de peuple. La procession

» marchoit au son de toutes les cloches, et se rendoit » à l'église. De là le Czar, accompagné des boyards, » des métropolitains et des évêques, alloit dîner chez » le patriarche. »

Pierre le Grand, ne voulant pas souffrir dans son empire un homme aussi puissant que lui, réunit la dignité de patriarche à celle de czar, et se fit reconnoître pour chef de l'Eglise de Russie : entreprise délicate, et qu'on peut regarder comme un des chefs-d'œuvre de la politique de ce prince.

PATRON. On donne ce nom aux saints ou saintes qui sont spécialement honorés dans un royaume, une province, une ville, une église, une confrérie, et qui en sont regardés comme les protecteurs particuliers. La plupart des dévots ont aussi leur patron, c'est-à-dire un saint de leur choix, et qu'ils honorent plus que tous les autres. Autrefois le titre de patron n'étoit pas pour les saints un vain titre; le dévôt ne se contentoit pas de réciter des prières devant l'image de son protecteur; il lui donnoit une partie de ses biens, et, par ce moyen, quelques saints se trouvoient maîtres d'un revenu fort ample, dont la régie étoit abandonnée aux ecclésiastiques et aux moines. La cérémonie de ces donations mérite d'être remarquée. Le fidèle offroit à son patron, ou plutôt aux moines ou ecclésiastiques ses représentans, un couteau à manche, qui étoit le symbole des biens meubles; une motte de terre avec une branche d'arbre plantée dedans, qui représentoit les champs et les biens immeubles, avec les fruits de la terre. M. de Thiers, en parlant des dévots qui se choisissent un patron, relève les abus qui se glissent ordinairement dans cette dévotion. « Ils se figurent, dit-il, que Dieu a donné à ce saint des priviléges particuliers pour obtenir sûrement et immanquablement de lui toutes les faveurs, et spirituelles, et temporelles, qu'ils lui deman-

dent par son intercession, sans se mettre en peine, ni de faire pénitence, ni d'accomplir la loi de Dieu. Quelques-uns croient qu'ayant de la dévotion à sainte Barbe, qu'on appelle en plusieurs endroits *la Mère de la Confession,* ils ne mourront point sans confession, de quelque manière qu'ils aient vécu. Quelques autres ont de la dévotion à S. Christophe, et ils s'imaginent qu'en regardant le matin son image, ils ne mourront point ce jour-là, ni la nuit suivante..... Beaucoup d'autres se figurent qu'en récitant, tous les jours, pendant un an entier, la petite couronne de sainte Anne, Dieu leur accordera infailliblement une des trois choses qu'ils lui demanderont à la fin de l'année. » Il est, sans doute, très-louable et très-utile d'avoir une dévotion particulière pour quelque saint, pourvu que la confiance que nous inspire son crédit auprès de Dieu ne soit pas pour nous une occasion de relâchement et un prétexte pour ne point faire pénitence.

Patron, en matière bénéficiale, est celui qui a fondé ou doté l'église où est attaché le bénéfice, et qui, en cette qualité, a droit de patronage. Ce droit consiste, en quelques pays, à avoir la nomination ou présentation au bénéfice par lui fondé ou doté; à avoir les droits honorifiques dans l'église; à être enterré dans le chancel, etc. On distingue le patronage laïque et le patronage ecclésiastique. Le patronage laïque est un droit attaché à la personne, soit comme fondateur, soit comme héritier des fondateurs, soit comme possédant un fief auquel le patronage est annexé : le patronage ecclésiastique est celui que l'on possède en vertu d'un bénéfice dont on est pourvu. Le patronage laïque est, ou réel, ou personnel : il est réel, lorsqu'il est attaché à la glèbe et à un certain héritage; il est personnel, lorsqu'il appartient directement au fondateur de l'église, sans être annexé à aucun fonds.

En France, le patronage ne pouvoit être vendu séparément de la terre auquel il étoit attaché, parce que c'étoit un droit spirituel et indivisible. Le patron laïque étoit tenu de présenter au bénéfice vacant, dans l'espace de quatre mois; cependant, en Normandie et en quelques autres provinces, il avoit six mois, comme le patron ecclésiastique. Mais il y avoit cette différence entr'eux, que le patron ecclésiastique ne pouvoit varier, c'est-à-dire, que si le sujet qu'il présentoit d'abord n'étoit pas jugé capable, il n'en pouvoit présenter un second; ce qui étoit permis au patron laïque, parce qu'on excusoit en ce point le défaut de lumières qu'on lui supposoit. Un autre avantage qu'avoit le patron laïque, c'étoit de ne pouvoir être prévenu par le Pape. *Voyez* Bénéfice.

PATROPASSIENS : hérétiques qui soutenoient qu'il n'y avoit point dans la Trinité de distinction de personnes; que Dieu le Père étoit le même que J.-C., qui s'étoit incarné et qui avoit souffert la mort; et c'est à cause de cette opinion qu'on leur donna le nom de *Patropassiens*. Le chef de ces hérétiques étoit un certain Praxéas, phrygien, qui avoit été d'abord engagé dans l'erreur des Montanistes, et qui la quitta depuis pour en imaginer une nouvelle.

PATROUS, du grec πάτρῳος, *paternel :* surnom que les Grecs donnoient à Jupiter, sous la protection duquel ils croyoient être plus particulièrement que tous les autres peuples. Il y avoit à Argos, dans le temple de Minerve, une statue en bois, de Jupiter Patrous, qui, outre les deux yeux que la nature a donnés à tous les hommes, en avoit un troisième au milieu du front, pour marquer que Jupiter voyoit ce qui se passoit dans les trois parties du monde, le ciel, la terre et les enfers.

PAUL (*S.*), apôtre des Gentils, et celui de tous qui contribua le plus à étendre la foi de Jésus-Christ par ses prédications et ses travaux apostoliques, fut

d'abord un des plus grands persécuteurs du Christianisme. Né à Tharse, en Cilicie, d'un père qui étoit de la secte des Pharisiens, il fut envoyé à Jérusalem, pour y être instruit dans la science de la loi et des Ecritures, et il eut pour maître le célèbre docteur Gamaliel. Tant qu'il regarda le judaïsme comme la véritable religion, il en soutint les intérêts avec cette ardeur et cette impétuosité qui lui étoient naturelles, et crut honorer Dieu, en persécutant, dans les nouveaux Chrétiens, les destructeurs de la loi judaïque. Ce fut lui qui garda les habits de ceux qui lapidoient S. Etienne. Il brigua auprès du prince des prêtres un emploi que le zèle seul de sa religion pouvoit lui faire envier : c'étoit une commission pour aller à Damas se saisir de tous les Chrétiens qu'il y trouveroit, et les amener chargés de chaînes à Jérusalem. Il l'obtint, et se mit aussitôt en chemin, ne respirant que le carnage. Lorsqu'il approchoit de Damas, il fut tout-à-coup environné d'une lumière éclatante, et, tombant à terre, il entendit une voix qui lui disoit : « Saul, Saul, (il portoit alors ce nom) pourquoi me » persécutez-vous? — Qui êtes-vous, Seigneur, ré- » pondit Saul? — Je suis, dit la voix, ce Jésus que » vous persécutez. — Seigneur, que voulez-vous que » je fasse, repartit Saul? — Levez-vous, lui dit le » Seigneur, et entrez dans la ville : là on vous dira » ce que vous devez faire. » Ceux qui accompagnoient Saul demeuroient immobiles d'étonnement, parce qu'ils entendoient la voix sans apercevoir personne. Saul se leva, et fut bien surpris de ne rien voir, quoiqu'il eût les yeux ouverts. Il fallut le conduire par la main à Damas, où il demeura trois jours aveugle, sans boire ni manger. Il y avoit à Damas un disciple des apôtres, nommé *Ananias*, auquel Dieu ordonna d'aller trouver Saul, lui indiquant le lieu où il étoit logé. Ananias, surpris d'un tel commandement, re-

présenta au Seigneur que cet homme étoit le plus grand persécuteur des Chrétiens, et qu'il n'étoit venu à Damas que pour les emprisonner. « Obéis, répon- » dit le Seigneur : celui vers lequel je t'envoie est » un vase d'élection; il est destiné à porter mon nom » chez les nations, chez les rois, et chez les enfans » d'Israël. » Ananias se rendit sur-le-champ dans la maison, où étoit Saul : il lui imposa les mains; et aussitôt il tomba des yeux de Saul des espèces d'écailles, et il recouvra la vue, reçut le baptême, et prit ensuite quelque nourriture pour rétablir ses forces.

Ce zèle ardent que Saul avoit témoigné pour le judaïsme, ne fit que changer d'objet après sa conversion. On le vit confondre les Juifs, et s'élever contre eux avec autant de vivacité qu'il en avoit marqué, peu de temps auparavant, à persécuter les Chrétiens. Peu s'en fallut que son zèle ne lui coûtât la vie : les Juifs, indignés de voir leur plus grand défenseur se tourner contre eux, conjurèrent sa perte; mais les Chrétiens le dérobèrent au ressentiment de ses amis, en le descendant, pendant la nuit, par-dessus les murs de la ville, dans une corbeille. Saul, étant retourné à Jérusalem, fut présenté aux apôtres par Barnabé, qui leur raconta le miracle de sa conversion. Il courut, dans cette ville, le même danger qu'à Damas; mais les Chrétiens le sauvèrent, en le conduisant à Césarée, d'où il se rendit à Tharse. Quelque temps après, Barnabé alla le chercher dans cette ville, et le conduisit à Antioche. Ils y opérèrent un nombre prodigieux de conversions, et leurs disciples furent les premiers qui reçurent le nom de Chrétiens. Saul et Barnabé étant de retour à Jérusalem, Dieu fit connoître que c'étoit sa volonté qu'ils allassent prêcher l'Evangile aux nations. Ils partirent donc, et s'en allèrent à Séleucie et dans l'île de Chypre. Le proconsul de cette île, nommé *Sergius Paulus*, homme prudent, vouloit entendre

les discours de Saul et de Barnabé ; mais il en étoit détourné par un magicien et un faux prophète, nommé *Barjésu*. Saul, auquel S. Luc commence à donner, dans cette occasion, le nom de *Paul*, peut-être à cause de la conversion du proconsul Sergius Paulus; Paul, dis-je, plein du Saint-Esprit, dit au magicien : « Fils » du diable, pétri de fraude et d'artifice, ennemi de » toute justice, Dieu va te frapper d'aveuglement. » Dans l'instant même la clarté du jour fut ravie au magicien Barjésu, et il cherchoit quelqu'un pour lui donner la main. Le proconsul, touché de ce miracle, se fit chrétien.

Paul et Barnabé passèrent ensuite à Antioche de Pisidie, et y prêchèrent dans la synagogue; mais les Juifs ayant blasphémé contre eux, ils dirent à ce peuple obstiné : « Notre devoir étoit de vous annoncer, » avant tous les autres, la parole de Dieu ; mais » puisque vous la rejetez et que vous vous jugez in- » dignes de la vie éternelle, nous allons prêcher aux » Gentils. » Peu touchés de ces menaces, les Juifs les chassèrent honteusement de la ville. Paul et Barnabé secouèrent, en sortant, la poussière de leurs pieds, et se rendirent à Icône. Les Juifs leur suscitèrent encore, dans cette ville, une persécution, qui les obligea de s'enfuir à Listres. Ce fut là que Paul rendit l'usage des pieds à un homme qui n'avoit jamais pu marcher depuis sa naissance. Les habitans, témoins de ce prodige, s'écrièrent : « Ce sont des dieux qui viennent » nous visiter! » Ils appeloient Barnabé *Jupiter*, et Paul *Mercure*, parce que c'étoit lui qui portoit la parole. Le prêtre de Jupiter vint avec une grande foule de peuple, dans le dessein de leur offrir un sacrifice; il apportoit exprès des couronnes, et conduisoit des taureaux. Alors Paul et Barnabé déchirèrent leurs vêtemens, et s'écrièrent : « Peuples, que faites-vous ? » Nous sommes des mortels semblables à vous, et nous

» venons vous annoncer quel est le véritable Dieu. » Quelques Juifs, venus de Pisidie et d'Icône, soulevèrent de nouveau la multitude contre les apôtres, et Paul fut lapidé et laissé pour mort par ceux mêmes qui vouloient, un instant auparavant, l'adorer comme dieu. Le lendemain, il se rendit à Derbe, avec Barnabé. Après y avoir prêché quelque temps l'Evangile, il repassa par Listres, Icône et Antioche de Pisidie; annonça la parole de Dieu dans la ville de Perge et d'Attalie, et revint à Antioche, l'an 48 de Jésus-Christ. Il s'éleva une espèce de schisme entre les fidèles de cette ville : les uns prétendoient qu'il falloit joindre au christianisme l'observation des cérémonies de la loi judaïque; les autres soutenoient qu'on n'y étoit pas obligé. Paul et Barnabé furent envoyés à Jérusalem, pour consulter les apôtres sur ce sujet, et ils apportèrent leur décision aux fidèles d'Antioche.

Quelque temps après, Paul, voulant retourner vers les églises de Cilicie et de Syrie, eut une contestation avec Barnabé, au sujet d'un certain Jean, surnommé *Marc*, que Barnabé vouloit emmener avec lui. Les deux apôtres se séparèrent, et Paul choisit un nouveau compagnon, nommé *Silas*. Etant à Lycaonie, il prit avec lui un disciple appelé *Timothée*. Il passa ensuite par la Phrygie et par la Galatie, et, l'esprit de Dieu l'ayant empêché d'aller prêcher l'Evangile dans les provinces d'Asie et de Bithynie, il se rendit en Macédoine, à l'occasion d'un songe dans lequel il vit un Macédonien qui le conjuroit de venir éclairer sa patrie. Etant dans la ville de Philippes, il chassa le démon du corps d'une jeune fille qui prédisoit l'avenir, et qu'on venoit consulter de toutes parts, comme une pythonisse. Les maîtres de cette jeune fille, qui retiroient un grand profit de ses prédictions, se saisirent de Paul et de Silas, et les conduisirent devant les magistrats, les accusant de troubler le repos

public. L'apôtre et son compagnon furent mis en prison. Mais, au milieu de la nuit, pendant qu'ils étoient en prière, il survint un grand tremblement de terre, qui ébranla les fondemens de la prison. Aussitôt toutes les portes s'ouvrirent, et les fers de tous les prisonniers furent brisés. Le geolier, s'étant éveillé, et voyant les portes de la prison ouvertes, s'imagina que tous les prisonniers avoient pris la fuite, et voulut se tuer; mais Paul lui cria : « Ne crains rien; nous sommes » tous ici. » Le geolier, prenant de la lumière, entra dans la prison; tomba tout tremblant aux pieds de Paul et de Silas, et leur dit : « Seigneurs, que faut-il » que je fasse pour être sauvé?— Croire en J.-C., lui » répondirent-ils, et tu seras sauvé, toi et ta maison. » Cette nuit-là même, ils le baptisèrent avec sa famille. Le lendemain, des licteurs vinrent dire au geolier, de la part des magistrats, de faire sortir de prison Paul et Silas. Le geolier étant allé promptement annoncer cette nouvelle à Paul, l'apôtre répondit : « Vos ma- » gistrats ont osé emprisonner des citoyens romains » sans forme de procès, après les avoir fait battre » ignominieusement en public, et maintenant ils veu- » lent les faire sortir secrètement de prison; il n'en » sera pas ainsi : qu'ils viennent eux-mêmes en per- » sonne nous rendre la liberté. » Les licteurs ayant rapporté cette réponse aux magistrats, ils tremblèrent au nom de citoyen romain, vinrent promptement les prier d'excuser leur ignorance, et de sortir de la ville.

Paul se rendit à Thessalonique; mais une sédition excitée par les Juifs l'obligea bientôt d'en sortir. Il éprouva le même inconvénient à Bérée. De là il se transporta à Athènes, et le spectacle de cette grande ville entièrement livrée à l'idolâtrie enflamma son zèle. Il prêcha dans la synagogue des Juifs et dans la place publique. Il disputa avec les philosophes,

qui le conduisirent dans l'Aréopage, et lui demandèrent l'explication de la nouvelle doctrine qu'il enseignoit. Les Athéniens, qui passoient leur vie à dire ou à écouter des nouveautés, s'assemblèrent en foule autour de cet étranger, dont les sentimens paroissoient si nouveaux. Paul, debout au milieu de l'Aréopage, leur dit : « Athéniens, je vois que vous êtes en » tout d'une superstition extrême ; car, en passant, » et en examinant vos idoles, j'ai remarqué un autel » avec cette inscription : Au dieu inconnu. Ce Dieu, » que vous adorez sans le connoître, je viens vous » l'annoncer. » Il leur parla ensuite des grandeurs de Dieu, de la vanité des idoles, de la nécessité de faire pénitence, du jugement dernier, et de la résurrection de J.-C. Les uns, entendant parler de la résurrection des morts, se moquèrent de l'apôtre. Les autres lui dirent : « Nous vous entendrons encore une » seconde fois parler sur cette matière. » Quelques-uns s'attachèrent à lui, et crurent en ses discours. Entre ces derniers étoit Dénis l'Aréopagite, et une femme nommée *Damaris*.

D'Athènes, Paul vint à Corinthe, et se logea chez un Juif nommé *Aquila*, qui travailloit à faire des tentes : c'étoit aussi le métier de Paul, et cet illustre apôtre ne crut pas déshonorer son ministère, en travaillant de ses mains, comme un simple ouvrier. Mais cette occupation ne l'empêcha pas de faire un grand nombre de conversions dans Corinthe, qui lui attirèrent de nouvelles persécutions de la part des Juifs. Ils le traînèrent au tribunal de Gallion, proconsul d'Achaïe. Lorsque Paul commençoit à ouvrir la bouche pour plaider sa cause, le proconsul prit la parole, et dit aux Juifs : « Si cet homme étoit coupable de quelque » crime, vous me trouveriez prêt à vous rendre jus- » tice; mais s'il s'agit de vaines chicanes sur des noms » et des subtilités de votre loi, cela vous regarde : je

» ne suis point juge de pareilles matières. » Il le renvoya ainsi de son tribunal. Paul s'embarqua ensuite pour la Syrie, et se rendit à Ephèse, où il ne fit que passer. Il alla ensuite à Césarée et à Antioche; parcourut la Galatie et la Phrygie; puis il retourna à Ephèse. Il baptisa quelques disciples, qui ne connoissoient encore que le baptême de Jean. Il fit aussi, dans cette ville, un grand nombre de miracles éclatans. Les linges qui avoient touché son corps guérissoient les malades et chassoient les démons. Quelques Juifs, qui se mêloient d'exorciser, essayèrent de chasser les démons par cette formule : « Je te commande de sor» tir de ce corps, de la part de Jésus, que Paul an» nonce; » mais le démon répondit : « Je connois » Jésus, je connois Paul; mais je ne sais qui vous » êtes. » Il arriva même qu'un homme qu'ils exorcisoient ainsi, et qui étoit possédé par un démon très-méchant, se jeta sur eux, déchira leurs habits et leur fit plusieurs blessures. Cette aventure contribua beaucoup au succès des prédications de Paul. Le christianisme fit de grands progrès parmi les Ephésiens. Un orfèvre, nommé *Démétrius*, qui avoit coutume de faire un grand débit de statues de Diane, voyant que son commerce tomboit, rassembla tous ceux de sa profession, et leur représenta qu'ils seroient bientôt tous ruinés, s'ils souffroient que Paul prêchât plus long-temps sa nouvelle doctrine dans Ephèse. Animés par ce discours, ils ameutèrent le peuple contre Paul, en criant qu'il vouloit détruire le culte de la grande Diane d'Ephèse. La sédition fut très-violente, et ne s'appaisa que difficilement.

Paul, étant parti d'Ephèse, parcourut la Macédoine. Il demeura sept jours à Troade. La veille de son départ, pendant qu'il prêchoit avec chaleur dans le cénacle, la nuit étant déjà fort avancée, un jeune homme nommé *Eutyche*, qui s'étoit endormi sur le

bord d'une fenêtre, se laissa tomber, et se tua, l'endroit étant fort élevé. Cet accident interrompit le discours de Paul. Il descendit, et, se couchant sur le jeune homme, il le tint étroitement embrassé, et dit à ceux qui étoient présens : « Ne vous affligez pas, il » est vivant. » Il remonta aussitôt dans le cénacle, où il parla jusqu'au jour : avant son départ, on lui amena le jeune homme vivant. Il se rendit ensuite par terre à Asson; puis à Mitylène, où s'étant embarqué, il passa vis-à-vis l'île de Chio, vint aborder à Samos, et, le jour suivant, à Milet. Il ne voulut point aller à Ephèse, dans la crainte de s'y arrêter trop long-temps, et de ne pouvoir arriver à Jérusalem pour la fête de la Pentecôte, comme il le souhaitoit. Il envoya donc avertir les anciens de l'Eglise d'Ephèse, qui se rendirent aussitôt à Milet. Là, il leur fit les adieux les plus tendres; leur rappela les instructions qu'il leur avoit données, et les conjura de n'en perdre jamais le souvenir. « Pour moi, dit-il, entraîné par l'esprit de Dieu, je vais à Jérusalem, ignorant ce qui doit m'y arriver; si ce n'est que l'Esprit-Saint m'annonce, dans toutes les villes par où je passe, que les fers et les tribulations m'attendent à Jérusalem. Mais rien de tout cela n'est capable de m'effrayer, et je sacrifie volontiers ma vie, pourvu que j'achève dignement ma carrière, et que je remplisse jusqu'au bout le ministère de la parole, que j'ai reçu de Jésus-Christ. Et maintenant, voilà que je sais certainement que vous tous, à qui j'ai annoncé l'Evangile, ne me verrez plus désormais. C'est pour la dernière fois que je vous parle. C'est pourquoi je vous prends à témoins que, si vous vous perdez, je suis innocent de votre perte, et que je n'ai épargné pour votre salut ni peines ni travaux. Souvenez-vous que, pendant l'espace de trois ans, je n'ai cessé, jour et nuit, d'exhorter avec larmes; et maintenant je vous recommande à Dieu, et vous laisse

sous

sous la protection de sa sainte grâce. Mon ministère n'a jamais eu pour objet aucun intérêt temporel. Je n'ai reçu de vous ni or, ni argent, ni aucune sorte de présents : vous le savez; et ces mains ont suffisamment fourni à mes besoins et à ceux de mes compagnons. C'est gratuitement que j'ai répandu sur vous les trésors spirituels de la grâce, me ressouvenant des paroles de Jésus-Christ : *Celui qui donne est plus heureux que celui qui reçoit.* » En achevant ce discours, il fléchit les genoux, et se mit en prière avec tous les assistans. Les soupirs et les sanglots éclatèrent alors dans l'assemblée; chacun fondoit en larmes, dans la pensée qu'il ne devoit plus revoir le saint apôtre. Ils se jetèrent tous à son cou, l'embrassèrent tendrement, et le conduisirent à son vaisseau.

Paul, après avoir passé dans les îles de Co, de Rhodes, de Patare, laissant Chypre sur la gauche, fit voile vers la Syrie, et vint aborder à Tyr, où il demeura sept jours. De là il se rendit à Ptolémaïde, puis à Césarée, où il se logea dans la maison de Philippe, évangéliste, lequel avoit quatre filles vierges qui prophétisoient. Il y demeura quelques jours, pendant lesquels il vint de Judée un prophète nommé *Agabus*, qui, étant allé trouver Paul, prit la ceinture de cet apôtre, et lui en lia les pieds et les mains, en disant : « L'Esprit-Saint m'apprend que les Juifs lieront ainsi, » dans Jérusalem, l'homme auquel appartient cette » ceinture, et qu'ils le livreront aux Gentils. » Les compagnons de Paul, entendant cette prédiction, firent tous leurs efforts pour le détourner d'aller à Jérusalem; mais l'apôtre leur répondit : « Vos larmes » et vos prières sont inutiles; car je suis prêt à sup- » porter, non-seulement les fers, mais la mort même » pour le nom de J.-C. » Il se rendit donc à Jérusalem, l'an 58; et l'oracle du prophète ne tarda pas à s'accomplir. Les Juifs d'Asie, l'ayant aperçu dans

le temple, se saisirent de sa personne, en criant : « Voilà l'homme qui ne cesse de prêcher de tous côtés » contre la loi judaïque et contre le temple ! » Le peuple entra aussitôt en fureur. Paul fut traîné ignominieusement hors du temple, et eût été mis en pièces par la multitude, si le tribun Lysias ne fût promptement accouru avec des soldats. Il commença par le faire enchaîner, et ordonna qu'il fût conduit dans le camp. Le peuple le suivit en foule. Paul, ayant obtenu la permission de parler, fit aux assistans un récit détaillé de sa conversion miraculeuse. A peine l'eut-il achevé, que les Juifs crièrent : « Qu'on le fasse mou- » rir ! il n'est pas digne de vivre. » Le tribun commanda qu'il fût battu de verges et appliqué à la torture ; mais, Paul ayant déclaré qu'il étoit citoyen romain, cet ordre ne fut point exécuté.

Le lendemain, l'apôtre commençant à parler de nouveau pour sa défense devant l'assemblée des prêtres, Ananias, le prince des prêtres, ordonna qu'on le frappât au visage. Alors Paul lui dit : « Dieu te » frappera, mur blanchi. Tu es assis pour me juger » selon la loi, et tu ordonnes qu'on me frappe, con- » tre la loi. » Ceux qui l'environnoient lui dirent : « Quoi ! vous maudisssez le grand-prêtre ?..... » Paul leur répondit : « Mes frères, je ne savois pas que » c'étoit le grand-prêtre ; car il est écrit : Vous ne » maudirez point le prince de votre peuple. » La nuit suivante, Dieu parla à son apôtre, et lui dit : « Sois » ferme et constant ; car il faut que tu me rendes » témoignage à Rome, comme tu viens de me le ren- » dre à Jérusalem. » Le lendemain, une troupe de Juifs, au nombre de plus de quarante, formèrent une conspiration contre Paul, et firent serment de ne boire et de ne manger qu'après l'avoir mis à mort : mais, leur complot ayant été découvert, le tribun envoya Paul à Césarée, sous bonne escorte, pour y

être jugé par Félix, gouverneur de la Judée. Paul resta prisonnier dans cette ville pendant deux ans. Félix différant toujours, sous divers prétextes, le jugement de cette affaire, Porcius Festus, successeur de Félix, proposa à Paul de le faire conduire à Jérusalem, et de le juger dans cette ville. Paul, qui savoit que les Juifs avoient dessein de lui dresser des embûches sur la route, pour le tuer, en appela à César. Quelques jours après, il plaida encore sa cause devant le roi Agrippa et la reine Bérénice, et s'embarqua ensuite pour l'Italie. Le vaisseau qu'il montoit fut accueilli d'une violente tempête, qui consterna tout l'équipage; mais Paul annonça qu'aucun de ceux qui étoient sur le vaisseau ne périroit, et qu'on perdroit seulement le vaisseau. En effet, étant arrivé assez près du port de l'île de Malte, le vaisseau se brisa contre un écueil; mais tous les gens de l'équipage gagnèrent le port, partie à la nage, partie sur les planches du vaisseau.

Ils furent accueillis avec beaucoup d'humanité par les habitans de l'île, qui allumèrent du feu pour les réchauffer. Paul, ayant mis un tas de sarment dans le feu, la chaleur en fit sortir une vipère, qui s'attacha à sa main; ce que voyant les Maltois, ils se dirent entr'eux : « Cet homme est sûrement un homicide, » qui, après s'être sauvé des eaux, est encore pour- » suivi par la vengeance divine. » Paul secoua la vipère dans le feu, et n'en reçut aucun mal. Les insulaires s'attendoient à chaque moment de le voir enfler et crever; mais lorsqu'ils virent qu'il ne ressentoit aucune atteinte de la morsure de cette bête, ils le regardèrent comme un dieu. Pendant le séjour que Paul fit à Malte, il guérit un grand nombre de malades. En étant parti au bout de trois mois, il arriva enfin à Rome, l'an 61, et y demeura prisonnier, sur sa parole, l'espace de deux ans. Ici finissent les Actes des apôtres, dont nous avons extrait cet article. On

ne sait pas précisément ce que fit depuis S. Paul, jusqu'à sa mort. Les uns disent qu'étant sorti de Rome, il alla en Espagne. Les autres prétendent qu'il alla visiter les Eglises d'Asie et de Grèce. Quoi qu'il en soit, étant de retour à Rome avec S. Pierre, il eut la tête tranchée, l'an 65 de J.-C.

Saint Paul nous a laissé quatorze épîtres, qui font partie des livres canoniques du nouveau Testament, et qui renferment les préceptes les plus sublimes, et les plus importantes vérités de la religion. Quelques anciens ont douté que l'épître aux Hébreux fût véritablement de S. Paul, parce qu'elle ne porte pas le nom de cet apôtre; mais on n'en doute plus aujourd'hui.

Nous nous sommes étendus avec plaisir sur les actions de cet illustre héros du christianisme, qui nous ont paru propres à faire connoître au commun des lecteurs le caractère noble et la grande ame de S. Paul. Après avoir donné de longs articles aux histoires, quelquefois extravagantes, souvent incertaines, de certains fondateurs de sectes idolâtres, nous nous serions reproché de passer légèrement sur la vie d'un si grand apôtre.

PAULIANISTES : hérétiques du troisième siècle. Ils ne croyoient Jésus-Christ qu'un pur homme, et ne baptisoient point au nom des trois personnes : aussi leur baptême fut-il déclaré nul au concile de Nicée, qui les condamna. Paul de Samosate, homme très-dissolu, avoit été leur chef; d'où leur vint le nom de *Paulianistes*.

PAULICIENS : hérétiques qui étoient une branche de la secte des Manichéens. Ils furent ainsi nommés, parce qu'ils avoient à leur tête un certain Paul, qui, dans le septième siècle, les rassembla, et en fit une société particulière. Ces hérétiques devinrent très-puissans en Asie, par la protection de l'empereur

Nicéphore. Ils avoient une horreur extrême de la croix, et ils faisoient les outrages les plus indignes à toutes celles qu'ils rencontroient ; ce qui n'empêchoit pas qu'étant malades, ils ne se fissent appliquer une croix sur la partie affligée, croyant, par ce moyen, recouvrer la santé : mais, lorsqu'ils étoient guéris, ils brisoient cette même croix, qu'ils regardoient comme l'instrument de leur guérison. L'impératrice Théodora, tutrice de Michel III, les fit poursuivre avec la dernière rigueur, en 845; et l'on en fit alors périr plus de cent mille : le reste se réfugia chez les Sarasins. Cependant ils remuèrent encore vers la fin du neuvième siècle, et résistèrent pendant quelque temps aux armes de l'empereur Basile le Macédonien.

PAULINS. Ce nom fut donné à certains hérétiques de la Bulgarie, qui préféroient S. Paul à Jésus-Christ, et qui administroient le baptême, non pas avec de l'eau, mais avec du feu.

PAVORIENS : surnom que les Romains donnoient à la plupart des saliens, ou prêtres de Mars, du latin *pavor*, la peur, qui est un des principaux effets que produit le dieu de la guerre. Les poètes avoient personnifié, et même déifié cette passion, sous le nom de *Pavor*. Ils supposoient que ce Pavor avoit été compagnon de Mars, et mis ensuite au nombre des dieux.

PAWORANCES. C'est le nom que les habitans de la Virginie donnent à leurs autels. Ces peuples, dit l'auteur de l'Histoire de la Virginie, « élèvent des » autels partout où il leur arrive quelque chose de » remarquable..... Mais il y a un autel qu'ils hono- » rent préférablement à tous les autres. Avant l'en- » trée des Anglais en Virginie, ce fameux autel étoit » dans un lieu que les Virginiens appeloient *Ulta-* » *mussak*. On voyoit là le principal temple du pays ; » et ce lieu étoit le siége métropolitain des prêtres.

» On y voyoit aussi trois grandes maisons, chacune » de soixante pieds de longueur, et toutes remplies » d'images. Ils conservoient les corps de leurs rois » dans ces maisons religieuses, pour lesquelles les na- » turels du pays avoient un si grand respect, qu'il » n'étoit permis qu'aux rois et aux prêtres d'y entrer. » Le peuple n'y entroit jamais, et n'osoit même ap- » procher de ses sanctuaires qu'avec la permission » des premiers. Le grand autel étoit d'un cristal so- » lide, de trois ou quatre pouces en carré..... Le » cristal étoit si transparent, qu'on pouvoit voir au » travers le grain de la peau d'un homme. » Avec cela, il étoit d'un poids si prodigieux, que, pour le dérober à la vue des Anglais, ils furent obligés de l'enfouir dans le voisinage, ne pouvant le traîner plus loin.

Les Virginiens, ajoute le même auteur, « respec- » tent beaucoup un petit oiseau qui répète continuel- » lement le mot *paworance* (parce que c'est le nom » qu'ils donnent à leurs autels). Ils disent que cet » oiseau est l'ame d'un de leurs princes ;..... qu'un » Indien..... ayant tué un de ces oiseaux, sa témérité » lui coûta cher : il disparut peu de jours après, et » l'on n'entendit plus parler de lui..... Lorsqu'en » voyage ils se trouvent près d'un paworance, ou au- » tel, ils ne manquent pas d'instruire les jeunes gens » qui se rencontrent avec eux, de l'occasion qui l'a » fait bâtir, et du temps auquel la chose fut faite. Ils » les exhortent à rendre à l'autel le respect qui lui » est dû. »

PÉCHÉ : transgression de la loi de Dieu. Les Chrétiens distinguent plusieurs sortes de péchés. Les principaux sont le péché originel, le péché actuel, mortel ou véniel.

1. *Le péché originel* est celui qui fut commis par le premier homme, dans le Paradis Terrestre. Il est ap-

pelé originel, parce qu'il s'est transmis à tous les hommes, et qu'ils l'apportent tous en naissant. De là les inclinations corrompues, ce penchant secret qui nous porte au mal : de-là les misères de la condition humaine, qui, selon le raisonnement de S. Augustin, sembleroient accuser Dieu d'impuissance ou d'injustice, si les hommes naissoient innocens. Jésus-Christ a été exempt du péché originel, parce qu'il n'est point né par la voie ordinaire de la génération. L'Eglise croit aussi que la sainte Vierge, par un privilége spécial, n'a point été souillée de la tache orginelle : c'est cette éminente prérogative qu'elle célèbre dans la fête de l'immaculée Conception. Le sacrement de baptême efface le péché originel, c'est-à-dire qu'il nous remet la coulpe et la peine que ce péché mérite; mais il ne détruit pas la concupiscence, qui en est l'effet.

Péché mortel. C'est un violement de la loi de Dieu en quelque chose de considérable, et avec un plein consentement. Ce péché est appelé mortel, parce qu'il donne la mort à l'ame, en la privant de la grâce de Dieu, et la rend digne d'un châtiment éternel. (Consultez sur cette matière les catéchismes et les casuistes.)

Péché philosophique. Quelques novateurs ont ainsi appelé les péchés commis par ceux qui n'ont point la connoissance de Dieu, ou qui ne pensent point à Dieu : tels sont les infidèles et les pécheurs endurcis. Ils ont prétendu que les péchés que faisoient ces sortes de personnes, étoient à la vérité, un mal moral, puisque c'étoient des actions contraires à la raison; mais qu'on ne pouvoit les qualifier d'offense de Dieu, parce que ceux qui les commettoient n'avoient point intention d'offenser cet Etre suprême, puisqu'ils ne le connoissoient pas, où qu'ils ne pensoient point à lui : par conséquent, que leurs péchés ne méritoient point

un châtiment éternel. Cette opinion a été condamnée en 1690, comme fausse et erronée, par le pape Alexandre VIII; et l'assemblée du clergé de France, en 1700, en a porté le même jugement.

Péché véniel. Il est ainsi appelé, du mot latin *venia*, qui signifie *pardon*, parce qu'il est léger, qu'il ne prive point l'ame de la grâce de Dieu, et qu'on en obtient aisément le pardon. Un plus long détail sur cet article n'est pas du ressort de notre ouvrage.

Péché contre le Saint-Esprit. C'est un péché que l'Ecriture dit ne devoir jamais être remis, ni dans ce monde, ni dans l'autre. Les théologiens n'expliquent pas bien précisément quelle est cette sorte de péché; mais il paroît qu'il en est de plusieurs sortes, comme sont l'opiniâtreté contre les vérités connues, l'impénitence finale, etc.

2. Les Abyssins regardent tous les péchés que les jeunes gens peuvent commettre jusqu'à l'âge de vingt ans, comme des espiégleries d'enfant, que Dieu pardonne aisément à la foiblesse de l'âge.

Lorsqu'ils viennent se présenter à leurs prêtres pour recevoir l'absolution de leurs péchés, ils portent en main des branches d'olivier. Cette absolution se donnoit autrefois dans leur pays d'une manière bien frivole. Le prêtre parcouroit l'église, portant en main un encensoir, avec lequel il encensoit les assistans, qui crioient : « J'ai péché! j'ai péché! » Après cette prétendue confession, le prêtre récitoit quelques oraisons, qui passoient pour une absolution. Cette espèce de confession parut encore trop rigoureuse dans certains endroits : on trouva plus commode de se donner à soi-même l'absolution. Voici comment l'on y procédoit : on mettoit dans un encensoir de l'encens mêlé d'autres parfums; on penchoit la bouche sur la fumée, en disant : « J'ai péché; » après quoi l'on se croyoit absous de tous ses péchés.

3. Les Siamois sont persuadés, dit le P. Tachard, que « le métier des séculiers est de pécher, et que » celui de leurs moines, ou talapoins, est de ne point » pécher, et de faire pénitence pour ceux qui pé- » chent. » Les talapoins ont non-seulement adopté, mais encore inculqué au peuple cette opinion, qui est très-avantageuse pour eux; car, s'ils font pénitence pour les autres, ils en sont bien payés; et leur goût pour cette pénitence lucrative est poussé si loin, qu'ils font même commettre des péchés aux séculiers, afin d'avoir beaucoup de pénitences à faire, et, par conséquent beaucoup d'aumônes à recevoir. Ainsi l'on peut dire à la lettre, que leur cuisine est fondée sur les péchés du peuple; et ce fonds est excellent : car la loi des Siamois est si sévère et si minutieuse, qu'il n'est guère possible que les hommes les plus vertueux et les plus attentifs, avec la meilleure intention, ne la violent plusieurs fois par jour.

PÉLAGIENS : hérétiques du cinquième siècle. Ils prétendoient qu'Adam avoit été créé mortel; que son péché n'avoit nui qu'à lui seul; qu'il n'y avoit point de péché originel; que les enfans peuvent être sauvés sans qu'ils soient baptisés; que la mort, ou le péché d'Adam, n'est pas cause de la mort de tout le genre humain, ni la résurrection de J.-C. cause de la résurrection générale; que l'homme pouvoit vivre sans pécher; que son libre arbitre lui suffisoit pour faire le bien; qu'à strictement parler, il pouvoit se passer de la grâce. Pélage, moine anglais, et Célestius, aussi moine de profession, furent les auteurs de cette hérésie, qui fut en peu de temps fort accréditée. Célestius, homme subtil et éloquent, n'étoit que le disciple de Pélage, qui, n'osant prêcher lui-même son erreur, se servoit de lui pour la répandre et la faire goûter. Plusieurs grands personnages s'élevèrent contre cette hérésie; mais nul ne l'a si bien confondue

que S. Augustin. Elle fut condamnée dans un grand nombre de conciles.

PÉLERINAGE : voyage que l'on fait à quelque lieu de dévotion.

1. M. Fleury nous apprend quelle fut l'origine des pélerinages. Dans les premiers siècles de l'Eglise, « on » accouroit de tous côtés, dit cet auteur, aux tom- » beaux des saints, pour célébrer leur mémoire; et » souvent plusieurs évêques s'y rencontroient. Un seul » exemple peut faire juger du reste. S. Paulin rap- » porte plus de vingt noms, tant de villes que de » provinces d'Italie, dont les habitans venoient tous » les ans, en grandes troupes, avec leurs femmes et » leurs enfans, à la fête de S. Félix, le 14 de janvier, » nonobstant la rigueur de la saison; et cela, pour » un seul confesseur, dans la seule ville de Nole. » Qu'étoit-ce par toute la chrétienté? qu'étoit-ce à » Rome, aux fêtes de S. Hippolyte, de S. Laurent, » des apôtres S. Pierre et S. Paul? On y venoit » même de fort loin, et en tout temps. Ainsi ont » commencé les pélerinages. Dès le commencement » du troisième siècle, quand S. Alexandre fut fait » évêque de Jérusalem, il étoit venu de Cappadoce » visiter les saints lieux. »

« Et véritablement, continue M. Fleury, c'étoit » un des meilleurs moyens d'aider la piété par les » sens. La vue des reliques d'un saint, de son sépul- » cre, de sa prison, de ses chaînes, des instrumens » de son martyre, faisoit une tout autre impression » que d'en entendre parler de loin. Ajoutez les mi- » racles qui s'y faisoient fréquemment, et qui atti- » roient même les infidèles, par l'intérêt pressant de » la vie et de la santé. Chacun sait qu'un des premiers » effets de la liberté du christianisme fut le soin que » prit sainte Hélène d'honorer les saints lieux de Jé- » rusalem et de toute la Terre-Sainte : les péleri-

» nages y furent depuis encore plus fréquens qu'au-
» paravant. Lorsqu'une croix de lumière parut en
» plein midi à Jérusalem, sous l'empereur Constan-
» tin, il y avoit une infinité de pélerins de tous les
» pays du monde, qui furent témoins de ce mira-
» cle. S. Jérôme, témoin oculaire, assure qu'en tout
» temps on y voyoit un grand concours de toutes
» nations, même des docteurs et des évêques. Ces
» voyages n'étoient pas difficiles, à cause de la
» grande étendue de l'empire romain, par la com-
» modité de sa situation tout autour de la Méditer-
» ranée, et par les grands chemins que l'on y avoit
» dressés de tous côtés pour le passage des armées et
» des voitures publiques. Ce n'étoit pas une grande en-
» treprise, d'aller d'Espagne ou de Gaule en Egypte,
» en Palestine ou en Asie.

» Les vœux et les pélerinages, dit M. de Thiers,
» que l'on fait aux tombeaux des martyrs et des au-
» tres saints, aux églises, aux chapelles, et aux autres
» lieux de dévotion, sont d'une grande antiquité, et
» autorisés par le témoignage des Pères et des autres
» écrivains ecclésiastiques. Mais, de s'imaginer qu'on
» ne sauroit être parfait sans faire de pélerinages aux
» lieux saints, ou que, parce qu'on fait des pélerina-
» ges aux lieux saints, et qu'on y offre des vœux et
» des prières, on obtiendra de Dieu ce qu'on lui de-
» mandera par l'intercession des saints qu'on y ré-
» clame, on sera délivré certainement des maux et
» des peines que l'on souffre, on sera exempt de péché,
» on mourra dans la grâce de Dieu, et on sera sauvé,
» quoiqu'on mène une vie commune,..... c'est une er-
» reur grossière. »

Le pélerinage le plus célèbre parmi les Chrétiens étoit autrefois celui de la Terre-Sainte. Il donna naissance aux croisades. Le voyage de Rome eut ensuite la vogue. Il fut un temps où l'on ne croyoit pas pou-

voir être sauvé, si l'on n'alloit dans cette capitale du monde chrétien, visiter les tombeaux des apôtres. Les pères racontoient à leurs enfans les aventures de leurs voyages, et leur inspiroient le désir de les imiter. Les femmes quittoient leurs maris, les moines leurs couvens, pour faire cette pieuse caravane. Il est probable qu'ils n'en revenoient pas meilleurs; et les abus visibles de ces courses donnèrent lieu au proverbe : *On ne s'amende pas pour aller à Rome.* Saint Jacques le Majeur, dont on prétend que les reliques sont à Compostelle, dans la province de Galice, en Espagne, attira aussi un prodigieux concours de pélerins. Voici comment s'exprime l'abbé de Vayrac (1) sur le fameux pélerinage de S. Jacques en Galice. « S. Jacques, » patron de toute l'Espagne, repose depuis neuf cents » ans dans la métropolitaine de Compostelle. La fi- » gure de ce saint apôtre est sur le grand autel. C'est » un petit buste de bois, toujours éclairé de quarante » ou cinquante cierges blancs... Les pélerins baisent » la figure par trois fois, et lui mettent leur chapeau » sur la tête, avec une dévotion respectueuse. On voit » dans l'église une trentaine de lampes d'argent sus- » pendues, et toujours allumées, et six grands chan- » deliers, aussi d'argent, de cinq pieds de haut, don- » nés par Philippe III. Tout autour de l'église, on voit » de belles plate-formes de grandes pierres de taille, » où l'on se promène; et au-dessus, on en voit une » autre de même, où les pélerins montent et atta- » chent quelque lambeau de leur habit à une croix de » pierre qu'on y a élevée. Ils font encore une autre » cérémonie qui n'est pas moins singulière : ils passent » trois fois sous cette croix, par un trou si petit, qu'ils » sont contraints de se glisser sur l'estomac contre le » pavé; de sorte que ceux qui ont trop d'embonpoint » ont beaucoup à souffrir; cependant il faut qu'ils en

(1) *Etat de l'Espagne.*

» passent par là, s'ils veulent gagner l'indulgence qui » y est attachée. » L'auteur des *Délices de l'Espagne* dit « qu'on en a vu qui, ayant oublié de passer sous la » croix de pierre, sont revenus sur leurs pas, de plus » de cinq cents lieues, pour cette pieuse cérémonie. » Il y a, dans l'église de S. Jacques de Compostelle, une chapelle qui appartient aux pélerins françois.

Le pélerinage de Notre-Dame de Lorette n'est pas un des moins célèbres. Voici sur cette église miraculeuse, quelques détails, que nous prendrons dans le Voyage d'Italie, par Misson. L'an 1291, les anges transportèrent la chambre de la sainte Vierge, de Nazareth en Dalmatie, et la posèrent, le 10 mai, sur une petite montagne appelée *Tersatto*, où elle demeura trois ans et sept mois, au bout desquels les mêmes anges la portèrent dans une forêt de la Marche d'Ancône, dans le territoire de Récanati. Des concerts célestes et une grande lumière dont la chambre étoit environnée, avertirent les habitans du miracle. Mais les vols et brigandages qui se commettoient dans cette forêt, furent cause que la chambre fut de nouveau transférée à un mille de là. Elle ne put encore se fixer dans cet endroit. Deux frères, à qui le terrain appartenoit, se disputèrent la sainte maison, chacun voulant l'avoir dans son lot. Pour terminer toute contestation, les anges l'enlevèrent pour la quatrième fois, et la portèrent à quelques pas de là, au milieu du grand chemin, où elle a toujours demeuré depuis. Pour la garantir des inconvéniens auxquels l'exposoit une pareille situation, on bâtit en cet endroit une magnifique église; et, pour conserver plus précieusement encore cette chambre sacrée, on éleva depuis quatre murailles, qui l'environnent, et qui la renferment comme dans une boîte, sans toutefois la toucher. On employa, pour décorer cet ouvrage, tous les ornemens que peuvent fournir l'architecture, la sculpture et la

peinture. « C'est un ordre corinthien, et un marbre » blanc de Carrare, avec des bas-reliefs extrêmement » finis, où toute l'histoire de la Vierge est représen- » tée. Il y a aussi dix niches, l'une sur l'autre, entre » les doubles colonnes. Dans les dix niches d'en bas, » sont les statues de dix prophètes; et dans les dix ni- » ches d'en haut, celles des dix sibylles. » La chambre de la Vierge, que l'on nomme la *Santa Casa*, est longue en dedans de trente-deux pieds, large de treize, et haute de dix-sept. On voit en dedans, sur les murs, en cinq ou six endroits, des restes de peinture, qui représentent la Vierge tenant le petit Jésus entre ses bras. « Vers l'orient, est la petite cheminée de la » chambre, et, au-dessus, dans une niche, la grande » Notre-Dame de Lorette. On dit que cette Notre- » Dame est de bois de cèdre, et..... que c'est un ou- » vrage de S. Luc..... La figure est haute de quatre » pieds, ou environ. Les ornemens dont elle est char- » gée sont d'un prix infini. Elle a un grand nombre » de robes de rechange, et sept différens habits de » deuil pour la semaine sainte. Soit qu'on l'habille, » ou qu'on la déshabille, cela se fait avec de gran- » des cérémonies. Sa triple couronne, qui est toute » couverte de joyaux précieux, est un présent de » Louis XIII, roi de France. On dit que ce distique » est gravé par-dedans :

» *Tu caput ante meum cinxisti, Virgo, coronâ;*
» *Nunc caput ecce teget nostra corona tuum.*

» c'est-à-dire : O Vierge ! c'est vous qui m'avez cou- » ronné; souffrez que je vous couronne à mon tour. »

Dans une petite fenêtre ménagée dans le mur du côté du midi, on conserve précieusement quelques plats de terre, que l'on prétend avoir servi à la sainte famille, et dont plusieurs sont revêtus d'or. Parmi les reliques qui sont placées sous l'autel où l'on célèbre ordinairement, on remarque un autel, qu'on dit

être construit de la main des apôtres. Ces reliques sont enchâssés dans de l'argent. Il seroit difficile de décrire les immenses richesses qui sont accumulées dans ce saint lieu. Les yeux, de quelque côté qu'ils se tournent, sont éblouis par l'éclat de l'or et des pierreries. On ne voit que lampes, que statues, bustes et autres figures d'or et d'argent. On y compte vingt-huit candelabres d'argent et de vermeil, et douze d'or massif, dont chacun pèse trente-sept livres. On laisse pendant un certain temps la dernière offrande riche sous les yeux de la sainte Vierge, jusqu'à ce qu'il en vienne une autre aussi riche, qui la remplace.

Les murailles qui renferment la *Santa Casa* sont éclairées en dehors d'un grand nombre de chandeliers à bras, et d'autres luminaires. Mais ce qu'on trouve de plus rare dans cet endroit, dit notre auteur, « ce » sont les processions de ceux qui font le tour de » cette maison à genoux. Les uns tournent cinq fois, » les autres sept, et les autres douze, selon le mys- » tère qu'ils cherchent dans le nombre. Représentez- » vous quarante ou cinquante personnes, hommes, » femmes et petits enfans, tout cela trottant sur ses » genoux en tournant d'un côté, et un pareil nombre » qui les rencontre en allant de l'autre. Chacun tient » son chapelet et murmure ses patenôtres. Cepen- » dant ils songent tous à côtoyer la muraille, tant » pour abréger le chemin, que pour approcher de plus » près le saint lieu; ce qui les fait souvent entrecho- » quer, et ne cause pas peu d'embarras. Cela ne se » fait que quand il y a peu de monde..... Il est diffi- » cile d'imaginer, continue notre auteur, une chose » plus plaisante que les caravanes de pélerins et de » pélerines, quand ces caravanes arrivent ensemble » en corps de confrérie. Plusieurs confréries, de Bou- » logne par exemple, se joignent ensemble pour faire » le pélerinage: chaque société se revêt de son sac de

» toile ordinaire, avec le capuchon de la même toile,
» fait en chausses d'hypocras, qui couvre entièrement
» la tête, et ne laisse que trois trous, pour les yeux
» et pour la bouche..... On n'oublie pas les grands
» chapelets, les ceintures, les bourdons et les armes
» de la confrérie, qui sont ou peintes ou brodées, et
» qui se portent devant et derrière, sur la poitrine de
» chaque confrère. Ces pélerins, ainsi équipés, montent
» tous sur des ânes. Ces ânes sont réputés avoir quel-
» que odeur de sainteté, à cause de leurs fréquens
» pélerinages: ils ne trébuchent presque jamais, et, si
» quelquefois cet accident leur arrive, c'est, dit-on,
» sans aucun danger pour le pélerin. Voilà pour les
» hommes. Les femmes s'habillent le plus richement
» qu'il leur est possible, et attachent à leurs corps de
» robe un petit bourdon de la longueur de la main;
» bourdon qui donne lieu à quantité de jolies pen-
» sées, et qui sert à égayer l'entretien sur la route.
» Ces confréries de dames montent dans des calèches,
» et les escadrons d'âniers les escortent et les envi-
» ronnent. Ne fait-il pas beau voir ces dévots panta-
» lons, ainsi montés et ajustés, faire cent postures et
» cent caracoles, accompagnées de chansons bouf-
» fonnes, pour divertir mesdames les pélerines? Ne
» vous étonnez pas de voir des femmes dans cette li-
» berté. Le prétexte de dévotion.... est une raison ca-
» pable de les arracher de leurs prisons ordinaires; et
» d'ailleurs je ne doute pas que chacune n'ait du moins
» auprès d'elle quelque frère ou quelque espion. »

Nous terminerons ce qui regarde Lorette, par quelque détail sur le fameux trésor de cette église. C'est une chambre spacieuse, dont les murs sont lambrissés par dix-sept grandes armoires à double battant.
« La voûte est de stuc, à compartimens dorés et en-
» richis de belles peintures. L'argenterie n'est pas di-
» gne d'entrer dans les armoires. Cela se souffroit au

commencement

» commencement; mais aujourd'hui on l'entasse con-
» fusément dans des lieux écartés, jusqu'au premier
» besoin. Ces armoires ne sont donc remplies que de
» pur or, de pierreries distinguées, ou de vases et
» d'ornemens plus précieux que l'or. Pour compren-
» dre la manière dont ces grandes richesses se sont
» ainsi accumulées, il n'y a qu'à se souvenir que tous
» les peuples, tous les princes et tous les Etats qui
» reconnoissent l'autorité du Pape, apportent con-
» tinuellement depuis quatre cents ans, et visent même
» à se surpasser les uns les autres. » Il est important de savoir qu'il n'y a pas dans la ville de Lorette un seul habitant qui ne se prétende descendu de gens qui ont vu l'arrivée de la *Santa Casa.* « Tous ont ouï
» dire à leurs grands-pères qu'ils l'avoient entendu ra-
» conter à leurs bisaïeuls. »

2. La loi de Mahomet ordonne aux Musulmans d'aller, une fois dans leur vie, en pélerinage à la Mecque, qui est regardée comme le centre du mahométisme. Mais les riches peuvent aisément s'exempter d'un voyage si long et si pénible. Il leur est permis de le faire faire par un autre, pourvu qu'ils en paient la dépense, qui est considérable. Mahomet n'est pas le seul ni le premier qui ait illustré la Mecque; on prétend que c'est dans ce lieu qu'est placé le tombeau du patriarche Abraham. La plupart des Mahométans croient que ce fut là qu'il se mit en devoir d'immoler son fils Isaac. Si l'on en croit Nicolas de Damas, le fameux chêne de Mambré, sous lequel Abraham conversa avec les trois anges, étoit ce qui attiroit à la Mecque ce concours des peuples voisins, Païens, Juifs et Chrétiens. Nous apprenons d'Eusèbe et de S. Jérôme, que, de leur temps, ce lieu étoit fort célèbre par le grand nombre de personnes qui s'y rendoient par dévotion. La Mecque, devenue le berceau de la religion mahométane, n'a fait qu'acquérir

un nouveau lustre. Elle voit arriver tous les ans des caravanes nombreuses de pélerins, qui viennent dans ce sanctuaire de leur religion, rendre leurs hommages à Mahomet. Une des plus belles caravanes de tout l'Orient est celle qui part du Caire. L'intendance de tout ce qui concerne cette caravane est confiée aux bachas d'Egypte. Ce sont eux qui choisissent l'escorte qui accompagne ordinairement la caravane, pour la défendre des insultes des brigands. Ils en nomment aussi les principaux officiers. C'est à leurs frais qu'on fabrique le riche pavillon et les magnifiques tapisseries destinées pour orner la grande mosquée de la Mecque.

La caravane est toujours divisée en deux troupes. La première est composée des pélerins du Caire, de Constantinople, de Damas, et de plusieurs autres endroits. Les habitans de la Barbarie, depuis Maroc jusqu'à Tripoli, composent la seconde troupe. Elle part du Caire un jour plus tard que la première; et, comme la marche est réglée, il y a toujours entre les deux caravanes la distance d'une journée de chemin. Au retour, l'ordre est changé, et ce sont les Barbaresques qui marchent devant. La crainte qu'ont les Turcs que les habitans de la Barbarie ne s'emparent de la Mecque, les porte à prendre cette précaution : ils se rappellent une ancienne prophétie, qui annonce que la Mecque tombera un jour au pouvoir des Magarbins, ou Occidentaux; et quoique cette prédiction paroisse plutôt convenir aux Européens, ils l'appliquent cependant aux Barbaresques, parce qu'ils sont Mahométans.

Ce n'est pas la dévotion seule qui anime ces caravanes. Le désir du gain fait entreprendre à la plupart des pélerins ce pénible voyage. Ils portent à la Mecque des marchandises de leur pays, dont ils font commerce lorsqu'ils sont arrivés dans cette ville : c'est

pourquoi il leur faut une bonne escorte, pour défendre leurs richesses du pillage. Toutes les troupes du Grand-Seigneur qui se trouvent en Egypte, sont destinées pour les accompagner. Celui qui les commande se nomme l'*émir-hadge*, ou prince des pélerins. C'est toujours quelque grand seigneur qui mène à sa suite, outre l'escorte ordinaire, quatre ou cinq cents cavaliers entretenus à ses dépens. Il reçoit du Grand-Seigneur cent mille écus pour cette commission; mais le profit que cet emploi lui donne lieu de faire, se monte bien plus haut. Il retire des sommes immenses du débit des vivres et des provisions qu'il fait conduire sur la route. Il loue des chameaux aux marchands, pour voiturer leurs marchandises; ce qui lui procure encore un gain considérable. Il reçoit en outre un grand nombre de riches présens de la part des pélerins. Dès le moment qu'il part du Caire, il jouit d'une autorité souveraine, qui dure pendant tout le temps du voyage. Il peut disposer à son gré de la vie de tous les pélerins; et, lorsqu'il est de retour, on ne fait jamais aucune recherche sur sa conduite.

Quelques jours avant que la caravane se mette en marche, l'émir-hadge, accompagné de ses parens, de ses amis, et suivi des troupes qui doivent composer l'escorte, se rend au château du bacha. On le reçoit dans la salle du divan, où se trouvent rassemblés près de trois mille personnes. On lit d'abord à haute voix l'acte par lequel le Grand-Seigneur a donné à l'émir le commandement de la caravane. On fait ensuite la lecture d'un autre acte par lequel il est attesté que le chef de la caravane a reçu du bacha, dans la salle même du divan, le pavillon destiné pour la Mecque; le nombre de bourses que le Sultan a coutume d'envoyer à la ville sainte, et la somme que Sa Hautesse accorde à l'émir, pour la dépense du voyage et l'en-

tretien des troupes de l'escorte. Le bacha fait ensuite présent à l'émir-hadge d'une veste de drap doublée de samour. Les officiers de ce seigneur et les chefs de l'escorte, ont aussi part à la libéralité du bacha, qui leur distribue plusieurs autres vestes d'un moindre prix. L'émir-hadge reçoit encore du bacha plusieurs provisions de bouche, comme du sucre, du riz, du café: mais à son retour, il paie bien les présens du bacha, auquel il rapporte les plus précieuses marchandises de l'Inde. Après cette cérémonie, l'émir-hadge sort du château, et traverse toute la ville, revêtu de la veste qu'il a reçue du bacha, et précédé du magnifique pavillon qu'on porte devant lui. La caravane l'attend hors de la ville, dans une plaine, autour d'un petit lac formé par les débordemens du Nil. Arrivé sous ses tentes, l'émir traite magnifiquement les seigneurs qui l'ont suivi. La veille du départ et la nuit qui lui succède sont consacrés à la joie et aux festins. Les amis des pélerins viennent leur dire adieu, et, dans cette occasion, étalent toute la magnificence que comporte leur état. Les femmes mêmes, en faveur de cette fête, sortent de l'esclavage où elles sont renfermées, et se rendent dans la plaine où la caravane est rassemblée; mais elles sont portées dans des litières bien fermées. Sur le point d'entreprendre un si long voyage, incertains du retour, les pélerins s'enivrent de plaisir, pour se préparer aux fatigues qui les attendent, et embrassent leurs amis, comme ne devant plus les revoir. Le lendemain, il rentre dans le Caire plus de cinquante mille personnes. Ce nombre, joint à celui des pélerins, qui est ordinairement de quarante mille, peut donner une idée de la multitude prodigieuse qui se trouve rassemblée pour cette fête.

Le 29 de la lune qui suit celle de ramadan, la caravane se met en marche. Elle a coutume de partir, tous les matins, quatre ou cinq heures avant le jour,

et continue sa route jusqu'à deux heures après midi : mais souvent, pour éviter les incommodités des chaleurs excessives, elle marche pendant toute la nuit. L'ardeur de ce climat est ordinairement tempérée, pendant l'été, par un vent de nord très-frais. On a soin d'élever beaucoup les tentes du côté qui est exposé à ce vent; et, par ce moyen, il rafraîchit l'eau qu'on porte renfermée dans des vases, et l'empêche de se corrompre. Mais si, par malheur, il arrive que ce vent du nord ne souffle pas, l'air brûlant qu'on respire répand la mortalité sur la caravane. Quelquefois il s'élève un vent de midi, qui roule des tourbillons de sable, sous lesquels les hommes et les bêtes sont ensevelis. On remarque que les corps de ces malheureux, que le sable a étouffés, sont ensuite tellement desséchés par le soleil, et deviennent si légers, que souvent, lorsque les caravanes passent par le même chemin, s'il arrive qu'un pélerin marche sur le bout du pied d'un de ces cadavres, il se lève à l'instant à sa rencontre, et le frappe au visage.

Outre les fatigues et les dangers que les pélerins ont à essuyer pendant le cours de ce voyage, ils ont encore de prodigieuses dépenses à faire. Pendant l'espace de cent jours qu'ils sont en marche, il leur faut des voitures pour leur commodité et pour le transport de leurs provisions, qui sont en grande quantité; car il ne se présente sur la route aucune ville, à l'exception de Médine; encore n'y passe-t-on qu'en revenant. Il faut donc qu'ils portent avec eux de l'eau et du bois, outre les vivres ordinaires. Si les Arabes apportent quelques denrées à la caravane, ils les vendent excessivement cher. A peine, dans l'espace de trois ou quatre jours, peut-on trouver une fois de l'eau. Lorsqu'il s'agit d'acheter à la Mecque de nouvelles provisions pour le retour, on les paie trois fois plus qu'elles ne coûteroient au Caire, parce que des caravanes si

nombreuses ne peuvent manquer d'amener la cherté sur leur passage. Les pélerins ne se contentent pas même des frais nécessaires : ils ont l'ambition de briller dans ce voyage, plus que ne le permettent leurs facultés. Ils font de grandes aumônes à une troupe de pauvres qui suivent la caravane et vivent à ses dépens. Ils emportent avec eux de riches présens destinés pour le temple de la Mecque et pour l'émirhadge. La Mecque possède, il est vrai, de grands revenus, qui doivent être employés à soulager les pélerins; mais l'avarice des administrateurs et de l'émirhadge s'oppose à cette pieuse destination.

Pour que les Turcs, naturellement économes et ménagers, entreprennent un voyage si dispendieux, il faut, sans doute, qu'ils soient animés par un motif de religion bien puissant : aussi, dès l'enfance, a-t-on soin d'inspirer à tous les Mahométans le désir de faire ce fameux pélerinage; et rien n'est capable de ralentir à cet égard leur zèle et leur dévotion. Les femmes même entreprennent ce voyage avec leurs maris: quelquefois elles se mettent en marche toutes seules; et les Turcs, si délicats sur la bienséance du sexe, souffrent l'irrégularité de cette conduite en faveur du motif. Les femmes, il est vrai, font ce voyage avec toute la décence possible : celles qui sont riches se font porter dans des litières; quelques-unes sont assises dans des espèces de cages couvertes, qu'on suspend aux deux côtés d'un chameau. Les femmes du commun vont simplement montées sur des chameaux, et n'ont que leur voile pour se dérober aux rayons brûlans du soleil et aux avides regards des hommes; mais, en général, on veille avec le plus grand soin, pendant tout le voyage, sur l'honneur des personnes du sexe; et jamais il n'arrive qu'elles reçoivent la plus légère insulte.

Les chameaux qui portent la caravane sont tous

peints en jaune. Leur tête est ornée de plumes rouges d'autruche. Ils portent de chaque côté une petite bannière, et leurs harnois sont semés de divers coquillages. Le second et le troisième de chaque brigade portent de longues sonnettes de chaque côté. Tous ont sous la selle un gros tapis, dont on se sert pour les couvrir pendant la nuit. L'émir-hadge et les pélerins riches, parent leurs chameaux de divers ornemens qui les distinguent ; mais ceux qui portent les présens qu'on envoie à la Mecque sont le plus magnifiquement décorés. On remarque surtout le chameau sur lequel est placé le grand pavillon qu'on appelle *mahmel*, ou couverture du tombeau de Mahomet et d'Abraham. La base de ce pavillon est carrée et s'élève en pyramide. Il est orné d'une riche broderie d'or sur un fond vert. Le chameau choisi pour transporter ce précieux pavillon, est exprès élevé pour ce noble usage. Il est peint en jaune comme les autres. La trousse superbe qui le couvre lui descend jusqu'aux pieds. Il n'a rien de découvert que la tête, le cou et la croupe, et chacune de ses parties a son ornement particulier. Cet heureux chameau est regardé comme sacré après qu'il a été employé à cette fonction, et l'on se feroit un scrupule de le faire servir à des travaux profanes.

La caravane emploie ordinairement trente-huit jours à se rendre à la Mecque ; mais elle est quelquefois attaquée par les Arabes vagabonds, qui exercent leur brigandage dans ces déserts. Cet accident est cause qu'elle arrive un ou deux jours plus tard. Pour le prévenir, on fait porter sur des chameaux quelques petits canons, qui épouvantent les Arabes et les empêchent d'approcher ; mais leur usage ordinaire est de donner le signal pour décamper.

La caravane de Damas se réunit à celle du Caire à Beddar, lieu distant de la Mecque seulement de six

journées. Elles achèvent ensemble le voyage; et, lorsqu'elles sont arrivées à la ville sainte, elles s'y reposent pendant trois jours, en attendant les autres caravanes, qui viennent par mer des Indes, et par terre de différens endroits de l'Asie. Toutes ces caravanes se trouvant rassemblées, se rendent, un certain jour, sur la montagne d'Arafat, à six lieues de la Mecque, où ils croient qu'Abraham offrit à Dieu le sacrifice de son fils Isaac. La fête qu'ils célèbrent dans cet auguste lieu se nomme *Korban-Bairam*, ou le second Bairam; mais les Arabes l'appellent *je al Korban* et *je al Adha*, c'est-à-dire la fête du sacrifice, parce que dans ce jour on immole une multitude prodigieuse d'animaux de toute espèce.

C'est dans ce lieu que les pélerins se rasent la tête et le visage, et prennent le bain. Après avoir fait leurs prières, ils s'en retournent à la Mecque: ils visitent la maison d'Abraham, qu'on appelle *la Kaaba*, et les autres lieux consacrés par la dévotion des Mahométans. On place dans la grande mosquée le pavillon nouvellement apporté du Caire, et l'on en retire le vieux, qu'on remet entre les mains de l'émir-hadge. Ce seigneur avoit coutume autrefois de le porter à Constantinople, et de le présenter au Grand-Seigneur, qui le faisoit couper en plusieurs morceaux, qu'il distribuoit aux princes mahométans et aux grands de sa Cour; mais, depuis long-temps, les émirs se sont emparés de cette dépouille précieuse, dont ils vendent les morceaux aux pélerins à un prix excessif.

La ville de la Mecque n'étant pas assez grande pour contenir une multitude si prodigieuse d'étrangers avec leurs équipages, les caravanes sont obligées de camper aux environs de la ville, et séjournent sous des tentes pendant l'espace de neuf à dix jonrs. Il se tient une foire des plus considérables du monde, et le commerce qui s'y fait est prodigieux. On admire surtout

le silence et la tranquillité qui règnent dans ce concours étonnant de marchands et de pélerins.

Lorsque l'émir-hadge juge qu'il est temps de partir, il fait donner un signal, pour avertir les pélerins de se préparer au départ. S'il se trouve quelques riches marchands qui n'aient pas encore eu le temps de terminer leurs affaires, l'émir leur vend bien cher quelques jours de délai qu'il leur accorde. La caravane, en s'en retournant, passe par Médine : c'est là que les pélerins rendent leurs hommages au tombeau de Mahomet, auquel ils font de riches présens.

Lorsqu'après tant de peines et de dangers encourus dans un voyage de cent jours, la caravane approche enfin du Caire, les parens et les amis des pélerins, viennent à leur rencontre, dans le même endroit où ils ont reçu leurs adieux, et célèbrent leur retour par les mêmes réjouissances que leur départ. A peine peuvent-ils les reconnoître, tant ils sont défigurés par la fatigue et brûlés par l'ardeur du soleil. Les pélerins, à leur retour, prennent le titre de hadge, qui signifie pélerin. Ils s'en font honneur comme d'un titre glorieux, et n'oublient jamais de le mettre à la tête de leurs noms, et signent toujours hadge Mahomet, hadge Mustapha. Ils jouissent, dans leurs familles, des distinctions les plus flatteuses. On les reçoit partout avec honneur, et on a soin d'orner exprès les maisons où ils doivent entrer, et le peuple les regarde comme des saints. Mais cette vénération populaire n'est pas trop bien fondée : on remarque communément que les pélerins, au retour de leur voyage, sont plus méchans qu'ils n'étoient auparavant : il y a même un ancien proverbe qui dit : « Gardez-vous » d'un homme qui a fait une fois le pélerinage de la » Mecque. S'il le fait deux fois, évitez tout démêlé » avec lui. Mais gardez-vous de rester dans son voisi- » nage, s'il a fait trois fois ce voyage. »

Il semble que, proportion gardée, on devroit aussi avoir quelques égards pour les pauvres chameaux qui ont servi à la caravane. Cependant, dès qu'ils sont arrivés, on les envoie sans pitié mourir de faim dans les sables, parce qu'on n'en peut plus tirer aucun service.

3. Les Chinois ont beaucoup de goût pour les pélerinages, principalement les femmes, qui, toujours réservées dans l'enceinte de leurs maisons, ne sont pas fâchées de trouver ce prétexte pour se faire voir en public, et se dérober pour quelque temps au joug incommode d'un mari. Ces voyages de dévotion sont très-fréquens à la Chine, parce que les temples les plus fameux étant bâtis sur des montagnes, on vient de toutes les provinces, et quelquefois de deux ou trois cents lieues, pour les visiter.

4. Les Japanois ont aussi plusieurs pélerinages dont ils s'acquittent avec la même dévotion. Les pélerins voyagent rarement seuls : ils forment ordinairement une petite caravane de quatre ou cinq personnes. Cette troupe reconnoît un chef qui, pour marque de sa dignité, porte un bâton auquel sont attachées plusieurs bandes de papier blanc, réunies ensemble en manière de faisceau. Dans leur marche ils observent un certain ordre. A la tête de la caravane marchent deux pélerins avec une gravité et une lenteur affectées : ils tiennent, chacun par un bout, une machine assez semblable à une civière, sur laquelle est placée une cloche ou une chaudière, couverte de branches de sapin et de papier découpé. Le commandant de la troupe suit la civière en dansant, et en chantant d'un ton triste quelques hymnes pieux. Il y en a un qui est chargé de mendier pour la subsistance des autres; il devance ordinairement la troupe, et s'arrête dans les villages, pour recueillir les aumônes des habitans. Un des pélerinages les plus considérables consiste à visiter les

trente-trois principales pagodes du dieu *Canon* ou *Quanwon :* ceux qui l'ont entrepris chantent le long du chemin les louanges de leur dieu, et se font remarquer par un écriteau qu'ils portent au cou, où sont marqués les noms des pagodes de *Canon* qui leur restent encore à visiter. Tous ces pélerins sont ordinairement vêtus de blanc : il y en a quelques-uns qui se distinguent par leur austérité, et qui font le voyage tout nus, même dans la saison la plus rigoureuse, n'ayant pour tout vêtement qu'un peu de paille autour de la ceinture. On remarque qu'ils ne reçoivent rien des passans. Ces sortes de pélerinages se font ordinairement pour accomplir quelque vœu que l'on a fait pendant une maladie ou dans quelqu'autre circonstance critique.

5. Il y a dans l'île de Ceylan deux pélerinages fameux, institués à l'honneur de Buddu, et qui se font ordinairement dans le mois de mars : le premier consiste à se rendre dans un lieu célèbre par un miracle que Buddu y opéra autrefois. Se trouvant dans cet endroit pendant la plus grande chaleur du jour, et cherchant un ombrage pour se mettre à l'abri du soleil, un arbre se transporta tout-à-coup auprès de lui, et lui offrit son épais feuillage. Buddu s'y reposa, et, depuis ce temps, il prenoit souvent plaisir à venir sous cet arbre respirer le frais. Les dévots vont aujourd'hui en pélerinage sous cet arbre, et y adressent leurs prières à Buddu. On a élevé autour de cet arbre sacré un grand nombre de petites cabanes pour la commodité des pélerins. Ceux qui sont dans l'impossibilité de faire ce voyage, tâchent du moins d'aller sur la route aussi loin qu'ils le peuvent ; et, lorsque la fatigue ne leur permet plus d'avancer, ils entrent dans le premier temple qu'ils rencontrent sur le chemin, et là, tournés du côté de l'arbre, ils offrent leurs hommages à Buddu. L'autre lieu de dévotion est une

montagne, la plus élevée de toute l'île, à laquelle les Chrétiens ont donné le nom de *Pic d'Adam*. Au pied de la montagne est une vaste plaine, arrosée de plusieurs ruisseaux : les pélerins ne manquent pas d'y laver non-seulement leurs corps, mais encore leurs chemises et leurs habits, dans l'idée qu'ils se purifient, par ce moyen, de toutes les souillures qu'ils peuvent avoir contractées. Il y a des chaînes de fer, attachées le long de la montagne, par le moyen desquelles ils montent jusque sur le sommet : c'est là qu'on voit la trace du pied de *Buddu*, que ce dieu prétendu laissa imprimée sur un rocher, lorsqu'il quitta la terre pour s'élever vers le ciel. On remarque en effet sur ce rocher l'empreinte d'un pied, qui paroît avoir été celui d'un géant. Il ne faut pas douter que quelques prêtres du païs n'aient fait imprimer sur ce rocher la forme d'un pied, qu'ils ont fait passer pour celui de *Buddu*, afin de profiter des offrandes des pélerins. Les Siamois pensent aussi que l'empreinte du pied de Sommona-Codom se voit dans trois endroits différens, à Siam, au Pégu, et dans l'île de Ceylan. Quoi qu'il en soit, sur cette montagne consacrée par la trace du pied de Buddu, il y a un temple auprès duquel demeure un prêtre qui a soin de débiter aux pélerins un grand nombre de fables propres à mettre en crédit une pareille dévotion, et qui, pour fruit de ces contes, profite des riches offrandes que les dévots apportent en l'honneur de Buddu.

6. Les faquirs de l'Indostan se mettent aux pieds des fers si pesans, qu'ils ont bien de la peine à se remuer; ils se couvrent les épaules d'un manteau bleu, qui est la couleur du deuil; et, dans cet état, ils se traînent nu-pieds sur le sable brûlant, vers les tombeaux de leurs saints.

PÉNATES : dieux domestiques et tutélaires des anciens Romains, ainsi nommés, du latin *penu*, qui si-

gnifie la provision de la maison, et le lieu où elle se garde. On les confond ordinairement avec les dieux Lares. *Voyez* LARES.

PÉNIE, c'est-à-dire *Pauvreté*. Les anciens, qui faisoient des dieux de tout, avoient aussi divinisé la pauvreté. On peut croire que dans leur siècle, ainsi que dans le nôtre, cette divinité n'avoit pas beaucoup d'adorateurs. Elle en avoit cependant, surtout à Gadara, où elle étoit honorée d'un culte spécial. On la regardoit comme la mère de l'industrie et des arts; et, sous cet aspect, elle méritoit sans doute plus d'honneurs que l'aveugle dieu des richesses. On avoit fait à la Pauvreté une généalogie comme aux autres divinités. Il n'y a, sur cette matière, rien de satisfaisant que l'allégorie de Platon, qui faisoit l'Amour fils de la Pauvreté, parce que le propre de l'amour est de demander toujours, et, lors même qu'il jouit, de désirer encore quelque chose.

PÉNIN. On a trouvé sur une colonne dressée au haut de la montagne du petit Saint-Bernard, la figure d'un jeune homme nu, avec cette inscription : *Lucius Lucilius deo Penino optimo maximo donum dedit.* C'est-à-dire, « Lucius Lucilius a élevé ce monu- » ment au dieu Pénin, très-bon et très-grand. » On ne sait pas précisément quel est ce dieu Pénin. Les uns prétendent que c'est le Soleil : les autres veulent que ce soit Jupiter.

PÉNITENCE. On peut regarder la pénitence comme sacrement ou comme vertu. Pour ce qui regarde la pénitence considérée comme sacrement, *voyez* CONFESSION, CONTRITION, ABSOLUTION.

La pénitence, comme vertu, est un sentiment de douleur et de regret des péchés que nous avons commis, qui nous porte à mortifier notre corps pour les expier.

On appelle *pénitence* la peine que les confesseurs

imposent pour la satisfaction des péchés dont on s'est accusé.

1. Pour faire connoître au lecteur quelle étoit autrefois la sévérité de la primitive Eglise dans l'imposition des pénitences, nous ne pouvons mieux faire que de rapporter ce que dit M. Fleury sur cette matière, dans son Traité sur les mœurs des Chrétiens. On trouvera, à l'article Canons pénitentiaux, quels étoient les crimes pour lesquels on imposoit les pénitences dont nous allons parler, et quelle étoit la durée de la pénitence pour chaque crime. Nous allons décrire ici en quoi consistoit cette pénitence.

Ceux qui, après avoir commis quelque grand crime, vouloient en obtenir le pardon, alloient eux-mêmes demander la pénitence. « On les recevoit avec une grande charité, mais accompagnée de discrétion. On leur faisoit sentir que c'étoit une grâce qui ne devoit pas s'accorder facilement. On éprouvoit auparavant, par quelque délai, si leur retour étoit sincère et solide. C'étoit à l'évêque à imposer la pénitence. Il jugeoit si le pécheur y devoit être admis; combien elle devoit durer; si elle devoit être secrète ou publique; s'il étoit à propos, pour l'édification de l'Eglise, qu'il fît même sa pénitence publiquement. On n'admettoit pas facilement les jeunes gens à la pénitence, à cause de la fragilité de l'âge, qui faisoit craindre que leur conversion ne fût pas solide. On tenoit aussi pour suspecte la conversion de ceux qui attendoient l'extrémité d'une maladie pour demander la pénitence; et, s'ils revenoient en santé, on les obligeoit d'accomplir la pénitence canonique. Plusieurs faisoient pénitence publique, sans que l'on sût en particulier pour quel péché ils la faisoient; et plusieurs faisoient pénitence en secret, même pour de grands crimes, comme les femmes mariées pour les adultères inconnus à leurs maris, et les autres dont la pénitence publique

auroit trop causé de scandale, ou à qui la publication de leurs crimes auroit pu faire perdre la vie. Mais il étoit si ordinaire de voir des Chrétiens jeûner, prier, veiller, coucher sur la terre, même par simple dévotion, qu'il n'y avoit pas grand sujet de s'informer pourquoi ils en usoient ainsi.....

» Ceux à qui il étoit prescrit de faire pénitence publique, venoient, le premier jour de carême, se présenter à la porte de l'église, en habits pauvres, sales et déchirés; car tels étoient, chez les anciens, les habits de deuil, non-seulement chez les Juifs, mais chez les Grecs et les Romains, même à la fin du quatrième siècle de l'Eglise. Etant entrés dans l'église, ils recevoient, de la main du prélat, des cendres sur la tête, et des cilices pour s'en couvrir; puis demeuroient prosternés, tandis que le prélat, le clergé et tout le peuple faisoient pour eux des prières à genoux. Le prélat leur faisoit une exhortation, pour les avertir qu'il alloit les chasser pour un temps de l'église, comme Dieu chassa Adam du paradis pour son péché; leur donnant courage, et les animant à travailler, dans l'espérance de la miséricorde de Dieu. Ensuite il les mettoit en effet hors de l'église, dont les portes étoient aussitôt fermées devant eux. Les pénitens demeuroient d'ordinaire enfermés et occupés à divers exercices laborieux. On les faisoit jeûner tous les jours, ou très-souvent, au pain et à l'eau, ou avec quelqu'autre sorte d'abstinence, selon leur péché, selon leurs forces et leur ferveur. On les faisoit prier longtemps à genoux ou prosternés; veiller, coucher sur la terre, distribuer des aumônes selon leur pouvoir. Pendant la pénitence, ils s'abstenoient non-seulement des divertissemens, mais encore des conversations, des affaires et de tout commerce, même avec les fidèles, sans grande nécessité. Ils ne sortoient que les jours de fêtes ou de station, auxquels ils venoient se présenter

à la porte de l'église; ce qu'ils observoient pendant quelque temps. Ensuite on les faisoit entrer pour entendre les lectures et les sermons, mais à la charge de sortir avant les prières; puis ils étoient admis à prier avec les fidèles, mais prosternés; et enfin debout comme les autres. On les distinguoit encore d'une autre manière du reste des fidèles, en les plaçant dans l'église du côté gauche.

» Il y avoit donc quatre ordres de pénitens : les *Pleurans*, les *Auditeurs*, les *Prosternés*, les *Consistans*, c'est-à-dire ceux qui prioient debout; et tout le temps de la pénitence étoit distribué en ces quatre états. Nous les trouvons marqués depuis le temps de saint Grégoire Thaumaturge, vers l'an 260. Par exemple, celui qui avoit tué volontairement étoit quatre ans entre les Pleurans, c'est-à-dire qu'il se trouvoit à la porte de l'église aux heures de la prière, et demeuroit dehors, non pas sous le vestibule, mais dans la place, exposé aux injures de l'air. Il étoit revêtu d'un cilice. Il avoit de la cendre sur la tête, et se laissoit croître le poil. En cet état, il prioit les fidèles qui entroient dans l'église d'avoir pitié de lui et de prier pour lui; et en effet toute l'Eglise prioit pour les pénitens, comme elle fait encore pendant le carême. Les cinq années suivantes, il étoit au rang des Auditeurs. Il entroit à l'église pour entendre les instructions; mais il demeuroit sous le vestibule avec les catéchumènes, et en sortoit avant que les prières commençassent. De là il passoit au troisième rang, et prioit avec les fidèles, mais au même lieu, près de la porte, prosterné sur le pavé de l'église; et il sortoit avec les catéchumènes. Après qu'il avoit été sept ans en cet état, il passoit au dernier, où il demeuroit quatre ans, assistant aux prières des fidèles, et priant debout comme eux, mais sans qu'il lui fût permis d'offrir ni de communier. Enfin, les vingt ans de sa pénitence étant

étant accomplis, il étoit reçu à la participation aux choses saintes, c'est-à-dire de l'Eucharistie. Les quinze ans de l'adultère se passoient de même à proportion. Il étoit quatre ans Pleurant, cinq ans Auditeur, quatre Prosterné, deux Consistant; et l'on peut juger par là des autres sortes de pécheurs.

» Pendant tout le temps de la pénitence, l'évêque visitoit souvent les pénitens, ou leur envoyoit quelque prêtre pour les examiner et les traiter diversement, suivant leurs dispositions, qu'il observoit avec grand soin. Il excitoit ou épouvantoit les uns; il consoloit les autres. Il proportionnoit les remèdes aux sujets et aux maladies; car les prélats regardoient la dispensation de la pénitence comme une médecine spirituelle. Ils étoient persuadés que la guérison des ames demande pour le moins autant de science, de conduite, de patience et d'application que la guérison des corps, et que l'on ne peut détruire les habitudes vicieuses que par un long temps et par un régime très-exact. Ils prenoient garde de ne pas désespérer les pécheurs par une dureté excessive, qui leur donnât occasion de retourner au siècle et à la vie païenne; mais d'ailleurs ils réprimoient leurs impatiences, sachant combien est nuisible une absolution prématurée. Ils n'accordoient la réconciliation parfaite qu'aux larmes et au changement effectif des mœurs, jamais à l'importunité, et beaucoup moins aux menaces. Il n'étoit pas facile d'intimider des prélats accoutumés à résister aux persécutions des Païens. Leur maxime fondamentale étoit de travailler de tout leur pouvoir au salut des autres, mais de ne pas se perdre avec les incorrigibles. Le pénitent n'avançoit donc d'un degré à l'autre que par l'ordre du prélat.

» Le temps seul ne décidoit pas de la pénitence; mais on l'abrégeoit s'il y en avoit quelque raison particulière, comme la ferveur extraordinaire du péni-

tent, une maladie mortelle, ou une persécution ; car, en ces rencontres, on avoit grand soin de ne les pas laisser mourir sans sacremens. Cette dispense, qui abrégeoit la pénitence régulière, s'appeloit *indulgence*; et, pendant les persécutions, on l'accordoit souvent aux prières des confesseurs prisonniers ou exilés. Si le pénitent mouroit pendant le cours de sa pénitence, avant que d'avoir reçu l'absolution, on ne laissoit pas d'avoir bonne opinion de son salut : on prioit pour lui, et l'on offroit le saint sacrifice pour le repos de son ame.

» Quand l'évêque jugeoit à propos de finir entièrement la pénitence, il le faisoit d'ordinaire à la fin du carême, afin que le pénitent recommençât à participer aux saints mystères, à la fête de Pâque. Le jeudi saint, les pénitens se présentoient à la porte de l'église. Le prélat, après avoir fait pour eux plusieurs prières, les faisoit rentrer, à la sollicitation de l'archidiacre, qui lui représentoit que c'étoit un temps propre à la clémence, et qu'il étoit juste que l'Eglise reçût les brebis égarées, en même temps qu'elle augmentoit son troupeau par les nouveaux baptisés. Le prélat leur faisoit une exhortation sur la miséricorde de Dieu et le changement qu'ils devoient faire paroître dans leur vie, les obligeant à lever la main pour signe de cette promesse. Enfin, se laissant fléchir aux prières de l'Eglise, et persuadé de leur conversion, il leur donnoit l'absolution solennelle. Alors ils se faisoient faire le poil, quittoient leurs habits de pénitens, et recommençoient à vivre comme les autres fidèles. Il y a eu sans doute beaucoup de diversité dans ces cérémonies extérieures, suivant le temps et les lieux ; mais elles revenoient toujours à la même fin, et étoient d'un grand effet pour faire sentir l'énormité du péché et la difficulté de s'en relever, et tenir dans le devoir ceux mêmes qui avoient conservé l'innocence. « Si

» l'homme, dit S. Augustin, revenoit promptement » au bonheur de son premier état, il regarderoit » comme un jeu la chute mortelle du péché. »

» Si, pendant le cours de la pénitence, le pénitent retomboit dans un nouveau crime, il falloit la recommencer : si l'on voyoit qu'il ne profitât point et qu'il ne changeât point de vie, on le laissoit en même état, sans lui donner de sacremens ; et si, après avoir reçu l'absolution, il retomboit encore dans un péché capital, il n'y avoit plus pour lui de sacremens ; car la pénitence publique ne s'accordoit qu'une fois. On se contentoit de prier pour lui, et de l'exhorter à se convertir et à espérer en la miséricorde de Dieu, qui n'a point de bornes : en général, on comptoit peu sur la pénitence, si les rechutes étoient fréquentes. Il y avoit des crimes dont la pénitence, quoique fidèlement observée, duroit toute la vie, et après lesquels on n'accordoit la communion qu'à l'article de la mort. On ne recevoit point à la pénitence les apostats qui attendoient, pour la demander, qu'ils se vissent en péril de mort ; et, bien qu'on l'accordât aux autres pécheurs, on faisoit toujours peu de cas de ces pénitences, dont la seule crainte des supplices éternels sembloit être cause. Ceux qui avoient été mis une fois au rang des pénitens, quoiqu'ils eussent été absous et réconciliés, n'étoient plus capables de recevoir les ordres, ni d'être élevés à aucun ministère ecclésiastique ; et si un prêtre ou un clerc commettoit un péché qui méritât pénitence publique, il perdoit non-seulement son rang ; c'est-à-dire qu'il étoit interdit pour toujours de ses fonctions et réduit à l'état des laïques, mais on ne lui imposoit point d'autres pénitences, pour ne le pas punir deux fois, et pour la révérence du sacrement d'Ordre.

» Si quelqu'un s'étonne de cette ancienne discipline, qu'il considère qu'alors les péchés dignes de telles pé-

nitences étoient rares parmi les Chrétiens. Comme les gens d'honneur, bien élevés et bien établis dans le monde, ne font guère de ces crimes qui attirent la vengeance des lois et l'infamie du supplice; aussi n'arrivoit-il pas souvent que des Chrétiens, si bien choisis et si bien instruits, commissent des adultères, des homicides et d'autres crimes dignes de mort. »

Cette rigoureuse discipline subsista long-temps dans l'Eglise, et s'observa même plus exactement lorsque les persécutions eurent cessé; mais on fut seulement alors plus facile à accorder la communion aux mourans. Personne n'étoit exempt de la pénitence : le rang ni la naissance ne pouvoient en dispenser. Les princes y étoient sujets comme les particuliers. Au milieu du troisième siècle, l'empereur Philippe se soumit à la pénitence; et l'Eglise se rappelle encore avec joie l'exemple du grand Théodose.

La rigueur des pénitences canoniques a dû nécessairement s'affoiblir, lorsque l'esprit de ferveur et de piété a commencé à diminuer parmi les Chrétiens. Pour imposer la pénitence, il falloit que le pécheur la demandât, ou du moins qu'il s'y soumît. Il falloit donc qu'il confessât son péché, soit en venant le dénoncer lui-même, soit en acquiesçant à ceux qui l'accusoient. Cela supposoit qu'il avoit un vif regret de sa faute, et un désir sincère de l'expier. Mais, lorsque les Chrétiens commencèrent à perdre cette horreur salutaire du péché, qui étoit le fondement de la pénitence, on les vit rester tranquilles après les plus grands crimes, sans s'embarrasser de la punition qu'ils méritoient. Le relâchement général fit paroître trop sévères des peines qui, dans les premiers siècles, avoient semblé légères en comparaison du péché. L'Eglise, forcée de condescendre à la foiblesse de ses enfans, toléra les adoucissemens qui s'introduisirent dans la pénitence. Ce fut vers le septième siècle que la

rigueur des canons pénitentiaux commença de se relâcher. On ne fit plus de pénitence publique que pour les crimes publics, encore en modéra-t-on beaucoup la sévérité. Dans les siècles suivans, l'usage s'établit de commuer les peines canoniques en d'autres œuvres satisfactoires plus faciles, comme des aumônes, des prières, etc. S. Pierre Damien parle d'une autre sorte de commutation communément reçue de son temps. Par exemple, il nous apprend que trois mille coups de discipline pouvoient racheter une année de pénitences ordinaires; et, comme il avoit supputé que dix psaumes chantés en se flagellant continuellement faisoient mille coups, il se trouvoit, par son calcul, que tout le Psautier récité en se donnant la discipline valoit cinq ans de pénitence. Comme, en vertu de la communion des saints, nous savons que Dieu pardonne quelquefois aux pécheurs, en vue des prières ou des bonnes œuvres de leurs frères, il y avoit des saints en ce temps-là qui se consacroient à la pénitence pour les autres. Le plus illustre fut S. Dominique Loricat, ou le Cuirassé, ainsi nommé, parce qu'il portoit sur sa chair une chemise de maille, dont il ne se dépouilloit que pour se donner la discipline.

Entre les œuvres pénales qui tenoient lieu de pénitence canonique, une des plus usitées étoit le pélerinage aux lieux célèbres de dévotion, comme à Jérusalem, à Rome, à Tours, à Compostelle. Vinrent ensuite les croisades, qui étoient de véritables pélerinages, mais qui furent, selon le sentiment de M. Fleury, la principale cause de relâchement de la pénitence, parce que ce fut alors que commença l'indulgence plénière, c'est-à-dire la rémission de toutes les peines canoniques pour quiconque prendroit la croix. *Voyez* Croisades, Indulgences, Pélerinage.

2. Si l'on en croit Buxtorf, les Juifs modernes infligent aux criminels des peines canoniques plus sé-

vères encore que celles qui étoient en usage dans la primitive Eglise. Par exemple, un meurtrier est condamné à être fouetté tous les jours à la synagogue, pendant trois ans. Il doit crier pendant la flagellation : « Je suis un meurtrier ! » L'usage du vin, de la viande et du linge blanc lui est interdit durant tout le temps de sa pénitence. Il doit avoir au cou une chaîne qui attache en même temps le bras qui a commis le meurtre. Il lui est défendu de couvrir sa tête, excepté une fois par mois. Il doit laisser croître ses cheveux et sa barbe. Ces peines ne peuvent avoir lieu aujourd'hui : les Juifs vivant sous la domination étrangère, s'il se trouve parmi eux un meurtrier, il est mis à mort selon les lois du pays, et dérobé à la peine canonique.

3. Les prêtres mexicains expioient par des pénitences et des austérités surprenantes les péchés du peuple; et, pour détourner la colère des dieux, ils faisoient devant eux couler leur sang. C'étoit ordinairement vers le milieu de la nuit qu'ils pratiquoient ces œuvres expiatoires, dans le temple de Tescalipuca, divinité qui présidoit à la pénitence. Le peuple s'y rendoit aussi, au bruit d'une espèce de cor dont un des prêtres sonnoit, pour seconder, du moins par ses prières, les austérités et les pénitences qui se faisoient pour lui. Lorsque tout le monde étoit assemblé, les prêtres commençoient leur exercice par se percer la cheville du pied avec une épine de manguey, ou avec une lancette de pierre. Ils recueilloient le sang qui couloit de la blessure qu'ils s'étoient faite, et s'en frottoient les tempes et les oreilles. Ils se lavoient ensuite, et l'eau dans laquelle ils se baignoient étoit appelée l'*eau du sang*. C'étoit aussi l'usage qu'ils montrassent aux assistans l'épine ou la lancette avec laquelle ils s'étoient percés. Cependant d'autres prêtres se déchiroient impitoyablement le corps avec des

cordes garnies de gros nœuds. Quelques-uns, armés de pierres et de cailloux, s'en donnoient mutuellement de grands coups dans la poitrine.

Pénitence de S. Dominique. C'est ainsi qu'on appelle le tiers-ordre de S. Dominique, pour les hommes.

Frères de la Pénitence de J.-C. Cest le nom que portoient autrefois les religieux d'une des congrégations qui ont été réunies pour former l'ordre de S. Augustin.

Ordre de la Pénitence de la Madeleine. Les religieux de cet ordre, qui ne subsiste plus aujourd'hui, s'emploient particulièrement à la conversion des femmes pécheresses.

Filles de la Pénitence de la Madeleine. C'est le nom que portoient autrefois les religieuses qu'on appelle aujourd'hui *de S. Magloire*, et qui s'établirent à Paris sous le règne de Charles VIII. Elles ne recevoient alors que des filles qui avoient mené une vie débauchée; mais leur institut en ce point est changé comme leur nom.

Notre-Dame de Métro de la Pénitence des Martyrs : ordre religieux établi en Italie et en Espagne, qui a été confondu par quelques auteurs avec un ordre supposé de S. Démétrius. Il y a aussi en Pologne des religieux de cet ordre, qu'on y appelle communément *chanoines de S. Marc.*

PÉNITENCERIE : office, tribunal ou conseil de la cour de Rome, où se délivrent les bulles, grâces et dispenses qui concernent la conscience.

On appelle aussi *pénitencerie* la dignité de pénitencier.

PÉNITENCIEL : recueil de canons et de réglemens concernant les pénitences qu'il falloit imposer pour chaque péché. Théodore, archevêque de Cantorbéry, le vénérable Bède, Rabanus Maurus, évêque de Mayence, sont les principaux auteurs qui aient

dressé des pénitenciels. Leur but, dans la composition de ces sortes d'ouvrages, fut de maintenir la rigueur de la discipline ecclésiastique à l'égard des pénitences, et prévenir le relâchement. Mais un grand nombre de personnes ayant voulu, à leur exemple, dresser des pénitenciels, et y ayant inséré des réglemens de fantaisie et des pénitences arbitraires, la dicipline ecclésiastique, bien loin d'y gagner, en souffrit un affoiblissement notable; et les pénitenciels, devenus trop communs et trop différens les uns des autres, furent en partie la cause du relâchement qu'ils devoient prévenir.

PÉNITENCIER : prêtre qui a pouvoir de l'évêque d'absoudre des cas qui lui sont réservés. Ce n'est que vers le douzième siècle qu'on a commencé à établir des pénitenciers dans les églises d'Occident.

PÉNITENS. C'est le nom de certaines confréries ou associations de personnes vertueuses qui font profession de faire une pénitence publique en certains temps de l'année, particulièrement le jeudi saint. Ils font alors des processions où ils paroissent revêtus d'un sac qui leur couvre le visage : il y a seulement deux trous à l'endroit des yeux. Ils ont une discipline à leur ceinture; mais ils en font rarement usage en public. Il y a plusieurs de ces confréries établies en Italie, dans le comtat d'Avignon, en Languedoc et ailleurs. Ils portent différens noms, selon la couleur du sac dont ils sont revêtus. Ceux dont le sac est blanc, s'appellent les *Pénitens blancs;* ceux dont le sac est noir, se nomment les *Pénitens noirs;* et ainsi des autres. En 1586, Henri I, roi de France, ayant assisté à une procession des Pénitens blancs d'Avignon, se fit recevoir au nombre des confrères. Quelques années après, il institua à Paris une pareille confrérie, dans l'église des Augustins, sous le titre de *l'Annonciation de N. D.* Tous les favoris du Roi et tous les seigneurs

de la Cour étoient dans cette confrérie, et paroissoient dans les processions revêtus de l'habit de Pénitens, à l'exemple du Roi.

Pénitens du tiers-ordre de S. François. Voyez Picpusses.

PÉNITENTES, *ou* Converties du nom de Jésus. C'est le nom que portent les Filles Repenties établies à Séville en 1550.

Pénitentes de la Madeleine : ordre religieux de filles, en Allemagne.

Pénitentes d'Orviette : religieuses établies en Italie. Antoine Simonelli, gentilhomme d'Orviette, considérant que plusieurs filles abandonnées de leurs parens, et ne sachant comment subsister, se jetoient dans le libertinage, fit bâtir à Orviette une maison destinée à leur servir de retraite. Le pape Alexandre VII érigea cette maison en monastère, en 1662, et statua qu'on n'y recevroit que les filles ou femmes qui voudroient expier par la pénitence les débauches de leur vie passée. Il donna aux nouvelles religieuses la règle des Carmes, avec de nouvelles constitutions, qui furent approuvées par l'évêque d'Orviette. L'habillement de ces religieuses est à peu près le même que celui des Carmélites déchaussées, excepté que le voile des Pénitentes d'Orviette est doublé de toile blanche, et qu'elles portent, au lieu de sandales, des pantoufles fort hautes. Elles ne font point de noviciat. Celles que l'on reçoit dans le monastère, après y avoir demeuré en habit séculier pendant quelques mois, prennent l'habit religieux et prononcent leurs vœux en même temps.

PÉNITENTIAUX (*psaumes.*) On appelle ainsi les psaumes dans lesquels David exhale la vive douleur que lui inspiroient ses péchés, et les sentimens de pénitence dont il étoit pénétré. Ces psaumes sont au nombre de sept. Les Chrétiens ont coutume de les

réciter pour s'exciter à la contrition de leurs péchés; et souvent ils leur tiennent lieu de pénitence. Ces psaumes sont aussi du nombre des prières que l'on fait ordinairement pour les morts.

PENTATEUQUE : du grec πέντε, *cinq*. C'est ainsi qu'on appelle les cinq livres de Moyse, qui sont la Genèse, l'Exode, le Lévitique, les Nombres, le Deutéronome. Chacun de ces livres a son article à part, que l'on peut consulter. Le Pentateuque est appelé par excellence, chez les Juifs, *la Loi*, parce qu'en effet il renferme la loi que Dieu donna à son peuple sur le mont Sinaï.

Les Juifs ont beaucoup plus de vénération pour les cinq livres de Moïse, que pour les autres livres de l'Ecriture sainte, quoiqu'ils les regardent tous comme inspirés par l'esprit de Dieu. C'est pourquoi ils croiroient commettre un crime, s'ils posoient quelque livre sacré sur ceux de Moyse; mais ils se permettent de poser les livres de Moyse sur quelqu'autre livre sacré que ce soit. *Voyez* Séfer-Tora.

PENTECOTE, du grec πεντηκοστή, qui signifie *cinquantième*. 1. Fête que les Juifs avoient coutume de célébrer cinquante jours après Pâque, en mémoire de la loi qui fut donnée à Moyse cinquante jours après la sortie d'Egypte. Ils l'appeloient quelquefois *la fête des Semaines*, parce qu'ils la solennisoient sept semaines après Pâque. Le jour de cette fête, ils portoient au temple les prémices des fruits de leurs champs, pour les offrir au Seigneur. C'est pourquoi cette fête est aussi nommée dans l'Ecriture, *la fête des Prémices*. Voyez à l'article Schavuoth, les cérémonies qu'observent les Juifs modernes dans la célébration de cette fête.

2. Les Chrétiens célèbrent aussi la fête de la Pentecôte cinquante jours après Pâque, parce que ce fut en ce jour que le Saint-Esprit descendit sur les apô-

tres. Ils étoient tous rassemblés dans un même lieu, lorsque tout-à-coup ils entendirent un grand bruit dans les airs. Il s'élèva un vent impétueux, qui remplit toute la maison où ils étoient. Aussitôt ils aperçurent un grand nombre de langues de feu, qui se dispersèrent et vinrent se placer sur chacun d'eux. Ils furent tous remplis du Saint-Esprit, et commencèrent à parler différentes langues. Au bruit de ce prodige, accourut une multitude prodigieuse de Juifs de toutes les nations, que la solennité de la Pentecôte avoit attirés à Jérusalem : Parthes, Mèdes, Cappadociens, Egyptiens, Phrygiens, Romains, Crétois, Arabes, etc. Tous ces gens furent bien surpris d'entendre les apôtres leur parler à chacun dans leur langue. Ils se disoient avec étonnement : « Ceux qui parlent ne sont-» ils pas Galiléens ? Comment se fait-il donc qu'ils » parlent notre langue ? » C'est cette descente du Saint-Esprit sur les apôtres, que l'Eglise célèbre le jour de la Pentecôte. L'impératrice sainte Hélène fit bâtir l'église de la Sainte Sion, dans l'endroit où étoient les apôtres lorsque le Saint-Esprit descendit sur eux. Les Arabes la ruinèrent en 1460 ; mais Philippe, duc de Bourgogne, eut soin de la faire réparer. Quelques années après, les Infidèles la détruisirent une seconde fois ; en sorte qu'on ne voit plus aujourd'hui que des ruines de cette magnifique église.

Eusèbe n'a point fait difficulté de dire que la Pentecôte étoit la plus grande de toutes les fêtes : *Si quis festivitatum omnium maximam vocet, haudquaquam meo judicio aberraverit.* C'est la consommation de tous les mystères ; et les conciles l'égalent à la fête de Pâque.

A Milan, il y a deux messes en ce jour : la première, pour les néophytes ; et la seconde, de la fête. Il n'y a point d'octave.

Autrefois, en quelques églises, on faisoit tomber du

feu des voûtes, pendant l'office de tierce, le jour de la Pentecôte. A Noyon, on faisoit descendre avec une ficelle, un gros pigeon qui voltigeoit çà et là au haut des voûtes, pendant tierce.

Pentecôte moyenne. C'est le nom d'une solennité qui étoit autrefois en usage dans l'Eglise grecque, et qui se nommoit ainsi, parce qu'elle se rencontroit entre Pâque et la Pentecôte. Elle commençoit le mercredi de la quatrième semaine d'après Pâques, et duroit jusqu'au mercredi de la cinquième semaine, inclusivement.

PÉPUZIENS. On appela ainsi les hérétiques plus connus sous le nom des *Phrygiens*, ou *Cataphrygiens*, parce qu'ils feignoient que J.-C. étoit apparu à une de leurs prophétesses, dans la ville de Pépuza, en Phrygie, qui étoit leur ville sainte. *Voyez* PHRYGIENS.

PERDOITE. C'est le nom d'une fausse divinité adorée autrefois par les anciens habitans de la Prusse, particulièrement par les mariniers, qui lui attribuoient l'empire des eaux et des vents; ils l'invoquoient dans les tempêtes; et lorsqu'ils arrivoient heureusement au port, ils ne manquoient pas de lui faire des sacrifices d'actions de grâces. Les pêcheurs lui rendoient aussi un culte particulier, et lui faisoient de fréquentes offrandes, dans le dessein d'obtenir une heureuse pêche.

PÉRÉGRINE (*communion*), du latin *peregrinus*, étranger : dégradation des clercs, par laquelle on les réduit à un ordre inférieur. On l'appeloit ainsi, parce qu'elle étoit étrangère à l'ordre de celui qui y étoit réduit, ou parce qu'elle étoit attachée et assignée à une église de campagne.

PÈRES (*SS.*) C'est le nom que l'on donne aux saints docteurs de l'Eglise, dont les ouvrages et la doctrine forment ce qu'on appelle la *tradition.* « Quiconque, » dit M. Bossuet, veut devenir un habile théologien » et un solide interprète, qu'il lise et relise les Pères.

» S'il trouve quelquefois dans les modernes plus de » détails, il trouvera très-souvent, dans un seul livre » des Pères, plus de principes, plus de cette première » sève du christianisme, que dans beaucoup de vo- » lumes d'interprètes nouveaux; et la substance qu'il » y sucera des anciennes traditions, le récompensera » très-abondamment de tout le temps qu'il aura donné » à cette lecture. Que s'il s'ennuie de trouver des » choses qui, pour être moins accommodées à nos » coutumes et aux erreurs que nous connoissons, » peuvent paroître inutiles, qu'il se souvienne que, » dans le temps des Pères, elles ont eu leur effet, et » qu'elles produisent encore un fruit infini dans ceux » qui les étudient; parce qu'après tout, ces grands » hommes se sont nourris de ce froment des élus, de » cette pure substance de la religion; et que, pleins » de cet esprit primitif, qu'ils ont reçu de plus près et » avec plus d'abondance de la source même, souvent » ce qui leur échappe, et qui sort naturellement de » leur plénitude, est plus nourrissant que ce qui a » été médité depuis. »

On reproche aux Pères latins de ne pas parler assez purement la langue latine; d'employer quelques preuves foibles, et quelques ornemens trop légers; d'avoir des allégories trop recherchées, des jeux de paroles, des rimes. Mais il ne faut pas attribuer ces défauts à l'incapacité ou au mauvais goût des Pères. Ils avoient le style de leurs siècles; et, « (1) s'ils fussent venus du » temps de Cicéron ou de Térence, ils eussent parlé » comme eux. Les Pères grecs sont moins différens » des anciens auteurs. La langue n'avoit pas tant » changé en Orient; et l'étude des bonnes lettres s'y » étoit mieux conservée. Les ouvrages de ces Pères » sont la plupart également solides et agréables. » S. Grégoire de Nazianze est sublime, et son style

(1) Fleury, *Mœurs des Chrétiens.*

» travaillé. S. Jean Chrysostôme me paroît le modèle » achevé d'un prédicateur, etc. »

PERFIQUE, du latin *perficio*, j'accomplis : divinité des anciens Païens, laquelle présidoit aux plaisirs et à l'accomplissement des désirs des hommes.

PÉRIMAL : divinité adorée chez les Indiens gentils, dont on voit le temple à Cidambaran. Elle y est représentée sous la figure d'une perche ou d'un mât de navire. A ses pieds est placé un singe, celui-là même dont la théologie indienne vante les exploits, sous le nom de *Hanuman*. *Voyez* HANUMAN et CIDAMBARAN.

PER SALTUM (*ordination*). On appelle ainsi, parmi les canonistes, une ordination par laquelle on reçoit un ordre supérieur avant d'avoir reçu l'inférieur. Par exemple, si un ecclésiastique recevoit la prêtrise avant le diaconat, ce seroit une ordination *per saltum* (*par saut*). L'Eglise a décerné des peines contre ceux qui se font ordonner de cette manière ; cependant l'ordination, en ce cas, quoique contraire aux canons, n'est pas invalide.

PERSÉCUTIONS DES CHRÉTIENS. L'établissement de la religion chrétienne, malgré les obstacles que l'enfer, secondé de toute la puissance des empereurs romains, lui opposa pendant l'espace de trois siècles, est sans doute une des preuves les plus éclatantes de la vérité de cette religion : ainsi nous croyons devoir présenter au lecteur un tableau succinct des persécutions que l'Eglise naissante a essuyées, et des cruautés inouies que l'on a exercées sur les premiers Chrétiens.

Plusieurs causes concouroient à rendre les Chrétiens odieux et méprisables aux Païens. Les calomnies que l'on débitoit au sujet de leurs assemblées secrètes, et dont nous avons parlé à l'article MYSTÈRES, quelqu'absurdes qu'elles fussent en effet, étoient accréditées parmi le peuple : les discours qu'ils tenoient sur

la vanité des grandeurs temporelles, sur la fin du monde, sur le jugement, les faisoient regarder comme les ennemis du genre humain. On voyoit qu'ils ne prenoient aucune part aux réjouissances publiques, qu'ils s'affligeoient et faisoient pénitence pendant ces jours, tandis qu'ils se réjouissoient dans les temps que la superstition païenne regardoit comme malheureux : sur cette conduite, on jugeoit qu'ils désiroient la ruine de l'Empire, qu'ils s'affligeoient de sa prospérité, et se réjouissoient de ses revers. Comme on ne leur voyoit ni autels, ni sacrifices sanglans, ni statues, on les regardoit comme des athées et des impies, qui détestoient toutes les religions et n'en avoient aucune. Les ministres des idoles attribuoient à l'impiété prétendue des Chrétiens toutes les calamités qui survenoient dans l'Empire, et animoient le peuple à les détruire comme autant d'ennemis des dieux. Les vertus mêmes des Chrétiens passoient pour des crimes. On traitoit leur charité mutuelle de conjuration odieuse. On empoisonnoit par des interprétations infâmes les noms de frère et de sœur qu'ils se donnoient. On voit en effet, dans Pétrone, l'horrible abus que faisoient les Païens de ces noms consacrés par la nature. On ne regardoit les abondantes aumônes qu'ils répandoient, que comme un moyen de séduire les pauvres et de les attirer à leur parti. On attribuoit aux prestiges de l'art magique leurs miracles les plus éclatans, dans un temps surtout où l'Empire étoit plein de magiciens, d'enchanteurs, de devins et de charlatans.

Ce n'étoit pas seulement le peuple qui haïssoit les Chrétiens; les gens éclairés, et ceux qui entroient en quelque examen, les regardoient, sinon comme des scélérats, du moins comme des fous et des insensés opiniâtres. Ils étoient accoutumés à mépriser les autres peuples, et surtout les Juifs, décriés depuis long-

temps, et regardés comme des gens d'une superstition ridicule et d'une sotte crédulité. Le Juif Apella le pourroit croire, disoit Horace, mais non pas moi. « Quand on leur disoit (c'est M. Fleury qui parle) » qu'il y avoit des Juifs qui adoroient comme fils de » Dieu un homme qui avoit été pendu, et que leur » principale dispute contre les autres Juifs étoit de » savoir si cet homme étoit encore vivant après sa » mort, et si c'étoit leur véritable roi, on peut juger » de quelle absurdité leur paroissoient tous ces dis- » cours. Ils voyoient que ceux de cette nouvelle secte » étoient haïs et persécutés par tous les autres Juifs, » jusqu'à exciter souvent de grandes séditions; et de là » ils concluoient qu'ils étoient les pires de tous. » Aussi plusieurs auteurs anciens parlent-ils des Chrétiens avec le dernier mépris et en des termes injurieux. Suétone nous les représente comme des brouillons et des gens d'une *superstition nouvelle et malfaisante*. Tacite les dépeint comme des hommes odieux par leurs crimes, et ennemis du genre humain.

Les Chrétiens avoient donc tout le monde contre eux : ils étoient condamnés sur le seul nom de Chrétiens, quelque vertueux qu'ils fussent. Il n'est pas surprenant que cette haine publique et générale leur ait attiré des persécutions. On en compte ordinairement onze ou douze dans les trois premiers siècles de l'Eglise; mais il seroit presque impossible de compter le nombre des Chrétiens qui scellèrent alors de leur sang la vérité de la religion. Ce fut sous l'empereur Néron, l'an 64 de J.-C., que s'éleva la première persécution : elle dura l'espace de quatre ans. La seconde, qui commença sous Domitien, l'an 92, eut la même durée. Trajan fut l'auteur de la troisième, qui s'éleva la dernière année du premier siècle, et continua pendant seize ans. Adrien ordonna la quatrième, qui dura depuis 125 jusqu'en 138. Marc-Aurèle, le prince le plus sage,

sage, le plus humain et le plus vertueux qui ait gouverné l'Empire dans le paganisme, persécuta cependant les Chrétiens depuis 161 jusqu'en 174. La sixième persécution commença sous l'empire de Sévère, en 202, et dura neuf ans. La septième, sous Maximien, commença en 235, et dura trois ans. La huitième, sous l'empire de Décius, fut une des plus cruelles, mais elle dura peu : elle commença en 249, et finit en 251. Ce détail chronologique pourroit peut-être paroître sec et ennuyeux, s'il n'étoit doux à tout Chrétien de se rappeler les époques des triomphes de ses ancêtres dans la foi ; ainsi nous continuons sans craindre de rebuter le lecteur. Valérien ordonna la neuvième persécution, en 257 : elle dura trois ans. La dixième s'éleva sous Aurélien, en 273, et s'appaisa en 275. Celle qui suivit fut la plus longue et la plus violente de toutes ; elle commença l'an 286, sous l'empire de Dioclétien et de Maximien, et sa durée fut de plus de vingt-cinq ans. Après avoir été quelques années assoupie par Constantin, elle fut renouvelée avec fureur par Licinius, l'an 320 ; mais ce prince impie et barbare ayant été vaincu par Constantin, les Chrétiens commencèrent à respirer. En 361 Julien l'Apostat troubla de nouveau la paix de l'Eglise, et ne cessa de persécuter les Chrétiens jusqu'à sa mort, arrivée en 363. Il faut joindre à ces persécutions celle de Sapor, roi de Perse, qui fut très-cruelle et très-longue, et ne fut appaisée qu'en 380.

La persécution commençoit ordinairement par un édit de l'Empereur qui défendoit aux Chrétiens de faire des assemblées particulières, et leur ordonnoit de sacrifier aux faux dieux, sous de certaines peines. Les évêques s'en donnoient avis, et s'exhortoient les uns les autres à redoubler les prières et à encourager le peuple. Plusieurs prenoient alors la fuite, ainsi que le conseille J. C. lui-même ; mais il en demeuroit toujours

quelques-uns pour animer et fortifier le peuple par leur présence. Il est vrai qu'ils prenoient toutes les précautions possibles pour se bien cacher, parce que leur perte pouvoit causer la dispersion du troupeau : aussi c'étoit eux que l'on cherchoit le plus. Quelques-uns changeoient de nom, afin qu'ils ne fussent pas si aisément reconnus. Il y en avoit qui donnoient de l'argent pour se racheter de la persécution : c'étoit toujours souffrir en leurs biens, et faire voir combien le salut de leurs ames leur paroissoit préférable aux richesses.

Il étoit défendu par les règles de l'Eglise de provoquer les persécutions par un zèle indiscret, et de ne faire aucune action capable d'irriter les Païens, comme de briser leurs idoles, de s'emporter en invectives contre leurs dieux, de se moquer publiquement de leurs superstitions et de mettre le feu à leurs temples. Si quelques saints ont fait des choses semblables, il faut attribuer ces exemples singuliers à des inspirations particulières de Dieu : mais en général il étoit défendu de tenter Dieu, et d'aller se dénoncer soi-même; il suffisoit de soutenir courageusement sa foi, lorsqu'on étoit juridiquement cité pour en rendre compte.

Lorsqu'un Chrétien étoit pris, il étoit aussitôt conduit devant le magistrat, lequel, assis sur son tribunal, l'interrogeoit selon la forme ordinaire de la justice. Si le Chrétien renioit sa foi, on n'en demandoit pas ordinairement davantage, et on le renvoyoit, parce qu'on étoit sûr que les véritables Chrétiens ne nioient jamais leur croyance ; cependant on l'obligeoit quelquefois de faire sur-le-champ quelque acte d'idolâtrie, ou de prononcer quelque parole injurieuse contre J. C. S'il confessoit qu'il fût chrétien, on s'efforçoit de vaincre sa constance, premièrement par la persuasion et par les promesses, puis par les menaces, et enfin par les tourmens. On tâchoit de le surprendre et de lui faire com-

mettre quelque impiété, même involontaire, afin de lui persuader qu'il ne pouvoit plus s'en dédire. Comme le jugement se faisoit dans la place publique, il y avoit toujours quelqu'idole et quelqu'autel. On y offroit des victimes en leur présence, et l'on s'efforçoit de leur en faire manger, jusqu'à leur ouvrir la bouche pour y porter quelque morceau de chair, du moins quelque goutte de vin offert aux dieux; et, quoique les Chrétiens fussent bien instruits que ce n'est pas ce qui entre dans la bouche, mais ce qui sort du cœur, qui rend l'homme impur, ils ne laissoient pas de faire tous leurs efforts pour ne pas donner le moindre scandale aux foibles. Il s'en est trouvé qui se sont laissé brûler la main, y tenant long-temps des charbons ardens avec de l'encens, de peur qu'ils ne semblassent offrir l'encens en secouant les charbons, comme S. Barlaam, dont S. Basile a fait l'éloge.

Les tourmens ordinaires étoient d'étendre sur un chevalet par des cordes attachées aux pieds et aux mains, et tirées des deux bouts avec des pouliés, ou pendre par les mains avec des poids attachés aux pieds, battre de verges ou de gros bâtons, ou de fouets garnis de pointes de fer nommées scorpions, ou avec des lanières de cuir cru ou garnies de balles de plomb. On en a vu grand nombre mourir sous les coups. D'autres étant étendus, on leur brûloit les côtés et on les déchiroit avec des ongles ou des peignes de fer, en sorte que souvent on découvroit les côtes et jusqu'aux entrailles. Le feu entrant dans les corps étouffoit les patiens. Pour rendre ces plaies plus sensibles, on les frottoit quelquefois de sel et de vinaigre, et on les rouvroit lorsqu'elles commençoient à se refermer. Tout ce que disoient pendant ces tourmens le juge ou les patiens, étoit écrit mot pour mot par des greffiers. (*Voyez Actes des Martyrs.*)

On ne faisoit pas mourir les Chrétiens sur-le-champ, après les avoir déchirés de coups; on les conduisoit en prison, pour les éprouver plus long-temps et les tourmenter à plusieurs fois. Les prisons mêmes étoient une autre espèce de tourment. Les confesseurs de J. C. étoient enfermés dans les cachots les plus noirs et les plus infects. On leur mettoit les fers aux pieds et aux mains. On leur mettoit au cou de grandes pièces de bois, ou des entraves aux jambes, pour les tenir élevées ou écartées, le patient étant posé sur le dos. Quelquefois on semoit dans le cachot de petits morceaux de pots de terre ou de verres cassés, et on les y étendoit tout nus et tout couverts de blessures; quelquefois on laissoit corrompre leurs plaies, et on les faisoit mourir de faim et de soif. Quelquefois on les nourrissoit et on les pansoit avec soin, mais c'étoit afin de les tourmenter de nouveau. On défendoit d'ordinaire de les laisser parler à personne, parce que l'on savoit que dans cet état ils convertissoient beaucoup d'infidèles, souvent jusqu'aux geoliers et aux soldats qui les gardoient. Quelquefois on donnoit ordre de faire entrer ceux que l'on croyoit capables d'ébranler leur constance, un père, une mère, une femme, des enfans, dont les larmes et les discours enfantins étoient une autre espèce de tentation, et souvent plus dangereuse que les tourmens. L'Eglise avoit un soin particulier de ces saints prisonniers : les diacres les visitoient souvent, pour les servir, pour faire leurs messages et leur donner les soulagemens nécessaires. Les autres fidèles alloient aussi les consoler : ils gagnoient par argent les gardes et les geoliers pour avoir la liberté d'entrer dans les prisons. Ils baisoient les chaînes de leurs frères, bénissoient leurs peines, et souhaitoient d'y avoir part. Ils pansoient leurs plaies, et leur apportoient toutes les commodités qui leur manquoient, des

lits, des habits, des rafraîchissemens; jusque-là que Tertullien se plaignoit que l'on faisoit bonne chère dans ces prisons.

Quelqu'un s'étonnera peut-être que les Romains, qui dans leurs lois et le reste de leur conduite nous paroissent si pleins de sagesse et d'équité, exerçassent sur d'autres Romains, et enfin sur des hommes, les cruautés que nous lisons dans les histoires des martyrs; que les juges fissent tourmenter les accusés en leur présence, dans la place publique, devant tout le peuple, et qu'ils employassent des supplices si divers, qu'ils semblent avoir été arbitraires; c'est pourquoi nous allons examiner ce qui étoit de leurs lois et de leurs mœurs, et ce que le faux zèle de la religion et la politique y ajoutoient.

Les Romains faisoient publiquement à l'audience tous leurs actes judiciaires, les procès criminels aussi bien que les civils, l'instruction aussi bien que le jugement; et les audiences se tenoient dans la place publique. Le magistrat étoit sous une galerie couverte, assis sur un tribunal élevé, environné de ses officiers avec des licteurs portant des haches et les faisceaux de verges, et des soldats toujours prêts à exécuter ses ordres : car les magistrats romains avoient l'exercice des armes aussi bien que de la justice. Les peines de chaque crime étoient réglées par les lois, mais différentes selon les personnes, et toujours plus rigoureuses contre les esclaves que contre les libres, contre les étrangers que contre les citoyens romains. De là vient que S. Paul fut décollé comme citoyen, et S. Pierre crucifié comme Juif. La croix étoit le plus infâme de tous les supplices; et ceux qui devoient y être attachés étoient d'ordinaire battus de verges auparavant, et brûlés aux côtés avec des fers rouges ou des flambeaux. La question se donnoit aussi en public, et étoit fort cruelle, et on y doit rapporter la plupart des tourmens des martyrs; car

les lois romaines, comme les nôtres, ne permettoient de tourmenter les accusés qu'à la question; et l'on employoit pour faire nier aux Chrétiens leurs prétendus crimes, les moyens dont on se servoit pour faire avouer aux autres leurs crimes effectifs. La même manière de donner la question par l'extension des membres, le fouet, le fer et le feu, duroit encore sous les empereurs chrétiens.

Il étoit ordinaire de condamner les personnes viles à travailler aux mines, comme aujourd'hui aux galères, ou de les destiner à être exposées aux bêtes dans l'amphithéâtre, pour divertir le peuple. Il pouvoit y avoir encore divers genres de supplices usités en diverses provinces; et l'on ne peut nier que les magistrats n'en aient souvent inventé de nouveaux contre les Chrétiens, principalement dans les dernières persécutions, où le dépit de les voir multiplier s'étoit tourné en fureur, et où le démon leur suggéroit des moyens de tuer les ames plutôt que les corps. Je ne crois pas qu'il se trouve d'exemples qu'on ait condamné d'autres que des vierges chrétiennes à être prostituées. L'amour de la chasteté, qui éclatoit dans les Chrétiens, fit imaginer cette espèce de supplice, comme aussi celui dont parle S. Jérôme, de ce martyr qui fut attaché mollement sur un lit dans un lieu délicieux, pour être tenté par une femme impudique à qui il cracha sa langue au visage. Enfin il y a eu un très-grand nombre de martyrs tués ou tourmentés sans aucune forme de justice, soit par la populace mutinée, soit par leurs ennemis particuliers. (Fleury, *Mœurs des Chrétiens.*)

PERTUNDE : divinité païenne, l'une de celles qui présidoient au mariage, et dont on mettoit la statue dans la chambre des nouveaux époux, le jour de leurs noces.

PÉTROBRUSSIENS : hérétiques du douzième siè-

cle, qui avoient à leur tête un Provençal nommé *Pierre de Bruys,* qui n'étoit qu'un simple laïque. Ce sectaire enseignoit que le baptême étoit inutile à tous ceux qui ne pouvoient pas faire un acte de foi en le recevant; par conséquent, qu'on ne devoit pas l'administrer aux enfans. Il condamnoit l'usage des églises et des autels : il rejetoit le culte des croix ; soutenoit que la messe étoit une vaine cérémonie ; que les aumônes et les prières que l'on faisoit pour les morts ne leur étoient d'aucun secours. Enfin, il s'élevoit contre la coutume de chanter les louanges de Dieu. Il parcouroit les provinces, accompagné de ses disciples; et, partout où il passoit, il ruinoit les églises, brisoit les croix, renversoit les autels. La Provence et le Languedoc se ressentirent particulièrement de ses ravages. Mais il fut enfin arrêté dans cette dernière province, et condamné à être brûlé vif; ce qui fut exécuté. Les Protestans vantent Pierre de Bruys comme un saint réformateur, et le regardent comme un de leurs patriarches, dont Dieu s'est servi pour perpétuer la vérité.

PEYRUN étoit un roi d'une île située aux environs de celle de Formose. Les habitans de cette île s'étoient prodigieusement enrichis par un commerce de terre propre à la fabrique des porcelaines. Les vices accompagnent ordinairement les grandes richesses. Ce peuple devint si corrompu, que les dieux résolurent de les punir; mais ils voulurent excepter du châtiment général le souverain de l'île, qui avoit conservé des mœurs pures au milieu des déréglemens de ses sujets. Ils lui envoyèrent un songe qui l'avertit que son île devoit bientôt être détruite par les dieux; que lorsqu'il verroit une tache rouge sur la face de deux idoles, ce seroit un signe que le temps de sa destruction n'étoit pas éloigné : qu'il devoit aussitôt s'embar-

quer avec sa famille, et fuir ce rivage funeste. Le bon roi, touché du sort dont ses coupables sujets étoient menacés, leur raconta le songe qu'il avoit eu, et les exhorta vivement à se corriger, pour appaiser la colère des dieux; mais ils tournèrent en ridicule ses avis et ses prédictions. Un plaisant, voulant faire voir que le songe du Roi n'étoit qu'une illusion, alla, pendant la nuit, marquer de rouge la face de deux idoles, et, sans le savoir, il donna lui-même le signal de sa perte et de celle de ses compatriotes. Le Roi n'eut pas plus tôt vu cette marque rouge, qu'il s'embarqua promptement avec sa famille et ce qu'il avoit de plus précieux. A peine fut-il parti, qu'un affreux déluge submergea l'île entière, et engloutit tous les habitans. Peyrun se réfugia sur les côtes de la chine; c'est pourquoi, dans les provinces méridionales de cet empire, on célèbre tous les ans une fête pour conserver la mémoire de cet événement. Les Japonais ont aussi imité cet usage : ils célèbrent, le cinquième jour du cinquième mois de l'année, une fête solennelle, pendant laquelle les jeunes garçons font des courses sur l'eau, en répétant souvent le nom de Peyrun.

PHAENNA, c'est-à-dire, *éclatante*, de φαίνειν, *éclater, briller*. Pausanias nous apprend que les Lacédémoniens ne reconnoissoient que deux Grâces, qu'ils appeloient, la première *Phaenna*, et la seconde *Clica*.

PHAGÉSIES, *ou* PHAGÉSIPOLIES, du grec φαγεῖν, *manger* : fêtes que les Grecs célébroient en l'honneur de Bacchus, et qui étoient ainsi appelées, parce qu'elles étoient accompagnées de grands festins.

PHALLE : figure de bois qui représentoit un objet que la pudeur défend de nommer, et que l'on portoit chez les Grecs, au bout d'une perche, dans les fêtes de Bacchus, et à laquelle on rendoit une espèce de

culte. (*Voyez*, dans l'article JUNON, le morceau qui concerne le temple de la déesse de Syrie : il y est parlé des phalles, sous le nom de *Priape*.)

PHALLIQUES : fêtes ou sacrifices que les Athéniens célébroient en l'honneur de Bacchus, et qui furent ainsi nommées, à cause des phalles, que l'on y portoit.

PHALLOPHORES. On appeloit ainsi ceux qui étoient chargés de porter les phalles dans les fêtes de Bacchus. Les Sycioniens donnoient aussi le nom de phallophores à certains mimes qui couroient les rues, barbouillés de noir, revêtus de peaux de moutons, portant des paniers pleins de différentes herbes, comme du cerfeuil, de la branche-ursine, de la violette, du lierre et des couronnes. Ils dansoient en cadence, et ils étoient couronnés de lierre, en l'honneur de Bacchus.

PHANTASIASTIQUES, du grec φανταστικα, *apparence* : anciens hérétiques, autrement nommés *Incorruptibles*, qui soutenoient que le corps de Jésus-Christ n'étoit pas un véritable corps, mais un corps aérien et phantastique; qu'ainsi il n'avoit pas réellement souffert, et que sa mort n'étoit qu'apparente.

PHARISIENS : secte de Juifs qui affectoient de se distinguer du commun par une plus grande régularité à observer les cérémonies extérieures de la loi, et qui étoient particulièrement attachés aux traditions : ils avoient d'ailleurs plusieurs opinions particulières qui pouvoient, à juste titre, les faire regarder comme hérétiques. Ils ne croyoient point la résurrection des morts, et lui substituoient le dogme insensé de la métempsycose. Cependant ils pensoient que les ames des grands scélérats ne passoient point en d'autres corps, mais étoient condamnées à des tourmens éternels. Les ames de ceux qui n'avoient qu'une méchanceté ordinaire, expioient leurs crimes dans le corps

nouveau qu'on les envoyoit habiter. Quelques-uns prétendent que les Pharisiens soutenoient que les hommes étoient soumis à une espèce de fatalité qui les forçoit d'agir : d'autres se contentent de dire qu'ils nioient la coopération de Dieu avec les autres créatures, et qu'ils prétendoient que l'Être suprême avoit communiqué à chaque homme, dès l'instant de sa naissance, une certaine force qui le faisoit agir et mouvoir. Enfin il y en a qui croient que la fatalité des Pharisiens n'est autre chose que l'influence qu'ils attribuoient aux étoiles sur les causes secondes. L'orgueil et l'hypocrisie étoient le fondement de la secte des Pharisiens : leur nom est, en quelque sorte, passé en proverbe, pour désigner un dévot orgueilleux et hypocrite. Ils étoient les martyrs de leur vanité; et, pour s'attirer la considération du peuple, ils macéroient leurs corps par des austérités capables de faire trembler le plus fervent solitaire. Ils se couchoient sur des cailloux, des ronces et des épines, et se refusoient la douceur du sommeil ; ils se déchiroient cruellement le corps, et faisoient ruisseler leur sang par de longues et fréquentes disciplines; ils s'exténuoient par les jeûnes, et paroissoient dans les rues les yeux baissés, les cheveux en désordre, la pâleur sur le visage; mais, sous cet extérieur pénitent, ils conservoient une fierté insupportable, une ambition démesurée, un cœur faux et cruel.

Nous voyons encore, dit à ce sujet M. Fleury, dans les livres des Juifs, ces traditions dont les Pharisiens faisoient dès-lors un si grand mystère, et qui furent écrites cent ans après la résurrection de Jésus-Christ. Il n'est pas possible à ceux qui ont été élevés dans d'autres maximes de s'imaginer les questions frivoles dont ces livres sont remplis : S'il est permis de monter sur un âne, le jour du sabbat, pour le mener boire, ou s'il faut le tenir par le licou : Si l'on peut marcher dans

une terre fraîchement ensemencée, puisque l'on court hasard d'enlever avec ses pieds quelques grains, et par conséquent de les semer : S'il est permis, ce même jour, d'écrire assez de lettres pour former un sens : S'il est permis de manger un œuf pondu ce jour-là même : Sur la purification du vieux levain, avant la Pâque, s'il faut recommencer à purifier une maison, lorsque l'on y voit passer une souris avec quelques miettes de pain : S'il est permis de garder du papier collé, ou quelque emplâtre où il entre de la farine : Si, après que l'on a brûlé le vieux levain, il est permis de manger ce qui a été cuit avec les charbons qui en sont restés ? et un million d'autres cas de conscience de cette sorte, dont est rempli le Talmud, avec ses commentaires.

PHASÉ. C'est le terme dont S. Jérôme s'est servi pour exprimer le mot hébreu *pesahh*, qui signifie *passage*, et que les traducteurs grecs ont rendu par celui de Πασχα, Pâque. Ces deux termes ne sont pas des traductions, mais des imitations du mot hébreu. Les Juifs donnoient à la fête de Pâque le nom de *passage*, parce qu'ils la célébroient en mémoire de ce qu'ils avoient passé de la servitude à la liberté. *Voyez* Paque.

PHÉLONAPHIE : fête que les Chinois célébroient en l'honneur d'un certain Phélo, qui fut le premier inventeur du sel et de son usage. Ses compatriotes ne lui ayant accordé aucune récompense pour une découverte si utile, Phélo, indigné de leur ingratitude, quitta le pays ; et jamais on ne le revit depuis. Sa retraite fit ouvrir les yeux aux Chinois : ils condamnèrent leur conduite envers cet utile citoyen, et instituèrent en son honneur une fête, pendant laquelle ils montent sur des barques, et courent de tous côtés sur la mer, comme pour le chercher. C'est au commencement de juin qu'ils ont coutume de la célébrer ;

ils ont soin, ce jour-là, d'orner de feuillages l'entrée de leurs maisons.

PHILERME. C'est le nom d'une image miraculeuse de la sainte Vierge, que les chevaliers de Malthe conservent dans leur église conventuelle, à Malthe. Derrière l'autel sur lequel est placée cette image, on trouva morts un jeune homme et une jeune fille, qui s'y étoient retirés pour assouvir leur passion brutale.

PHOEBÉ. Les anciens Païens donnoient ce nom à Diane, quand ils la considéroient comme la lune. *Voyez* LUNE.

PHOEBUS, du grec φῶς βίου, *lumière de la vie :* nom que les Grecs donnoient à Apollon considéré comme le soleil.

C'est un usage assez commun parmi le vulgaire, lorsque, la veille des Rois, on tire le gâteau, pour savoir à qui le sort donnera la fève et la royauté du festin, de commencer la cérémonie par ces paroles : *Phœbe Domine.* Quelques auteurs prétendent que ces paroles que l'on dit communément, sont un reste du paganisme et une invocation à Phœbus, qui étoit en effet autrefois regardé comme le dieu de la divination et des sorts : ce n'est qu'une conjecture assez incertaine. On pourroit dire et même croire que ce mot *Phœbe* n'est qu'une corruption de celui de *faba,* qui signifie *fève,* et que la formule *Phœbe Domine* est une espèce d'offrande que l'on fait à Dieu de la fève. Ce qui favorise cette explication, c'est qu'il est ordinaire d'assigner à Dieu et à la sainte Vierge les deux premières parts du gâteau. Si la fève se trouve dans la part destinée à Dieu, c'est le maître de la maison qui est le roi ; et c'est la maîtresse qui est la reine, si la fève se trouve dans la part de la sainte Vierge. Au reste, quoique cette seconde explication rende la superstition du peuple à cet égard moins criminelle, c'est toujours une superstition condam-

nable de mêler les noms sacrés et respectables de Dieu et de la sainte Vierge, dans des réjouissances profanes et souvent licencieuses.

PHOTINIENS : hérétiques du quatrième siècle, sectateurs de Photin. Plus impies encore que les Ariens, ils osèrent soutenir que Jésus-Christ n'étoit qu'un pur homme, qui n'avoit, à proprement parler, reçu l'existence qu'au sortir du sein de Marie, sa mère.

PHRYGIENS *ou* PHRYGASTES : anciens hérétiques, qui sont les mêmes que les Montanistes. *Voyez* MONTANISTES.

PIAÏAS : prêtres des Indiens de Cumane dans l'Amérique méridionale. Ils sont aussi médecins; et la méthode qu'ils suivent pour la guérison des maladies mérite d'être remarquée. Ils emploient d'abord les remèdes naturels, qui consistent dans des herbes, des racines, de la graisse d'animaux, et plusieurs autres ingrédiens mêlés ensemble : ils sucent la partie affligée, et appliquent dessus cette composition, dont ils s'imaginent augmenter la vertu, en proférant à voix basse certains mots mystérieux. Si le malade ne reçoit aucun soulagement, ils jugent que l'esprit qui cause la maladie est furieusement opiniâtre, et qu'il faut employer pour le chasser des moyens plus violens. Ils recommencent à sucer la partie affligée, mais avec beaucoup plus de force; puis ils secouent et frottent rudement le pauvre malade, en faisant des conjurations capables, à les entendre, d'épouvanter tout l'enfer. Si le succès ne répond pas à leur attente, pour dernier remède, ils frottent de toute leur force la bouche, le gosier et l'estomac du malade, avec un morceau d'un certain bois auquel ils attribuent des propriétés admirables. Le malade succombe à ce cruel traitement : son estomac se soulève, et rejette avec effort tout ce qu'il contient. Pendant ce vomissement, le prêtre fait adroitement paroître quelque chose qui

sort du corps du malade, et fait accroire aux assistans que c'est le charme qui causoit la maladie. On jette avec empressement hors du logis ce prétendu charme, et tous les assistans s'écrient : « Hors d'ici » le diable, hors d'ici ! » Malgré l'expulsion du charme, il arrive très-souvent que le malade meurt. Dans ce cas, les médecins de Cumane sont aussi habiles à s'excuser que les nôtres ; et là, comme ailleurs, on accuse toujours la nature de tuer les gens; et ce n'est jamais qu'à l'art que l'on attribue les guérisons.

Ces prêtres sont regardés par le peuple superstitieux comme les interprètes de la divinité ; aucune entreprise importante ne se fait que de leur aveu. Lorsqu'on vient les consulter, ils conduisent le curieux imbécille dans un lieu sombre et souterrain, dont l'horreur frappe l'imagination, et la dispose à l'illusion; ils le font asseoir avec quelques cérémonies au milieu de cet affreux réduit : alors ils commencent leurs opérations magiques par d'horribles hurlemens. Le diable est censé les entendre et se rendre à ce signal. Le prêtre magicien s'aperçoit qu'il approche, et baisse un peu le ton; mais lorsqu'il paroît il se taît absolument, et, dans un profond silence, il adore l'esprit infernal, et le conjure de répondre à sa question. Le consultant fait la même chose. Le diable cède à leurs prières, et fait entendre sa réponse par la bouche du prêtre.

Pour obtenir la dignité de piaïas, il faut subir un noviciat rigoureux, qui dure deux années entières. Pendant ce temps, le novice, retiré dans une cabane solitaire au milieu d'une forêt, ne cesse de jeûner et de pratiquer tous les exercices de la pénitence. Il n'a d'autre compagnie que celle de quelques vieux, qui viennent de temps en temps, pendant la nuit, lui donner des instructions nécessaires.

Un des priviléges les plus flatteurs de ces prêtres,

est de cueillir la première fleur des jeunes filles qui se marient.

PICARDS *ou* PIKARDS : hérétiques qui s'élevèrent en Bohême, dans le quinzième siècle. Ils avoient pour chef un imposteur, nommé *Picard*, qui se faisoit passer pour le fils de Dieu, et prenoit le nom d'*Adam*. Il enseignoit que toutes les femmes devoient être communes, mais que personne n'avoit droit d'en jouir sans sa permission. Il étoit suivi d'une troupe nombreuse d'aventuriers et de gens de la lie du peuple, qui, sous prétexte d'imiter l'innocence d'Adam, alloient tout nus, et se livroient aux plus infâmes désordres. S'étant retirés dans une île de la rivière de Lismeik, à sept lieues de Tabor, en Bohême, ils y furent taillés en pièces, en 1420, par Zisca, chef des Hussites. Il n'y en eut que deux qui échappèrent à ce massacre.

PICPUSSES : religieux du tiers-ordre de S. François, autrement nommés *Pénitens du tiers ordre de S. François*. Ils ont été appelés *Picpusses*, parce qu'ils s'établirent en 1601, dans un petit village près Paris, appelé *Picpus*, qui joint aujourd'hui le faubourg Saint-Antoine. *Voyez*, au Supplément, CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES.

PIDION-SEUVIM. Les Juifs modernes donnent ce nom à une société ou compagnie de charité qui s'emploie à racheter les captifs, et recueille les aumônes que les fidèles destinent à cette bonne œuvre.

PIERRE (*saint*), le premier des apôtres choisis par Jésus-Christ pour être les compagnons de ses travaux, n'étoit qu'un simple pêcheur, nommé *Simon*, natif de Bethsaïde, ville de Galilée. Jésus-Christ l'ayant rencontré avec son frère André, sur le lac de Génésareth, où il avoit passé toute la nuit à pêcher, sans rien prendre, lui ordonna de jeter ses filets en pleine mer. Pierre obéit; et, de ce seul coup, il prit une si

grande quantité de poissons, que sa barque en fut remplie. Ensuite, ayant reçu ordre de Jésus-Christ de quitter ses filets et de le suivre, il n'hésita pas un instant à lui obéir, et demeura depuis toujours attaché à sa personne. Jésus-Christ l'ayant appelé à l'apostolat, changea son nom de Simon en celui de *Céphas*, qui signifie Pierre. Il ne fut pas seulement distingué de tous les apôtres par le droit d'ancienneté, il le fut encore par la vivacité de sa foi, et par son amour ardent pour Jésus-Christ, dont il donna des preuves éclatantes dans plusieurs rencontres. C'est presque toujours à lui que Jésus-Christ adresse la parole, lorsqu'il parle à ses apôtres dans l'Evangile; c'est sur lui qu'il promet de bâtir son Eglise; c'est à lui qu'il confie la garde de son troupeau et les clefs du royaume des cieux. Un zèle ardent et vif pour la personne de Jésus-Christ, est ce qui caractérise particulièrement cet apôtre dans l'Ecriture. Ce zèle, il est vrai, est souvent conduit par des vues purement naturelles; mais Pierre n'avoit pas reçu le Saint-Esprit, et, dans sa grossièreté même, on voyoit toujours éclater son amour et son attachement pour son maître. Jésus-Christ lui ayant annoncé qu'il devoit souffrir la mort à Jérusalem, Pierre s'en afflige, et veut engager son maître à éviter ce triste sort. Lorsque les soldats viennent pour arrêter Jésus-Christ, Pierre met l'épée à la main, et veut le défendre. Lorsque tous les apôtres se dispersèrent, Pierre resta seul auprès de Jésus-Christ; mais il fit voir en cette occasion combien l'homme est foible et doit peu compter sur lui-même. Malgré son zèle et ses fréquentes protestations de fidélité, Pierre renia trois fois Jésus-Christ, ainsi que cet Homme-Dieu le lui avoit prédit : mais le chant du coq le fit rentrer en lui-même, et il effaça son crime par les larmes les plus amères. Il eut le bonheur de voir le premier Jésus-Christ après sa résurrection. Lorsqu'il eut

eut reçu le Saint-Esprit, il convertit, par son premier sermon, jusqu'à trois mille personnes. Il fit depuis un grand nombre de prodiges surprenans, et l'Ecriture nous apprend que son ombre seule guérissoit les malades. On croit que cet apôtre fonda l'église d'Antioche, l'an 36 ou 37 de l'ère chrétienne. Il fut mis en prison à Jérusalem, par l'ordre d'Hérode Agrippa, et recouvra miraculeusement la liberté par le ministère d'un ange. L'an 42 ou 43, il se rendit à Rome, où il établit son siége épiscopal. En 48, il fut chassé de cette ville avec les Juifs; mais il y revint quelque temps après, et ce fut alors qu'il combattit avec vigueur les erreurs de Simon le Magicien. Enfin, après avoir gouverné l'Eglise de Rome pendant l'espace d'environ vingt-deux ans, il souffrit le martyre, avec S. Paul, pour la foi de Jésus-Christ. Condamné à être mis en croix, il demanda instamment d'y être attaché la tête en bas, afin qu'il y eût quelque différence entre le supplice du maître et celui du serviteur. Ainsi mourut ce saint apôtre, vers l'an 65 de Jésus-Christ, sous l'empire de Néron. Les époques de la venue de S. Pierre à Rome, et de son martyre en cette ville, ne sont pas fixes et certaines. Nous avons deux épîtres de cet apôtre, qui font partie des livres canoniques du nouveau Testament: elles sont adressées aux Juifs convertis, dispersés dans les provinces d'Asie.

PIÉTÉ FILIALE. C'est un des principaux préceptes du Décalogue. Dieu promet de longues années à ceux qui honorent leurs parens, et menace d'une mort prompte les enfans rebelles et dénaturés.

A la Chine, un enfant qui manque au respect qu'il doit à ses parens, est regardé comme un criminel du premier ordre, et puni avec la dernière rigueur. Si un père porte quelque plainte de son fils devant un officier de justice, on n'exige aucune preuve de lui;

on n'examine point la qualité de la faute : il n'en est presque point de légères en pareil cas. Le fils, sur la seule accusation de son père, est jugé digne de mort; et, sans autre forme de procès, la sentence s'exécute. S'il arrive qu'un fils soit assez dénaturé pour oser porter sur ses parens une main criminelle, tout l'empire apprend avec horreur cet affreux attentat; la consternation se répand dans la ville qui avoit donné la naissance à un tel monstre; on dépose les magistrats de cette ville, comme n'ayant pas eu soin de faire donner à ce malheureux une éducation convenable : tous les magistrats voisins subissent aussi la même punition. Les parens du coupable sont sévèrement châtiés, pour n'avoir pas corrigé de bonne heure cet enfant dénaturé, et l'avoir laissé, par leur indulgence, parvenir jusqu'au plus haut degré de la perversité. C'est devant l'Empereur lui-même que le criminel est cité : il est ordinairement condamné à être déchiré en mille morceaux, et jeté au feu; on renverse de fond en comble la maison qui lui a servi d'asile, et même celles de ses voisins; on élève plusieurs monumens destinés à perpétuer le souvenir de cet attentat et l'horreur qu'il doit inspirer.

Les empereurs chinois ne sont pas dispensés des devoirs de la piété filiale; ils sont même forcés de respecter jusqu'aux foiblesses de leurs parens : l'exemple suivant en fournit une épreuve éclatante. La mère d'un empereur chinois, qui déshonoroit publiquement son rang et sa naissance par un commerce scandaleux avec un seigneur de la Cour, fut condamnée à l'exil par le prince son fils. Quelque juste que fût cette punition, elle parut révoltante aux ministres chinois. Ils commencèrent d'accabler l'Empereur de requêtes et de remontrances, pour l'exciter à rappeler sa mère. Le prince, obsédé de leurs supplications, fit mourir quelques-uns de ces ministres zélés; mais la crainte du

supplice n'effraya point ceux qui restoient : ils s'obstinèrent tour-à-tour à importuner l'Empereur, et payèrent de leurs têtes la hardiesse de leurs représentations. Enfin l'un d'eux fit porter son cercueil au palais, et dit au monarque d'un ton ferme : « Fais-moi mourir, » et délivre-moi de la vue d'un prince qui n'est plus à » mes yeux qu'un objet d'horreur, puisque tu refuses » d'écouter la voix de la nature, qui te parle par ma » bouche. Je vais trouver tes ancêtres et ceux de l'im- » pératrice ta mère ; je leur apprendrai ton crime, et, » dans l'ombre de la nuit, leurs ombres et la mienne » viendront encore te reprocher ta cruauté. » La mort fut le prix d'un discours si hardi ; mais tant de sang répandu ne procuroit point à l'Empereur le repos qu'il désiroit : de nouveaux censeurs venoient tous les jours le persécuter, au péril de leur vie. Sa cruauté fatiguée fit enfin place à la crainte ; il appréhenda que son obstination ne produisît quelque soulèvement dangereux dans ses Etats, et, pour s'épargner de nouveaux embarras, il rappela, malgré lui, sa mère.

On conserve une déclaration de Suen-Ti, empereur de la Chine, qui ordonne à tous les vice-rois et gouverneurs des provinces de l'Empire, de lui faire connoître ceux qui se sont rendus recommandables par une tendresse et une soumission particulière envers leurs parens, afin qu'il puisse honorer et récompenser dignement une si belle vertu. Le même empereur, par une autre déclaration, dispense des corvées ordinaires les enfans qui ont perdu leur père ou leur mère, leur grand-père ou leur grand'mère, pendant tout le temps destiné à leur rendre les honneurs funèbres.

Le fils du roi de *Tsing* ou *Cin*, pour se dérober aux embûches que lui tendoit l'ambition de sa belle-mère, s'étoit exilé des Etats de son père, et vivoit errant dans différens pays. Pendant le cours de ses voyages,

il reçut avis que son père étoit mort, et qu'un usurpateur s'étoit emparé de ses Etats. Un prince sensible à sa disgrâce vouloit lui offrir une armée pour soutenir ses droits; mais le Chinois lui répondit que la piété filiale lui étoit plus précieuse que le trône; qu'il devoit songer à pleurer la mort de son père, avant de s'occuper de ses propres intérêts; et que pendant les trois années destinées au deuil et à la tristesse, il lui étoit défendu de prendre les armes. *Voyez* Deuil.

PIÉTISTES : sectaires d'Allemagne qui reconnoissent pour chef un certain Spénérus. Ils sont tolérans ou indifférentistes, et s'accommodent assez de toutes les sectes protestantes. On croit qu'ils ont beaucoup de rapport et d'affinité avec les Quakers ou Trembleurs d'Angleterre.

PILOSITES, du latin *pilus*, poil : nom que les Origénistes donnoient aux Catholiques, parce qu'ils disoient que nous ressusciterons tous avec toutes les parties de notre corps, et qu'il ne nous manquera pas même le moindre poil.

PISCINE : 1. petit vase plein d'eau, que l'on met ordinairement sur les autels, à côté du tabernacle, et dans lequel le prêtre, après avoir administré la communion, trempe les deux doigts qui ont touché à la sainte Hostie.

2. Auprès des mosquées des Turcs, il y a toujours une piscine, ou un grand bassin plein d'eau, où ils ont soin de se laver avant de faire leurs prières.

PITHO, du grec πείθω, *je persuade* : déesse de la persuasion chez les anciens Païens.

PLUTON, dieu des enfers, selon les anciens Païens, étoit fils de Saturne, et frère de Jupiter et de Neptune. Dans le partage que firent les trois frères de l'empire de l'univers, Pluton eut les enfers; portion dont il ne dut pas être content, et qui paroissoit à Virgile si peu avantageuse, qu'il faisoit tous

ses efforts pour dissuader Auguste d'accepter l'empire des enfers, quelqu'offre qu'on lui en pût faire. Ce n'est pas qu'il n'y eût dans les enfers des lieux fort agréables, selon l'opinion des anciens. C'étoit là qu'ils plaçoient leur Elysée, endroit plus agréable et plus délicieux qu'aucun de ceux que pouvoit offrir la terre. Mais Pluton n'habitoit guère ce charmant séjour, où sa présence n'étoit pas nécessaire. Les fonctions de sa charge l'appeloient dans l'endroit où l'on jugeoit les nouveaux venus et où l'on punissoit les méchans. Pour égayer son triste manoir, il voulut se procurer une aimable compagne. Il offrit ses hommages à toutes les déesses de l'Olympe : toutes lui répondirent qu'elles préféroient le ciel aux enfers. Il fallut, pour avoir une femme, avoir recours à la ruse et à la violence. Nous dirons à l'article Proserpine, comment il enleva cette jeune déesse, pendant qu'elle cueilloit des fleurs dans la Sicile. Virgile nous apprend que Proserpine se trouva si bien avec son nouvel époux, qu'elle ne voulut plus retourner auprès de sa mère, qui la redemandoit à grands cris.

Selon M. Pluche, ce qui a donné lieu à la fable de Pluton, c'est une figure symbolique qui annonçoit les sacrifices funèbres et les anniversaires, chez les Egyptiens.

PLUTUS : dieu des richesses, que les anciens Païens supposoient être fils de Jasion, et de Cérès déesse de l'agriculture, pour marquer que la culture de la terre est la source la plus sûre des richesses. Plutus étoit regardé comme une divinité infernale, parce que l'or se tire du sein de la terre. Les poètes disoient que Plutus, lorsqu'il venoit visiter les mortels, étoit boiteux, mais qu'il avoit des ailes lorsqu'il s'en retournoit ; allégorie qui signifioit que les richesses s'acquièrent lentement et avec peine, mais qu'elles se dissipent et s'écoulent bien promptement. Le dieu des

richesses étoit représenté aveugle. Aristophane, dans sa comédie de Plutus, en donne une raison qui devoit paroître bien impie aux Païens. « Jupiter, dit Plutus lui-même dans cette comédie, m'a ainsi privé de la vue, en haine des hommes; car, lorsque j'étois jeune, je le menaçai de ne répandre mes bienfaits que sur les gens sages et vertueux; c'est pourquoi il me rendit aveugle, afin que je ne pusse point discerner ceux à qui je ferois du bien : tant est grande l'envie qu'il porte au mérite! » Dans le temple de la Fortune, à Thèbes, Plutus étoit représenté sous la forme d'un enfant que la déesse tenoit entre ses bras. Dans la ville d'Athènes, il étoit dépeint couché sur le sein de la Paix. Les Athéniens lui avoient érigé une statue, dans la citadelle, derrière le temple de Minerve, près de l'endroit où étoient renfermés les trésors de la république. Plutus en étoit regardé comme le gardien; et on l'appeloit, en cette qualité, *Plutus clairvoyant.*

2. Les Mexicains avoient aussi une divinité qui présidoit aux richesses, et dont on ne nous apprend pas le nom. Sous un corps humain, ils lui donnoient une tête d'oiseau, couronnée d'une mitre de papier peint. Sa main étoit armée d'une faux. Les divers ornemens précieux dont il étoit revêtu étoient convenables à la qualité qu'on lui attribuoit.

PNEUMATOMAQUES, *ou* Ennemis du Saint-Esprit. Ils soutenoient que le Saint-Esprit n'étoit pas Dieu, mais seulement un ange du premier ordre; car, disoient-ils, s'il étoit vrai qu'il fût Dieu et qu'il procédât du Père, il seroit donc son fils; Jésus-Christ et lui seroient donc deux frères; ce qui ne peut être, puisqu'il est certain que Jésus-Christ est Fils unique. On ne peut pas dire non plus qu'il procède du Fils; car, en ce cas, le Père seroit son aïeul; ce dont on ne convient pas. Tout prouve donc que le Saint-Esprit

n'est pas Dieu. Cette hérésie avoit déjà fait de grands progrès dans le quatrième siècle.

POLIÉE, du grec πόλις, *ville :* surnom que les anciens Païens donnoient à Jupiter, comme au protecteur des villes. Apollon étoit aussi honoré de ce titre, peut-être parce qu'il avoit autrefois travaillé à la construction de la ville de Troye.

POLLUTION LÉGALE. Nous placerons sous ce titre ce qui peut nous être échappé à l'article IMPURETÉS LÉGALES. 1. Ce long détail de toutes les choses qui peuvent rendre immonde, que l'on trouve dans le Lévitique, est négligé par les Juifs modernes, qui sans doute ont trouvé trop gênant ce grand nombre de préceptes et de défenses, qu'il leur seroit presque impossible d'observer dans la plupart des pays où ils sont dispersés. Ils sont cependant scrupuleux sur quelques articles : par exemple, ils ont une si grande horreur des viandes défendues par la loi, qu'ils n'achètent jamais de vaisselle, à moins qu'elle ne soit neuve, dans la crainte qu'elle n'ait servi à d'autres qu'à des Juifs, et qu'on n'ait mis dedans quelques viandes prohibées, dont le suc ait pénétré dans la matière de cette vaisselle, surtout si elle est de terre; car si elle est de pierre ou de quelque métal, ils se contentent de la faire passer par le feu, ou d'y mettre de l'eau bouillante, pour la purifier.

2. Les partisans de la secte des Sintos au Japon, ont un soin extrême de conserver la pureté extérieure du corps, et d'éviter tout ce qui, suivant leur docteur, est capable de la souiller, comme par exemple, le sang, l'attouchement des morts, la chair des quadrupèdes, à l'exception des bêtes fauves. Le Sintoïste qui s'est souillé par quelqu'une de ces choses, ne peut entrer dans aucun temple ni dans aucun lieu sacré. S'il arrive qu'un ouvrier occupé à la construction ou bien à la réparation d'une pagode, se blesse par quel-

qu'accident, et qu'il sorte du sang de sa blessure, dès-lors il devient impur, et ses mains ne sont plus dignes de toucher les murs d'un lieu saint; il faut qu'il interrompe son ouvrage: si la pagode à laquelle il travaille est consacrée à un dieu d'un ordre supérieur, par exemple, à Tenno-Daï-Sin, le premier et le plus illustre des dieux de la secte des Sintos, la souillure qu'il a contractée rend la pagode même profane; il faut la renverser de fond en comble. Les femmes ont des temps critiques pendant lesquels il leur est défendu de mettre le pied dans aucun temple. Les Sintoïstes ne peuvent, sans se rendre impurs, tuer aucun animal, ni même le voir tuer. L'impureté contractée par le sang dure pendant sept jours. Celui qui mange de la chair de quelque quadrupède, à moins que ce ne soit une bête fauve, est souillé pendant l'espace de trente jours. Mais la plus grande souillure consiste à toucher un mort, et à lui rendre les devoirs funèbres. Les dévots rigides poussent le scrupule dans cette matière jusqu'à l'extravagance : ils ne se permettent pas de regarder des gens impies, ni même de leur parler; bien plus ils se croient souillés, s'ils ont été vus par des personnes impures, ou seulement s'ils les ont entendu parler. On voit dans les pagodes et sur les grands chemins un emblême qui représente la scrupuleuse exactitude de ces dévots Sintoïstes; ce sont trois singes, dont l'un se cache les yeux avec la patte, l'autre se ferme la bouche, et le troisième se bouche les oreilles. *Voyez* Sintos.

3. Les Parsis ou Guèbres regardent avec une espèce d'horreur les femmes enceintes, quoiqu'ils estiment beaucoup la fécondité dans une femme, et qu'ils pensent qu'il n'y a rien de plus honorable ni même de plus méritoire que de *multiplier les fidèles*. Ils devroient, selon leurs propres principes, traiter avec honneur la femme qui doit bientôt donner le jour à

un nouveau disciple de Zoroastre; cependant ils fuient à la vue d'une femme enceinte, comme à l'aspect d'un monstre : ils croient que ses regards mêmes sont capables de souiller le soleil : il lui est défendu de lever les yeux vers le ciel, et même de toucher la terre avec ses pieds nus: ils ne lui permettent pas de regarder ni l'eau, ni le feu, ni les alimens. Ce n'est que vingt-neuf jours après leurs couches qu'elles peuvent se laver la tête et le visage. Pendant les quarante jours qui suivent leurs couches, il leur est défendu de parler à aucune autre femme, ni de toucher aucun vase. Les Guèbres croient que l'attouchement d'un cadavre est capable de souiller, et les prêtres, que leurs fonctions appellent auprès des morts, ont toujours la précaution de se tenir éloignés du corps au moins de dix pieds.

Les mêmes peuples sont persuadés que s'ils buvoient après une autre personne, de quelque religion que ce soit, fût-ce même de la leur, tous les péchés de cette personne leur seroient communiqués.

4. Chez les peuples de *Jedso*, pays voisin du Japon, les femmes en couches habitent une chambre séparée du reste de la maison, dont l'entrée est absolument interdite aux hommes pendant l'espace de deux ou trois semaines.

POLLUX (Castor *et*) : deux frères jumeaux, que les Païens avoient mis au rang des dieux à cause de leurs belles actions. Ils durent la naissance à une galanterie de Jupiter. Ce dieu étant devenu éperdument amoureux de Léda, femme de Tindare, roi de Sparte, se déguisa en cigne, et vint à bout de tromper sous cette forme la vertueuse Léda, en jouant avec elle sur les bords du fleuve Eurotas, où elle se baignoit. Elle conçut deux œufs, de l'un desquels sortirent Hélène et Clytemnestre; de l'autre Castor et Pollux. Plusieurs veulent qu'il y ait eu une grande différence

entre ces deux jumeaux. Ils disent que Castor étoit né de Tindare, et Pollux de Jupiter; et qu'ainsi ce dernier étoit immortel par le privilége de son origine, tandis que l'autre étoit sujet à la mort. Mais la vive amitié qui unissoit les deux frères fit disparoître cette inégalité. Pollux conjura instamment Jupiter d'adopter Castor, et de lui procurer les avantages de l'immortalité. Jupiter permit à Pollux de partager son immortalité avec Castor, en sorte qu'il y eût entre les deux frères une alternative de vie et de mort.

Les poètes et les mythologistes attribuent à Castor et à Pollux un grand nombre d'exploits éclatans. Hélène, leur sœur, ayant été enlevée, dès l'âge de dix ans, par Thésée, roi d'Athènes, ils déclarèrent la guerre au ravisseur, et le forcèrent de rendre sa proie, Ils nettoyèrent les côtes et les environs de Sparte des corsaires et des pirates qui les ravageoient. Ils accompagnèrent Jason dans son expédition de la toison d'or, et ne furent pas les moins célèbres d'entre les Argonautes. Pendant le voyage, une horrible tempête s'étant élevée, et le vaisseau étant sur le point d'être submergé, on vit deux feux voltiger autour de Castor et de Pollux, et l'orage s'appaisa sur-le-champ. C'est depuis ce temps qu'on appela *feux de Castor et de Pollux*, ces feux qui paroissent souvent dans les temps d'orage, et qu'on nomme aujourd'hui *feux de S. Elme et de S. Nicolas*. Lorsque les anciens ne voyoient paroître qu'un de ces feux, ils le regardoient comme le présage assuré d'une furieuse tempête : s'ils paroissoient tous les deux, c'étoit une marque de beau temps. Lorsque les actions mémorables de ces deux héros leur eurent mérité une place entre les signes célestes, sous le nom de *Jumeaux*, ils furent particulièrement honorés par les matelots, qui les invoquoient pendant l'orage. Les Romains attribuèrent au secours de ces deux frères une victoire célèbre qu'ils

remportèrent sur Tarquin le Superbe et sur les Latins, auprès du lac Régille, sous la conduite du dictateur A. Posthumius; et même le bruit courut qu'ils en avoient apporté eux-mêmes la nouvelle à Rome, le propre jour de l'action. En reconnoissance, on leur éleva un temple à Rome, et ils furent mis au nombre des divinités tutélaires de la République. Les Romains avoient tant de respect pour eux, que, dans leurs sermens le plus solennels, ils juroient par le temple de Castor ou de Pollux. Les femmes juroient plus communément par celui de Castor : *Ædcastor!* les hommes par celui de Pollux : *Ædepol!* Les frères jumeaux avoit aussi un temple à Lacédémone, qui étoit le lieu de leur naissance, et un autre à Athènes, qu'on supposoit qu'ils avoient sauvée du pillage.

Théocrite a composé en l'honneur de Castor et de Pollux une idylle dont nous allons présenter au lecteur une traduction libre, ou plutôt une imitation.

« Je consacre ces vers aux fils de Jupiter et de Léda; à Castor, habile dans l'art de manier un cheval; à Pollux, terrible dans les combats du ceste. Je chante les jumeaux de Lacédémone, ces génies tutélaires et bienfaisans, dont les mortels éprouvent les secours certains dans les plus pressans dangers. Une horrible tempête trouble le ciel et l'onde; le vaisseau sans mâts et sans voiles, jouet des vents en fureur, est sur le point d'être englouti dans les flots; et les matelots tremblans, n'envisagent plus que la mort, lorsque tout-à-coup la présence des fils de Léda ramène le calme et la sérénité. Les vents se taisent, les nuages disparoissent, et découvrent aux yeux du pilote les brillantes étoiles qui sont les guides de sa course. O vous, dieux secourables! vous, les modèles parfaits de la plus sincère amitié! vous, en qui se réunissent tous les talens! vous, qui excellez également à manier

un cheval, à toucher de la lyre, à chanter, et à combattre avec le ceste, recevez favorablement les hommages de ma muse!

» Le vaisseau qui conduisoit à Colchos l'illustre Jason et les autres héros de la Grèce, après avoir heureusement évité tous les écueils, étoit arrivé au port de Bébrycie. Les Argonautes s'empressent de descendre sur le rivage, d'y étendre des lits, et de préparer le repas. Les deux héros de Lacédémone, Castor et Pollux, sont les seuls qui s'écartent de l'équipage, et s'avancent au loin pour reconnoître le pays. Ils arrivent dans une vaste forêt, et rencontrent, en s'y promenant, une grotte taillée dans le roc, d'où couloient plusieurs fontaines d'une eau pure et transparente comme le cristal. Ces fontaines étoient environnées de peupliers, de planes, de cyprès, et de plusieurs autres arbres de toute espèce. La terre à l'entour étoit émaillée de fleurs odoriférantes, que les abeilles picoroient à l'envi. Dans ce beau lieu habitoit un homme d'une taille gigantesque et d'un air terrible, qui portoit sur le visage les cicatrices des plaies qu'il avoit reçues dans les combats. Sa poitrine haute et avancée, son dos large et épais, étoient revêtus d'une peau de fer, qui sembloit avoir été fabriquée à coups de marteau. On voyoit ses muscles s'élever sur ses bras robustes et nerveux. Une peau de lion étoit son unique vêtement. Pollux l'aborde et lui dit : O étranger! qui que tu sois, je te souhaite toutes sortes de prospérités : apprends-moi quels sont les hommes qui habitent ce pays. — Ta présence détruit ton souhait. Comment puis-je être heureux quand je vois des gens que je n'ai jamais vus? — Ne crains rien, reprit Pollux; ceux que tu vois sont nés de parens vertueux, et sont vertueux eux-mêmes. — Je ne crains rien; et ce n'est pas à toi de m'apprendre à être intrépide. — Tu t'offenses de tout, et ton humeur sauvage s'échauffe

sur chaque mot qui sort de ma bouche. — Tel est mon caractère ; je suis tel que tu me vois : au reste la terre que je foule ne t'appartient pas. — Ah ! tu peux venir dans mon pays quand tu voudras; je t'y rendrai les devoirs de l'hospitalité, et te renverrai chargé de présens. — Je ne veux point de tes présens, et je ne te conseille pas de t'attendre aux miens. — J'espère du moins que tu ne m'empêcheras pas de boire de l'eau de ces fontaines. — Tu le verras, lorsque la soif brûlante dessèchera tes entrailles. — Quoi ! faut-il de l'argent pour te rendre traitable? Que veux-tu ? parle. — Je veux que, les mains armées du ceste, tu t'avances pour combattre seul à seul. — Contre qui ? — Contre moi; et ce rival n'est pas à dédaigner. — Quel sera le prix du vainqueur? — Le vaincu. — De pareils combats n'appartiennent qu'aux oiseaux à crête rouge. — Que nous ressemblions aux oiseaux ou aux lions, peu m'importe ; mais nous ne combattrons point pour un autre prix.

» Ainsi parla Amicus (c'est le nom du géant); puis, prenant une trompette marine, il fit retentir la forêt du son de cet instrument. A ce signal, les Bébryciens, remarquables par leur longue chevelure, se rassemblèrent sous un plane touffu. Castor courut aussitôt avertir les Argonautes, qui se rendirent promptement au lieu du combat. Cependant les deux rivaux, armés de gantelets, s'avancent l'un contre l'autre, respirant le carnage. Chacun s'efforce de prendre le poste le plus avantageux, et de mettre le soleil dans les yeux de son adversaire. Dans cette occasion, ton adresse, ô Pollux ! triompha de la force de ce redoutable géant. Amicus, ébloui par les rayons du soleil qui tomboient à plomb sur son visage, sent redoubler sa fureur par cet obstacle ; et guidant ses coups avec sa main, il fond impétueusement sur son ennemi : Pollux lui porte un grand coup sur la joue, qui ne fait qu'aug-

menter sa rage. Le roi des Bébryciens, le corps courbé, la tête penchée vers la terre, attend un moment favorable pour se jeter sur Pollux. Ses sujets, par leurs cris, enflamment son courage : les Argonautes encouragent aussi leur héros, et tremblent que ce géant ne l'accable du poids de son vaste corps. Mais Pollux, frappant des deux mains sans relâche, ne se laisse point approcher par son adversaire. Amicus, étourdi des coups qu'il a reçus, vomit le sang par la bouche. Ses joues sont déchirées et couvertes de plaies. Son visage, prodigieusement enflé, laisse à peine apercevoir ses yeux. Pollux le harcèle sans cesse; et, le voyant s'affoiblir, il lui décharge au milieu du nez, entre les sourcils, un coup si violent, qu'il le renverse à terre tout sanglant. Cet affront semble rendre les forces au terrible Amicus : il se relève avec furie, et le combat recommence plus ardemment que jamais. Mais l'avantage reste toujours du côté de Pollux : tous les coups d'Amicus tombent sur les épaules ou sur la poitrine de Pollux, toujours au-dessous de la tête ; mais chaque coup de Pollux tombe sur le visage de son adversaire, qui n'est plus qu'une plaie. La sueur coule à grosses gouttes de tous les membres d'Amicus; son corps s'affaisse, et la taille de ce formidable géant paroît presque petite. Pollux, au contraire, semble tirer du combat de nouvelles forces : son teint, animé par la chaleur du combat, est plus vif et plus coloré; ses membres robustes se plient avec aisance et avec souplesse. Cependant Amicus, rassemblant ce qui lui reste de forces pour l'exécution d'un grand dessein qu'il médite, saisit avec la main gauche celle de Pollux, et, levant la droite, il est sur le point d'accabler Pollux d'un coup terrible; mais le fils de Léda l'évite par une inclination de tête, et, se dégageant d'Amicus, il lui porte à son tour un coup plus certain sur la tempe gauche. Ce coup est suivi d'un

second sur la bouche, qui ébranle et fracasse toutes les dents de son adversaire, et de plusieurs autres qui achèvent d'épuiser ses forces. Le terrible Amicus tombe enfin à demi-mort, et, s'avouant vaincu, tend à Pollux des mains tremblantes. O généreux Pollux! ton grand cœur n'étoit pas capable d'abuser de sa victoire, et le barbare Amicus ne reçut de toi aucun outrage; et tu n'exigeas de lui qu'un serment solennel de ne plus violer désormais les lois de l'hospitalité. Après avoir payé à Pollux mon tribut de louanges, il faut maintenant que je m'acquitte envers Castor.

» Les fils de Jupiter, Castor et Pollux, emmenoient les deux filles de Leucippe, qu'ils avoient enlevées de la maison paternelle. Lyncée et Idas, auxquels les deux princesses avoient été promises, poursuivirent les ravisseurs, et les atteignirent au tombeau d'Apharée. Là, le combat étoit près de commencer, lorsque Lyncée tint ce discours : « Tyndarides, quelle est votre injustice, et pourquoi voulez-vous nous ravir nos épouses? Vous savez que nous sommes les premiers auxquels leur père Leucippe les ait promises. Souvenez-vous que, dans le temps que vous méditiez cet enlèvement, je vous ai souvent dit, quoique je ne sois pas grand parleur : Mes amis, il ne convient pas à des princes de prendre des femmes qui ont déjà des époux tout prêts. Sparte et l'Elide sont assez grandes : parcourez, si vous voulez, l'Arcadie, Messène, Argos, et les côtes maritimes de Sisyphe; vous y trouverez un nombre prodigieux de filles élevées dans la maison de leurs parens, qui ne manquent ni d'esprit ni de beauté. Il vous sera aisé de faire un choix parmi elles. Il n'y aura point de père qui ne se fasse honneur d'avoir des gendres de votre mérite, et qui ne donne avec joie ses filles aux plus fameux héros de la Grèce. Ainsi, mes amis, laissez-nous nos femmes, et cherchez-en d'autres. Nous nous offrons même à vous

aider dans cette recherche. Voilà ce que je vous disois alors; mais les vents légers emportoient mes paroles sur les vastes mers, et vous n'y avez eu aucun égard; car vous êtes violens et emportés. Cependant il est encore temps d'écouter la raison qui vous parle aujourd'hui par ma bouche. Rappelez-vous l'étroite chaîne du sang qui nous unit. Songez que nous sommes cousins, et que cette considération vous engage à la paix. Mais si votre humeur intraitable veut du sang et des combats, voici, en ce cas, les arrangemens que je propose. Que Pollux et mon frère Idas se contentent d'être spectateurs; nous combattrons seuls, Castor et moi, qui sommes les plus jeunes. N'accablons pas d'un chagrin trop amer nos malheureux parens: un mort suffit dans chaque maison, et la famille, en pleurant sur celui qu'elle aura perdu, se réjouira sur celui qui lui restera. Il est de la prudence de vider la plus grande querelle avec le moindre mal possible. » Après que Lyncée eut ainsi parlé, Pollux et Idas, qui étoient les plus âgés, mirent bas les armes. Castor et Lyncée s'avancèrent l'un contre l'autre, armés de toutes pièces. Ils lancèrent chacun leurs javelots sans succès, puis, mettant l'épée à la main, ils commencèrent un combat furieux et opiniâtre. Après s'être portés inutilement plusieurs coups, Castor blessa son adversaire à la main. Lyncée, se sentant blessé, jeta son épée, et s'enfuit vers le tombeau de son père, où Idas attendoit tranquillement l'évènement du combat; mais Castor poursuit vivement Lyncée, et, l'ayant atteint, lui porte un coup d'épée qui l'étend mort sur la place. Idas, triste témoin du sort de son frère, s'apprête à le venger. Il détache une pierre de la colonne sépulcrale, et veut la jeter contre le meurtrier de Lyncée; mais Jupiter, qui veille à la conservation de son fils, fait tomber la pierre des mains d'Idas, et le frappe en même temps d'un coup de foudre. Tel

est

est le sort de ceux qui osent se mesurer avec les Tyndarides; car ces héros sont puissans, et nés d'un père puissant.

» Je vous salue, ô fils de Léda! soyez toujours favorables à mes vers. Hélène, les Tyndarides, tous les héros qui ont secouru Ménélas et renversé Troye, ont toujours été les protecteurs des poètes. C'est à la poésie qu'ils doivent une partie de leur gloire. Leurs exploits ont été immortalisés par ce fameux chantre de Chio, qui a célébré les combats des Grecs et des Troyens, la valeur d'Achille et la destruction de la ville de Priam. Pardonnez, illustres jumeaux, si, malgré la foiblesse de sa voix, ma muse à cédé au noble désir de chanter vos triomphes. Je sais que les vers sont le plus beau présent que l'on puisse faire aux dieux. »

On peut remarquer en passant, que les éloges que les Païens donnoient à leurs dieux ne devoient quelquefois pas leur être honorables. Par exemple, tout homme sensé, après avoir lu la description du combat de Castor et de Lyncée, détestera l'injustice et la cruauté des deux frères jumeaux, et, en particulier, de Castor, et louera la sagesse, la modération, la prudence de Lyncée, et plaindra son malheur.

POLYGAMIE, du grec πολὺ, *beaucoup* et γάμος, *mariage :* état d'un homme qui a plusieurs femmes à la fois. Quelques théologiens prétendent que la polygamie étoit défendue même dans la loi ancienne, mais que les patriarches furent dispensés par l'autorité divine de la loi commune. S. Augustin dit que lorsque les patriarches et les saints de l'ancien Testament ont épousé plusieurs femmes, ils l'ont fait par une permission particulière de Dieu, *ex Dei nutu.* Plusieurs autres pensent que Dieu toléroit la polygamie parmi les Juifs, et c'est le sentiment le plus commun.

1. « C'étoit, dit M. Fleury, le désir d'avoir un grand

nombre d'enfans qui portoit les Israélites à prendre plusieurs femmes à la fois, et ils s'en faisoient aussi un honneur et une marque de grandeur. C'est ainsi qu'Isaïe, pour marquer combien seroient estimés ceux que Dieu conserveroit entre son peuple, dit que sept femmes s'attacheront à un seul homme, offrant de vivre à leurs dépens, pourvu qu'elles aient l'honneur de porter son nom. Ainsi il est dit que Roboam avoit dix-huit femmes et soixante concubines, et qu'il donna plusieurs femmes à son fils Abia, qu'il avoit choisi pour son successeur.

» Nous ne devons pas trouver étrange que Dieu tolérât la polygamie, qui s'étoit introduite dès avant le déluge, quoiqu'elle fût contraire à la première institution du mariage : car quand il fut institué dans le Paradis Terrestre, il n'y avoit pas encore de concupiscence, et depuis que, par la loi nouvelle, il a été élevé à la dignité de sacrement, il est accompagné de grâces très-fortes. Mais, dans l'intervalle, lorsque la grâce étoit beaucoup moindre et que le péché régnoit, il étoit digne de la bonté de Dieu d'user d'une plus grande indulgence. La polygamie étoit donc comme le divorce, que Jésus-Christ dit aux Juifs ne leur avoir été souffert que pour la dureté de leur cœur. Outre les femmes, il étoit encore permis d'avoir des concubines, qui d'ordinaire étoient des esclaves. Les épouses légitimes n'avoient au-dessus d'elles que la dignité qui rendoit leurs enfans héritiers. Ainsi le nom de concubinage ne signifioit pas une débauche, comme parmi nous; c'étoit seulement un mariage moins solennel.

» Au reste, bien loin que cette licence rendît le mariage plus commode, le joug en étoit bien plus pesant. Un mari ne pouvoit partager si également son cœur entre plusieurs femmes, qu'elles fussent toutes contentes de lui. Il étoit réduit à les gouverner avec

une autorité absolue, comme font encore les Levantins. Ainsi il n'y avoit plus dans le mariage d'égalité, d'amitié et de société. Il étoit encore plus difficile que les rivales pussent s'accorder entr'elles; c'étoit continuellement des divisions, des cabales et des guerres domestiques. Tous les enfans d'une femme avoient autant de marâtres, que leur père avoit d'autres femmes. Chacun épousoit les intérêts de sa mère, et regardoit les enfans des autres femmes comme des étrangers ou des ennemis : de là vient cette manière de parler, si fréquente dans l'Ecriture : c'est mon frère, le fils de ma mère. On voit des exemples de ces divisions dans la famille de David, et encore de bien pires dans celle d'Hérode. »

On ne voit pas que la polygamie fût en usage chez les anciens Grecs et Romains; ils n'avoient qu'une femme à la fois, mais ils avoient la liberté d'en changer par le moyen du divorce.

La polygamie est aujourd'hui défendue dans tous les pays chrétiens, non-seulement par les lois divines, mais encore par l'autorité civile : mais presque toutes les fausses religions répandues dans l'Asie, l'Afrique et l'Amérique, permettent aux particuliers d'avoir autant de femmes qu'ils en peuvent nourrir. Il est prouvé qu'une pareille permission, loin d'être favorable à la population, lui est même très-contraire.

2. Chez les anciens Perses, rien n'étoit plus honorable que d'avoir une nombreuse famille, et chacun, pour se distinguer de ce côté, prenoit autant de femmes qu'il pouvoit.

3. Les habitans de Fida, sur la côte des Esclaves, ont ordinairement quarante ou cinquante femmes à la fois : les riches et les grands en entretiennent quatre ou cinq cents, et quelquefois mille : on en compte dans le sérail du Roi jusqu'à quatre à cinq mille. On voit communément dans ce pays des familles compo-

sées de deux cents enfans : quelquefois il naît à un homme six enfans dans le même jour.

4. Les Siamois sont persuadés qu'une seule femme doit suffire à un honnête homme; et si, sur cet article comme dans plusieurs autres, ils agissent contre leurs sentimens, c'est qu'ils se laissent entraîner par différentes passions, mais surtout par l'orgueil et l'incontinence, deux vices qui ne sont pas rares parmi les Siamois. Au reste, quoiqu'ils aient plusieurs femmes, il y en a cependant toujours une qui jouit seule de tous les droits d'épouse, et qu'on nomme *la grande femme*. Les autres ne sont regardées que comme des esclaves, et le sont en effet, puisque le mari les achète : on les appelle *les petites femmes*. Leurs enfans sont esclaves comme elles : ils donnent toujours à leur père le nom de *seigneur-père*, titre qui marque leur esclavage, et qui les distingue des enfans de la grande femme, qui ne se servent jamais que du seul nom de père. Ils n'ont aucune part à l'héritage de leur *père*, et peuvent être vendus comme esclaves par les héritiers, qui sont ordinairement les enfans de la grande-femme. Il en est de même des petites femmes, lorsqu'elles survivent à leurs maris. L'époux dans sa famille exerce un empire despotique ; il peut vendre ses enfans et ses femmes, à l'exception cependant de la grande-femme, qu'il lui est seulement permis de répudier ; mais il ne peut jamais ôter la vie ni à ses enfans ni à ses femmes, parce que c'est une loi générale dans le royaume de Siam, de ne rien tuer. Il faut en excepter le cas d'adultère, où le mari peut tuer sa femme.

5. Les Chinois peuvent avoir plusieurs femmes, mais il n'y en a qu'une seule légitime, à laquelle les autres sont soumises. Il en est ainsi dans presque tous les pays où la polygamie est permise. A la Chine, tous les enfans des concubines appartiennent à la femme

légitime : ils l'appellent leur mère, et ne donnent ce nom qu'à elle seule : après sa mort ils sont obligés de porter le deuil pendant l'espace de trois ans. Ils héritent aussi des biens de leur père, comme les enfans de la femme légitime. Parmi les femmes de l'Empereur, dont le nombre est très-grand, il n'y en a qu'une qui soit honorée du titre de reine ou d'impératrice. Elle seule peut s'asseoir en présence du monarque et manger avec lui.

6. Quoique la polygamie soit permise aux Indiens gentils, cependant, au rapport d'Ovington, il est rare qu'ils prennent plusieurs femmes; et leur conduite sur ce point est fondée sur des raisons que ce voyageur se plaît malignement à détailler. « Ils sont » convaincus, dit-il, que les douceurs et la satisfac- » tion qu'ils trouveroient avec plusieurs femmes, n'é- » galeroient pas les peines et les chagrins qu'elles leur » causeroient. Ils aiment mieux se priver de ce que » leur disposition présente semble demander, que de » s'exposer aux suites fâcheuses qui en peuvent arri- » ver. » Le même voyageur ajoute : « Un Banian, » homme d'esprit, avoit coutume de déclamer contre » la folie de ceux qui s'engagent en même temps à » deux femmes, dont l'amour n'est propre qu'à pro- » duire des jalousies continuelles. Si, disoit-il, on fait » des caresses à l'une, l'autre ne manquera pas de s'en » plaindre comme si on la méprisoit. Ces plaintes » tiennent un mari dans un continuel embarras, et » troublent continuellement son repos. »

7. Les Indiens du royaume d'Azem ont ordinairement quatre femmes, dont chacune a ses fonctions marquées dans la maison.

8. Les habitans du royaume de Laos, dans la presqu'île au-delà du Gange, pensent qu'il est plus honnête à un homme de se contenter d'une seule femme, que d'en avoir plusieurs : cependant, si un ministre,

un magistrat, ou quelqu'autre personne constituée en dignité, voulant donner l'exemple de la décence, ne prend qu'une seule femme, aussitôt les chansons, les railleries, les brocards pleuvent sur lui; on se moque partout de son avarice, qu'il veut couvrir, dit-on, du voile de la continence. Ces peuples en général n'ont guère qu'une seule femme, mais ils n'en sont pas pour cela moins polygamistes que les autres Orientaux; car leurs esclaves sont pour eux autant de femmes beaucoup plus commodes, puisqu'elles ne peuvent rien exiger et n'entraînent aucune dépense.

9. Le roi de Narsingue, pays situé dans la presqu'île au-delà du Gange, tire vanité de son nombreux sérail, et prend le titre de *Mari de mille femmes.*

POLYMNIE, *ou* Polyhymnie, de πολὺ, *beaucoup,* et d'ὕμνος, *hymne, ode :* l'une des neuf Muses, présidoit à la poésie lyrique, et, selon quelques mythologistes, à l'éloquence.

POLYTHÉISME, de πολυ, et de Θεὸς, *Dieu :* c'est-à-dire pluralité de dieux. Le polythéisme est renfermé dans l'idolâtrie. *Voyez* Idolatrie.

Il n'y a guère de peuples idolâtres qui aient adoré un plus grand nombre de dieux que les Mexicains. On en compte pour le moins deux mille. « A peine y avoit-» il une rue, dit l'auteur de l'Histoire de la Conquête » du Mexique, qui n'eût son dieu tutélaire. Il n'est » point de mal dont la nature se fait payer un tribut » par notre infirmité, qui n'eût son autel où ils cou-» roient pour y trouver le remède. Leur imagination » blessée se forgeoit des dieux de sa propre crainte, » sans considérer qu'ils affoiblissoient le pouvoir des » uns par celui qu'ils attribuoient aux autres. »

POMONE, du latin *pomum,* fruit, divinité du paganisme, présidoit aux fruits. Les poètes disent que c'étoit une des nymphes appelées *Hamadriades,* qui, par une inclination particulière, s'adonnoit unique-

ment à la culture des vergers et des arbres fruitiers, et y réussissoit admirablement bien. Sa beauté ravissante et les grâces répandues sur sa personne, lui attirèrent les hommages de tous les dieux champêtres; mais Pomone, contente de ses occupations paisibles, fuyoit l'amour, qu'elle regardoit comme l'ennemi du repos et du bonheur. Son insensibilité fit perdre l'espérance à tous ses amans. Vertumne, ou plus amoureux ou plus habile que les autres, ne désespéra pas d'en faire la conquête, et il fut assez heureux pour venir à bout de son entreprise. *Voyez* par quel moyen, *à l'article* VERTUMNE.

Pomone avoit à Rome un temple, des autels, et un prêtre particulier. Elle étoit ordinairement représentée assise sur un grand panier plein de fruits, tenant de la main gauche quelques pommes, et de la droite une branche d'arbre.

PONT-AL-SYRAT, c'est-à-dire *le pont aigu* ou *étroit*. Suivant la religion mahométane, après le jugement dernier, tous les hommes doivent passer sur un pont dont la longueur sera le diamètre de tout le globe terrestre, et la largeur celle d'un fil d'araignée au plus; enfin la hauteur sera proportionnée à son étendue. Les justes le passeront plus vîte qu'un éclair, ayant Mahomet à leur tête. Selon d'autres docteurs musulmans, ce pont a sept arcades, et sur chacune de ces arcades il y a une prison où Dieu renferme l'homme, pour l'interroger sur ses actions principales. Sur la première, il le questionne sur la religion, s'il a été Chrétien, Juif, ou Infidèle. Sur la seconde, il fait le calcul de ses prières. Il examine ses aumônes sur la troisième. Sur la quatrième il l'interroge sur ses jeûnes. Il fait sur la cinquième la supputation de toutes ses dépenses. L'ablution fait le sujet de l'examen sur la suivante. Enfin Dieu, à la septième, fait rendre compte à l'homme de l'amitié qu'il devoit à ses pa-

rens, à ses ancêtres, etc. Les méchans ne pourront achever le passage de *l'al-Syrat :* le poids de leurs iniquités les entraînera; ils broncheront à chaque pas, enfin ils tomberont, et seront précipités pour jamais dans un torrent de feu et de soufre. *Voyez* Enfer.

PONTIFE (*souverain*). C'est le titre que l'on donne au Pape. *Voyez* Pape.

Les Romains avoient un souverain pontife, qui étoit le chef du collége des pontifes, et qui avoit une autorité absolue sur tout ce qui concerne la religion. Lorsque le souverain pontife assistoit à des funérailles, on lui cachoit la vue du cadavre par le moyen d'un voile ou d'un rideau, de peur qu'un pareil objet ne profanât la sainteté de son caractère. Dans les temps de la république cette dignité fut toujours remplie par les personnes les plus illustres. Lorsque les empereurs usurpèrent l'autorité souveraine, ils se réservèrent la dignité de souverain pontife, qui demeura depuis attachée à leurs personnes.

Les cérémonies qui se pratiquoient dans la consécration du souverain pontife, méritent d'être remarquées. Après s'être revêtu de ses habits pontificaux, il descendoit dans une fosse, que l'on couvroit de planches perçées. On immoloit sur ces planches des victimes, dont le sang couloit sur le pontife, qui s'en frottoit la bouche, la langue, les yeux et tout le visage. Il sortoit ensuite de la fosse tout sanglant, et commençoit à recevoir les honneurs dus à sa nouvelle dignité.

Collége des Pontifes. Il fut d'abord institué par Numa Pompilius, qui choisit, pour le composer, quatre patriciens distingués par leurs vertus et par leurs lumières. Ces quatre pontifes avoient la principale direction des affaires de la religion : ils régloient tout ce qui concernoit le culte et les cérémonies. Leurs personnes étoient regardées comme sacrées : ils

avoient le pas avant tous les magistrats, présidoient à tous les jeux, et avoient en garde les livres prophétiques de la sibylle de Cumes. Dans la suite, aux quatre pontifes patriciens on en joignit quatre plébéiens. Depuis, le nombre des pontifes s'augmenta encore, et parvint enfin jusqu'à quinze. Les huit premiers avoient le titre de grands pontifes, les sept autres étoient appelés petits pontifes; mais ils ne formoient tous ensemble qu'un seul et même corps, dont le chef étoit appelé *souverain pontife*.

POPES. C'est le nom que portent les prêtres moscovites. Ces prêtres ont un bâton à la main, pour marque de leur dignité. Sur le sommet de la tête ils portent une petite calotte pour laquelle les Moscovites ont un grand respect; car si quelqu'un d'entr'eux a querelle avec un prêtre, il ne manque jamais de lui ôter sa calotte avant de se battre contre lui. Avant la réforme introduite par Pierre le Grand, les prêtres moscovites surpassoient encore en débauche et en ignorance le commun des prêtres grecs. Le voyageur Perry, qui étoit en Russie au commencement du dix-huitième siècle, rapporte que de son temps, le soir des jours de fêtes, les rues de Moscou étoient jonchées de prêtres ivres et étendus par terre, qui ne répondoient autre chose à ceux qui les relevoient, que ces paroles : « C'est aujourd'hui fête, je » suis soûl. »

Pour ce qui regarde leur ignorance, voici comment s'exprime le même voyageur : « Le plus haut point de doctrine où s'élève le bas clergé, et ce qu'on requiert effectivement de ceux qui se présentent aux évêques pour être admis aux ordres sacrés, est qu'ils sachent chanter et lire distinctement l'office; qu'ils ne soient pas en mauvaise réputation parmi leurs voisins; qu'ils aient la voix bonne et claire, et qu'ils puissent prononcer aussi ferme qu'il est possible,

douze ou quinze fois sans prendre haleine : *Hospodi pomili,* « Seigneur, ayez pitié de nous. »

POPULONIE, du latin *populatio,* ravage. Les anciens donnoient ce nom à la déesse Junon, parce qu'elle présidoit aux accouchemens, sous le nom de *Lucine,* et contribuoit par conséquent à peupler le monde.

Ils appeloient aussi *Populonie* une certaine divinité dont ils imploroient le secours contre les dégâts et les ravages, soit de l'ennemi, soit des élémens ou des saisons.

PORÉVITH : divinité des anciens Germains, laquelle présidoit à la guerre. Ils la représentoient avec six têtes, dont l'une étoit placée sur la poitrine. Un grand nombre d'épées, de lances et de toutes sortes d'armes, environnoit le piédestal qui soutenoit sa statue.

PORRECTION, du latin *porrigo, je tends, je présente :* manière de conférer les ordres mineurs. Les ordres sacrés, ou majeurs, se confèrent par l'imposition des mains; mais les ordres mineurs se confèrent par la porrection, c'est-à-dire que l'évêque présente aux ordinans, en étendant les bras, les choses qui désignent les fonctions de leur ordre. Le sous-diaconat même, quoique regardé comme un ordre sacré, se confère par la porrection du calice vide et de la patène.

PORRETAINS. Ce nom fut donné aux disciples de Gilbert de la Porrée, évêque de Poitiers, qui enseigna, dans le douzième siècle, qu'il y avoit une distinction physique entre Dieu et ses attributs. Ce prélat, ayant inséré cette erreur dans un discours qu'il tint à son clergé, fut déféré par ses deux archidiacres au pape Eugène III, qui se trouvoit alors en France. Eugène fit examiner l'accusation intentée contre Gilbert de la Porrée. Le prélat fut cité au concile de Rheims, l'an 1148; et son opinion ayant été condam-

née comme hérétique, il souscrivit à ce jugement, et se rétracta publiquement.

PORTUMNE : faux dieu des anciens Romains, qui présidoit aux ports. C'est le même que les Grecs honoroient sous le nom de Palémon. *Voyez* PALÉMON.

POSSESSION : état de ceux qui sont possédés par le démon. Nous voyons dans l'Ecriture que la possession étoit autrefois un châtiment assez commun, dont Dieu se servoit pour punir les hommes. Il est devenu aujourd'hui fort rare.

POST-VESTA : déesse des Gaulois. Elle présidoit aux accouchemens laborieux. Plusieurs pensent que c'est la même que Proserpine ou Diane.

PRA-ARIASÉRIA : personnage fameux par sa sainteté, qui vivoit dans le royaume de Siam, du temps du célèbre Sommona-Codom. Les Siamois en ont fait un monstre, ou plutôt une espèce de colosse. Ils prétendent que sa taille égaloit la hauteur de quarante brasses, que ses yeux avoient deux brasses et demie de circonférence, et trois brasses et demie de diamètre; ce qui paroît incompréhensible et même absurde, la circonférence devant toujours surpasser le diamètre.

PRAGMATIQUE-SANCTION, du latin *sanctio, ordonnance,* et du grec πρᾶγμα, *affaire.* Ce mot, suivant son étymologie, signifie une ordonnance concernant les affaires, soit de l'Etat, soit de la religion.

L'histoire fait mention d'une pragmatique-sanction faite par le roi S. Louis, en 1268. Les principaux articles sont, que les prélats du royaume, les collateurs des bénéfices et les patrons, seront maintenus dans la possession paisible de tous leurs droits; que l'élection des prélats sera faite librement par les églises cathédrales; que l'on tâchera d'empêcher la simonie et la vente des bénéfices; que la cour de Rome ne pourra mettre aucune imposition sur le clergé du royaume,

si ce n'est dans le cas d'une nécessité pressante, et avec consentement du Roi et de l'Eglise gallicane; que toutes les églises et tous les ecclésiastiques du royaume jouiront paisiblement des priviléges et franchises qui leur ont été accordés par les rois de France ses prédécesseurs.

La plus fameuse pragmatique est celle qui fut faite en France, en 1438, sous le règne de Charles VII. Ce prince, considérant qu'il s'étoit glissé de grands abus dans le royaume, particulièrement au sujet de l'élection des prélats et de la collation des bénéfices, résolut d'y remédier. Il convoqua une assemblée du clergé, à Bourges, en 1431; on y dressa des mémoires, que l'on envoya au concile qui se tenoit alors à Bâle; et, après sept ans de discussions et de délibérations, on acheva enfin cette pragmatique, qui devoit être la base de la discipline ecclésiastique dans le royaume. Elle contient vingt-trois articles dressés sur les décrets du concile de Bâle. Le premier établit la supériorité du concile général sur le Pape. Le second traite en particulier de l'autorité du concile de Bâle, qui avoit déposé le pape Eugène IV. Le troisième ordonne que les églises auront la liberté d'élire leurs prélats, et marque la forme des élections. Le quatrième et le cinquième traitent de la collation des bénéfices, et abolissent les réserves et les grâces expectatives du Pape et de ses légats. Le sixième concerne les causes et les jugemens. Le septième traite des appels en cour de Rome; et, pour abréger cette énumération, les articles suivans règlent ce qui regarde le fait des possessions paisibles, contiennent diverses ordonnances sur les cérémonies du service divin et la police des églises cathédrales, abolissent les annates, établissent les prébendes théologales, et affectent le tiers des bénéfices aux gradués. Le pape Pie II, élevé sur le siége apostolique en 1458, fit

tous ses efforts pour faire abolir en France une ordonnance si contraire aux intérêts de la cour de Rome. L'évêque de Terni, qui étoit à la cour de Louis XI en qualité de nonce, sut manier avec tant d'habileté l'esprit de ce prince, qu'il l'engagea à publier un édit, en 1461, qui abolissoit la Pragmatique. Le Pape, ravi de ce succès, fit traîner ignominieusement dans les rues de Rome la charte de la Pragmatique, et, pour marquer sa reconnoissance à Louis XI, il lui envoya une épée qu'il avoit bénite à la messe de minuit à Noël, et dont le fourreau étoit enrichi de pierreries. Il accompagna ce présent d'une pièce de vers à la louange de ce prince.

Cependant l'abolition de la Pragmatique, qui causoit tant de joie à la cour de Rome, fit en France un grand nombre de mécontens; on ne laissa pas même d'en observer plusieurs articles, malgré l'édit du Roi. Il n'y eut que ceux qui concernoient les réserves et les grâces expectatives, qui demeurèrent sans exécution. Paul II, ayant succédé à Pie II en 1464, envoya un légat en France, en 1467, pour presser le Roi d'abolir entièrement cette odieuse Pragmatique : ce légat étoit aussi chargé de donner à Jean Balue, évêque d'Evreux, le chapeau de cardinal, s'il vouloit s'employer à faire réussir cette affaire. Balue, ébloui de l'éclat de la pourpre romaine, se dévoua aux intérêts du Pape, et obtint de Louis XI des lettres qui confirmoient l'abolition de la Pragmatique. Le prélat, après les avoir fait publier au châtelet, voulut les faire enregistrer au parlement; mais le procureur-général, Jean de Saint-Romain, s'opposa à l'enregistrement. Il représenta vivement qu'il ne pouvoit y avoir rien de plus funeste pour le royaume, que l'abolition de la Pragmatique ; que, pendant trois ans que l'exécution en avoit été suspendue, il étoit sorti de France trois cent quarante mille écus, pour les évêchés, les

abbayes, les prieurés, et deux millions d'écus, pour les grâces expectatives des cures et autres bénéfices : il fit de sanglans reproches à l'évêque d'Evreux, qui sacrifioit à son ambition particulière le bien commun de la patrie, et protesta qu'il ne consentiroit jamais à l'abolition d'une ordonnance aussi utile au royaume que la Pragmatique-Sanction. L'université témoigna aussi un grand zèle pour la défense de la Pragmatique, et le recteur alla déclarer au légat qu'il appeloit au futur concile de tout ce qui seroit fait à l'encontre.

Louis XI étant mort en 1483, on demanda avec empressement le rétablissement de la Pragmatique, dans une assemblée générale des Etats du royaume, que Charles VIII tint dans la ville de Tours. Il n'y eut que les évêques qui avoient été promus sous le règne de Louis XI, contre la forme prescrite par la Pragmatique, qui s'opposèrent au vœu de l'assemblée; mais on n'eut aucun égard à leur opposition. La Pragmatique fut remise en vigueur, et continua d'être observée sous les règnes de Charles VIII, et de Louis XII, son successeur. Au mois de décembre 1512, le pape Jules II, présidant au concile de Latran, ordonna que tous ceux qui favorisoient la Pragmatique-Sanction eussent à comparoître au concile, dans l'espace de soixante jours. Jules II étant mort en février 1513, Léon X, son successeur, renouvela cette sommation; c'est pourquoi Louis XII envoya ses ambassadeurs au concile de Latran; mais sa mort, qui arriva le 1er de janvier 1514, l'empêcha de voir la fin de cette affaire. François I, qui lui succéda, prince plus occupé de ses expéditions militaires que des affaires civiles, séduit par le chancelier Duprat, qui s'étoit vendu à la cour de Rome pour un chapeau de cardinal, conclut à Boulogne, avec le pape Léon X, ce fameux traité, connu sous le nom de *Concordat*, qui abolissoit la Pragmatique. Ce traité fut proprement l'ouvrage du

chancelier Duprat, qui le conclut avec les cardinaux d'Ancône et de Santiquatro, pendant que François I étoit à Milan. *Voyez* CONCORDAT.

PRAMNÆ. C'est le nom que donne Clitarque, auteur ancien, à certains religieux répandus parmi les Indiens, et dont la secte étoit rivale de celle des brachmanes. Ces Pramnæ n'étoient que de méchans sophistes, qui ne cherchoient, en disputant contre leurs adversaires, qu'à les embarrasser par leurs chicanes et leurs subtilités, et qui, au défaut de bonnes raisons, employoient la plaisanterie, pour tourner en ridicule l'institut des brachmanes.

PRA-MOGLA : fameux disciple de Sommona-Codom, dont les Siamois placent la statue derrière celle de son maître, et à sa droite. Ils racontent que Pra-Mogla, fléchi par les supplications des malheureux qui étoient tourmentés dans les enfers, renversa la terre, et ramassa dans le creux de sa main tout le feu de l'enfer, dans la résolution de l'éteindre. Mais il n'étoit pas aisé d'exécuter ce charitable dessein. Ce feu, que Pra-Mogla pouvoit porter dans le creux de sa main, étoit si violent et si actif, disent les Siamois, qu'il tarissoit les fleuves les plus profonds : tout ce qui en approchoit étoit consumé dans l'instant même. Pra-Mogla, fort embarrassé, eut recours à Sommona-Codom, et le pria d'éteindre ce feu, qui servoit à tourmenter tant de malheureuses victimes. Ce miracle n'étoit point au-dessus des forces de Sommona-Codom, qui surpassoit beaucoup son disciple en sainteté. Mais, dans cette occasion, il consulta la prudence, plutôt que sa charité naturelle. Il craignit que les hommes, n'étant plus retenus par le frein de la crainte, ne se livrassent avec fureur aux derniers excès, et, pour le bien même de l'humanité, il refusa d'accorder à son disciple la grâce qu'il demandoit. Cette femme que les Orientaux nous représentent, dans une

parabole; portant du feu dans une main et de l'eau dans l'autre, avoit des sentimens bien différens de ceux de Sommona-Codom : je laisse à penser lesquels on doit préférer. Un derviche rencontre en son chemin cette femme, et lui demande à quel usage elle destine cette eau et ce feu qu'elle portoit? « L'eau, » répondit-elle, est pour éteindre les flammes infer- » nales, et ce feu doit brûler le paradis : je ne veux » plus que ni l'espérance ni la crainte aient aucune » part à la vertu des hommes. »

PRAXIDICE, du grec πρᾶξις, *action*, et δίκη, *justice* : divinité des anciens Païens, qui marquoit aux hommes le juste milieu qu'ils devoient garder, soit dans leurs discours, soit dans leurs actions. C'étoit la déesse de la modération, de la tempérance et de la discrétion. Ses statues ne consistoient ordinairement que dans une tête seule, pour marquer que c'est la tête qui règle la conduite des hommes. Par la même raison, on ne lui sacrifioit que les têtes des victimes. On laissoit toujours ses temples découverts, pour faire entendre qu'elle tiroit son origine du ciel.

PRAXIS : surnom de Vénus. Cette déesse avoit un temple à Mégare, où on l'invoquoit sous le nom de Vénus-Praxis, c'est-à-dire agissante.

PRÉADAMITES. Ce nom peut avoir une double signification. Il peut s'entendre, et des hommes que l'on feint avoir vécu avant Adam, et de ceux qui ont soutenu qu'il y avoit eu des hommes avant Adam. L'inventeur de ce systême erroné est Isaac de la Peyrère, qui le publia en 1655, dans un livre intitulé *les Préadamites*, ou *Essais d'interprétation sur les versets* 12, 13, 14 *du cinquième chapitre de l'Epître de S. Paul aux Romains*. L'auteur établit dans ce livre deux créations, qu'il prétend avoir été faites dans des temps fort éloignés les uns des autres. Dans la première, qui est la création générale, Dieu créa le monde

monde tel qu'il est, et produisit dans chaque partie de ce monde des hommes et des femmes. Long-temps après, Dieu, voulant se former un peuple particulier, créa Adam pour être le premier homme et le chef de ce peuple : telle est, selon lui, la seconde création, qu'on peut appeler particulière. Il soutient que le déluge dont il est parlé dans l'Ecriture, ne fut pas universel, et ne submergea que la Judée; qu'ainsi tous les peuples du monde ne descendent pas de Noé. Selon lui, les Gentils, c'est-à-dire les peuples de la première création, n'ayant point reçu de Dieu aucune loi positive, ne commettoient point de péchés proprement dits, quoiqu'ils s'abandonnassent à toutes sortes de vices; et que, s'ils mouroient, ce n'étoit pas en punition de leurs péchés, mais parce qu'ils avoient un corps sujet à la corruption. Il se fonde sur ces paroles de S. Paul : « Jusqu'à la loi il y avoit des » péchés dans le monde. Or on n'imputoit pas les » péchés, n'y ayant pas de loi; » et il raisonne ainsi : S. Paul ne parle pas, dans ce passage, de la loi donnée à Moyse, puisqu'il est certain, par l'Ecriture, qu'il y a eu avant Moyse des péchés imputés et punis, tels que ceux de Caïn, des Sodomites, etc. Il parle donc de la loi donnée à Adam; donc il faut conclure qu'il y avoit des hommes avant Adam, à qui les péchés n'étoient pas imputés. Ce sophisme pitoyable ne porte que sur une fausse explication du passage de S. Paul, dont voici le véritable sens. L'Apôtre veut prouver qu'avant la loi de Moyse, qui est la loi proprement dite, il y a eu une loi donnée à Adam; et voici sa preuve. Jusqu'à la loi de Moyse, il y a eu des péchés que Dieu imputoit aux coupables : or on ne peut pas imputer de péchés, lorsqu'il n'y a point de loi; donc, avant la loi de Moyse, il y avoit une loi donnée à Adam.

M. de la Peyrère n'est pas plus heureux dans les

preuves qu'il cherche à tirer de la chronologie fabuleuse des Chaldéens, des Egyptiens et des Chinois, qui, si on les en croit, sont bien plus anciens qu'Adam. Mais un systême est bien dépourvu de fondemens solides, lorsqu'il faut qu'il s'appuie sur les fables que des peuples vains et menteurs ont imaginées pour reculer leur origine, et acquérir sur les autres hommes le droit de primauté et d'ancienneté.

PRÉBENDE, du latin *præbere*, donner : droit qu'a un ecclésiastique de percevoir certains revenus en argent, ou en fruits, dans une église cathédrale ou collégiale, dont il est membre.

PRÊCHE. C'est le nom que l'on donne aux sermons des ministres protestans. Dans les églises luthériennes, on en fait ordinairement deux les dimanches et fêtes, un le matin, et l'autre l'après-midi. En de certains temps de l'année, les ministres des églises particulières sont obligés de prêcher en présence de leur surintendant, qui est pour eux une espèce d'évêque; c'est ce qui s'appelle *prédication circulaire*. Cet usage est établi, afin que le surintendant puisse connoître quels sont les ministres de son diocèse qui se distinguent par le talent de la parole, et afin qu'il réforme les erreurs que certains ministres ignorans pourroient glisser dans leurs sermons.

PRÉCONISATION : proposition que le cardinal patron fait, dans le consistoire à Rome, de celui que le Roi a nommé à quelque prélature, en vertu des lettres dont il est porteur, pour le faire agréer au Pape, qui donne ensuite sa collation.

PREDESTINATIANISME : systême erroné sur la prédestination et sur la grâce, qui fut condamné dans les conciles d'Arles et de Lyon, sur la fin du cinquième siècle. Les principaux articles de ce systême étoient : 1.° que, depuis le péché du premier homme, le libre arbitre étoit entièrement éteint;

2.° que J.-C. n'étoit pas mort pour tous; 3.° que la prescience de Dieu forçoit les hommes et les damnoit malgré eux, et que ceux qui étoient damnés l'étoient par la volonté de Dieu; 4.° que, de toute éternité, les uns étoient destinés à la mort, et les autres à la vie.

« Les dogmes de la liberté et de la prédestination, » dit un auteur moderne, sont entre deux abîmes; » et, pour peu qu'on ait intérêt de défendre en parti- » culier, ou la liberté, ou la prédestination, on tombe » dans les abîmes qui bordent, pour ainsi dire, cette » matière. » Quelques-uns ont regardé le prédestinatianisme comme une hérésie imaginaire; mais ils se sont trompés. Il est vrai qu'elle eut trop peu de partisans pour devenir une secte considérable.

Elle fut depuis renouvelée par un moine de l'abbaye d'Orbais, dans le diocèse de Soissons, nommé *Gotescalc,* qui fut condamné dans le concile de Mayence. Il voulut s'obstiner, après sa condamnation, à défendre sa doctrine : on lui répondit; et les différens écrits pour et contre excitèrent de grandes divisions en France.

PRÉDESTINATIENS : sectaires du prédestinatianisme. Ceux qui soutiennent que le prédestinatianisme n'est qu'une hérésie imaginaire, prétendent que le nom de *Prédestinatiens* ne fut jamais donné à aucun hérétique, mais qu'on s'en servoit pour distinguer les partisans de la doctrine de S. Augustin sur la prédestination. Il importe assez peu de savoir s'il y a eu en effet des Prédestinatiens, quoiqu'on ne puisse guère en douter, après ce que nous avons dit à l'article précédent : mais il est certain que l'Eglise a condamné les erreurs que l'on attribue aux Prédestinatiens, et qu'il faut croire que le libre arbitre n'a point été éteint dans l'homme par le péché; que Jésus-Christ est mort pour d'autres que pour les prédestinés; que la

prescience de Dieu ne nécessite personne, et que ceux qui sont damnés ne le sont point par la volonté de Dieu.

PRÉDESTINATION. C'est, selon les théologiens, un acte de la volonté de Dieu, par lequel il a résolu, de toute éternité, de conduire par sa grâce certaines créatures au bonheur éternel. Le choix que Dieu fait de certaines personnes pour les rendre éternellement heureuses, est, selon les uns, absolument gratuit : il précède la prévision des mérites, et n'a point d'autre motif que la volonté de Dieu. Selon d'autres, la prédestination n'est fondée que sur la prévision des mérites, c'est-à-dire, sur la connoissance que Dieu a que telle et telle personne feront, avec le secours de la grâce, les bonnes œuvres nécessaires pour mériter la gloire éternelle. Ces deux sentimens partagent les écoles. Le premier est plus conforme à la doctrine de S. Augustin et de S. Thomas. Ceux qui le soutiennent se fondent sur un grand nombre de passages de l'Ecriture qui paroissent décisifs, sur l'élection de Jacob et la réprobation d'Esaü, avant même qu'ils fussent nés, et particulièrement sur le sentiment de S. Augustin, dont l'autorité sur cette matière est du plus grand poids dans l'Eglise. « On peut juger, dit ce saint docteur, si la prédestination est gratuite ou non, par la nature des moyens dont elle se sert pour exécuter ce décret; car, si les moyens produisent infailliblement leurs effets, c'est une marque que Dieu veut absolument le salut de ceux à qui il les donne : or, continue ce Père, le secours que les saints destinés au royaume de Dieu reçoivent de lui, ne leur donne pas seulement le pouvoir de persévérer, pourvu qu'ils veuillent, mais il leur donne la persévérance même; en sorte que, non-seulement c'est un secours sans lequel on ne peut persévérer, mais un secours avec lequel on ne peut manquer de per-

sévérer. » Telle est la doctrine de S. Augustin; doctrine qui a été enseignée unanimement dans l'Eglise jusqu'à la fin du seizième siècle.

Les partisans de la prédestination gratuite ajoutent à ces autorités respectables plusieurs raisonnemens qui semblent sans réplique. 1.° Si la prédestination étoit fondée sur nos mérites, il s'ensuivroit que l'on pourroit mériter la première grâce : conséquence qui est insoutenable. 2.° La prédestination, selon les paroles de l'Apôtre, est un mystère impénétrable : si elle étoit fondée sur nos mérites, ce seroit une chose simple et naturelle. 3.° Tout agent raisonnable veut la fin avant les moyens : le salut et la gloire des élus étant la fin de la prédestination, les mérites, qui ne sont que les moyens, doivent venir après.

Ceux qui soutiennent que la prédestination est fondée sur les mérites, allèguent aussi quantité de passages de l'Ecriture, des Pères, et même de saint Augustin. Ils prétendent que leur systême s'accorde bien mieux avec la liberté de l'homme, que celui de leurs adversaires, qui est capable, disent-ils, de jeter le désespoir dans les ames; mais on leur répond que la prédestination gratuite n'attaque point la liberté, et qu'il demeure vrai, que les élus ne seront sauvés que pour avoir observé la loi de Dieu, et que les autres ne seront damnés que pour l'avoir violée; que le salut est toujours en la puissance des prédestinés; que Dieu la leur fait opérer; que l'exécution du décret de leur prédestination est liée avec la liberté et leur consentement; et enfin que Dieu a prévu que ceux à qui il feroit cette grâce, y consentiroient, sans aucun préjudice de leur liberté.

Si l'on demande une explication de la manière dont peuvent s'allier la liberté et la prédestination gratuite, il n'y a point d'autre réponse à faire que ces paroles

de saint Paul : *O altitudo!* « O profondeur des juge-
» mens de Dieu! »

2. « Les Turcs, dit Ricaut dans la traduction de M. Briot, croient la prédestination sans aucune réserve, et de la manière la plus positive du monde. Les savans d'entr'eux se servent, pour soutenir leur opinion, des passages de l'Ecriture sainte qui semblent la favoriser, comme sont ceux-ci : « Le vais-
» seau dira-t-il au potier : Pourquoi m'as-tu fait
» ainsi?..... J'endurcirai le cœur de Pharaon..... J'ai
» aimé Jacob, et j'ai haï Esaü, » et d'autres semblables. Car les Turcs ont beaucoup de respect pour l'ancien Testament, et considèrent fort son autorité, parce qu'ils croient qu'il a été inspiré de Dieu, et écrit par son commandement; mais ils disent que l'Alcoran, qui est venu depuis, marquant plus précisément et plus parfaitement la volonté de Dieu, le premier a été abrogé, et l'autre mis en sa place.

Il y en a parmi eux, qui affirment cette opinion avec tant de hardiesse, qu'ils ne craignent pas de dire que Dieu est auteur du mal, sans se servir d'aucune distinction ni d'aucun adoucissement pour mettre à couvert la pureté de Dieu de la souillure du péché, ressemblant en cela aux hérétiques manichéens. Ils ont encore une autre opinion, dont il n'y a personne parmi eux qui ne soit persuadé, qui est que Dieu est auteur de tout ce qui arrive heureusement..... Sur ce principe, ils concluent, à cause de leurs conquêtes et de leur prospérité présente, que leur religion est la meilleure, et que Dieu approuve tout ce qu'ils font.

Ils croient que la destinée de chaque particulier est écrite sur son front, qu'ils appellent *nârsip*, ou *tactir*, qui est le livre écrit au ciel de la bonne ou mauvaise fortune d'un chacun, laquelle il ne peut éviter, ni par sa prudence, ni par quelqu'effort qu'il

fasse au contraire. Cette opinion est tellement imprimée dans l'esprit du peuple, que les soldats ne font point de difficulté d'exposer hardiment leur vie dans les occasions les plus dangereuses et les plus désespérées, et qu'ils abandonnent leurs corps, comme de la terre, pour remplir les tranchées de l'ennemi. » *Voyez* Aschari et Ascharien.

PRÉDICATEUR : ecclésiastique qui annonce la parole de Dieu, et qui instruit le peuple dans la religion. La prédication est une des plus nobles et des plus importantes fonctions des ministres de l'Eglise. Le concile de Trente recommande à tous les prélats de l'exercer par eux-mêmes, lorsqu'ils n'ont point de raison légitime pour s'en dispenser. En qualité de pasteurs du troupeau de Jésus-Christ, c'est à eux qu'il appartient particulièrement de distribuer la nourriture spirituelle au peuple. Le saint concile ordonne aussi à tous les curés de prêcher dans leurs églises, tous les dimanches et fêtes solennelles, et, s'ils ne peuvent le faire eux-mêmes, de commettre ce soin à des personnes capables. Le concile de Latran, tenu sous le pontificat de Léon X, s'exprime en ces termes, au sujet des prédicateurs : « D'autant que plusieurs n'en-
» seignent point, en prêchant, la voie du Seigneur,
» et n'expliquent point la morale de l'Evangile, mais
» plutôt inventent beaucoup de choses par ostenta-
» tion; accompagnent ce qu'ils disent de grands mou-
» vemens, en criant beaucoup; hasardent en chaire
» des miracles feints, des histoires apocryphes et
» tout-à-fait scandaleuses, qui ne sont revêtues d'au-
» cune autorité, et qui n'ont rien d'édifiant : nous
» ordonnons qu'à l'avenir aucun clerc séculier ou ré-
» gulier ne soit admis aux fonctions de prédicateur,
» qu'il n'ait été auparavant examiné sur ses mœurs,
» son âge, sa doctrine, sa prudence et sa probité;
» qu'on ne prouve qu'il mène une vie exemplaire, et

» qu'il n'ait l'approbation de ses supérieurs, en due
» forme et par écrit. Après avoir été ainsi approu-
» vés, qu'ils expliquent dans leurs sermons les vérités
» de l'Evangile, suivant le sentiment des SS. Pères;
» que leurs discours soient remplis de la sainte Ecri-
» ture; qu'ils s'appliquent à inspirer l'horreur du vice,
» à faire aimer la vertu, à inspirer la charité les uns
» envers les autres, et à ne dire rien de contraire
» au véritable sens de l'Ecriture, et à l'interprétation
» des docteurs catholiques. » *Voyez* SERMON.

PRÉFACE. On appelle ainsi une prière que le prêtre qui célèbre la messe, récite à haute voix, pour disposer les fidèles au grand mystère de la consécration.

PRÉLAT : supérieur ecclésiastique constitué dans une éminente dignité de l'Eglise. Les patriarches, primats, archevêques, évêques, généraux d'ordre, abbés crossés et mitrés, trésoriers, doyens, archidiacres, etc., sont mis au rang des prélats.

PRÉMA, du latin *premere*, *presser :* divinité des anciens Romains, qui présidoit à la consommation du mariage.

PRÉMICES. Les Juifs étoient obligés d'offrir au Seigneur les premières productions de leurs champs et les premiers fruits que portoient leurs arbres, la quatrième année après qu'ils étoient plantés; car il ne leur étoit pas permis de cueillir ni de manger les fruits qu'ils portoient les trois premières années. Lorsque celui qui apportoit ces prémices étoit arrivé au parvis des prêtres, les Lévites entonnoient le psaume trentième. Le fidèle Juif récitoit une prière relative à la cérémonie. En même temps, les prêtres lui aidoient à ôter la corbeille de dessus ses épaules, et la posoient à côté de l'autel. L'offrande des prémices étoit toujours accompagnée d'un sacrifice. *Voyez* RACHAT DES PREMIERS-NÉS.

PRÉMONTRÉS : chanoines réguliers, institués en 1120, par S. Norbert, sous le pontificat de Calixte II et le règne de Louis le Gros. Ils furent appelés *Prémontrés,* parce que leur première demeure fut l'abbaye de Prémontré, située en Picardie, au diocèse de Laon, qui étoit devenu le chef-lieu de leur ordre. Ces religieux n'eurent d'abord d'autre revenu que le produit du bois qu'ils coupoient dans la forêt de Coucy, et qu'un d'entr'eux alloit vendre, tous les matins, à Laon; mais, par la pieuse libéralité des fidèles, ils acquirent bientôt des richesses considérables, et leur ordre devint nombreux et puissant, particulièrement en Allemagne. La règle de S. Norbert fut observée rigoureusement par les religieux Prémontrés, jusqu'en 1245. Ce fut alors que le relâchement commença à s'introduire dans l'ordre. Les religieux, qui voyageoient pour les besoins de l'ordre, ayant demandé au Pape d'être dispensés de l'abstinence de viande, et ayant obtenu cette grâce, ceux qui ne sortoient pas de leurs couvens en furent jaloux, et firent tous leurs efforts pour se procurer la même dispense : leurs importunités forcèrent, en quelque sorte, les souverains pontifes de la leur accorder, avec quelques restrictions cependant.

Il s'est formé depuis plusieurs réformes de cet ordre. Il y a en Allemagne quelques monastères de Prémontrés qui sont infectés de l'hérésie luthérienne, entr'autres celui de Sainte-Marie de Magdebourg. *Voyez* au Suppl. CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES.

PRÉSAGES. Cette foiblesse, qui consistoit à regarder comme un présage de l'avenir, les événemens les plus simples et les plus naturels, est une des branches les plus considérables des superstitions humaines.

1. Les plus grands hommes de l'antiquité n'en sont pas exempts; et, parmi une infinité d'exemples que

nous pourrions citer, nous nous bornons à celui d'Auguste. Suétone nous apprend que ce prince, d'ailleurs si sage et si éclairé, demeuroit immobile et consterné lorsqu'il lui arrivoit de mettre, en s'habillant, le soulier gauche au pied droit, ou le soulier droit au pied gauche, regardant cette méprise comme un très-fâcheux présage.

Il s'est cependant trouvé plusieurs ames assez fortes pour mépriser ces préjugés vulgaires. On rapporte qu'un Romain étant venu tout effrayé raconter à Caton que les rats avoient mangé son soulier pendant la nuit, et lui demander ce que présageoit une pareille aventure, Caton, se moquant de sa simplicité, lui répondit : « Je ne vois rien là que de fort naturel ; » mais, si le soulier avoit mangé les rats, ce seroit » un grand prodige. »

2. Un Indien se dispose à sortir pour quelqu'affaire pressée ; il a déjà le pied sur le seuil de la porte ; mais il entend quelqu'un éternuer : il rentre aussitôt. Il y a un grand nombre de pies dans les Indes : si quelqu'un de ces oiseaux touche une personne en volant, on est persuadé que celui qui a été touché, ou du moins quelqu'un de sa famille, ne vivra pas au-delà de six semaines.

3. Les hurlemens des bêtes sauvages, les cris des cerfs et des singes, sont des présages sinistres pour les Siamois. S'ils rencontrent un serpent qui leur barre le chemin, c'est pour eux une raison suffisante de s'en retourner sur leurs pas, persuadés que l'affaire pour laquelle ils sont sortis ne peut pas réussir. La chute de quelque meuble que le hasard renverse, est aussi d'un très-mauvais augure. Que le tonnerre vienne à tomber par un effet naturel et commun, voilà de quoi gâter la meilleure affaire. Plusieurs poussent encore plus loin la superstition et l'extravagance. Dans une circonstance critique et embarrassante, ils prendront

pour règle de leur conduite les premières paroles qui échapperont au hasard à un passant, et qu'ils interpréteront à leur manière : tel est leur oracle.

4. Les insulaires de Ceylan sont aussi foibles sur les présages qu'aucun des peuples idolâtres. S'il arrive qu'ils éternuent en commençant un ouvrage, en voilà assez pour les engager à l'interrompre. Ils attribuent une vertu prophétique à un certain petit animal qui a la forme d'un lézard : s'ils entendent le cri de cet animal, ils s'imaginent qu'il les avertit de ne rien entreprendre dans ce moment, parce qu'il est sujet à l'influence d'une planète maligne. Si le matin, au sortir de leur maison, ils rencontrent une femme enceinte, ou bien un homme blanc, c'est pour eux l'augure le plus favorable : si, au contraire, le premier objet qui s'offre à leurs yeux est un vieillard impotent, ou une personne difforme et contrefaite, il n'en faut pas davantage pour les faire rester chez eux pendant toute la journée.

5. Les habitans de l'intérieur de l'île de Bornéo n'ont point d'autre règle de leur conduite, que le vol et le cri des oiseaux. Le matin, au sortir de leur maison, s'ils aperçoivent un oiseau qui, par hasard, dirige son vol vers eux, c'est pour eux un très-fâcheux présage qui les avertit de se tenir renfermés chez eux tout le jour. Ils regardent, au contraire, comme un augure très-favorable, que le vol de l'oiseau soit dirigé vers l'endroit où ils portent leurs pas.

6. Un insulaire des Moluques qui, le matin, sortant de sa maison, trouvera en son chemin un homme difforme ou estropié, un vieillard courbé et appuyé sur ses béquilles, rentrera promptement chez lui, et ne fera aucune affaire pendant toute la journée, persuadé qu'un si mauvais présage feroit manquer toutes ses entreprises.

7. Les idolâtres qui habitent les îles Philippines

sont fort entêtés de la manie des présages. Il faut qu'ils tirent un augure quelconque du premier objet qui s'offre à leurs yeux lorsqu'ils sont en voyage; et souvent il arrive qu'ils retourneront sur leurs pas, parce qu'ils auront rencontré quelque insecte qui leur aura paru d'un mauvais présage.

8. Dans le royaume de Bénin, en Afrique, on regarde comme un augure très-favorable, qu'une femme accouche de deux jumeaux. Le Roi ne manque pas d'être aussitôt informé de cette importante nouvelle, et l'on célèbre par des concerts et des festins un événement si heureux. Le même présage est regardé comme très-sinistre dans le village d'Arébo, quoiqu'il soit situé dans le royaume même de Bénin.

9. Lorsque les Péruviens vouloient savoir si la guerre qu'ils étoient sur le point d'entreprendre seroit heureuse, si la récolte de l'année seroit abondante, etc., ils prenoient un agneau et un mouton, « et lui tournoient la tête du côté de l'orient, sans » lui lier les pieds; mais trois ou quatre hommes le » tenoient fortement, pour l'empêcher de remuer. » Ainsi, tout en vie, ils lui ouvroient le côté gauche, » où ils mettoient la main, et en tiroient le cœur, » les poumons, et tout le reste de la fressure, qui de- » voit sortir entière sans qu'il y eût rien de rompu..... » Ils tenoient pour un si bon présage, continue Gar- » cilasso, quand les poumons palpitoient encore après » qu'on les avoit arrachés, qu'ils prenoient pour in- » différens tous les autres présages, parce, disoient- » ils, que celui-ci suffisoit pour les rendre bons, quel- » que mauvais qu'ils fussent. Lorsqu'ils avoient tiré la » fressure, ils souffloient dans le gosier, pour le rem- » plir de vent; puis ils le lioient par le bout, ou le » pressoient avec la main, observant en même temps » si les conduits par où l'air entre dans les poumons, » et les petites veines qui s'y voient ordinairement,

» étoient plus ou moins enflés, parce que, plus ils » l'étoient, et plus le présage leur paroissoit bon. Ils » considéroient aussi plusieurs autres choses, qu'il me » seroit bien difficile de rapporter, ne les ayant pas » remarquées..... Ils tenoient pour un présage sinistre, » s'il arrivoit qu'en ouvrant le côté de la bête,.... » elle se levât sur pied, et s'échappât des mains de » ceux qui la tenoient. Ils prenoient encore pour un » malheur, si le gosier, qui tient d'ordinaire à la » fressure, venoit à se rompre sans qu'ils l'eussent » tiré entier; si les poumons étoient déchirés, ou le » cœur gâté. »

10. Il y a cinquante ans, il régnoit en Italie une superstition qui faisoit honte à un siècle aussi éclairé: peut-être y règne-t-elle encore. Des gens simples et crédules avoient coutume, la veille de la S. Jean, de se laver les pieds dans du vin. Après cette ablution, ils jetoient le vin dans la rue, et se mettoient à la fenêtre. Ils se tenoient attentifs pour recueillir la première parole qui échapperoit aux passans, persuadés que cette parole seroit pour eux un présage assuré de ce qui devoit leur arriver. *Voyez* les articles Augures, Divination, Superstition.

PRESBYTÈRE. On appelle ainsi une maison située près d'une église paroissiale, et qui sert de logement au curé.

PRESBYTÉRIENS. C'est le nom que l'on donne en Angleterre aux Réformés qui n'ont pas voulu recevoir la liturgie de l'Eglise anglicane. En se séparant d'avec l'Eglise romaine, l'Eglise anglicane conserva l'ordre de la hiérarchie, avec une partie des cérémonies ecclésiastiques: ce qui donna lieu à plusieurs Anglais entêtés des opinions des Calvinistes, de prétendre que la réformation de l'Eglise anglicane étoit imparfaite; qu'elle étoit encore infectée d'un reste de papisme; et que, pour la perfectionner, il falloit abo-

lir ces cérémonies superstitieuses qui nuisoient à la pureté du culte. Ils s'élevèrent particulièrement contre la hiérarchie et l'autorité des évêques, soutenant que tous les ministres de la religion devoient être égaux; que du temps des apôtres il n'y avoit point de distinction entre les prêtres et les évêques; enfin, que l'Eglise devoit être gouvernée par des consistoires ou presbytères, composés de ministres et d'anciens laïques. C'est ce qui leur fit donner le nom de *Presbytériens*, du grec πρεσβύτερος, *vieillard, ancien.*

Aux Presbytériens sont opposés les Episcopaux, qui suivent la liturgie anglicane, et admettent la hiérarchie.

PRÉSENTATION DE NOTRE-DAME : fête que l'Eglise célèbre en mémoire de la présentation de la sainte Vierge au temple par ses parens. C'étoit un usage religieux chez les Juifs de vouer à Dieu leurs enfans, même avant leur naissance. L'Ecriture nous en offre plusieurs exemples. Anne, femme d'Elcana, se voyant stérile, promit à Dieu, s'il la rendoit féconde, de consacrer à son service l'enfant qu'elle mettroit au monde; et cet enfant fut Samuel. Les parens qui avoient fait un tel vœu conduisoient au temple l'enfant qu'ils avoient voué avant qu'il eût atteint l'âge de cinq ans : ils le remettoient entre les mains des prêtres, qui l'offroient au Seigneur; puis, s'ils vouloient le racheter, ils payoient aux prêtres une certaine somme : sinon l'enfant restoit dans le temple, et s'occupoit à servir au ministère sacré, à travailler aux ornemens, en un mot, à tous les offices qui concernoient le culte de Dieu. Or une tradition porte que la sainte Vierge fut vouée à Dieu par S. Joachim et sainte Anne, et conduite par eux au temple de Jérusalem, dès l'âge de trois ans. On ignore quel fut le prêtre qui la reçut : quelques-uns ont cru que c'étoit S. Zacharie. C'est cette offrande de la sainte Vierge

au Seigneur que l'Eglise célèbre par la fête de la Présentation.

Cette fête est plus ancienne chez les Grecs que chez les Latins. Les premiers la célébroient dès le douzième siècle, sous le nom d'*Entrée de la Mère de Dieu au Temple*. Le pape Grégoire XI fit célébrer la fête de la Présentation dans l'Eglise romaine, vers l'an 1372; et dans le même temps, Charles V, roi de France, la fit solenniser dans la Sainte Chapelle de Paris. Mais elle fut presque oubliée dans les siècles suivans, jusqu'au Pontificat de Sixte V, qui la rétablit en 1585.

PRESSANCTIFIÉS (*Messe des*). On appelle ainsi, dans l'Eglise grecque, la messe que l'on célèbre les jours de jeûne, à trois heures après midi, parce qu'on n'y consacre point, et qu'on s'y sert d'hosties déjà consacrées et sanctifiées. C'est un usage des Grecs de ne point consacrer les jours de jeûne.

PRÊTRE. Ce nom, qui signifie proprement un ancien, un homme vénérable par son âge, se donne, dans un sens général, aux ministres de toutes les religions.

1. Chez les Romains, les prêtres furent institués par Numa Pompilius. Chaque dieu et chaque déesse avoit les siens, qui étoient distingués par un nom particulier : tels étoient les Flamines, les Saliens, les Luperques, les Galles, les Curètes ou Corybantes, etc. Il y avoit des prêtres qui, sans être attachés au service d'aucune divinité particulière, avoient cependant une très-grande autorité dans les affaires qui concernoient la religion : tels étoient les Pontifes, les Aruspices, les Augures, les Féciales, etc. Les prêtres étoient infiniment respectés à Rome, et jouissoient des plus grandes prérogatives. La simple parole du prêtre de Jupiter valoit un serment, et sa maison

étoit un asile aussi sûr que le temple le plus auguste.

2. Chez les Grecs, comme chez les Romains, chaque divinité avoit ses prêtres, qui étoient aussi en grande considération.

3. A Tyr, les prêtres étoient les premières personnes de l'Etat après le Roi. Ils étoient revêtus de robes de pourpre. Chez les Phéniciens ils étoient encore plus magnifiques : l'or sur leurs habits relevoit l'éclat de la pourpre, et ils portoient des couronnes d'or garnies de pierreries. Les anciens Egyptiens donnoient le nom de *prêtres* à tous les philosophes : c'étoit entre les prêtres qu'ils élisoient leurs rois.

4. Les prêtres des Juifs étoient tous choisis dans la famille d'Aaron, dans laquelle Dieu avoit fixé le sacerdoce, par un privilége spécial. Ils devoient être exempts de toute imperfection naturelle. La cérémonie de leur consécration étoit fort simple. On les introduisoit dans le parvis du tabernacle ou du temple. Ils s'y lavoient eux-mêmes, avec de l'eau pure destinée à cet usage. On les revêtoit ensuite de leurs habits sacerdotaux, et on les amenoit au souverain pontife, qui les présentoit à l'Eternel. Les fonctions des prêtres étoient, ou de brûler de l'encens dans le lieu saint, le matin et le soir, ou d'offrir les sacrifices particuliers aux jours ordinaires; de répandre au pied de l'autel le sang des victimes; d'entretenir un feu continuel sur l'autel des holocaustes; d'allumer les lampes; de faire et d'offrir les pains de proposition sur la table d'or. C'étoit le sort qui déterminoit leur emploi. Ils étoient en charge depuis un sabbat jusqu'au sabbat suivant. Moyse avoit fixé à vingt-cinq ou trente ans l'âge auquel ils pouvoient commencer leur ministère. Ils sortoient de charge environ à cinquante ans.

ans. Mais, quoiqu'ils n'exerçassent plus leurs fonctions, ils étoient toujours nourris des offrandes de l'autel. L'office des prêtres, hors du temple, étoit d'instruire le peuple, de juger les différends, d'examiner les lépreux, de connoître de différentes pollutions légales, des causes de divorce; de déterminer les occasions où il falloit employer l'épreuve des eaux de jalousie; de proclamer, au son de la trompette, le sabbat et les autres fêtes solennelles. Quoique ministres de la paix, c'étoient eux qui donnoient le signal pour aller à la guerre, et qui encourageoient les combattans. Leur habillement consistoit en une tunique, des caleçons, une ceinture et une tiare. Tous ces vêtemens étoient de lin. Josèphe dit que leur tiare ressembloit à un casque ou à un turban pointu. Il y avoit diverses fleurs et plusieurs figures représentées sur leur ceinture, laquelle étoit tissue de manière qu'elle ressembloit à une peau de serpent. Leur tunique étoit sans couture. Il leur étoit ordonné de couper leurs cheveux de temps en temps.

5. Dans l'Eglise catholique, les prêtres sont ceux qui ont reçu de l'évêque le pouvoir de célébrer le sacrifice de la messe, de baptiser, d'absoudre, de prêcher et de bénir. Ces différentes fonctions sont marquées dans le pontifical : *Sacerdotem etenim oportet offerre, benedicere, præesse, prædicare et baptisare.* Les prêtres, selon le langage de S. Paul, sont les ministres et les lieutenans de Jésus-Christ, les dispensateurs des mystères de Dieu, et ses coopérateurs en ce qui regarde le salut des hommes. S. Chrysostôme dit que les prêtres ont reçu un pouvoir qui n'a pas été communiqué aux anges ni aux archanges. *Voyez* PRÊTRISE.

6. Pour ce qui regarde les prêtres de l'Eglise grecque, il n'y a rien de particulier dans l'ordination, si ce n'est que le protopapas, ou archiprêtre, et celui

qui tient le premier rang après lui, font faire trois tours au candidat autour de l'autel, en chantant l'hymne des Martyrs. Ils ont une bande de drap blanc, qui pend au bas de leur bonnet par derrière, et descend sur le dos. Cette bande, qu'on appelle *peristera*, c'est-à-dire la colombe, désigne la pureté et l'innocence qu'exige le sacerdoce. Les prêtres qui déshonorent leur état par quelques fautes scandaleuses, sont punis par le retranchement de cette bande. Le mariage n'est pas défendu aux prêtres grecs; mais lorsque leurs femmes viennent à mourir, il ne leur est pas permis d'en prendre une seconde.

7. Chez les Tartares Ostiackes, répandus depuis l'Irtisc et l'Obi jusqu'au fleuve Jéniséa, on ne remarque aucun ordre réglé de prêtres; chacun exerce à sa fantaisie les fonctions sacerdotales, et ce sont ordinairement les pères de famille qui sont les prêtres du pays.

8. Le royaume de Camboye, situé dans la presqu'île au-delà du Gange, n'est presque peuplé que de prêtres, et le clergé y compose la troisième partie des habitans. Les prêtres y sont respectés plus qu'en aucun lieu du monde, et le peuple les honore moins comme les ministres des dieux, que comme des dieux eux-mêmes; ce qui leur inspire un orgueil dont les gens d'Eglise ne sont pas même exempts dans les pays où ils ne sont pas gâtés par la vénération publique. Les prêtres de Camboye sont divisés en cinq ordres différens, qui forment une espèce de hiérarchie. Ceux du premier ordre s'appellent *Massancraches;* et leur dignité est si éminente, que dans les assemblées ils prennent leurs places au-dessus même du Roi. Le second ordre est composé des *Nassendéches*, qui vont de pair avec le Roi. Les *Mitires* forment le troisième ordre : ils sont, après le Roi, les premiers de l'Etat. Ceux des

deux derniers ordres se nomment *Chaynizes* et *Sazes*. Au rapport d'Hagenaar, tous ces prêtres ont coutume de se raser le visage, la tête et les sourcils, à l'exemple des talapoins de Siam. Ils ont un chef qui prend le titre de *rajah-pourson*, ce qui signifie roi des prêtres. Le lieu de sa résidence est à Sombrapour, sur les frontières du royaume de Laos. Tous les bateaux qui viennent aborder à cet endroit sont tenus de lui déclarer toutes les marchandises dont ils sont chargés, et quelque présent considérable accompagne toujours cette déclaration. Le missionnaire du Bruz donne aux prêtres de Camboye le nom général de *bramans* : il assure que, pendant le séjour qu'il fit dans ce pays, il apprit que le Roi lui-même étoit *braman*, qualité qui ne pouvoit manquer de le rendre très-peu favorable à sa mission. Il ajoute que lorsqu'il prêchoit le christianisme aux habitans de ce pays, il arrivoit quelquefois qu'un *braman*, passant devant le lieu de l'assemblée, disoit froidement : Cette doctrine est bonne, mais la nôtre est meilleure. Il ajoute qu'il n'en falloit pas davantage pour faire déserter tout son auditoire, tant étoit grande la confiance que ces peuples avoient pour leurs prêtres.

9. Les Nègres du royaume de Juida appellent leurs prêtres *fétichères*, c'est-à-dire ministres des *fétiches*, nom qu'on donne aux idoles du pays. Le chef de ces prêtres est presque aussi puissant que le Roi, et les peuples sont persuadés que le grand fétiche lui a communiqué ses droits et son pouvoir. Il joint au titre de grand-prêtre celui de grand du royaume, et il est ordinairement gouverneur de quelque province. Sa dignité est héréditaire dans sa famille. Le commun des prêtres jouit dans ce pays d'un privilége sujet à bien des abus : quelque criminels qu'ils soient, il est défendu de leur ôter la vie, et leur personne est sacrée. Cependant Bosman rapporte qu'il fut témoin du

supplice d'un prêtre que le Roi fit mourir pour avoir conspiré contre sa personne et contre sa vie. La dignité de prêtre est renfermée dans un certain nombre de familles, dont tous les mâles sont destinés au sacerdoce : on leur fait dans leur jeunesse plusieurs incisions sur le corps, dont ils conservent toujours les cicatrices, comme une marque distinctive. Leur habillement ne diffère en rien de celui des autres Nègres; mais lorsqu'ils sont riches, il leur est permis de s'habiller à la manière des grands. Les prêtres n'ont aucun revenu fixe et assuré; mais leurs fourberies et la crédulité du peuple sont pour eux une source inépuisable de richesses.

10. Il est ordonné aux prêtres de Bénin, en Afrique, de rester toujours dans le royaume, et ils seroient condamnés à mort, s'ils osoient en sortir sans la permission du Roi. Pareillement les prêtres des provinces ne peuvent mettre le pied dans la capitale, sans s'exposer à la même peine.

11. La seule occupation des prêtres de la Guinée est de prier pour le peuple; le peuple, à son tour, a soin de pourvoir à leur subsistance : ils ont d'ailleurs assez d'occasions de s'enrichir par leurs fourberies. Ils retirent surtout un profit considérable de la vente de plusieurs bagatelles, qu'ils consacrent en les faisant toucher à des fétiches, et qu'ils vendent fort cher aux habitans, comme de véritables fétiches. La serge, ou quelque grosse toile, est ordinairement l'étoffe dont ils se servent pour leurs habillemens, dont la forme approche assez de celle d'une cotte d'armes. Ils ont coutume de s'environner le corps d'une écharpe, ou ceinture ornée de petits os de poulet brûlés, dans le goût de ces petites coquilles dont se parent les pélerins du Mont-Saint-Michel : des morceaux d'écorce de l'arbre fétiche leur servent de jarretières.

12. Dans le royaume de Loango, en Afrique, les

blancs nés de parens noirs sont particulièrement destinés au sacerdoce. Le Roi prend soin lui-même de les faire instruire de tout ce qui concerne le service des idoles. Les habitans les appellent *dondos*.

Ceux qui sont consacrés au service des idoles, dans ce même royaume, sont choisis par l'enganga mokisso, ou chef des magiciens, et sont ordinairement avancés en âge. Les cérémonies qu'on leur fait pratiquer lorsqu'ils sont admis à cet emploi, paroîtront singulières. Le nouveau prêtre doit d'abord se renfermer pendant quinze jours dans une hutte faite de branches de palmier. Il doit garder le silence pendant neuf jours; et pour qu'il n'oublie pas cette loi, il porte aux deux coins de la bouche deux plumes de perroquet, et dans la main un bâton au bout duquel est gravée une tête d'homme. Après cette première épreuve, ses parens et ses amis s'assemblent dans une plaine extrêmement unie, où l'on ne voit pas un seul arbrisseau; ils forment une danse autour d'un tambour placé au milieu de la plaine : l'enganga, chef de la danse, chante les louanges du mokisso, ou démon de la campagne. Le nouveau prêtre danse aussi, mais non pas avec les autres : il forme seul, en dansant, un cercle particulier autour du tambour. Après trois jours passés sans relâche à danser, l'enganga s'approche du novice au moment qu'il s'y attend le moins, et pousse derrière lui des cris affreux, pour l'effrayer. La danse est interrompue à l'instant, et le bruit du tambour cesse de se faire entendre. L'enganga commence alors à faire quelques tours de son métier. Après avoir prononcé quelques paroles magiques et inintelligibles, il se fait des raies rouges et blanches sur les tempes, sur les paupières, sur le creux de l'estomac, et presque par tout le corps; il barbouille pareillement son élève : il fait ensuite des contorsions épouvantables, et tombe dans des mouvemens convul-

sifs : c'est un signe que le mokisso est entré dans son corps. On le voit faire alors toutes les actions d'un homme possédé : il prend du feu dans les mains, le porte à sa bouche, sans en recevoir aucun mal, et exécute plusieurs pareils tours de charlatan : après quoi il faut que le novice tâche d'imiter son maître, et de faire entrer le mokisso dans son corps; car c'est un signe qu'il le reçoit pour son ministre. Les choses sont conduites de manière que le novice ne le cède point en folie à l'enganga, et paroît, tout aussi bien que lui, possédé du démon. Il pousse même quelquefois la fureur plus loin que son maître; la force de l'esprit divin qui l'anime, l'enlève avec rapidité, et le porte dans des lieux déserts. Ses amis vont le chercher au son du tambour; ils le trouvent le corps couvert de feuilles, et le ramènent en dansant. On lui demande ensuite au service de quel démon il veut se consacrer, et quel engagement il a dessein de prendre avec lui. Ces engagemens consistent, pour l'ordinaire, à s'interdire l'usage de quelque viande, ou de quelqu'autre genre de nourriture que ce soit; à ne jamais s'embarquer sur un canot. Le démon qui le transporte est censé répondre par sa bouche à toutes ces questions. Il abandonne ensuite son corps, et le laisse dans un état de langueur et de foiblesse qui fait croire qu'il est près de mourir; alors on lui environne le bras d'un anneau de fer, qui doit le faire souvenir de ses promesses. Cet anneau est regardé comme une chose sacrée : c'est par lui que les habitans ont coutume de jurer, et leur serment alors est inviolable.

13. Les Nègres de la côte des Esclaves donnent à leurs prêtres le nom de *domine*, mot latin qu'ils ont appris probablement de quelques Européens; et leurs prêtres sont en effet leurs maîtres et leurs seigneurs, tant ils ont pour eux de respect et d'obéissance. Lors-

qu'il aborde quelque vaisseau sur cette côte, les gens de l'équipage ont coutume de faire un présent à ces prêtres; et ce témoignage d'estime fait tant de plaisir aux Nègres, qu'ils s'emploient avec ardeur à procurer tout ce qui est utile à l'équipage. Pendant qu'ils travaillent sur le rivage, un de leurs prêtres leur jette du sable sur la tête; et ils pensent que cette cérémonie doit les préserver de tout danger sur la mer. Ces prêtres ont coutume de porter une crosse qui ressemble à celle de nos évêques. Leur habillement consiste dans une longue robe blanche.

14. Les prêtres mexicains étoient consacrés au service des idoles par une onction qu'on leur faisoit sur toutes les parties du corps, depuis la tête jusqu'aux pieds. Pendant tout le temps qu'ils exerçoient le ministère des autels, il leur étoit défendu de se couper les cheveux : ils les nourrissoient avec grand soin, en les graissant avec un onguent noir mêlé de résine. La vie de ces prêtres étoit extrêmement austère. Plusieurs jours avant les fêtes solennelles, ils se préparoient à les célébrer par des jeûnes rigoureux, par une exacte continence, et par la privation même des plaisirs permis du mariage. Plusieurs poussoient le zèle de la chasteté jusqu'à se mutiler eux-mêmes. Ils ne buvoient jamais aucune liqueur forte, et ils consacroient aux rigueurs de la pénitence la plus grande partie du temps que la nature a destiné au repos. Ce n'est pas qu'ils manquassent des moyens de se procurer les douceurs et les agrémens de la vie; ils étoient fort riches : outre les revenus considérables et fixes qu'ils tenoient de la libéralité du souverain, les offrandes du peuple superstitieux étoient pour eux un fonds immense et intarissable. Leurs principales fonctions consistoient à brûler de l'encens et d'autres parfums en l'honneur de la divinité, qu'ils servoient quatre fois dans la journée régulièrement; à égorger les

victimes; à instruire le peuple les jours de fête. Ils étoient aussi grands magiciens, qualité ordinaire de tous les prêtres idolâtres. Le principal fond de leurs opérations magiques étoit un onguent composé des sucs de plusieurs animaux venimeux, et de quelques autres ingrédiens, comme de la résine, du noir de fumée, et particulièrement d'une herbe qui avoit la propriété de déranger le cerveau. Ils faisoient recueillir un grand nombre de reptiles venimeux, qu'ils brûloient en présence de leurs dieux: leurs cendres broyées dans un mortier avec du tabac, et mêlées avec les ingrédiens dont nous venons de parler, composoient cet onguent merveilleux, auquel ils donnoient le titre pompeux de mets ou nourriture des dieux. Avec le secours de cette composition, ils avoient un commerce intime avec les démons, se vantoient de pouvoir guérir toutes les maladies, apprivoiser les lions, les ours et les animaux les plus féroces, et opérer plusieurs autres prodiges.

15. Les Indiens qui habitent la province de Darien, dans le voisinage du Mexique, ont des prêtres dont toutes les fonctions se réduisent presque à des opérations magiques, dans lesquelles ils sont très-habiles. Ils savent imiter avec la voix les cris des bêtes et le chant des oiseaux: ils ont plusieurs instrumens faits de cannes, comme des tambours, des flûtes, dont ils se servent pour accompagner leurs conjurations. Ils se servent aussi pour le même usage, de quelques os de bêtes attachés ensemble, et de certaines pierres, qu'ils frappent l'une contre l'autre avec une espèce de cadence. Ils se vantent de pouvoir guérir toutes sortes de maladies; et rien n'est plus singulier que la façon dont ils y procèdent. « Ils font asseoir le malade » sur une pierre, dit Wafer dans ses ouvrages; en- » suite le prêtre-médecin prend un petit arc et de » petites flèches et les tire, le plus vîte qu'il lui est pos-

» sible, contre le corps de son malade, qui est tout
» nu. Leur adresse à tirer de l'arc les fait toujours vi-
» ser fort juste, et, de plus, il y a un arrêt à la flèche,
» afin qu'elle ne pénètre qu'autant qu'il le faut. Si la
» flèche ouvre une veine remplie de vent, et qu'alors le
» sang en sorte avec quelque impétuosité, le médecin
» et ceux qui sont présens à l'opération sautent de
» joie, et témoignent par leurs gestes que l'opération
» est heureuse. »

16. Les prêtres des Péruviens étoient tous du sang royal des Incas, et avoient eux-mêmes le titre d'*Incas :* ceux mêmes qui étoient destinés aux fonctions subalternes du sacerdoce, quoiqu'ils ne fussent pas du sang des Incas, étoient appelés *Incas privilégiés.* Le chef des prêtres étoit ordinairement un des oncles ou des frères de l'Inca. Les prêtres n'étoient point distingués par un habit particulier, mais seulement par la vénération des peuples et les priviléges attachés à leur dignité. Il y avoit dans le temple du Soleil des appartemens uniquement destinés pour eux, où aucune autre personne n'avoit le droit d'entrer.

17. Coréal, parlant des peuples de la Plata, dit : « Pour être prêtre ou médecin parmi eux, il faut
» avoir jeûné long-temps et souvent; il faut avoir con-
» battu plusieurs fois contre les bêtes sauvages, prin-
» cipalement contre les tigres, et tout au moins en
» avoir été mordu ou égratigné : après cela on peut
» obtenir l'ordre de prêtrise. Le tigre est chez eux un
» animal presque divin, et l'imposition de sa sainte
» griffe leur vaut autant que chez nous le bonnet
» doctoral reçu à l'université de Salamanque. En-
» suite on leur verse sur les yeux le suc de certaines
» herbes distillées; et c'est là l'onction sacerdotale,
» après laquelle ces nouveaux prêtres savent appai-
» ser les esprits de toutes les choses sensibles et maté-

» rielles, avoir des relations secrètes avec ces esprits,
» et participer à leurs vertus. »

Il y a un autre ordre de prêtres, supérieur à celui dont nous venons de parler. Ces derniers se vantent d'entretenir un commerce familier avec les esprits, et leurs paroles sont regardées comme autant d'oracles infaillibles. Voici ce qu'on lit de particulier sur ces prêtres, dans une *Relation des Moxes :* « A cer-
» tains temps de l'année, et surtout vers la nouvelle
» lune,.... ils rassemblent les peuples sur quelque col-
» line un peu éloignée de la bourgade. Dès le point
» du jour, tout le peuple marche vers cet endroit en
» silence; mais quand il est arrivé au terme, il rompt
» tout-à-coup ce silence par des cris affreux,..... afin,
» disent-ils, d'attendrir le cœur de leurs divinités.
» Toute la journée se passe dans le jeûne et dans des
» cris confus..... à l'entrée de la nuit, ils les finissent
» par les cérémonies suivantes. Les prêtres commen-
» cent par se couper les cheveux, ce qui est parmi
» ces peuples le signe d'une grande allégresse, et par
» se couvrir le corps de plumes jaunes et rouges : ils
» font ensuite apporter de grands vases où l'on verse
» la liqueur qui a été préparée pour la solennité. Ils
» la reçoivent comme des prémices offertes à leurs
» idoles, et, après en avoir bu sans mesure, ils l'a-
» bandonnent à tout le peuple qui, à leur exemple,
» en boit aussi avec excès. Toute la nuit est employée
» à boire et à danser : un d'eux entonne la chanson,
» et tous, formant un grand cercle, se mettent à
» traîner les pieds en cadence, et à pencher non-
» chalamment la tête de côté et d'autre, avec des
» mouvemens de corps indécens. Plus on fait de ces
» mouvemens, et plus on est censé dévot et reli-
» gieux. »

18. Dans quelques cantons de l'Amérique, situés aux environs du fleuve Orénoque, les prêtres sont

obligés de subir un terrible noviciat, qui souvent coûte la vie à plusieurs des candidats. Avant de pouvoir jouir des priviléges de la prêtrise, on les oblige de boire un grand verre de jus de tabac, qui leur cause des coliques mortelles, dont ils ne réchappent que par la force du tempérament. Il faut que la dignité de prêtre soit bien avantageuse dans ce pays, pour qu'il y ait des gens qui veuillent l'obtenir au péril de leur vie.

« 19. L'habit des prêtres (de la Virginie) est une » espèce de jupe de femme, plissée, qu'ils mettent au- » tour du cou, et qu'ils attachent sur l'épaule droite; » mais ils tiennent toujours un bras dehors, pour s'en » servir en cas de besoin. Ce manteau est arrondi par » le bas, et ne va que jusqu'au milieu de la cuisse. On » le fait de peaux bien préparées et mollettes, avec la » fourrure en dehors. Ces prêtres ont la tête rasée de » près, excepté sur le sommet, où ils laissent une crête » déliée, qui va depuis le haut du front jusqu'à la » nuque du cou..... Ils laissent sur le haut du front » une bordure de cheveux, qui, soit par leur force » naturelle, soit par la roideur que leur donnent la » graisse et les couleurs dont ils les plâtrent, de- » viennent hérissés et s'avancent en dehors comme la » corne d'un bonnet. » Ce détail est tiré de l'*Histoire de la Virginie* par un auteur né dans le pays même.

20. Les prêtres des Indiens qui habitent entre Carthagène et Panama jouissent, comme dans tous les autres pays, du plus grand crédit pour tout ce qui concerne la religion, et même les affaires civiles. Mais les obligations que leur état impose sont onéreuses et sévères, et, ce qu'il y a de plus embarrassant, c'est qu'ils ne peuvent les violer impunément. Ils sont particulièrement obligés de garder une chasteté exacte. Un prêtre convaincu d'une galanterie, seroit lapidé ou brûlé impitoyablement.

Quant à ce qui concerne les autres prêtres idolâtres dont les noms sont connus, comme les bramines, les bonzes, les talapoins, les gangas, etc., ils ont chacun leur article dans cet ouvrage.

Grand-Prêtre. 1. Diane avoit dans Aricie, ville du Latium, un temple fameux, dont le grand-prêtre étoit toujours un étranger qui avoit tué son prédécesseur. Cet usage, le plus bizarre qu'on ait peut-être jamais imaginé, avoit cependant été établi pour de bonnes raisons. Quelques auteurs rapportent que les magistrats d'Aricie, voyant que les grands-prêtres de Diane ne cessoient d'exciter du trouble dans l'Etat, par des disputes frivoles sur la couleur des victimes qu'on devoit immoler à la déesse, et sur quelques autres sujets de cette importance; et craignant que de pareilles discussions n'allumassent une guerre civile, portèrent cette loi singulière. Elle produisit l'effet qu'ils en avoient attendu. Les grands-prêtres, toujours inquiets sur le danger qui les menaçoit continuellement, ne songèrent plus qu'à se tenir sur leurs gardes, et ne trouvèrent plus le temps de subtiliser sur la religion.

2. Le grand-prêtre étoit, chez les Juifs, le chef de la religion: son autorité s'étendoit même sur les choses civiles, et il étoit regardé comme le souverain dépositaire de la justice. Celui qui étoit élevé à cette éminente dignité devoit être exempt de tout défaut naturel. La moindre imperfection de quelqu'un de ses membres suffisoit pour le rendre inhabile à posséder cette charge. Il étoit obligé d'observer plusieurs lois particulières. La femme qu'il épousoit devoit être vierge. Il ne lui étoit pas permis de porter le deuil à la mort de ses parens; et, quelques jours avant les fêtes où il devoit officier, il falloit qu'il s'abstînt de tout commerce avec sa femme. Aaron, qui le premier fut honoré de la dignité de souverain pontife, fut consacré avec les cérémonies suivantes.

Moyse le présenta à l'Eternel, à la porte du tabernacle, en présence de tout le peuple. Il le fit baigner dans de l'eau pure, qui fut tirée d'un grand vaisseau placé près de l'autel pour cet usage. Il le revêtit ensuite des ornemens pontificaux, et répandit sur sa tête une huile sainte dont Dieu lui-même avoit enseigné la composition. L'onction fut suivie de plusieurs sacrifices. Les cérémonies de sa consécration furent répétées pendant l'espace de sept jours, et les fils d'Aaron furent consacrés de la même manière que leur père; ce qui a donné lieu de penser que, dans la suite des temps, il ne fut pas besoin de consécration nouvelle à la promotion d'un nouveau grand-prêtre. Celle que reçurent Aaron et ses fils fut probablement regardée comme influant sur la personne de ses successeurs. Le nouveau grand-prêtre se revêtoit des habits sacrés de son prédécessur, et entroit en exercice sans autres formalités.

Rien n'égaloit la magnificence et la richesse des ornemens dont le pontife étoit revêtu lorsqu'il officioit solennellement. Par dessus son habit de lin, qui lui étoit commun avec les prêtres, il avoit une robe bleuâtre ou de couleur de pourpre, sans manches et sans couture; le bord en étoit garni d'une riche frange, à laquelle étoient attachées de petites sonnettes et des pommes de grenade admirablement travaillées, en or, à une égale distance l'une de l'autre, afin que le son qu'elles rendoient en s'entrechoquant servît à avertir de son approche. Cette robe étoit attachée avec une riche ceinture qui faisoit deux fois le tour de son corps, et dont les bouts pendoient fort bas par devant. Sur cette robe le pontife mettoit le vêtement qu'on appelle *éphod,* richement brodé en or: il étoit fort court, et n'avoit que deux pieds de longueur. A la partie supérieure de ce vêtement étoient attachées deux pierres précieuses enchâssées

dans de l'or, et sur lesquelles étoient gravés les noms des douze tribus d'Israël : sur le devant, à l'endroit de la poitrine, il y avoit un espace vide, long d'une demi-coudée, et large à proportion. C'étoit là que se mettoit le pectoral, qui étoit une pièce de la même étoffe que l'éphod, à laquelle étoient attachées douze pierres précieuses enchâssées en or. Sur chacune de ces pierres étoit gravé le nom d'une tribu : elles étoient disposées en quatre rangs, chacun de trois. Le pectoral étoit attaché à l'éphod par les quatre coins, avec des chaînes et des crochets d'or, et des rubans bleus. Il étoit sévèrement défendu au pontife de mettre l'éphod sans le pectoral. Ce dernier ornement étoit aussi nommé *mémorial,* parce qu'il lui rappeloit le soin qu'il devoit avoir des tribus, dont il portoit les noms sur la poitrine. On le nommoit aussi le *pectoral du jugement,* parce que l'oracle divin y étoit attaché : cet oracle étoit l'*Urim* et le *Thummim,* que Dieu ordonna à Moyse d'attacher sur le pectoral, mais dont l'Ecriture ne nous enseigne point la forme. (*Voyez, à l'article* Urim *et* Thummim, les différentes opinions sur ce sujet.)

Il nous reste à parler de la tiare qui couvroit la tête du pontife. C'étoit une sorte de bonnet qui avoit la forme d'une hémisphère, et qui ne descendoit pas plus bas que les oreilles : ce bonnet étoit couvert d'une autre espèce de coiffure de couleur d'hyacinthe, et environné d'une triple couronne. La tiare pontificale étoit particulièrement distinguée par une lame d'or, sur laquelle étoient gravés en hébreu, ces mots : « La » sainteté à l'Eternel. » Cette lame étoit attachée à la partie antérieure de la tiare, par deux rubans bleus. Le souverain pontife, ainsi que les autres prêtres, officioit toujours pieds nus; et il portoit si loin le scrupule à cet égard, que, s'il se trouvoit seulement un brin de paille entre ses pieds et la terre, il

avoit soin de l'ôter. En général, la grande marque de respect chez les Juifs étoit d'avoir la tête couverte et les pieds nus. *Voyez* Lévites, Pontife.

PRÊTRESSE : femme destinée au culte des faux dieux. 1. Les anciens Païens, qui avoient des femmes pour divinités, ne pouvoient manquer d'en avoir pour prêtresses. Les plus célèbres étoient celles qui rendoient des oracles, et qu'on appeloit Pythonisses.

Entre les divinités qui étoient servies par des femmes, Vesta est la plus connue. Bacchus avoit aussi des prêtresses. *Voyez* Bacchantes.

2. Les Nègres du royaume de Juida n'ont pas jugé que les femmes fussent indignes de l'honneur du sacerdoce. Ils ont un grand nombre de prêtresses qui jouissent des mêmes priviléges et de la même considération que les prêtres. On les nomme *Beta,* mais elles prennent le titre d'enfans de Dieu. Cette dignité, peu faite pour le sexe, leur inspire un orgueil insupportable. Elles commandent à leurs maris avec une hauteur tyrannique, tandis que les autres femmes, selon l'usage du pays, sont esclaves des hommes. La manière dont on choisit les filles qui doivent être prêtresses est singulière et bizarre.

Au commencement du printemps, les vieilles prêtresses sortent de leurs maisons vers les huit heures du soir, munies chacune d'un bâton : elles courent dans les rues de la ville comme des furieuses, en criant de toute leur force : *Nigo, bodinamé;* c'est-à-dire : « Prends, attrape. » Toutes les jeunes filles, depuis l'âge de huit ans jusqu'à douze, qui se rencontrent sur leur passage, sont enlevées par les Mégères, sans que personne ose s'opposer à cette violence ; car elles sont suivies d'un bataillon de prêtres disposés à les soutenir. Cette course dure communément quinze jours, ou plus long-temps. Lorsque le nombre des filles destinées à être prêtresses ne se trouve pas com-

plet, les vieilles prêtresses conduisent dans leurs maisons les jeunes filles qu'elles ont enlevées, et en donnent avis à leurs parens, qui communément sont flattés que leurs filles soient élevées au sacerdoce. Elles s'attachent d'abord à gagner leur amitié par toutes sortes de bons traitemens. Elles leur apprennent ensuite les danses et les chansons qui sont en usage dans les fêtes qu'on célèbre à l'honneur du serpent. Après un certain temps, lorsqu'elles sont suffisamment instruites, elles sont ramenées dans la maison de leurs parens; mais on exige qu'elles reviennent de temps en temps à la maison qui leur a servi de séminaire, pour y répéter ce qu'elles y ont appris. Les cérémonies qui concernent le culte du serpent ne sont pas la seule chose qu'on enseigne à ces nouvelles prêtresses. Les anciennes prennent plaisir à les former dans l'art de la coquetterie, et leur communiquent tout ce qu'une longue expérience leur a appris de plus propre à tromper les hommes. Pour prix de leurs pieuses instructions, elles partagent le profit que les jeunes prêtresses retirent de leurs charmes. *Voyez* SERPENT.

PRÊTRISE (*la*) est le troisième des ordres sacrés. C'est un sacrement qui donne le pouvoir de consacrer, d'offrir et de distribuer le corps et le sang de Jésus-Christ; de remettre et de retenir les péchés, et d'administrer tous les sacremens de l'Eglise, à l'exception de la Confirmation et de l'Ordre. L'imposition des mains est la seule cérémonie absolument nécessaire, et celle qui constitue la matière essentielle de l'ordre de prêtrise. Les autres cérémonies, qui sont la tradition du calice et de la patène avec le pain et le vin, ne doivent cependant pas être omises : elles sont la matière intégrante de ce sacrement. L'oraison que l'évêque récite en imposant les mains sur l'ordinand, est la forme essentielle de l'ordre de prêtrise. La forme intégrante consiste dans ces paroles : *Accipe protestatem*

potestatem offerre sacrificium Deo, missasque celebrare, tam pro vivis quàm pro defunctis, in nomine Domini; c'est-à-dire : « Recevez le pouvoir d'offrir » le sacrifice à Dieu et de célébrer des messes, tant » pour les vivans que pour les morts, au nom du Sei- » gneur. » Enfin le ministre de ce sacrement est l'évêque, qui peut seul le conférer.

PRIAPE : divinité infâme des anciens Païens, qui présidoit aux jardins, et étoit particulièrement adoré à Lampsaque, ville de l'Hellespont. Les poètes racontent que Vénus étant allée à la rencontre de Bacchus, qui revenoit triomphant des Indes, Priape fut le fruit de cette entrevue, et vint au monde à Lampsaque. Mais, par un enchantement de Junon, qui vouloit mortifier Vénus, il naquit avec une difformité extraordinaire, particulièrement dans cette partie du corps qu'on ne nomme pas. Vénus, ne pouvant supporter la vue de ce monstre, le laissa à Lampsaque, où il fut élevé. Mais s'étant rendu odieux aux habitans de cette ville par ses infâmes débauches, il en fut chassé honteusement. Quelque temps après, la ville de Lampsaque ayant été désolée par la peste, les habitans consultèrent l'oracle, qui répondit que c'étoit en punition de l'affront qu'ils avoient fait à Priape. C'est pourquoi, pour faire cesser le fléau et réparer leur faute, ils rendirent à Priape les honneurs divins, et lui attribuèrent l'intendance des jardins, parce que sa figure étoit propre à faire peur aux oiseaux. Nous n'entrerons point dans le détail des infamies du culte qu'on rendoit à ce dieu prétendu, et des statues qu'on lui érigeoit. On lui immoloit un âne, parce que cet animal s'étoit mis à braire, dans le moment que Priape vouloit surprendre une nymphe endormie, et lui avoit fait manquer son coup. Priape étoit honoré en Egypte et dans la Palestine sous le nom de *Beelphégor*. Il paroît que les Grecs ne le connoissoient pas du temps

d'Hésiode, car ce poète n'en a pas fait mention dans sa Théogonie.

Quelques poètes se sont égayés sur le compte de Priape, qu'ils ont traité fort cavalièrement. On peut voir la satire dans laquelle Horace fait parler Priape en ces termes : « J'étois autrefois un tronc de figuier, » un bois inutile : l'ouvrier hésita quelque temps s'il » feroit de moi un banc ou un dieu ; mais il se déter- » mina enfin à en faire un Dieu, etc. »

Martial ne le ménage pas davantage. Il le menace de le jeter au feu, s'il laisse enlever quelques pieds d'arbres dont il lui confie la garde.

PRIÈRE. C'est une élévation de l'ame vers Dieu pour lui demander quelque chose qu'elle désire, et pour le remercier des bienfaits qu'elle en a déjà reçus.

1. La prière étoit la première et la principale occupation des premiers Chrétiens, dit M. Fleury. Ils prioient ordinairement en commun, pénétrés de la vérité de cette maxime de J.-C : Si deux de vous s'assemblent sur la terre pour me prier, quoi qu'ils demandent, il leur sera donné par mon Père qui est dans les cieux ; car où il y a deux ou trois personnes assemblées en mon nom, je suis là au milieu d'elles. Ils assistoient surtout aux prières publiques du matin et du soir, consacrant ainsi le commencement et la fin de la journée. Aucune occupation temporelle ne pouvoit les dispenser de ce devoir. Après la prière publique, ils se donnoient ordinairement le baiser de paix. Ceux qui ne pouvoient pas se trouver avec le commun des fidèles, comme les malades, les prisonniers, les voyageurs, s'assembloient en particulier, autant qu'il leur étoit possible ; et s'il arrivoit qu'ils fussent seuls, ils étoient du moins exacts à prier aux heures marquées. Les fidèles se tournoient pour prier du côté de l'orient, et leur attitude ordinaire étoit de lever la tête et les mains vers le ciel. Ils interrom-

poient même leur sommeil pour vaquer à la prière, tant étoit grande leur ardeur pour ce saint exercice. La prière de la nuit est recommandée par les SS. Pères, comme très-favorable pour élever son esprit à Dieu dans le calme et le silence. David nous apprend qu'il prioit la nuit, et S. Paul, étant en prison, après avoir été fouetté avec Silas, consacroit à la prière les heures destinées au sommeil. Ces Chrétiens fervens ne se contentoient pas de prier à certaines heures réglées; chacune de leurs actions étoit précédée et terminée par la prière. Tous leurs travaux étoient sanctifiés par cette sainte pratique : le labour, les semailles, la moisson et la récolte des fruits, commençoient et finissoient par des prières. On prioit en commençant à bâtir une maison, ou à l'habiter; à faire une pièce d'étoffe ou un habit, ou à s'en servir; et ainsi de toutes les autres choses les plus communes. Nous voyons des exemples de ces prières, en plusieurs bénédictions qui sont encore dans les rituels. La salutation au commencement d'une lettre et dans les autres rencontres, n'étoit pas seulement un témoignage d'amitié, c'étoit une prière.

2. Les Juifs modernes ont trois temps dans la journée destinés à la prière. Le premier, qui est le matin, se nomme *sciacrid,* qui signifie matines. Le second, qui est l'après-midi, s'appelle *mincha,* qui veut dire none. Et le troisième, qui est le soir, se nomme *harvid,* qui signifie vêpres. Pour que les Juifs puissent réciter solennellement leurs prières, il faut qu'ils soient assemblés au nombre de dix, et que chacun d'eux ait au moins l'âge de treize ans et un jour. Lorsque ce nombre est complet, le cazan s'approche du pupitre, et entonne les prières : les assistans continuent, mais en baissant beaucoup le ton. Les Juifs prononcent leurs prières d'une manière qui approche beaucoup du chant; mais en cela même ils varient

beaucoup, selon les différentes nations. Le chant des Juifs allemands est beaucoup plus fort que celui des autres : celui des Lévantins et des Espagnols ressemble au chant des Turcs : pour les Italiens, ils chantent d'un ton doux et modéré. Des psaumes, des bénédictions, des passages du Deutéronome et des Nombres, sont les prières ordinaires, qui sont toujours suivies d'une lecture de l'Ecriture sainte. *Voyez* PARASCIOD.

3. Dans les églises Luthériennes, le prêche est toujours suivi de prières que l'on fait à Dieu en commun, pour les malades, les femmes en couches, les voyageurs, en un mot, pour tous ceux dont l'état demande quelque secours. En Danemarck, c'est un usage reçu de prier Dieu publiquement pour ceux qui se disposent à consommer leur mariage.

4. La prière est un des quatre principaux articles ordonnés par l'Alcoran : aussi les Musulmans observent-ils avec une scrupuleuse exactitude, tout ce que la loi leur prescrit à cet égard.

Avant d'entrer dans la mosquée, ils font cette espèce d'ablution qu'ils appellent *abdest;* ils vont ensuite se placer en silence, les hommes dans le bas de la mosquée, et les femmes dans les galeries d'en-haut, ou sous les portiques extérieurs. Là, après s'être inclinés profondément, par respect pour le lieu saint, ils lèvent les yeux au ciel, et se bouchent les oreilles avec les pouces. Ensuite ils se mettent à genoux sur un tapis, ou sur la terre nue, qu'ils baisent par trois fois; ou bien ils s'asseyent sur les talons, en tournant la tête à droite et à gauche, pour saluer leur prophète et les anges bons ou mauvais.

L'iman se lève alors, et, portant ses mains sur ses épaules, aux oreilles et à l'estomac, il avertit les fidèles de se préparer à la prière. Il commence, et le peuple répète mot pour mot. Ces espèces de litanies sont as-

saisonnées de génuflexions, de prosternations, et d'autres mouvemens du corps aussi ridicules les uns que les autres. Le nombre de ces grimaces est réglé dans chaque prière, ainsi que les versets de l'Alcoran qui en font le sujet. Tout le peuple tient sa tête à deux mains, pour ne pas interrompre un exercice aussi sérieux, dont on perdroit tout le fruit en parlant, en pleurant même un peu trop haut, à moins que le ciel ou l'araf ne fût le motif de leur joie ou de leurs gémissemens.

La confession de foi et quelques versets de l'Alcoran composent les prières dont il s'agit; et lorsque l'iman a récité le dernier verset, chacun dit une espèce de chapelet, dont chaque grain a pour objet un attribut de Dieu en particulier.

Leur dévotion est toute simple, et sans affectation de mots recherchés ou de pensées fleuries : ils se reprochent de ne pas rendre à la Divinité tout l'hommage qui lui est dû; ils demandent pardon à Dieu de leurs fautes, la conservation de leurs princes et de leur empire, enfin la division entre les princes chrétiens.

5. Zoroastre ordonna à ses disciples de faire leurs prières debout ou à genoux, le visage tourné vers le soleil et vers le feu : ainsi, lorsque les Perses venoient prier devant le feu sacré, « ils s'en approchoient toujours, dit Prideaux, du côté de l'occident, afin qu'ayant le visage tourné vers ces feux, et par-là vers le soleil levant, ils pussent diriger leur culte vers l'un et vers l'autre tout à la fois. » Lord, dans son Histoire de la Religion des anciens Perses, dit que les Parsis ou Guèbres, qui ont conservé la religion des anciens Perses, doivent avoir le visage tourné vers le soleil lorsqu'ils font leurs prières pendant le jour, mais que s'ils prient pendant la nuit, il faut qu'ils se tournent du côté de la lune.

Ces peuples tiennent en main, pendant leurs prières,

de petites baguettes, que l'on coupe d'un arbre nommé *hawen*, assez semblable au tamarin ou bien au grenadier. On emploie plusieurs cérémonies pour couper les baguettes; on lave avec grand soin le couteau dont on se sert, et l'on récite pendant l'ablution quelques prières : on renferme respectueusement ces baguettes dans un étui dont on ne les tire que lorsqu'il faut en faire usage pour la prière. On en prend plus ou moins, selon les prières que l'on fait : elles ne servent qu'une fois, et, la prière finie, on les jette dans le feu sacré. On dit aussi que les Guèbres prennent en main cinq de ces baguettes, avant de commencer leur repas.

Les Indiens gentils étalent dans leurs prières tout le faste des Pharisiens. Ce n'est pas le lieu le plus secret de leurs maisons qu'ils choisissent pour s'acquitter de ce devoir religieux : ils montent sur des toits, pour être aperçus de tout le monde. Souvent ils se postent au coin des rues les plus fréquentées, et sur le bord des grands chemins : c'est là qu'en présence de tout le peuple, ils donnent l'essor à leur ferveur : on les voit se coucher tout de leur long sur la terre, qu'ils frappent du front, poussant de longs soupirs, et faisant tous les gestes d'un *tartuffe*. Le peuple témoin de leur dévotion, les regarde comme des saints, et les comble de louanges. C'est principalement le matin, lorsque le soleil se lève, que les dévots indiens jouent ces farces, que l'on honore du nom de prières.

6. A la Chine, lorsqu'un jeune homme reçoit le bonnet ou le chapeau par lequel il est admis au rang des hommes, on fait pour lui une prière aux ancêtres, par laquelle on leur demande qu'ils protègent ce jeune homme, et le fassent parvenir heureusement à l'âge viril. Lorsqu'une fille atteint l'âge de puberté, et lorsqu'elle est sur le point de se marier, on fait pour elle la même prière.

7. Rien de plus modeste ni de plus touchant que la manière dont les talapoins de Siam ont coutume de faire leurs prières. Ils sont assis à terre, leurs mains jointes sont élevées vers le ciel; devant eux, sur une table très-haute, est placée une idole, sur laquelle ils attachent leurs regards, sans permettre qu'ils s'égarent sur des objets profanes. Ils chantent ou récitent leurs prières tous ensemble, persuadés que ce concert unanime de voix qui s'adressent à la divinité, est très-propre à la fléchir. Ils ne s'arrêtent jamais un seul moment pour prendre haleine, et leurs prières se font tout d'une traite. Si les talapoins étoient conséquens dans leur systême, ils ne prieroient jamais; car ils sont persuadés que leur dieu, enseveli dans une espèce d'insensibilité qui tient du néant, n'entend ni leurs vœux ni leurs prières. (*Voyez* Nireupan.) Mais ils prétendent que ce dieu, avant de quitter la terre, leur a recommandé de lui adresser des prières; et c'est pour accomplir ce bizarre précepte, qu'ils se fatiguent à prier un être qui, selon leurs principes, est insensible et sourd. Le P. Tachard, missionnaire jésuite, voulant un jour leur représenter que c'étoit en vain qu'ils prenoient tant de peine pour exécuter les ordres d'un dieu qui ne leur savoit aucun gré de leur fidélité, pour y réussir, il se servit de cette comparaison familière : Tandis que le maître de la maison vit, les serviteurs exécutent ses ordres, parce qu'ils espèrent de lui plaire, ou craignent d'en être punis; mais, quand il est mort, chacun se retire de son service, les bons serviteurs ne pouvant plus lui plaire, ni les méchans en appréhender aucune punition.

8. Quelques Japonois sectateurs du sentoïsme, par un raffinement particulier de dévotion, évitent avec soin de faire aucune prière aux dieux lorsqu'ils vont visiter les temples : ils sont persuadés que ce seroit offenser ces esprits célestes, qui connoissent assez nos

pensées, nos désirs et nos besoins, sans que nous les en instruisions. *Voyez* Sintos.

9. Les Nègres mahométans qui habitent les pays intérieurs de la Guinée, ne font la prière que trois fois le jour. Dans chaque village il y a un marabout, ou prêtre, qui a soin de rassembler les habitans pour cet exercice de religion. Ils commencent par faire les ablutions accoutumées; ils se tournent ensuite du côté de l'orient, ayant à leur tête le prêtre, dont ils observent tous les gestes et les mouvemens, afin de les imiter. Le marabout étend d'abord les bras, et prononce quelques paroles lentement et d'une voix haute, afin qu'elles soient entendues et répétées par ceux qui sont derrière lui; ensuite il s'agenouille, et baise la terre à trois reprises différentes : ces cérémonies étant achevées, il reste à genoux, et fait sa prière dans un profond silence; après quoi, décrivant un cercle sur la terre avec le bout du doigt, il trace dans ce cercle quelques lignes mystérieuses, qu'il baise avec respect, puis, attachant les yeux sur la terre, il reste pendant quelque temps enseveli dans une méditation profonde, ayant la tête appuyée sur les deux mains; après quoi, il se couvre la tête et le visage de sable ou de poussière, prononce à haute voix une nouvelle prière, applique la main sur la terre, et la porte à son front, en disant souvent : *Salamalec*, c'est-à-dire, je vous salue, Seigneur. C'est par là que finissent les cérémonies de la prière, qui sont fort différentes de celles des autres Mahométans. Un voyageur ayant un jour demandé à quelques marabouts ce que signifioient les cérémonies qu'ils pratiquent dans la prière, ces prêtres lui répondirent qu'ils se prosternoient et s'humilioient devant Dieu, par la connoissance qu'ils ont de leur néant; que dans leurs prières ils lui demandoient le pardon de leurs péchés, l'abondance des biens de la terre, la prospérité de leur famille, en-

fin tout ce qui pourroit rendre leur vie heureuse.

Prières des quarante heures. (*Voyez* QUARANTE HEURES.)

PRIEUR, du latin *prior, le premier* : titre de la plupart des supérieurs des communautés religieuses. Un prieur est aussi celui qui possède un bénéfice simple qui a titre de prieuré (1).

Prieur claustral. C'est celui qui gouverne les religieux dans les abbayes ou prieurés qui sont en commende. Il est ainsi nommé, parce qu'il a autorité dans le cloître, ou monastère.

Grand-prieur. On appelle ainsi celui qui est le premier dans une grande abbaye, lorsqu'elle a besoin de plusieurs supérieurs. Il y a aussi des grands-prieurs dans les ordres militaires. On comptoit en France six grands-prieurs de l'ordre de Malte : le grand-prieur de Provence, le grand-prieur d'Auvergne, le grand-prieur de France, le grand-prieur d'Aquitaine, le grand-prieur de Champagne, le grand-prieur de Toulouse. *Voyez,* au Supplément, CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES et MALTE (*Chevaliers de*).

PRIEURÉ : bénéfice dont est pourvu un prieur. Il y a des prieurés simples, qui n'obligent qu'à dire le bréviaire ; il y en a qui sont dignités, et qui donnent le pouvoir de conférer des bénéfices. Le prieuré claustral est au rang des bénéfices doubles. Il y a aussi des prieurés-cures, qui sont des cures desservies par des religieux, et dépendant de quelques-unes de leurs maisons. *Voyez* BÉNÉFICES.

Prieuré des deux Amans. A quatre lieues de Rouen, il y avoit un prieuré qui portoit ce nom, et qui fut fondé à l'occasion que nous allons rapporter. Un seigneur qui possédoit une terre considérable dans le Vexin normand, avoit une nièce qui étoit éperdument

(1) Aujourd'hui en France tous les chefs de communautés religieuses sont désignés dans les actes sous le titre de *Supérieurs.*

aimée d'un jeune homme de son voisinage : elle avoit elle-même beaucoup d'inclination pour ce jeune homme, et consentit qu'il la demandât en mariage à son oncle. C'étoit un homme bizarre et capricieux. Il déclara au jeune homme qu'il ne lui accorderoit sa nièce, qu'à condition qu'il la porteroit, sans se reposer, jusqu'au sommet d'une montagne que l'on voyoit des fenêtres de son château. L'amour et l'espérance firent croire à cet amant que le fardeau seroit léger. En effet il porta sa bien-aimée, sans se reposer, jusqu'à l'endroit indiqué; mais il expira une heure après, des efforts qu'il avoit faits. Sa maîtresse, au bout de quelques jours, mourut de douleur et de chagrin. L'oncle, en expiation de leur malheur, qu'il avoit causé, fonda sur la montagne un prieuré qu'on appela *le prieuré des deux Amans.*

PRIMAMENSIS : assemblée de docteurs en théologie, qui se tient le premier jour de chaque mois, pour conférer des affaires de la Faculté.

PRIMAT ; archevêque qui a une supériorité de juridiction sur plusieurs archevêques ou évêques. L'archevêque de Lyon prend le titre de primat des Gaules; l'archevêque de Bourges se dit primat d'Aquitaine; et l'archevêque de Rouen prétend être primat de Normandie, quoiqu'il n'ait aucun métropolitain sous sa juridiction. Ce fut la subdivision des provinces qui donna lieu en France à l'érection des primaties. L'Aquitaine, par exemple, ayant été divisée en deux provinces, et Bourges étant la capitale de la première de ces provinces, l'archevêque de Bourges devint par là primat des Aquitaines; de même la Gaule lyonnoise, qui comprenoit toute la Gaule celtique, ayant été partagée en deux provinces, dont la première avoit Lyon pour capitale, l'archevêque de Lyon devint primat des Gaules. L'on appelle de l'évêque au métropolitain, et du métropolitain au primat.

PRIME. C'est la première des heures canoniales, qui se dit immédiatement après laudes.

PRIMICIER : titre d'une dignité ecclésiastique. Dans les églises cathédrales, le primicier présidoit au chœur : il étoit chargé du soin de maintenir l'ordre de l'office public. Ses fonctions étoient à peu près les mêmes que celles du chantre.

Le nom de primicier est formé de ces mots latins, *primus in cerâ*, c'est-à-dire, inscrit le premier sur le catalogue des officiers; on le donnoit autrefois aux premiers officiers dans chaque ordre.

PRISCILLIANITES : hérétiques du quatrième siècle. Leur doctrine tenoit en partie de celle des Manichéens, et en partie de celle des Gnostiques. Ils admettoient, comme les premiers, un mauvais principe, moteur de la matière et de son imperfection; ils autorisoient la dissolution, comme ces derniers. Ils tenoient la nuit des assemblées de débauche et de prostitution : les hommes et les femmes y prioient nus; et ils avoient pour maxime de plutôt jurer et parjurer, que d'en violer le secret. Ils croyoient que Jésus-Christ n'étoit né et n'avoit souffert qu'en apparence. L'auteur d'une secte si impie eut le sort qu'il méritoit : il fut mis à mort, avec plusieurs de ses sectateurs, par l'ordre de l'empereur Maxime, après avoir été convaincus des crimes dont on les accusoit. L'hérésie des Priscillianites a été condamnée au concile de Saragosse.

PRISE D'HABIT : cérémonie qui se fait dans les maisons religieuses, lorsque quelqu'un prend l'habit de l'ordre.

PROAO. C'est le nom d'une fausse divinité des anciens Germains, qui présidoit à la justice. Elle étoit représentée tenant d'une main une pique environnée d'une espèce de banderolle, et de l'autre un écu d'armes.

PROCESSION : marche religieuse d'ecclésiastiques, qui vient en ordre d'une église à une autre, en récitant des prières et en chantant les louanges de Dieu. L'usage des processions est commun à presque toutes les religions. On trouve, dans l'ancien Testament, des exemples qui prouvent que les Juifs admettoient ces pieuses marches parmi les cérémonies de leur culte. On fixe ordinairement au règne de Constantin le Grand l'époque de l'institution des processions dans le christianisme. L'ordre général des processions usitées dans l'Eglise catholique, tel qu'il est prescrit dans les rituels, est trop connu pour qu'il soit nécessaire d'entrer là-dessus dans des détails.

1. La confrérie de sainte Gertrude, établie à Nivelle, faisoit jadis tous les ans, le lendemain de la Pentecôte, une procession solennelle en l'honneur de cette sainte, qui est la patronne de la ville. On voyoit d'abord paroître un homme à cheval; derrière lui étoit assise en croupe une fille, choisie entre les plus belles de la ville pour représenter sainte Gertrude : elle étoit habillée en dévote, et d'une manière convenable au personnage qu'elle jouoit. Devant elle, un jeune homme alerte, qui représentoit le diable, faisoit mille sauts et mille cabrioles, et tâchoit, par ses gestes bouffons, de faire rire la prétendue sainte, qui, de son côté, s'efforçoit de conserver la gravité qui convenoit à son caractère et à la cérémonie. Des jeunes filles venoient ensuite, portant l'image de la sainte Vierge : le reste de la procession n'avoit rien de remarquable.

2. A Courtrai, le vendredi saint, la ville payoit vingt-cinq livres à un pauvre homme, pour représenter les souffrances du Sauveur. On le menoit en procession dans toutes les rues, vêtu d'une robe violette, la tête couronnée d'épines, portant une lourde croix sur ses épaules : douze religieux, six Capucins d'un côté, six Récollets de l'autre, faisant l'office de bourreaux, le

tiraillioient à droite et à gauche, par autant de grosses cordes qu'il avoit attachées autour du corps. Les tourmens qu'ils lui donnoient l'auroient fait bientôt périr de fatigue, si un nouveau Simon le Cirénéen n'étoit survenu à propos, lorsqu'il étoit fort près de succomber sous le fardeau de sa croix. Il arrivoit enfin à l'église plus qu'à demi-mort. Au milieu de toutes ces souffrances, il ne laissoit pas échapper le moindre murmure ni la moindre plainte, et se croyoit assuré de son salut, s'il pouvoit expirer sous les coups; ce que n'ont pas honte de lui faire accroire les ministres de la religion eux-mêmes.

3. Le même jour, à Bruxelles, on crucifioit aussi un homme, pour imiter le crucifiement de Jésus-Christ; mais au moins choisissoit-on, pour faire le rôle de crucifié, un criminel condamné à mort, et à qui on accordoit la grâce, pour l'amour du rôle qu'il devoit jouer. C'étoit l'église des Augustins qui servoit, pour ainsi dire, de salle de théâtre à ce spectacle tragi-comique. On y voyoit, aux pieds sacrés des autels, un vaste échafaud sur lequel étoit élevée une croix haute de vingt pieds; de côté et d'autre étoient dressées des espèces de loges pour les dames, les gens de qualité; et pour les premiers de la ville : le reste de l'église, si l'on veut, le parterre, ne suffisoit pas pour contenir la foule incroyable de peuple qui se pressoit de toutes parts pour voir enfin terminer le plus curieux de la scène. Il ne commençoit qu'après la procession. Cette procession se faisoit au son lugubre d'un grand nombre d'instrumens. On y voyoit d'abord marcher les confrères dits de la Miséricorde, le visage masqué, les pieds nus, et en habit de la confrérie; venoient ensuite des prisonniers, traînant à leurs pieds de gros boulets de canon, qui y étoient attachés avec des chaînes de fer; arrivoient enfin des religieux Augustins travestis en Juifs, et au milieu d'eux le représentant du Sauveur,

garotté, couronné d'épines, revêtu d'une robe de pourpre. Après l'avoir ainsi promené en procession par toute la ville, les religieux travestis en bourreaux le conduisoient au lieu du supplice, armés de clous, de marteaux et des autres instrumens de la Passion; le faisoient monter sur l'échafaud, et y montoient avec lui. Aussitôt ils le dépouilloient jusqu'à la chemise, tiroient ses habits au sort, et l'étendoient enfin sur la croix, où ils lui attachoient les pieds et les mains avec des courroies, sous lesquelles étoient de petites vessies pleines de sang, qui, percées par les clous, faisoient croire au peuple qu'on avoit réellement percé les pieds et les mains du crucifié. A cette vue, tout le peuple se sentoit les entrailles émues, et, se retraçant l'image de son Sauveur, il laissoit couler ses larmes. Quelques-uns des plus dévots se laissoient tellement emporter à leur douleur, qu'ils se frappoient rudement la poitrine, et se la meurtrissoient à force de coups.

Il se fait aussi, le vendredi saint, à Venise, une célèbre procession, à neuf heures du soir. On y promène le saint sacrement, dans un cercueil couvert de velours noir. La place de S. Marc est le rendez-vous de cette procession; elle est magnifiquement illuminée, et les lumières y sont de toute part si multipliées, qu'elles font de la nuit le plus beau jour. Mais voici le singulier de cette procession. « On y voit, rapporte » un auteur moderne, marcher les pénitens avec » leurs bonnets en pointe de deux pieds de haut sur » la tête, lesquels se battent jusqu'au sang, en mar- » chant de temps en temps en arrière devant le cru- » cifix; ils ont pour cet effet des disciplines faites » d'un grand nombre de petites cordes armées, qu'ils » tiennent à deux mains, et qu'ils trempent de temps » en temps dans un peu de vinaigre qu'on leur porte » exprès, frappant sur leur dos avec une certaine me- » sure et une cadence si réglée, qu'il faut nécessaire-

» ment avoir bien étudié cet art pour s'en acquitter » comme il faut. » C'est un reste des siècles d'ignorance, où le peuple, ne sachant ni lire ni écrire, avoit besoin d'être instruit par ces cérémonies qui parlassent aux yeux.

4. Le lecteur verra peut-être avec plaisir quelques détails sur la procession des Disciplinans, qui se fait en Espagne, le vendredi saint, pour honorer la passion de Notre Seigneur. Le triste appareil de cette cérémonie est très-conforme à l'esprit de son institution : les croix et les banières sont couvertes de crêpes; les gardes du roi d'Espagne, qui marchent à cette procession, ont leurs armes revêtues de noir; les musiciens sont en deuil et masqués; les tambours sont aussi couverts de noir; les airs lugubres que jouent les instrumens de musique, répondent à cette triste décoration. A ce funèbre concert se joint le bruit de plusieurs chaînes pesantes que l'on traîne. Entre tous ceux qui composent cette procession, on distingue les Disciplinans, qui en sont les principaux acteurs. « Ils portent un long bonnet, dit l'auteur des » *Délices de l'Espagne,* couvert de toile de batiste, » de la hauteur de trois pieds et de la forme de pain » de sucre, d'où pend un morceau de toile qui tombe » par devant et leur couvre le visage. Il y en a quel- » ques-uns qui prennent ce dévot exercice par un vé- » ritable motif de piété; mais il y en a d'autres qui ne » le font que pour plaire à leurs maîtresses; et c'est » une galanterie d'une nouvelle espèce, inconnue aux » autres nations. Ces Disciplinans ont des gants et » des souliers blancs, une camisole dont les manches » sont attachées avec des rubans; ils portent un ru- » ban à leur bonnet ou à leur discipline, de la cou- » leur qui plaît le plus à leurs maîtresses. Ils se fusti- » gent par règle et par mesure, avec une discipline de » cordelettes, au bout desquelles on attache de petites

» boules de cire garnies de verre pointu. Celui qui se » fouette avec le plus de courage et d'adresse, est » estimé le plus brave. Lorsqu'ils rencontrent quel- » que dame bien faite, ils savent se fouetter si adroi- » tement, qu'ils font ruisseler leur sang jusque sur » elle; et c'est un honneur dont elle ne manque pas » de remercier le Disciplinant. »

Madame d'Aunoi, dans son *Voyage d'Espagne*, dit que la manière de se fouetter est devenue un art, en Espagne, aussi raffiné que celui de l'escrime, et qu'il y a des maîtres particuliers qui l'enseignent: elle ajoute que, pour se fouetter avec grâce, il ne faut agir que de la main et du poignet, sans gesticuler du bras. Reprenons notre auteur. « Quand un Discipli- » nant se trouve devant la maison de sa maîtresse, » c'est alors qu'il redouble les coups avec plus de fu- » rie, et qu'il se déchire le dos et les épaules. La dame, » qui le voit de son balcon, et qui sait qu'il le fait à » son intention, lui en sait bon gré dans son cœur, » et ne manque pas de lui en tenir bon compte. Ceux » qui prennent cet exercice sont obligés d'y retourner » tous les ans, faute de quoi ils tombent malade: et » ce ne sont pas seulement des gens du peuple ou des » bourgeois qui font cela, mais aussi des personnes » de la plus grande qualité. » A Séville, le nombre des Disciplinans va jusqu'à sept ou huit cents, et ils l'emportent sur ceux de Madrid par la rigueur avec laquelle ils se fustigent. Cette procession est si célèbre et si solennelle, que tous les ordres de l'Etat sont obligés de s'y trouver; ainsi l'on voit marcher, non-seulement les ecclésiastiques, les moines, les magistrats, les artisans, mais encore les comédiens, quoique leur profession soit réputée infâme. Le roi d'Espagne assiste quelquefois en personne à cette solennité, accompagné de tous ses courtisans. La procession des Disciplinans est ordinairement accompagnée d'une

pieuse

pieuse farce, pareille à celles que l'on représentoit en France dans l'enfance de notre théâtre. On dresse des théâtres, sur lesquels on joue la passion et la mort de Jésus-Christ. Au lieu d'applaudissemens, on entend, à certains endroits, les pleurs et les gémissemens des spectateurs, qui se donnent de grands coups sur la poitrine. C'est le sort ordinaire des dévotions outrées, de dégénérer en licence et en abus. Les Disciplinans, après s'être déchirés les épaules, de retour chez eux, se frottent avec des éponges trempées dans du sel et du vinaigre, et se plongent ensuite dans la débauche d'un somptueux repas, pour réparer en quelque sorte le sang qu'ils ont perdu, et flatter la chair qu'ils ont si maltraitée.

Il y a lieu d'être surpris que les Espagnols, naturellement si graves et si sérieux, aient pu allier aux cérémonies les plus saintes de la religion les pantomimes et les gestes burlesques des bouffons : on voit cependant ce mélange monstrueux dans la procession de la Fête-Dieu, qui d'ailleurs est pompeuse et magnifique. Dans les rangs des ecclésiastiques, qui marchent dévotement et les yeux baissés, se mêlent des farceurs et des baladins, qui gesticulent et qui sautent de la manière la plus indécente; il y en a même qui vont faire jouer leur adresse aux côtés du prélat qui porte le saint sacrement.

5. On pardonne aux Italiens de pareils écarts, qui sont plus dans leur caractère. Misson, dans son *Voyage d'Italie*, assure que les bouffons jouent un rôle considérable dans la procession de la Fête-Dieu qui se fait à Milan. Peut-être que David dansant devant l'Arche a pu donner l'idée de ces pieuses cabrioles.

La procession du Rosaire, à Venise, est une des plus plaisantes dans ce genre. Les RR. PP. Dominicains ont l'honneur de l'invention, et voici comment ils ont disposé cette pieuse marche. On voit d'abord

paroître une troupe de jeunes garçons, les plus beaux et les mieux faits qu'on ait pu trouver, qui représentent des anges et des saints. Parmi ces garçons, il y a un aussi grand nombre de jeunes filles, d'une figure et d'une taille d'élite, qui représentent des saintes. Chacune a le nom du personnage qu'elle représente : l'une s'appelle *sainte Agnès*, l'autre *sainte Luce*. Entre toutes les saintes, on remarque *sainte Catherine de Sienne*, auprès de laquelle est un enfant, portant un soufflet dans une main, et dans l'autre un balai, parce que les légendes rapportent que Jésus-Christ entra un jour, sous cette forme, dans l'appartement de Catherine, pour lui servir de valet-de-chambre. Parmi toutes ces jeunes filles sont dispersés quelques jeunes égrillards déguisés en diables, qui ont de longues queues, des cornes et des griffes : leur emploi est de gesticuler auprès des saintes, de tâcher de les distraire par les postures les plus grotesques; on dit même qu'il se trouve certains diablotins entreprenans qui poussent le jeu fort loin, et prennent des libertés capables d'alarmer la pudeur des jeunes vierges. Cette farce ridicule est destinée à faire voir le courage héroïque des saintes qui ont résisté constamment, pendant leur vie, aux attaques de l'esprit malin. A la suite des saintes de la loi nouvelle, on voit paroître celles de l'ancien Testament, représentées par plusieurs matrones, qui joignent à un air grave et respectable la fraîcheur et les agrémens de la jeunesse. Derrière elles on porte en cérémonie, sur un brancard, une jeune et belle fille, remarquable par son éclatante parure, qui porte en main un sceptre, et sur la tête une couronne royale : un de ses principaux ornemens est un rosaire extraordinairement grand, et dont les grains sont d'une grosseur prodigieuse. Tous ces attributs font aisément reconnoître que ce personnage représente la sainte Vierge. Cette

sainte Vierge vivante et animée est suivie d'une autre qui n'est que de bois, mais qui n'est pas moins révérée : c'est une statue miraculeuse dont les Dominicains racontent des merveilles.

6. L'usage des processions étoit commun chez les anciens Païens : voici la description d'une procession en l'honneur de Diane, qui se trouve au livre XI de l'*Ane d'or* d'Apulée; elle peut donner une idée générale de la manière dont ces solennités étoient célébrées chez les Romains. La marche étoit ouverte par des gens vêtus et armés en chasseurs : on sait que Diane étoit la déesse de la chasse. On voyoit ensuite paroître des hommes habillés en femmes; ils avoient les cheveux tressés, et leur parure étoit des plus recherchées et des plus magnifiques. Ils étoient suivis de plusieurs autres hommes diversement déguisés, selon leur goût et leur caprice : l'un, avec une longue barbe, un bâton et un vieux manteau, représentoit un philosophe; l'autre y paroissoit avec tout l'attirail de la magistrature. C'étoit une vraie mascarade, digne de la religion dont elle faisoit partie. On portoit ensuite, sur un brancard, une ourse apprivoisée. On devine aisément ce que signifioit cet animal. Il étoit suivi d'une longue file de matrones habillées de blanc, qui avoient pour couronnes des guirlandes de fleurs; elles arrosoient les rues d'un baume précieux et odoriférant, et les parsemoient en même temps de fleurs. Après elles marchoient plusieurs hommes et femmes, qui tenoient en main une torche ou un flambeau; ils précédoient les musiciens, dont les voix, mêlées au son des instrumens, contribuoient à augmenter la pompe de la fête et la dévotion des assistans. Après la musique, venoient les prêtres, tenant en main plusieurs choses consacrées au culte des dieux; le plus considérable d'entr'eux portoit, dans un petit coffre, certains mystères qui étoient dans la plus grande vénération chez

les anciens Païens. Les plus respectables personnages fermoient la marche; c'étoient les dieux eux-mêmes, qui assistoient en personne à cette solennité : on y voyoit Anubis, Mercure, Sérapis, avec la même forme sous laquelle ils étoient adorés.

7. Chez les Géorgiens on solennise le premier jour de chaque année par une procession singulière. Tous les officiers du prince, grands et petits, sont obligés de marcher à cette procession avec le clergé, et de faire marcher avec eux un des principaux instrumens qui désigne leur office. Ainsi l'on y voit, non-seulement le cheval de l'écuyer, mais l'étrille du palefrenier, la marmite du cuisinier, etc. Ce mélange d'objets, tantôt nobles et décens, tantôt vils et bas, doit offrir un spectacle assez bizarre. Une des superstitions de ce jour est de toucher à tout ce qu'on rencontre; on croit que c'est un moyen d'être heureux toute l'année.

8. Les Indiens gentils ont coutume de promener leurs dieux avec beaucoup de solennité : ils les portent en procession sur un brancard, devant lequel est un autel portatif où brûlent des parfums. Tous les chemins sur le passage de l'idole sont jonchés de fleurs; plusieurs personnes distinguées marchent à ses côtés, tenant en main des éventails de plumes de paon, avec lesquels ils agitent l'air, pour rafraîchir le dieu et chasser les mouches qui pourroient l'incommoder. Ces éventails ont un manche de la longueur de sept ou huit pieds, enrichi de lames d'or ou d'argent. Ceux qui pourroient trouver ridicule qu'on évente un dieu, verront, dans le passage de Tavernier que nous allons rapporter, qu'il ne faut pas aller aux Indes pour trouver de pareils usages : « J'ai » vu, dit ce voyageur, en Saxe et en d'autres en- » droits d'Allemagne, que, pendant qu'on pronon- » çoit dans l'église l'oraison funèbre du mort, qui re-

» posoit tout de son long dans une bière découverte, » des gens de côté et d'autre l'éventoient à toute » heure, pour chasser les mouches qui voloient sur le » visage du défunt. » Eventer un mort ou une statue, c'est bien la même chose : l'un est aussi ridicule que l'autre.

Ces mêmes peuples font, chaque mois, des processions solennelles en l'honneur de Vistnou et d'Ixora : le dieu y paroît monté sur un cheval qui a les pieds de devant en l'air, et ceux de derrière appuyés sur une table. Plusieurs hommes portent cette table sur leurs épaules; et, dans la marche, ils ne vont que par bonds et par caracoles, imitant l'allure des chevaux. Au-dessus de la tête du dieu, on porte un parasol, non pas pour le garantir du soleil; car c'est ordinairement pendant la nuit que se fait la cérémonie, à la lueur d'un grand nombre de flambeaux. Auprès du dieu, il y a un homme chargé du soin d'écarter les mouches avec un éventail. La procession étant finie, le dieu est reconduit dans son temple; alors les filles publiques qui dépendent de ce temple, exécutent, en présence du dieu, plusieurs danses au son de divers instrumens de musique : sur quoi l'on peut remarquer la coutume singulière des Indiens, d'avoir pour chaque pagode un certain nombre de courtisanes, à titre de danseuses, qui sont regardées comme des personnes consacrées au service de Dieu. En général, la religion des Indiens est très-favorable aux filles de cette espèce; elle ne les exclut point du paradis, pourvu qu'elles remplissent leur profession avec honneur. Mahomet a donné dans l'extrémité opposée, lorsqu'il a banni toutes les femmes de son paradis.

Vistnou et Ixora ont chaque année un jour de fête solennelle, où ils sont conduits en procession, non pas à cheval, mais dans un énorme chariot aussi haut qu'une maison, et qui ressemble à une tour portée

sur des roues. Ce sont des hommes qui tirent ce chariot.

9. Dans l'île de Ceylan, on a coutume de faire, chaque année, une procession pompeuse et solennelle en l'honneur des génies qui président à la terre. Quelque temps avant la procession, les prêtres placent les idoles à l'entrée des temples, et les laissent exposées à la vénération du peuple, qui vient en foule leur rendre ses hommages et leur apporter ses offrandes. On amène aussi auprès de ces idoles des palanquins remplis de reliques, où il y a, entr'autres choses, un pot d'argent. C'est une coutume religieuse de remplir ce pot d'eau de la rivière, et de le déposer dans le temple jusqu'à l'année suivante, qu'on y met de nouvelle eau. Venons à la description de la procession. On ne porte point d'idoles dans cette procession; ce sont les prêtres qui les représentent. Le plus distingué d'entre ces prêtres est choisi pour représenter l'Etre suprême : il tient en main un bâton peint et couronné de fleurs, et, de peur qu'il ne profane par son souffle ce divin bâton, il a soin de mettre un linge devant sa bouche. Les dévots se prosternent respectueusement devant ce bâton, et viennent, chacun à son tour, lui présenter leur offrande. Après cette cérémonie, qui est comme le préliminaire de la procession, le prêtre, mettant le bâton sur ses épaules, monte sur un éléphant revêtu d'une toile blanche, et c'est alors que la marche commence. On voit d'abord venir quarante ou cinquante éléphans qui portent chacun des sonnettes; ils sont suivis de plusieurs hommes qui représentent des géans : viennent ensuite une troupe de danseurs, et une troupe de femmes qui ont dessein de se consacrer au culte des idoles. Parmi ces hommes et ces femmes sont entremêlés plusieurs musiciens, dont les uns frappent sur des tambours, les autres embouchent des trompettes et jouent du haut-

bois. Après eux, s'avance, sur son éléphant, le prêtre qui représente l'Etre suprême; derrière lui est monté un autre prêtre, qui soutient un parasol sur sa tête, pour le garantir des injures de l'air : à ses côtés marchent deux éléphans; deux prêtres sont montés sur chaque éléphant, le premier représentant un dieu, et le second couvrant le dieu prétendu avec un parasol. Tous ces prêtres sont escortés d'une troupe de femmes dévotes qui agitent l'air avec des éventails, et s'occupent à chasser les mouches. Une multitude prodigieuse d'hommes et de femmes suivent, trois à trois, en bon ordre, et ferment la marche. Toutes les rues par où la procession passe sont couvertes de fleurs et de verdure; les maisons sont décorées de guirlandes et de feuillages, et illuminées d'un grand nombre de lampes.

10. Lorsque l'empereur de la Chine va dans quelque grande pagode offrir des sacrifices aux idoles, le cortége pompeux qui l'accompagne forme la plus magnifique procession qu'il soit possible de voir. Vingt-quatre trompettes et vingt-quatre tambours commencent la marche; ils sont suivis de vingt-quatre hommes portant des bâtons dorés et vernissés, de cent soldats armés de hallebardes brillantes, et de cent massiers; deux des principaux officiers de l'Empereur terminent cette avant-garde. Viennent ensuite quatre cents lanternes, quatre cents flambeaux, deux cents lances enveloppées de flocons de soie, vingt-quatre bannières où sont représentés les douze signes du zodiaque, et cinquante-six autres, sur lesquelles on a peint les différentes constellations célestes; deux cents éventails dorés, sur lesquels on voit des figures de dragons et de plusieurs autres animaux; vingt-quatre parasols très-riches; et un buffet dont toutes les pièces sont d'or, que portent les officiers du palais. On voit alors paroître l'Empereur, revêtu d'habits magnifiques, et

monté sur un superbe cheval : à ses côtés marchent dix autres chevaux blancs, tout brillans de l'or et des pierreries dont leurs harnois sont enrichis : il est environné de ses pages et de cent gardes. Devant lui, l'on porte un parasol d'une richesse inexprimable, qui le garantit du soleil. Derrière l'Empereur, marchent les princes du sang, les mandarins du premier ordre, et les autres seigneurs chinois, tous revêtus de leurs habits de cérémonie. Ils sont suivis de cinq cents jeunes gentilshommes, et de mille valets de pied. Après ces derniers, vient une chaise découverte, semblable à un char de triomphe, portée par trente-six hommes ; une autre chaise fermée, portée par six-vingts hommes; ensuite quatre chariots traînés par des éléphans ou des chevaux ornés de housses magnifiques : cinquante gardes magnifiquement habillés environnent chaque chaise et chaque chariot. Deux mille mandarins lettrés et deux mille officiers de guerre ferment la marche.

11. Les Japonois ont coutume de promener leurs idoles comme faisoient autrefois les anciens Egyptiens. Ces processions se font à la lueur des lanternes : les dieux sont précédés et suivis d'un grand nombre de lanternes portées par les dévots, et couvertes d'une toile très-fine : le nom de l'idole est tracé sur la chandelle de chaque lanterne. Dans une procession que les bonzes font tous les ans à Freinojama, on les voit marcher armés de pied en cap, ayant sur le dos sept chaises, qu'ils portent dans sept mias ou temples différens. Kæmpfer nous a laissé une description détaillée d'une procession solennelle en l'honneur de Suwa, dieu des chasseurs, qui pourra donner au lecteur une idée générale de la manière dont ces cérémonies se pratiquent au Japon. Un concert bruyant de tous les instrumens de musique en usage dans le pays, annonce la procession : on voit paroître à la tête deux che-

vaux de main, remarquables par leur blancheur et par leur maigreur; ces chevaux sont suivis des bannières, des drapeaux, des enseignes, qui sont autant de symboles de la fête et du dieu en l'honneur duquel on la célèbre. Parmi ces figures symboliques, on distingue une lance courte, large et entièrement dorée, des souliers extrêmement grands et d'un travail fort grossier, un bâton court, à l'extrémité duquel est attaché du papier blanc. On porte ensuite sur des siéges creux ce qu'on appelle les *mikosi;* ce sont des espèces de châsses d'une forme octogone, qui sont faites très-proprement et couvertes d'un beau vernis : on met ordinairement dans ces châsses les aumônes des dévots, que deux personnes gagées vont recueillir de tous côtés avec un tronc. On voit ensuite venir deux palanquins occupés par les supérieurs du temple de la divinité dont on célèbre la fête. Après ces voitures, marchent deux chevaux, qui ne sont pas plus gras que ceux qui ont ouvert la procession. Les prêtres s'avancent ensuite en bon ordre et d'un pas grave : la foule du peuple termine la marche. Lorsque l'on est arrivé à la pagode de Suwa, et que les prêtres ont pris leur place, on y voit entrer les députés du gouverneur de la ville, qui viennent, en son nom, rendre hommage aux supérieurs du temple : ils sont accompagnés de vingt piques, au sommet desquelles sont attachés des copeaux de bois peints et vernissés. Avant d'entrer dans le temple, les députés ne manquent pas de se laver les mains dans un grand bassin qui est devant la porte. Après qu'ils ont rendu leurs hommages, un nége ou fonze séculier leur offre un petit vase de terre commune, rempli d'une certaine bière faite avec du riz, qu'on nomme *ancasaki.* Ce présent grossier est l'image de la simplicité et de la pauvreté des premiers habitans du Japon.

12. « Quoique le royaume d'Achin, dit M. l'abbé

Prevost, fasse profession du mahométisme, la religion de ces peuples est mêlée d'un reste d'opinions judaïques qui les rendent esclaves d'un grand nombre de superstitions. Une fois l'année, le Roi, accompagné de sa noblesse, se rend à la mosquée, pour voir si le Messie n'est point arrivé. Cette cérémonie s'observa pendant le séjour de Davis à la Cour. Le cortége royal étoit composé de quarante éléphans parés d'étoffes d'or et de soie : chaque seigneur montoit le sien ; mais il y en avoit un beaucoup plus richement orné que les autres, et chargé d'un petit château d'or massif, dans lequel on devoit ramener le Messie, s'il étoit arrivé. Le Roi étoit aussi dans un château. Une partie des seigneurs avoient des boucliers d'or ; d'autres de grands croissans d'argent, des enseignes, des tymbales, des trompettes, et d'autres instrumens de musique; c'est-à-dire qu'avec le maître il y avoit, sur chaque éléphant, des officiers subalternes qui servoient à cette pompe. La procession prit une marche grave et fort lente. Enfin lorsqu'elle fut à la mosquée, on y fit de grandes recherches pour trouver le Messie, avec quantité de cérémonies superstitieuses; après quoi, le Roi, descendant de son éléphant, retourna au palais sur celui qui étoit destiné pour le Messie. Le reste du jour fut employé à toutes sortes d'amusemens. »

13. Les peuples de *Nicaragua*, voisins du Mexique, célébroient en l'honneur de leurs dieux une procession solennelle, dont voici les principales cérémonies. Le grand-prêtre ouvroit la marche, portant une lance au bout de laquelle étoit l'image de la principale divinité du pays ; il étoit suivi des autres prêtres, revêtus de longues mantes de coton : venoient ensuite les dévots, portant chacun une bannière sur laquelle étoit peinte l'idole pour laquelle ils avoient le plus de dévotion : après eux, paroissoit l'élite des jeunes

gens du pays, tous armés de l'arc et de la flèche. Pendant la marche, les prêtres ne cessoient de chanter des hymnes et des cantiques sacrés; mais, dès qu'on étoit parvenu au terme de la procession, ils faisoient succéder à leurs chants le silence le plus profond. On déposoit l'idole dans l'endroit qu'on avoit destiné pour elle, et qui étoit tout parsemé de fleurs : alors le grand-prêtre, debout vis-à-vis la divinité, se faisoit une incision dans quelque partie du corps, à son choix, et offroit au dieu le sang qui en découloit. Son exemple étoit suivi par tous les dévots, qui se déchiroient le corps à l'envi, et frottoient de leur sang le visage de l'idole, pendant que les jeunes gens formoient des danses religieuses. On faisoit, dans ces processions, une autre cérémonie beaucoup plus étrange, qui consistoit à répandre sur du maïs la précieuse liqueur qui renferme le germe de la vie; le maïs, ainsi consacré, étoit distribué aux assistans, qui le mangeoient avec dévotion.

PROFESSION : promesse solennelle que fait un novice, dans un monastère, d'observer les trois vœux de religion et la règle de l'ordre. Dans la plupart des monastères on n'est admis à la profession qu'après une année de noviciat. *Voyez* Voeu.

PROMOTEUR : officier ecclésiastique qui, dans les assemblées du clergé, dans les conciles, dans les chambres de décimes, dans les officialités, en un mot, dans quelque tribunal ecclésiastique que ce soit, est la partie publique, et requiert pour l'intérêt public, comme le procureur du Roi dans les cours laïques.

PROMOTION des Cardinaux. Comme il ne doit jamais y avoir plus de soixante-dix cardinaux, le Pape n'en fait point de nouveaux, que lorsqu'il y en a quelques-uns qui sont décédés. Avant de faire cette promotion, il déclare à son consistoire secret ceux sur lesquels il a jeté les yeux pour les élever au cardina-

lat. La veille que doit s'en faire la cérémonie, le cardinal patron prend soin d'avertir les nouveaux cardinaux de se trouver le lendemain à l'audience de Sa Sainteté. Quand ils y sont rendus, leurs valets-de-chambre les revêtent des habits de leur nouvelle dignité; le barbier du Pape leur fait la tonsure à la cardinale, après quoi le cardinal patron va les présenter au saint Père. Ils se prosternent à ses pieds; le Pape leur met la calotte rouge, et fait sur eux le signe de la croix, en disant : *Esto cardinalis,* « Soyez » cardinal. » A ces paroles le promu ôte sa calotte, et baise les pieds de Sa Sainteté. La cérémonie finit par des complimens que les nouvelles Eminences font au saint Père, pour lui témoigner leur reconnoissance. Quand le cardinal désigné est étranger et ne se trouve point à Rome, alors le Pape lui envoie un de ses camériers pour lui porter la calotte, et cette commission est toujours bien payée au porteur. Le nonce du Pape, s'il y en a un dans le royaume où réside le nouveau cardinal, fait la fonction de lui mettre la calotte. A son défaut, un empereur, un roi, un archevêque, ou enfin un évêque, en fait la cérémonie. Ce n'est pas assez que le nouveau cardinal ait reçu la calotte, il faut qu'il aille encore à Rome recevoir le chapeau rouge des mains du Pape. Le jour marqué pour en faire la cérémonie, le nouveau cardinal va se rendre à la chapelle de Sixte, quand la cérémonie se doit faire au Vatican, et dans une chambre du palais apostolique, quand c'est à Monté-Cavallo. « Cependant les anciens cardinaux entrent deux à » deux dans la salle du consistoire; et, après avoir » rendu l'obédience, ou baisé la main au Pape, deux » cardinaux diacres vont chercher le nouveau cardi- » nal, et le conduisent devant le Pape, auquel il fait » trois révérences profondes, une à l'entrée de la » chambre de Sa Sainteté, l'autre au milieu, et la

» troisième au bas du trône. Ensuite il monte les de-
» grés, baise les pieds à Sa Sainteté, qui l'admet
» aussi *ad osculum oris*, à lui baiser la bouche. Après
» cela le nouveau cardinal va *ad osculum pacis*, c'est-
» à-dire qu'il embrasse tous les anciens cardinaux, et
» leur donne le baiser de paix.

» Cette première cérémonie étant faite, le chœur
» des musiciens entonne le *Te Deum* : les cardinaux
» s'en vont deux à deux à la chapelle papale, ou re-
» font le tour de l'autel avec le nouveau cardinal,
» accompagné d'un ancien, qui lui cède la main droite
» cette fois-là seulement. Après quoi le nouveau car-
» dinal vient s'agenouiller sur les marches de l'autel,
» où le premier maître des cérémonies lui met sur la
» tête le capuchon qui pend derrière sa chape; et,
» quand on chante le *Te ergo* du *Te Deum*, il se pros-
» terne en telle manière, qu'il paroît couché sur le
» ventre, et demeure en cette posture, non-seule-
» ment jusqu'à la fin de ce cantique, mais encore pen-
» dant que le cardinal doyen, qui est pour lors à
» l'autel, du côté de l'épître, dit quelques oraisons
» marquées dans le Pontifical romain.

» Lorsque ces prières sont finies, le nouveau cardi-
» nal se relève : on lui abaisse le capuchon; après
» quoi le cardinal doyen, en présence de deux chefs
» d'ordre et du cardinal camerlingue, lui présente
» la bulle du serment qu'il doit prêter. Après l'avoir
» lue, il jure qu'il est prêt de répandre son sang pour
» la sainte Eglise romaine, et pour le maintien des
» priviléges du clergé apostolique auquel il est agrégé.
» Tous les cardinaux retournent ensuite dans la
» chambre du consistoire, dans le même ordre qu'ils
» avoient gardé pour en sortir. Le nouveau cardinal
» s'y rend aussi, à la droite de l'ancien qui l'accom-
» pagnoit à la chapelle. Il s'agenouille devant le Pape :
» un maître de cérémonie lui tire un capuchon sur

» la tête, et le Pape lui met le chapeau de velours
» rouge sur le capuchon, en disant quelques orai-
» sons.

» Le Pape se retire alors; et les cardinaux, en sor-
» tant du consistoire, s'arrêtent en cercle dans la
» salle. Le nouveau cardinal vient leur faire la révé-
» rence au milieu du cercle, et les remercier l'un
» après l'autre de l'honneur qu'ils lui ont fait de l'a-
» voir reçu au nombre de leurs confrères. Quand il
» a achevé ses remerciemens, les anciens cardinaux
» viennent aussi tour à tour le complimenter sur sa
» nouvelle promotion. Enfin chacun retourne chez
» soi. Mais quand le pape régnant a quelque neveu
» dans le collége des cardinaux, le cardinal neveu
» retient ordinairement à dîner le nouveau collègue.»
Au premier consistoire secret qui se tient, les nouveaux cardinaux y assistent; et, après qu'on a terminé en leur présence les affaires sur lesquelles on avoit à délibérer, le Pape vient leur mettre la main sur la bouche, et la leur fermer, pour leur signifier qu'ils doivent garder un profond secret sur tout ce qui se passe au consistoire. Au consistoire suivant, ils sortent de la salle où il se tient, et un moment après on les fait rentrer : le Pape leur ouvre la bouche, et leur met au doigt un anneau de grand prix, et qu'ils paient aussi fort cher. De ces deux cérémonies, l'une leur donne le droit de donner leur voix au consistoire et partout ailleurs, et l'autre leur apprend qu'ils ont l'Eglise pour épouse, et qu'ils ne la doivent jamais abandonner. Le Pape leur distribue ensuite des titres plus ou moins considérables, selon qu'il le juge à propos. Des personnes peu instruites pourroient s'imaginer qu'il faut nécessairement, pour être cardinal, avoir préalablement été évêque ou archevêque, parce que, selon l'usage, on passe d'abord par une moindre dignité avant d'arriver à une plus considérable : mais

ils se tromperoient; un prêtre, un diacre, un simple clerc, peuvent, sous le bon plaisir du Pape, être élevés tout d'un coup au cardinalat, sans avoir passé par aucune autre dignité. Nous avons dit ailleurs qu'il y avoit trois ordres de cardinaux, les cardinaux évêques, les cardinaux prêtres, les cardinaux diacres. On pourroit croire encore que dans chacun de ces trois ordres il n'y a que des évêques, ou des prêtres, ou des diacres; ce qui est faux : car souvent il arrive qu'un évêque cardinal n'a que le titre de cardinal diacre, et en conséquence est obligé de céder le pas à un simple clerc, qui porte le titre de cardinal évêque, ou de cardinal prêtre, quoiqu'il ne soit ni évêque ni prêtre. Voici par quelles circonstances cela arrive : premièrement, comme les cardinaux sont tous égaux par leurs dignités, ils prennent leur rang selon leur promotion et le titre qu'ils ont. Secondement, ils n'ont que le titre qu'ils ont opté. Troisièmement, les plus anciens cardinaux ont droit d'opter les premiers les titres de ceux qui viennent à mourir. Quatrièmement, il n'y a que les cardinaux qui sont actuellement à Rome, quand il vaque un titre, qui puissent l'opter. Cinquièmement enfin, y ayant quelquefois des titres de cardinaux diacres qui sont plus lucratifs que des titres de cardinaux prêtres ou de cardinaux évêques, souvent des évêques, ou des prêtres cardinaux, préfèreront le titre de cardinal diacre à celui de cardinal évêque. Ainsi, puisqu'un cardinal n'a que le titre qu'il a opté, un évêque cardinal ne pourra pas porter le titre de cardinal évêque, ou de cardinal prêtre, s'il n'a opté que le titre de cardinal diacre : puisque les titres sont optés par droit d'ancienneté, un simple clerc qui sera plus ancien cardinal qu'un évêque ou qu'un prêtre, pourra avoir un titre de cardinal évêque, en cas qu'il vienne à en vaquer un, et qu'il veuille l'opter, par préférence à l'évêque ou au prê-

tre, qui seront moins anciens cardinaux que lui; et conséquemment il aura toujours le pas sur eux: puisqu'il n'y a que les cardinaux qui résident actuellement à Rome quand il vaque un titre, qui puissent l'opter, un clerc cardinal qui se trouvera à Rome quand un titre vient à vaquer, aura l'avantage dans l'option de ce titre, qui peut être un titre d'évêque ou de prêtre, sur l'évêque ou le prêtre cardinal qui ne s'y trouvera pas. Enfin, puisqu'il y a des titres de cardinaux diacres ou de prêtres qui sont plus lucratifs que certains titres de cardinaux évêques, un clerc cardinal qui aimera mieux l'honneur que le profit, pourra choisir, de deux titres qui vaqueront, le titre le plus honorable, quoique le moins lucratif; tandis qu'un évêque cardinal, qui aimera mieux le profit que l'honneur, pourra choisir le plus lucratif, quoique le moins honorable. Il est donc très-facile de voir, d'après ce que nous venons dire, que non-seulement les trois ordres de cardinaux dont nous avons parlé n'admettent point uniquement les seules personnes qu'ils semblent désigner, mais que même celles qui sont réellement les moindres en dignité, peuvent très-fréquemment avoit la préséance sur celles auxquelles elles devroient par là être inférieures.

PRÔNE : 1. espèce de sermon qui se fait tous les dimanches, dans les églises paroissiales, pour instruire les paroissiens de leur religion et de leurs devoirs, pour les avertir des fêtes et des jeûnes de la semaine, et pour faire les publications des choses qu'il est nécessaire qu'ils sachent.

2. Dans le duché de Holstein; les ministres protestans ont coutume, à la fin du prêche, de publier les crimes qui se sont commis récemment, et ils accompagnent cette publication d'invectives et d'imprécations. Dans le même pays, ceux dont l'honneur a été diffamé par quelque calomnie, chargent le ministre

ministre de faire une publication, dont voici la substance : « Un tel, déshonoré par de faux bruits que ses » ennemis ont semés contre lui, prie les fidèles de » demander à Dieu qu'il fasse éclater son innocence, » et confonde les calomniateurs. »

PROPAGANDE : société établie en Angleterre, en 1649, pour la propagation de la religion chrétienne dans les pays du Nouveau-Monde qui appartiennent aux Anglais. Ce ne fut que sous le règne de Guillaume III que cette société prit une forme régulière. Ce prince régla, par ses lettres-patentes du 16 de juin 1701, qu'elle seroit composée de quatre-vingt-dix personnes, choisies entre les ecclésiastiques et les laïques, qui auroient à leur tête l'archevêque de Cantorbéri. Chaque membre de la société fournit une certaine somme, et quantité de particuliers se firent un devoir de religion de contribuer aux frais de cette entreprise. La société envoya donc des missionnaires dans les nouvelles colonies des Anglais; mais elle éprouva des obstacles auxquels elle ne s'attendoit pas, et de la part des Indiens, qui refusèrent d'écouter les missionnaires, et de la part des Anglais mêmes, qui ne vouloient pas qu'on instruisît leurs esclaves, de peur qu'après les avoir convertis, on ne voulût les rendre libres. Mais cette dernière difficulté fut levée par le gouvernement, qui ordonna que les Indiens convertis resteroient esclaves. La société de la Propagande a un bureau fixe, qui s'assemble chaque semaine, dans le chapitre de S. Paul, à Londres. Les assemblées générales de la société se tiennent tous les mois, dans la bibliothèque de S. Martin de Westminster.

Congrégation de la Propagande. (*Voyez* CONGRÉGATION, etc.)

PROPHÈTES, du grec, προ, *avant,* et φημι, *je dis :* hommes inspirés de Dieu pour prédire l'avenir. Les

Juifs en ont eu un très-grand nombre, et la plupart de leurs grands hommes ont été des prophètes. Abraham, Moyse, Josué, Samuël, Nathan, David, Elie, Elisée, et plusieurs autres, ont été remplis de l'Esprit de Dieu, qui leur a révélé des vérités inconnues aux autres hommes. Depuis Moyse jusqu'à Esdras, on voit, parmi le peuple juif, une succession de prophètes, parmi lesquels on distingue particulièrement ceux dont les prophéties font partie des livres canoniques de l'ancien Testament. Ils sont au nombre de seize: quatre qu'on nomme *grands*, parce que leurs prophéties sont plus longues que celles des autres, Isaïe, Jérémie avec Baruch, Ezéchiel, Daniel; douze qu'on nomme *petits*, parce que leurs écrits sont moins étendus, sont Osée, Joël, Amos, Abdias, Jonas, Michée, Nahum, Habacuc, Sophonie, Aggée, Zacharie, et Malachie. Chacun de ces prophètes a son article à part dans ce Dictionnaire ou son Supplément.

Il n'y a jamais eu tant de prophètes parmi les Juifs, que depuis Elie et Elisée jusqu'à la captivité de Babylone. Ces prophètes étoient de véritables religieux. Ils vivoient séparés du monde, distingués par leur habit et leur manière de vivre. Ils demeuroient sur des montagnes, comme Elie et Elisée sur le mont Carmel et en Galgala. La femme riche qui logeoit Elisée quand il passoit à Sunam, lui fit bâtir et meubler une chambre où il vivoit si retiré, qu'il ne parloit pas même à son hôtesse; mais il lui faisoit parler par son serviteur Giézi; et quand cette femme vint le prier de ressusciter son fils, Giézi vouloit l'empêcher de toucher les pieds du prophète. Deux miracles d'Elisée montrent que ses disciples vivoient en communauté; celui du potage d'herbes, dont il ôta l'amertume, et celui du pain d'orge, qu'il multiplia; et l'on y voit aussi la frugalité de leur nourriture. Il y avoit jusqu'à cent prophètes qui vivoient ensem-

ble dans cette communauté. Ils travailloient de leurs mains; car, se trouvant trop étroitement logés, ils allèrent eux-mêmes couper du bois pour bâtir; et ils étoient si pauvres, que l'un d'eux emprunta une cognée. L'exemple d'Habacuc, qui fut enlevé par un ange pour porter à Daniel, le dîner qu'il avoit préparé pour ses moissonneurs, montre encore la vie simple et laborieuse des prophètes.

Leur habit étoit le sac ou le cilice, c'est-à-dire l'habit de deuil, pour montrer qu'ils faisoient continuellement pénitence pour les péchés de tout le peuple. Ainsi, pour décrire Elie, on dit, un homme vêtu de poil, avec une ceinture de cuir. Ainsi, quand Dieu commande à Isaïe de se dépouiller, il lui ordonne d'ôter son sac d'autour de ses reins. Les deux grands prophètes dont parle l'Apocalypse paroissoient vêtus de sacs.

Les prophètes, au moins quelques-uns, ne laissoient pas d'être mariés, et cette veuve dont Elie multiplia l'huile, étoit la veuve d'un prophète. Il semble même que leurs enfans suivoient la même profession; car les prophètes sont souvent nommés *enfans des prophètes*. C'est ce qui faisoit dire à Amos : « Je ne suis » point prophète ni fils de prophète, mais un simple » pâtre; » pour montrer qu'il ne prophétisoit point par profession, mais par vocation extraordinaire. Car, bien que Dieu se servît le plus souvent de ceux qui menoient la vie prophétique pour faire savoir ses volontés, il ne s'étoit point imposé de loi de ne pas faire de révélation à d'autres.

Cependant on ne comptoit d'ordinaire pour prophètes, que ceux qui en menoient la vie : d'où vient que les livres de David, de Salomon et de Daniel ne sont point mis au rang des livres prophétiques, parce que les deux premiers étoient des rois, vivant dans

les délices; et le dernier étoit un satrape, vivant aussi à la Cour et dans le grand monde.

Ce furent ces saints personnages qui conservèrent, après les patriarches, la tradition la plus pure de la véritable religion. Ils s'occupoient à méditer la loi de Dieu, à le prier plusieurs fois le jour et la nuit, et pour eux et pour les autres, et s'exerçoient à la pratique de toutes les vertus. Ils instruisoient leurs disciples, leur découvroient l'esprit de la loi, et leur expliquoient les sens relevés qui regardoient l'état de l'Eglise après la venue du Messie, ou sur la terre ou dans le ciel, cachés sous des allégories de choses sensibles et basses en apparence. Ils instruisoient aussi le peuple, qui venoit les trouver les jours de sabbat et les autres fêtes. Ils lui reprochoient ses péchés, et l'exhortoient à en faire pénitence. Souvent ils lui prédisoient, de la part de Dieu, ce qui lui devoit arriver. Cette liberté de dire les choses les plus fâcheuses, même aux rois, les rendoit odieux, et il en coûta la vie à plusieurs.

Cependant il y avoit beaucoup d'imposteurs qui contrefaisoient l'extérieur des vrais prophètes, portoient des sacs comme eux, parloient le même langage, et se disoient aussi inspirés de Dieu; mais ils prenoient bien garde de ne faire que des prédictions agréables au peuple et aux princes.

Les faux dieux avoient aussi leurs prophètes, comme les huit cent cinquante dont Elie fit faire justice. Tels étoient, chez les Grecs, les devins qu'ils nommoient *Manteïs*, comme, dans les temps héroïques, Calchas et Tirésias. Tels étoient encore ceux qui prononçoient les oracles, ou qui les débitoient, et les poètes qui se disoient inspirés des dieux; car ils ne le disoient pas pour parler poétiquement, mais pour le faire croire. Et en effet, ces faux prophètes, soit par opération

du démon, soit par artifice, entroient en fureur, et parloient d'un style extraordinaire, pour imiter les effets sensibles que l'Esprit de Dieu faisoit dans les prophètes véritables.

Les Turcs et autres Mahométans reconnoissent pour prophètes, non-seulement tous ceux qui ont ce titre dans l'ancien Testament, mais encore les patriarches, et les autres personnages célèbres dont il est fait mention dans ce livre. Mahomet, qui, selon eux, est venu le dernier, a abrogé toutes les sectes qu'avoient apportées aux hommes les prophètes ses prédécesseurs. « Après lui, ajoutent-ils, il ne faut » attendre ni prophètes ni prophéties. » *Voyez* Divination, Devins, Oracles, Pythonisses.

PROPHÉTIE : oracle que Dieu fait rendre par la bouche d'un homme qu'il inspire et qu'il éclaire sur l'avenir. Les prophéties font une des parties les plus importantes des saintes Ecritures. Elles établissent la vérité de la révélation : car il n'y a que Dieu seul qui connoisse l'avenir; et les oracles des prophètes, que l'événement a confirmés, sont une preuve qu'ils étoient inspirés de Dieu. Les Juifs ont reçu les prophéties, de siècle en siècle, par une tradition non interrompue : ils les ont toujours révérées comme divines. Les prophètes, après avoir publié leurs prophéties par écrit, en déposoient les originaux dans le temple, pour servir de monument à la postérité. C'est de leurs mains que les Chrétiens les ont reçues, depuis l'établissement de l'Eglise. Ces prophéties étoient une des preuves les plus efficaces pour confondre les Païens. Lorsqu'on leur montroit l'histoire de Jésus-Christ, la décadence du paganisme, tous les événemens dont ils étoient témoins, annoncés plusieurs siècles auparavant, ils ne pouvoient rien répondre, sinon que ces prophéties étoient supposées. Mais lorsqu'ils interrogeoient les Juifs, qui leur attestoient la vérité de

leurs Ecritures, par le soin extrême qu'ils avoient toujours eu de les conserver pures et entières, alors ils demeuroient sans réplique.

Les prophéties les plus intéressantes sont celles qui regardent le Messie : telle est celle de Jacob, en parlant à Juda, son quatrième fils. « Le sceptre ne sor-
» tira point de la maison de Juda, et sa tribu aura
» toujours la prééminence sur toutes les autres, jus-
» qu'à la venue du Messie, qui sera l'attente des na-
» tions. » *Gen.* XLIX, 10.

Celle de Daniel, qui porte : « Soixante-dix semai-
» nes ont été abrégées sur ton peuple et sur ta ville
» sainte, jusqu'à ce que la prévarication soit abolie,
» le péché détruit, l'iniquité effacée, la justice éter-
» nelle amenée sur la terre, et jusqu'à ce que le
» Saint des saints reçoive l'onction sacrée; apprends
» donc, et fais attention. Depuis l'édit donné pour
» rebâtir Jérusalem jusqu'à la venue du Christ, il y
» aura sept semaines et soixante-deux semaines, et
» de nouveau seront bâtis les rues et les murs, dans
» la détresse des temps; et, après soixante-deux semai-
» nes, le Christ sera mis à mort, et le peuple, qui le
» reniera, ne sera plus son peuple. La ville et le
» sanctuaire seront ravagés par une nation avec son
» chef à venir. La désolation et le pillage seront la
» fin de la guerre. Une semaine confirmera l'alliance
» du Christ avec plusieurs, et, au milieu de cette se-
» maine, les hosties et les sacrifices cesseront; et il y
» aura dans le temple l'abomination de la désolation,
» et la désolation continuera jusqu'à la consomma-
» tion et à la fin des siècles. »

Les semaines dont il est parlé dans cette prophétie, sont des semaines d'années, qui, étant chacune de sept ans, font, pour soixante-neuf semaines, quatre cent quatre-vingt-trois ans. Il s'est en effet écoulé un pareil nombre d'années depuis l'édit donné par Ar-

taxerxès longue main pour rebâtir Jérusalem, jusqu'au temps où le Messie a paru.

La ruine de Jérusalem et du temple par Titus est clairement prédite dans cette prophétie.

La semaine qui confirmera l'alliance du Christ avec plusieurs, doit s'entendre de la soixante-dixième semaine.

On rapporte encore la prophétie d'Aggée, qui est conçue en ces termes. « Voilà ce que dit le Seigneur » des armées : Encore un peu de temps, et j'ébranle- » rai le ciel, la terre et les mers; je bouleverserai » toutes les nations, et le Désiré des nations viendra, » et je remplirai cette maison de gloire. »

Celle de Malachie, le dernier des prophètes, qui dit : « Voilà que j'envoie mon ange qui préparera ma » voie devant ma face; et aussitôt viendra dans son » temple le Roi que vous cherchez, et l'ange du testa- » ment que vous voulez. Voilà qu'il vient, dit le Sei- » gneur des Armées. »

Les différentes circonstances de la naissance, de la vie et de la mort de Jésus-Christ, se trouvent aussi annoncées dans plusieurs prophéties, particulièrement dans celles d'Isaïe, qu'on peut regarder comme un évangéliste plutôt que comme un prophète.

Esprit de prophétie : l'un des dons qui éclatoient sensiblement dans les premiers Chrétiens, lorsqu'ils recevoient le Saint-Esprit. Ce don cessa d'être sensible dans le troisième siècle.

PROPITIATOIRE. On appeloit ainsi le couvercle de l'arche d'alliance. Il étoit fait de bois de séthim revêtu d'or pur. Aux extrémités étoient attachés deux chérubins d'or, qui le couvroient de leurs ailes.

PROSE : c'est le nom que l'on a donné à certaines hymnes composées de vers qui n'ont point de mesure et qui ne consistent qu'en un certain nombre de syllabes, et qui sont rimés comme nos vers français. On

les chante ordinairement à la messe, après le graduel : de là leur est venu le nom de *séquence*, parce qu'elles suivent le graduel. Ce n'est que dans le IXe siècle qu'on a commencé à chanter des proses dans l'Eglise. Le premier auteur de proses que l'on connoisse, est Notker, moine de Saint-Gal, qui écrivoit vers l'an 880. Ce moine assure avoir vu plusieurs proses dans un antiphonaire de l'abbaye de Jumiége, que les Normands brûlèrent en 841. Il y a quatre proses principales : la première, pour la fête de Pâque, qui commence par ces mots : *Victimæ Paschali laudes*, etc. l'auteur en est inconnu. La seconde, pour la fête de la Pentecôte, qui est le *Veni, Sancte Spiritus :* plusieurs l'attribuent au roi Robert ; mais il paroît plus probable qu'elle a été composée par Hermannus Contractus. La troisième est le *Lauda, Sion, Salvatorem,* pour la fête du S. Sacrement : S. Thomas d'Aquin en est l'auteur. Enfin la quatrième est le *Dies iræ, dies illa,* que l'on chante pour les morts : on l'a donnée à différens auteurs, tels que S. Grégoire, S. Bernard, Humber, général des Dominicains; mais Malabranca, religieux dominicain, prouve que cette prose est du cardinal Frangipani.

PROSÉLYTES, du grec προσελθεῖν, *s'approcher.* 1. Les étrangers qui souhaitoient d'être admis à la célébration des fêtes des Juifs, et de jouir de leurs priviléges, étoient appelés *prosélytes* : ils devoient se faire circoncire, après quoi ils étoient censés israélites. On distinguoit cependant les prosélytes de la porte, et les prosélytes de justice. Les premiers n'étoient point obligés de se soumettre à la circoncision ; il suffisoit qu'ils renonçassent à l'idolâtrie, et qu'ils reconnussent l'unité de Dieu : mais aussi on les traitoit presque en esclaves; ils étoient employés aux plus serviles travaux. Malgré la dûreté de leur condition, leur nombre montoit, du temps de Salo-

mon, à plus de cinquante-trois mille. Pour ce qui regarde les prosélytes de justice, on leur faisoit subir un examen rigoureux, après lequel, s'ils persistoient dans leur dessein, on leur administroit la circoncision; cérémonie qui les incorporoit à la nation juive, et les assujettissoit aux lois de Moyse. S'ils étoient d'une nation où la circoncision fût en usage, on leur tiroit seulement, avec une lancette, quelques gouttes de sang de la partie où se fait la circoncision. Cette cérémonie étoit regardée comme judiciaire, et il falloit que trois juges au moins y assistassent.

Lorsqu'une personne a dessein d'embrasser la religion juive, trois rabbins sont chargés de l'interroger sur sa vocation, d'examiner si ce n'est point quelque motif humain qui l'engage à faire une pareille démarche; car, en ce cas, le prosélyte est renvoyé. Mais, si l'on s'aperçoit que ses intentions sont pures, on commence par lui administrer la circoncision. Lorsqu'il est guéri, on le baigne dans l'eau, en présence des trois rabbins qui l'ont examiné. Après cette ablution, il est regardé comme initié à la religion des Juifs.

2. Ceux qui embrassent la secte des Banians, sont obligés de faire une espèce de noviciat assez rebutant. Il faut que, pendant l'espace de six mois, ils assaisonnent tous leurs alimens avec de la fiente de vache, animal que les Banians regardent comme sacré; et pendant les trois premiers mois, ils sont condamnés chaque jour à manger au moins la valeur d'une livre de ces excrémens, dont la plus fervente dévotion a bien de la peine à sauver le dégoût.

PROSERPINE : déesse des enfers, selon les anciens Païens, fille de Jupiter et de Cérès. Les poètes disent qu'elle fut enlevée par Pluton, dieu des en-

fers, dans les campagnes de la Sicile : voici comment Ovide raconte cet enlèvement.

« Typhon, ce superbe géant qui avoit osé attaquer les dieux, est enseveli sous l'île de Trinacrie, dont le poids accable son vaste corps. Le promontoire de Pylore presse sa main droite, celui de Pachin sa main gauche. Ses pieds sont engagés sous le cap de Lilybée, et le mont Etna lui écrase la tête. Souvent il fait de vains efforts pour soulever cette masse énorme sous laquelle il gémit : la terre en est ébranlée jusque dans ses fondemens, et le dieu des enfers craint, à chaque moment, qu'elle ne s'entr'ouvre, et ne laisse à découvert son empire odieux. Un jour, tourmenté plus que jamais de cette crainte, il étoit sorti des enfers, et, monté sur un char d'ébène, il parcouroit la Sicile, examinant avec soin si elle étoit solide et bien affermie sur ses fondemens. Vénus l'aperçut, et, embrassant son fils, elle lui tint ce discours : O toi qui fais ma puissance, arme-toi de ces traits vainqueurs de tout ce qui respire, et que le dieu des enfers éprouve aussi à son tour quel est leur pouvoir. Tu as triomphé des divinités du ciel et de la mer; pourquoi les enfers sont-ils à l'abri de tes coups? Il faut que ton empire et celui de ta mère s'étende aussi sur ce sombre royaume. Que dis-je? dans le ciel même on méprise déjà nos lois, et, par notre indolence, nous perdons nos plus beaux droits. Ne vois-tu pas la guerrière Pallas et Diane la chasseresse, nous insulter ouvertement? La fille de Cérès, la jeune Proserpine, se dispose à suivre leurs traces : pour ta gloire et pour la mienne, unis l'oncle avec la nièce. Elle dit, et Cupidon, choisissant, au gré de sa mère, la plus aiguë des flèches de son carquois, la décocha droit au cœur de Pluton.

« Non loin de l'Etna est un lac profond, nommé

Perguse. Le Caïstre n'entend pas sur ses bords la voix mélodieuse d'un plus grand nombre de cygnes. Ce lac est couronné par un bois touffu, impénétrable aux rayons du soleil. Il règne dans ce bois un éternel printemps, et la terre y est toujours émaillée de mille fleurs. C'est là que Proserpine s'amusoit, avec les nymphes de sa suite, à cueillir des violettes et des lis. Par une ardeur enfantine, elle disputoit à ses compagnes l'honneur d'en cueillir un plus grand nombre : elle en remplissoit sa corbeille et son sein. La voir, l'aimer et l'enlever, fut l'ouvrage d'un instant, tant l'amour de ce dieu étoit brusque et impétueux! Proserpine, saisie de crainte, appelle à son secours tantôt sa mère et tantôt ses compagnes, mais plus souvent sa mère. Dans son désespoir, elle déchire sa robe, et laisse tomber les fleurs qu'elle contenoit : telle étoit la simplicité de sa jeunesse, dans son malheur, cette perte légère la toucha sensiblement. Cependant Pluton poursuit sa route avec rapidité. Il presse ses chevaux, et les exhorte chacun par leur nom. La nymphe Cyané ose l'arrêter, pour lui reprocher la malhonnêteté de son procédé; mais le dieu, impatient de mettre en sûreté une si belle proie, ouvre la terre d'un coup de son sceptre, et s'enfonce dans son ténébreux empire. Cérès, désolée, chercha sa fille dans tout l'univers. Ayant appris qu'elle étoit chez Pluton, elle en fit ses plaintes à Jupiter; mais tout ce qu'elle put obtenir fut que sa fille passeroit six mois de l'année avec elle, et six mois avec Pluton. » *Voyez* Cérès *et* Pluton.

PROTESTANS. Ce nom fut donné aux partisans de la doctrine de Luther, parce que les principaux chefs de ce parti prostestèrent en 1529, contre le décret de la diète de Spire, fait, la même année, par l'archiduc Ferdinand et les autres princes catholiques. Après avoir mis leur protestation par écrit,

ils la publièrent au mois d'avril de cette année, et appelèrent en même temps de tout ce qui s'étoit passé, à l'Empereur et au futur concile général et national; appel singulier de la part de gens qui faisoient profession de ne plus reconnoître l'Eglise catholique. C'est de cette protestation que tous les Luthériens prirent le nom de *Protestans*. Les Calvinistes ont depuis adopté le même nom, afin d'éviter d'autres titres, qui ne leur convenoient pas si bien.

PROVERBES (*les*). Livres canoniques de l'ancien Testament. C'est un recueil de sentences ou paraboles composées par Salomon, pour inspirer l'amour de la sagesse et de la vertu.

PROVIDENCE (*la*). C'est cet attribut de Dieu par lequel il dispose de tout et arrange toutes choses selon ses desseins éternels. 1. La religion chrétienne nous apprend qu'il ne se passe rien sur la terre, sans la permission de Dieu; que tous les cheveux de notre tête sont comptés, et qu'il n'en tombe pas un seul que Dieu ne l'ait ainsi ordonné; que le Créateur de l'univers veille à la conservation de ses créatures; qu'il pourvoit aux besoins des plus vils animaux; qu'il habille et pare les lis des campagnes, et qu'il étend ses soins sur toute la nature. Quand la religion ne nous instruiroit pas de cette vérité, il suffit de croire un dieu pour admettre la providence. Sans le dogme de la providence, aucune religion ne peut subsister. Tous les peuples qui ont un culte sont persuadés que les dieux qu'ils honorent font attention aux actions des hommes, sans quoi ils ne se donneroient pas la peine de les honorer.

2. Les Epicuriens enseignoient que les dieux, tranquilles dans le ciel, ne prenoient aucune part à ce qui se passoit ici-bas, et que tout dépendoit du hasard. Ils assistoient cependant aux cérémonies publiques de la

religion; mais c'étoit seulement pour ne pas choquer les usages reçus. Les Romains croyoient tellement à la providence, qu'ils en avoient fait une divinité.

Les habitans de l'île de Délos avoient aussi élevé un temple en l'honneur de la providence.

Cette divinité allégorique étoit ordinairement représentée sous la figure d'une femme vénérable par son âge, tenant d'une main une corne d'abondance, de l'autre une baguette qu'elle étendoit vers un globe sur lequel elle avoit les yeux fixés.

3. Les Siamois pensent que l'unique emploi de leur dieu se réduit à leur enseigner la vertu, et à leur donner des préceptes de morale, mais que du reste il ne se mêle en aucune façon du gouvernement de l'univers; fonction qu'ils regardent comme au-dessous de lui, et qu'ils attribuent aux anges et aux autres génies inférieurs à Dieu.

4. Les Nègres du royaume de Juida, sur la côte des Esclaves, pensent que le soin de gouverner l'univers et ses habitans n'est pas un emploi digne de la grandeur et de la majesté de l'Etre suprême : ils prétendent qu'il a commis l'administration de toutes les choses de ce monde à des divinités subalternes qu'ils nomment *fétiches*.

Filles de la Providence. Il y a en France plusieurs communautés de filles qui portent ce nom.

PROVINCIAL. Les religieux appellent ainsi un supérieur général qui a l'inspection et l'autorité sur plusieurs couvens d'une province, suivant la division établie dans leur ordre. *Voyez*, au Suppl., Congrégations religieuses.

PSAUMES *ou* Pseaumes (*les*), en grec ψάλμοι, *hymnes qui se chantent au son des instrumens*. C'est un livre canonique de l'ancien Testament. Il contient cent cinquante psaumes, dont le plus grand nombre a été composé par David. Les autres sont l'ouvrage

de ceux dont ils portent les noms, comme de Moyse, de Salomon, d'Asaph, de Coré, etc. Cependant quelques Pères attribuent à David tous les psaumes. Quoi qu'il en soit, les psaumes sont des hymnes ou des cantiques à la louange de Dieu, que les Juifs chantoient au son des instrumens de musique, avec beaucoup d'appareil et de solennité. Ce ne fut qu'après le retour de la captivité, qu'Esdras recueillit en un seul volume les différens psaumes composés par David et par les autres, et qu'il les inséra dans le canon des Livres saints.

(1) « L'Eglise a trouvé la synagogue en possession de louer Dieu par les psaumes : elle les a adoptés, et s'en est servi d'autant plus volontiers, que, comme il n'y a que Dieu qui se connoisse parfaitement, il n'appartient qu'à lui de se louer comme il faut. C'est à lui à nous apprendre comment il le faut louer : ainsi on ne se trompera jamais, en lui adressant les hymnes qu'il a inspirés aux hommes de chanter à sa louange, tels que sont les psaumes.

» Entre les éloges que l'on a faits de l'excellence et de l'utilité des psaumes, on peut dire, avec saint Basile, que le livre des psaumes renferme lui seul tout ce qu'il y a d'utile dans les autres livres de l'Ecriture pour toutes sortes de personnes. Il prédit avec certitude l'avenir; il rapporte historiquement le passé; il donne des lois pour bien vivre; et il prescrit à chacun tout ce qu'il doit faire.

» Le livre des psaumes est intitulé, en hébreu, le livre des Hymnes ou des Louanges, parce que la principale partie a pour sujet des louanges de Dieu. Les Grecs les ont appelés *psaumes*, parce qu'on accompagnoit la voix du son des instrumens de musique. La plupart des psaumes ont un titre particulier, qui marque souvent le nom de l'auteur. S. Jérôme croit

(1) *Liturgie ancienne et moderne.*

que c'est une chose constante, que les psaumes ne sont pas tous de David.

» On ne doute point que les psaumes ne soient un ouvrage poétique; mais on n'est pas d'accord sur le genre et sur la nature de la poésie des Hébreux; si ce n'étoit qu'une rime, ou si elle consistoit en un certain nombre de pieds et de cadences. On ne reconnoît rien de cela dans les psaumes : on y reconnoît seulement un style et un tour poétique.

Les psaumes furent traduits de l'hébreu en grec par les Septante; mais leur traduction n'est pas entièrement conforme à l'original. Un ancien interprète fit, sur la version des Septante, une traduction latine des psaumes, qui a été depuis corrigée par S. Jérôme, et qui est celle dont on se sert dans l'Eglise. S. Jérôme a fait lui-même une nouvelle traduction des psaumes, sur le texte hébreu, plus exacte que celle de la Vulgate, mais que l'Eglise n'a pas jugé à propos d'adopter, pour éviter un changement notable dans les prières publiques.

Les psaumes se chantent dans l'église, à deux chœurs, qui récitent alternativement chacun leur verset. Cet usage est des plus anciens, et l'on prétend que, dès le temps de S. Ignace, il étoit établi dans l'Eglise d'Antioche. L'Italie le reçut des Grecs. Il fut introduit dans l'Eglise de Milan par S. Ambroise, et la plupart des églises d'Occident imitèrent en cela l'exemple de celles d'Italie.

PSAUTIER *ou* Pseautier. On appelle ainsi le livre des Psaumes. Le Psautier a été partagé, par les Grecs et par les Latins, en plusieurs parties, qui se chantent chaque jour à l'office divin. L'Eglise latine l'a divisé en autant de parties qu'il y a de jours dans la semaine : de manière que, chaque semaine, elle récite tout le Psautier. Les Grecs l'ont partagé en vingt parties, qu'ils appellent *sessions;* mais ils en ré-

citent plusieurs sessions par jour, et il se trouve toujours qu'à la fin de la semaine ils ont récité les vingt sessions. En carême, ils doublent le nombre des sessions, et ils récitent deux fois le Psautier par semaine, à l'exception cependant de la semaine sainte, où ils ne le disent qu'une fois.

PUDAS : dieu indien que l'on représente toujours avec Ixora. Il est d'une petite stature, a le ventre extrêmement gros, et la tête entortillée de serpens, ainsi que les bras et les cuisses. Il porte un bâton dans la main droite, et n'a point de barbe.

PUDEUR : vertu qui nous apprend à rougir de ce qui est déshonnête, et à garder en tout la modestie et la bienséance.

1. Les anciens Païens en avoient fait une divinité, et les Athéniens lui avoient érigé un temple.

2. Les Maures qui habitent le désert de Zaara, en Afrique, détournent les yeux lorsqu'ils rencontrent une femme dans leur chemin. Ce peuple est peut-être celui de tous chez qui la fidélité conjugale est le mieux observée. Ils n'ont pas besoin de duègnes ni de surveillans pour garder leurs femmes; ils se rendent mutuellement ce charitable office, et veillent avec autant de soin pour la conservation de l'honneur d'autrui que pour le leur propre. Les femmes ne voient jamais d'autre homme que leurs maris, pas même leurs plus proches parens. Quand un Maure n'est pas assez riche pour avoir une hutte séparée pour ses femmes, ceux qui viennent le voir n'entrent point chez lui, il leur parle à la porte. Cet usage, qui nous paroîtroit grossier, ne choque point les habitans du pays, parce qu'ils en connoissent et respectent le motif.

PUDICITÉ : vertu qui consiste à s'abstenir des plaisirs illicites. Quoique la religion païenne fût très-favorable à la débauche, cependant les Romains avoient érigé des temples à la Pudicité. Il y en avoit deux à Rome :

Rome : l'un situé dans la place aux Bœufs, destiné pour les femmes de qualité, et consacré à la Pudicité patricienne ; le second, situé dans la rue Longue, qui n'étoit fréquenté que par les femmes du peuple, et qui étoit dédié à la Pudicité plébéïenne. Ce dernier fut bâti par une dame romaine nommée *Virginie*, l'an de Rome 469; et voici ce qui donna lieu à cet établissement. Il n'y avoit d'abord dans Rome qu'un seul temple de la Pudicité, où les femmes patriciennes avoient seules le droit d'entrer. Virginie, dame d'une naissance illustre, ayant épousé un citoyen nommé *Volumnius*, recommandable par son mérite et par ses emplois, mais d'une famille plébéïenne, fut chassée du temple de la Pudicité par les autres dames patriciennes, comme si son mariage avec un plébéïen l'eût rendue indigne de se trouver dans un même lieu avec elles. Virginie, outrée de cette insulte, fit construire auprès de sa maison un temple qu'elle dédia à la Pudicité plébéïenne. Elle engagea plusieurs femmes des plus distinguées parmi le peuple, de fréquenter avec elle ce nouveau temple, qui devint bientôt aussi célèbre que celui des patriciennes.

PURGATOIRE. Les théologiens désignent par ce terme un lieu où les ames, après leur séparation d'avec le corps, expient les péchés véniels, ou souffrent la peine temporelle due aux péchés mortels pardonnés, dont elles n'ont pas fait en cette vie une pénitence suffisante. L'Ecriture et la tradition nous prouvent qu'il y a un purgatoire. On lit, au second livre des Machabées, que l'Eglise reconnoît pour canonique : « C'est une sainte et salutaire pratique de prier pour » les morts, afin que leurs péchés leur soient remis. »

Jésus-Christ, dans l'Evangile, dit qu'il y a certains péchés qui ne seront remis ni dans ce monde ni dans l'autre : il y a donc des péchés qui seront remis dans l'autre monde; il y a donc un purgatoire.

1. C'est un usage très-ancien dans l'Eglise de prier pour les morts, et Tertullien met cet usage au nombre des traditions apostoliques. Le témoignage formel des Pères de tous les siècles nous apprend que cette pratique a toujours subsisté dans l'Eglise. Les conciles de Florence et de Trente ont confirmé la doctrine du purgatoire. Le différend qui est entre l'Eglise grecque et l'Eglise latine, au sujet du purgatoire, n'est peut-être, dans le fond, qu'une dispute de nom; car les Grecs prient pour les morts, comme les Latins. Ils n'admettent pas un lieu, nommé *purgatoire;* mais ils supposent un lieu qu'ils appellent *enfer,* où les ames sont environnées de ténèbres épaisses, et dont elles peuvent être retirées par les prières des vivans, pour passer dans le lieu de lumière, qui est le paradis. Il est vrai qu'ils ne reconnoissent point un feu réel qui tourmente les ames dans ce lieu de ténèbres; au lieu que l'Eglise latine croit que les ames sont brûlées dans le purgatoire par un feu égal à celui de l'enfer. A cet égard, la différence d'opinion entre les deux Eglises est réelle. Pour ce qui regarde le nom d'*enfer,* que les Grecs donnent au purgatoire tel qu'ils l'admettent, ils ne s'éloignent pas beaucoup en cela des Latins. L'Eglise romaine se sert du même terme dans cette prière pour les morts : *Domine Jesu Christe, libera animas omnium fidelium de pœnis inferni;* « Seigneur J.-C. délivrez les ames de tous les » fidèles des peines de l'enfer. »

2. Luther soutenoit que les peines temporelles dues au péché étoient remises avec la coulpe, et, par conséquent, qu'il ne devoit point y avoir de purgatoire. Il publioit avec impudence que les prêtres avoient imaginé cette doctrine, afin de tirer de l'argent des fidèles, sous prétexte de prier pour les morts. C'est ainsi qu'il joignoit à l'erreur la plus noire calomnie. Un concile tenu à Paris, en 1528, décida que la

coulpe des péchés étant remise, les pécheurs restoient encore débiteurs de la peine temporelle, qu'ils étoient obligés de subir, soit dans cette vie, soit dans l'autre; et qu'ainsi c'étoit une pratique très-sainte et très-salutaire de prier pour les morts.

Il y a dans l'île d'Irlande, dit le dictionnaire de Trévoux, un lieu qu'on appelle *le Purgatoire de S. Patrice*, où, par les prières de S. Patrice, évêque du lieu, se fit une représentation visible des peines que les impies souffrent après leur mort. Ce lieu est aussi appelé *le trou de S. Patrice*, parce qu'effectivement c'est un grand trou.

3. Les Juifs modernes, qui croient le purgatoire, ne lui assignent point un lieu séparé de l'enfer. Selon eux, les ames des damnés et celles qui sont condamnées au purgatoire, brûlent ensemble dans le même feu; mais les dernières sont délivrées de leurs souffrances au bout d'un certain temps, et sont transportées dans le paradis. Ils sont persuadés que tout Juif qui ne s'est point rendu coupable d'hérésie, et qui a observé fidèlement quelques articles marqués par les rabbins, ne reste jamais plus d'un an dans le purgatoire.

4. Les Abyssins n'ont pas tout-à-fait les mêmes idées que les Églises grecque et romaine, sur ce qui regarde le purgatoire. Ils croient cependant qu'il y a un lieu mitoyen entre le paradis et l'enfer, où les ames se purifient des souillures contractées pendant la vie. Ils pensent aussi que les prières, les aumônes et les pénitences des vivans leur sont d'un grand secours dans l'état où elles se trouvent : aussi, dans tous leurs offices, ils n'oublient jamais de faire mention des morts, et de prier Dieu qu'il leur pardonne leurs péchés. Ils ont dans l'année un jour destiné à prier pour les morts, pendant lequel chacun, selon ses facultés, fait des aumônes aux prêtres, aux moines et

aux pauvres, afin qu'ils fassent des prières pour les ames de leurs parens.

5. Selon les Mahométans, le purgatoire, que les Turcs appellent *araf*, est un lieu mitoyen entre le paradis et l'enfer. *Voyez* Araf.

PURIFICATION. Chez les anciens Juifs, lorsque une personne avoit encouru quelqu'une des souillures spécifiées par la loi, il lui étoit ordonné d'offrir au Seigneur certains sacrifices pour se purifier. Si c'étoit un prêtre, il devoit immoler un chevreau. Un laïque sacrifioit un bouc, un mouton et un chevreau, ou un agneau. Les pauvres substituoient à ces victimes deux pigeons, ou bien un peu de fleur de farine. Celui qui devoit être purifié amenoit sa victime au sacrificateur, confessoit son péché, puis, mettant la main sur la tête de l'animal, il l'égorgeoit, et l'offroit au Seigneur. Le pontife trempoit ses doigts dans le sang de la victime, en frottoit l'autel des holocaustes, et répandoit le reste au pied de ce même autel; puis il renvoyoit absous le coupable. La chair de la victime lui appartenoit de droit, et lui seul pouvoit en manger.

Il y avoit une autre sorte de purification pour les pollutions légales, qui se faisoit avec des cendres d'une vache rousse. Le sacrificateur choisissoit une jeune vache rousse, qui n'eût ni tache ni défaut, et qui n'eût jamais porté le joug. Il la conduisoit hors du camp, ou bien hors de la ville. Il l'immoloit, trempoit ses doigts dans son sang, et faisoit sept aspersions vers le sanctuaire. Il jetoit ensuite la victime dans un grand feu, avec une certaine quantité de bois de cèdre, d'écarlate et d'hyssope. Lorsque le tout étoit consumé, on ramassoit les cendres, que l'on conservoit avec soin pour servir aux purifications; et, toutes les fois qu'une personne avoit été souillée par quelque pollution légale qui la rendoit impure pen-

dant sept jours, on faisoit sur elle des aspersions, le troisième et le septième, avec de l'eau où l'on avoit détrempé une partie des cendres de la vache rousse. On purifioit de la même manière les vases qui s'étoient trouvés, sans être couverts, dans un endroit où il y avoit un cadavre, et qui par là étoient souillés. Il est à remarquer que ceux qui étoient employés dans la cérémonie du sacrifice de la vache rousse, étoient eux-mêmes impurs le reste de la journée.

Une femme, après avoir accouché d'un garçon, gardoit la maison pendant quarante jours, et pendant quatre-vingts, si elle avoit eu une fille. Ce terme expiré, elle venoit au temple, apportant un agneau avec un pigeon, ou une tourterelle. Si elle étoit pauvre, elle n'apportoit que deux pigeons, ou deux tourterelles. Le prêtre immoloit un de ces oiseaux dans un vase de terre, au-dessus d'une eau vive; puis il trempoit l'autre oiseau, avec un peu de bois de cèdre, d'écarlate et d'hyssope, dans le sang de celui qu'il venoit d'immoler, faisoit sept aspersions sur la femme, la déclaroit nette et pure, et laissoit l'oiseau s'envoler. La même chose se pratiquoit à l'égard des deux passereaux qu'un lépreux étoit obligé d'apporter au temple après sa guérison.

Voici les réflexions de M. Fleury sur les purifications ordonnées par la loi des Juifs. Les purifications des Israélites, dit cet auteur judicieux, étoient utiles pour la santé et pour les mœurs; les peuples voisins en pratiquoient de semblables, entr'autres les Egyptiens, chez qui les sacrificateurs se rasoient le poil tous les trois jours, et se lavoient tout le corps deux fois la nuit, et deux ou trois fois le jour. La netteté du corps est un symbole de la netteté de l'ame; et de là vient que quelques saints, par esprit de pénitence, ont affecté d'être malpropres, pour se rendre plus méprisables, et faire mieux paroître au dehors

l'horreur qu'ils avoient de leurs péchés. De là vient encore que la purification extérieure est appelée dans l'Ecriture *sanctification*, parce qu'elle rend sensible la pureté intérieure avec laquelle on doit s'approcher des choses saintes. On peut même dire que la propreté est un effet naturel de la vertu, puisque la saleté ne vient pour l'ordinaire que de paresse et de bassesse de cœur.

La netteté, d'ailleurs, est nécessaire pour entretenir la santé et prévenir les maladies, surtout dans les pays chauds : aussi les hommes y sont naturellement plus propres. La chaleur invite à se dépouiller, à se baigner et à changer souvent d'habits; au lieu que dans les pays froids on craint l'eau et l'air, on est plus engourdi et plus paresseux. Il est certain que la saleté où vivent parmi nous la plupart des petites gens, surtout les plus pauvres, et dans les villes, cause ou entretient plusieurs maladies. Que seroit-ce dans les pays chauds, où l'air se corrompt plus aisément, et où les eaux sont plus rares? de plus, les anciens se servoient peu de linge, et la laine n'est pas si facile à nettoyer.

Admirons ici la sagesse et la bonté de Dieu, qui avoit donné à son peuple des lois utiles en tant de manières, puisqu'elles servoient tout ensemble à les accoutumer à l'obéissance, à les éloigner de la superstition, à régler leurs mœurs et à conserver leur santé. C'est ainsi que, dans la structure des animaux et des plantes, nous voyons tant de parties qui servent à plusieurs usages. Or il étoit important que les préceptes de propreté fissent partie de la religion, parce que, regardant le dedans des maisons et les pratiques les plus secrètes de la vie, il n'y avoit que la crainte de Dieu qui pût les faire observer. Cependant, par ces choses sensibles, Dieu formoit leur conscience, et les accoutumoit à reconnoître que rien ne lui est

caché, et qu'il ne suffit pas d'être pur aux yeux des hommes. Tertullien prend ainsi ces sortes de lois, quand il dit : « Même dans le commerce de la vie, et » de la conduite des hommes au dedans et au dehors, » il a tout déterminé, jusqu'à prendre soin de leur » vaisselle, afin que, rencontrant partout ces pré- » ceptes de la loi, ils ne pussent être un moment sans » regarder Dieu. » Et ensuite : « Pour aider cette loi » plutôt favorable que pesante, la même bonté de » Dieu a aussi ordonné des prophètes qui enseignoient » ces maximes dignes de lui : Otez la malice de vos » ames, etc. » De sorte que le peuple étoit suffisamment instruit de la signification de toutes ces cérémonies et de ces pratiques sensibles. Voilà le fondement des lois qui ordonnent de se baigner et de laver ses habits, après avoir touché un corps mort ou un animal immonde, et en plusieurs autres rencontres. De là vient la purification des vases par l'eau ou par le feu, des maisons où il paroissoit quelque corruption, des femmes après leurs couches, et la séparation des lépreux, quoique la lèpre blanche, qui est la seule dont parle l'Ecriture, soit plutôt une difformité qu'une maladie.

Il est défendu aux Juifs modernes d'avoir aucun commerce avec leurs femmes lorsqu'elles sont attaquées de la maladie ordinaire à leur sexe. Léon de Modène, rabbin de Venise, dit à ce sujet : « Aussitôt » qu'une femme s'aperçoit qu'elle a ses mois, elle » est obligée d'en avertir son mari, qui s'en éloigne » et ne la touche plus. Il ne peut lui rien donner, ni » rien recevoir de sa main, non pas même s'asseoir » auprès d'elle, ni manger au même plat, ni boire au » même verre. Quand ce mal est arrêté au bout de » cinq jours (car, s'il duroit davantage, il faudroit » en attendre la fin) alors la femme change de linge, » met des draps blancs au lit, et, sept jours après

» qu'elle est nette, elle se rogne les ongles et les net-
» toie fort. Ensuite elle se lave et se peigne, et de là
» elle va au bain, qui doit être fait exprès d'eau cou-
» rante ou de pluie, qui n'ait point été apportée par
» aucun homme. Le bain doit avoir au moins trois
» coudées de hauteur et une de largeur ; autrement
» le bain n'est pas bon. Quand il n'y a point de bain
» fait exprès, la femme va à quelque source, à la ri-
» vière, à la mer, ou à un puits. Là, il faut qu'elle se
» baigne toute nue, sans qu'elle puisse exempter au-
» cune partie de son corps de toucher à l'eau ; jusque-
» là que si elle avoit une bague au doigt, et que l'eau
» ne pût passer entre deux, le bain seroit inutile; il
» faudroit ôter l'anneau, et se baigner une seconde
» fois. Lors donc qu'une femme prend ce bain, il y
» en a une autre qui observe si elle est bien couverte
» d'eau; après quoi, étant de retour chez elle, elle
» peut demeurer avec son mari..... Lorsqu'une femme
» est en couches, elle demeure séquestrée de son
» mari : si c'est d'un garçon, cela dure sept semaines,
» et trois mois d'une fille. Il y a des lieux où ce terme
» est moins long. Sept jours avant que ce terme soit
» accompli, elle change de linge, et va au bain,
» comme je viens de le dire; et quand elle a satisfait
» à la coutume, elle peut retourner en la compagnie
» de son mari. »

2. Dans les Indes, lorsqu'un malade est sur le point de rendre le dernier soupir, on le porte sur le bord d'une rivière; on l'enfonce dans l'eau par degrés jusqu'à la gorge, et, lorsqu'on juge qu'il va expirer, on le plonge tout entier dans l'eau : tous les assistans poussent alors de grands cris et battent des mains, persuadés que l'ame du défunt est, par ce moyen, purifiée au sortir du corps de toutes les souillures qu'elle avoit contractées. Cette sorte de purification contribue sans doute beaucoup à accélérer la mort

du malade. En d'autres endroits, on fait entrer une vache dans l'eau avec le moribond, et on lui met sur le visage la queue de cet animal, afin que l'ame, en sortant du corps, ne soit pas d'abord exposée au grand air, ce qui, selon les idées de ces peuples, seroit capable de la souiller. Sur la côte de Coromandel, on lève la queue de la vache, et l'on applique le visage du malade agonissant sur le derrière de l'animal, que l'on tâche de provoquer à uriner : lorsqu'on réussit, et que la vache arrose de son urine le visage du mourant, on le regarde comme entièrement purifié de tous ses péchés; mais, si l'animal s'obstine à ne vouloir pas uriner, c'est un grand malheur, et chacun plaint la destinée du moribond.

3. Chez les Hottentots, lorsqu'une femme est sur le point d'accoucher, il faut que le mari se retire : il lui est expressément défendu d'assister aux couches de sa femme; il ne peut même revenir auprès d'elle que lorsqu'elle est entièrement rétablie : s'il osoit violer cette loi, il lui en coûteroit deux moutons ou deux agneaux, qu'il seroit obligé de sacrifier pour se purifier. Si la femme accouche d'un enfant mort, le père est regardé comme souillé, et il faut qu'il se purifie.

Lorsque la contagion se répand parmi les troupeaux des Hottentots, et que tous leurs sacrifices ne peuvent guérir le mal, ils ont coutume, pour les purifier, d'employer une cérémonie qui s'est conservée parmi eux de temps immémorial : ils allument un grand feu au travers duquel ils font passer tous leurs troupeaux; mais auparavant les femmes ont soin de bien traire leurs vaches, de manière qu'il ne leur reste pas une goutte de lait : il n'y a que les hommes auxquels il soit permis de boire ce lait; si une femme osoit en goûter, la cérémonie n'auroit aucun succès.

4. Les Siamois ont une manière tout-à-fait bizarre

de purifier les femmes récemment accouchées. Ils allument un grand feu, qu'ils ont soin d'entretenir continuellement dans le même degré de chaleur. Les femmes restent pendant l'espace d'un mois entier exposées devant ce feu, et, lorsqu'on juge qu'elles sont assez purifiées d'un côté, on a soin de les retourner d'un autre. Cette sorte de purification est très-incommode pour elles : outre l'inconvénient de la chaleur du feu, ajoutée à celle du climat, qui est très-grande, elles sont presque étouffées par la fumée, qui n'a d'autre issue qu'un trou fait au toit de la maison, les Siamois n'ayant point de cheminées.

5. Les habitans du Pégu ont raffiné sur cet usage des Siamois. Afin de purifier leurs femmes, ils les mettent sur le gril; et voici comment ils s'y prennent. Ils allument un assez bon feu, sur lequel ils élèvent, à une hauteur raisonnable, un gril de bambou : ils y placent leurs femmes, et, pendant cinq jours, elles y restent un espace de temps assez considérable chaque jour.

6. Chez les Tartares Ostiackes, les femmes, pour se purifier de la souillure qu'elles ont contractée par leurs couches, sautent par-dessus un grand feu qu'elles allument dans leurs cabanes.

Fête de la Purification, instituée dans l'Eglise catholique à l'honneur de la sainte Vierge, que l'on solennise le 2 de février, et que le peuple appelle communément *la Chandeleur*, parce qu'il porte, ce jour-là dans l'église, des cierges bénits. On célèbre, dans cette fête, le jour auquel Marie vint offrir au Seigneur l'enfant Jésus dans le temple de Jérusalem, selon la loi de Moyse, et présenta, pour sa purification, une offrande de deux pigeons, ou de deux tourterelles. Les Grecs nomment cette fête *Hypapante*, c'est-à-dire rencontre, parce que le vieillard Siméon et la prophétesse Anne se rencontrèrent dans le temple lors-

que Marie s'y rendit. Quelques-uns croient que le pape Gélase, qui vivoit en 492, fut le premier instituteur de cette fête, et qu'il la substitua aux lustrations que les Romains idolâtres célébroient au commencement de février, en l'honneur de la déesse Fébrua, ainsi qu'aux courses nocturnes qui se faisoient alors avec des flambeaux, pour honorer Cérès, qui avoit si long-temps cherché sa fille. Pour détourner l'esprit des nouveaux Chrétiens de ces fêtes païennes, il institua, dit-on, la solennité de la Purification.

PURIFICATOIRE. C'est le nom que l'on donne à un morceau de toile blanche, au milieu duquel il y a une croix faite avec du fil bleu, et dont les prêtres se servent pour essuyer le calice.

PURIM. Ce mot, qui est persien, est le pluriel de *pur*, qui signifie *sort*. Il est dit, dans le livre d'Esther, qu'Aman jeta le sort pour détruire les Juifs. Cette fête, que les Juifs célèbrent en mémoire de leur délivrance, tombe à peu près au même temps que le carnaval des Chrétiens; et les réjouissances qui sont en usage pendant les purim, peuvent les faire regarder comme le carnaval des Juifs, avec cette différence, que le carnaval des Chrétiens est suivi du jeûne et de la tristesse, au lieu que la pénitence précède celui des Juifs. Voici la description des cérémonies qui accompagnent cette fête, telle qu'elle se trouve dans l'*Histoire des Juifs* de M. Basnage.

« On donne le matin aux pauvres de quoi se réjouir le soir. On leur envoie même souvent des mets de sa table, afin qu'ils fassent meilleure chère. On fait la collecte du demi-sicle, qu'on payoit autrefois pour le temple, et on la distribue à ceux qui vont en pélerinage à Jérusalem, où ils aiment à se faire enterrer, afin d'éviter la peine d'un long voyage au jour de la résurrection, et de se trouver plus près de la vallée de Josaphat. On va le soir à la synagogue,

pour y entendre la lecture du livre d'Esther, que le chazan explique à l'assemblée. Le lecteur peut s'asseoir, au lieu qu'il doit être toujours debout quand il lit la loi. Après avoir déployé le volume, il fait trois prières pour rendre grâces à Dieu de ce qu'ils sont appelés à cette cérémonie, de ce qu'il les a délivrés, et de ce qu'il les a fait vivre jusqu'au jour de cette fête. Il lit ensuite toute l'histoire d'Aman et d'Esther. Il y a cinq endroits où il élève sa voix d'une manière à faire peur aux femmes et aux enfans. Il tâche de réveiller par là ceux qui dorment, ou de marquer sa joie. Il est obligé de lire, sans respirer, les noms des dix enfans d'Aman. Lorsqu'on prononce le nom de ce persécuteur, il se fait dans les synagogues un fort grand bruit..... En quelques lieux, on grave le nom d'Aman sur une pierre, et, dans le moment qu'on lit ce nom, on frappe (la pierre sur laquelle ce nom est gravé) contre une autre pierre, en criant : « Que le nom du méchant périsse et soit » effacé ! » On finit par des malédictions contre Aman et contre sa femme, par des bénédictions pour Mardochée et pour Esther, et par des louanges à Dieu, qui a conservé son peuple. On sort de la synagogue pour aller se mettre à table, et l'on y revient, le matin, pour entendre encore une fois l'histoire d'Esther,..... après laquelle commence une débauche si grande et si générale, qu'on a confondu cette fête avec les Bacchanales des Païens.

PURITAINS. Ce nom fut donné aux Presbytériens d'Angleterre, parce qu'ils affectoient de ne suivre que la pure parole de Dieu, et qu'en s'élevant contre les cérémonies de l'Eglise gallicane, ils prétendoient rétablir la pureté du culte.

PUZZA : divinité chinoise, que le P. Kirker croit être la même que l'Isis et la Cybèle des Egyptiens. On la représente assise sur une fleur de lotos, ou sur

un héliotrope. Elle a seize bras, et porte dans chaque main un grand nombre de couteaux, d'épées, de livres, de fruits, de fleurs, de plantes, de roues, de vases, de fioles. Les bonzes racontent sur cette déesse plusieurs fables extravagantes. Ils disent que trois nymphes étant entrées dans un fleuve pour se baigner, l'herbe nommée *vesciara*, ou *lotos aquatica*, commença d'éclore tout-à-coup sur la robe d'une de ces nymphes, et fit briller à ses yeux son fruit de corail. La beauté et la couleur vermeille de ce fruit firent naître à la nymphe l'envie d'en goûter; mais, par une vertu particulière, ce fruit la rendit enceinte : elle devint mère d'un garçon qu'elle prit soin d'élever. Lorsque son fils eut atteint l'âge de l'adolescence, elle le quitta pour retourner au ciel. Cette fable a du rapport avec celle d'Isis, que les Egyptiens représentent assise sur la fleur de lotos, allaitant son fils Horus. Le P. Kirker croit que cette déesse Puzza n'est qu'un emblême dont les Chinois se sont servis pour exprimer la puissance et la fécondité de la nature.

PYRAMIDES. Quelques peuples idolâtres attribuent une espèce de divinité à la forme pyramidale. Plusieurs idoles chinoises ne sont autre chose que des pyramides qu'on appelle *chines*. Elles sont infiniment redoutées; et, lorsque les Chinois veulent s'assurer d'un esclave, ils le conduisent devant une de ces pyramides, à laquelle ils offrent du vin et quelques autres présens. Ils lui confient ensuite la garde de l'esclave, et prient l'idole de le faire dévorer par les tigres, s'il prend la fuite. Cette cérémonie inspire une si grande frayeur à l'esclave, qu'il n'ose jamais s'enfuir, quelque dur que soit son maître.

2. Les temples siamois sont ordinairement environnés de pyramides.

3. L'auteur de l'*Histoire de la Virginie* nous ap-

prend que les habitans de cette contrée « élèvent sou-
» vent des pyramides et des colonnes de pierre, qu'ils
» peignent et qu'ils ornent selon leur goût : ils leur
» rendent même toutes les marques extérieures d'un
» culte religieux. »

PYRÉES, du grec πυρ, *feu*. Ce nom signifie temples du feu, et c'est celui que les Perses donnoient aux lieux où ils enfermoient le feu sacré. Un des plus célèbres pyrées fut érigé par un docteur guèbre, dans la ville de Balck, sur les confins de la Perse et des Indes. Balck étoit comme le centre de la religion des Perses : elle étoit pour eux ce qu'est la Mecque pour les Mahométans, ce qu'est Rome pour les Catholiques. Un auteur arabe nous apprend qu'on éleva sept pyrées en l'honneur des sept planètes, et qu'on y faisoit brûler continuellement des parfums.

PYTHONISSE : devineresse qui faisoit profession de prédire l'avenir par la suggestion de l'esprit malin. L'Ecriture fait mention, en plusieurs endroits, de femmes ayant l'esprit de Python ; et elle defend aux Israélites de les consulter. Telle est celle que Saül consulta. *Voyez* MAGIE et SORTILÉGE.

Les anciens Païens donnoient le nom de *pythonisse*, ou de *pythienne*, à toutes les femmes qui faisoient le métier de sorcières et de devineresses, parce qu'Apollon, dieu de la divination, étoit surnommé *Pythien*. Ils les appeloient aussi εγγαστρίμυθοι, comme qui diroit, ayant la parole dans le ventre, parce qu'ils supposoient qu'elles avoient un démon dans le corps. La plus célèbre des pythonisses étoit la prêtresse d'Apollon qui demeuroit dans le temple de Delphes. Elle ne rendoit ses oracles qu'une fois l'année, au commencement du printemps. Elle avoit soin de boire auparavant une certaine quantité d'eau de la fontaine de Castalie, à laquelle Apollon avoit communiqué la vertu prophétique. Elle entroit ensuite

dans le sanctuaire, et s'asseyoit sur le trépied sacré. C'est là qu'une sainte fureur s'emparoit de son ame; fureur qui se manifestoit par des contorsions épouvantables, et par des mugissemens dont le temple étoit ébranlé. C'est au milieu de cet enthousiasme que se dévoiloit l'avenir aux yeux de la pythonisse. *Voyez* DELPHES.

FIN DU TOME TROISIÈME.

J44"
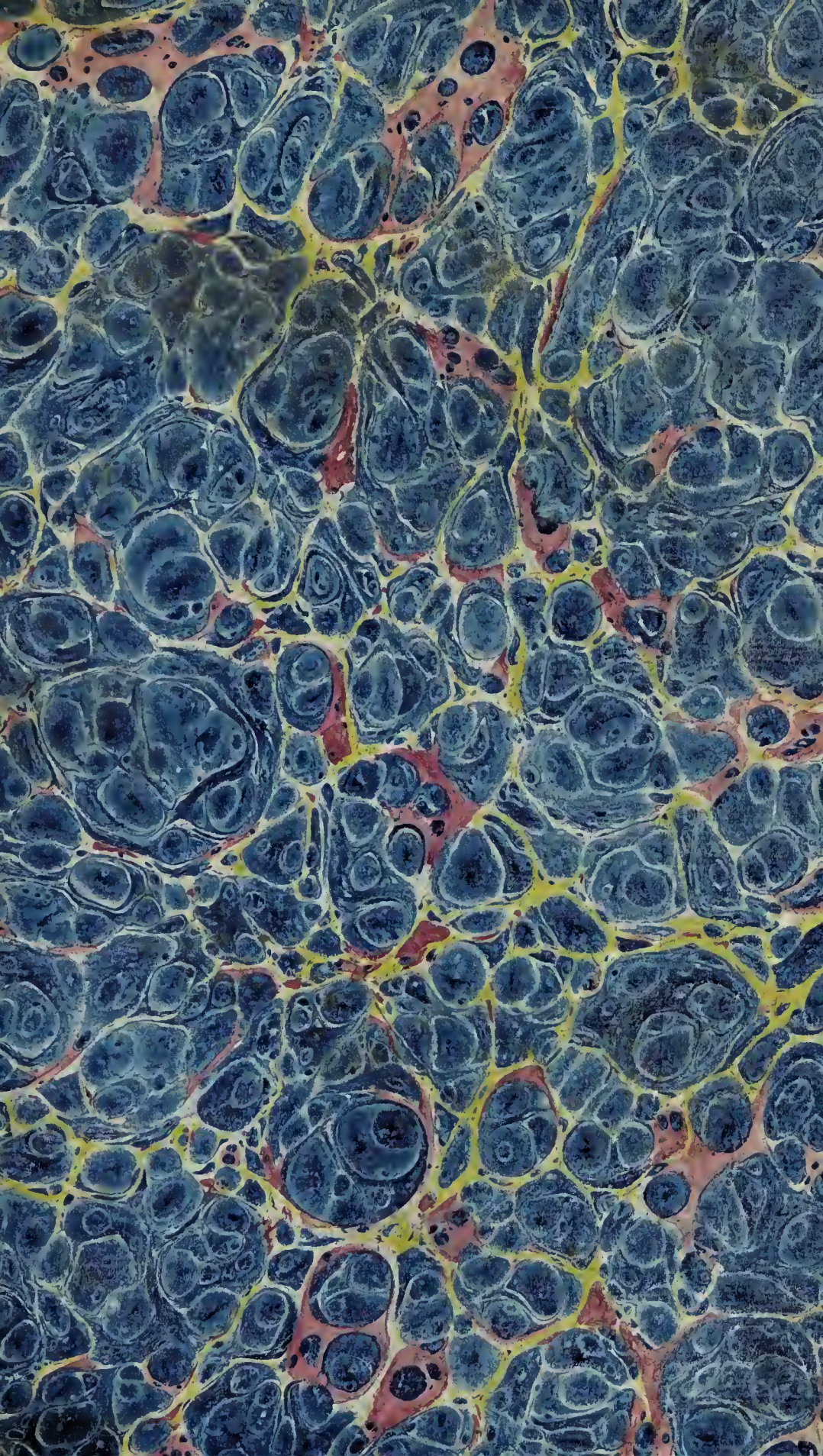
Princeton Theological Seminary-Speer Library
1 1012 01124 3187